BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO
1750604

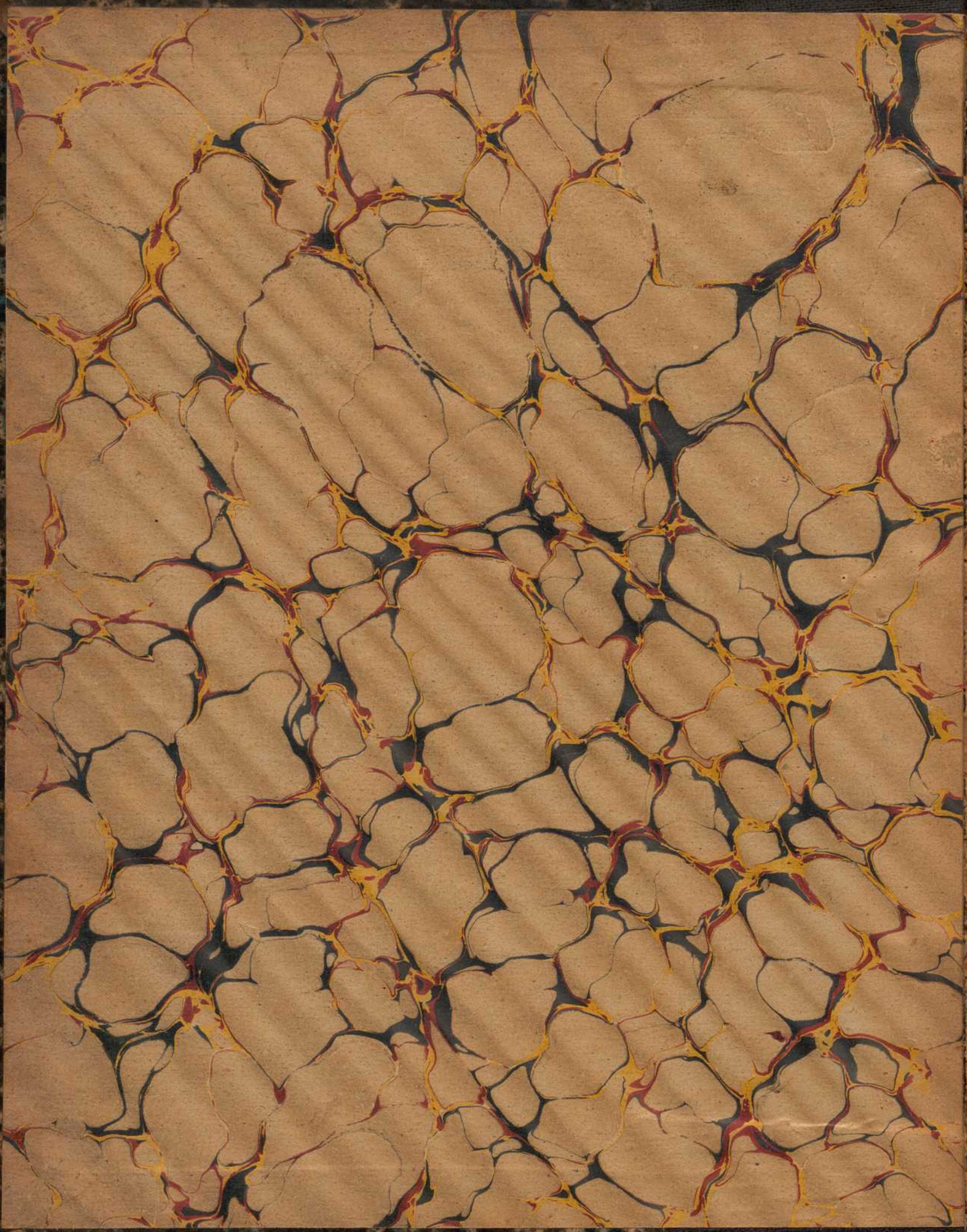

COMPTE GÉNÉRAL

DE L'ADMINISTRATION

DES FINANCES

RENDU

POUR L'ANNÉE 1853

PAR LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES FINANCES.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

Coll folio 16

PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

AVRIL 1854.

TABLE SOMMAIRE DES MATIÈRES.

			PAGES.
NOTE PRÉLIMINAIRE			5 à 11
COMPTES GÉNÉRAUX.	Compte des opérations de l'année 1853		15 à 43
	——— des contributions et revenus publics		45 à 92
	——— des dépenses publiques		93 à 156
	——— du service de trésorerie		157 à 185
	Comptes des budgets.	Compte définitif de l'exercice 1852	193 à 281
		Compte provisoire de l'exercice 1853	283 à 353
		État des opérations relatives à l'exercice 1854	355 à 358
		Situation financière du service des travaux extraordinaires	359 à 367
		Résultats généraux sur les budgets de 1830 à 1852	369 à 377
	Bilan et situation générale de l'administration des finances		379 à 416
	Résumé de la situation des finances, du 1er janvier 1831 au 1er janvier 1854		417 à 428
COMPTES SPÉCIAUX.	Comptes de la dette publique.	Dette consolidée	433 à 455
		Amortissement des rentes	457 à 491
		Emprunts pour ponts, canaux et travaux divers	493 à 501
		Cautionnements en numéraire	503 à 509
		Rentes viagères	511 à 515
		Pensions inscrites au Trésor	517 à 525
	Comptes de divers services.	Apurement des dépenses des exercices clos	527 à 541
		Service départemental	543 à 559
		Service colonial	561 à 580
		Services financiers en Algérie	581 à 603
		Service des monnaies	605 à 626
		Ancien domaine extraordinaire	627 à 632
		Débets, créances litigieuses et avances pour les chemins de fer	633 à 647
TABLE DÉTAILLÉE des matières			649 à 657

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le compte général de l'administration des finances est établi dans les formes prescrites par les ordonnances des 10 décembre 1823 et 1er septembre 1827, dont les dispositions ont été résumées et complétées par celle du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique.

DISPOSITIONS qui ont réglé la forme du compte général des finances; éléments d'après lesquels il est établi; justifications et contrôles qui garantissent l'exactitude de ses résultats.

Il est extrait du Journal général et du Grand-livre tenus à la Direction de la comptabilité générale des finances, pour centraliser toutes les opérations relatives aux différents services financiers dont les mouvements et la situation doivent être annuellement mis sous les yeux du Pouvoir législatif.

Ces écritures officielles s'appuient, d'une part, sur la comptabilité des agents préposés à l'assiette des impôts ou à la liquidation des dépenses publiques, et, d'autre part, sur les comptes individuels des comptables chargés d'effectuer les recettes et les payements, ainsi que sur les arrêts judiciaires qui en fixent définitivement les résultats. Toutes ces garanties sont complétées par les vérifications d'une commission spéciale nommée chaque année, en exécution de l'ordonnance du 10 décembre 1823, pour examiner le compte général des finances, ainsi que tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle, et par la publication du procès-verbal des travaux de cette commission, à la suite duquel se trouvent imprimés la balance des comptes du Grand-livre et un résumé analytique du Journal général. Enfin, l'ordonnance du 9 juillet 1826 a placé ce système d'écritures contradictoires et de vérifications administratives sous le contrôle authentique de la Cour des comptes, qui est appelée à déclarer solennellement la conformité de ses arrêts avec les comptes d'exercice et d'année, publiés par les ministères, à l'appui des lois de finances.

DIVISION du compte général des finances.

Le compte général de l'administration des finances retrace les mouvements annuels et la situation, au commencement et à la fin de l'année, de tous les services financiers de l'État. Chacune de ses principales divisions est précédée d'une note explicative qui en résume les résultats, et qui rappelle les dispositions législatives ou ré-

glementaires applicables à chaque matière spéciale. Ces explications sont destinées surtout à faciliter l'intelligence des tableaux, et à éclairer les investigations des commissions de finances.

Les documents dont se compose le compte de l'administration des finances se divisent en deux catégories principales : *Comptes généraux* et *Comptes spéciaux*. Les comptes généraux ont pour objet de retracer la série des opérations concernant les budgets et le service de trésorerie. Les comptes spéciaux se rapportent à la dette publique ainsi qu'à divers services financiers dont les mouvements comportent des détails particuliers. Ces deux catégories principales sont elles-mêmes subdivisées en sections distinctes, selon l'ordre des opérations et ainsi qu'on va le faire connaître.

1° *COMPTES GÉNÉRAUX.*

Les comptes généraux, au nombre de six, sont ceux qui suivent :

COMPTE des opérations de l'année.

Le *Compte des opérations de l'année* forme la première section des comptes généraux. Il constate les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez tous les comptables des finances au commencement de l'année, les recettes et les dépenses qu'ils ont effectuées pendant la gestion annuelle, et les soldes matériels restés entre leurs mains au 31 décembre. Les opérations de l'année y sont récapitulées, en ce qui concerne les budgets, par branches principales de revenus et par départements ministériels, et, pour les mouvements de trésorerie, par nature principale de service. Cet exposé est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des faits qui s'y trouvent exprimés, destiné à servir de base aux Déclarations générales que rend annuellement la Cour des comptes pour constater la conformité de ses arrêts, sur les comptes individuels soumis à son jugement, avec les comptes généraux qui sont produits par les ministres.

COMPTE des contributions et revenus publics.

La section suivante, intitulée *Compte des contributions et revenus publics*, développe, par nature de recettes, les produits des budgets, énoncés sommairement dans le compte des opérations de l'année. La série de tableaux dont elle se compose indique les droits liquidés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués pendant chacune des deux années des exercices en cours d'exécution, et les soldes à recouvrer sur les droits constatés. Cette section du compte des finances a ainsi pour destination de présenter, sous le point de vue distinct de la réalisation des impôts, l'ensemble des ressources applicables tant à l'exercice qui est parvenu au terme de sa clôture, qu'à l'exercice courant. Celles de ces ressources qui se rapportent à l'exercice expiré sont, en outre, l'objet d'un compte que le Ministre des finances publie séparément, à l'appui de la loi proposée pour le règlement

définitif de cet exercice, et dans lequel des développements administratifs font connaître, pour chaque branche de revenus, les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs, et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le Trésor public.

COMPTE des dépenses publiques.

Il est procédé de la même manière à l'égard des dépenses publiques. Après avoir été inscrites, mais seulement par ministère, dans le compte des opérations de l'année, elles sont développées par chapitres législatifs dans la section intitulée *Compte des dépenses publiques,* dont les tableaux exposent les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les payements effectués, soit pendant l'année, soit antérieurement, d'après les ordonnances des ministres, et enfin les restes à payer sur les liquidations opérées. Cette section du compte des finances donne par conséquent la récapitulation des dépenses que chaque département ministériel est tenu de justifier dans son compte particulier, et qui forment les éléments, soit du règlement de l'exercice expiré, soit de la situation provisoire de l'exercice courant. Les détails par articles de dépenses, accompagnés de toutes les justifications administratives qui s'y rattachent, ne se trouvent et ne peuvent être en effet produits que dans les comptes rendus par les divers départements ministériels, lesquels complètent ainsi, pour les dépenses, l'ensemble des documents nécessaires au contrôle législatif.

COMPTE du service de trésorerie.

Les informations relatives aux recettes et aux dépenses publiques sont suivies du *Compte du service de trésorerie,* dans lequel on explique les opérations qui, pendant l'année, ont affecté les créances actives, ainsi que les effets à payer, les comptes courants et autres créances passives de l'administration des finances; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du Trésor; les moyens de crédits réalisés en vertu d'autorisations législatives; l'excédant au profit ou à la charge du service de trésorerie, qui, d'après les sections précédentes du compte des finances, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les encaisses matériels formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

On voit par ces explications que les trois premières sections du Compte général des finances présentent l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses effectuées par tous les agents ou comptables préposés à la liquidation et à la réalisation des droits constatés au profit ou à la charge de l'État. Il reste à rapprocher entre elles ces opérations, et à les combiner avec les soldes des gestions précédentes, de manière à déterminer la situation des différents services financiers, à la fin de l'année dont le compte est rendu. Tel est l'objet des sections suivantes.

COMPTE des budgets.

Les *Comptes des Budgets* se composent d'abord de la série des tableaux établissant la situation définitive du dernier budget qui a atteint l'époque de sa clôture, et dont la loi de règlement est proposée. Ces tableaux, dans lesquels on explique les modifications législativement apportées aux prévisions du budget primitif de l'exercice, et qui sont appuyés de plusieurs documents administratifs, comparent, en recette, les évaluations avec les produits réalisés; en dépense, les crédits accordés avec les dépenses faites; fixent les droits restés à recouvrer ou à payer, et déterminent enfin l'excédant ou l'insuffisance des ressources qui constitue la situation finale du budget. D'autres tableaux, offrant les mêmes rapprochements, font ensuite connaître la situation provisoire de l'exercice courant, ainsi que les opérations effectuées, pour les services urgents, sur les budgets dont l'exercice s'ouvrira au 1er janvier suivant. La situation financière du service des travaux extraordinaires est ensuite exposée sous le rapport de l'emploi des allocations générales que les lois ont affectées à ces travaux, et des ressources spéciales destinées à y subvenir.

Cette partie du compte général des finances comprend aussi des tableaux analytiques présentant la situation financière des budgets depuis 1830, telle qu'elle est résultée de leurs propres ressources et besoins, ou que le règlement législatif l'a définitivement arrêtée en la combinant avec les résultats des budgets antérieurs. Des développements, par branches de service, en recette et en dépense, permettent de comparer entre eux les termes correspondants des exercices dont elle est formée.

SITUATION générale des finances.

La *Situation générale des finances*, à la fin de l'année, se compose, 1° d'un bilan ou balance résumée des comptes ouverts sur le grand-livre de la comptabilité générale des finances, dans lequel les recettes et les dépenses de l'année sont rattachées aux résultats de la situation au commencement de ladite année, pour déterminer celle qui ressort à l'époque où s'arrête le compte; 2° d'un exposé de l'actif et du passif de l'administration des finances à cette dernière époque, comprenant les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez tous les comptables, les avances à recouvrer, les effets à payer, les créances passives, les excédants de recette et de dépense produits par le service des budgets et des fonds spéciaux, et enfin les découverts que les anciens budgets ont laissés à la charge du Trésor, lesquels représentent l'excédant ou le passif de l'administration des finances sur les articles constituant son actif.

Cette partie du présent compte est accompagnée d'un travail d'ensemble qui résume d'abord et développe ensuite, afin qu'on puisse apprécier leur importance corrélative, les quatre principaux termes de la situation générale des finances publiée à la fin de chacune des années précédentes, en partant du 1er janvier 1831.

Les comptes spéciaux forment deux séries. La première série comprend les comptes de la *Dette publique*, c'est-à-dire ceux de la dette consolidée, de l'amortissement des rentes, des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers, des cautionnements en numéraire, des rentes viagères, et enfin des pensions inscrites au Trésor.

2° COMPTES SPÉCIAUX.

La seconde série s'applique à *divers services publics*, savoir : apurement des dépenses des exercices clos; service colonial; services financiers en Algérie; service des monnaies; ancien domaine extraordinaire, et enfin débets, créances litigieuses, prêts effectués au commerce en 1830, et avances du Trésor aux compagnies de chemins de fer. On va successivement indiquer la nature des opérations que présente chacun de ces comptes.

COMPTE de la dette consolidée.

Le *Compte de la dette consolidée* se rapporte aux rentes 4 1/2, 4 et 3 p. o/o. Il fait connaître l'origine de ces différentes natures de rentes; la situation des crédits qui en ont autorisé la création; l'emploi qui a été fait par le Trésor de leur produit, selon qu'elles ont été négociées, remises à la caisse d'amortissement pour la consolidation des fonds de réserve de l'amortissement, attribuées à divers services publics, ou annulées en vertu d'actes législatifs; leur classement par catégories de propriétaires; et, enfin, les mouvements qu'elles ont éprouvés sous ce rapport, pendant chacun des mois de l'année, avec la distinction des opérations d'*ordre* et des opérations *réelles*.

COMPTE de l'amortissement des rentes.

Le *Compte de l'amortissement des rentes* résume les versements faits par le Trésor à la caisse d'amortissement, ainsi que l'emploi qui en a été fait par elle; les fonds de réserve provenant de la dotation ou des arrérages des diverses natures de rentes; les consolidations successives de bons du Trésor représentatifs de cette réserve, et les rentes qui forment la puissance de l'amortissement à la fin de l'année.

COMPTE des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers.

Le *Compte des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers* contient le tableau des emprunts de cette nature dont le Trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital, les payements qu'il a successivement faits en atténuation de sa dette, et les sommes restant à amortir à la fin de l'année.

COMPTE des cautionnements en numéraire.

Le *Compte des cautionnements en numéraire* indique les mouvements des capitaux de cautionnements pendant l'année et les sommes qui restent dues par l'État à chaque classe de titulaires des emplois, avec la destination qu'ont reçue les fonds de cette origine primitivement versés au Trésor.

COMPTE des rentes viagères.

Le *Compte des rentes viagères* présente la situation, au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement, pendant cette période, de chaque classe de rentes viagères, suivant qu'elles ont été constituées sur une ou plusieurs têtes.

COMPTE des pensions inscrites au Trésor.

Le *Compte des pensions inscrites au Trésor* énonce les différentes natures de pensions dont les arrérages sont payés sur les fonds généraux du budget; les lois qui en ont autorisé l'inscription, les crédits que ces lois ont accordés et leur situation; les nouvelles pensions liquidées et inscrites, celles qui ont été éteintes pour cause de décès, et, enfin, la somme à laquelle s'élève, à la fin de l'année, cette partie de la dette publique.

COMPTE d'apurement des dépenses des exercices clos.

Le *Compte d'apurement des dépenses des exercices clos* rappelle les créances restées à payer sur ceux des exercices, réglés législativement, qui n'ont pas encore atteint le terme de leur prescription finale, oppose à ce premier résultat les créances dont le payement a été depuis ordonnancé, dans les formes déterminées par la loi, sur les budgets des exercices courants, et dégage les créances qui restent encore à solder. Il donne ainsi la preuve que la dette arriérée du Trésor sur les budgets se réduit successivement des payements dont les exercices courants ont eu à supporter la charge.

COMPTE du service départemental.

Le *Compte du service départemental* a pour objet de résumer sous un point de vue d'ensemble, et selon les spécialités réglées par la loi du 10 mai 1838, les opérations comprises dans les budgets départementaux, qui sont attribuées aux trois ministères chargés de concourir à l'exécution de ce service, c'est-à-dire ceux de l'intérieur, de l'instruction publique et des finances. Ce compte devient ainsi, avec les développements publiés à l'appui par les mêmes ministères, la base de la sanction à donner par le pouvoir législatif aux recettes et aux dépenses du service départemental, provisoirement arrêtées par les conseils généraux des départements, et réglées ensuite définitivement, conformément à l'article 24 de la loi précitée du 10 mai 1838.

COMPTE du service colonial.

Le *Compte du service colonial* se rapporte au régime postérieur au 1er janvier 1842. Il fait connaître, d'une part, les opérations que l'administration a eues à constater en France, pendant l'année, pour les quatre colonies soumises aux dispositions financières consacrées par la loi du 25 juin 1841, ainsi que pour les divers établissements coloniaux laissés en dehors de ces mêmes dispositions, et, d'autre part, les recettes et les dépenses de chaque exercice, qui, d'après les informations fournies par les agents administratifs et les comptables dans les colonies, sont à soumettre au contrôle législatif, selon les formes voulues.

COMPTE des services financiers en Algérie.

Le *Compte des services financiers en Algérie* a pour destination d'exposer, par nature de recettes et de dépenses et par classe de comptables, les opérations effectuées en Algérie pendant l'année, tant pour le compte de l'État que pour le service municipal, et d'en résumer les résultats de manière à déterminer les besoins de trésorerie auxquels l'administration des finances a eu à pourvoir.

Le *Compte du service des monnaies* renferme des tableaux de développement sur les opérations des ateliers monétaires, sur les espèces d'or et d'argent fabriquées selon le système décimal, sur les fabrications faites en monnaie de cuivre, et sur le mouvement des médailles et des jetons fabriqués et vendus.

COMPTE du service des monnaies.

Le *Compte de l'ancien domaine extraordinaire,* dont la publication est prescrite par diverses lois, indique les créances de l'espèce, recouvrées pendant l'année, et la destination donnée aux produits de ces recettes spéciales.

COMPTE de l'ancien domaine extraordinaire.

Enfin, le *Compte des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce, des avances aux compagnies de chemins de fer et des avances aux associations ouvrières,* présente par catégorie, les mouvements annuels et la situation des débets et créances dont le recouvrement est poursuivi par les soins de l'agence judiciaire du Trésor, et contient des développements particuliers sur la situation des prêts effectués en 1830, au commerce et à l'industrie, ainsi que sur ceux qui, depuis 1840, ont eu lieu en faveur de diverses compagnies de chemins de fer.

COMPTE des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce et des avances aux compagnies de chemins de fer.

Le *Compte général des finances,* qui résume à la fois les comptes des ministres et les comptes individuels des comptables, forme la base authentique et invariable sur laquelle repose le règlement législatif des budgets. C'est ce compte, ainsi que ses nombreux développements, qui garantissent l'exactitude matérielle de tous les résultats soumis, chaque année, au contrôle législatif, dont tous les éléments se trouvent dans l'ensemble des documents ci-après :

DOCUMENTS de finances, qui servent de base au contrôle législatif.

Compte définitif rendu par le ministre des finances, pour les recettes de l'exercice expiré ;

Comptes définitifs des dépenses de l'exercice expiré, rendus par les ministres ordonnateurs ;

Compte général de l'administration des finances ;

Rapport à l'Empereur et Déclaration générale de la Cour des comptes ;

Éclaircissements en réponse aux observations contenues dans les deux documents émanés de la Cour des comptes ;

Rapport et procès-verbal de la Commission instituée pour la vérification des comptes ministériels.

COMPTES GÉNÉRAUX.

Compte des opérations de l'année 1853.

Compte des contributions et revenus publics.

Compte des dépenses publiques.

Compte du service de trésorerie.

Comptes des budgets.

Bilan et situation générale de l'administration des finances

COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853.

NOTE

Sur le Compte des Opérations de l'année 1853.

Le *Compte des opérations de l'année* forme la première section du compte général de l'administration des finances. On y récapitule les liquidations de droits ainsi que les recettes et les payements qui ont eu lieu, pendant l'année 1853, sur tous les services publics, et qui sont développés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes.

Les faits constatés pour l'année 1853 sont ceux que l'on va exposer :

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1853.

Les valeurs de caisse et de portefeuille, qui formaient le solde du compte de l'année précédente, montaient à..... 369,618,642f 99c

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances, pendant l'année 1853, se sont élevées à 8,199,532,730 fr. 73 cent., savoir :

Recettes sur les produits des budgets	1,537,066,778f 30c	
Recettes sur les services spéciaux	109,625,440 00	
Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement	78,428,746 99	
Bons de garantie délivrés aux comptoirs d'escompte	1,000,000 00	
Recettes provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances	3,897,219,524 82	
Idem de ses créances actives	53,206,341 93	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances	2,522,985,898 69	
TOTAL de la recette	8,199,532,730 73	8,199,532,730 73

Le compte des finances avait ainsi à faire connaître l'emploi d'une somme totale de 8,569,151,373 72

Les dépenses faites par l'administration des finances s'élèvent à 8,246,199,110 fr. 50 cent., savoir :

Dépenses des budgets	1,545,553,068f 47c	
Dépenses sur les services spéciaux	134,631,718 98	
Bons du Trésor remis par la caisse d'amortissement. (Bons consolidés en rentes.)	76,785,034 72	
Annulation de bons remis en garantie aux comptoirs d'escompte.	872,500 00	
Payements provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances	3,912,949,455 96	
Idem de ses créances actives	52,863,361 09	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances	2,522,543,971 28	
TOTAL de la dépense	8,246,199,110 50	8,246,199,110f 50c

En y ajoutant le solde en caisse et en portefeuille existant, le 31 décembre 1853, à la caisse centrale du Trésor à Paris, et chez les agents extérieurs..... 322,952,263 22

On retrouve la somme ci-dessus, dont le compte des finances avait à faire connaître l'emploi..... 8,569,151,373 72

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1853.

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Ressources ordinaires.

EXERCICE 1852.

Les droits qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1853, sur les contributions et revenus de l'exercice 1852, s'élevaient à..... 102,127,347f 12c

Pendant l'année 1853, de nouvelles liquidations de droits ont eu lieu à la charge des redevables de l'État pour 4,769,848 fr. 96 cent.; des non-valeurs ont été constatées et des décharges de droits accordées pour 9,809,917 fr. 23 cent.; en résultat, le solde au commencement de l'année a été diminué de la différence de 5,040,068 27

RESTE..... 97,087,278 85

Les recouvrements effectués pendant l'année 1853 n'ayant été que de..... 89,346,274 36

Le budget de l'exercice 1852 a présenté, à l'époque de sa clôture, un reste à recouvrer, transporté à l'exercice suivant, de..... 7,741,004 49

EXERCICE 1853.

D'après les documents adressés périodiquement à la comptabilité générale des finances par les agents administratifs chargés de la liquidation des diverses natures d'impôts, les droits à recouvrer sur l'exercice 1853 ont été inscrits dans les écritures, pendant l'année 1853, pour une somme de 1,476,251,001f 63c

Les recouvrements effectués, par les comptables des finances, ne se sont élevés qu'à..... 1,374,427,656 73

Et, au 31 décembre 1853, il restait à recouvrer..... 101,823,344 90

EXERCICE 1854.

Quelques recettes ont été faites, en 1853, sur les produits de l'exercice 1854, soit pour des droits liquidés sur les exercices précédents, mais que les redevables n'avaient pas acquittés avant la clôture de ces exercices, soit pour des ressources dont la réalisation devance l'ouverture de l'exercice auquel elles sont attribuées. Ces recettes ne montent qu'à 38,158 fr. 44 cent.

RÉCAPITULATION.

En résumé, les *produits ordinaires* recouvrés, pendant l'année 1853, s'élèvent ensemble à une somme de 1,463,807,089 fr. 53 cent., savoir :

Exercice 1852.....	89,346,274f 36c	1,463,807,089f 53c
——— 1853.....	1,374,427,656 73	
——— 1854.....	33,158 44	

Ressources spéciales.

Les ressources *spéciales* de diverses natures, appliquées aux budgets pendant l'année 1853, sont celles ci-après :

EXERCICE 1852.

Versements de compagnies de chemins de fer, en capital et intérêts, sur les prêts qui leur ont été faits par le Trésor..... 254,000f 00c

A REPORTER..... 254,000 00 1,463,807,089 53

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1853.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

REPORT.....	254,000f 00c	1,463,807,089f 53c
Remboursements faits, par les compagnies de chemins de fer, de leur portion contributive dans la dépense du chemin de fer de ceinture de Paris.....	3,333,333 30	
Produit de l'aliénation des bois de l'État.....	13,128,005 46	
Versement de la compagnie du chemin de fer l'Ouest. (Loi du 13 mai 1851.).....	1,000,000 00	
	17,715,338 76	

EXERCICE 1853.

Versement fait par la compagnie du chemin de fer de l'Ouest.....	4,000,000 00	
Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon.....	25,419,166 80	
Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer de Lyon à la Méditerranée.....	3,233,333 32	
Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer du Nord.....	1,087,937 00	
Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer de Strasbourg à Bâle.....	18,635 00	
Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer d'Orléans.....	5,333,333 32	
Cautionnements de compagnies de chemins de fer, acquis au Trésor pour cause de déchéance.....	11,620,290 30	
Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et intérêts, sur prêts à elles faits par le Trésor.....	2,515,583 33	
Remboursement, par les compagnies de chemins de fer, de leur portion contributive dans la dépense du chemin de fer de ceinture de Paris.....	1,666,666 70	
	54,894,945 77	

RÉCAPITULATION.

Exercice 1852.....	17,715,338 76	
Exercice 1853.....	54,894,945 77	
TOTAL.....	72,610,284 53	72,610,284 53
TOTAL des recettes effectuées sur les budgets pendant l'année 1853. (Voir pages 32 et 55.).....		1,536,417,374 06

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1853.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Dépenses sur les services ordinaires.

EXERCICE 1852.

Sur les droits précédemment liquidés par les ministères à la charge du budget de l'exercice 1852, il restait à payer au 1er janvier 1853, d'après le compte de l'année précédente... 245,194,664f 59c

Ces liquidations ont éprouvé, en 1853, une augmentation de 326,046 fr. 93 cent. et une réduction de 23,582,198 fr. 01 cent., dont, compensation faite, le reste à payer ci-dessus s'est trouvé atténué, ci..... 23,256,151 08

Les dépenses de l'exercice 1852 qui étaient à solder par le Trésor pendant l'année 1853 ne s'élèvent, en conséquence, qu'à la somme de..... 221,938,513 51

Les payements ont eu lieu pour..... 217,729,432 82

Et les dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1852 montaient à... 4,209,080 69

EXERCICE 1853.

Les dépenses du service ordinaire liquidées pendant l'année 1853, et celles que l'on a présumé devoir encore être effectuées à la charge de l'exercice 1853, ont été constatées, dans les écritures des différents ministères ordonnateurs de ces dépenses, pour une somme de..... 1,457,204,220f 43c

Sur cette somme il a été payé par les comptables des finances, celle de..... 1,212,389,496 79

et au 31 décembre 1853 les services restant à solder par le Trésor montaient à. 244,814,723 64

EXERCICE 1854.

Les dépenses des dotations, les approvisionnements d'urgence pour le service de la dette publique, de la guerre, principalement en Algérie, les dépenses de la marine à ordonnancer avant l'ouverture de l'exercice, et, enfin, les non-valeurs sur les contributions directes, ont motivé, pendant l'année 1852, des payements par anticipation, imputables sur les crédits de l'exercice 1854; ces payements s'élèvent à 14,732,943 fr. 14 cent.

RÉCAPITULATION.

La réunion des payements relatifs aux *services ordinaires* et effectués sur ces divers exercices fait ressortir, pour l'année 1853, un total de 1,444,851,872 fr. 75 cent., savoir :

Exercice 1852.....	217,729,432f 82c	1,444,851,872f 75c
——— 1853.....	1,212,389,496 79	
——— 1854.....	14,732,943 14	

Dépenses des travaux extraordinaires.

Les *travaux extraordinaires* ont donné lieu, pendant l'année 1853, à des payements montant ensemble à 84,598,311 fr. 73 cent., savoir :

Budget de l'exercice 1852.....	18,867,099f 43c	84,598,311 73
——— 1853.....	65,731,212 30	

TOTAL des payements effectués pendant l'année 1853. (Voir pages 33 et 103.)..... 1,529,450,184 48

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1853.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Service colonial.

Le service colonial, quant à ceux de ses résultats qui affectent la situation des budgets, a donné lieu, pendant l'année 1853, de constater les opérations suivantes :

Dans le compte provisoire du budget de l'exercice 1852 (page 350 du compte des finances de l'année 1852), il a été fait dépense, par application au compte du service colonial (page 577 du même compte), d'une somme de 15,711,889 francs, pour la portion des fonds généraux dudit budget représentant l'insuffisance présumée des ressources attribuées à ce service, sauf son règlement ultérieur dans la loi des comptes de 1853, selon la disposition spéciale consacrée à cet égard par l'article 11 de la loi des comptes de 1842; mais, le décret du 14 août 1852 ayant ajouté une somme de 102,258 fr. 99 cent. aux dépenses primitivement autorisées par le budget, il y a eu lieu d'augmenter d'une pareille somme le prélèvement originairement effectué sur les fonds généraux du budget de 1852. (Pages 31 et 570.)..... 102,258f 99c

En outre, pendant l'année 1853, il a été également fait dépense d'une somme de 16,000,625 francs sur les fonds généraux des budgets de 1853 et 1854, au profit du service colonial de cet exercice, dont les besoins ont dû être, en partie, assurés d'avance par des envois de fonds faits aux colonies dans les derniers mois de l'année 1853 (voir page 358 du présent compte pour la dépense du budget de 1854, et pages 31 et 580 pour l'application qui a été faite de ce prélèvement au compte du service colonial), ci..... 16,000,625 00

ENSEMBLE..... 16,102,883 99

Le prélèvement de même nature effectué sur les fonds généraux du budget de l'exercice 1851, pour une somme de 13,209,534 fr. 12 cent., s'étant trouvé réduit de celle de 649,404 fr. 24 cent. par les recettes et les dépenses constatées en clôture d'exercice, cette dernière somme, aux termes du projet de loi de règlement définitif du service colonial de 1851 (article 10 de la loi des comptes de 1852), a été transportée au budget de l'exercice 1852, en accroissement de ses ressources, ci..... 649,404f 24c

Résultat du service des budgets pour l'année 1853.

Considéré dans son ensemble, le service des budgets a présenté, pendant l'année 1853, un excédant de dépense de 8,486,290 fr. 17 cent., qui résulte du rapprochement des termes ci-après :

Services généraux.

Recettes.	Ressources ordinaires. 1,463,807,089f 53c	1,536,417,374f 06c	
	Ressources spéciales. 72,610,284 53		
Dépenses ordinaires.....		1,444,851,872 75	
Excédant de recettes.....		91,565,501 31	
Dépenses des travaux extraordinaires.....		84,598,311 73	
Excédant de recettes.....		6,967,189 58	6,967,189f 58c
A REPORTER.....			6,967,189 58

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1853.

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

REPORT.....		6,967,189f 58c
Service colonial.		
Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets de 1852, 1853 et 1854.....	16,102,883f 99c	
Réduction du prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1851.....	649,404 24	
Excédant de dépense.....	15,453,479 75	15,453,479 75
TOTAL de l'excédant de dépense sur le service des budgets. (Voir au compte de trésorerie, page 180.).....		8,486,290 17

Les versements de *capitaux de cautionnements* en numéraire se sont élevés à 17,907,051 fr. 34 cent., et les remboursements à 16,403,676 fr. 36 cent.

Le compte spécial qui est tenu pour les *produits éventuels affectés au service départemental*, et dont les mouvements, retracés d'abord en dehors des budgets, y sont ensuite rattachés, au fur et à mesure de la mise desdits produits à la disposition des préfets, présente, en 1853, une recette de 16,629,869 fr. 53 cent., et une dépense de 16,746,752 fr. 52 cent.

Les opérations constatées par l'administration des finances pour le *service colonial*, d'après le régime spécial de comptabilité propre à ce service, et qui se composent principalement des envois de fonds de la métropole, des payements ordonnancés directement par elle, et du prélèvement des fonds généraux du budget, destiné à couvrir l'insuffisance de ressources de chaque exercice, ont donné lieu à une recette de 18,802,942 fr. 23 cent. et à une dépense de 17,821,940 fr. 17 cent. Cette dépense s'est augmentée, en outre, de la réduction de 649,404 fr. 24 cent., qu'a dû éprouver, en règlement d'exercice, au profit du budget de 1852, comme on l'a dit plus haut, le prélèvement qu'on avait provisoirement effectué sur les fonds généraux du budget de 1851, pour couvrir l'insuffisance présumée des ressources du service colonial de cet exercice.

Les mouvements du *service municipal en Algérie* se résument en une recette de 6,273,358 fr. 65 cent., et en une dépense de 6,320,262 fr. 91 cent.

En 1845, il a été ouvert, dans les écritures de la comptabilité générale des finances, un compte intermédiaire auquel on impute provisoirement le *produit des prises faites sur l'ennemi en Algérie*, que l'on en retire ensuite pour appliquer au budget la portion dont il doit profiter, et porter en dépense la répartition de ces prises entre les ayants droit, d'après les liquidations faites par les agents administratifs du ministère de la guerre. La recette constatée à ce compte pendant l'année 1853 a été de 12,038 francs, et la dépense de 91,131 fr. 62 cent.

L'avance que la loi du 14 juin 1833 a autorisé le ministre des finances à faire à la Grèce, pour les intérêts annuels et l'amortissement de la *portion de l'emprunt contracté par ce Gouvernement qui a été garantie par la France*, s'est augmentée, pendant l'année 1853, d'une somme de 1,005,795 fr. 80 cent.

Le *produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne* a été porté à un compte spécial destiné à retracer successivement les faits de cette consolidation, sauf application ultérieure dudit produit aux

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1853.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

découverts du Trésor, après que cette opération aura été terminée. Il a été fait dépense à ce compte spécial, en 1853, d'une somme de 22,396 fr. 47 cent., pour la réduction de la constatation provenant du montant des dépôts des caisses d'épargne qui étaient à consolider en rentes, et pour les frais d'administration alloués à ces établissements.

Par suite des annulations et du renouvellement des *bons de garantie remis par le Trésor aux comptoirs d'escompte*, une recette d'ordre, de 872,500 francs, et une dépense de même nature, de 1,000,000 francs, ont dû être constatées au compte spécial ouvert pour ces opérations.

L'article 3 de la loi du 4 août 1851 a autorisé l'État à faire à la banque de l'Algérie une avance jusqu'à concurrence de un million, remboursable trois ans après l'ouverture des opérations. Le prêt subventionnel effectué en 1853, par suite de cette autorisation, a été de 200,000 francs.

Plusieurs compagnies de chemin de fer, débitrices envers l'État, ont remis en payement de leur dette une somme de 46,358,114 fr. 83 cent. en obligations, à diverses échéances, conformément aux conventions faites avec elles. Le montant de ces obligations entrées dans le portefeuille du Trésor a été porté en recette aux comptes spéciaux ci-après :

Compagnie du chemin de fer de Rouen s/c d'obligations à réaliser	12,314,257f 20c
Chemin de fer de jonction du Rhône à la Loire s/c idem	6,122,310 00
Chemin de fer de Strasbourg s/c idem	27,921,547 63
ENSEMBLE	46,358,114 83

Les réalisations de l'année 1853 se sont élevées à la somme de 41,339,099 fr. 22 cent., savoir :

Obligations de la compagnie du chemin de fer du Nord	14,335,957 42
——— *de Paris à Lyon*	25,419,166 80
——— *de Strasbourg*	1,583,975 00
ENSEMBLE	41,339,099 22

Un décret du 6 mars 1853 a autorisé le Ministre des finances à restituer, par voie de transaction, à diverses compagnies de chemins de fer, la moitié de leurs cautionnements, qui, en 1848, étaient demeurés acquis au Trésor, pour cause de déchéance, et à faire recette au budget de 1853 du surplus de ces cautionnements. Le compte spécial auquel ils avaient été provisoirement appliqués pour une somme totale de 22,870,290 fr. 30 cent. a été, en conséquence, soldé, pendant l'année 1853, par suite du payement aux ayants droit de 11,250,000 francs, et de l'affectation, au budget du même exercice, du complément de 11,620,290 fr. 30 cent.

Un compte spécial a été ouvert, dans les écritures de l'administration des finances, pour l'exécution des décrets des 22 janvier et 27 mars 1852, qui ont affecté une somme de 35 millions à diverses dotations, en faveur d'institutions d'intérêt public. Ces dotations devant être imputées sur le produit de l'aliénation des bois de l'État, il est fait recette, à ce compte, desdits produits, au fur et à mesure de leur réalisation. Ils ont été, pour l'année 1853, de 2,769,565 fr. 42 cent. Quant aux dotations payées pendant la même année aux sociétés de secours mutuels, et pour l'amélioration des logements d'ouvriers, elles se sont élevées à 10,142,600 francs.

Enfin, en exécution du décret du 14 mars 1852, les *remboursements de capitaux de rentes 5 p. 0/0*

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1853.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

non converties en rentes 4 1/2 p. 0/0, effectués pendant l'année 1853, se sont élevés à 24,791 fr. 33 cent., et les *remboursements de portions de rentes non inscriptibles, résultant de la conversion en 4 1/2 p. 0/0*, ont été de 642,982 fr. 28 cent.

Considérés dans leur ensemble, voici quels ont été les mouvements de ces différents services spéciaux :

Recette	109,625,440f 00c
Dépense	134,631,718 98
Il en est par conséquent résulté, pendant l'année 1853 (*voir* le tableau, p. 180), un excédant de dépense de	25,006,278 98

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Les opérations de trésorerie de l'administration des finances ont présenté, pendant l'année 1853, les mouvements et le résultat ci-après :

Fonds de réserve de l'amortissement.

Il a été délivré à la caisse d'amortissement des bons du Trésor, formant pour lui une ressource réelle et s'élevant à		78,428,746f 99c
D'un autre côté, les consolidations en rentes des bons qui ont été émis se sont élevées, savoir :		
Pour la réserve des six derniers mois de 1852, à	38,253,643f 35c	76,785,034 72
Pour la réserve des six premiers mois de 1853, à	38,531,391 37	
En sorte que l'excédant des bons remis à la caisse d'amortissement sur les consolidations est de		1,643,712 27

Bons de garantie remis aux comptoirs d'escompte.

Il a été remis aux comptoirs d'escompte de nouveaux bons de garantie, en renouvellement de ceux échus, pour une somme de	1,000,000f 00c
Les annulations effectuées, pendant l'année 1853, sur les bons antérieurement délivrés à ces comptoirs, se sont élevées à la somme de	872,500 00
Il en résulte que la part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs d'escompte se trouve augmentée de	127,500 00

Créances passives.

Les créances passives de l'administration des finances se sont accrues de recettes s'élevant dans leur ensemble à	3,897,219,524 82
et ont été atténuées de remboursements montant à la somme de	3,912,949,455 96
Leur solde, au commencement de l'année, se trouve ainsi diminué de la différence de	15,729,931 14

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1853.

Suite des OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ce dernier terme se décompose ainsi :

Excédant des bons du Trésor émis comparativement à ceux qui ont été remboursés à divers	7,380,032f 05c
Diminution des autres créances passives de l'administration des finances	23,109,963 19
TOTAL, comme ci-dessus, des augmentations de l'année 1853.	15,729,931 14

Créances actives.

Les recettes faites en atténuation des créances actives à recouvrer par le Trésor, y compris 26,768,159 fr. 40 cent., pour une opération intermédiaire que nécessite entre les préposés des douanes le payement de leurs traitements d'activité et de retraite, ont été de	53,206,341f 93c
Et les payements faits en accroissement de ces créances, y compris une somme de 26,768,185 fr. 76 cent., pour la même opération intermédiaire, ayant été de	52,863,361 09
Le résultat des opérations de l'année les a ainsi augmentées de	342,980 84

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE ET MOUVEMENTS DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES.

Les valeurs de caisse et de portefeuille que les comptables conservent habituellement entre leurs mains, pour les besoins du service, s'élevaient, au 1er janvier 1853, à		369,618,642f 99c
Pendant l'année 1853, ces comptables ont reçu du Trésor ou de leurs collègues		2,522,985,898 69
ENSEMBLE		2,892,604,541 68
Les envois de fonds et de valeurs qu'ils ont faits au Trésor ou à leurs collègues, pendant la même année, montent à	2,522,543,971f 28c	
Le solde en caisse ou en portefeuille, au 1er janvier 1854, est de	322,952,263 22	
		2,845,496,234 50
L'encaisse des comptables a par conséquent éprouvé, pendant l'année 1853, une diminution (*voir* le tableau, page 181) de		47,108,307 18

RÉSULTAT GÉNÉRAL DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1853.

Le rapprochement entre eux des différents termes que l'on vient d'exposer détermine, pour l'ensemble du service de l'administration des finances, pendant l'année 1853, les résultats généraux qui suivent :

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1853.

Suite du RÉSULTAT GÉNÉRAL DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1853.

	RÉSULTATS GÉNÉRAUX	
	EN RECETTE.	EN DÉPENSE.
Excédant de dépense sur le service des budgets, y compris les opérations relatives au service colonial	"	8,486,290f 17c
Excédant des bons remis à la caisse d'amortissement sur les consolidations	1,643,712f 27c	"
Augmentation de la part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs d'escompte	127,500 00	"
Excédant de dépense sur les services spéciaux qui s'exécutent en dehors des budgets	"	25,006,278 98
Résultat du mouvement général des bons du Trésor. (Excédant des bons émis.)	7,380,032 05	"
Diminution des créances passives de l'administration des finances	"	23,109,963 19
Augmentation des créances actives	342,980 84	"
Diminution de l'encaisse des comptables	47,108,307 18	"
	56,602,532 34	56,602,532 34

Le tableau placé à la suite de la présente note est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des recettes et des payements faits par l'administration des finances pendant l'année 1853. Ce développement sert de base au contrôle attribué à la Cour des comptes par l'ordonnance du 9 juillet 1826, et à la Déclaration générale qu'elle rend annuellement pour certifier l'exactitude de tous les résultats du Compte général de l'administration des finances.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853.

Tableau général des opérations de l'Administration des finances pendant l'année 1853.

Valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1853.

Numéraire	175,696,605f 59c	367,108,397f 31c	369,618,642f
Effets à recevoir	191,411,791 72		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées		2,510,245 68	

RECETTE.

		Droits qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1853.	Droits constatés pendant l'année 1853.	Annulations de droits constatés antérieurement à 1853.	Recouvrements effectués pendant l'année 1853.	Reste à recouvrer à la clôture de l'exercice.
EXERCICE 1852.						
Contributions directes		37,656,382f 34c	"	"	37,656,382f 34c	"
Produit des domaines		2,340,086 97	"	651,473f 20c	119,007 41	1,569,606
Produits des forêts et de la pêche		2,342,846 98	"	623,571 55	1,067,697 57	651,577
Impôts et revenus indirects.	Enregistrement et timbre	8,186,678 74	"	4,662,356 09	824,090 18	2,700,232
	Douanes et sels	10,000 00	"	4,411 18	5,588 82	"
	Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, etc.)	6,563,574 31	467,350f 92c	"	4,222,073 83	2,808,851
	Produits des postes	822,132 25	"	122,246 55	689,149 30	10,730
Divers revenus.	Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	197,055 67	"	"	197,055 67	"
	Produits universitaires	1,404 00	1,058 00	"	2,462 00	"
	Produits éventuels affectés au service départemental	"	3,689,484 45	"	3,689,484 45	"
	Produits et revenus de l'Algérie	"	588,644 52	"	588,644 52	"
	Produit de la rente de l'Inde	50,000 00	23,310 97	"	73,310 97	"
Produits divers		5,703,542 61	"	3,745,858 66	1,957,683 95	"
Produit de la réserve de l'amortissement		38,253,643 25	0 10	"	38,253,643 35	"
		102,127,347 12	4,769,848 96	9,809,917 23	89,346,274 36	7,741,004
			5,040,068f 27c			
Ressources spéciales.	Versements de compagnies de chemins de fer en capital et intérêts, sur les prêts qui leur ont été faits par le Trésor.	"	254,000 00	"	254,000 00	"
	Remboursements faits, par les compagnies de chemins de fer, de leur portion contributive dans la dépense du chemin de fer de ceinture de Paris	3,333,333 00	0 30	"	3,333,333 30	"
	Produit de l'aliénation des bois de l'État	13,128,005 46	"	"	13,128,005 46	"
	Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest	"	1,000,000 00	"	1,000,000 00	"
		16,461,338 46	1,254,000 30	"	17,715,338 76	"
			1,254,000f 30c			
Total de l'exercice 1852		118,588,685 58	6,023,849 26	9,809,917 23	107,061,613 12	7,741,004
			3,786,067 97			

DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES.

		Droits qui restaient à payer au 1er janvier 1853.	Droits constatés pendant l'année 1853.	Annulations de droits constatés antérieurement à 1853.	Payements effectués pendant l'année 1853.	Reste à payer à la clôture de l'exercice.
EXERCICE 1852.						
SERVICE ORDINAIRE.						
Dette publique.	Dette consolidée	14,357,838f 76c	"	1,668,517f 72c	10,756,579f 28c	1,932,741f 76c
	Fonds d'amortissement	"	"	"	"	"
	Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers	247 50	"	"	247 50	"
	Intérêts de capitaux de cautionnements	6,800,867 30	"	"	6,523,463 52	277,403 78
	Intérêts de la dette flottante	15,525,388 72	"	529,835 56	14,995,553 16	"
	Rentes viagères	1,646,391 77	"	345,656 93	1,300,734 84	"
	Pensions	12,994,500 10	"	1,780,914 10	11,043,276 00	170,310 00
Dotations et dépenses des pouvoirs législatifs et du conseil d'État		500,995 93	"	98,665 67	394,010 30	8,319 96
Dépenses générales des services publics.	Ministère d'État	3,941,504 55	312,970 21	"	4,055,397 69	199,077 07
	——— de la justice	2,104,292 69	"	100,604 99	1,987,914 69	15,773 01
	——— des affaires étrangères	2,395,838 28	"	143,187 11	2,209,574 82	43,076 35
	——— de l'instce publique et des cultes... Instce publique	6,742,521 14	"	117,059 31	6,494,385 39	131,076 44
	——— de l'instce publique et des cultes... Cultes	10,965,152 82	"	168,970 17	10,646,663 68	150,518 97
	——— de l'intérieur, de l'agr. et du commerce	49,371,295 60	"	7,344,947 44	41,766,426 37	259,921 79
	——— de la police générale	699,990 18	13,076 72	"	707,825 57	5,241 33
	——— des travaux publics	14,942,624 73	"	70,454 03	14,750,280 42	121,890 28
	——— de la guerre	41,242,538 43	"	4,709,687 76	35,979,149 75	553,700 92
	——— de la marine	21,661,414 44	"	4,595,406 79	16,867,279 66	197,727 99
	——— des finances	2,954,569 84	"	213,609 06	2,716,828 85	24,131 93
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts, etc.		16,434,395 45	"	1,332,417 99	15,018,715 51	83,261 95
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes		19,912,296 36	"	362,263 38	19,515,125 82	34,907 16
		245,194,664 59	326,046 93	23,582,198 01	217,729,432 82	4,209,080 69
			23,256,151f 08c			
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Ministère d'État		961,604 57	"	181,819 74	755,356 06	24,428 77
——— des travaux publics		17,760,050 05	"	31,317 83	17,565,524 42	163,207 80
——— de la marine		450,494 82	109,966 14	"	546,218 95	14,242 01
		19,172,149 44	109,966 14	213,137 57	18,867,099 43	201,878 58
			103,171f 43c			
Total de l'exercice 1852		264,366,814 03	436,013 07	23,795,335 58	236,596,532 25	4,410,959 27
			23,359,322f 51c			

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances, pendant l'année 1853.*

Suite de la RECETTE.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

	DROITS constatés pendant l'année 1853.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1853.	RESTE à recouvrer au 1er janvier 185 sur les droits consta
EXERCICE 1853.			
Contributions directes	421,048,676 16	387,410,314f 02c	33,638,362f
Produit des domaines	17,820,327 71	11,668,139 79	6,152,187
Produits des forêts et de la pêche	36,869,322 14	34,439,824 28	2,429,497
Impôts et revenus indirects. — Enregistrement et timbre	291,079,814 16	283,040,227 79	8,039,586
Impôts et revenus indirects. — Douanes et sels	177,941,883 96	177,931,883 96	10,000
Impôts et revenus indirects. — Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	343,460,129 77	337,760,020 76	5,700,109
Impôts et revenus indirects. — Produit des postes	49,308,184 82	48,786,384 82	521,800
Divers revenus. — Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,069,383 42	2,908,292 02	161,091
Divers revenus. — Produits universitaires	2,069,881 00	2,065,861 00	4,020
Divers revenus. — Produits éventuels affectés au service départemental	13,057,268 07	13,057,268 07	"
Divers revenus. — Produits et revenus de l'Algérie	11,366,454 75	11,366,454 75	"
Divers revenus. — Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,000,000 00	50,000
Produits divers	29,680,934 49	24,461,594 10	5,219,340
Produit de la réserve de l'amortissement	78,428,741 18	38,531,391 37	39,897,349
	1,476,251,001 63	1,374,427,656 73	101,823,344
Ressources spéciales. — Versement fait par la compagnie du chemin de fer de l'Ouest	4,000,000 00	4,000,000 00	"
Ressources spéciales. — Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon	25,419,166 80	25,419,166 80	"
Ressources spéciales. — ——— de Lyon à la Méditerranée	3,233,333 32	3,233,333 32	"
Ressources spéciales. — ——— du Nord	2,000,000 00	1,087,937 00	912,063
Ressources spéciales. — ——— de Strasbourg à Bâle	18,635 00	18,635 00	"
Ressources spéciales. — ——— d'Orléans	5,333,333 32	5,333,333 32	"
Ressources spéciales. — Cautionnements des compagnies de chemins de fer acquis au Trésor pour cause de déchéance	11,620,290 30	11,620,290 30	"
Ressources spéciales. — Versements des compagnies de chemins de fer en capital et intérêts, sur prêts à elles faits par le Trésor	2,515,583 33	2,515,583 33	"
Ressources spéciales. — Remboursement, par les compagnies de chemins de fer, de leur portion contributive dans la dépense du chemin de fer de ceinture de Paris	1,666,666 70	1,666,666 70	"
	55,807,008 77	54,894,945 77	912,063
TOTAL de l'exercice 1853	1,532,058,010 40	1,429,322,602 50	102,735,407
EXERCICE 1854.			
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	33,158 44	33,158 44	"

Suite de la DÉPENSE.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

	DROITS constatés pendant l'année 1853.	PAYEMENTS effectués pendant l'année 1853.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1854 sur les droits constatés.
EXERCICE 1853.			
SERVICE ORDINAIRE.			
Dette publique. — Dette consolidée	223,392,125f 20c	209,870,497f 13c	13,521,628f 07c
Dette publique. — Fonds d'amortissement	64,545,864 00	64,545,864 00	"
Dette publique. — Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers	10,306,627 00	10,304,442 40	2,184 60
Dette publique. — Intérêts de capitaux de cautionnements	7,456,667 04	243,893 50	7,212,773 54
Dette publique. — Intérêts de la dette flottante	26,280,000 00	9,337,672 08	16,942,327 92
Dette publique. — Rentes viagères	3,722,000 00	2,052,335 85	1,669,664 15
Dette publique. — Pensions	42,514,366 81	31,614,696 71	10,899,670 10
Dotations	36,044,967 76	33,755,896 64	2,289,071 12
Dépenses générales des services publics. — Ministère d'État	8,445,451 64	6,532,807 71	1,912,643 93
Dépenses générales des services publics. — ——— de la justice	27,647,709 34	25,453,865 21	2,193,844 13
Dépenses générales des services publics. — ——— des affaires étrangères	9,329,907 70	7,144,227 23	2,185,680 47
Dépenses générales des services publics. — ——— de l'instruction publique et des cultes. — Instruction publique	23,083,566 06	16,855,815 46	6,227,750 60
Dépenses générales des services publics. — ——— de l'instruction publique et des cultes. — Cultes	44,569,375 77	32,612,736 93	11,956,638 84
Dépenses générales des services publics. — ——— de l'intérieur	141,592,595 16	99,453,113 87	42,139,481 29
Dépenses générales des services publics. — ——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	77,713,009 03	58,460,331 06	19,252,677 97
Dépenses générales des services publics. — ——— de la guerre	323,040,219 51	285,941,555 54	37,098,663 97
Dépenses générales des services publics. — ——— de la marine	97,899,003 12	73,692,983 32	24,206,019 80
Dépenses générales des services publics. — ——— des finances	35,452,004 85	32,365,315 47	3,086,689 38
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	154,840,703 76	133,519,340 61	21,321,363 15
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	99,328,056 68	78,632,106 07	20,695,950 61
	1,457,204,220 43	1,212,389,496 79	244,814,723 64
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.			
Ministère d'État	10,770,000 00	5,360,679 42	5,409,320 58
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	74,633,776 36	57,631,489 55	17,002,286 81
——— de la marine	3,460,959 63	2,739,043 33	721,916 30
	88,864,735 99	65,731,212 30	23,133,523 69
TOTAL de l'exercice 1853	1,546,068,956 42	1,278,120,709 09	267,948,247 33
EXERCICE 1854.			
Ministère des finances — Dotations	2,083,333 33	2,083,333 33	"
Ministère des finances — Remboursements et restitutions, non-valeurs, etc	805,825 53	805,825 53	"
Ministère de la guerre	11,225,003 54	11,225,003 54	"
——— de la marine	618,780 74	618,780 74	"
TOTAL de l'exercice 1854	14,732,943 14	14,732,943 14	"

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances, pendant l'année 1853.*

Suite de la RECETTE.

SERVICE COLONIAL.

Recette en atténuation du prélèvement qui a été effectué sur les fonds généraux du budget de 1851, pour couvrir l'excédant de dépense de ce service	649,404

SERVICES SPÉCIAUX.

Recettes de cautionnements en numéraire	17,907,051
——— de produits éventuels effectués pour le service départemental	16,629,869
Opérations diverses constatées en recette pour le service colonial	18,802,942
Recettes effectuées pour le service municipal en Algérie	6,273,358
——— des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	12,038
Part contributive du Trésor public dans le capital des comptoirs nationaux d'escompte. (Annulation de bons remis.)	872,500
Compagnie du chemin de fer de Rouen *s/c* d'obligations à régulariser	12,314,257
——— de jonction du Rhône à la Loire *s/c* d'obligations à réaliser	6,122,310
——— de Strasbourg *s/c* d'obligations à réaliser	27,921,547
Recettes applicables au fonds spécial des dotations accordées sur le produit de l'aliénation des bois de l'État	2,769,565
	109,625,440

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement			78,428,746f 99c	
Bons de garantie remis aux comptoirs d'escompte			1,000,000 00	
Recettes en augmentation des créances passives. — Bons du Trésor remis à la banque de France en garantie de son prêt de 75 millions	215,000,000f 00c	372,370,376f 15c		
Recettes en augmentation des créances passives. — Bons du Trésor remis à divers	157,370,376 15			
Recettes en augmentation des créances passives. — Émission de traites et mandats		241,056,930 40	3,897,219,524 82	4,029,854,613
Recettes en augmentation des créances passives. — Recettes de fonds particuliers des comptables des finances		462,963,693 39		
Recettes en augmentation des créances passives. — ——— pour le compte des correspondants du Trésor		1,446,006,146 44		
Recettes en augmentation des créances passives. — ——— des comptables des finances		1,374,822,378 44		
Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances.)			53,206,341 93	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)				2,522,985,898
				6,952,840,512

Suite de la DÉPENSE.

SERVICE COLONIAL.

Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets pour couvrir l'excédant présumé de dépense du service colonial	Exercice 1852	102,258f 99c	16,102,883f 99c
	——— 1853	560,125 00	
	——— 1854	15,440,500 00	

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de cautionnements en numéraire	16,403,676 36
Application aux budgets des produits éventuels recouvrés pour le service départemental	16,746,752 52
Opérations diverses constatées en dépense pour le service colonial	17,821,940 17
Payements effectués pour le service municipal en Algérie	6,320,262 91
Répartition, entre le budget et les ayants-droit, des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	91,131 62
Payements effectués, à titre d'avance, pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	1,005,795 80
Part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs nationaux d'escompte. (Bons remis)	1,000,000 00
Remboursements de cautionnements des compagnies de chemins de fer acquis au Trésor pour cause de déchéance	22,870,290 30
Payements sur le fonds spécial des dotations accordées sur le produit de l'aliénation des bois de l'État	10,142,600 00
Compagnie du chemin de fer du Nord, S/C d'obligations à réaliser	14,335,957 42
——— de Paris à Lyon, S/C d'obligations à réaliser	25,419,166 80
——— de Strasbourg, S/C d'obligations à réaliser	1,583,975 00
Dépenses à divers titres constatées au compte de la consolidation des fonds des caisses d'épargne	22,396 47
Prêt subventionnel à la banque de l'Algérie	200,000 00
Remboursement de capitaux de rentes 5 p. 0/0 non converties en 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)	24,791 33
Remboursement de portions de rentes non inscriptibles, résultant de la conversion en 4 1/2 p. 0/0	642,982 28
	134,631,718 98

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Bons remis par la caisse d'amortissement. — Bons consolidés en rentes			76,785,034f 72c	
Annulation de bons remis en garantie aux comptoirs d'escompte			872,500 00	
Payements en atténuation des créances passives. — Remboursements de bons du Trésor. — remis à la banque de France en garantie de son prêt de 75 millions	220,000,000f 00c	364,990,344f 10c		
Payements en atténuation des créances passives. — Remboursements de bons du Trésor. — remis aux caisses d'épargne	102 50			
Payements en atténuation des créances passives. — Remboursements de bons du Trésor. — ——— à divers	144,990,241 60			
Payements en atténuation des créances passives. — Remboursements de traites et mandats		246,830,090 66	3,912,949,455 96	4,043,470,351 77
Payements en atténuation des créances passives. — ——— de fonds particuliers des comptables des finances		461,110,957 91		
Payements en atténuation des créances passives. — Dépenses pour le compte des correspondants du Trésor		1,463,492,068 86		
Payements en atténuation des créances passives. — ——— des correspondants des comptables des finances		1,376,525,994 43		
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances.)			52,863,361 09	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)				2,522,543,971 28
				6,566,014,323 05

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1854.

Numéraire	92,646,855f 97c	303,026,822f 31c	322,952,263f 22c
Effets à recevoir	210,379,966 34		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées		19,925,440 91	

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances, pendant l'année 1853.*

Suite de la RECETTE.

RECAPITULATION DES RECETTES ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1853.

Contributions et revenus publics.	Exercice 1852	107,061,613f 12c	1,536,417,374f
	—— 1853	1,429,322,602 50	
	—— 1854	33,158 44	
Service colonial. — Recette en atténuation du prélèvement qui a été effectué sur les fonds généraux du budget de 1851, pour couvrir l'excédant de dépense de ce service			649,404
Services spéciaux			109,625,440
Opérations de trésorerie.	Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement	78,428,746 99	6,552,840,512
	—— aux comptoirs d'escompte	1,000,000 00	
	Recettes en augmentation des créances passives	3,897,219,524f 82c — 3,950,425,866 75	
	—— en atténuation des créances actives	53,206,341 93	
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)	2,522,985,898 69	
	TOTAL de la recette		8,199,532,730
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1853			369,618,642
	TOTAL GÉNÉRAL		8,569,151,373

Suite de la DÉPENSE.

Dépenses publiques.	Exercice 1852	236,596,532f 25c	1,529,450,184f 48c
	—— 1853	1,278,120,709 09	
	—— 1854	14,732,943 14	
Service colonial. Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets pour couvrir l'excédant présumé des dépenses de ce service			16,102,883 99
Services spéciaux			134,631,718 98
Opérations de trésorerie.	Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement	76,785,034f 72	6,566,014,323 05
	—— aux comptoirs d'escompte	872,500 00	
	Payements en atténuation des créances passives	3,912,949,455f 96c — 3,965,812,817 05	
	—— en augmentation de créances actives	52,863,361 09	
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)	2,522,543,971 28	
	TOTAL de la dépense		8,246,199,110 50
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1854			322,952,263 22
	TOTAL GÉNÉRAL		8,569,151,373 72

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853.

Développement, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances*, pendant l'année 1853.

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS indirectes et des chemins de fer.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER payeur central du Trésor public.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Recettes.	Annulations de recettes.	TOTAL des RECETTES.
CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.												
EXERCICE 1852.												
Contributions directes	"	"	"	"	"	37,656,382f 34c	"	"	"	"	"	37,656,382f 34c
Enregistrement, timbre et domaines	1,498,141f 56c	"	"	"	"	"	"	"	"	260f 00c	555,303f 97c	943,097 59
Produits des forêts et de la pêche	403,092 18	"	"	"	"	664,605 39	"	"	"	"	"	1,067,697 57
Douanes et sels	"	5,588f 82c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5,588 82
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	4,222,073f 83	"	"	"	"	"	"	"	"	4,222,073 83
Produits des postes	"	"	"	689,149f 3	"	"	"	"	"	"	"	689,149 30
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	"	"	"	"	"	197,055 67	"	"	"	"	"	197,055 67
Produits universitaires	"	"	"	"	"	2,462 00	"	"	"	"	"	2,462 00
Produits éventuels affectés au service départemental	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,689,484 45	"	3,689,484 45
Produits et revenus de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	695,022f 43c	"	106,377 91	588,644 52
Produit de la rente de l'Inde	"	"	"	"	"	"	"	"	"	73,310 97	"	73,310 97
Produits divers	"	"	6,130 87	"	2,863f 07c	1,383,225 74	129,532f 74c	53,365f 46c	11,886 39	3,795,754 55	3,425,074 87	1,957,683 95
Produit de la réserve de l'amortissement	"	"	"	"	"	"	38,253,643 35	"	"	"	"	38,253,643 35
Ressources spéciales. — Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et intérêts, sur les prêts qui leur ont été faits par le Trésor	"	"	"	"	"	"	254,000 00	"	"	"	"	254,000 00
Ressources spéciales. — Remboursement, par les compagnies de chemins de fer, de leur portion contributive dans la dépense du chemin de fer de ceinture de Paris	"	"	"	"	"	"	3,333,333 30	"	"	"	"	3,333,333 30
Ressources spéciales. — Produit de l'aliénation des bois de l'État	"	"	"	"	"	13,201,319 48	"	"	"	"	73,314 02	13,128,005 46
Ressources spéciales. — Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest	"	"	"	"	"	"	1,000,000 00	"	"	"	"	1,000,000 00
Service colonial. — Recette en atténuation du prélèvement qui a été effectué sur les fonds généraux du budget de 1851, pour couvrir l'excédant de dépenses de ce service	"	"	"	"	"	"	"	"	"	649,404 24	"	649,404 24
EXERCICE 1853.												
Contributions directes	"	"	"	"	"	387,410,314 02	"	"	"	"	"	387,410,314 02
Enregistrement, timbre et domaines	294,737,670 52	"	"	"	"	"	"	"	"	"	29,302 94	294,708,367 58
Produits des forêts et de la pêche	5,584,074 49	"	"	"	"	31,551,385 44	"	"	"	615 75	2,696,251 40	34,439,824 28
Douanes et sels	"	177,931,883 96	"	"	"	"	"	"	"	"	"	177,931,883 96
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	337,760,020 76	"	"	"	"	"	"	"	"	337,760,020 76
Produits des postes	"	"	"	48,400,865	"	"	"	15,838 63	"	369,680 98	"	48,786,384 82
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	"	"	"	"	"	2,908,292 02	"	"	"	"	"	2,908,292 02
Produits universitaires	"	"	"	"	"	2,065,105 00	"	"	756 00	"	"	2,065,861 00
Produits éventuels affectés au service départemental	"	"	"	"	"	"	"	"	"	13,057,268 07	"	13,057,268 07
Produits et revenus de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	11,370,786 71	"	4,331 96	11,366,454 75
Produit de la rente de l'Inde	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,000,000 00	"	1,000,000 00
Produits divers	1,386,355 30	250,307 56	1,730 30	"	1,556,628 73	13,139,867 13	6,401,446 53	723,275 43	4,080,083 39	3,352,003 41	6,430,103 68	24,461,594 10
Produit de la réserve de l'amortissement	"	"	"	"	"	"	38,531,391 37	"	"	"	"	38,531,391 37
Ressources spéciales. — Versements faits par la compagnie du chemin de fer de l'Ouest	"	"	"	"	"	"	4,000,000 00	"	"	"	"	4,000,000 00
Ressources spéciales. — Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon	"	"	"	"	"	"	"	"	"	25,419,166 80	"	25,419,166 80
Ressources spéciales. — *Idem* par la compagnie du chemin de fer de Lyon à la Méditerranée	"	"	"	"	"	"	3,233,333 32	"	"	"	"	3,233,333 32
Ressources spéciales. — *Idem* par la compagnie du chemin de fer du Nord	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,087,937 00	"	1,087,937 00
Ressources spéciales. — *Idem* par la compagnie du chemin de fer de Strasbourg à Bâle	"	"	"	"	"	"	"	"	"	18,635 00	"	18,635 00
Ressources spéciales. — *Idem* par la compagnie du chemin de fer d'Orléans	"	"	"	"	"	"	5,333,333 32	"	"	"	"	5,333,333 32
Ressources spéciales. — Cautionnements des compagnies de chemins de fer acquis au Trésor pour cause de déchéance	"	"	"	"	"	"	"	"	"	11,620,290 30	"	11,620,290 30
Ressources spéciales. — Versements des compagnies de chemins de fer en capital et intérêts, sur les prêts à elles faits par le Trésor	"	"	"	"	"	"	2,515,583 33	"	"	"	"	2,515,583 33
Ressources spéciales. — Remboursement, par les compagnies de chemins de fer, de leur portion contributive dans la dépense du chemin de fer de ceinture de Paris	"	"	"	"	"	"	1,666,666 70	"	"	"	"	1,666,666 70
EXERCICE 1854.												
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	33,158 44	"	"	"	"	"	"	"	"	33,158 44
A REPORTER	303,609,334 05	178,187,780 34	342,023,114 20	49,090,014	1,559,491 80	490,180,014 23	104,652,263 96	792,479 52	16,158,534 92	64,133,811 52	13,320,060 75	1,537,066,778 30

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances*, pendant l'année 1853.

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes et des chemins de fer.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER Payeur central du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Recettes.	Annulations de recettes.	TOTAL des RECETTES.
REPORT d'autre part	303,609,334f 05c	178,187,780f 34c	342,023,114f 20c	49,090,014f 5	1,559,491f 80c	490,180,014f 23c	104,652,263f 96c	792,479f 52c	16,158,534f 92c	64,133,811f 52c	13,320,060f 75c	1,537,066,778f 30c
SERVICES SPÉCIAUX.												
Recettes de cautionnements en numéraire	"	"	"	"	"	11,203,818 96	6,629,200 00	"	71,420 00	2,612 38	"	17,907,051 34
Recettes de produits éventuels effectuées pour le service départemental	"	"	"	"	"	16,655,139 38	"	"	"	7 20	25,277 05	16,629,869 53
Opérations diverses constatées en recette pour le service colonial	"	"	"	"	"	"	"	"	"	19,002,130 47	199,188 24	18,802,942 23
Recettes effectuées pour le service municipal de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	6,267,649 65	5,709 00	"	6,273,358 65
Recettes de produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	12,038 00	"	"	12,038 00
Versement de la compag. du chemin de fer de Rouen s/c d'obligations à réaliser	"	"	"	"	"	"	2,658,852 01	"	"	9,655,405 19	"	12,314,257 20
——— de jonction du Rhône à la Loire s/c d'obligations à réaliser	"	"	"	"	"	"	6,122,310 00	"	"	"	"	6,122,310 00
——— de Strasbourg s/c d'obligations à réaliser	"	"	"	"	"	"	27,921,547 63	"	"	"	"	27,921,547 63
Part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs nationaux d'escompte	"	"	"	"	"	"	872,500 00	"	"	"	"	872,500 00
Fonds spécial des dotations accordées sur le produit de l'aliénation des bois de l'État	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,769,565 42	"	2,769,565 42
SERVICE DE TRÉSORERIE.												
Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement	"	"	"	"	"	"	78,428,746 99	"	"	"	"	78,428,746 99
——— aux comptoirs d'escompte	"	"	"	"	"	"	1,000,000 00	"	"	"	"	1,000,000 00
Recettes en augmentation des créances passives. — Bons du Trésor remis à la banque de France	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Recettes en augmentation des créances passives. — ——— en garantie de son prêt de 75 millions	"	"	"	"	"	"	215,000,000 00	"	"	"	"	215,000,000 00
Recettes en augmentation des créances passives. — Bons du Trésor remis à divers	"	"	"	"	"	"	157,370,376 15	"	"	"	"	157,370,376 15
Recettes en augmentation des créances passives. — Émission de traites et mandats	"	"	"	"	"	126,931,977 47	57,240,601 45	224,339 72	7,857,614 77	48,806,218 91	3,821 92	241,056,930 40
Recettes en augmentation des créances passives. — Recettes de fonds particuliers des comptables des finances	35,035 19	106,133 81	1,247,523 27	"	5,758,077 97	455,809,152 15	"	1,500 00	5,873 11	397 89	"	462,963,693 39
Recettes en augmentation des créances passives. — Recettes pour le compte des correspondants du Trésor	2,700,658 31	50,578,808 82	8,228,566 64	60,376,601	87,422,020 63	253,939,976 14	264,043,798 78	1,361,495 70	14,142,873 52	103,240,569 51	29,222 68	1,446,006,146 44
Recettes en augmentation des créances passives. — Recettes pour le compte des correspondants des comptables des finances	"	"	"	"	"	1,370,893,669 01	"	2,326,426 59	1,602,282 84	"	"	1,374,822,378 44
Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances)	559,974 54	34,960,078 17	1,136,351 05	432,835	23,838 71	10,494,940 22	2,316,783 30	2,142,571 77	1,028,206 36	136,566 64	25,804 80	53,206,341 93
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus)	4,471,907 28	15,770,097 70	7,403,075 90	17,795,424	8,354,274 70	840,330,357 89	808,259,601 52	727,196,091 57	82,821,562 46	10,583,504 73	"	2,522,985,898 69
TOTAL des Recettes	311,376,909 37	279,602,898 84	360,038,631 06	127,694,876	03,117,703 81	3,576,439,045 45	1,732,516,581 79	734,044,904 87	129,968,055 63	258,336,498 86	13,603,375 44	8,199,532,730 73
										244,733,123f 42c		

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853.

Développement, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances*, pendant l'année 1853.

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de l'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes et des chemins de fer.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER Payeur central du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
DÉPENSES PUBLIQUES.												
EXERCICE 1852. — SERVICE ORDINAIRE.												
Dette consolidée	"	"	"	"	"	"	6,844,288f 73c	3,522,522f 45c	9,555f 50c	382,668f 49c	2,455f 89c	10,756,579f 28c
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers	"	"	"	"	"	"	247 50	"	"	"	"	247 50
Intérêts de capitaux de cautionnements	"	"	"	"	"	"	742,515 46	5,745,225 20	35,623 04	99 82	"	6,523,463 52
Intérêts de la dette flottante	"	"	"	"	"	1,285,926f 53c	188,522 27	"	"	13,523,795 71	2,691 35	14,995,553 16
Rentes viagères	"	"	"	"	"	"	1,058,110 45	242,269 39	450 00	33,803 84	33,898 84	1,300,734 84
Pensions	"	"	"	"	"	"	2,369,850 94	9,112,941 37	58,484 83	132,360 74	630,361 88	11,043,276 00
Dotations et dépenses des pouvoirs législatifs et du Conseil d'État	"	"	"	"	"	"	434,751 04	"	"	"	40,740 74	394,010 30
Ministère d'État	"	"	"	"	"	"	3,524,111 97	542,602 39	"	500 00	11,816 67	4,055,397 69
——— de la justice	"	"	"	"	"	"	126,267 66	1,816,485 04	66,940 59	1,015 65	22,794 25	1,987,914 69
——— des affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	2,208,886 82	"	"	22,791 77	22,103 77	2,209,574 82
——— de l'instruction publique et des cultes — Dépenses de l'instruction publique	"	"	"	"	"	"	997,111 44	5,475,366 46	38,290 36	12,767 30	29,150 17	6,494,385 39
——— de l'instruction publique et des cultes — Dépenses des cultes	"	"	"	"	"	"	195,409 60	10,377,680 56	76,929 13	2,623 50	5,979 11	10,646,663 68
——— de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce	"	"	"	"	"	"	9,288,157 29	32,470,192 97	"	130,841 69	122,765 58	41,766,426 37
——— de la police générale	"	"	"	"	"	"	359,818 15	258,558 78	"	92,519 76	3,071 12	707,825 57
——— des travaux publics	"	"	"	"	"	"	1,930,408 93	12,753,675 22	"	162,404 11	96,207 84	14,750,280 42
——— de la guerre	"	"	"	"	"	"	11,717,509 07	19,286,675 20	8,468,485 46	3,608,487 19	7,102,007 17	35,979,149 75
——— de la marine	"	"	"	"	"	"	4,124,966 45	15,361,543 68	58,755 47	2,015,729 97	4,693,715 91	16,867,279 66
——— des finances	"	"	"	"	"	1,519,123 65	941,188 22	223,162 52	36,080 67	1,106,528 54	1,109,254 75	2,716,828 85
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	1,526,754f 01c	813,702 49	1,183,503f 92c	2,410,52[illegible]	"	2,191,656 37	2,145,315 31	2,678,498 19	25,420 35	2,072,968 62	29 628 22	15,018,715 51
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	363,458 00	6,329,892 58	16,599 96	34[illegible]	"	12,750,470 00	17,567 48	36,902 41	83 32	83,311 05	83,502 90	19,515,125 82
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.												
Ministère d'État	"	"	"	"	"	"	755,356 06	"	"	"	"	755,356 06
——— des travaux publics	"	"	"	"	"	"	6,253,112 71	11,117,093 71	"	200,004 14	4,686 14	17,565,524 42
——— de la marine	"	"	"	"	"	"	1,471 58	426,788 91	"	118,656 46	698 00	546,218 95
EXERCICE 1853. — SERVICE ORDINAIRE.												
Dette consolidée	"	"	"	"	"	"	207,740,971 13	66,603,855 00	71,535 00	"	"	209,870,497 13
Fonds d'amortissement	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	64,545,864 00
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers	"	"	"	"	"	"	9,056,830 40	1,247,612 00	"	"	"	10,304,442 40
Intérêts de capitaux de cautionnements	"	"	"	"	"	"	42,560 66	199,965 71	1,367 13	"	"	243,893 50
Intérêts de la dette flottante	"	"	"	"	"	2,468,886 38	4,391,268 23	"	"	2,516,125 40	38,607 93	9,337,672 08
Rentes viagères	"	"	"	"	"	"	1,429,808 37	621,997 48	530 00	"	"	2,052,335 85
Pensions	"	"	"	"	"	"	6,460,018 62	24,977,817 41	177,150 68	"	290 00	31,614,696 71
Dotations et dépenses des pouvoirs législatifs et du Conseil d'État	"	"	"	"	"	"	33,493,396 64	255,000 00	7,500 00	"	"	33,755,896 64
Ministère d'État	"	"	"	"	"	"	6,029,340 51	505,229 49	"	"	1,762 29	6,532,807 71
——— de la justice	5,016,261 87	"	"	"	"	"	3,703,062 03	16,198,448 03	534,622 56	1,470 72	"	25,453,865 21
——— des affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	7,149,575 84	"	"	2,358 20	7,706 81	7,144,227 23
——— de l'instruction publique et des cultes — Instruction publique	"	"	"	"	"	"	5,238,621 93	11,490,855 51	130,404 84	184 50	4,251 32	16,855,815 46
——— de l'instruction publique et des cultes — Cultes	"	"	"	"	"	"	1,326,160 66	30,883,863 76	403,370 26	342 25	1,000 00	32,612,736 93
——— de l'intérieur	"	"	"	"	"	"	15,228,155 18	84,252,999 11	"	51,323 92	79,364 34	99,453,113 87
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	"	"	"	"	"	"	8,802,802 93	49,692,826 65	39 88	6,133 57	41,471 97	58,460,331 06
——— de la guerre	"	"	"	"	"	"	52,438,169 62	174,676,456 52	60,378,659 58	1,856,417 82	3,408,148 00	285,941,555 54
——— de la marine	"	"	"	"	"	"	11,745,686 40	60,136,704 26	769,513 36	4,894,290 43	3,853,211 13	73,692,983 32
——— des finances. (Service général.)	12,533 86	27,304 92	1,123 08	19,89[illegible]	"	6,294,965 00	22,165,588 57	2,127,782 31	616,341 41	1,107,172 80	7,391 42	32,365,315 47
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	12,233,117 42	24,835,233 52	39,485,650 42	24,086,01[illegible]	"	9,063,441 75	10,238,492 10	11,367,698 00	2,209,077 96	1,031 47	413 32	133,519,340 61
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	3,631,217 25	26,760,884 11	1,353,909 84	8,68[illegible]	"	46,408.959 26	50,761 43	240,735 87	3,120 20	173,837 72	"	78,632,106 07
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.												
Ministère d'État	"	"	"	"	"	"	5,358,993 83	2,000 00	"	"	314 41	5,360,679 42
——— des travaux publics	"	"	"	"	"	"	22,622,631 47	34,973 122 08	"	35,736 00	"	57,631,489 55
——— de la marine	"	"	"	"	"	"	2,455 49	2,644,359 01	"	94,445 84	2,217 01	2,739,043 33
A REPORTER	22,783,342 41	58,767,017 62	42,040,787 22	26,525,45[illegible]	"	81,983,428 94	490,940,297 17	704,547,512 65	74,178,331 58	34,444,748 99	21,493,680 25	1,514,717,241 34

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Payements par l'Administration des finances*, pendant l'année 1853.

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes et des chemins de fer.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER Payeur central du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
REPORT d'autre part.....	22,783,342f 41c	58,767,017f 62c	42,040,787f 22c	26,525,455	"	81,983,428f 94c	490,940,297f 17c	704,547,512f 65c	74,178,331f 58c	34,444,748f 99c	21,493,680f 25c	1,514,717,241f 34c
Suite des DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1854.												
Ministère des finances. { Dotations.....	"	"	"	"	"	"	2,083,333 33	"	"	"	"	2,083.333 33
Ministère des finances. { Remboursements et restitutions, non-valeurs, etc.....	"	"	"	"	"	805,825 53	"	"	"	"	"	805,825 53
——— de la guerre.....	"	"	"	"	"	"	6,177,995 51	4,358,854 35	688,153 68	"	"	11,225,003 54
——— de la marine.....	"	"	"	"	"	"	"	612,954 28	"	1,980,815 85	1,974,989 39	618,780 74
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES.												
Frais de fabrication prélevés sur le prod^t brut des monnaies. Exercice 1852.....	"	"	"	"	6,600f 88c	"	"	"	"	15,857 94	22,458 82	"
——— Exercice 1853.....	"	"	"	"	1,324,836 45	"	"	"	"	39,026 54	1,363,862 99	"
SERVICE COLONIAL.												
Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets pour couvrir l'excédant présumé de dépense de ce service..... { Exer^ces 1852. 102,258f 99c; ——— 1853. 560,125 00; ——— 1854. 15,440,500 00 }	"	"	"	"	"	"	"	"	"	16,242,883 99	140,000 00	16,102,883 99
SERVICES SPÉCIAUX.												
Remboursements de cautionnements en numéraire.....	"	"	"	"	"	"	2,697,711 27	13,594,371 85	108,093 24	3,500 00	"	16,403,676 36
Service départemental *S/C* de produits éventuels.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	16,746,752 52	"	16,746,752 52
Opérations diverses constatées en dépense pour le service colonial.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	18,085,309 30	263,369 13	17,821,940 17
Payements effectués pour le service municipal en Algérie.....	"	"	"	"	"	"	"	"	6,339,966 91	"	19,704 00	6,320,262 91
Répartition entre le budget et les ayants droit des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie.....	"	"	"	"	"	"	"	"	91,131 62	"	"	91,131 62
Payements effectués, à titre d'avances, pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France.....	"	"	"	"	"	"	1,005,795 80	"	"	"	"	1,005,795 80
Part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs nationaux d'escompte..	"	"	"	"	"	"	1,000,000 00	"	"	"	"	1,000,000 00
Produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	22,864 98	468 51	22,396 47
Prêt subventionnel à la banque de l'Algérie.....	"	"	"	"	"	"	"	"	200,000 00	"	"	200,000 00
Payements sur le fonds spécial des dotations accordées sur le produit de l'aliénation des bois de l'État.....	"	"	"	"	"	"	27,450 00	164,200 00	"	10,000,000 00	49,050 00	10,142,600 00
Remboursement de capitaux de rentes 5 p. 0/0 non converties en 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.).....	"	"	"	"	"	"	24,791 33	"	"	"	"	24,791 33
Remboursement de portions de rentes non inscriptibles, résultant de la conversion en 4 1/2 p. 0/0.....	"	"	"	"	"	"	200,583 55	441,408 93	554 41	435 39	"	642,982 28
Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon *S/C* d'obligations à réaliser.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	25,419,166 80	"	25,419,166 80
——— du Nord *S/C* d'obligations à réaliser.....	"	"	"	"	"	"	3,592,615 23	"	"	10,743,342 19	"	14,335,957 42
——— de Strasbourg *S/C* d'obligations à réaliser.....	"	"	"	"	"	"	1,565,340 00	"	"	18,635 00	"	1,583,975 00
Remboursement de cautionnements de compagnies de chemins de fer acquis au Trésor pour cause de déchéance.....	"	"	"	"	"	"	11,250,000 00	"	"	11,620,290 30	"	22,870,290 30
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.												
Remboursement des bons du Trésor remis par la caisse d'amortissement.....	"	"	"	"	"	"	76,785,034 72	"	"	"	"	76,785,034 72
Annulation de bons remis aux comptoirs d'escompte.....	"	"	"	"	"	"	872,500 00	"	"	"	"	872,500 00
Payements en atténuation des créances passives. Remb^t de bons du Trésor remis à la banque de France.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Payements en atténuation des créances passives. ——— en garantie de son prêt de 75 millions.....	"	"	"	"	"	"	220,000,000 00	"	"	"	"	220,000,000 00
Payements en atténuation des créances passives. Remboursement de bons du Trésor remis aux caisses d'épargne.	"	"	"	"	"	"	102 50	"	"	"	"	102 50
Payements en atténuation des créances passives. Remboursement de bons du Trésor à divers.....	"	"	"	"	"	"	144,990,241 60	"	"	"	"	144,990,241 60
Payements en atténuation des créances passives. ——— de traites et mandats.....	"	"	"	"	"	15,725,473 01	223,717,407 11	150,843 84	7,236,366 70	"	"	246,830,090 66
Payements en atténuation des créances passives. ——— de fonds particuliers des comptables des finances.	4,411 23	85,150 38	1,797,708 58	"	5,891,950 71	451,915,493 56	"	6,689 50	150 42	1,409,593 03	189 50	461,110,957 91
Payements en atténuation des créances passives. Dépenses pour le compte des correspondants du Trésor.....	1,761,240 45	49,110,161 19	7,170,199 70	57,961,71	59,509,862 03	253,051,469 48	297,095,246 33	254,034 22	15,535,258 58	122,054,700 44	11,821 92	1,463,492,068 86
Payements en atténuation des créances passives. ——— des comptables des finances.....	"	"	"	"	"	1,372,583,948 73	"	2,316,884 68	1,625,161 02	"	"	1,376,525,994 43
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances)...	616,216 95	34,925,090 21	1,143,170 13	554,83	34,760 12	10,364,931 70	"	3,879,110 54	990,544 91	4,233,646 74	3,878,942 04	52,863,361 09
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.).....	286,099,790 45	135,741,724 78	307,425,465 99	42,476,03	5,150,873 88	1,390,427,533 38	327,428,884 66	3,415,723 59	23,507,833 54	2,739,031 88	1,868,941 91	2,522,543,971 28
TOTAL des payements.....	311,265,001 49	278,629,144 18	359,577,331 62	127,518,03	71,918,884 07	3,576,858,104 33	1,811,455,330 11	733,742,588 43	130,501,546 61	275,820,601 88	31,087,478 46	8,246,199,110 50
										244,733,123f 42c		

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853.

Résumé du développement, par classe de comptables, *des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1853.*

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1853.	RECETTES EFFECTUÉES pendant l'année 1853.	TOTAL au 31 décembre 1853. (Voir page 33.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1853.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1854.	TOTAL au 31 décembre 1853. (Voir page 33.)
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	283,784f 05c	311,376,909f 37c	311,660,693f 42c	311,265,001f 49c	395,691f 93c	311,660,693f 42c
——— des douanes et sels	6,254,939 57	279,602,898 84	285,857,838 41	278,629,144 18	7,228,694 23	285,857,838 41
——— des contributions indirectes et des chemins de fer	2,086,706 03	360,038,631 06	362,125,337 09	359,577,331 62	2,548,005 47	362,125,337 09
Directeurs des postes	910,255 24	127,694,876 49	128,605,131 73	127,518,056 24	1,087,075 49	128,605,131 73
——— de la fabrication des monnaies	2,580,109 27	703,117,703 81	705,697,813 08	671,918,884 07	33,778,929 01	705,697,813 08
Receveurs généraux des finances	19,483,310 39	3,576,439,045 45	3,595,922,355 84	3,576,858,104 33	19,064,251 51	3,595,922,355 84
Caissier payeur central du Trésor public	313,514,733 66	1,732,516,581 79	2,046,031,315 45	1,811,455,330 11	234,575,985 34	2,046,031,315 45
Payeurs du Trésor public	4,535,857 20	734,044,904 87	738,580,762 07	733,742,588 43	4,838,173 64	738,580,762 07
Comptables des finances en Algérie	19,968,947 58	129,968,055 63	149,937,003 21	130,501,546 61	19,435,456 60	149,937,003 21
Agent responsable des virements de comptes	"	244,733,123 42	244,733,123 42	244,733,123 42	"	244,733,123 42
	369,618,642 99	8,199,532,730 73	8,569,151,373 72	8,246,199,110 50	322,952,263 22	8,569,151,373 72

COMPTE

DES

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS

POUR L'ANNÉE 1853.

NOTE

Sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

Le compte des contributions et revenus publics a pour objet de faire connaître, pour chacune des branches principales de ressources composant le budget général des recettes de l'État, les droits liquidés à la charge des redevables du Trésor public, et ceux qui ont été recouvrés, ou qui sont restés à réaliser. Les résultats exposés dans ce compte se rapportent à l'exercice 1852 parvenu au terme de sa clôture pendant l'année 1853, et qui vient d'être réglé définitivement; à l'exercice 1853, qui a accompli sa première année d'exécution; et, enfin, à l'exercice 1854, sur lequel quelques recettes, d'après le régime qui leur est propre, ont été constatées avant l'ouverture de cet exercice.

Ce compte se compose des documents ci-après :

1° D'un tableau général qui récapitule l'ensemble des résultats inscrits sur ces exercices dans les écritures de la comptabilité générale des finances jusqu'au 31 décembre 1853, en distinguant les opérations de l'année 1853, de celles qui ont eu lieu antérieurement à la publication du compte.

2° D'une série d'états de développement, par nature de perceptions, suivant les divisions principales du budget des recettes, SAVOIR :

Contributions directes;
Enregistrement, timbre et domaines;
Produits des forêts et de la pêche;
Douanes et sels;
Contributions indirectes;
Produits des postes;
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte;
Produits universitaires;
Produits éventuels affectés au service départemental;
Produits et revenus de l'Algérie;
Produit de la rente de l'Inde;
Produits divers du budget;
Produit de la réserve de l'amortissement,
Ressources spéciales;

3° D'un résumé spécial pour les impôts et revenus indirects des exercices 1852 et 1853;

4° Et, enfin, d'un développement, par département et par classe de comptables, de l'ensemble des recouvrements qui ont été effectués pendant l'année 1853.

Les développements administratifs sur les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs et d'où sont résultés les droits perçus par le Trésor public sur l'exercice 1852, se trouvent dans le compte définitif des recettes de cet exercice, qui est publié séparément, par le ministre des finances, à l'appui du règlement définitif du budget dudit exercice. C'est également à ce compte qu'il est nécessaire de se reporter pour le développement, par département et par branche de revenus, des recouvrements effectués pendant l'exercice 1852 (pages 22 à 25). Les développements de cette nature ne pouvant être établis qu'en clôture d'exercice, la publication n'en aura lieu, pour l'exercice 1853, qu'à l'époque où cet exercice sera soumis au contrôle législatif.

Note sur le compte des contributions et revenus publics.

Les différents résultats constatés dans la présente partie du compte général des finances se résument de la manière suivante :

Contributions et Revenus de l'Exercice 1852.

Les droits constatés au profit de l'État, sur l'exercice 1852, se sont élevés à 1,487,465,126 fr. 67 c., savoir :

Recettes ordinaires.	Contributions directes	413,901,126f 22c	1,336,332,731f 19c
	Produits des domaines	10,791,162 33	
	Produits des forêts et de la pêche	34,183,011 40	
	Impôts et revenus indirects	815,820,957 46	
	Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,060,786 04	
	Produits universitaires	2,027,912 00	
	Produits éventuels affectés au service départemental	17,124,337 06	
	Produits et revenus de l'Algérie	13,034,872 70	
	Produit de la rente de l'Inde	1,073,310 97	
	Produits divers	25,315,255 01	
Produit de la réserve de l'amortissement			77,425,326 16
Ressources spéciales			73,707,069 32
TOTAL			1,487,465,126 67

Sur cette somme il a été reçu par le Trésor public, antérieurement au 1er janvier 1853	1,372,662,509 06	
Pendant l'année 1853	107,061,613 12	
		1,479,724,122 18
Et il restait à recouvrer, à la clôture de l'exercice 1853		7,741,004 49

Contributions et Revenus de l'Exercice 1853.

Les droits à recouvrer, qui ont été constatés au profit de l'État sur l'exercice 1853, jusqu'au 31 décembre 1853, montent à 1,534,192,490 fr. 03 cent., savoir :

Recettes ordinaires.	Contributions directes	421,048,676f 16c	1,397,838,476f 18c
	Produits des domaines	17,820,327 71	
	Produits des forêts et de la pêche	36,869,322 14	
	Impôts et revenus indirects	861,806,228 44	
	Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,069,383 42	
	Produits universitaires	2,069,881 00	
	Produits éventuels affectés au service départemental	13,057,268 07	
	Produits et revenus de l'Algérie	11,366,454 75	
	Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	
	Produits divers	29,680,934 49	
Produit de la réserve de l'amortissement			78,428,741 18
Ressources spéciales			57,925,272 67
TOTAL			1,534,192,490 03

Sur cette somme il a été reçu par le Trésor, antérieurement au 1er janvier 1853	2,134,479f 63c	1,431,457,082 13
Pendant l'année 1853	1,429,322,602 50	
Et, au 31 décembre 1853, il restait à recouvrer celle de		102,735,407 90

Note sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

Contributions et Revenus de l'Exercice 1854.

Les recouvrements effectués, pendant l'année 1853, sur les droits et produits constatés de l'exercice 1854, ont été de 33,158 fr. 44 cent., pour les contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres).

Récapitulation des Recouvrements de l'année 1853.

D'après les résultats qui précèdent, les recouvrements de toute nature effectués pendant l'année 1853 se sont élevés à 1,536,417,374 fr. 06 cent., et se résument ainsi qu'il suit :

	EXERCICE 1852.	EXERCICE 1853.	EXERCICE 1854.
Contributions directes	37,656,382f 34c	387,410,314f 02c	//
Produits des domaines	119,007 41	11,668,139 79	//
Produits des forêts et de la pêche	1,067,697 57	34,439,824 28	//
Impôts et revenus indirects	5,740,902 13	847,518,517 33	33,158f 44c
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	197,055 67	2,908,292 02	//
Produits universitaires	2,462 00	2,065,861 00	//
Produits éventuels affectés au service départemental	3,689,484 45	13,057,268 07	//
Produits et revenus de l'Algérie	588,644 52	11,366,454 75	//
Produit de la rente de l'Inde	73,310 97	1,000,000 00	//
Produits divers	1,957,683 95	24,461,594 10	//
	51,092,631 01	1,335,896,265 36	33,158 44
Produit de la réserve de l'amortissement	38,253,643 35	38,531,391 37	//
Ressources spéciales	17,715,338 76	54,894,945 77	//
	107,061,613 12	1,429,322,602 50	33,158 44
TOTAL		1,536,417,374f 06c	

Cette somme est celle qui se trouve portée en recette dans le tableau général des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1853 (page 32).

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et Restes à recouvrer sur les exercices 1852, 1853 et 1854, au 1er Janvier 1854.

PAGES de RENVOI aux états de développements.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT: antérieurement au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853: Droits constatés.	Opérations de l'année 1853: Annulations de droits constatés.	TOTAL	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS: ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1853.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS: PENDANT l'année 1853.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS: TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1854 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
	EXERCICE 1852.									
56 et 58	Contributions directes	413,901,126f 22c	"	"	413,901,126f 22c	376,244,743f 88c	37,656,382f 34c	413,901,126f 22c	"	
62	Produits des domaines	11,442,635 53	"	651,473	10,791,162 33	9,102,548 56	119,007 41	9,221,555 97	1,569,606f 36c	
64	Produits des forêts et de la pêche	34,806,582 95	"	623,571	34,183,011 40	32,463,735 97	1,067,697 57	33,531,433 54	651,577 86	
60	Revenus indirects: Enregistrement et timbre	270,454,512 34	"	4,662,356	265,792,156 25	262,267,833 60	824,090 18	263,091,923 78	2,700,232 47	
66	Revenus indirects: Douanes et sels	175,241,557 30	"	4,411	175,237,146 12	175,231,557 30	5,588 82	175,237,146 12	"	
68	Revenus indirects: Contributions indirectes (boissons, droits divers, etc.)	327,789,482 73	467,350f 92c	"	328,256,833 65	321,225,908 42	4,222,073 83	325,447,982 25	2,808,851 40	
70	Revenus indirects: Produit des postes	46,657,067 99	"	122,246	46,534,821 44	45,834,935 74	689,149 30	46,524,085 04	10,736 40	
72	Divers revenus: Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,060,786 04	"	"	3,060,786 04	2,863,730 37	197,055 67	3,060,786 04	"	
72	Divers revenus: Produits universitaires	2,026,854 00	1,058 00	"	2,027,912 00	2,025,450 00	2,462 00	2,027,912 00	"	
74	Divers revenus: Produits éventuels affectés au service départemental	13,434,852 61	3,689,484 45	"	17,124,337 06	13,434,852 61	3,689,484 45	17,124,337 06	"	
76 à 80	Divers revenus: Produits et revenus de l'Algérie	12,446,228 18	588,644 52	"	13,034,872 70	12,446,228 18	588,644 52	13,034,872 70	"	
74	Divers revenus: Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	23,310 97	"	1,073,310 97	1,000,000 00	73,310 97	1,073,310 97	"	
82 à 86	Produits divers	29,061,113 67	"	3,745,858	25,315,255 01	23,357,571 06	1,957,683 95	25,315,255 01	"	
		1,341,372,799 56	4,769,848 86	9,809,917	1,336,332,731 19	1,277,499,095 69	51,092,631 01	1,328,591,726 70	7,741,004 49	
	Produit de la réserve de l'amortissement	77,425,326 06	0 10	"	77,425,326 16	39,171,682 81	38,253,643 35	77,425,326 16	"	
		1,418,798,125 62	4,769,848 96	9,809,917	1,413,758,057 35	1,316,670,778 50	89,346,274 36	1,406,017,052 86	7,741,004 49	
			5,040,068f 27c							
	Ressources spéciales: Versements de compagnies de chemins de fer, en capital et intérêts, sur les prêts qui leur ont été faits par le trésor	4,388,694 26	254,000 00	"	4,642,694f 26c	4,388,694 26	254,000 00	4,642,694 26	"	
	Ressources spéciales: Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer du Nord	4,500,000 00	"	"	4,500,000 00	4,500,000 00	"	4,500,000 00	"	
	Ressources spéciales: ——— de Paris à Lyon	39,564,375 10	"	"	39,564,375 10	39,564,375 10	"	39,564,375 10	"	
	Ressources spéciales: Remboursement, par les compagnies de chemins de fer, de leur portion contributive dans la dépense du chemin de fer de ceinture de Paris	3,333,333 00	0 30	"	3,333,333 30	"	3,333,333 30	3,333,333 30	"	
	Ressources spéciales: Produit de l'aliénation des bois de l'État	15,000,000 00	"	"	15,000,000 00	1,871,994 54	13,128,005 46	15,000,000 00	"	
	Ressources spéciales: Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest	3,000,000 00	1,000,000 00	"	4,000,000 00	3,000,000 00	1,000,000 00	4,000,000 00	"	
	Ressources spéciales: ——— d'Orléans. (Chem. de fer du centre)	2,666,666 66	"	"	2,666,666 66	2,666,666 66	"	2,666,666 66	"	
		72,453,069 02	1,254,000 30	"	73,707,069 32	55,991,730 56	17,715,338 76	73,707,069 32	"	
			1,254,000f 30c							
	TOTAUX	1,491,251,194 64	6,023,849 26	9,809,917	1,487,465,126 67	1,372,662,509 06	107,061,613 12	1,479,724,122 18	7,741,004 49	
			3,786,067f 97c							

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et Restes à recouvrer sur les exercices 1852, 1853 et 1854, au 1er Janvier 1854.*

PAGES de RENVOI aux états de développement.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1853. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1853.	PENDANT l'année 1853.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1853 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1853.					
57 et 59	Contributions directes	"	421,048,676f 16	"	421,048,676f 16c	"	387,410,314f 02c	387,410,314f 02c	33,638,362f 14c	
63	Produit des domaines	"	17,820,327 71	"	17,820,327 71	"	11,668,139 79	11,668,139 79	6,152,187 92	
65	Produit des forêts et de la pêche	"	36,869,322 14	"	36,869,322 14	"	34,439,824 28	34,439,824 28	2,429,497 86	
62	Revenus indirects. — Enregistrement et timbre	"	291,079,814 16	"	291,079,814 16	"	283,040,227 79	283,040,227 79	8,039,586 37	
67	Revenus indirects. — Douanes et sels	"	177,941,883 96	"	177,941,883 96	"	177,931,883 96	177,931,883 96	10,000 00	
69	Revenus indirects. — Contributions indirectes, boissons, droits divers, etc.	16,215f 73c	343,460,129 77	"	343,476,345 50	16,215f 73c	337,760,020 76	337,776,236 49	5,700,109 01	
71	Revenus indirects. — Produit des postes	"	49,308,184 82	"	49,308,184 82	"	48,786,384 82	48,786,384 82	521,800 00	
73	Divers revenus. — Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	"	3,069,383 42	"	3,069,383 42	"	2,908,292 02	2,908,292 02	161,091 40	
73	Divers revenus. — Produits universitaires	"	2,069,881 00	"	2,069,881 00	"	2,065,861 00	2,065,861 00	4,020 00	
75	Divers revenus. — Produits éventuels affectés au service départemental	"	13,057,268 07	"	13,057,268 07	"	13,057,268 07	13,057,268 07	"	
77 à 81	Divers revenus. — Produits et revenus de l'Algérie	"	11,366,454 75	"	11,366,454 75	"	11,366,454 75	11,366,454 75	"	
75	Divers revenus. — Produit de la rente de l'Inde	"	1,050,000 00	"	1,050,000 00	"	1,000,000 00	1,000,000 00	50,000 00	
83 à 87	Produits divers	"	29,680,934 49	"	29,680,934 49	"	24,461,594 10	24,461,594 10	5,219,340 39	
		16,215 73	1,397,822,260 45	"	1,397,838,476 18	16,215 73	1,335,896,265 36	1,335,912,481 09	61,925,995 09	
	Produit de la réserve de l'amortissement	"	78,428,741 18	"	78,428,741 18	"	38,531,391 37	38,531,391 37	39,897,349 81	
		16,215 73	1,476,251,001 63	"	1,476,267,217 36	16,215 73	1,374,427,656 73	1,374,443,872 46	101,823,344 90	
	Ressources spéciales. — Versement fait par la compagnie du chemin de fer de l'Ouest	"	4,000,000 00	"	4,000,000 00	"	4,000,000 00	4,000,000 00	"	
	Ressources spéciales. — Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon	2,118,263 90	25,419,166 80	"	27,537,430 70	2,118,263 90	25,419,166 80	27,537,430 70	"	
	Ressources spéciales. — ——— de Lyon à la Méditerranée	"	3,233,333 32	"	3,233,333 32	"	3,233,333 32	3,233,333 32	"	
	Ressources spéciales. — ——— du Nord	"	2,000,000 00	"	2,000,000 00	"	1,087,937 00	1,087,937 00	912,063 00	
	Ressources spéciales. — ——— de Strasbourg à Bâle	"	18,635 00	"	18,635 00	"	18,635 00	18,635 00	"	
	Ressources spéciales. — ——— d'Orléans	"	5,333,333 32	"	5,333,333 32	"	5,333,333 32	5,333,333 32	"	
	Ressources spéciales. — Cautionnement des compagnies des chemins de fer acquis au Trésor pour cause de déchéance	"	11,620,290 30	"	11,620,290 30	"	11,620,290 30	11,620,290 30	"	
	Ressources spéciales. — Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et intérêts, sur les prêts à elles faits par le Trésor	"	2,515,583 33	"	2,515,583 33	"	2,515,583 33	2,515,583 33	"	
	Ressources spéciales. — Remboursement, par les compagnies de chemins de fer, de leur portion contributive dans la dépense du chemin de fer de ceinture de Paris	"	1,666,666 70	"	1,666,666 70	"	1,666,666 70	1,666,666 70	"	
		2,118,263 90	55,807,008 77	"	57,925,272 67	2,118,263 90	54,894,945 77	57,013,209 67	912,063 00	
	TOTAUX	2,134,479 63	1,532,058,010 40	"	1,534,192,490 03	2,134,479 63	1,429,322,602 50	1,431,457,082 13	102,735,407 90	

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et Restes à recouvrer sur les exercices 1852, 1853 et 1854, au 1er Janvier 1854.*

CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT				RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1854 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
	antérieurement au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Droits constatés.	Opérations de l'année 1853. Annulations de droits constatés.	TOTAL.	ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1853.	PENDANT l'année 1853.	TOTAL.		
				EXERCI	1854.				
RESSOURCES ORDINAIRES.									
Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres).....	"	33,158f 44c	"	33,158	"	33,158f 44c	33,158f 44c	"	
RÉCAP					LATION.				
Exercice 1852.....	1,491,251,194f 64c	"	3,786,067f 97c	1,487,465,12	1,372,662,509f 06c	107,061,613 12	1,479,724,122 18	7,741,004f 49c	
Exercice 1853.....	2,134,479 63	1,532,058,010f 40c	"	1,534,192,49	2,134,479 63	1,429,322,602 50	1,431,457,082 13	102,735,407 90	
Exercice 1854.....	"	33,158 44	"	33,15	"	33,158 44	33,158 44	"	
		1,532,091,168 84	3,786,067 97						
Totaux.....	1,493,385,674 27	1,528,305,100 87		3,021,690,77	1,374,796,988 69	1,536,417,374 06	2,911,214,362 75	110,476,412 39	

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Contributions directes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1852.)

EXERCICE 1852.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (*Voir le détail qui suit.*)	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1853.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1853.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Contribution foncière	260,816,580f 07c				
——— personnelle et mobilière	62,947,718 60				
——— des portes et fenêtres	36,995,931 89	376,244,743f 88c	37,656,382f 34c	413,901,126f 22c	"
——— des patentes	52,300,919 56				
Taxe de premier avertissement	839,976 10				
	413,901,126 22	376,244,743 88	37,656,382 34	413,901,126 22	"

DÉTAIL DES RÔLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION FONCIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		160,519,740f 59c	160,519,740f
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		"	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	16,694,053f 04c	62,334,124 08	100,296,839
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	11,236,381 83		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	"		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	11,716,627 56		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	11,569,291 59		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	7,722,369 86		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	3,177,403 95		
	——— pour dépenses du cadastre	217,996 25		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	8,026,484 92	34,546,803 33	
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et de chambres de commerce	14,974,890 21		
	Centimes pour dépenses des chemins vicinaux	6,924,546 78		
	——— de l'instruction primaire	3,614,497 93		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	1,006,383 49		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			1,605,197 41	
——— pour non-valeurs et dégrèvements			1,605,197 42	
——— de réimpositions			190,349 97	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions extraordinaires, départementales et communales			15,167 27	
Total de la contribution foncière				260,816,580

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1853.)

EXERCICE 1853.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (*Voir le détail qui suit.*)	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1853.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Contribution foncière	264,406,951f 10c		
——— personnelle et mobilière	63,572,118 88		
——— des portes et fenêtres	37,690,459 97	387,410,314f 02c	33,638,362f 14c
——— des patentes	54,527,134 36		
Taxe de premier avertissement	852,011 85		
	421,048,676 16	387,410,314 02	33,638,362 14

DÉTAIL DES RÔLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION FONCIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		160,581,515f 44c	160,581,515f 44c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		"	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	16,745,787f 36c	63,293,183 63	103,825,435 66
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	12,043,765 23		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	"		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	12,096,076 26		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	11,375,932 33		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	7,748,728 53		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	3,149,890 21		
	——— pour dépenses du cadastre	133,003 71		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	8,051,825 35	36,070,438 53	
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et chambres de commerce	16,192,392 88		
	Centimes pour dépenses des chemins vicinaux	7,054,267 53		
	——— de l'instruction primaire	3,710,892 20		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	1,061,060 57		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			1,605 815 24	
Fonds de non-valeurs.	Non-valeurs et dégrèvements	1,605,815 04	2,588,730 01	
	Centimes à ajouter au montant des impositions départementales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	632,860 39		
	Centimes à ajouter au montant des impositions communales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	350,054 58		
Fonds de réimpositions			246,863 99	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions extraordinaires, départementales et communales			20,404 26	
Total de la contribution foncière				264,406,951 10

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des Contributions directes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1852.)

Suite de l'EXERCICE 1852.

Suite du DÉTAIL DES RÔLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		35,502,227f 53c	41,537,628f
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		6,035,400 47	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	3,692,245f 08c	13,645,553 46	21,410,090
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	2,485,164 88		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	"		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	2,601,099 36		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	2,583,831 34		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,616,148 19		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	667,064 61		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	1,775,525 33	6,222,744 32	
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et de chambres de commerce	2,251,792 82		
	——— des chemins vicinaux	1,326,653 43		
	——— de l'instruction primaire	690,858 70		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	177,914 04		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			355,023 55	
Fonds pour non-valeurs et dégrèvements			355,023 54	
Fonds de réimpositions			829,216 93	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions extraordinaires, départementales et communales			2,528 80	
Total de la contribution personnelle et mobilière				62,947,718

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		25,559,481 00	29,597,878
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		4,038,397 90	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	1,780,016f 65c	3,415,847 07	7,398,052
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,158,514 51		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	477,315 91		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	1,726,111 46	3,213,749 43	
	——— des chemins vicinaux	911,108 98		
	——— de l'instruction primaire	483,102 50		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	93,426 49		
Fonds pour décharges et non-valeurs			766,784 43	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions extraordinaires			1,672 06	
Total de la contribution des portes et fenêtres				36,995,931

CONTRIBUTION DES PATENTES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal (*réduit des 8 centimes attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844*)	(A) 34,641,306 83		37,260,877
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		2,619,570 46	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des départements, approuvées par des lois spéciales	2,765,981f 34c	5,075,726 22	15,040,042
	Centimes pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,645,336 98		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	664,407 90		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	2,318,782 73	7,236,371 80	
	——— des chemins vicinaux	1,123,194 00		
	——— de l'instruction primaire	592,108 73		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	120,434 63		
	——— attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844 (8 centimes.)	3,081,851 71		
Fonds pour réductions, décharges et non-valeurs			2,726,154 82	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions extraordinaires			1,789 43	
Total de la contribution des patentes				52,300,919

Taxe de premier avertissement	3 centimes pour frais d'impression et d'expédition	495,861
	2 centimes pour frais de distribution	344,114
		839,976

RÉCAPITULATION.

Fonds applicables aux dépenses générales du budget	269,411,985
Fonds applicables aux services spéciaux des départements, des communes, des non-valeurs, etc	144,489,140
	413,901,126

(A) Déduction faite de 650,139f 71c, montant du prélèvement effectué sur le principal des patentes, pour couvrir l'insuffisance du fonds de non-valeurs.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1853.)

Suite de l'EXERCICE 1853.

Suite du DÉTAIL DES RÔLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		35,603,316f 74c	41,655,881f 56c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		6,052,564 82	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	3,702,745f 52c	13,809,935 58	21,916,237 32
	——— pour dépenses ordinaires, sur le fonds commun	2,670,249 29		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	"		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	2,679,497 05		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	2,474,324 63		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,623,962 45		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	659,156 64		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	1,781,905 37	6,441,080 00	
	——— extraordinaires, et pour frais de bourses et de chambres de commerce	2,388,334 78		
	——— des chemins vicinaux	1,362,344 40		
	——— de l'instruction primaire	721,980 53		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	186,514 92		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			356,033 23	
Fonds de non-valeurs.	Non-valeurs et dégrèvements		356,033 23	556,683 80
	Cent. à aj. au montant des impos. départ. p. leur contrib. à la form. du fonds de non-val.		138,099 33	
	Idem communales *idem*		62,551 24	
Fonds de réimpositions			748,957 62	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions extraordinaires, départementales et communales			3,547 09	
Total de la contribution personnelle et mobilière				63,572,118 88

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		25,875,102 75	29,963,368 98
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		4,088,266 23	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	1,714,074f 29c	3,361,860 78	7,727,090 99
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,175,486 29		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	472,300 20		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	1,822,205 09	3,387,212 54	
	——— des chemins vicinaux	948,731 28		
	——— de l'instruction primaire	514,904 12		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	101,372 05		
Fonds de non-valeurs.	Décharges et non-valeurs		776,253 09	
	Cent. à aj. au montant des impos. départ. p. leur contrib. à la form. du fonds de non-val.		100,855 80	975,660 30
	Idem communales *idem*		98,551 41	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions extraordinaires, départementales et communales			2,357 37	
Total de la contribution des portes et fenêtres				37,690,459 97

CONTRIBUTION DES PATENTES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal (*réduit de 8 centimes attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844*)	(A) 36,647,117 76		39,363,204 47
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		2,716,086 71	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des départements, approuvées par des lois spéciales	2,609,680f 98c	4,984,238 60	15,163,929 89
	Centimes pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,703,512 11		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	671,045 51		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	2,426,975 03	7,628,464 14	
	——— des chemins vicinaux	1,206,378 01		
	——— de l'instruction primaire	665,208 91		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	134,501 60		
	——— attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844 (8c)	3,195,400 59		
Fonds de non-valeurs.	Réductions, décharges et non-valeurs. (5 centimes.)		2,097,122 57	2,548,546 37
	Cent. à aj. au montant des impos. départ. p. leur contrib. à la form. du fonds de non-val.		247,603 38	
	Idem communales *idem*		203,820 42	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions extraordinaires, départementales et communales			2,680 78	
Total de la contribution des patentes				54,527,134 36

Taxe de premier avertissement	3 centimes pour frais d'impression et d'expédition	500,982 78
	2 centimes pour frais de distribution	351,029 07
		852,011 85

RÉCAPITULATION.

Fonds applicables aux dépenses générales du budget	272,064,953 23
Fonds applicables aux services spéciaux des départements, des communes, des non-valeurs, etc	148,983,722 93
	421,048,676 16

(A) Déduction faite de 100,000f, montant du prélèvement provisoire effectué sur le principal des patentes, pour couvrir l'insuffisance du fonds de non-valeurs.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Enregistrement, Timbre et Domaines.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1852.)

EXERCICE 1852.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.				DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1853.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1853.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Enregistrement.	Droits proportionnels.	Ventes...	de meubles	8,878,778f 94c	8,813,173f 23c	12f 10c	8,813,185f 33c	65,593
			d'immeubles	88,473,629 20	88,441,066 92	16,686 53	88,457,753 45	15,875
		Donations	en ligne directe	8,584,319 48	8,582,833 52	1,392 24	8,584,225 76	93
			entre époux	44,974 90	44,974 90	"	44,974 90	"
			en ligne collatérale	1,525,710 44	1,525,302 01	359 81	1,525,661 82	48
			entre personnes non parentes	1,050,157 01	1,049,673 23	475 86	1,050,149 09	7
		Successions	en ligne directe	15,188,406 18	15,186,245 58	789 89	15,187,035 47	1,370
			entre époux	6,242,934 01	6,242,643 61	290 40	6,242,934 01	"
			en ligne collatérale	27,703,158 53	27,692,723 32	4,744 36	27,697,467 68	5,690
			entre personnes non parentes	8,578,197 23	8,576,170 32	2,026 91	8,578,197 23	"
		Actes divers.	Baux et antichrèses	1,608,598 10	1,608,481 92	"	1,608,481 92	116
			Adjudications au rabais et marchés	916,351 90	916,298 88	53 02	916,351 90	"
			Obligations	4,577,335 63	4,577,335 63	"	4,577,335 63	"
			Cautionnements	887,088 08	887,088 08	"	887,088 08	"
			Libérations	2,717,554 53	2,717,554 53	"	2,717,554 53	"
			Condamnations, collocations et liquidations	2,015,851 19	2,015,851 19	"	2,015,851 19	"
	Droits fixes.		Actes civils et administratifs	6,917,634 57	6,917,618 07	16 50	6,917,634 57	"
			—— judiciaires	4,536,032 60	4,536,024 90	"	4,536,024 90	7
			—— extrajudiciaires	8,740,984 72	8,740,974 27	8 25	8,740,982 52	2
			—— de l'état civil	5,726 60	5,726 60	"	5,726 60	"
	Droits et demi-droits en sus			2,312,398 51	2,217,673 30	12,546 31	2,230,219 61	82,178
Total de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc*				201,505,822 35	201,295,434 01	39,402 18	201,334,836 19	170,986
Greffes, *y compris le décime pour franc*				4,967,352 98	4,967,352 97	0 01	4,967,352 98	"
Hypothèques (*idem*)				2,083,372 91	2,082,251 80	(a) 799 99	2,083,051 79	321,
Amendes de toute nature, autres que celles concernant les forêts et la pêche				4,301,328 79	2,964,686 57	355,532 33	3,320,218 90	981,109
Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe				120,045 74	120,045 74	"	120,045 74	"
Passe-ports				846,334 00	846,334 00	"	846,334 00	"
Permis de chasse				2,541,585 00	2,541,585 00	"	2,541,585 00	"
Droits de chancellerie pour légalisation d'actes et visa de passe-ports des étrangers				39,900 00	39,900 00	"	39,900 00	"
Droits de sceau attribués au trésor public				105,372 79	105,372 79	"	105,372 79	"
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation				356,781 45	356,781 45	"	356,781 45	"
Recouvrements de frais de justice				4,520,011 51	2,572,561 63	421,617 83	2,994,179 46	1,525,832
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances				80,723 01	59,907 91	6,516 07	66,423 98	14,299
				221,468,630 53	217,952,213 87	823,868 41	218,776,082 28	2,692,548
Droits de timbre				44,323,525 72	44,315,619 73	221 77	44,315,841 50	7,684
A REPORTER				265,792,156 25	262,267,833 60	824,090 18	263,091,923 78	2,700,232

(a) Y compris 260 francs par virement.

(Les développements, par nature d'actes et de mutations, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1853.)

EXERCICE 1853.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.				DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1853.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Enregistrement.	Droits proportionnels.	Ventes...	de meubles	9,637,571f 47c	9,571,574f 61c	65,996f 86c
			d'immeubles	102,893,426 81	102,865,663 74	27,763 07
		Donations.	en ligne directe	9,487,583 41	9,485,559 95	2,023 46
			entre époux	46,074 04	46,074 04	"
			en ligne collatérale	1,689,725 53	1,689,364 95	360 58
			entre personnes non parentes	1,254,544 48	1,254,046 38	498 10
		Successions	en ligne directe	14,993,243 22	14,990,356 17	2,887 05
			entre époux	6,176,752 52	6,176,027 40	725 12
			en ligne collatérale	28,088,045 51	28,077,865 03	10,180 48
			entre personnes non parentes	7,081,497 01	7,078,535 03	2,961 98
		Actes divers.	Baux et antichrèses	1,837,178 04	1,837,151 64	26 40
			Adjudications au rabais et marchés	942,041 14	942,041 14	"
			Obligations	4,834,461 22	4,834,461 22	"
			Cautionnements	898,834 54	898,372 54	462 00
			Libérations	3,129,960 43	3,129,960 43	"
			Condamnations, collocations et liquidations	1,965,845 65	1,965,845 65	"
	Droits fixes.		Actes civils et administratifs	6,995,219 55	6,995,219 55	"
			—— judiciaires	4,687,494 90	4,687,494 90	"
			—— extrajudiciaires	8,739,011 49	8,739,009 84	1 65
			—— de l'état civil	5,502 20	5,502 20	"
	Droits et demi-droits en sus			2,566,370 13	2,457,660 71	108,709 42
Total de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc*				217,950,383 29	217,727,787 12	222,596 17
Greffes (*y compris le décime pour franc*)				5,019,722 94	5,019,722 94	"
Hypothèques (*idem*)				2,218,402 12	2,215,910 05	2,492 07
Amendes de toute nature, autres que celles concernant les forêts et la pêche (*idem*)				7,021,968 55	3,972,549 55	3,049,419 00
Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe				121,303 48	121,303 48	"
Passe-ports				821,504 00	821,504 00	"
Permis de chasse				2,696,640 00	2,696,640 00	"
Droits de chancellerie pour légalisation d'actes et visa de passe-ports des étrangers				33,900 00	33,900 00	"
Droits du sceau attribués au trésor public				88,852 57	88,852 57	"
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation				399,404 46	399,404 46	"
Recouvrements de frais de justice				8,100,177 55	3,392,022 58	4,708,154 97
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances				126,753 22	79,427 25	47,325 97
				244,599,012 18	236,569,024 00	8,029,988 18
Droits de timbre				46,480,801 98	46,471,203 79	9,598 19
A REPORTER				291,079,814 16	283,040,227 79	8,039,586 37

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de *l'Enregistrement, Timbre et Domaines.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1852.)

Suite de l'EXERCICE 1852.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1853.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853. — Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
	REPORT	265,792,156f 25c	262,267,833f 60c	824,090f 18c	"	263,091,923f 78c	2,700,232
Revenus et prix de vente de domaines.	Revenus des domaines	635,217 55	488,466 50	12,725 46	142,105f 57c	359,086 39	276,131
	Produits des terrains des fortifications. (Loi du 21 avril 1832.)	573,394 98	548,178 56	19,968 25	"	568,146 81	5,248
	Produits des terrains des fortifications de Paris	69,416 40	64,068 75	1,900 25	"	65,969 00	3,447
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	26,077 91	14,109 20	897 39	"	15,006 59	11,071
	Rentes. (Arrérages et rachats.)	20,327 82	13,438 00	403 83	"	13,841 83	6,485
	Prix de vente de mobiliers et créances exigibles	210,976 44	123,566 37	1,997 00	"	125,563 37	85,413
	Épaves, déshérences et biens vacants	676,988 90	632,589 79	12,565 97	"	645,155 76	31,833
	Domaines et bois engagés ou échangés	289,811 36	27,913 42	35,456 60	"	63,370 02	226,441
	Biens vendus en exécution des lois du 25 ventôse an XIII et antérieures	2,082,141 82	1,582,346 71	86,821 47	"	1,669,168 18	412,973
	Produit de l'ancien domaine extraordinaire	3,802 09	3,802 09	"	"	3,802 09	"
	Produit de l'ancienne dotation de la couronne. (depuis le 24 février 1848.)	1,261,552 94	954,390 00	132,603 88	"	1,086,993 88	174,559
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes	214,769 96	119,583 36	11,295 47	"	130,878 83	83,891
		271,856,634 42	266,840,286 35	1,140,725 75	142,105 57	267,838,906 53	4,017,727
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	Ministère d'État	50,905 98	50,905 98	"	"	50,905 98	"
	——— de la justice	345 75	345 75	"	"	345 75	"
	——— des affaires étrangères	1,610 00	1,207 50	402 50	"	1,610 00	"
	——— de l'instruction publique et des cultes	21,637 81	21,363 56	274 25	"	21,637 81	"
	——— de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce	432,360 45	171,381 07	25,034 86	"	196,415 93	235,944
	——— des travaux publics	362,311 23	335,437 97	13,282 91	"	348,720 88	13,590
	——— de la guerre	1,168,890 92	1,472,697 12	2,131 65	307,003 67	1,167,825 10	1,065
	——— de la marine	358,686 45	355,521 50	1,864 06	"	357,385 56	1,300
	——— des finances	470,122 62	459,733 26	10,180 00	"	469,913 26	209
		274,723,505 63	269,708,880 06	1,193,895 98	449,109 24	270,453,666 80	4,269,838
Revenus de divers établissements spéciaux.	Écoles vétérinaires	11,004 22	11,004 22	"	"	11,004 22	"
	Bergeries	88,991 11	70,469 54	18,521 57	"	88,991 11	"
	Vacherie d'expérience au haras du Pin	77,693 41	34,978 29	42,715 12	"	77,693 41	"
	Haras, dépôts d'étalons	482,356 69	(A) 416,472 61	65,884 08	"	482,356 69	"
	Écoles des arts et métiers	228,782 89	228,782 89	"	"	228,782 89	"
	Établissements thermaux	446 541 36	446,111 36	430 00	"	446,541 36	"
	Manufactures impériales	114,054 60	114,054 60	"	"	114,054 60	"
	Institut agricole et écoles régionales d'agriculture	410,388 67	339,628 59	176,954 81	106,194 73	410,388 67	"
		276,583,318 58	271,370,382 16	1,498,401 56	555,303 97	272,313,479 75	4,269,838
				943,097f 59c			

(A) Y compris 10,256f 95c pour le haras arabe de Saint-Cloud.

(Les développements, par nature d'actes et de mutations, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1853.)

Suite de l'EXERCICE 1853.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1853. — Recettes.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1853. — Annulations de recettes.	MONTANT NET des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
	REPORT	291,079,814f 16c	283,040,227f 79c	"	283,040,227f 79c	8,039,586f 37c
Revenus et prix de vente de domaines.	Revenus des domaines	594,773 07	302,665 27	"	302,665 27	292,107 80
	Produits de terrains des fortifications. (Loi du 21 avril 1832.)	572,849 99	539,182 09	"	539,182 09	33,667 90
	——— de Paris	72,534 57	65,562 70	"	65,562 70	6,971 87
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	23,044 02	7,180 64	"	7,180 64	15,863 38
	Rentes. (Arrérages et rachats.)	27,856 98	18,910 59	"	18,910 59	8,946 39
	Prix de vente de mobiliers et créances exigibles	820,867 45	358,493 06	"	358,493 06	462,374 39
	Épaves, déshérences et biens vacants	671,644 32	629,317 32	"	629,317 32	42,327 00
	Domaines et bois engagés ou échangés	230,313 02	3,089 73	"	3,089 73	227,223 29
	Biens vendus en exécution des lois du 25 ventôse an XI et antérieures	7,583,583 14	3,920,642 62	"	3,920,642 62	3,662,940 52
	Produit de l'ancien domaine extraordinaire	"	"	"	"	"
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes	214,230 10	116,472 90	"	116,472 90	97,757 20
	Produits de l'ancienne dotation de la couronne (depuis le 24 février 1848)	660,747 02	332,579 73	"	332,579 73	328,167 29
		302,552,257 84	289,334,324 44	"	289,334,324 44	13,217,933 40
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères.	Ministère d'État	44,346 50	44,346 50	"	44,346 50	"
	——— de la justice	1,450 25	1,450 25	"	1,450 25	"
	——— des affaires étrangères	111,766 50	111,766 50	"	111,766 50	"
	——— de l'instruction publique et des cultes	14,009 89	12,379 39	"	12,379 39	1,630 50
	——— de l'intérieur	779,034 68	255,634 48	"	255,634 48	523,400 20
	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	369,511 20	351,844 85	"	351,844 85	17,666 35
	——— de la guerre	2,218,159 54	2,241,892 77	29,302f 94c	2,212,589 83	5,569 71
	——— de la marine	623,366 85	608,738 46	"	608,738 46	14,628 39
	——— des finances	861,057 54	502,129 22	"	502,129 22	358,928 32
		307,574,960 79	293,464,506 86	29,302 94	293,435,203 92	14,139,756 87
Revenus de divers établissements spéciaux.	Écoles vétérinaires	18,261 93	18,261 93	"	18,261 93	"
	Bergeries	51,553 68	51,553 68	"	51,553 68	"
	Vacheries d'expérience	73,179 89	73,144 89	"	73,144 89	35 00
	Haras, dépôts d'étalons	631,032 09	631,008 09	"	631,008 09	24 00
	Écoles des arts et métiers	120,019 58	120,019 58	"	120,019 58	"
	Établissements thermaux	336,355 75	286,355 75	"	286,355 75	50,000 00
	Institut agricole et écoles régionales d'agriculture	94,778 16	92,819 74	"	92,819 74	1,958 42
		308,900,141 87	294,737,670 52	29,302 94	294,708,367 58	14,191,774 29
			294,708,367 58			

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits des Forêts et de la Pêche.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1852.)

EXERCICE 1852.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1853.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853. — Annulation de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits des coupes de bois.						
Prix principal. — Bois de l'État 23,497,003f 54c	24,622,206f 54c					
Prix principal. — De l'ancienne dotation de la couronne..... 1,125,203 00						
Charges additionnelles. — Décime pour franc. — Bois de l'État. 2,349,571 33	2,462,091 63					
Charges additionnelles. — Décime pour franc. — Bois de la couronne 112,520 30						
Charges additionnelles. — 3 p. 0/0 pour travaux d'entretien et de réparations. — Bois de l'État. 704,636 95	738,393 04	27,166,840f 74c	664,605f 39c	"	27,831,446f 13c	"
Charges additionnelles. — 3 p. 0/0 pour travaux d'entretien et de réparations. — Bois de la couronne 33,756 09						
Charges additionnelles. — Moitié du droit de 5 p. 0/0 sur la vente de bois indivis.....	8,754 92					
Charges additionnelles. — 1 et 1/2 p. 0/0 pour frais d'adjudication.....	376,938 24	376,382 42	511 20	"	376,893 62	44
Prix de coupes de bois vendues en détail.....	867,949 78	814,071 34	51,308 77	"	865,380 11	2,569
	29,076,334 15	28,357,294 50	716,425 36	"	29,073,719 86	2,614
Produits divers et Droit de pêche.						
Menus produits des forêts. — Chablis, plants sur mesures, etc.....	889,432 23	791,427 59	60,345 59	"	851,773 18	37,659
Menus produits des forêts. — Fruits, semences et herbes.....	83,904 97	81,012 85	1,141 54	"	82,154 39	1,75
Menus produits des forêts. — Minerai, terre, pierres et sables	35,373 09	32,399 96	1,510 71	"	33,910 67	1,462
Menus produits des forêts. — Redevances et indemnités	148,739 58	98,213 12	10,470 30	"	108,683 42	40,056
Menus produits des forêts. — Recettes diverses et imprévues.....	99,112 19	54,871 68	15,842 24	"	70,713 92	28,398
Menus produits des forêts. — Location de la chasse.....	308,427 46	307,496 34	685 87	"	308,182 21	245
Location de la pêche dans les fleuves, rivières et canaux navigables et flottables	541,969 20	506,828 38	10,286 55	"	517,114 93	24,854
Produits d'amendes de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (y compris le décime pour franc).	495,828 67	181,718 03	104,172 29	"	285,890 32	209,938
Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'État et délits de pêche.....	96,113 36	24,091 27	13,839 44	"	37,930 71	58,182
Recouvrements, sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche.....	493,337 12	254,642 25	87,819 44	"	342,461 69	150,875
Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abatage et de façon des coupes exploitées par économie, des menus produits des bois de l'État, de la chasse, de la pêche et des travaux d'amélioration et d'entretien.....	55,924 71	54,344 81	984 32	"	55,329 13	595
Divers produits des bois provenant de l'ancienne dotation de la couronne.....	197,626 55	140,947 64	5,638 27	"	146,585 91	51,040
Recouvrements de frais de vente de bois de l'État, sol et superficie à raison de 80c p. 0/0 du prix principal....	43,198 31	42,518 92	679 39	"	43,198 31	"
Taxe sur les concessions de défrichement de bois. (Décret du 2 mai 1848.).....	"	"	"	"	"	"
	3,488,987 44	2,570,512 84	313,415 95	"	2,883,928 79	605,058
Contribution des communes et des établissements publics.						
Portion contributive des communes et des établ^ts publics pour les frais de régie de leurs bois. (Art. 5 de la loi.).	1,617,689 81	1,535,928 63	37,856 26	"	1,573,784 89	43,904
RÉCAPITULATION.						
Produits des coupes de bois.....	29,076,334 15	28,357,294 50	716,425 36	"	29,073,719 86	2,614
Produits divers et droit de pêche.....	3,488,987 44	2,570,512 84	313,415 95	"	2,883,928 79	605,058
Contribution des communes et établissements publics....	1,617,689 81	1,535,928 63	37,856 26	"	1,573,784 89	43,904
	34,183,011 40	32,463,735 97	1,067,697 57	"	33,531,433 54	651,577

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1853.)

EXERCICE 1853.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1853. — Recettes.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1853. — Annulations de recettes.	MONTANT net DES RECETTES.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits des Coupes de bois.					
Prix principal payable en traites.....	25,546,294f 89c				
Charges additionnelles. — Décime pour franc payable en traites	2,548,600 76	31,551,385f 44c	2,696,251f 40c	28,855,134f 04c	14,588f 30c
Charges additionnelles. — 3 p. 0/0 pour travaux d'entretien.....	764,580 27				
Charges additionnelles. — Moitié du droit de 5 p. 0/0 sur les ventes de bois	10,246 42				
Charges additionnelles. — 1 et 1/2 p. 0/0 pour frais d'adjudication.....	391,093 54	390,789 96	"	390,789 96	303 58
Prix de coupes de bois vendues en détail.....	722,568 03	665,378 42	"	665,378 42	57,189 61
	29,983,383 91	32,607,553 82	2,696,251 40	29,911,302 42	72,081 49
Produits divers et Droit de Pêche.					
Menus produits des forêts. — Chablis, plants sur-mesures, etc.....	940,552 95	860,050 02	"	860,050 02	80,502 93
Menus produits des forêts. — Fruits, semences et herbes.....	88,514 12	84,602 08	"	84,602 08	3,912 04
Menus produits des forêts. — Minerai, terre, pierres et sables.....	45,744 62	41,454 78	"	41,454 78	4,289 84
Menus produits des forêts. — Redevances et indemnités.....	173,864 51	120,517 16	"	120,517 16	53,347 35
Menus produits des forêts. — Recettes diverses et imprévues.....	147,650 74	(A) 91,065 85	"	91,065 85	56,584 89
Menus produits des forêts. — Location de la chasse	296,197 88	287,293 95	"	287,293 95	8,903 93
Location de la pêche, dans les fleuves, rivières et canaux navigables et flottables.....	543,799 59	499,467 99	"	499,467 99	44,331 60
Produits d'amendes de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (*y compris le décime pour franc*).....	1,369,686 97	331,008 54	"	331,008 54	1,038,678 43
Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'État et pour délits de pêche.....	278,112 82	39,604 12	"	39,604 12	238,508 70
Recouvrements, sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche.....	1,000,470 81	333,280 00	"	333,280 00	667,190 81
Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abatage et de façon des coupes exploitées par économie, des menus produits des bois de l'État, de la chasse, de la pêche et des travaux d'amélioration et d'entretien.....	43,948 90	42,479 77	"	42,479 77	1,469 13
Recouvrements de frais de vente de bois de l'État, sol et superficie, à raison de 80 cent. p. 0/0.....	111,839 39	110,406 06	"	110,406 06	1,433 33
Produits divers des forêts de l'ancienne dotation de la couronne.....	149,529 26	58,891 68	"	58,891 68	90,637 58
Recouvrement de frais de garde de bois de l'État vendus.....	5,171 68	4,438 53	"	4,438 53	733 15
	5,195,084 24	2,904,560 53	"	2,904,560 53	2,290,523 71
Contribution des Communes et des Établissements publics.					
Portion contributive des communes et établissements publics pour les frais de régie de leurs bois (Art. 5 de la loi de finances de 1842).	1,690,853 99	1,623,961 33	"	1,623,961 33	66,892 66
RÉCAPITULATION.					
Produits des coupes de bois.....	29,983,383 91	32,607,553 82	2,696,251 40	29,911,302 42	72,081 49
Produits divers et droit de pêche.....	5,195,084 24	2,904,560 53	"	2,904,560 53	2,290,523 71
Contribution des communes et établissements publics.....	1,690,853 99	1,623,961 33	"	1,623,961 33	66,892 66
	36,869,322 14	37,136,075 68	2,696,251 40	34,439,824 28	2,429,497 86
		34,439,824 28			

(A) Y compris 615 fr. 75 cent. par virement de comptes.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Douanes et Sels.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1852.)

EXERCICE 1852.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. antérieurement au 1er janvier 1853.	pendant l'année 1853.	TOTAL.
Droits de douanes	à l'importation	Marchandises diverses	96,460,289f 43c	96,460,289f 43c	"	96 460,289f 43c
		Sucres des colonies françaises	25,483,657 38	25,483,657 38	"	25,483,657 38
		——— étrangers	17,919,707 75	17,919,707 75	"	17,919,707 75
	à l'exportation		2,273,977 19	2,273,977 19	"	2,273,977 19
			142,137,631 75	142,137,631 75	"	142,137,631 75
Droits de navigation.	Francisation des navires		6,058 47	6,058 47	"	6,058 47
	Entrée des navires.	Droit et demi-droit de tonnage	1,973,622 94	1,973,622 94	"	1,973,622 94
		Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	956,870 58	956,870 58	"	956,870 58
	Expédition pour entrée et sortie des navires		76,203 60	76,203 60	"	76,203 60
	Sortie des navires.	Congés des bâtiments français	40,783 60	40,783 60	"	40,783 60
		Passe-ports des bâtiments étrangers	16,424 10	16,424 10	"	16,424 10
	Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires		127,216 95	127,216 95	"	127,216 95
	Taxes locales	affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration du port de Bordeaux	98,563 55	98,563 55	"	98,563 55
		pour le séjour des navires de commerce dans les bassins de la marine à Dunkerque	8,399 55	8,399 55	"	8,399 55
			145,441,775 09	145,441,775 09	"	145,441,775 09
Recettes accessoires.	Droits à l'entrée des voitures de voyageurs.	Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	11,247 30	11,247 30	"	11,247 30
		Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas lieu dans les délais prescrits	6,458 75	6,458 75	"	6,458 75
	Droit à la réexportation des entrepôts		84,594 40	84,594 40	"	84,594 40
	—— à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger		920 64	920 64	"	920 64
	—— de timbre des expéditions et des commissions d'emploi		348,523 15	348,523 15	"	348,523 15
	Indemnités reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques		42,000 00	42,000 00	"	42,000 00
	Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires		734 40	734 40	"	734 40
	Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France		"	"	"	"
	Droit de magasinage et de dépôt		3,088 02	3,088 02	"	3,088 02
	Recettes accidentelles		106,864 36	106,864 36	"	106,864 36
	Produit des amendes et confiscations		1,314,515 20	1,308,926 38	5,588f 82c	1,314,515 20
	Produit des taxes de plombage et d'estampillage		874,520 63	874,520 63	"	874,520 63
			148,235,241 94	148,229,653 12	5,588 82	148,235,241 94
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes			27,001,904 18	27,001,904 18	"	27,001,904 18
			175,237,146 12	175,231,557 30	5,588 82	175,237,146 12

(Les développements, par nature de valeurs et de marchandises, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1853.)

EXERCICE 1853.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1853.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Droits de douanes	à l'importation.	Marchandises diverses	95,838,493f 61c	95,838,493f 61c	"
		Sucres des colonies françaises	26,495,231 04	26,495,231 04	"
		——— étrangers	19,273,827 62	19,273,827 62	"
	à l'exportation		1,881,857 86	1,881,857 86	"
			143,489,410 13	143,489,410 13	"
Droits de navigation.	Francisation des navires		8,242 07	8,242 07	"
	Entrée des navires.	Droit et demi-droit de tonnage	1,978,274 74	1,978,274 74	"
		Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	863,695 29	863,695 29	"
	Expédition pour entrée et sortie des navires		75,803 20	75,803 20	"
	Sortie des navires.	Congés des bâtiments français	41,251 10	41,251 10	"
		Passe-ports des bâtiments étrangers	17,164 40	17,164 40	"
	Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires		134,036 10	134,036 10	"
	Taxes locales affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration du port de Bordeaux		92,169 99	92,169 99	"
			146,700,047 02	146,700,047 02	"
Recettes accessoires	Droits à l'entrée des voitures des voyageurs.	Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	14,846 99	14,846 99	"
		Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation a eu lieu dans les délais prescrits	10,841 69	10,841 69	"
	Droit à la réexportation des entrepôts		74,501 41	74,501 41	"
	Droit à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger		1,004 49	1,004 49	"
	Droit de timbre des expéditions et des commissions d'emploi		359,989 25	359,989 25	"
	Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts		11,033 34	11,033 34	"
	Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires		858 16	858 16	"
	Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France		0 70	0 70	"
	Droit de magasinage et de dépôt		3,600 74	3,600 74	"
	Recettes accidentelles		199,050 59	199,050 59	"
	Produit des amendes et confiscations		1,650,245 09	1,640,245 09	10,000f 00c
	Produit des taxes de plombage et d'estampillage		804,289 87	804,289 87	"
			149,830,309 34	149,820,309 34	10,000 00
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes			28,111,574 62	28,111,574 62	"
			177,941,883 96	177,931,883 96	10,000 00

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Contributions indirectes (Boissons, Droits divers, Tabacs et Poudres).

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1852.)

EXERCICE 1852.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1853.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1853.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Boissons.					
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, etc	8,871,504f 92c	8,848,389f 93c	22,489f 26c	8,870,879f 19c	625f
—— de 15 centimes par expédition	869,947 65	869,487 75	459 90	869,947 65	"
—— de détail et de consommation sur les vins, cidres	51,259,264 04	50,044,789 81	1,167,925 27	51,212,715 08	46,548
—— général de consommation sur l'alcool et autres liquides spiritueux	9,989,457 14	9,980,085 78	9,371 36	9,989,457 14	"
—— perçu à Paris en remplacement des droits de détail et d'entrée	14,834,736 53	14,834,736 53	"	14,834,736 53	"
—— d'entrée sur les vins, cidres, poirés, etc	8,680,150 93	8,544,631 67	105,393 88	8,650,025 55	30,125
Taxe en remplacement des droits d'entrée et de détail	7,819,567 02	7,494,980 78	193,866 98	7,688,847 76	130,719
Droit de fabrication sur les bières	9,835,948 66	9,683,641 07	151,523 38	9,835,164 45	784
	112,160,576 89	110,300,743 32	1,651,030 03	111,951,773 35	208,803
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	5,220,157 79	5,220,157 79	"	5,220,157 79	"
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	32,494,840 73	30,943,083 96	1,530,172 71	32,473,256 67	21,584
Droits divers et recettes à différents titres.					
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc	4,019,884 56	3,979,229 97	38,453 40	4,017,683 37	2,201
Navigation sur les rivières et canaux	10,107,324 35	10,106,092 09	1,232 26	10,107,324 35	"
Péage sur les rivières en remplacement du droit de navigation. (Bassin de la Gironde.)	251,804 80	251,804 80	"	251,804 80	"
Péages sur les ponts	69,644 12	69,644 12	"	69,644 12	"
Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès, etc	908,860 53	796,243 92	20,704 59	816,948 51	91,912
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises	9,456,934 52	9,070,061 58	365,723 87	9,435,785 45	21,149
Garantie des matières d'or et d'argent	2,012,783 54	2,011,985 80	797 74	2,012,783 54	"
Argues impériales	38,536 82	38,536 82	"	38,536 82	"
Timbres	3,993,793 30	3,987,291 90	6,501 40	3,993,793 30	"
Cartes à jouer	948,311 40	902,291 96	45,739 57	948,031 53	279
Dixième du produit des octrois	5,562,422 35	2,826,664 48	420,203 75	3,246,868 23	2,315,554
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,483,159 57	1,340,353 42	40,584 06	1,380,937 48	102,222
Portion du trésor dans la valeur des tabacs et des poudres provenant de saisies	10,459 40	10,459 40	"	10,459 40	"
Droit de dénaturation des alcools	43,227 08	42,779 75	447 33	43,227 08	"
Recettes extraordinaires	179,385 33	179,264 48	120 85	179,385 33	"
Produit brut des amendes et confiscations	1,167,540 16	1,125,654 73	1,615 67	1,127,270 40	40,269
Prix des plombs apposés sur les sels et les sucres	66,730 70	66,730 70	"	66,730 70	"
Indemnités pour frais de surveillance des fabriques de sucre	6,995 93	6,679 27	316 66	6,995 93	"
Recouvrements d'avances pour divers services.					
Sur les communes. — Abonnement pour traitement des employés des octrois	655,513 65	642,530 98	12,982 67	655,513 65	"
Sur les communes. — Frais d'impressions, transports, etc	132,063 10	95,959 95	36,095 37	132,055 32	7
Sur les communes. — Indemnité pour suite d'exercice dans l'intérieur des villes	296,029 42	253,813 40	42,215 32	296,028 72	0
Sur les fabricants de cartes	132,564 54	132,564 54	"	132,564 54	"
Sur les employés, pour prix d'instruments, etc	20,012 80	19,979 35	33 45	20,012 80	"
Sur les cultivateurs de tabacs	112,997 95	112,997 95	"	112,997 95	"
	191,552,555 33	184,533,600 43	4,214,970 70	188,748,571 13	2,803,984
Produit de la vente des tabacs	130,904,237 36	130,892,306 03	7,064 13	130,899,370 16	4,867
—— des poudres à feu	5,800,040 96	5,800,001 96	39 00	5,800,040 96	"
	328,256,833 65	321,225,908 42	4,222,073 83	325,447,982 25	2,808,851

(Les développements, par nature de valeurs et quantités, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1853.)

EXERCICE 1853.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1853.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1853.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS Annulations de recettes.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Boissons.						
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, etc	7,544,646f 85c	55f 84c	7,539,137f 38c	"	7,539,193f 22c	5,453f 63c
—— de 15 centimes par expédition	801,841 80	2 90	801,838 75	"	801,841 65	0 15
—— de détail et de consommcon sur les vins, cidres, poirés, etc.	59,340,147 27	2,566 56	58,533,333 23	"	58,535,899 79	804,247 48
—— général de consomcon sur l'alcool et autres liquides spirit.	10,076,989 03	"	10,076,965 80	"	10,076,965 80	23 23
—— d'entrée sur les vins, cidres, poirés, etc	7,611,298 24	112 05	7,526,316 84	"	7,526,428 89	84,869 35
Taxe unique aux entrées. — perçue à Paris	14,736,165 23	"	14,736,165 23	"	14,736,165 23	"
Taxe unique aux entrées. — —— dans les départements	4,219,616 01	1 80	4,123,134 09	"	4,123,135 89	96,480 12
Droit de fabrication sur les bières	10,847,595 77	190 72	10,712,176 31	"	10,712,367 03	135,228 74
	115,178,300 20	2,929 87	114,049,067 63	"	114,051,997 50	1,126,302 70
Taxe de consommcon des sels perçue hors du rayon des douanes	6,306,210 35	190 30	6,306,020 05	"	6,306,210 35	"
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	36,610,823 55	47 13	34,720,313 73	"	34,720,360 86	1,890,462 69
Droits divers et recettes à différents titres.						
Licences pour les boissons, les voitures publiques, etc	3,861,925 48	213 29	3,832,309 36	"	3,832,522 65	29,402 83
Navigation — sur les rivières et canaux soumissionnés, etc	10,436,209 94	1 56	10,435,088 10	"	10,435,089 66	1,120 28
Navigation — Péages en remplacement du droit de navigation	247,166 07	"	247,166 07	"	247,166 07	"
Péages sur les ponts	63,640 12	"	63,640 12	"	63,640 12	"
Bacs, passages d'eau, pêche, francs bords, etc., des canaux	1,037,600 27	10 00	1,015,991 13	"	1,016,001 13	21,599 14
Voitures publiques, estampilles. et 10e du prix de transport des marchandises	10,184,453 96	315 31	9,896,225 79	"	9,896,541 10	287,912 86
Garantie des matières d'or et d'argent	2,265,342 61	"	2,265,333 81	"	2,265,333 81	8 80
Argues impériales	37,319 90	"	37,319 90	"	37,319 90	"
Timbres	3,903,524 40	529 10	3,902,927 20	"	3,903,456 30	68 10
Cartes à jouer	1,021,040 70	8,562 56	975,935 96	"	984,498 52	36,542 18
Dixième du produit des octrois	2,470,553 69	36 00	324,130 56	"	324,166 56	2,146,387 13
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,227,699 18	1,013 27	1,186,382 40	"	1,187,395 67	40,303 51
Portion du trésor dans la valeur des tabacs et des poudres saisis	8,581 62	"	8,581 51	"	8,581 51	0 11
Recettes extraordinaires	172,392 35	1,666 81	159,791 82	"	161,458 63	10,933 72
Produit des amendes et confiscations	1,531,536 84	2 87	1,505,122 00	"	1,505,124 87	26,411 97
Droit de dénaturation des alcools	46,596 67	"	46,429 87	"	46,429 87	166 80
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les communes. — Abonnement pour traitement des employés des octrois	616,902 82	"	606,608 97	"	606,608 97	10,293 85
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les communes. — Frais d'impr^{ns}, transport, etc.	173,660 36	697 66	135,325 18	"	136,022 84	37,637 52
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les communes. — Indemn., pour suite d'exercco dans l'intérieur des villes	279,497 63	"	247,915 59	"	247,915 59	31,582 04
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les fabricants de cartes, pour prix marchand du papier filigrané	147,882 72	"	147,882 72	"	147,882 72	"
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les employés, pour prix d'instrum^{nts}	21,153 24	"	21,151 24	"	21,151 24	2 00
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les cultivateurs de tabacs	111,435 49	"	111,435 49	"	111,435 49	"
Prix des plombs apposés sur les sels et les sucres	75,862 50	"	75,842 50	"	75,842 50	20 00
Indemnités pour frais de surveillance des entrepôts de sucres	8,399 82	"	8,083 16	"	8,083 16	316 66
	198,045,712 48	16,215 73	192,332,021 86	"	192,348,237 59	5,697,474 89
Produit de la vente des tabacs	138,835,907 16	"	138,833,273 04	"	138,833,273 04	2,634 12
—— des poudres à feu	6,594,725 86	"	6,594,725 86	"	6,594,725 86	"
	343,476,345 50	16,215 73	337,760,020 76	"	337,776,236 49	5,700,109 01

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits des Postes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1852.)

EXERCICE 1852.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1853.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1853.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	43,479,109f 38c	(A)43,479,109f 38c	"	43,479,109f 38c	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,124,060 95	(B) 1,124,060 95	"	1,124,060 95	"
Droit sur le transport — de matières d'or et d'argent par les paquebots de la Manche	"	"	"	"	"
Droit sur le transport — de marchandises par les paquebots de la Méditerranée	7 50	7 50	"	7 50	"
Produit des places dans les malles-postes	624,056 97	624,056 97	"	624,056 97	"
Produit des places dans les paquebots — de Calais à Douvres	72,635 25	72,635 25	"	72,635 25	"
Produit des places dans les paquebots — de Toulon en Algérie	1,630 00	1,630 00	"	1,630 00	"
Produit des places dans les paquebots — de Marseille à Constantinople	"	"	"	"	"
Produit des places dans les paquebots — ——— en Corse	"	"	"	"	"
Droit de transit des correspondances étrangères	1,182,771 42	495,551 77	687,219f 65c	1,182,771 42	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour transport frauduleux de lettres	16,485 65	4,119 85	1,629 40	5,749 25	10,736
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour transport frauduleux de lettres. (Décret du 24 août 1848.)	233 00	233 00	"	233 00	"
Recettes diverses — Droit de 2 p. 0/0 sur les fonds transportés en fraude	"	"	"	"	"
Recettes diverses — Forcement en recette prononcé par la Cour des comptes	31 90	31 90	"	31 90	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour contravention à la loi du 15 ventôse an XIII	600 25	300 00	300 25	600 25	"
Recettes diverses — Amendes pour contravention en matière de timbres-postes	5 00	5 00	"	5 00	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes imposées aux postillons	137 00	137 00	"	137 00	"
Recettes diverses — Reversements d'appointements trop perçus	"	"	"	"	"
Recettes diverses — Produit de la vente du livre des postes	2,256 50	2,256 50	"	2,256 50	"
Recettes diverses — Recettes accidentelles	30,800 67	30,800 67	"	30,800 67	"
	46,534,821 44	45,834,935 74	689,149 30	46,524,085 04	10,736

(A) Y compris 12,770f 60c par les trésoriers-payeurs de l'armée d'Italie.
(B) Y compris 1,896 93 *idem.*

(Les développements par nature de produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1853.)

EXERCICE 1853.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1853.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	45,879,024f 64c	(A)45,879,024f 64c	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,199,515 45	(B) 1,199,515 45	"
Droit sur le transport de marchandises par les paquebots	35 00	35 00	"
Produit des places dans les malles-postes	504,344 26	504,344 26	"
Produit des places dans les paquebots — de Calais à Douvres	52,647 05	52,647 05	"
Produit des places dans les paquebots — de Toulon en Algérie	1,727 00	1,727 00	"
Droit de transit des correspondances étrangères	1,209,495 28	689,495 28	520,000f 00c
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour transport frauduleux de lettres	8,198 90	6,398 90	1,800 00
Recettes diverses — ——— (Décret du 24 août 1848.)	749 00	749 00	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour contravention à la loi du 15 ventôse an XIII. (Droit de 25 centimes au profit des maîtres de postes.)	1,500 00	1,500 00	"
Recettes diverses — Amendes pour contravention en matière de timbres-postes	"	"	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes imposées aux postillons	1,507 24	1,507 24	"
Recettes diverses — Reversements d'appointements trop perçus	"	"	"
Recettes diverses — Forcement en recette prononcé par la cour des comptes	113 89	113 89	"
Recettes diverses — Produit de la vente du livre des postes	4,341 57	4,341 57	"
Recettes diverses — Droit de 2 p. 0/0 sur les fonds transportés en fraude	"	"	"
Recettes diverses — Recettes accidentelles	75,304 56	75,304 56	"
Recettes diverses — Recette de l'annuité et des intérêts dus par la compagnie des messageries impériales, à raison de la reprise du matériel des paquebots-postes (2e annuité)	369,680 98	(C) 369,680 98	"
	49,308,184 82	48,786,384 82	521,800 00

(A) Y compris 13,865 fr. 58 cent. par les trésoriers-payeurs de l'armée d'Italie.
(B) Y compris 1,973 05 *idem.*
(C) Par virement de comptes.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Des revenus.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1852.)

EXERCICE 1852.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1853.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853. — Annulation de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
TAXE ANNUELLE SUR LES BIENS DE MAINMORTE. (Loi du 20 février 1849.)						
Produit de la taxe annuelle sur les biens de mainmorte. (Loi du 20 février 1849.)	3,060,786f 04c	2,863,730f 37c	197,055f 67c	"	3,060,786f 04c	"
PROD UNIVERSITAIRES.						
Produits des facultés — de droit	1,063,944 00	1,063,944 00	"	"	1,063,944 00	"
de médecine	455,510 00	455,510 00	"	"	455,510 00	"
de pharmacie	102,094 00	102,044 00	50 00	"	102,094 00	"
de théologie	995 00	995 00	"	"	995 00	"
des sciences	69,327 00	69,327 00	"	"	69,327 00	"
des lettres	336,042 00	(a) 333,630 00	2,412 00	"	336,042 00	"
	2,027,912 00	2,025,450 00	2,462 00	"	2,027,912 00	"
			2,462f 00c			

(a) Y compris 564 francs par les trésoriers-payeurs en Algérie.

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1853.)

EXERCICE 1853.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1853.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la taxe annuelle sur les biens de mainmorte. (Loi du 20 février 1849.)	3,069,383f 42c	2,908,292f 02c	161,091f 40c
Produits des facultés — de droit	1,015,054 00	1,015,054 00	"
de médecine	480,730 00	480,730 00	"
de pharmacie	133,918 00	133,918 00	"
de théologie	945 00	945 00	"
des sciences	130,859 00	130,391 00	468 00
des lettres	308,375 00	(a) 304,823 00	3,552 00
	2,069,881 00	2,065,861 00	4,020 00

(a) Y compris 756 francs par les trésoriers payeurs de l'Algérie.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Divers revenus.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1852.)

EXERCICE 1852.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1853.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1853.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
PRODUITS ÉVENTUELS AFFECTÉS AU SERVICE DÉPARTEMENTAL.					
Produits éventuels ordinaires	1,914,453f 32c	820,488f 98c	1,093,964f 34c	1,914,453f 32c	"
——— éventuels pour dépenses facultatives	211,946 04	152,645 73	59,300 31	211,946 04	"
——— de subventions communales et particulières pour travaux de routes	1,073,398 42	714,544 53	358,853 89	1,073,398 42	"
Produits des emprunts autorisés par des lois spéciales	4,800,258 23	4,319,982 92	480,275 31	4,800,258 23	"
——— des contingents communaux et des souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication	9,124,281 05	7,427,190 45	1,697,090 60	9,124,281 05	"
	17,124,337 06	13,434,852 61	3,689,484 45	17,124,337 06	"

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1853.)

EXERCICE 1853.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1853.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
AU SERVICE DÉPARTEMENTAL.			
Produits éventuels ordinaires	829,471f 93c	829,471f 93c	"
——— éventuels applicables aux dépenses facultatives	433,625 26	433,625 26	"
——— de subventions communales et particulières pour travaux de routes	467,976 38	467,976 38	"
Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	3,432,658 66	3,432,658 66	"
——— des contingents communaux et des souscriptions particulières	7,893,535 84	7,893,535 84	"
	13,057,268 07	13,057,268 07	"

Produit de la rente de l'Inde.

EXERCICE 1852.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1853.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1853.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la rente de l'Inde	1,073,310f 97c	1,000,000f 00c	73,310f 97c	1,073,310f 97c	"

EXERCICE 1853.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1853.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000f 00c	1,000,000f 00c	50,000f

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits et Revenus de l'Algérie.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1852.)

EXERCICE 1852.

DÉSIGNATION DES PRODUITS		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janv. 1853.	Opérations de l'année 1853. Recettes.	Opérations de l'année 1853. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Enregistrement, timbre et domaines.							
Enregistrement, greffe, hypothèques.	Enregistrement	541,562f 15c	541,362f 15c	200f 00c	"	541,562f 15c	"
	Greffe	51,488 16	51,488 16	"	"	51,488 16	"
	Hypothèques	8,793 88	8,793 88	"	"	8,793 88	"
	Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	3,225 59	3,225 59	"	"	3,225 59	"
Timbre.	Débité	383,846 80	383,846 80	"	"	383,846 80	"
	Extraordinaire et visa	71,043 92	70,913 92	130 00	"	71,043 92	"
	Passe-ports	27,748 00	27,748 00	"	"	27,748 00	"
	Permis de port d'armes	13,815 00	13,815 00	"	"	13,815 00	"
Amendes de toute nature, autres que celles forestières		23,730 56	21,448 79	2,281 77	"	23,730 56	"
Produit des domaines et prix de vente d'immeubles et d'objets mobiliers.	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	39,524 42	34,771 88	4,752 54	"	39,524 42	"
	Revenus des domaines de l'État. (Loyers et fermages.)	373,261 09	358,593 66	14,667 43	"	373,261 09	"
	Rentes foncières	26,368 26	20,583 80	5,784 46	"	26,368 26	"
	Prix de ventes de domaines de l'État	187,542 78	167,340 89	20,201 89	"	187,542 78	"
	Créances exigibles	"	"	"	"	"	"
	Prix des récoltes sur les terres du domaine de l'État	174,369 41	174,369 41	"	"	174,369 41	"
	Produit des pépinières et plantations faites par le Gouvernement	31,881 15	31,881 15	"	"	31,881 15	"
	Prix de vente d'objets mobiliers appartenant à l'État	11,147 23	11,127 23	20 00	"	11,147 23	"
	Épaves, déshérences et biens vacants	2,231 36	2,231 36	"	"	2,231 36	"
Prix de vente d'objets mobiliers provenant du	Ministère de la justice	211 70	111 70	100 00	"	211 70	"
	——— de la guerre	234,831 92	841,164 21	45 62	106,377f 91c	234,831 92	"
	——— de la marine	215 25	215 25	"	"	215 25	"
	——— des finances	152 55	152 55	"	"	152 55	"
Produits des forêts.	Prix des coupes de bois	11,671 65	10,789 31	882 34	"	11,671 65	"
	Recouvrements de frais d'adjudication	33 25	33 25	"	"	33 25	"
	Menus produits forestiers	9,211 81	8,320 55	891 26	"	9,211 81	"
	Amendes et condamnations pour délits forestiers	1,491 36	1,483 51	7 85	"	1,491 36	"
	Dommages-intérêts pour délits dans les bois de l'État	545 70	545 70	"	"	545 70	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances en matière forestière	352 78	304 38	48 40	"	352 78	"
Produits divers.	Redevances et produits extraordinaires des mines	2,048 72	2,048 72	"	"	2,048 72	"
	Abonnements et insertions au Moniteur algérien et au Bulletin officiel	310 00	310 00	"	"	310 00	"
	Recouvrements de frais de justice	55,523 68	44,924 58	10,599 10	"	55,523 68	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement	1,743 94	1,559 34	184 60	"	1,743 94	"
	Dommages-intérêts adjugés à l'État	49 72	49 72	"	"	49 72	"
	Créances de l'État autres que rentes	"	"	"	"	"	"
	Frais d'adjudication payés par les adjudicataires	966 60	744 93	221 67	"	966 60	"
	Résultat de vérification de régie	582 39	558 46	23 93	"	582 39	"
	Remplacement de dépenses rejetées ou d'avances relevées par la Cour des comptes	439 70	439 70	"	"	439 70	"
	Sommes payées par l'administration civile pour le compte des colons pour moins-value de bestiaux	"	"	"	"	"	
	Sommes mises pour cause de responsabilité à la charge des receveurs	493 08	457 48	35 60	"	493 08	"
	Prix d'extraits de plans levés par le service topographique	722 95	722 95	"	"	722 95	
	Recettes diverses	1,388 86	1,333 32	55 54	"	1,388 86	
	TOTAUX	2,294,567 37	2,339,811 28	61,134 00	106,377 91	2,294,567 37	"
				A déduire : 45,243 91			

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1853.)

EXERCICE 1853.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1853. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Enregistrement, timbre et domaines.						
Enregistrement, greffe, hypothèques.	Enregistrement	564,452f 53c	564,452f 53c	"	564,452f 53c	"
	Greffes	50,301 54	50,301 54	"	50,301 54	"
	Hypothèques	8,591 33	8,591 33	"	8,591 33	"
	Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	2,874 23	2,874 23	"	2,874 23	"
Timbre	Débité	401,497 50	401,497 50	"	401,497 50	"
	Extraordinaire et visa	85,452 13	85,452 13	"	85,452 13	"
	Passe-ports	30,040 00	30,040 00	"	30,040 00	"
	Permis de port d'armes	20,250 00	20,250 00	"	20,250 00	"
Amendes de toute nature, autres que celles forestières		22,091 28	22,091 28	"	22,091 28	"
Produits des domaines et prix de ventes d'immeubles et d'objets mobiliers.	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	27,998 76	27,998 76	"	27,998 76	"
	Revenus des domaines de l'État. (Loyers et fermages.)	357,049 94	357,049 94	"	357,049 94	"
	Rentes foncières	46,184 61	46,184 61	"	46,184 61	"
	Prix de ventes de domaines de l'État	165,068 44	165,068 44	"	165,068 44	"
	Créances exigibles	"	"	"	"	"
	Prix des récoltes sur les terres du domaine de l'État	18,879 06	18,879 06	"	18,879 06	"
	Produits de pépinières et plantations faites par le Gouvernement	67,215 26	67,215 26	"	67,215 26	"
	Prix de vente d'objets mobiliers appartenant à l'État	4,912 41	4,912 41	"	4,912 41	"
	Épaves, déshérences et biens vacants	3,180 96	3,180 96	"	3,180 96	"
Prix de vente d'objets mobiliers provenant du	Ministère de la justice	223 13	223 13	"	223 13	"
	——— de la guerre	267,627 31	271,959 27	4,331f 96c	267,627 31	"
	——— de la marine	381 75	381 75	"	381 75	"
	——— des finances	3,801 30	3,801 30	"	3,801 30	"
Produits des forêts.	Prix des coupes de bois	8,850 95	8,850 95	"	8,850 95	"
	Recouvrements de frais d'adjudication	103 70	103 70	"	103 70	"
	Menus produits forestiers	13,844 72	13,844 72	"	13,844 72	"
	Amendes de condamnation pour délits forestiers	2,339 71	2,339 71	"	2,339 71	"
	Dommages-intérêts pour délit dans les bois de l'État	37 60	37 60	"	37 60	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instance en matière forestière	371 39	371 39	"	371 39	"
Produits divers.	Redevances et produits extraordinaires des mines	538 12	538 12	"	538 12	"
	Abonnements et insertions au Moniteur algérien et au Bulletin officiel	397 40	397 40	"	397 40	"
	Recouvrements de frais de justice	52,877 64	52,877 64	"	52,877 64	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	1,411 20	1,411 20	"	1,411 20	"
	Dommages-intérêts adjugés à l'État	56 94	56 94	"	56 94	"
	Créances de l'État autres que rentes	"	"	"	"	"
	Frais d'adjudication payés par les adjudicataires	2,073 38	2,073 38	"	2,073 38	"
	Résultat de vérification de régie	214 43	214 43	"	214 43	"
	Remplacement de dépenses rejetées ou d'avances relevées par la cour des comptes	"	"	"	"	"
	Sommes mises, pour cause de responsabilité, à la charge des receveurs	103 11	103 11	"	103 11	"
	Prix d'extraits de plans levés par le service topographique	1,452 00	1,452 00	"	1,452 00	"
	Recettes diverses	1,258 46	1,258 46	"	1,258 46	"
	Sommes payées par l'administration civile pour le compte des colons pour moins-value de bestiaux	746 12	746 12	"	746 12	"
	TOTAUX	2,234,750 34	2,230,082 30	4,331 96	2,234,750 34	"
			2,234,750 34			

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1852.)

Suite de l'EXERCICE 1852.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Recettes.	Opérations de l'année 1853. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
	Douanes.						
Droits de douanes	à l'importation	1,374,752f 41c	1,374,752f 41c	"	"	1,374,752f 41c	"
	à l'exportation	967 21	967 21	"	"	967 21	"
Droits de navigation.	Entrée des navires. Droits de tonnage	141,705 58	141,705 58	"	"	141,705 58	"
	Sortie des navires. Passe-ports des bâtiments étrangers.	498 50	498 50	"	"	498 50	"
	Droits de permis relatifs aux cargaisons des navires	1,564 50	1,564 50	"	"	1,564 50	"
	Droits de congé des bateaux français	344 00	344 00	"	"	344 00	"
	Droits de passe-ports des bateaux étrangers	4,890 00	4,890 00	"	"	4,890 00	"
	Droits de patente de bateaux corailleurs étrangers	156,000 00	153,800 00	2,200f 00c	"	156,000 00	"
	Droits sanitaires et de ports	32,567 05	32,567 05	"	"	32,567 05	"
Recettes accessoires.	Timbre des expéditions et des commissions d'emploi	8,173 05	8,173 05	"	"	8,173 05	"
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires	11 56	11 56	"	"	11 56	"
	Valeur des objets réformés pris en payement par les fournisseurs	"	"	"	"	"	"
	Droit de magasinage et de dépôt	328 59	328 59	"	"	328 59	"
	Droit de magasinage des marchandises en entrepôt réel.	2,941 56	2,941 56	"	"	2,941 56	"
	Dixième du produit net de l'octroi de mer	268,080 59	201,487 77	67,192 82	"	268,080 59	"
	Recettes accidentelles	187 44	187 44	"	"	187 44	"
Amendes et confiscations.	Vente des marchandises et des moyens de transp' saisis.	27,252 41	27,252 41	"	"	27,252 41	"
	Sommes recouvrées en vertu de condamnations pécuniaires	7,266 19	7,096 19	170 00	"	7,266 19	"
Taxe de plombage et d'estampillage.	Produit des taxes	3,841 80	3,841 80	"	"	3,841 80	"
	Produit de la vente des vieux plombs	1,293 34	1,293 34	"	"	1,293 34	"
		2,033,265 78	1,963,702 96	69,562 82	"	2,033,265 78	"
	Contributions diverses.						
Contributions directes. — Contribution des patentes		413,986 25	374,612 01	39,374 24	"	413,986 25	"
Contributions indirectes.	Droit de licence sur la fabrication et la vente des boissons.	454,919 09	418,450 34	36,468 75	"	454,919 09	"
	Droit de licence sur la fabrication et la vente des tabacs.	37,364 00	34,444 00	2,920 00	"	37,364 00	"
	Produit de la vente des poudres à feu	223,255 25	223,255 25	"	"	223,255 25	"
Contributions arabes.	Hockor : loyer des terres	640,110 92	633,399 16	6,711 76	"	640,110 92	"
	Achour : impôt sur les grains	3,148,809 22	3,106,743 96	42,065 26	"	3,148,809 22	"
	Zekkat : impôt sur les bestiaux	1,420,625 79	1,420,625 79	"	"	1,420,625 79	"
	Eussa : impôt payé par les tribus du désert	32,354 82	32,354 82	"	"	32,354 82	"
	Lezma : autre impôt payé par les tribus du désert	929,442 16	858,292 14	71,150 02	"	929,442 16	"
	A REPORTER	7,300,867 50	7,102,177 47	198,690 03	"	7,300,867 50	"

Revenus de l'Algérie.

(Les développements par nature de produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1853.)

Suite de l'EXERCICE 1853.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1853. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
	Douanes.					
Droits de douanes	à l'importation	1,676,533f 96c	1,676,533f 96c	"	1,676,533f 96c	"
	à l'exportation	362 03	362 03	"	362 03	"
Droits de navigation.	Entrée des navires. — Droit de tonnage	147,794 34	147,794 34	"	147,794 34	"
	Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers.	582 50	582 50	"	582 50	"
	Droit de permis relatifs aux cargaisons des navires	1,761 50	1,761 50	"	1,761 50	"
	—— de congé des bateaux français	344 00	344 00	"	344 00	"
	—— de passe-ports des bateaux étrangers	4,745 00	4,745 00	"	4,745 00	"
	—— de patente des bateaux corailleurs étrangers	138,000 00	138,000 00	"	138,000 00	"
	Droits sanitaires et de port	34,416 59	34,416 59	"	34,416 59	"
Recettes accessoires.	Timbre des expéditions et des commissions d'emploi	8,592 80	8,592 80	"	8,592 80	"
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires	8 84	8 84	"	8 84	"
	Valeurs des objets réformés pris en payement par les fournisseurs	"	"	"	"	"
	Droit de magasinage et de dépôt	131 89	131 89	"	131 89	"
	—— des marchandises en entrepôt réel	2,571 61	2,571 61	"	2,571 61	"
	Dixième du produit net de l'octroi de mer	173,151 60	173,151 60	"	173,151 60	"
	Recettes accidentelles	1,544 04	1,544 04	"	1,544 04	"
Amendes et confiscations.	Vente des marchandises et des moyens de transport saisis.	74,171 23	74,171 23	"	74,171 23	"
	Sommes recouvrées en vertu de condamnations pécuniaires	4,616 17	4,616 17	"	4,616 17	"
Taxe de plombage et d'estampillage.	Produit des taxes	96 30	96 30	"	96 30	"
	Produit de la vente des vieux plombs	1,866 24	1,866 24	"	1,866 24	"
		2,271,290 64	2,271,290 64	"	2,271,290 64	"
	Contributions diverses.					
Contributions directes. — Contribution des patentes		385,109 03	385,109 03	"	385,109 03	"
Contributions indirectes.	Droit de licence sur la fabrication et la vente des boissons.	442,661 00	442,661 00	"	442,661 00	"
	Droit de licence sur la fabrication et la vente des tabacs	37,041 00	37,041 00	"	37,041 00	"
	Produit de la vente des poudres à feu	225,178 50	225,178 50	"	225,178 50	"
Contributions arabes.	Hockor : loyer des terres	505,289 11	505,289 11	"	505,289 11	"
	Achour : impôt sur les grains	2,426,227 37	2,426,227 37	"	2,426,227 37	"
	Zekkat : impôt sur les bestiaux	1,010,104 25	1,010,104 25	"	1,010,104 25	"
	Eussa : impôt payé par les tribus du désert	37,880 50	37,880 50	"	37,880 50	"
	Lezma : autre impôt payé par les tribus du désert	740,336 52	740,336 52	"	740,336 52	"
	A REPORTER	5,809,827 28	5,809,827 28	"	5,809,827 28	"

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits Revenus de l'Algérie.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1852.)

Suite de l'EXERCICE 1852.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Recettes.	Opérations de l'année 1853. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
REPORT	7,300,867f 50c	7,102,177f 47c	198,690f 03c	"	7,300,867f 50c	
Produits divers. — Droits de vérification des poids et mesures	18,542 61	18,119 60	423 01	"	18,542 61	"
Timbre des expéditions et quittances	9,478 40	9,473 40	5 00	"	9,478 40	"
Recouvrement de frais de poursuites et d'instances	3,740 05	3,195 75	544 30	"	3,740 05	"
Prix des estampilles perdues	75 50	75 50	"	"	75 50	"
Remboursement du prix de colis vides provenant du service des poudres	757 40	757 40	"	"	757 40	"
Produit de la vente des chevaux de soumission et d'investiture	2,300 00	1,800 00	500 00	"	2,300 00	"
Produits des droits de succession payés par les Arabes	7,471 06	7,471 06	"	"	7,471 06	"
Confiscations au préjudice des tribus rebelles ou insoumises	"	"	"	"	"	
Produit des prises sur l'ennemi	97,287 14	57,919 78	39,367 36	"	97,287 14	
Contributions extraordinaires de guerre	255,644 52	255,644 52	"	"	255,644 52	
Remboursement des frais de perception de la contribution pour les chambres de commerce	251 42	251 42	"	"	251 42	
Recettes accidentelles	2,076 59	2,076 59	"	"	2,076 59	
Amendes et confiscations. — Produits à répartir	2,637 75	2,637 75	"	"	2,637 75	
	7,701,129 94	7,461,600 24	239,529 70	"	7,701,129 94	
Postes et paquebots à vapeur.						
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	430,882 44	430,882 44	"	"	430,882 44	
Droit de 2 p. 0/0 sur les articles d'argent	23,637 64	23,637 64	"	"	23,637 64	
Prix des places dans les paquebots	110,132 80	110,132 80	"	"	110,132 80	
Recettes accidentelles	45 30	45 30	"	"	45 30	
	564,698 18	564,698 18	"	"	564,698 18	
Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	441,211 43	116,415 52	324,795 91	"	441,211 43	
RÉCAPITULATION.						
Enregistrement	2,294,567 37	2,339,811 28	61,134 00	106,377 91	2,294,567 37	
Douanes	2,033,265 78	1,963,702 96	69,562 82	"	2,033,265 78	
Contributions diverses	7,701,129 94	7,461,600 24	239,529 70	"	7,701,129 94	
Postes et paquebots à vapeur	564,698 18	564,698 18	"	"	564,698 18	
Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	441,211 43	116,415 52	324,795 91	"	441,211 43	
	13,034,872 70	12,446,228 18	695,022 43	106,377 91	13,034,872 70	
			588,644 52			

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1853.)

Suite de l'EXERCICE 1853.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1853. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
REPORT	5,809,827f 28c	5,809,827f 28c	"	5,809,827f 28c	"
Produits divers. — Droit de vérification des poids et mesures	25,363 15	25,363 15	"	25,363 15	"
Timbre des expéditions et quittances	10,877 90	10,877 90	"	10,877 90	"
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances	2,799 75	2,799 75	"	2,799 75	"
Prix des estampilles perdues	79 00	79 00	"	79 00	"
Remboursement du prix de colis vides provenant du service des poudres	956 20	956 20	"	956 20	"
Produit de la vente des chevaux de soumission et d'investiture	"	"	"	"	"
Produits des droits de succession payés par les Arabes	9,473 41	9,473 41	"	9,473 41	"
Confiscations au préjudice des tribus rebelles ou insoumises	"	"	"	"	"
Produits des prises sur l'ennemi	78,575 85	78,575 85	"	78,575 85	"
Contributions extraordinaires de guerre	24,422 50	24,422 50	"	24,422 50	"
Remboursement des frais de perception de la contribution pour les chambres de commerce	701 79	701 79	"	701 79	"
Recettes accidentelles	1,517 06	1,517 06	"	1,517 06	"
Amendes et confiscations. — Produits à répartir	14,703 06	14,703 06	"	14,703 06	"
	5,979,296 95	5,979,296 95	"	5,979,296 95	"
Postes et paquebots à vapeur.					
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire)	450,675 46	450,675 46	"	450,675 46	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les articles d'argent	24,930 17	24,930 17	"	24,930 17	"
Prix des places dans les paquebots	128,607 00	128,607 00	"	128,607 00	"
Recettes accidentelles	511 60	511 60	"	511 60	"
	604,724 23	604,724 23	"	604,724 23	"
Prélèvement de 10 pour 0/0 sur les recettes du service local et municipal	276,392 59	276,392 59	"	276,392 59	"
RÉCAPITULATION.					
Enregistrement, timbre et domaines	2,234,750 34	2,239,082 30	4,331f 96c	2,234,750 34	"
Douanes	2,271,290 64	2,271,290 64	"	2,271,290 64	"
Contributions diverses	5,979,296 95	5,979,296 95	"	5,979,296 95	"
Postes et paquebots à vapeur	604,724 23	604,724 23	"	604,724 23	"
Prélèvement de 10 pour 0/0 sur les recettes du service local et municipal	276,392 59	276,392 59	"	276,392 59	"
	11,366,454 75	11,370,786 71	4,331 96	11,366,454 75	"
		11,366,454 75			

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits divers du budget.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1852.)

EXERCICE 1852.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1853.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles. (Voir le compte du service des monnaies, page 616.)	74,383 48	62,263 35	18,721 01	6,600 88	74,383 48	"
Produit des mines. — Redevances fixes et proportionnelles	582,539 14	479,348 98	103,190 16	"	582,539 14	"
Produit des mines. — Produits extraordinaires	3,354 00	2,954 00	400 00	"	3,354 00	"
Droits de vérification des poids et mesures	1,182,685 93	823,066 96	359,618 97	"	1,182,685 93	"
Produit de la taxe des brevets d'invention	608,370 00	608,370 00	"	"	608,370 00	"
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires pour l'exercice 1850	128,507 82	128,507 82	"	"	128,507 82	"
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	415,184 80	387,824 89	49,320 51	21,960 60	415,184 80	"
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	46,112 66	"	46,112 66	"	46,112 66	"
Produit de la subvention allouée par le budget départemental pour l'instruction primaire	419,789 24	404,477 72	25,065 64	9,754 12	419,789 24	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École polytechnique	124,724 75	93,824 84	30,899 91	"	124,724 75	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École spéciale militaire de St-Cyr	262,744 75	221,566 52	41,178 23	"	262,744 75	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — Collége militaire de la Flèche	27,615 45	21,870 00	5,745 45	"	27,615 45	"
Recouvrement de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	36,600 00	36,600 00	"	"	36,600 00	"
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	50,750 00	50,575 00	175 00	"	50,750 00	"
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides — sur les dépenses du personnel de la guerre	972,022 30	892,706 11	79,319 08	2,89	972,022 30	"
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides — sur la solde des officiers de la garde de Paris et des sapeurs pompiers de Paris	1,194 06	292 39	901 67	"	1,194 06	"
Pensions des marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	39,110 91	29,473 75	9,637 16	"	39,110 91	"
Portion des dépenses de la garde de Paris remboursée à l'État par la ville de Paris	1,141,952 37	1,037,269 87	104,682 50	"	1,141,952 37	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles vétérinaires	342,210 97	305,807 20	36,403 77	"	342,210 97	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles des arts et métiers	134,459 14	123,575 85	10,883 29	"	134,459 14	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Lazarets et établissements sanitaires	191,376 07	191,376 07	"	"	191,376 07	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles régionales	139,598 40	19,810 32	119,788 08	"	139,598 40	"
Recettes de diverses natures attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838. — Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses des budgets	49,210 43	44,447 51	4,762 92	"	49,210 43	"
Recettes de diverses natures attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838. — Reversements de fonds sur les dépenses des ministères; Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement; Remboursement de premières mises d'habillement par les militaires remplacés; Remboursement de prix de journées d'hôpitaux; Remboursement d'effets perdus ou dégradés par des militaires; Remplacement de moins-value de mobilier	1,267,553 36	3,726,519 14	639,078 97	3,098,044 75	1,267,553 36	"
A REPORTER	8,242,050 03	9,692,528 29	1,685,884 98	3,136,363 24	8,242,050 03	"

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1853.)

EXERCICE 1853.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles. (Voir le compte du service des monnaies, page 617.)	192,765 74	1,556,628 73	1,363,862 99	192,765 74	"
Produit des mines — Redevances fixes et proportionnelles	1,000,846 17	552,445 89	"	552,445 89	448,400 28
Produit des mines — Produits extraordinaires	1,500 00	1,500 00	"	1,500 00	"
Droit de vérification des poids et mesures	1,204,807 18	863,350 13	"	863,350 13	341,457 05
Produit de la taxe des brevets d'invention	803,965 00	803,965 00	"	803,965 00	"
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires pour l'exercice 1851	132,119 86	132,119 86	"	132,119 86	"
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	411,471 57	412,029 57	558 00	411,471 57	"
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	52,380 11	52,380 11	"	52,380 11	"
Produits de subventions allouées par le budget départemental pour le service de l'instruction primaire	352,820 49	355,820 49	3,000 00	352,820 49	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École polytechnique	147,666 70	110,537 63	"	110,537 63	37,129 07
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École spéciale militaire de Saint-Cyr	216,558 03	180,433 31	"	180,433 31	36,124 72
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — Collége militaire de la Flèche	51,510 82	24,642 17	"	24,642 17	26,868 65
Recouvrement de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	24,200 00	24,200 00	"	24,200 00	"
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	58,625 00	57,925 00	"	57,925 00	700 00
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de l'armée de terre	935,735 51	935,735 51	"	935,735 51	"
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	29,537 80	29,537 80	"	29,537 80	"
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de la garde de Paris et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	105 73	105 73	"	105 73	"
Portion des dépenses de la garde de Paris remboursée à l'État par la ville de Paris	1,516,317 56	1,516,317 56	"	1,516,317 56	"
Revenus de divers établissements spéciaux — Écoles vétérinaires	270,845 58	235,356 58	"	235,356 58	35,489 00
Revenus de divers établissements spéciaux — Écoles des arts et métiers	151,824 98	126,287 46	"	126,287 46	25,537 52
Revenus de divers établissements spéciaux — Lazarets et établissements sanitaires	250,307 56	250,307 56	"	250,307 56	"
Revenus de divers établissements spéciaux — Écoles régionales	37,687 50	28,066 50	"	28,066 50	9,621 00
Produits provenant des ministères et recettes attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique — Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques	4,248 68	4,248 68	"	4,248 68	"
Produits provenant des ministères et recettes attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique — Reversements de fonds sur les dépenses des ministères; Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement; Indemnités pour remplacement de militaires; Remboursem^t de prix de journées d'hôpitaux; Remplacement d'effets perdus ou dégradés par des militaires; Remplacement de moins-value de mobilier	3,957,299 02	8,328,742 88	4,371,443 86	3,957,299 02	"
Produit de vente de cartes des dépôts de la guerre et de la marine	66,584 94	59,834 61	"	59,834 61	6,750 33
Valeur, au prix de revient, fixé par le budget, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la guerre	971,775 00	"	"	"	971,775 00
Valeur, au prix de revient, fixé par le budget, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — de la marine	200,552 00	"	"	"	200,552 00
Valeur, au prix de revient, fixé par le budget, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — des finances	2,753,140 00	"	"	"	2,753,140 00
A REPORTER	15,797,198 53	16,642,518 76	5,738,864 85	10,903,653 91	4,893,544 62

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits divers du budget.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1852.)

Suite de l'EXERCICE 1852.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1853.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853. — Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
REPORT	8,242,050f 03c	9,692,528f 29c	1,685,884f 98c	3,136,363f 24c	8,242,050f 03c	"
Produit de vente de cartes des dépôts — de la guerre	17,798 32	17,798 32	"	"	17,798 32	"
Produit de vente de cartes des dépôts — de la marine	27,684 38	15,197 59	12,486 79	"	27,684 38	"
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la guerre	632,566 57	"	632,566 57	"	632,566 57	"
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la marine	253,719 76	"	253,719 76	"	253,719 76	"
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — ——— des finances	2,028,578 56	"	2,028,578 56	"	2,028,578 56	"
Produit d'ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	102,224 78	95,494 57	6,730 21	"	102,224 78	"
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais divers mis à leur charge	448,208 54	448,208 54	"	"	448,208 54	"
Bénéfices de la caisse des dépôts et consigns pendant l'année 1851.	2,253,971 06	2,253,971 06	"	"	2,253,971 06	"
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie.	120,528 73	120,528 73	"	"	120,528 73	"
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	28,200 00	28,200 00	"	"	28,200 00	"
Versements des associations ouvrières pour remb. de frais de surveil.	11,250 00	11,250 00	"	"	11,250 00	"
Remboursements faits par les associations ouvrières — Capital	174,751 17	174,751 17	"	"	174,751 17	"
Remboursements faits par les associations ouvrières — Intérêts	62,511 67	62,511 67	"	"	62,511 67	"
Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses, non compris dans l'actif de l'administration des finances	35,072 31	35,072 31	"	"	35,072 31	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire et non compris dans l'actif de l'administration des finances	530,137 40	530,227 40	"	90 00	530,137 40	"
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes, acquis au Trésor pour cause de déchéance. (Loi du 31 janvier 1833.)	12,779 28	12,779 28	"	"	12,779 28	"
Fonds à verser par des départements, des communes et des particuliers pour concourir, avec ceux de l'État, à l'exécution des travaux publics	209,274 67	402,976 61	6,796 78	200,498 72	209,274 67	"
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie nationale pour l'exercice 1852	3,880 77	"	3,880 77	"	3,880 77	"
Produits divers des maisons centrales de force et de correction	1,987,535 40	1,347,812 78	639,722 62	"	1,987,535 40	"
Prix du bail du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	128,500 00	128,500 00	"	"	128,500 00	"
Recouvrement d'avances faites à titre de subsides au gouvernement de Montévidéo	135,361 15	135,361 15	"	"	135,361 15	"
Produit des musées impériaux et des manufactures impériales	989 70	989 70	"	"	989 70	"
Produit des chemins de fer exploités par l'État. – Chemin de Lyon.	2,176,361 66	2,170,230 79	6,130 87	"	2,176,361 66	"
Recouvrement d'avances faites à l'industrie des meubles et bronzes.	108,469 95	108,469 95	"	"	108,469 95	"
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	17,720 00	17,720 00	"	"	17,720 00	"
Recouvrements des avances faites aux comptoirs nationaux d'escompte.	867,944 87	867,944 87	"	"	867,944 87	"
Retenues pour cause de cumul. (Décret du 12 août 1848.)	116,018 08	111,824 67	4,374 04	180 63	116,018 08	"
Produit des taxes de la télégraphie privée	546,677 45	500,373 68	46,303 77	"	546,677 45	"
Recouvrement de la première annuité due par la compagnie concessionnaire des paquebots de la Méditerranée	377,533 70	377,533 70	"	"	377,533 70	"
A REPORTER	21,658,299 96	19,668,256 83	5,327,175 72	3,337,132 59	21,658,299 96	"

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1853.)

Suite de l'EXERCICE 1853.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853. — Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
REPORT	15,797,198f 53c	16,642,518f 76c	5,738,864f 85c	10,903,653f 91c	4,893,544f 62c
Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	100,565 46	100,565 46	"	100,565 46	"
Versement de compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais divers mis à leur charge	1,971,874 75	1,985,795 31	13,920 56	1,971,874 75	"
Versements des sociétés, agences tontinières et sociétés diverses pour remboursement de frais de surveillance	58,366 68	58,366 68	"	58,366 68	"
Versements des associations ouvrières pour *idem*	7,177 50	7,177 50	"	7,177 50	"
Frais de surveillance des télégraphes électriques	101,972 20	101,972 20	"	101,972 20	"
Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations pour l'année 1853.	2,087,739 70	2,087,739 70	"	2,087,739 70	"
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	85,477 77	85,477 77	"	85,477 77	"
Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'administration des finances	25,608 47	25,608 47	"	25,608 47	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence et non compris dans l'actif de l'administration des finances	649,833 04	653,787 85	3,954 81	649,833 04	"
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes, acquis au Trésor pour cause de déchéance. (Loi du 31 janvier 1833.)	12,705 61	12,705 61	"	12,705 61	"
Fonds à verser par des départements, des communes et des particuliers pour concourir, avec ceux de l'État, à l'exécution de travaux publics	461,080 93	461,080 93	"	461,080 93	"
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie impériale	100,117 00	"	"	"	100,117 00
Produit divers des maisons centrales de force et de correction	1,836,587 01	1,610,908 24	"	1,610,908 24	225,678 77
Prix du bail du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	45,000 00	45,000 00	"	45,000 00	"
Recouvrements sur prêts faits aux associations ouvrières — en capital	167,007 00	167,007 00	"	167,007 00	"
Recouvrements sur prêts faits aux associations ouvrières — en intérêts	35,827 04	35,827 04	"	35,827 04	"
Fonds avancés pour les dépenses cadastrales	31,287 12	31,287 12	"	31,287 12	"
Recouvrements des avances faites aux comptoirs nationaux d'escompte	352,910 14	352,910 14	"	352,910 14	"
Produit des taxes de la télégraphie privée	1,449,120 08	1,449,120 08	"	1,449,120 08	"
Recouvrement d'avances faites à l'industrie des meubles et des bronzes. (Décret du 1er septembre 1848.)	36,367 75	36,367 75	"	36,367 75	"
Recouvrement sur les avances accordées à titre de subsides au gouvernement de Montévidéo	628,297 99	628,297 99	"	628,297 99	"
Versements faits par la compagnie concessionnaire des paquebots de la Méditerranée	"	369,680 98	369,680 98	"	"
Produit de la vente des matières provenant de la refonte des monnaies de cuivre	1,386,355 30	1,386,355 30	"	1,386,355 30	"
Remboursement au Trésor des dépenses faites par l'État pour acquisition de terrains destinés à l'établissement des stations du chemin de fer de ceinture.	357,679 93	357,679 93	"	357,679 93	"
A REPORTER	27,786,157 00	28,693,237 81	6,126,421 20	22,566,816 61	5,219,340 39

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits divers du budget.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1852.)

Suite de l'EXERCICE 1852.

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1853.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
	REPORT	21,658,299f96c	19,668,256f83c	5,327,175f72c	3,337,132f59c	21,658,299f96c	"
	Recettes sur exercices clos	2,221,230 00	2,220,518 43	711 57	"	2,221,230 00	"
Recettes accidentelles à divers titres.	Excédant de recouvrements sur contributions directes de l'exercice 1851	42,700 60	42,700 60	"	"	42,700 60	"
	Fonds provenant d'ordonnances de non-valeurs restées sans emploi	291 91	9,742 03	A dre 9,450 12	"	291 91	"
	Retenues sur traitements et pensions	10,748 53	10,938 40	"	189 87	10,748 53	"
	Recettes sur permis de chasse non réclamés	1,854 00	1,854 00	"	"	1,854 00	"
	Prix de vente de documents publiés par ordre du Gouvernement	14,819 10	14,819 10	"	"	14,819 10	"
	Produit de vacances de gestions de percepteurs	70,354 20	70,354 20	"	"	70,354 20	"
	Droits de récépissés de marchandises déposées dans les magasins agréés par l'État	1,626 90	1,626 90	"	"	1,626 90	"
	Redevance de la vallée d'Andorre	960 00	960 00	"	"	960 00	"
	Produit de la vente des écharpes et étoffes provenant de la fabrique de Lyon	1,137 05	1,137 05	"	"	1,137 05	"
	Contingent de diverses villes pour travaux de casernement	16,000 00	16,000 00	"	"	16,000 00	"
	Frais de surveillance des télégraphes électriques	27,432 00	27,432 00	"	"	27,432 00	"
	Dons patriotiques	100 00	100 00	"	"	100 00	"
	Produit des intérims des recettes générales et particulières	12,258 29	12,258 29	"	"	12,258 29	"
	Excédant du produit du péage du pont de Bordeaux. (Loi du 10 avril 1818.)	15,401 30	15,401 30	"	"	15,401 30	"
	Agglomération lyonnaise	151,700 11	151,700 11	"	"	151,700 11	"
	Portion de crédits restés libres par suite de vacances d'emplois. (Commission du budget de 1850.)	151,799 36	142,349 24	9,450 12	"	151,799 36	"
	Taxes perçues en vertu de conventions littéraires avec les puissances étrangères	16 25	16 25	"	"	16 25	"
	Recettes à divers titres	916,525 45	949,406 33	50,992 79	83,873 67	916,525 45	"
		25,315,255 01	23,357,571 06	5,378,880 08	3,421,196 13	25,315,255 01	"
	Recettes faites en atténuation de frais de service et de négociations	"	"	3,238 74	3,238 74	"	"
	Recettes applicables aux comptes du service de trésorerie	"	"	640 00	640 00	"	"
		25,315,255 01	23,357,571 06	5,382,758 82	3,425,074 87	25,315,255 01	"
				-1,957,683 95			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1853.)

Suite de l'EXERCICE 1853.

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
	REPORT	27,786,157f00c	28,693,237f81c	6,126,421f 20c	22,566,816f61c	5,219,340f 39c
	Recettes sur exercices clos	735,915 20	735,915 20	"	735,915 20	"
Recettes de différentes origines.	Excédant de recouvrement sur les contributions directes des exercices 1851 et 1852	38,915 46	38,915 46	"	38,915 46	"
	Fonds provenant d'ordonnances de non-valeurs restées sans emploi	78 44	78 44	"	78 44	"
	Retenues sur traitements et pensions	8,779 62	9,357 62	578 00	8,779 62	"
	Recettes sur permis de chasse non réclamés	2,758 00	2,758 00	"	2,758 00	"
	Prix de vente de documents publiés par ordre du Gouvernement	10,265 70	10,265 70	"	10,265 70	"
	Produit de vacances de gestions de perceptions	49,436 28	49,436 28	"	49,436 28	"
	Droits de récépissés de marchandises déposées dans les magasins agréés par l'État	1,730 30	1,730 30	"	1,730 30	"
	Redevance de la vallée d'Andorre	960 00	960 00	"	960 00	"
	Retenue pour cause de cumul. (Décret du 12 août 1848.)	8,231 31	8,231 31	"	8,231 31	"
	Contingent de diverses villes pour travaux de casernement	3,500 00	3,500 00	"	3,500 00	"
	Dons patriotiques	50 00	50 00	"	50 00	"
	Produits divers des musées impériaux	2,183 75	2,183 75	"	2,183 75	"
	Agglomération lyonnaise	151,700 11	151,700 11	"	151,700 11	"
	Produit des intérims des recettes générales et particulières	5,240 34	5,240 34	"	5,240 34	"
	Excédant du produit du péage du pont de Bordeaux. (Loi du 10 avril 1818.)	39,214 47	39,214 47	"	39,214 47	"
	Taxes perçues en vertu de conventions littéraires avec les puissances étrangères	152 25	152 25	"	152 25	"
	Recettes à divers titres	835,666 26	928,481 99	92,815 73	835,666 26	"
		29,680,934 49	30,681,409 03	6,219,814 93	24,461,594 10	5,219,340 39
	Recettes faites en atténuation de frais de service et de négociations	"	41,652 82	41,652 82	"	"
	Recettes applicables aux comptes du service de trésorerie	"	168,635 93	168,635 93	"	"
		29,680,934 49	30,891,697 78	6,430,103 68	24,461,594 10	5,219,340 39
			24,461,594f 10c			

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Résumé spécial pour les impôts et revenus indirects.

EXERCICE 1852.

DÉSIGNATION DES IMPÔTS ET REVENUS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1853.	PENDANT l'année 1853.	TOTAL.
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.			
Droit d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	217,952,213f 87c	823,868f 41c	218,776,082f 28c
Droit de timbre	44,315,619 73	221 77	44,315,841 50
DOUANES ET SELS.			
Droits de douanes à l'importation. — Marchandises diverses	96,460,289 43	"	96,460,289 43
Droits de douanes à l'importation. — Sucres des colonies françaises	25,483,657 38	"	25,483,657 38
Droits de douanes à l'importation. — Sucres étrangers	17,919,707 75	"	17,919,707 75
Droits de douanes à l'exportation	2,273,977 19	"	2,273,977 19
Droits de navigation	3,304,143 34	"	3,304,143 34
Droits et produits divers de douanes	2,787,878 03	5,588 82	2,793,466 85
Taxe de consommation des sels, perçue dans le rayon des douanes	27,001,904 18	"	27,001,904 18
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	110,300,743 32	1,651,030 03	111,951,773 35
Taxe de consommation des sels, perçue hors du rayon des douanes	5,220,157 79	"	5,220,157 79
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	30,943,083 96	1,530,172 71	32,473,256 67
Droits divers et recettes à différents titres	38,069,615 36	1,033,767 96	39,103,383 32
Produit de la vente des tabacs	130,892,306 03	7,064 13	130,899,370 16
Produit de la vente des poudres à feu	5,800,001 96	39 00	5,800,040 96
PRODUITS DES POSTES.			
Produit de la taxe des lettres	43,479,109 38	"	43,479,109 38
Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,124,060 95	"	1,124,060 95
Droit sur le transport des matières d'or et d'argent sur les paquebots de la Méditerranée	7 50	"	7 50
Produit des places dans les malles-postes	624,056 97	"	624,056 97
Produit des places dans les paquebots	74,265 25	"	74,265 25
Droit de transit des correspondances étrangères	495,551 77	687,219 65	1,182,771 42
Recettes à différents titres	37,883 92	1,929 65	39,813 57
	804,560,235 06	5,740,902 13	810,301,137 19
RÉSUMÉ.			
Enregistrement et timbre, etc	262,267,833 60	824,090 18	263,091,923 78
Douanes et sels	175,231,557 30	5,588 82	175,237,146 12
Contributions indirectes	321,225,908 42	4,222,073 83	325,447,982 25
Produits des postes	45,834,935 74	689,149 30	46,524,085 04
	804,560,235 06	5,740,902 13	810,301,137 19

EXERCICE 1853.

DÉSIGNATION DES IMPÔTS ET REVENUS.	RECOUVREMENTS effectués jusqu'au 31 décembre 1853.	RESTE À RECOUVRER jusqu'à la clôture de l'exercice.	TOTAL.
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.			
Droit d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	236,569,024f 00c	8,029,988f 18c	244,599,012f 18c
Droit de timbre	46,471,203 79	9,598 19	46,480,801 98
DOUANES ET SELS.			
Droits de douanes à l'importation. — Marchandises diverses	95,838,509 63	"	95,838,509 63
Droits de douanes à l'importation. — Sucres des colonies françaises	26,495,231 04	"	26,495,231 04
Droits de douanes à l'importation. — Sucres étrangers	19,273,811 60	"	19,273,811 60
Droits de douanes à l'exportation	2,881,857 86	"	1,881,857 86
Droits de navigation	3,210,636 89	"	3,210,636 89
Droits et produits divers de douanes	3,120,262 32	10,000 00	3,130,262 32
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	28,111,574 62	"	28,111,574 62
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	114,051,997 50	1,126,302 70	115,178,300 20
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	6,306,210 35	"	6,306,210 35
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	34,720,360 86	1,890,462 69	36,610,823 55
Droits divers et recettes à différents titres	37,269,668 88	2,680,709 50	39,950,378 38
Produit de la vente des tabacs	137,833,273 04	2,634 12	138,835,907 16
Produit de la vente des poudres à feu	6,594,725 86	"	6,594,725 86
PRODUITS DES POSTES.			
Produit de la taxe des lettres	45,879,024 64	"	45,879,024 64
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,199,515 45	"	1,199,515 45
Droit de transport de marchandises et des matières d'or et d'argent par les paquebots	35 00	"	35 00
Produit des places dans les malles-postes	504,344 26	"	504,344 26
Produit des places dans les paquebots	54,374 05	"	54,374 05
Droit de transit des correspondances étrangères	689,495 28	520,000 00	1,209,495 28
Recettes à différents titres	459,596 14	1,800 00	461,396 14
	847,534,733 06	14,271,495 38	861,806,228 44
RÉSUMÉ.			
Enregistrement et timbre, etc	283,040,227 79	8,039,586 37	291,079,814 16
Douanes et sels	177,931,883 96	10,000 00	177,941,883 96
Contributions indirectes	337,776,236 49	5,700,109 01	343,476,345 50
Produits des postes	48,786,384 82	521,800 00	49,308,184 82
	847,534,733 06	14,271,495 38	861,806,228 44

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

État des Recettes faites, en 1853, sur les Droits et Produits constatés de l'Exercice 1854.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1853.	RESTE À RECOUVRER.
RECETTES ORDINAIRES.			
Contributions indirectes, boissons, droits divers, tabacs et poudres	33,158f 44c	33,158f 44c	//

Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1853.

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes et des chemins de fer.	DIRECTEURS des POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC. (Produits divers.)	TOTAL.
Ain	2,350,269f 00c	244,389f 92c	1,719,532f 02c	251,499f 42c	3,777,511f 17c	2,457f 43c	8,345,658f 96c
Aisne	5,047,493 71	100,484 12	6,568,397 42	676,310 14	9,409,985 40	9,299 44	21,811,970 23
Allier	2,264,786 33	//	1,995,873 20	274,193 67	3,951,366 45	3,516 07	8,489,735 72
Alpes (Basses-)	818,026 22	33,089 05	721,836 18	103,048 27	1,481,653 72	1,607 23	3,159,260 67
Alpes (Hautes-)	594,365 61	31,141 94	592,101 84	75,297 68	1,316,731 82	5,385 08	2,615,023 97
Ardèche	1,952,925 45	//	1,514,777 40	242,517 28	2,742,107 43	667 51	6,452,995 07
Ardennes	2,859,640 85	558,212 82	2,497,664 42	405,296 84	6,859,195 71	11,448 03	13,191,458 67
Ariége	1,000,536 36	20,557 64	766,050 48	112,915 85	1,849,048 65	977 42	3,750,086 40
Aube	2,783,570 32	//	1,880,303 55	325,566 88	4,727,905 20	1,897 63	9,719,243 58
Aude	1,936,712 77	1,264,649 40	1,180,831 27	240,463 65	4,549,945 80	4,104 88	9,176,707 77
Aveyron	1,821,713 10	//	1,205,797 40	194,304 81	3,551,852 69	1,313 54	6,774,981 54
Bouches-du-Rhône	5,532,635 70	35,995,292 37	7,468,833 67	1,484,603 41	7,369,900 43	18,602 40	57,869,867 98
Calvados	5,118,237 78	1,738,949 70	3,878,437 75	686,422 82	9,598,293 24	5,374 41	21,025,715 70
Cantal	1,376,188 05	//	938,962 69	129,891 81	2,485,120 07	1,177 08	4,931,339 70
Charente	3,041,246 31	//	1,595,938 45	313,784 58	4,415,905 29	2,352 06	9,369,226 69
Charente-Inférieure	3,515,915 27	2,234,230 60	2,220,616 85	436,187 26	5,904,240 80	9,199 42	14,320,390 20
Cher	1,957,180 28	//	2,080,295 11	246,851 36	3,326,802 70	6,674 47	7,617,803 92
Corrèze	1,527,193 12	//	1,094,384 05	128,406 75	2,092,547 99	1,461 71	4,843,993 62
Corse	417,581 35	386,328 42	//	102,452 70	831,027 92	10,185 56	1,747,575 95
Côte-d'Or	3,848,340 10	//	3,788,731 35	527,231 28	10,189,582 21	5,956 53	18,359,841 47
Côtes-du-Nord	2,162,006 65	600,758 18	4,456,368 04	255,064 00	4,186,346 10	4,536 26	11,665,079 23
Creuse	1,248,206 84	//	1,084,073 64	124,090 00	1,785,276 59	1,166 11	4,242,813 18
Dordogne	2,628,508 72	//	1,701,228 75	274,535 46	5,042,455 09	3,026 91	9,649,754 93
Doubs	2,439,717 96	541,042 33	3,077,350 64	395,240 63	3,561,851 18	11,339 95	10,026,542 69
Drôme	2,261,227 41	//	2,018,052 05	316,522 86	3,640,211 68	8,373 16	8,244,387 16
Eure	4.316,760 13	//	3,095,501 95	518,144 97	9,014,328 15	4,013 66	16,948,748 86
Eure-et-Loir	2,916,378 18	//	2,595,648 63	322,048 20	5,859,502 97	3,634 15	11,697,212 13
Finistère	2,655,766 71	1,106,575 06	5,393,806 65	330,691 59	4,220,978 42	6,533 99	13,714,352 42
Gard	3,078,592 41	1,049,885 64	3,130,580 89	489,411 84	5,172,981 31	6,949 93	12,928,402 02
Garonne (Haute-)	3,833,421 05	504,843 67	3,060,638 95	628,023 29	6,369,017 97	17,358 01	14,413,302 94
Gers	2,012,234 57	//	876,350 93	191,084 37	3,654,869 82	3,365 64	6,737,905 33
Gironde	6,595,520 51	15,212,855 11	6,641,236 29	1,348,068 38	9,205,527 07	11,269 68	39,014,477 04
Hérault	3,248,332 97	2,163,680 88	3,301,213 06	647,938 39	6,548,810 66	16,691 35	15,926,667 31
Ille-et-Vilaine	2,826,971 09	882,235 55	4,784,158 45	390,292 90	5,185,468 50	12,645 00	14,081,771 49
Indre	1,659,550 25	//	1,258,602 78	201,178 91	3,446,263 21	3,365 72	6,568,960 87
Indre-et-Loire	2,805,642 06	//	2,038,073 70	366,163 04	4,830,011 06	6,517 64	10,046,407 50
Isère	3,758,152 17	267,407 90	3,555,829 62	508,727 19	6,537,728 60	11,134 42	14,638,979 90
Jura	2,081,051 03	112,622 50	3,055,675 95	309,885 19	4,862,508 48	2,410 48	10,424,153 63
Landes	1,100,801 51	//	1,434,603 48	161,237 41	1,984,089 34	701 27	4,681,433 01
Loir-et-Cher	2,043,523 96	//	1,674,474 81	252,568 48	3,951,717 17	4,337 96	7,926,622 38
Loire	2,682,431 27	//	4,030,528 91	498,328 66	4,911,269 13	5,049 72	12,127,607 69
Loire (Haute-)	1,435,320 35	//	854,955 87	132,680 04	2,401,671 09	1,685 11	4,826,312 46
Loire-Inférieure	3,279,196 28	16,149,860 88	4,567,171 85	569,435 82	5,334,145 18	7,698 74	29,907,508 75
Loiret	3,160,350 27	559,405 55	3,002,699 58	438,713 88	6,574,647 93	4,630 84	13,740,448 05
Lot	1,262,628 80	//	845,645 12	113,829 78	3,010,870 98	2,518 05	5,235,492 73
Lot-et-Garonne	2,681,477 63	//	1,621,387 95	272,448 60	4,544,169 33	2,341 84	9,121,825 35
Lozère	656,393 02	//	356,244 73	68,305 50	1,412,653 63	319 54	2,493,916 42
Maine-et-Loire	3,358,182 00	//	3,842,495 94	438,327 92	6,483,908 29	10,425 17	14,133,339 32
Manche	3,615,000 37	1,177,280 32	3,862,363 17	459,077 01	7,742,822 07	7,729 04	16,864,271 98
Marne	4,214,758 78	//	3,773,820 64	630,317 71	7,413,822 97	6,145 81	16,038,865 91
Marne (Haute-)	2,309,245 93	//	1,658,042 18	300,344 82	3,972,333 66	4,280 58	8,244,247 17
Mayenne	2,367,302 04	//	2,675,586 75	202,701 53	3,969,957 40	910 50	9,216,458 22
A REPORTER	136,459,210 60	82,935,779 55	133,033,777 05	19,112,674 83	247,262,939 72	296,764 13	619,101,145 88

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite du *Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1853*

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes et des chemins de fer.	DIRECTEURS des POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC. (*Produits divers.*)	TOTAL.
REPORT.....	136,459,210f 60c	82,935,779f 55c	133,033,777f 05c	19,112,674f 83c	247,262,939f 72c	296,764f 13c	619,101,145f 88c
Meurthe.....	3,949,106 17	"	5,746,091 90	536,630 81	6,562,547 45	17,163 86	16,811,540 19
Meuse.....	2,958,594 39	29,054 20	2,025,114 66	326,324 34	5,768,671 29	10,210 07	11,117,968 95
Morbihan.....	1,586,983 61	414,117 93	3,819,351 61	225,393 11	3,494,052 33	7,410 00	9,547,308 59
Moselle.....	3,493,903 52	1,699,033 56	4,000,796 31	466,856 85	6,839,825 48	37,319 67	16,537,735 39
Nièvre.....	2,289,495 70	"	2,151,494 65	282,494 53	4,458,177 74	3,158 77	9,184,821 39
Nord.....	8,889,826 85	22,031,573 37	28,386,712 18	1,352,091 77	15,655,759 71	39,330 41	76,355,294 29
Oise.....	4,282,104 14	"	4,605,730 33	497,036 10	8,763,009 52	5,045 90	18,152,925 99
Orne.....	3,065,754 49	"	2,218,995 14	373,561 66	6,070,546 56	1,732 27	11,730,590 12
Pas-de-Calais.....	5,023,304 17	4,201,696 81	11,042,446 51	771,371 10	9,008,253 64	20,412 74	30,067,484 97
Puy-de-Dôme.....	3,336,110 67	"	2,361,054 45	351,719 62	5,655,562 26	7,331 62	11,711,778 62
Pyrénées (Basses-)...	2,122,319 59	1,563,779 43	3,100,738 90	461,372 08	2,804,868 75	12,984 35	10,066,063 10
Pyrénées (Hautes-)..	1,175,439 64	42,587 25	1,035,504 75	156,184 56	1,582,928 04	4,621 08	3,997,265 32
Pyrénées-Orientales..	1,010,055 06	258,879 97	881,891 26	140,989 18	1,705,159 47	11,384 90	4,008,359 84
Rhin (Bas-).....	4,378,818 11	3,105,103 68	3,441,949 89	606,747 88	6,766,565 86	26,020 29	18,325,205 71
Rhin (Haut-).....	3,186,798 35	1,837,161 37	3,598,292 92	591,164 20	5,146,139 92	12,999 24	14,372,556 00
Rhône.....	7,295,246 54	3,717,338 14	9,441,206 57	1,589,810 29	8,953,223 41	34,464 83	31,031,289 78
Saône (Haute-).....	2,162,229 39	"	2,681,682 16	299,829 59	3,989,146 21	4,941 68	9,137,829 03
Saône-et-Loire.....	3,530,890 39	"	4,732,754 27	489,851 91	7,664,813 36	4,409 52	16,422,719 45
Sarthe.....	2,879,246 59	"	3,056,018 47	350,672 59	5,725,763 24	3,791 12	12,015,492 01
Seine.....	54,973,885 21	12,610,397 71	65,854,913 06	13,629,943 80	40,661,723 91	"	187,730,863 69
Seine-Inférieure.....	8,765,986 78	41,290,526 90	10,691,210 33	1,835,052 82	16,230,583 90	12,662 41	78,826,023 14
Seine-et-Marne.....	4,148,742 31	"	3,473,054 62	500,779 15	10,062,766 65	10,310 97	18,195,653 70
Seine-et-Oise.....	6,490,818 84	"	7,109,730 92	931,669 31	10,638,084 35	31,242 13	25,201,545 55
Sèvres (Deux-).....	1,834,217 15	"	1,273,468 06	179,255 62	3,701,402 30	3,613 32	6,991,956 45
Somme.....	4,807,279 45	1,161,983 44	4,156,626 44	577,472 72	9,102,980 82	7,664 01	19,814,006 88
Tarn.....	1,924,353 70	"	1,096,745 68	188,354 04	4,287,483 82	3,967 46	7,500,904 70
Tarn-et-Garonne....	1,495,642 97	"	913,366 49	139,082 23	3,709,835 66	2,230 66	6,260,158 01
Var.....	2,599,292 29	896,431 85	3,715,639 37	420,497 30	4,173,495 92	16,386 00	11,821,742 73
Vaucluse.....	2,043,421 17	11,257 20	2,304,789 68	285,051 55	2,982,239 31	5,768 66	7,632,527 57
Vendée.....	1,780,084 04	381,077 98	1,724,302 89	195,859 61	3,916,748 95	4,829 51	8,002,902 98
Vienne.....	2,214,362 79	"	1,605,727 25	265,339 84	3,508,976 43	4,631 12	7,599,037 43
Vienne (Haute-)....	1,714,868 78	"	2,020,629 75	230,850 67	2,638,757 56	7,646 66	6,612,753 42
Vosges.....	2,601,256 14	"	2,404,227 48	337,179 85	4,630,905 21	1,363 91	9,974,932 59
Yonne.....	3,139,684 46	"	2,317,078 20	390,849 00	6,056,075 48	3,208 47	11,906,895 61
Armée d'Italie.....	"	"	"	"	"	115,457 78	115,457 78
	303,609,334 05	178,187,780 34	342,023,114 20	49,090,014 51	490,180,014 23	792,479 52	1,363,882,736 85

Directeurs de la fabrication des monnaies.....	1,559,491 80
Caissier central du Trésor public.....	104,652,263 96
Comptables des finances en Algérie.....	16,158,534 92
Agent responsable des virements de comptes.....	50,813,750 77
TOTAL GÉNÉRAL des recouvrements effectués pendant l'année 1853.....	1,537,066,778 30

COMPTE

DES DÉPENSES PUBLIQUES

POUR L'ANNÉE 1853.

NOTE

Sur le Compte des Dépenses publiques.

Dans le compte des contributions et revenus publics qui précède, on a détaillé, par branche principale de revenus, les différentes ressources dont se compose le budget des recettes. Dans le compte des dépenses publiques, on fait connaître, par division principale de services, les diverses natures de dépenses représentant les besoins généraux de l'État. Ces deux comptes servent ainsi de développement au compte des budgets, qui a pour destination de retracer l'exécution des lois annuelles de finances, en opposant les recettes réalisées aux évaluations qui les ont prévues, et les dépenses effectuées aux crédits qui les ont autorisées.

Les dépenses de chaque exercice sont classées dans le compte des dépenses publiques, selon les distributions législatives du budget, savoir :

Dette publique, comprenant les rentes perpétuelles, le fonds d'amortissement, la dette viagère, les pensions, les intérêts de cautionnements et la dette flottante.

Dotations, titre sous lequel sont réunies les dépenses des Pouvoirs législatifs et du Conseil d'État.

Dépenses générales des services publics, divisées par département ministériel et par chapitre.

Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics, présentant la distinction de chaque nature d'impôts.

Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes indiquant les revenus auxquels s'appliquent les dépenses de cette espèce.

Les tableaux du compte des dépenses publiques, formés d'après ces divisions principales, n'énoncent ces dépenses que par chapitre spécial du budget. Pour les détails par article, ainsi que pour les développements administratifs que comporte chaque nature de service, il est nécessaire de se reporter aux comptes que les ministres ordonnateurs publient pour justifier l'emploi des fonds mis à leur disposition par la loi de finances.

Chacun de ces tableaux fait connaître :

Les dépenses résultant des services faits, c'est-à-dire les droits constatés à la charge de l'État et au profit de ses créanciers;

Les payements effectués sur les ordonnances des ministres, avec la distinction de l'année pendant laquelle ils ont eu lieu;

Les annulations de payements constatés pour fonds reversés dans les caisses du Trésor public, d'après les ordres des ministres, pour remboursements d'avances concernant d'autres ministères, et pour changements d'imputation dont la cour des comptes est appelée à reconnaître la régularité;

Enfin les dépenses qui sont restées à payer, soit à la clôture de l'exercice expiré, soit à la fin de la première année de l'exercice courant.

Le compte des dépenses publiques est précédé d'un tableau général, qui récapitule les développements placés à la suite, pour chaque branche de service, et dont on va résumer les résultats par exercice.

Il contient, en outre, le développement, par département et par classe de comptables, des payements effectués pendant la gestion sur les divers exercices en cours d'exécution. Les détails, par lieu d'ordonnancement, des dépenses de chaque ministère, selon les circonscriptions spéciales des services, se trouvent dans les comptes définitifs que les départements ministériels publient en clôture d'exercice.

Note sur le Compte des Dépenses publiques.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1852.

Les dépenses constatées par les ministres, à la charge de cet exercice, se sont élevées à 1,496,055,908 fr. 33 cent.

SAVOIR :

Dette inscrite	336,708,665f 68c
Fonds d'amortissement	64,545,864 00
Dotations	16,467,021 66
Dépenses générales des services publics	780,485,465 06
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	148,971,599 04
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	91,785,041 02
	1,438,963,656 46
Travaux extraordinaires	57,092,251 87
TOTAL	1,496,055,908 33

Sur cette somme, il a été payé par le Trésor public, antérieurement au 1er janvier 1853		1,255,048,416f 81c	
Pendant l'année 1853	250,644,062f 55c		
A déduire les annulations résultant des reversements de fonds, des recouvrements d'avances et des changements d'imputation	14,047,530 30		
		236,596,532 25	
			1,491,644,949 06
Dépenses restant à payer à la clôture de l'exercice 1852, et qui seront ordonnancées, par les ministres, sur le chapitre spécial ouvert, pour les exercices clos, aux budgets des exercices courants			4,410,959 27

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1853.

Les dépenses liquidées par les ministères ordonnateurs jusqu'au 1er janvier 1854, et celles que l'on présume devoir encore être constatées à la charge de cet exercice, montent à 1,551,395,518 fr. 86 c.

SAVOIR :

Dette inscrite	313,701,458f 80c
Fonds d'amortissement	64,545,864 00
Dotations et dépenses des Pouvoirs législatifs et du Conseil d'État	36,044,967 76
Dépenses générales des services publics	793,182,210 72
Frais de régie de perception et d'exploitation des impôts	154,840,703 76
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	100,215,577 83
	1,462,530,782 87
Travaux extraordinaires	88,864,735 99
TOTAL à reporter	1,551,395,518 86

Note sur le Compte des dépenses publiques.

REPORT..... 1,551,395,518f 86c

Les payements faits par le Trésor public jusqu'au 1er janvier 1854 ne s'élèvent qu'à la somme de 1,283,447,271 fr. 53 cent.;

SAVOIR :

Payements antérieurs au 1er janvier 1853.....		5,326,562f 44c	
Payements de l'année 1853.....	1,285,564,235f 06c		
A déduire les annulations résultant des reversements de fonds, des recouvrements d'avances et des changements d'imputation.....	7,443,525 97		
		1,278,120,709 09	
			1,283,447,271 53
Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1854.....			267,948,247 33

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1854.

Les payements faits, par anticipation, sur cet exercice ont eu lieu principalement pour les dépenses de la dette consolidée, pour le service des vivres et des fourrages de la guerre, tant en France qu'en Algérie, pour divers services de la marine, et pour l'acquittement d'ordonnances de réimpositions sur les contributions directes, etc. Ils s'élèvent ensemble à 14,732,743 fr. 14 cent.

RÉCAPITULATION DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1853.

D'après les résultats qui viennent d'être exposés, les payements de toute nature effectués sur les dépenses publiques, pendant l'année 1853, s'élèvent à une somme totale de 1,529,450,184 fr. 48 c.,

SAVOIR :

	EXERCICE 1852.	EXERCICE 1853.	EXERCICE 1854.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dette inscrite.....	44,619,854f 30c	263,423,597f 67c	//
Fonds d'amortissement.....	//	64,545,804 00	//
Dotations.....	394,010 30	33,755,896 64	2,083,333f 33c
Dépenses générales des services publics.....	138,181,726 89	638,512,751 80	11,843,784 28
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts..	15,018,715 51	133,519,340 61	//
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes...	19,515,125 82	78,632,106 07	805,825 53
	217,729,432 82	1,212,389,496 79	14,732,943 14
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.			
Dépenses générales des services publics.....	18,867,099 43	65,731,212 30	//
	236,596,532 25	1,278,120,709 09	14,732,943 14
	1,529,450,184 48		

Ces payements sont portés en dépense dans le tableau général des opérations de l'administration des finances de l'année 1853. (V. page 33).

DÉPENSES PUBLIQUES.

État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 1852, 1853 et 1854, au 1er janvier 1854.

Pages de renvoi aux états de développement.	Nature des dépenses.	Droits constatés au profit des créanciers de l'État — antérieurement au 1er janvier 1853.	Droits constatés — Opérations de l'année 1853. — Droits constatés.	Droits constatés — Opérations de l'année 1853. — Annulations de droits constatés.	Droits constatés — Total.	Payements effectués — antérieurement au 1er janvier 1853.	Payements effectués — pendant l'année 1853.	Payements effectués — Total.	Reste à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	Observations.
	SERVICE ORDINAIRE.				EXERCICE 1852.					
104	Dette consolidée	237,837,559f 55	"	1,668,517f 72c	236,169,041f 83c	223,479,720f 79c	10,756,579f 28c	234,236,300f 07c	1,932,741f 76c	
	Fonds d'amortissement	64,545,864 00	"	"	64,545,864 00	64,545,864 00	"	64,545,864 00	"	
	Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers	8,960,300 00	"	"	8,960,300 00	8,960,052 50	247 50	8,960,300 00	"	
	Intérêts de capitaux de cautionnements	7,000,000 00	"	"	7,000,000 00	199,132 70	6,523,463 52	6,722,596 22	277,403 78	
	Intérêts de la dette flottante	26,500,000 00	"	529,835 56	25,970,164 44	10,974,611 28	14,995,553 16	25,970,164 44	"	
	Rentes viagères	3,790,458 00	"	345,656 93	3,444,801 07	2,144,066 23	1,300,734 84	3,444,801 07	"	
	Pensions	56,945,272 44	"	1,780,914 10	55,164,358 34	43,950,772 34	11,043,276 00	54,994,048 34	170,310 00	
	Dotations	16,565,687 33	"	98,665 67	16,467,021 66	16,064,691 40	394,010 30	16,458,701 70	8,319 96	
106	Ministère d'État	7,844,930 00	312,970f 21c	"	8,157,900 21	3,903,425 45	4,055,397 69	7,958,823 14	199,077 07	
108	——— de la justice	27,117,988 21	"	100,604 99	27,017,383 22	25,013,695 52	1,987,914 69	27,001,610 21	15,773 01	
110	——— des affaires étrangères	9,850,757,36	"	143,187 11	9,707,570 25	7,454,919 08	2,209,574 82	9,664,493 90	43,076 35	
112 et 114	——— de l'instruction publique et des cultes	65,455,052 35	"	285,029 48	65,170,022 87	47,747,378 39	17,141,049 07	64,888,427 46	281,595 41	
116 à 122	——— de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce	165,772,104 29	"	7,344,947 44	158,427,156 85	116,400,808 69	41,766,426 37	158,167,235 06	259,921 79	
124	——— de la police générale	3,963,171 81	13,076 72	"	3,976,248 53	3,263,181 63	707,825 57	3,971,007 20	5,241 33	
126	——— des travaux publics	70,707,731 67	"	70,454 03	70,637,277 64	55,765,106 94	14,750,280 42	70,515,387 36	121,890 28	
130 et 132	——— de la guerre	332,681,741 51	"	4,709,687 76	327,972,053 75	291,439,203 08	35,979,149 75	327,418,352 83	553,700 92	
134 et 136	——— de la marine	88,882,995 87	"	4,596,406 79	84,286,589 08	67,221,581 43	16,867,279 66	84,088,861 09	197,727 99	
138	——— des finances	25,346,871 72	"	213,609 06	25,133,262 66	22,392,301 88	2,716,828 85	25,109,130 73	24,131 93	
140 et 142	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	150,304,017 03	"	1,332,417 99	148,971,599 04	133,869,621 58	15,018,715 51	148,888,337 09	83,261 95	
144	Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	92,147,304 40	"	362,263 38	91,785,041 02	72,235,008 04	19,515,125 82	91,750,133 86	34,907 16	
		1,462,219,807 54	326,046 93	23,582,198 01	1,438,963,656 46	1,217,025,142 95	217,729,432 82	1,434,754,575 77	4,209,080 69	
			23,256,151f 08c							
	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.									
106	Ministère d'État	4,825,000 00	"	181,819 74	4,643,180 26	3,863,395 43	755,356 06	4,618,751 49	24,428 77	
128	——— des travaux publics	49,998,215 31	"	31,317 83	49,966,897 48	32,238,165 26	17,565,524 42	49,803,689 68	163,207 80	
136	——— de la marine	2,372,207 99	109,966 14	"	2,482,174 13	1,921,713 17	546,218 95	2,467,932 12	14,242 01	
		57,195,423 30	109,966 14	213,137 57	57,092,251 87	38,023,273 86	18,867,099 43	56,890,373 29	201,878 58	
			103,171f 43c							
	Total général	1,519,415,230 84	436,013 07	23,795,335 58	1,496,055,908 33	1,255,048,416 81	236,596,532 25	1,491,644,949 06	4,410,959 27	
			23,359,322f 51c							

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les exercices 1852, 1853 et 1854, au 1er janvier 1854.*

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT, ET DÉPENSES PRÉSUMÉES — antérieurement au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. — Droits constatés et présumés.	Opérations de l'année 1853. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1853.	pendant l'année 1853.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses au 1er janvier 1854.	OBSERVATIONS.
	SERVICE ORDINAIRE.				EXERCICE 1853.					
105	Dette consolidée	29.672f 75c	223,392,125f 20c	"	223,421,797f	29,672f 75c	209,870,497f 13c	209,900,169f 88c	13,521,628f 07c	
	Fonds d'amortissement	"	64,545,864 00	"	64,545,864	"	64,545,864 00	64,545,864 00	"	
	Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers	"	10,306,627 00	"	10,306,627	"	10,304,442 40	10,304,442 40	2,184 60	
	Intérêts de capitaux de cautionnements	"	7,456,667 04	"	7,456,667	"	243,893 50	243,893 50	7,212,773 54	
	Intérêts de la dette flottante	"	26,280,000 00	"	26,280,000	"	9,337,672 08	9,337,672 08	16,942,327 92	
	Rentes viagères	"	3,722,000 00	"	3,722,000	"	2,052,335 85	2,052,335 85	1,669,664 15	
	Pensions	"	42,514,366 81	"	42,514,366	"	31,614,696 71	31,614,696 71	10,899,670 10	
	Dotations	"	36,044,967 76	"	36,044,967	"	33,755,896 64	33,755,896 64	2,289,071 12	
107	Ministère d'État	"	8,445,451 64	"	8,445,451	"	6,532,807 71	6,532,807 71	1,912,643 93	
109	——— de la justice	"	27,647,709 34	"	27,647,709	"	25,453,865 21	25,453,865 21	2,193,844 13	
111	——— des affaires étrangères	"	9,329,907 70	"	9,329,907	"	7,144,227 23	7,144,227 23	2,185,680 47	
113 et 115	——— de l'instruction publique et des cultes	"	67,652,941 83	"	67,652,941	"	49,468,552 39	49,468,552 39	18,184,389 44	
117 à 123	——— de l'intérieur	"	141,592,595 16	"	141,592,595	"	99,453,113 87	99,453,113 87	42,139,481 29	
127 et 129	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	"	77,713,009 03	"	77,713,009	"	58,460,331 06	58,460,331 06	19,252,677 97	
131 et 133	——— de la guerre	4,030,758 71	323,040,219 51	"	327,070,978	4,030,758 71	285,941,555 54	289,972,314 25	37,098,663 97	
135 et 137	——— de la marine	378,609 83	97,899,003 12	"	98,277,612	378,609 83	73,692,983 32	74,071,593 15	24,206,019 80	
139	——— des finances	"	35,452,004 85	"	35,452,004	"	32,365,315 47	32,365,315 47	3,086,689 38	
141 et 143	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	"	154,840,703 76	"	154,840,703	"	133,519,340 61	133,519,340 61	21,321,363 15	
145	Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes, etc	887,521 15	99,328,056 68	"	100,215,577	887,521 15	78,632,106 07	79,519,627 22	20,695,950 61	
		5,326,562 44	1,457,204,220 43	"	1,462,530,782	5,326,562 44	1,212,389,496 79	1,217,716,059 23	244,814,723 64	
	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.									
107	Ministère d'État	"	10,770,000 00	"	10,770,000	"	5,360,679 42	5,360,679 42	5,409,320 58	
129	——— des travaux publics	"	74,633,776 36	"	74,633,776	"	57,631,489 55	57,631,489 55	17,002,286 81	
137	——— de la marine	"	3,460,959 63	"	3,460,959	"	2,739,043 33	2,739,043 33	721,916 30	
		"	88,864,735 99	"	88,864,735	"	65,731,212 30	65,731,212 30	23,133,523 69	
	TOTAL GÉNÉRAL	5,226,562 44	1,546,068,956 42	"	1,551,395,518	5,326,562 44	1,278,120,709 09	1,283,447,271 53	267,948,247 33	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 1852, 1853 et 1854, au 1er janvier 1854.*

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1853. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1853.	pendant l'année 1853.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses au 1er janvier 1854.	OBSERVATIONS.
	EXERCICE 1854.									
	SERVICE ORDINAIRE.									
154	Ministère des finances... Dotations	"	2,083,333f 33c	"	2,083,333f 33c	"	2,083,333f 33c	2,083,333f 33c	"	
	Ministère des finances... Remboursements et restitutions	"	805,825 53	"	805,825 53	"	805,825 53	805,825 53	"	
	——— de la guerre	"	11,225,003 54	"	11,225,003 54	"	11,225,003 54	11,225,003 54	"	
	——— de la marine	"	618,780 74	"	618,780 74	"	618,780 74	618,780 74	"	
		"	14,732,943 14	"	14,732,943 14	"	14,732,943 14	14,732,943 14	"	
	RÉCAPITULATION.									
	Exercice 1852	1,519,415,230f 84	"	23,359,322f 51c	1,496,055,908 33	1,255,048,416f 81c	236,596,532f 25c	1,491,644,949f 06c	4,410,959f 27c	
	——— 1853	5,326,562 44	1,546,068,956 42	"	1,551,395,518 86	5,326,562 44	1,278,120,709 09	1,283,447,271 53	267,948,247 33	
	——— 1854	"	14,732,943 14	"	14,732,943 14	"	14,732,943 14	14,732,943 14	"	
		1,524,741,793 28	1,560,801,899 56	23,359,322 51	3,062,184,370 33	1,260,374,979 25	1,529,450,184 48	2,789,825,163 73	272,359,206 60	
			1,537,442,577f 05c							

Suite des DEPENSES PUBLIQUES.

Dette publique et Dotations.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
DETTE PUBLIQUE.						
Dette consolidée — Rentes 5 p. 0/0	92,909,498f 67c	91,473,334f 12c	848,692f 87c	113f 50c	92,321,913f 49c	587,585 [illegible]
Dette consolidée — 4 1/2 p. 0/0. (Déc. du 14 mars 1852.)	79,297,604 16	75,744,568 17	2,515,818 30	2,058 89	78,258,327 58	1,039,276 [illegible]
Dette consolidée — 4 1/2 p. 0/0	895,302 00	881,192 00	12,256 00	"	893,448 00	1,854 [illegible]
Dette consolidée — 4 p. 0/0	2,371,911 00	2,329,244 00	30,819 00	115 00	2,359,948 00	11,963 [illegible]
Dette consolidée — 3 p. 0/0	60,694,726 00	53,051,382 50	7,351,449 00	168 50	60,402,663 00	292,063 [illegible]
Fonds d'amortissement	64,545,864 00	64,545,864 00	"	"	64,545,864 00	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers — Intérêts et primes des emprunts	5,094,207 18	5,093,959 68	247 50	"	5,094,207 18	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers — Amortissement des emprunts	3,866,092 82	3,866,092 82	"	"	3,866,092 82	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	7,000,000 00	199,132 70	6,523,463 52	"	6,722,596 22	277,403 [illegible]
Intérêts de la dette flottante du trésor	25,970,164 44	10,974,611 28	14,998,244 51	2,691 35	25,970,164 44	"
Douaire de Mme la duchesse d'Orléans	300,000 00	275,000 00	25,000 00	"	300,000 00	"
Rentes viagères	1,318,071 53	811,758 83	540,061 54	33,748 84	1,318,071 53	"
Dotations du sénat	1,152,283 22	828,750 00	323,533 22	"	1,152,283 22	"
Rentes viagères pour la vieillesse	640,697 48	228,557 40	412,290 08	150 00	640,697 48	"
Pensions — de la pairie, de veuves de Pairs, etc.	303,933 33	229,433 33	76,000 00	1,500 00	303,933 33	"
Pensions — civiles	1,270,955 29	1,006,795 61	270,006 32	5,846 64	1,270,955 29	"
Pensions — à titre de récompense nationale	886,016 96	662,076 54	234,791 84	10,851 42	886,016 96	"
Pensions — militaires	35,901,534 52	26,742,881 59	9,248,162 63	89,509 70	35,901,534 52	"
Pensions — ecclésiastiques	170,893 64	114,143 67	57,167 52	417 55	170,893 64	"
Pensions — de donataires dépossédés	1,126,201 01	789,466 99	346,805 79	10,071 77	1,126,201 01	"
Pensions — accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	600,000 00	"	"	600,000 00	"
Pens. et indemn. à des empl. réf. de divers ministères	736,419 89	555,439 86	180,980 03	"	736,419 89	"
Subvention au fonds de retraite des finances	10,642,835 20	11,155,000 00	"	512,164 80	10,642,835 20	"
Subvention à la caisse des retraites des employés de l'ancienne Chambre des pairs	52,272 44	50,000 00	2,272 44	"	52,272 44	"
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	297,100 40	296,600 40	190 00	"	296,790 40	310 [illegible]
Secours viagers à des anciens militaires de la République et de l'Empire	2,591,444 25	1,748,934 35	842,509 90	"	2,591,444 25	"
Indemnités viagères de retraite aux employés et agents de la dernière liste civile	296,554 33	"	296,554 33	"	296,554 33	"
Indemnités aux employés et agents du domaine privé du dernier règne	170,000 00	"	"	"	"	170,000 [illegible]
Rappels d'arrérages de rentes viagères d'exercices clos	33,748 84	"	33,748 84	"	33,748 84	"
——— des pensions d'exercices clos	118,197 08	"	118,197 08	"	118,197 08	"
	401,254,529 68	354,254,219 84	45,289,262 26	669,407 96	398,874,074 14	2,380,455 [illegible]
			44,619,854f 30c			
DOTATIONS ET DEPENSES DES POUVOIRS LÉGISLATIFS ET DU CONSEIL D'ÉTAT.						
Ministère des finances — Ancienne Assemblée nationale	182,324 41	172,357 05	1,647 40	"	174,004 45	8,319 [illegible]
Ministère des finances — Dotation du Prince et liste civile	13,083,333 33	13,083,333 33	"	"	13,083,333 33	"
Ministère des finances — ——— des Princes et Princesses de la famille impériale	125.000 00	83,333 33	41,666 67	"	125,000 00	"
Ministère des finances — Supplt à la dotation de la Légion d'honneur	261,000 00	"	261,000 00	"	261,000 00	"
Ministère d'état — Sénat. (Personnel.)	357,707 20	396,650 00	"	38,942 80	357,707 20	"
Ministère d'état — ——— (Matériel.)	245,649 46	247,000 00	"	1,350 54	245,649 46	"
Ministère d'état — Conseil d'état. (Personnel.)	1,570,599 18	1,516,384 23	54,214 95	"	1,570,599 18	"
Ministère d'état — ——— (Matériel.)	86,997 46	65,607 46	21,390 00	"	86,997 46	"
Ministère d'état — Corps législatif. (Personnel.)	317,702 60	318,150 00	"	447 40	317,702 60	"
Ministère d'état — ——— (Matériel.)	236,708 02	181,876 00	54,832 02	"	236,708 02	"
	16,467,021 66	16,064,691 40	434,751 04	40,740 74	16,458,701 70	8,319 [illegible]
			394,010 30			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1853.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1854.
DETTE PUBLIQUE.						
Dette consolidée — Rentes 4 1/2 p. 0/0. (Déc. du 14 mars 1852).	155,658,596f 95c	29,672f 75c	150,903,993f 13c	"	150,933,665f 88c	4,724,931f 07c
Dette consolidée — 4 1/2 p. 0/0	895,302 00	"	876,459 50	"	876,459 50	18,842 50
Dette consolidée — 4 p. 0/0	2,371,911 00	"	2,340,247 00	"	2,340,247 00	31,664 00
Dette consolidée — 3 p. 0/0	64,495,988 00	"	55,749,797 50	"	55,749,797 50	8,746,190 50
Fonds d'amortissement	64,545,864 00	"	64,545,864 00	"	64,545,864 00	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers — Intérêts et primes des emprunts	4,878,427 07	"	4,876,242 47	"	4,876,242 47	2,184 60
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers — Amortissement des emprunts	4,081,872 93	"	4,081,872 93	"	4,081,872 93	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers — Rachat des actions de jouissance des canaux soumissionnés	1,346,327 00	"	1,346,327 00	"	1,346,327 00	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	7,456,667 04	"	243,893 50	"	243,893 50	7,212,773 54
Intérêts de la dette flottante du trésor	26,280,000 00	"	9,376,280 01	38,607f 93c	9,337,672 08	16,942,327 92
Douaire de Mme la duchesse d'Orléans	300,000 00	"	250,000 00	"	250,000 00	50,000 00
Rentes viagères	1,422,000 00	"	836,146 68	"	836,146 68	585,853 32
Rentes viagères pour la vieillesse	2,000,000 00	"	966,189 17	"	966,189 17	1,033,810 83
Pensions — de l'ancienne pairie, de veuves de pairs	260,000 00	"	186,883 33	"	186,883 33	73,116 67
Pensions — civiles	1,390,000 00	"	1,098,622 96	"	1,098,622 96	291,377 04
Pensions — à titre de récompense nationale	914,000 00	"	644,402 01	"	644,402 01	269,597 99
Pensions — militaires	33,840,000 00	"	25,282,608 09	"	25,282,608 09	8,557,391 91
Pensions — ecclésiastiques	173,000 00	"	89,710 37	"	89,710 37	83,289 63
Pensions — de donataires dépossédés	1,147,000 00	"	778,600 15	"	778,600 15	368,399 85
Pensions — accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	573,366 81	"	563,366 81	"	563,366 81	10,000 00
Pensions et indemnités à des employés réformés de divers ministères	677,000 00	"	488,149 96	"	488,149 96	188,850 04
Subvention à la caisse des retraites des employés de l'ancienne Chambre des pairs	50,000 00	"	50,000 00	"	50,000 00	"
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	300,000 00	"	298,380 00	290 00	298,090 00	1,910 00
Secours viagers à des militaires de la République et de l'Empire	2,700,000 00	"	1,910,192 10	"	1,910,192 10	789,807 90
Indemnités viagères de retraite aux employés de la dernière liste civile	320,000 00	"	224,070 93	"	224,070 93	95,929 07
Indemnités aux employés et agents du domaine privé de l'ancien règne	170,000 00	"	"	"	"	70,000 00
	378,247,322 80	29,672 75	328,008,299 60	38,897 93	327,999,074 42	50,248,248 38
			327,969,401f 67c			
DOTATIONS ET DÉPENSES DIVERSES DES POUVOIRS LÉGISLATIFS.						
Liste civile de l'Empereur	25,000,000 00	"	25,000,000 00	"	25,000,000 00	"
Dotation des princes et princesses de la famille impériale	1,500,000 00	"	1,500,000 00	"	1,500,000 00	"
Dotations du Sénat	4,680,000 00	"	3,269,666 64	"	3,269,666 64	1,410,333 36
Dépenses administratives du sénat	1,088,230 00	"	1,088,230 00	"	1,088,230 00	"
Dépenses administratives du corps législatif et indemnités aux départements	2,926,737 76	"	2,898,000 00	"	2,898,000 00	28,737 76
Supplément à la dotation de la Légion d'honneur	850,000 00	"	"	"	"	850,000 00
	36,044,967 76	"	33,755,896 64	"	33,755,896 64	2,289,071 12
			33,755,896f 64c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère d'État,

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Administration centrale (Personnel.)	386,299f 38c	326,894f 90c	59,404f 48c	"	386,299f 38c	"
——— (Matériel.)	89,999 82	72,592 77	16,964 40	"	89,557 17	442f 65c
Personnel des palais impériaux et conservation du mobilier impérial	708,260 51	705,380 37	4,002 35	1,387f 75c	707,994 97	265 54
Frais de régie des palais impériaux et conservation du mobilier impérial	2,519,687 74	950,633 28	1,558,779 62	500 00	2,508,912 90	10,774 84
Entretien des palais impériaux	1,110,494 58	407,512 82	698,245 71	6,867 25	1,098,891 28	11,603 30
Construction et grosses réparations des palais impériaux	2,618,413 72	854,141 22	1,592,576 63	3,061 67	2,443,656 18	174,757 54
Appropriation des bâtiments et des magasins de l'île des Cygnes	23,955 66	729 16	28,270 70	"	28,999 86	"
Appropriation du château de Saverne	671,788 94	6,466 67	17,488 99	"	23,955 66	1,233 28
Manufactures impériales de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais	28,999 86	579,074 26	91,481 48	"	670,555 74	"
	8,157,900 21	3,903,425 45	4,067,214 36	11,816 67	7,958,823 14	199,077 07
			4,055,397f 69c			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Achèvement de la cour du Louvre, isolement du Louvre et prolongement de la rue de Rivoli	2,822,420 85	2,630,743 71	167,681 48	"	2,798,425 19	23,995 66
Réunion des Tuileries au Louvre	1,820,759 41	1,232,651 72	587,674 58	"	1,820,326 30	433 11
	4,643,180 26	3,863,395 43	755,356 06	"	4,618,751 49	24,428 77
			755,356f 06c			
RÉCAPITULATION.						
Ire SECTION. Service ordinaire	8,157,900 21	3,903,425 45	4,067,214 36	11,816 67	7,958,823 14	199,077 07
2e SECTION. Travaux extraordinaires	4,643,180 26	3,863,395 43	755,356 06	"	4,618,751 49	24,428 77
	12,801,080 47	7,766,820 88	4,822,570 42	11,816 67	12,577,574 63	223,505 84
			4,810,753f 75c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1853.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1854.
Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Administration centrale. (Personnel.)	348,594f 48c	"	341,882f 31c	"	341,882f 31c	6,712f 17c
——— (Matériel.)	141,150 00	"	100,842 78	1,326f 79c	99,515 99	41,634 01
Conseil d'état. (Personnel.)	1,749,395 99	"	1,669,183 31	"	1,669,183 31	80,212 68
——— (Matériel.)	98,000 00	"	68,404 05	"	68,404 05	29,595 95
Monument de la rue d'Anjou	13,000 00	"	2,107 30	"	2,107 30	10,892 70
Manufactures de Sèvres et des Gobelins, solde des droits de douanes et frais de retour des produits consignés à Londres	39,983 60	"	39,583 60	"	39,583 60	400 00
Château de Saverne	258,000 00	"	181,492 55	"	181,492 55	76,507 45
Appropriation des bâtiments et magasins de l'île des Cygnes	159,000 00	"	53,656 39	"	53,656 39	105,343 61
Archives de l'Empire	113,999 93	"	93,489 82	"	93,489 82	20,510 11
Établissement des beaux-arts	454,300 00	"	378,282 03	"	378,282 03	76,017 97
Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	950,000 00	"	916,543 44	400 00	916,143 44	33,856 56
Tombeau de l'empereur Napoléon	262,267 00	"	176,277 60	35 50	176,242 10	86,024 90
Conservation d'anciens monuments historiques	845,000 00	"	312,506 94	"	312,506 94	532,493 06
Encouragements et souscriptions concernant les beaux-arts	228,084 00	"	223,255 50	"	223,255 50	4,828 50
Indemnités annuelles à des artistes, à des auteurs dramatiques compositeurs et à leurs veuves	119,427 65	"	87,400 00	"	87,400 00	32,027 65
Subvention aux théâtres impériaux	1,374,999 97	"	1,220,333 29	"	1,220,333 29	154,666 68
——— à la caisse des retraites de l'Opéra	200,000 00	"	150,000 00	"	150,000 00	50,000 00
——— à la caisse des retraites des professeurs et employés du conservatoire de musique	6,500 00	"	5,500 00	"	5,500 00	1,000 00
Bâtiments et édifices publics	520,400 00	"	117,700 42	"	117,700 42	402,699 58
Personnel et matériel du musée des Thermes et de l'hôtel Cluny	24,999 55	"	21,009 90	"	21,009 90	3,989 65
Statue au maréchal Ney	64,950 00	"	3,000 00	"	3,000 00	61,950 00
Monument à la mémoire de l'archevêque de Paris	8,399 47	"	"	"	"	8,399 47
Célébration de la fête du 15 août	375,000 00	"	352,118 77	"	352,118 77	22,881 23
Fouilles de l'ancienne Ninive	90,000 00	"	20,000 00	"	20,000 00	70,000 00
	8,445,451 64	"	6,534,570 00	1,762 29	6,532,807 71	1,912,643 93
			6,532,807 71			
2e SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Réunion des Tuileries au Louvre	6,270,000 00	"	5,360,993 83	314 41	5,360,679 42	909,320 58
Travaux accessoires de la réunion du Louvre aux Tuileries	4,500,000 00	"	"	"	"	4,500,000 00
	10,770,000 00	"	5,360,993 83	314 41	5,360,679 42	5,409,320 58
			5,360,679 42			
RÉCAPITULATION.						
Ire SECTION. Service ordinaire	8,445,451 64	"	6,534,570 00	1,762 29	6,532,807 71	1,912,643 93
2e SECTION. Travaux extraordinaires	10,770,000 00	"	5,360,993 83	314 41	5,360,679 42	5,409,320 58
	19,215,451 64	"	11,895,563 83	2,076 70	11,893,487 13	7,321,964 51
			11,893,487f 13c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Justice.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. (DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale. (Personnel.)	481,646f 11c	478,706f 11c	2,940f 00c	"	481,646f 11c	"
——— (Matériel.)	93,998 23	69,655 39	22,835 49	"	92,490 88	1,507f 35c
Tribunal des conflits	500 00	500 00	"	"	500 00	"
Cour de cassation	933,787 50	929,887 50	4,066 66	166f 66c	933,787 50	"
Cours d'appel	5,544,304 25	5,150,521 91	396,147 57	2,809 39	5,543,860 09	444 16
——— d'assises	153,600 00	119,400 00	34,100 00	"	153,500 00	100 00
Tribunaux de première instance	7,702,600 87	7,114,416 59	582,351 01	2,889 11	7,693,878 49	8,722 38
——— de commerce	180,694 94	160,479 90	20,003 92	"	180,483 82	211 12
——— de police	62,880 97	56,688 25	6,151 06	"	62,839 31	41 66
Justices de paix	6,025,945 71	5,246,296 61	777,987 90	2,094 77	6,022,189 74	3,755 97
Dépenses de la justice en Algérie	647,325 20	573,092 35	73,972 00	257 65	646,806 70	518 50
Frais de justice criminelle et des statistiques	5,126,745 23	5,062,401 70	78,448 33	14,576 67	5,126,273 36	471 87
Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés, etc.	60,000 00	48,295 00	11,705 00	"	60,000 00	"
	27,014,029 01	25,010,341 31	2,010,708 94	22,794 25	26,998,256 00	15,773 01
Dépenses des exercices clos	3,354 21	3,354 21	"	"	3,354 21	"
	27,017,383 22	25,013,695 52	2,010,708 94	22,794 25	27,001,610 21	15,773 01
			1,987,914f 69c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1853.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1854.
Administration centrale. (Personnel.)	505,200f 00c	"	502,100f 01c	"	502,100f 01c	3,099f 99c
——— (Matériel.)	94,000 00	"	69,091 23	"	69,091 23	24,908 77
Dépenses extraordinaires du matériel de l'administration centrale	177,268 33	"	53,743 29	"	53,743 29	123,525 04
Cour de cassation	984,091 67	"	984,091 67	"	984,091 67	"
Cours d'appel	5,725,600 00	"	5,329,531 33	"	5,329,531 33	396,068 67
——— d'assises	153,500 00	"	118,800 00	"	118,800 00	34,700 00
Tribunaux de première instance	7,768,500 00	"	7,169,819 40	"	7,169,819 40	598,680 60
——— de commerce	180,700 00	"	160,716 36	"	160,716 36	19,983 64
——— de police	63,385 00	"	57,093 76	"	57,093 76	6,291 24
Justices de paix	6,044,000 00	"	5,272,981 64	"	5,272,981 64	771,018 36
Dépenses de la justice en Algérie	655,000 00	"	545,806 00	"	545,806 00	109,194 00
Frais de justice criminelle et des statistiques	5,189,000 00	"	5,116,074 78	"	5,116,074 78	72,925 22
Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés, etc.	60,000 00	"	56,990 00	"	56,990 00	3,010 00
Dépenses extraordinres. Nouveaux secours, timbre, etc.	44,800 00	"	14,361 40	"	14,361 40	30,438 60
	27,645,045 00	"	25,451,200 87	"	25,451,200 87	2,193,844 13
Dépenses des exercices clos	2,664 34	"	2,664 34	"	2,664 34	"
	27,647,709 34	"	25,453,865 21	"	25,453,865 21	2,193,844 13
			25,453,865f 21c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Affaires étrangères.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale. (Personnel.)	550,121f 98c	541,551f 34c	8,577f 02c	6f 38c	550,121f 98c	"
——— (Matériel.)	170,953 84	128,944 96	40,997 62	"	169,942 58	1,011f 26c
Traitements des agents politiques et consulaires	4,427,932 80	3,244,899 14	1,173,512 82	166 66	4,418,245 30	9,687 50
Traitements des agents en inactivité	101,334 42	76,871 38	24,463 04	"	101,334 42	"
Frais d'établissement	417,927 80	403,335 20	14,592 60	"	417,927 80	"
Frais de voyages et de courriers	1,089,998 84	790,646 93	286,387 61	2,763 30	1,074,271 24	15,727 60
Frais de service	1,249,963 05	775,945 62	459,339 72	1,133 98	1,234,151 36	15,811 69
Présents diplomatiques	64,703 83	57,071 24	10,343 59	2,711 00	64,703 83	"
Indemnités et secours	59,588 63	32,646 14	26,648 74	"	59,294 88	293 75
Dépenses secrètes	499,883 62	480,000 00	20,000 00	116 38	499,883 62	"
Missions extraordinaires	448,725 11	324,269 94	129,420 17	5,509 55	448,180 56	544 55
Dépenses imprévues	89,314 85	56,291 66	33,614 16	590 97	89,314 85	"
Subvention à la caisse des retraites	210,000 00	210,000 00	"	"	210,000 00	"
Dépenses des exercices périmés	32,034 52	32,034 52	"	"	32,034 52	"
Dépenses relatives à l'émir Abd-el-Kader	14,675 95	20,000 00	3,781 50	9,105 55	14,675 95	"
	9,427,159 24	7,174,508 07	2,231,678 59	22,103 77	9,384,082 89	43,076 35
Dépenses des exercices clos	280,411 01	280,411 01	"	"	280,411 01	"
	9,707,570 25	7,454,919 08	2,231,678 59	22,103 77	9,664,493 90	43,076 35
			2,209,574f 82c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1853.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1854.
Administration centrale. (Personnel.)	562,300f 00c	"	549,672f 42c	"	549,672f 42c	12,627f 58c
——— (Matériel.)	168,000 00	"	130,108 58	"	130,108 58	37,891 42
Traitements des agents politiques et consulaires	4,734,800 00	"	3,531,493 65	4,996f 18c	3,526,497 47	1,208,302 53
Traitements des agents en inactivité	77,123 00	"	64,247 76	1,000 00	63,247 76	13,875 24
Frais d'établissement	353,034 92	"	353,034 92	"	353,034 92	"
Frais de voyages et de courriers	805,000 00	"	645,217 75	1,698 63	643,519 12	161,480 88
Frais de service	1,240,000 00	"	748,093 60	12 00	748,081 60	491,918 40
Présents diplomatiques	25,942 00	"	17,597 95	"	17,597 95	8,344 05
Indemnités et secours	50,000 00	"	32,276 50	"	32,276 50	17,723 50
Dépenses secrètes	500,000 00	"	415,000 00	"	415,000 00	85,000 00
Missions extraordinaires	440,000 00	"	304,909 80	"	304,909 80	135,090 20
Dépenses imprévues	32,615 00	"	23,568 81	"	23,568 81	9,046 19
Subvention à la caisse des retraites	160,000 00	"	160,000 00	"	160,000 00	"
Dépenses relatives à l'émir Abd-el-Kader	135,000 00	"	130,619 52	"	130,619 52	4,380 48
Dépenses des exercices périmés	12,603 82	"	12,603 82	"	12,603 82	"
	9,296,418 74	"	7,118,445 08	7,706 81	7,110,738 27	2,185,680 47
Dépenses des exercices clos	33,488 96	"	33,488 96	"	33,488 96	"
	9,329,970 70	"	7,151,934 04	7,706 81	7,144,227 23	2,185,680 47
			7,144,227f 23c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Instruction publique et des cultes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Ire PARTIE. — DÉPENSES						
Personnel	433,500f 73c	430,925f 70c	2,575f 03c	"	433,500f 73c	"
Indemnités aux employés supprimés	11,091 70	10,766 70	325 00	"	11,091 70	"
Matériel	90,999 67	42,133 82	48,471 10	942f 25c	89,662 67	1,337f 00c
Conseil supérieur de l'Université et inspecteurs généraux	210,179 79	186,366 86	23,507 26	3 33	209,870 79	309 00
Services généraux de l'instruction publique	221,935 22	134,358 26	82,862 23	9 93	217,210 56	4,724 66
École normale supérieure	205,776 24	190,549 00	14,788 09	2 50	205,334 59	441 65
Administrations académiques	802,950 88	690,824 93	110,125 95	"	800,950 88	2,000 00
Instruction supérieure. (Facultés de théologie.)	126,704 92	109,473 10	17,231 82	"	126,704 92	"
——— (Facultés de droit.)	770,581 96	713,449 70	51,893 63	181 59	765,161 74	5,420 22
——— (Facultés de médecine.)	678,973 26	585,184 63	93,415 08	31 70	678,568 01	405 25
——— (Facultés des sciences.)	473,636 86	405,025 80	67,316 70	"	472,342 50	1,294 36
——— (Facultés des lettres	531,580 59	425,776 60	105,955 39	200 00	531,531 99	48 60
——— (Écoles supérieures de pharmacie)	154,433 94	114,212 05	39,512 21	"	153,724 26	709 68
——— (Dépenses communes à toutes les facultés)	63,060 40	25,175 65	37,214 75	"	62,390 40	670 00
Instruction secondaire. (Frais généraux.)	75,056 58	49,603 77	25,236 56	"	74,840 33	216 25
——— (Lycées et colléges communaux.)	1,666,903 03	1,545,066 23	121,012 22	31 67	1,666,046 78	856 25
——— (Bourses nationales et dégrèvements)	710,721 61	588,925 00	121,796 61	"	710,721 61	"
Instruction primaire. (Inspections.)	741,132 93	657,656 93	87,042 19	5,429 01	739,270 11	1,862 82
— (Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget.)	5,499,989 12	2,775,176 26	2,627,195 80	10,258 64	5,392,113 42	107,875 70
— (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	5,531,049 15	3,455,445 82	2,085,710 37	10,107 04	5,531,049 15	"
— (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	439,059 00	274,226 40	166,785 11	1,952 51	439,059 00	"
Institut de France	565,800 00	488,634 02	77,165 98	"	565,800 00	"
Collége de France	180,000 00	150,621 02	29,378 98	"	180,000 00	"
Muséum d'histoire naturelle	469,779 62	458,504 96	11,274 66	"	469,779 62	"
Établissements astronomiques	116,702 92	97,480 24	19,222 68	"	116,702 92	"
——— (Lunette de l'Observatoire de Paris.)	45,000 00	30,000 00	15,000 00	"	45,000 00	"
Bibliothèque nationale	306,798 90	275,655 07	31,143 83	"	306,798 90	"
——— (Crédit extraordin. — Annuité.)	39,999 50	35,827 99	4,171 51	"	39,999 50	"
Bibliothèques publiques	199,181 68	165,971 81	33,209 87	"	199,181 68	"
Académie nationale de médecine	39,637 50	28,621 50	11,016 00	"	39,637 50	"
École des chartes	35,370 59	32,977 69	2,392 90	"	35,370 59	"
École spéciale des langues orientales vivantes, cours d'arabe vulgaire à Marseille	55,800 00	53,910 93	1,889 07	"	55,800 00	"
Souscriptions	119,992 50	75,134 50	44,003 00	"	119,137 50	855 00
Encouragements et secours aux savants et gens de lettres.	179,998 29	139,999 96	39,998 33	"	179,998 29	"
Sociétés savantes	35,000 00	21,600 00	13,400 00	"	35,000 00	"
Voyages et missions scientifiques, lectures publ. du soir.	71,199 15	61,811 85	9,387 30	"	71,199 15	"
Recueil et publication de documents inédits de l'histoire nationale	119,995 46	104,092 41	15,903 05	"	119,995 46	"
Subvention aux caisses de retraite du ministère	750,000 00	562,500 00	187,500 00	"	750,000 00	"
Dépenses de l'instruction publique en Algérie	176,514 87	131,959 57	42,505 30	"	174,464 87	2,050 00
Subvention à la ville de Rennes, etc.	37,500 00	37,500 00	"	"	37,500 00	"
Crédit extraordinaire; académie de médecine	5,000 00	"	5,000 00	"	5,000 00	"
	22,988,588 56	16,363,126 73	6,523,535 56	29,150 17	22,857,512 12	131,076 44
Dépenses des exercices clos	101,380 46	101,380 46	"	"	101,380 46	"
	23,089,969 02	16,464,507 19	6,523,535 56	29,150 17	22,958,892 58	131,076 44
			6,494,385f 39c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1853.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1854.
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.						
Administration centrale. (Personnel.)	457,250f 00c	"	454,710f 26c	"	454,710f 26c	2,539f 74c
Indemnités à des employés supprimés et employés auxiliaires	11,100 00	"	10,183 19	"	10,183 19	916 81
Administration centrale. (Matériel.)	210,000 00	"	100,437 62	16f 00c	100,421 62	109,578 38
Conseil supérieur de l'instruction publ. et inspect. génér.	206,000 00	"	180,289 91	"	180,289 91	25,710 09
Services généraux de l'instruction publique	189,000 00	"	123,341 78	"	123,341 78	65,658 22
École normale supérieure	178,100 00	"	170,609 04	83 34	170,525 70	7,574 30
Administration académique	818,400 00	"	728,180 56	"	728,180 56	90,219 44
Instruction supérieure. (Facultés de théologie.)	149,000 00	"	132,736 74	"	132,736 74	16,263 26
——— (Facultés de droit.)	770,700 00	"	714,025 32	"	714,025 32	56,674 68
——— (Facultés de médecine)	679,440 00	"	602,200 93	"	602,200 93	77,239 07
——— (Facultés des sciences.)	558,700 00	"	414,397 52	"	414,397 52	144,302 48
——— (Facultés des lettres.)	470,696 00	"	401,302 46	"	401,302 46	69,393 54
——— (Écoles supérieures de pharmacie.)	158,000 00	"	123,103 18	"	123,103 18	34,896 82
——— (Dépenses communes à toutes les facultés.)	66,100 00	"	34,051 00	"	34,051 00	32,049 00
Instruction secondaire. (Frais généraux.)	77,000 00	"	55,052 99	"	55,052 99	21,947 01
——— (Lycées et colléges communaux.)	1,569,250 00	"	1,435,823 21	"	1,435,823 21	133,426 79
——— (Bourses nationales et dégrèvements.)	710,950 00	"	608,919 83	"	608,919 83	102,030 17
Instruction primaire. (Inspections.)	748,000 00	"	631,978 94	1,260 00	630,718 94	117,281 06
— (Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget.)	5,390,000 00	"	2,881,267 71	"	2,881,267 71	2,508,732 29
— (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	5,594,088 18	"	3,708,023 15	"	3,708,023 15	1,886,065 03
— (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	506,472 53	"	339,237 83	"	339,237 83	167,234 70
Institut de France	586,300 00	"	498,816 97	100 00	498,716 97	87,583 03
Collége de France	177,300 00	"	164,728 82	"	164,728 82	12,571 18
Muséum d'histoire naturelle	481,780 00	"	453,694 13	"	453,694 13	28,085 87
Établissements astronomiques	121,760 00	"	95,410 33	"	95,410 33	26,349 67
——— (Lunette de l'Observatoire de Paris.)	"	"	"	"	"	"
Bibliothèque impériale	304,800 00	"	269,940 05	"	269,940 05	34,859 95
——— (Crédit extraordinaire. — Annuité.)	33,487 00	"	33,487 00	"	33,487 00	"
Bibliothèques publiques	197,400 00	"	181,941 48	"	181,941 48	15,458 52
Académie impériale de médecine	43,700 00	"	32,007 87	"	32,007 87	11,692 13
École des chartes	35,400 00	"	33,299 98	"	33,299 98	2,100 02
École spéciale des langues orientales vivantes. Cours d'arabe vulgaire à Marseille	55,800 00	"	54,279 13	"	54,279 13	1,520 87
Souscriptions	120,000 00	"	61,163 50	"	61,163 50	58,836 50
Encourag. et secours aux savants et gens de lettres	180,000 00	"	138,666 57	"	138,666 57	41,333 43
Sociétés savantes	30,000 00	"	25,500 00	"	25,500 00	4,500 00
Voyages et missions scientifiques. (Lectures publ. du soir.)	69,000 00	"	50,069 33	"	50,069 33	18,930 67
Recueil et publication de documents inédits de l'histoire nationale	120,000 00	"	98,256 38	"	98,256 38	21,743 62
Subvention aux caisses de retraite du ministère	557,500 00	"	427,500 00	"	427,500 00	130,000 00
Dépenses de l'instruction publique en Algérie	184,200 00	"	129,424 09	168 00	129,256 09	54,943 91
Subvention à la ville de Rennes pour construction, etc.	37,500 00	"	37,500 00	"	37,500 00	"
Dépenses arriérées de la bibliothèque du Louvre	37,380 80	"	29,872 45	"	29,872 45	7,508 35
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	22,891,554 51	"	16,665,431 25	1,627 34	16,663,803 91	6,227,750 60
Dépenses des exercices clos	192,011 55	"	192,011 55	"	192,011 55	"
	23,083,566 06	"	16,857,442 80	1,627 34	16,855,815 46	6,227,750 60
			16,855,815f 46c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Instruction publique et des Cultes.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
IIe PARTIE. — DÉPENSES DES CULTES.						
Personnel des bureaux des cultes	184,895f 43c	184,435f 43c	460f 00	"	184,895f 43c	"
Matériel et dépenses diverses des cultes	26,999 87	15,151 26	11,807 91	"	26,959 17	40f 70c
Subvention au fonds de retraite des employés	53,896 00	53,896 00	"	"	53,896 00	"
Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,098,764 11	863,380 86	235,383 25	"	1,098,764 11	"
Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	32,779,635 90	24,235,155 63	8,531,246 69	1,684f 41c	32,764,717 91	14,917 99
Chapitre de Saint-Denis	67,904 44	46,023 34	15,881 10	"	61,904 44	6,000 00
Bourses des séminaires	1,001,148 09	740,778 36	260,482 27	119 79	1,001,140 84	7 25
Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	759,972 00	738,859 00	16,038 00	100 00	754,797 00	5,175 00
Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	502,116 00	300,764 90	195,261 09	"	496,025 99	6,090 01
Travaux d'entretien et grosses réparations des édifices diocésains	1,993,175 02	1,241,052 37	692,572 58	2,924 91	1,930,700 04	62,474 98
Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,200,000 00	1,036,146 00	144,104 00	500 00	1,179,750 00	20,250 00
Secours à divers établissements ecclésiastiques	100,000 00	74,625 00	25,375 00	"	100,000 00	"
Dépenses accidentelles	5,000 00	3,968 55	715 25	"	4,683 80	316 20
Restauration de la cathédrale de Paris	99,931 92	98,886 92	1,045 00	"	99,931 92	"
Dépenses du personnel des cultes protestants	1,191,159 17	885,446 66	305,691 68	650 00	1,190,488 34	670 83
Dépenses du matériel des cultes protestants	84,000 00	32,400 00	38,527 72	"	70,927 72	13,072 28
Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	16,000 00	12,000 00	4,000 00	"	16,000 00	"
Dépenses du culte israélite	142,243 85	93,673 31	41,191 37	"	134,864 68	7,379 17
Dépenses des cultes en Algérie	418,493 38	313,114 97	91,713 13	"	404,828 10	13,665 28
Frais d'installation de la communauté de Sainte-Geneviève	26,598 39	"	26,139 11	"	26,139 11	459 28
Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	68,245 26	53,237 62	15,007 64	"	68,245 26	"
	41,820,178 83	31,022,996 18	10,652,642 79	5,979 11	41,669,659 86	150,518 97
Dépenses des exercices clos	259,875 02	259,875 02	"	"	259,875 02	"
TOTAL GÉNÉRAL	42,080,053 85	31,282,871 20	10,652,642 79	5,979 11	41,929,534 88	150,518 97
			10,646,663f 68c			

RÉCAPITULATION.

Ire PARTIE. — Dépenses de l'instruction publique	23,089,969 02	16,464,507 19	6,523,535 56	29,150 17	22,958,892 58	131,076 44
IIe PARTIE. — Dépenses des cultes	42,080,053 85	31,282,871 20	10,652,642 79	5,979 11	41,929,534 88	150,518 97
	65,170,022 87	47,747,378 39	17,176,178 35	35,129 28	64,888,427 46	281,595 41
			17,141,049f 07c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1853.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1854.
Personnel des bureaux des cultes	190,492f 00c	"	189,124f 58	"	189,124f 58c	1,367f 42c
Matériel et dépenses diverses des cultes	32,000 00	"	18,442 40	"	18,442 40	13,557 60
Subvention aux fonds de retraite des employés des cultes	37,570 00	"	28,108 00	"	28,108 00	9,462 00
Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,396,800 00	"	1,081,267 74	"	1,081,267 74	315,532 26
Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	33,150,800 00	"	24,470,820 55	"	24,470,820 55	8,679,979 45
Chapitre de Saint-Denis	88,500 00	"	70,726 78	"	70,726 78	17,773 22
Bourses des séminaires	1,017,000 00	"	760,811 64	"	760,811 64	256,188 36
Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	765,000 00	"	737,444 00	"	737,444 00	27,556 00
Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	528,500 00	"	365,755 99	"	365,755 99	162,744 01
Travaux ordinaires d'entretien et de grosses réparations des édifices diocésains	3,000,000 00	"	1,713,330 52	"	1,713,330 52	1,286,669 48
Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,200,000 00	"	942,896 67	1,000f 00c	941,896 67	258,103 33
—— à divers établissements ecclésiastiques	100,000 00	"	74,875 00	"	74,875 00	25,125 00
Dépenses accidentelles	5,000 00	"	3,833 45	"	3,833 45	1,166 55
Restauration de la cathédrale de Paris. (Loi du 19 juillet 1845.)	500,000 00	"	325,045 50	"	325,045 50	174,954 50
Dépenses du personnel des cultes protestants	1,210,000 00	"	888,918 65	"	888,918 65	321,081 35
—— du matériel *idem*	84,000 00	"	65,740 00	"	65,740 00	18,260 00
Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	25,000 00	"	18,749 86	"	18,749 86	6,250 14
Dépenses du culte israélite	154,000 00	"	93,259 74	"	93,259 74	60,740 26
Dépenses des cultes en Algérie	520,000 00	"	401,880 48	"	401,880 48	118,119 52
Liquidation des créances de Monseigneur Dupuch	220,000 00	"	144,310 60	"	144,310 60	75,689 40
Restant disponible sur le produit d'une souscription ouverte au nom de Monseigneur Dupuch	36,000 00	"	32,099 14	"	32,099 14	3,900 86
Agrandissement de la cathédrale de Moulins	150,000 00	"	30,311 30	"	30,311 30	119,688 70
Dépenses des exercices périmés	35,000 00	"	32,270 57	"	32,270 57	2,729 43
	44,445,662 00	"	32,490,023 16	1,000 00	32,489,023 16	11,956,638 84
Dépenses des exercices clos	123,713 77	"	123,713 77	"	123,713 77	"
TOTAL GÉNÉRAL	44,569,375 77	"	32,613,736 93	1,000 00	32,612,736 93	11,956,638 84
			32,612,736f 93c			

RÉCAPITULATION.

Ire PARTIE. — Dépenses de l'instruction publique	23,083,566 06	"	16,857,442 80	1,627f 34c	16,855,815 46	6,227,750 60
IIe PARTIE. — Dépenses des cultes	44,569,375 77	"	32,613,736 93	1,000 00	32,612,736 93	11,956,638 84
	67,652,941 83	"	49,471,179 73	2,627 34	49,468,552 39	18,184,389 44
			49,468,552f 39c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Intérieur de l'agriculture et du commerce.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
SERVICES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.						
Administration centrale.						
Traitement du ministre et personnel de l'administ^on centrale..	1,224,084f 35c	1,199,640f 98c	22,840f 14c	20f 83c	1,222,460f 29c	1,624f 06c
Matériel et dépenses diverses des bureaux	324,999 74	268,775 12	63,178 62	7,000 00	324,953 74	46 00
Subvention à la caisse des retraites des employés de l'administration centrale	200,000 00	120,000 00	80,000 00	"	200,000 00	"
Archives nationales	113,998 83	110,219 62	3,779 21	"	113,998 83	"
Services divers.						
Dépenses secrètes ordinaires de police générale	600,000 00	600,000 00	"	"	600,000 00	"
——— du personnel des lignes télégraphiques	1,086,742 08	992,909 20	93,887 66	134 58	1,086,662 28	79 80
——— du matériel des lignes télégraphiques	212,997 50	116,868 20	95,419 30	"	212,287 50	710 00
Dépenses générales du personnel des gardes nationales	96,812 50	84,829 14	11,983 36	"	96,812 50	"
——— du matériel des gardes nationales	102,319 73	29,225 93	72,024 50	"	101,250 43	1,069 30
Beaux-arts.						
Établissements des beaux-arts	492,669 49	404,826 13	87,126 97	"	491,953 10	716 39
Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	899,216 46	832,860 11	59,068 39	1,601 92	890,326 58	8,889 88
Tombeau de l'Empereur Napoléon	499,935 92	269,054 74	230,491 18	"	499,545 92	390 00
Conservation d'anciens monuments historiques	728,336 69	312,073 89	416,248 80	"	728,322 69	14 00
Encouragements aux beaux-arts et à l'art dramatique	74,880 00	67,480 00	7,250 00	"	74,730 00	150 00
Souscriptions à divers ouvrages concernant les beaux-arts	219,239 95	210,312 25	8,927 70	"	219,239 95	"
Indemnités annuelles ou secours à des artistes, etc.	135,850 00	100,120 00	35,430 00	"	135,550 00	300 00
Subventions aux théâtres nationaux	1,434,000 00	1,321,965 69	110,750 02	"	1,432,715 71	1,284 29
Subvention à la caisse des pensions de l'Opéra	200,000 00	200,000 00	"	"	200,000 00	"
Subvention à la caisse des pensions du conservatoire de musique	4,000 00	4,000 00	"	"	4,000 00	"
Musées impériaux.						
Dépenses du personnel des musées nationaux	180,244 30	176,474 30	3,770 00	"	180,244 30	"
——— du matériel des musées nationaux	142,618 67	79,628 97	58,945 00	"	138,573 97	4,044 70
Acquisitions de tableaux et de statues pour le musée du Louvre	99,920 65	94,502 65	4,788 00	"	99,290 65	630 00
Conseil des bâtiments civils	32,000 00	29,333 32	2,666 68	"	32,000 00	"
Personnel des édifices publics	29,921 60	26,491 85	3,249 75	"	29,741 60	180 00
Entretien des bâtiments et édifices publics	567,711 04	102,940 25	457,489 67	"	560,429 92	7,281 12
Constructions et grosses réparations des édifices publics	1,862,238 85	445,488 49	1,403,580 26	"	1,849,068 75	13,170 10
Secours et subventions.						
Secours aux établissements généraux de bienfaisance	594,450 00	528,375 42	66,074 58	"	594,450 00	"
——— généraux aux hospices, bureaux de charité et institutions de bienfaisance	698,191 84	531,836 78	165,588 82	300 00	697,125 60	1,066 24
Secours à des personnes dans l'indigence; frais de rapatriement, etc.	645,313 59	581,071 02	63,455 97	10 00	644,516 99	796 60
Secours à divers titres	136,774 80	70,484 80	66,015 00	"	136,499 80	275 00
Secours aux colons de Saint-Domingue, réfugiés de Saint-Pierre et Miquelon	716,395 20	529,204 03	185,981 67	"	715,185 70	1,209 50
Secours spéciaux pour pertes matérielles, événem^ts malheureux	2,469,791 44	370,941 80	2,099,856 04	106 40	2,469,791 44	"
Subventions pour construction de ponts à péage, sur les chemins vicinaux	297,000 00	178,750 00	118,250 00	"	297,000 00	"
Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	120,000 00	"	"	120,000 00	"
A REPORTER	17,242,655 22	11,109,784 68	6,098,117 29	9,173 73	17,198,728 24	43,926 98

Dépenses du ministère de l'Intérieur.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1853.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1854.
SERVICES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.						
Administration centrale.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	1,148,193f 00c	"	1,140,693f 37c	75f 00c	1,140,618f 37c	7,574f 63c
Matériel et dépenses diverses des bureaux	496,094 71	"	272,358 91	"	272,358 91	223,735 80
Subvention à la caisse des retraites des employés de l'administration centrale	116,000 00	"	105,000 00	"	105,000 00	11,000 00
Services divers.						
Dépenses secrètes	800,000 00	"	800,000 00	"	800,000 00	"
Dépenses du personnel des lignes télégraphiques	1,417,000 00	"	1,215,512 00	80 00	1,215,432 00	201,568 00
——— du matériel des lignes télégraphiques	364,240 00	"	171,249 94	"	171,249 94	192,990 06
Dépenses générales du personnel des gardes nationales	101,500 00	"	93,566 64	"	93,566 64	7,933 36
——— du matériel des gardes nationales	20,000 00	"	12,711 11	"	12,711 11	7,288 89
Beaux-arts.						
Encouragements et souscriptions concernant les beaux-arts	22,000 00	"	18,250 00	"	18,250 00	3,750 00
Indemnités annuelles ou secours à des artistes, auteurs dramatiques, compositeurs et à leurs veuves	17,300 00	"	12,740 54	"	12,740 54	4,559 46
Bâtiments civils et édifices publics.						
Conseil des bâtiments civils	32,000 00	"	29,333 32	"	29,333 32	2,666 68
Personnel des édifices publics	25,600 00	"	22,465 75	"	22,465 75	3,134 25
Entretien des bâtiments et édifices publics	545,000 00	"	79,689 69	"	79,689 69	465,310 31
Constructions et grosses réparations des édifices publics	2,555,400 00	"	1,337,314 29	"	1,337,314 29	1,218,085 71
A REPORTER	7,660,327 71	"	5,310,885 56	155 00	5,310,730 56	2,349,597 15

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
REPORT	17,242,655f 22c	11,109,784f 68c	6,098,117f 29c	9,173f 73c	17,198,728f 24c	43,926f 9[illegible]
Agriculture et haras.						
Écoles vétérinaires	701,939 16	537,165 36	167,804 69	3,530 89	701,439 16	500 0[illegible]
Enseignement professionnel de l'agriculture	2,776,713 65	1,945,840 39	770,882 47	1,135 20	2,715,587 66	61,125 9[illegible]
Encouragements à l'agriculture	775,734 04	649,432 01	123,993 18	1,186 15	772,239 04	3,495 0[illegible]
Haras et dépôts d'étalons	1,577,791 06	1,348,914 80	229,375 63	499 37	1,577,791 06	"
Remonte des haras et encouragements à l'industrie	1,306,202 50	935,596 77	367,641 22	2,775 49	1,300,462 50	5,740 0[illegible]
Subvention à la caisse des retraites des employés des haras et écoles vétérinaires	"	"	"	"	"	"
Manufactures, commerce intérieur et extérieur.						
Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,114,399 23	931,281 60	183,118 51	0 88	1,114,399 23	"
Encouragements aux manufactures et au commerce	267,956 03	120,956 75	147,254 53	463 25	267,748 03	208 0[illegible]
Encouragements aux pêches maritimes	4,515,353 16	2,953,057 27	1,559,647 17	"	4,512,704 44	2,648 7[illegible]
Poids et mesures	717,889 79	588,846 51	128,900 60	162 53	717,584 58	305 2[illegible]
Caisse de secours mutuels et de retraites pour la vieillesse	43,501 26	21,251 56	22,249 70	"	43,501 26	"
Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	23,140 52	21,247 80	1,892 72	"	23,140 52	"
Frais de surveillance des associations ouvrières	7,060 00	5,250 00	1,810 00	"	7,060 00	"
Établissements thermaux et service sanitaire.						
Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État	336,010 47	253,708 40	81,360 57	"	335,068 97	941 9[illegible]
Subventions aux établissements particuliers d'eaux minérales	37,500 00	17,500 00	19,600 00	"	37,100 00	400 0[illegible]
Établissements et services sanitaires	236,520 12	173,741 49	62,759 88	"	236,501 37	18 7[illegible]
Administration départementale.						
Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs des départements	3,794,281 56	3,375,296 84	420,919 05	4,584 33	3,791,631 56	2,650 0[illegible]
Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	5,038,324 46	4,669,969 59	384,354 87	16,000 00	5,038,324 46	"
Inspections administratives des services départementaux	151,375 00	132,112 04	19,262 96	"	151,375 00	"
Détention des condamnés.						
Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention	7,863,054 67	5,731,907 66	2,117,919 07	4,586 98	7,845,239 75	17,814 9[illegible]
Remboursement sur le produit du travail dans les maisons centrales de correction	1,084,192 80	747,072 66	310,011 68	"	1,057,084 34	27,108 4[illegible]
Transport des condamnés aux bagnes et reprises d'évadés, etc.	397,249 28	268,499 66	115,857 33	"	384,356 99	12,892 2[illegible]
Subvention à la caisse des retraites des employés des prisons.	60,000 00	45,000 00	15,000 00	"	60,000 00	"
Matériel des cours d'appel.						
Loyer, entretien et réparations des bâtimts des cours d'appel	386,112 06	183,030 26	199,358 64	"	382,388 90	3,723 1[illegible]
Travaux de construction au palais de la cour d'appel de Pau	104,227 85	"	104,227 85	"	104,227 85	"
Travaux de construction du palais de justice de Montpellier	48,342 00	"	48,342 00	"	48,342 00	"
Travaux de construction du palais de justice de Bastia	100,000 00	41,475 00	58,525 00	"	100,000 00	"
A REPORTER	50,707,525 89	36,807,939 10	13,760,186 61	44,098 80	50,524,026 91	183,498 9[illegible]

Suite des *Dépenses du ministère de l'Intérieur.*

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1853.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1854.
REPORT	7,660,327f 71c	"	5,310,885f 56c	155f 00c	5,310,730f 56c	2,349,597f 15c
Secours et subventions.						
Secours aux établissements généraux de bienfaisance	594,800 00	"	572,708 80	"	572,708 80	22,091 20
—— généraux aux hospices, bureaux de charité et institutions de bienfaisance	800,000 00	"	459,479 00	"	459,479 00	340,521 00
Secours à des personnes dans l'indigence; frais de rapatriement, etc.	668,000 00	"	508,977 62	"	508,977 62	159,022 38
Secours à divers titres	105,000 00	"	96,932 05	"	96,932 05	8,067 95
Subventions pour construction de ponts à péage sur des chemins vicinaux	300,000 00	"	95,000 00	"	95,000 00	205,000 00
Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	"	118,250 00	"	118,250 00	1,750 00
Caisse de secours mutuels et de retraites pour la vieillesse	12,000 00	"	8,220 22	"	8,220 22	3,779 78
SERVICE DÉPARTEMENTAUX À LA CHARGE DES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.						
Administration départementale.						
Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs des départements	4,255,150 00	"	3,735,873 83	"	3,735,873 83	519,276 17
Abonnement pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	5,109,100 00	"	4,709,372 25	72 17	4,709,300 08	399,799 92
Inspections administratives des services départementaux	240,000 00	"	128,535 28	"	128,535 28	111,464 72
Détention des condamnés.						
Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention	8,660,000 00	"	5,947,601 74	13 39	5,947,588 35	2,712,411 65
Remboursement sur le produit du travail des condamnés dans les maisons centrales de correction	1,400,000 00	"	836,128 74	"	836,128 74	563,871 26
Transport des condamnés aux bagnes, et reprises d'évadés	380,000 00	"	303,064 96	4,693 44	298,371 52	81,628 48
Subvention à la caisse des retraites des employés des prisons	60,000 00	"	50,000 00	"	50,000 00	10,000 00
A REPORTER	30,364,377 71	"	22,881,030 05	4,934 00	22,876,096 05	7,488,281 66

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *dépenses du ministère de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
REPORT	50,707,525f 89c	36,807,939f 10c	13,760,186f 61c	44,098f 80c	50,524,026f 91c	183,498f [illegible]
Dépenses extraordinaires.						
Établissement de nouvelles lignes de télégraphie électrique	143,111 58	117,694 41	25,417 17	"	143,111 58	"
Indemnités pour dommages éprouvés par suite des événements de février et de juin	5,502,536 10	5,290,738 40	188,310 70	"	5,479,049 10	23,487 [illegible]
Construction de cinq nouvelles lignes de télégraphie électrique	1,099,185 28	719,165 15	375,380 81	256 50	1,094,289 46	4,895 [illegible]
Dépenses de la cérémonie du 1er janvier 1852	189,990 75	189,870 61	120 14	"	189,990 75	"
Frais d'établissement du fil électrique destiné au service télégraphique du chemin de fer de Rouen à Dieppe	8,655 36	8,655 36	"	"	8,655 36	"
Travaux de déblayement du temple de Sérapis	62,404 38	14,280 00	43,024 38	"	57,304 38	5,100 [illegible]
Dépenses de l'exposition des ouvrages de peinture et de sculpture	123,059 96	106,486 91	16,573 05	"	123,059 96	"
Établissement de huit nouvelles lignes de télégraphie électrique	171,034 87	152,327 96	18,706 91	"	171,034 87	"
Études expérimentales et récompenses relatives à la péripneumonie épizootique des bestiaux	46,960 89	27,550 00	23,101 62	3,690 73	46,960 89	"
Création d'établissements modèles pour bains et lavoirs	34,780 46	10,530 00	24,250 46	"	34,780 46	"
Exposition de Londres	115,657 65	77,352 05	17,740 15	0 90	95,091 30	20,566 [illegible]
Achèvement des bâtiments du palais de justice de Rouen	"	"	"	"	"	"
Statue au maréchal Ney	2,000 00	2,000 00	"	"	2,000 00	"
Mission en Mésopotamie et en Médie	42,367 00	4,090 00	20,400 00	"	24,490 00	17,877 [illegible]
Restauration de l'église Saint-Ouen à Rouen	100,000 00	80,219 03	19,780 97	"	100,000 00	"
Acquisition du tableau de Murillo (la Conception)	615,300 00	615,300 00	"	"	615,300 00	"
Musée impérial	119,801 04	40,000 00	79,801 04	"	119,801 04	"
Achat du matériel pour les fêtes publiques	149,717 11	87,900 00	61,817 11	"	149,717 11	"
Achèvement des bâtiments de la cour d'appel de Lyon	6,235 53	"	6,235 53	"	6,235 53	"
Célébration de la fête du 15 août 1852	549,267 51	319,635 35	226,435 52	"	546,070 87	3,196 [illegible]
Confection de drapeaux et étendards destinés aux gardes nationales	17,643 75	"	17,643 75	"	17,643 75	"
Dépenses résultant des arrestations à la suite des événements de décembre	598,172 20	"	596,872 20	"	596,872 20	1,300 [illegible]
Dépenses des exercices périmés	33,041 47	31,663 92	1,377 55	"	33,041 47	"
	60,438,448 78	44,703,398 25	15,523,175 67	48,046 93	60,178,526 99	259,921 [illegible]
Dépenses des exercices clos	936,559 70	936,559 70	"	"	936,559 70	"
TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	61,375,008 48	45,639,957 95	15,523,175 67	48,046 93	61,115,086 69	259,921 [illegible]
			15,475,128f 74c			

Suite des *Dépenses du ministère de l'Intérieur.*

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1853.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1854.
REPORT	30,364,377f 71c	"	22,881,030f 05c	4,934f 00c	22,876,096f 05c	7,488,281f 66c
Matériel des cours d'appel.						
Loyers, entretien et réparations des bâtiments des cours d'appel	400,000 00	"	213,909 99	"	213,909 99	186,090 01
Travaux de construction du palais de justice de Bastia	100,000 00	"	71,000 00	"	71,000 00	29,000 00
Services extraordinaires.						
Construction de cinq nouvelles lignes de télégraphie électrique	934,677 00	"	650,047 18	"	650,047 18	284,629 82
Construction de quatre lignes complémentaires internationales de télégraphie électrique	76,518 00	"	54,270 92	"	54,270 92	22,247 08
Achèvement de cinq nouvelles lignes de télégraphie électrique	1,483,048 00	"	1,118,936 49	"	1,118,936 49	364,111 51
Création d'établissements modèles pour bains et lavoirs publics	55,049 00	"	51,689 00	"	51,689 00	3,360 00
Subvention aux travaux d'utilité communale	500,000 00	"	"	"	"	500,000 00
Services de l'ancien ministère de la police générale.						
Location d'un hôtel et accessoires, frais d'installation	16,000 00	"	3,750 00	"	3,750 00	12,250 00
Dépenses secrètes de sûreté générale	1,200,000 00	"	1,273,880 34	73,880 34	1,200,000 00	"
Frais de police de l'agglomération lyonnaise	594,420 11	"	526,340 19	"	526,340 19	68,079 92
Surveillance de la librairie provenant de l'étranger	18,000 00	"	13,089 57	"	13,089 57	4,910 43
Secours à divers titres	300,000 00	"	230,719 64	"	230,719 64	69,280 36
Secours aux étrangers réfugiés en France	682,170 00	"	459,017 22	"	459,017 22	223,152 78
Supplément de traitement du préfet et du secrétaire général	25,000 00	"	22,000 00	"	22,000 00	3,000 00
Frais d'inspection dans les départements	405,000 00	"	353,737 78	166 66	353,571 12	51,428 88
Traitements et indemnités aux commissaires de police	300,000 00	"	197,466 76	383 34	197,083 42	102,916 58
Dépenses des exercices périmés	185,649 51	"	184,364 45	"	184,364 45	1,285 06
	37,639,909 33	"	28,305,249 58	79,364 34	28,225,885 24	9,414,024 09
Dépenses des exercices clos	401,026 85	"	401,026 85	"	401,026 85	"
TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	38,040,936 18	"	28,706,276 43	79,364 34	28,626,912 09	9,414,024 09
			28,626,912 09			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
DÉPENSES DÉPARTEMENTALES IMPUTABLES SUR LES RESSOURCES SPÉCIALES.						
Dépenses ordinaires.						
Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements, et sur le produit du fonds commun	34,553,138f 88c	27,276,814f 67c	7,283,328f 55c	7,004f 34c	34,553,138f 88c	"
Dépenses sur produits éventuels ordinaires	1,994,346 98	485,387 09	1,508,959 89	"	1,994,346 98	"
Dépenses facultatives.						
Dépenses facultatives d'utilité départementale sur le produit des centimes facultatifs et du fonds commun	14,477,430 42	10,816,419 91	3,688,590 79	27,580 28	14,477,430 42	"
Dépenses sur produits éventuels	251,744 61	53,156 23	198,588 38	"	251,744 61	"
Dépenses sur le produit des subventions communales	1,082,931 85	338,430 74	744,501 11	"	1,082,931 85	"
Dépenses extraordinaires.						
Dépenses sur le produit des centimes additionnels extraordinaires, autorisées par des lois spéciales	18,522,095 53	13,679,501 27	4,844,295 16	1,700 90	18,522,095 53	"
Dépenses sur fonds d'emprunt, autorisées par des lois particulières	4,664,867 44	2,886,883 56	1,778,005 01	21 13	4,664,867 44	"
Dépenses spéciales.						
Dépenses des chemins vicinaux sur centimes d'impositions spéciales	12,259,516 10	9,367,014 55	2,927,921 68	35,420 13	12,259,516 10	"
Dépenses sur subventions communales et souscriptions particulières	9,246,076 56	5,857,242 72	3,391,825 71	2,991 87	9,246,076 56	"
TOTAL des dépenses imputables sur les ressources spéciales	97,052,148 37	70,760,850 74	26,366,016 28	74,718 65	97,052,148 37	"
			26,291,297f 63c			
RÉCAPITULATION.						
Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	61,375,008 48	45,639,957 95	15,523,175 67	48,046 93	61,115,086 69	259,921f 7[illegible]
Dépenses départementales imputables sur les ressources spéciales	97,052,148 37	70,760,850 74	26,366,016 28	74,718 65	97,052,148 37	"
	158,427,156 85	116,400,808 69	41,889,191 95	122,765 58	158,167,235 06	259,921 7[illegible]
			41,766,426f 37c			

Suite des *Dépenses du ministère de l'Intérieur.*

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1853.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1854.
DÉPENSES DÉPARTEMENTALES IMPUTABLES SUR LES RESSOURCES SPÉCIALES.						
Dépenses ordinaires.						
Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements, et sur le produit du fonds commun	35,723,736f 04c	"	27,428,021f 23c	"	27,428,021f 23c	8,295,714f 81c
Dépenses sur produits éventuels ordinaires	943,427 65	"	478,672 80	"	478,672 80	464,754 85
Dépenses facultatives.						
Dépenses facultatives d'utilité départementale sur le produit des centimes facultatifs et du fonds commun	16,173,034 10	"	11,233,027 25	"	11,233,027 25	4,940,006 85
Dépenses sur produits éventuels	1,356,787 48	"	332,524 35	"	332,524 35	1,024,263 13
Dépenses sur le produit des subventions communales	835,138 38	"	234,208 23	"	234,208 23	600,930 15
Dépenses extraordinaires.						
Dépenses sur le produit des centimes additionnels extraordinaires, autorisées par des lois spéciales	23,038,796 72	"	13,070,203 99	"	13,070,203 99	9,968,592 73
Dépenses sur fonds d'emprunt, autorisées par des lois particulières	3,948,107 79	"	2,566,774 89	"	2,566,774 89	1,381,332 90
Dépenses spéciales.						
Dépenses des chemins vicinaux sur centimes d'impositions spéciales	13,110,326 11	"	9,650,766 65	"	9,650,766 65	3,459,559 46
Dépenses sur subventions communales et souscriptions particulières	8,422,304 71	"	5,832,002 39	"	5,832,002 39	2,590,302 32
TOTAL des dépenses imputables sur les ressources spéciales	103,551,658 98	"	70,826,201 78	"	70,826,201 78	32,725,457 20
			70,826,201f 78c			
RÉCAPITULATION.						
Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	38,040,936 18	"	28,706,276 43	79,364 34	28,626,912 09	9,414,024 09
Dépenses départementales imputables sur les ressources spéciales	103,551,658 98	"	70,826,201 78	"	70,826,201 78	32,725,457 20
	141,592,595 16	"	99,532,478 21	79,364 34	99,453,113 87	42 139,481 29
			99,453,113f 87c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Police générale.

(Voir pour les développements le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Traitement du ministre et du personnel de l'administration	387,661f 31c	382,455f 25c	5,211f 06c	5f 00c	387,661f 31c	"
Matériel et dépenses diverses des bureaux	122,243 67	49,200 02	73,043 65	"	122,243 67	"
Location d'un hôtel et accessoires; frais d'installation	116,444 61	"	116,444 61	"	116,444 61	"
Dépenses secrètes de sûreté générale	1,200,000 00	1,200,000 00	"	"	1,200,000 00	"
Frais de police de l'agglomération lyonnaise	548,679 01	484,905 98	63,674 53	"	548,580 51	98f 50c
Surveillance de la librairie provenant de l'étranger	17,979 16	10,318 70	7,660 46	"	17,979 16	"
Secours à divers titres	299,110 45	263,325 00	35,280 00	"	298,605 00	505 45
Secours aux étrangers réfugiés en France	630,810 52	504,499 66	125,877 43	15 00	630,362 09	448 43
Supplément de traitement du préfet de police et du secrétaire général	20,966 67	"	20,966 67	"	20,966 67	"
Abonnement pour frais d'administration de la préfecture de police	47,000 00	"	47,000 00	"	47,000 00	"
Frais d'inspection dans les départements	393,953 66	284,689 97	112,314 81	3,051 12	393,953 66	"
Traitements et indemnités aux commissaires de police	97,595 84	83,787 05	13,708 79	"	97,495 84	100 00
Dépenses occasionnées à la suite des événements du 2 décembre 1851	93,803 63	"	89,714 68	"	89,714 68	4,088 95
	3,976,248 53	3,263,181 63	710,896 69	3,071 12	3,971,007 20	5,241 33
			707,825f 57c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de L'EXERCICE 1853.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1854.

NÉANT.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
ANCIEN MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.						
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale.	505,983f 08c	495,914f 68c	10,070f 40c	2f 00c	505,983f 08c	"
Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	109,943 98	55,993 49	53,763 43	113 45	109,643 47	300 [illegible]
Personnel du corps des ponts et chaussées	3,392,249 01	2,984,981 63	409,872 55	2,905 17	3,391,949 01	300 [illegible]
Personnel des conducteurs embrigadés	3,573,878 82	2,987,898 15	585,971 91	496 25	3,573,373 81	505 [illegible]
Personnel du corps des mines, enseignement, écoles	542,639 97	428,203 78	114,483 69	285 00	542,402 47	237 [illegible]
Personnel des gardes-mines	83,467 87	69,969 73	13,539 81	50 00	83,459 54	8 [illegible]
Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime	139,926 61	122,962 44	17,225 42	261 25	139,926 61	"
Contrôle et surveillance des chemins de fer	436,400 38	382,941 03	53,776 01	416 66	436,300 38	100 [illegible]
Subvention à la caisse des retraites	498,634 52	498,634 52	"	"	498,634 52	"
Routes et ponts. (Travaux ordinaires.)	30,018,927 18	24,906,142 66	5,053,949 67	5,742 70	29,954,349 63	64,577 [illegible]
——— (Achèvement de lacunes.)	992,927 17	714,548 82	275,622 09	7 00	990,163 91	2,763 [illegible]
——— (Rectifications.)	4,072,672 40	2,824,321 37	1,231,945 53	151 36	4,056,115 54	16,556 [illegible]
Ouverture de la rue de Strasbourg	500,000 00	"	500,000 00	"	500,000 00	"
Navigation intérieure. (Rivières.) Travaux ordinaires	5,424,847 47	4,005,183 26	1,428,426 88	20,956 19	5,412,653 95	12,193 [illegible]
——— Travaux d'améliorat^on.	3,345,302 18	2,306,365 42	1,037,968 10	490 09	3,343,843 43	1,458 [illegible]
Réparation de dommages causés aux routes par les inondations du Rhin	739,000 00	206,983 62	532,016 38	"	739,000 00	"
Suppression des épis saillants à l'île du Nord (Gironde)	1,317 20	"	1,317 20	"	1,317 20	"
Navigation intérieure. (Canaux.)	4,247,868 29	3,470,049 43	778,083 30	1,769 74	4,246,362 99	1,505 [illegible]
Ports maritimes, phares et fanaux	3,758,253 20	2,891,581 89	867,293 49	15,156 16	3,743,719 22	14,533 [illegible]
——— Travaux d'amélioration	5,591,507 86	4,288,498 61	1,296,884 33	574 99	5,584,807 95	6,699 [illegible]
Dunes et semis	1,058,092 64	570,973 54	487,111 03	141 73	1,057,942 84	149 [illegible]
Exploitation des grandes lignes de chemins de fer	962,099 17	1,007,087 27	1,700 00	46,688 10	962,099 17	"
Matériel des mines	48,798 16	24,671 15	24,127 01	"	48,798 16	"
Frais généraux, secours, etc.	38,165 90	36,144 50	2,021 40	"	38,165 90	"
Subventions aux compagnies pour travaux à exécuter par voie de concession	185,435 75	126,500 00	58,935 75	"	185,435 75	"
Réparation de dommages causés aux routes par les inondations de juin 1851	31,504 02	22,013 90	9,490 12	"	31,504 02	"
Subvention aux compagnies concessionnaires de ponts suspendus	"	"	"	"	"	"
Dépenses des exercices périmés	23,938 54	23,045 78	892 76	"	23,938 54	"
	70,323,781 37	55,451,610 67	14,846,488 26	96,207 84	70,201,891 09	121,890 [illegible]
Dépenses des exercices clos	313,496 27	313,496 27	"	"	313,496 27	"
TOTAL de la 1re Section	70,637,277 64	55,765,106 94	14,846,488 26	96,207 84	70,515,387 36	121,890 [illegible]
			14,750,280f 42c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1853.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1854.
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Traitement du ministre et du personnel de l'administration centrale	967,000f 00c	"	918,015f 90c	"	918,015f 90c	48,984f 10c
Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	230,000 00	"	117,066 20	"	117,066 20	112,933 80
Agriculture et Commerce.						
Secours aux colons de Saint-Domingue, réfugiés de Saint-Pierre, etc.	700,000 00	"	554,919 32	"	554,919 32	145,080 68
Secours spéciaux pour pertes matérielles et événements malheureux	2,898,980 98	"	237,570 04	"	237,570 04	2,661,410 94
Écoles vétérinaires	599,300 00	"	539,852 06	40,864f 24c	498,987 82	100,312 18
Encouragements à l'agriculture et enseignement professionnel	2,772,000 00	"	2,182,571 27	"	2,182,571 27	589,428 73
Haras et dépôts d'étalons	1,819,800 00	"	1,536,923 07	"	1,536,923 07	282,876 93
Remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière	1,400,000 00	"	966,382 15	"	966,382 15	433,617 85
Subventions à la caisse des retraites des employés des haras, etc.	19,000 00	"	13,000 00	"	13,000 00	6,000 00
Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,188,000 00	"	1,002,983 81	"	1,002,983 81	185,016 19
Encouragements aux manufactures et au commerce	265,500 00	"	149,601 09	"	149,601 09	115,898 91
Encouragements aux pêches maritimes	4,600,000 00	"	2,740,899 93	"	2,740,899 93	1,859,100 07
Poids et mesures	719,000 00	"	595,163 07	"	595,163 07	123,836 93
Sociétés de secours mutuels et caisse de retraite pour la vieillesse	23,000 00	"	18,170 05	"	18,170 05	4,829 95
Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	63,672 26	"	37,345 86	"	37,345 86	26,326 40
——— des associations ouvrières	11,123 56	"	5,350 25	"	5,350 25	5,773 31
Entretien des établissements thermaux de l'État	270,000 00	"	184,578 64	"	184,578 64	85,421 36
Subvention aux établissements particuliers d'eaux minérales	37,500 00	"	16,000 00	"	16,000 00	21,500 00
Établissements et services sanitaires	240,000 00	"	172,159 07	"	172,159 07	67,840 93
Travaux publics.						
Personnel du corps des ponts et chaussées	3,287,500 00	"	2,893,786 02	"	2,893,786 02	393,713 98
——— des conducteurs embrigadés	3,548,500 00	"	3,027,067 84	"	3,027,067 84	521,432 16
——— du corps des mines, enseignement, écoles	545,000 00	"	444,802 40	"	444,802 40	100,197 60
——— des gardes-mines	90,000 00	"	74,489 21	"	74,489 21	15,510 79
——— des officiers et maîtres de port	140,000 00	"	121,107 45	"	121,107 45	18,892 55
Contrôle et surveillance des chemins de fer	580,000 00	"	503,836 64	"	503,836 64	76,163 36
Subvention à la caisse des retraites	254,371 29	"	75,867 54	"	75,867 54	178,503 75
Routes et ponts. (Travaux ordinaires.)	29,462,416 98	"	24,180,274 93	252 23	24,180,022 70	5,282,394 28
——— (Achèvement de lacunes.)	620,000 00	"	466,794 56	"	466,794 56	153,205 44
——— (Rectifications.)	2,859,580 00	"	2,098,319 20	"	2,098,319 20	761,260 80
A REPORTER	60,211,245 07	"	45,874,897 57	41,116 47	45,833,781 10	14,377,463 97

Suite des *Dépenses du ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite de l'ANCIEN MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.						
II e SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.						
Nouvelles routes de la Corse	246,073f 63c	141,927f 27c	104,077f 40c	"	246,004f 67c	68f [illegible]
Construction de ponts	122,526 80	83,918 00	38,608 80	"	122,526 80	"
Navigation. (Canaux.)	4,191,836 41	3,174,660 13	1,011,912 04	1,137f 89c	4,185,434 28	6,402 [illegible]
Réparation de dommages causés par les inondations	293,509 35	207,623 83	85,858 92	"	293,482 75	26 [illegible]
Établissement de grandes lignes de chemins de fer	44,755,337 61	28,272,422 35	16,329,753 40	3,548 25	44,598,627 50	156,710 [illegible]
	49,609,283 80	31,880,551 58	17,570,210 56	4,686 14	49,446,076 00	163,207 [illegible]
Dépenses des exercices clos	357,613 68	357,613 68	"	"	357,613 68	"
TOTAL de la 2e section	49,966,897 48	32,238,165 26	17,570,210 56	4,686 14	49,803,689 68	163,207 [illegible]
			17,565,524f 42c			
RÉCAPITULATION.						
1re SECTION. — Service ordinaire	70,637,277 64	55,765,106 94	14,846,488 26	96,207 84	70,515,387 36	121,890 [illegible]
2e SECTION. — Service extraordinaire	49,966,897 48	32,238,165 26	17,570,210 56	4,686 14	49,803,689 68	163,207 [illegible]
	120,604,175 12	88,003,272 20	32,416,698 82	100,893 98	120,319,077 04	285,098 [illegible]
			32,315,804f 84c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1853.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1854.
Suite de la Ire Section. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	60,211,245f 07c	"	45,874,897f 57c	41,116f 47c	45,833,781f 10c	14,377,463f 97c
Part contributive de l'État pour l'ouverture de la rue de Strasbourg	250,000 00	"	145,833 33	"	145,833 33	104,166 67
Navigation intérieure. (Rivières.)	6,379,401 88	"	4,448,598 57	355 50	4,448,243 07	1,931,158 81
Réparations de dommages causés par les inondations du Rhin	61,000 00	"	61,000 00	"	61,000 00	"
Navigation intérieure. (Canaux.)	4,496,200 00	"	3,585,512 20	"	3,585,512 20	910,687 80
Ports maritimes. — Phares et fanaux	4,577,942 38	"	3,229,216 87	"	3,229,216 87	1,348,725 51
Dunes et semis; desséchements et irrigations	1,200,000 00	"	777,601 93	"	777,601 93	422,398 07
Matériel des mines	50,000 00	"	24,596 88	"	24,596 88	25,403 12
Frais généraux, secours, etc	38,442 00	"	28,186 85	"	28,186 85	10,255 15
Subventions aux compagnies pour travaux à exécuter par voie de péage	160,000 00	"	61,129 35	"	61,129 35	98,870 65
Dépenses des exercices périmés	110,293 43	"	86,745 21	"	86,745 21	23,548 22
	77,534,524 76	"	58,323,318 76	41,471 97	58,281,846 79	19,252,677 97
Dépenses des exercices clos	178,484 27	"	178,484 27	"	178,484 27	"
TOTAL de la Ire section	77,713,009 03	"	58,501,803 03	41,471 97	58,460,331 06	19,252,677 97
			58,460,331f 06c			
II e SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Nouvelles routes de la Corse	450,000 00	"	251,501 58	"	251,501 58	198,498 42
Construction de ponts	920,000 00	"	375,276 02	"	375,276 02	544,723 98
Amélioration de rivières	3,264,000 00	"	2,509,833 59	"	2,509,833 59	754,166 41
Établissements de canaux de navigation	4,809,000 00	"	3,858,033 95	"	3,858,033 95	950,966 05
Travaux d'amélioration et d'achèvement de ports	5,439,804 94	"	4,341,641 68	"	4,341,641 68	1,098,163 26
Réparations de dommages causés par les inondations	240,000 00	"	150,431 60	"	150,431 60	89,568 40
Travaux du port de Marseille	500,000 00	"	8,359 74	"	8,359 74	491,640 26
Établissement de grandes lignes de chemins de fer	58,844,792 11	"	45,970,232 08	"	45,970,232 08	12,874,560 03
	74,467,597 05	"	57,465,310 24	"	57,465,310 24	17,002,286 81
Dépenses des exercices clos	166,179 31	"	166,179 31	"	166,179 31	"
TOTAL de la 2e section	74,633,776 36	"	57,631,489 55	"	57,631,489 55	17,002,286 81
			57,631,489f 55c			
RÉCAPITULATION.						
1re SECTION. Service ordinaire	77,713,009 03	"	58,501,803 03	41,471 97	58,460,331 06	19,252,677 97
2e SECTION. Travaux extraordinaires	74,633,776 36	"	57,631,489 55	"	57,631,489 55	17,002,286 81
	152,346,785 39	"	116,133,292 58	41,471 97	116,091,820 61	36,254,964 78
			116,091,820f 61c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Guerre.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale. (Personnel.)	1,825,849f 06c	1,794,800f 72c	31,545f 17c	639f 76c	1,825,706f 13c	142f 93
——— (Matériel.)	270,977 02	190,987 64	79,989 38	"	270,977 02	"
Frais généraux d'impressions	224,848 29	122,110 54	104,718 14	1,980 39	224,848 29	"
États-majors	15,379,114 17	14,014,585 84	1,388,119 28	28,325 55	15,374,379 57	4,734 60
Gendarmerie	24,955,282 54	22,810,897 54	2,204,998 64	60,723 64	24,955,172 54	110 00
Garde républicaine	2,480,936 34	2,275,987 28	208,131 10	3,182 04	2,480,936 34	"
Recrutement et réserve	469,999 65	443,400 88	26,258 77	276 00	469,383 65	616 00
Justice militaire	1,014,599 35	891,139 42	173,090 45	49,725 99	1,014,503 88	95 47
Solde et entretien des troupes. — Solde et abonnements payables comme la solde	118,916,814 79	114,696,684 91	4,950,372 78	736,685 10	118,910,372 59	6,442 20
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage	27,300,620 53	24,894,634 08	3,668,949 84	1,514,365 92	27,049,218 00	251,402 53
Solde et entretien des troupes. — Hôpitaux	10,690,394 48	9,916,867 73	1,623,131 66	851,155 68	10,688,843 71	1,550 77
Solde et entretien des troupes. — Service de marche	4,865,879 67	4,437,631 23	850,448 89	422,469 15	4,865,610 97	268 70
Habillement et campement	14,611,614 41	8,059,512 18	7,930,528 21	1,404,615 40	14,585,424 99	26,189 42
Lits militaires	5,992,254 78	3,842,501 22	2,167,699 26	19,302 60	5,990,897 88	1,356 90
Transports généraux	1,878,509 12	1,387,137 63	502,608 07	14,418 36	1,875,327 34	3,181 78
Remonte générale	6,444,535 41	5,970,640 27	593,138 83	119,243 69	6,444,535 41	"
Harnachement	569,505 89	115,296 40	454,209 49	"	569,505 89	"
Fourrages	27,451,511 85	25,949,374 71	2,469,066 70	1,046,498 70	27,371,942 71	79,569 14
Soldes de non-activité	434,578 93	378,290 93	60,723 99	4,435 99	434,578 93	"
Secours	1,197,007 40	1,031,736 51	165,270 89	"	1,197,007 40	"
Dépenses temporaires	220,706 02	171,672 19	51,961 25	2,927 42	220,706 02	"
Subvention aux fonds de retraite	880,792 00	880,792 00	"	"	880,792 00	"
Dépôt général de la guerre	156,648 84	88,942 25	68,123 24	416 65	156,648 84	"
A REPORTER	268,232,980 54	244,365,624 10	29,773,084 03	6,281,388 03	267,857,320 10	375,660 44

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1853.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1854.
Administration centrale. (Personnel.)	1,826,818f 00c	"	1,800,100f 28c	210f 42c	1,799,889f 86c	26,928f 14c
——— (Matériel.)	277,000 00	"	203,834 25	"	203,834 25	73,165 75
Frais généraux d'impressions	248,000 00	"	117,693 28	"	117,693 28	130,306 72
États-majors	17,789,350 00	"	16,107,811 06	"	16,107,811 06	1,681,538 94
Gendarmerie	26,420,982 00	"	24,202,216 11	95,176 85	24,107,039 26	2,313,942 74
Garde républicaine	3,005,864 00	"	2,820,050 22	1,336 95	2,818,713 27	187,150 73
Recrutement et réserve	470,000 00	"	443,796 64	"	443,796 64	26,203 36
Justice militaire	1,063,388 00	"	822,343 15	"	822,343 15	241,044 85
Solde et entretien des troupes. — Solde et abonnements payables comme la solde	114,612,615 00	248,224f 64c	109,854,547 86	381,559 70	109,721,212 80	4,891,402 20
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage	26,583,084 00	1,515,270 09	25,108,991 07	904,490 56	25,719,770 60	863,313 40
Solde et entretien des troupes. — Hôpitaux	11,110,373 00	140 10	10,032,264 05	5,567 73	10,026,836 42	1,083,536 58
Solde et entretien des troupes. — Service de marche	4,671,840 00	"	4,479,277 46	"	4,479,277 46	192,562 54
Habillement et campement	12,684,975 00	"	7,927,286 24	34 20	7,927,252 04	4,757,722 96
Lits militaires	6,047,495 00	"	3,977,159 29	"	3,977,159 29	2,070,335 71
Transports généraux	1,932,911 00	"	1,700,856 95	345,001 18	1,355,855 77	577,055 23
Remonte générale	6,120,900 00	"	7,060,994 52	1,013,385 04	6,047,609 48	73,290 52
Harnachement	631,825 00	"	408,226 96	"	408,226 96	223,598 04
Fourrages	29,831,048 00	2,267,123 88	25,455,827 02	226,688 83	27,496,262 07	2,334,785 93
Solde de non-activité et de réforme	448,510 00	"	347,198 13	"	347,198 13	101,311 87
Secours	1,197,000 00	"	1,068,244 59	"	1,068,244 59	128,755 41
Dépenses temporaires	234,000 00	"	155,029 61	"	155,029 61	78,970 39
Subvention aux fonds de retraite des employés	682,792 00	"	682,000 00	"	682,000 00	792 00
Dépôt général de la guerre	151,500 00	"	69,849 66	"	69,849 66	81,650 34
Matériel de l'artillerie. (Intérieur.)	6,728,301 00	"	4,324,686 23	307,110 08	4,017,576 15	2,710,724 85
Travaux extraordinaires de l'artillerie	340,000 00	"	132,019 52	"	132,019 52	207,980 48
Matériel de l'artillerie. (Algérie.)	337,958 00	"	258,535 77	1,169 36	257,366 41	80,591 59
A REPORTER	275,448,529 00	4,030,758 71	249,560,839 92	3,281,730 90	250,309,867 73	25,138,661 27

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de la Guerre.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
REPORT	268,232,980f 54c	244,365,624f 10c	29,773,084f 03c	6,281,388f 03c	267,857,320f 10c	375,660f 44
Matériel de l'artillerie. (Intérieur.)	6,002,269 18	3,852,229 79	2,438,417 36	288,377 97	6,002,269 18	"
Travaux extraordinaires de l'artillerie	391,157 10	185,839 72	205,260 98	"	391,106 70	50 40
Matériel de l'artillerie. (Algérie.)	288,660 47	166,014 73	131,598 68	9,934 54	287,678 87	981 60
Poudres et salpêtres. (Personnel.)	463,513 87	429,364 64	34,154 42	5 19	463,513 87	"
——— (Matériel.)	3,171,617 09	2,608,919 79	574,402 13	11,704 83	3,171,617 09	"
Matériel du génie. (Intérieur.)	7,874,579 67	6,259,586 44	1,968,853 54	362,579 54	7,865,860 44	8,719 23
Travaux extraordinaires du génie	4,194,329 62	3,573,534 84	638,794 78	18,000 00	4,194,329 62	"
Matériel du génie. (Algérie.)	3,350,000 00	2,534,911 07	855,547 16	50,660 23	3,339,798 00	10,202 00
Écoles militaires	1,845,492 38	1,335,664 27	509,874 16	54 00	1,845,484 43	7 95
Invalides de la guerre	2,374,456 44	2,113,349 00	257,675 39	"	2,371,024 39	3,432 05
Gouvernement et administrtion générale de l'Algérie	769,377 84	627,037 59	142,747 09	406 84	769,377 84	"
Services indigènes en Algérie	8,025,563 17	6,938,814 89	1,109,557 92	24,630 20	8,023,742 61	1,820 56
Services maritimes en Algérie	628,853 31	302,855 43	325,982 85	"	628,838 28	15 03
Administration provinciale en Algérie	715,729 80	637,271 89	85,494 84	8,427 58	714,339 15	1,390 65
Services financiers en Algérie	1,187,983 65	950,575 06	236,425 15	796 41	1,186,203 80	1,779 85
Indemnités pour expropriation	1,199,484 16	937,504 62	180,072 12	139 62	1,117,437 12	82,047 04
Colonisation en Algérie	1,641,429 26	938,386 43	694,447 36	764 08	1,632,069 71	9,359 55
Colonies agricoles en Algérie	1,249,253 90	1,128,177 44	124,325 23	17,425 47	1,235,077 20	14,176 70
Établissements disciplinaires en Algérie	588,043 81	502,797 71	90,136 99	5,575 18	587,359 52	684 29
Colonies pénitentiaires en Algérie	2,613,650 21	1,536,248 22	1,077,431 18	11,063 35	2,602,616 05	11,034 16
Travaux civils en Algérie	5,336,218 72	4,061,966 84	1,244,400 95	2,488 49	5,303,879 30	32,339 42
Dépenses secrètes en Algérie	145,412 98	148,998 60	4,000 00	7,585 62	145,412 98	"
Dépenses des exercices périmés	71,774 10	70,989 83	784 27	"	71,774 10	"
	322.361,831 27	286,206,662 94	42,703,474 58	7,102,007 17	321,808,130 35	553,700 92
Dépenses des exercices clos	5,232,540 14	5,232,540 14	"	"	5,232,540 14	"
Rappels de dépenses payables sur revues, etc.	377,682 34	"	377,682 34	"	377,682 34	"
	327,972,053 75	291,439,203 08	43,081,156 92	7,102,007 17	327,418,352 83	553,700 92
			35,979,140f 75c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1853.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1854.
REPORT	275,448,529f 00c	4,030,758f 71c	249,560,839f 92c	3,281,730f 90c	250,309,867f 73c	25,138,661f 27c
Poudres et salpêtres. (Personnel.)	537,895 00	"	460,859 15	"	460,859 15	77,035 85
——— (Matériel.)	3,318,358 00	"	2,814,473 74	50,920 45	2,763,553 29	554,804 71
Matériel du génie. (Intérieur.)	8,681,000 00	"	6,821,730 36	"	6,821,730 36	1,859,269 64
Travaux extraordinaires du génie	5,688,000 00	"	3,622,702 11	"	3,622,702 11	2,065,297 89
Matériel du génie. (Algérie)	3,353,000 00	"	2,408,681 74	"	2,408,681 74	944,318 26
Écoles militaires	2,017,225 00	"	1,478,031 63	"	1,478,031 63	539,193 37
Invalides de la guerre	2,757,561 00	"	2,443,122 44	"	2,443,122 44	314,438 56
Gouvernement et administration générale de l'Algérie	929,300 00	"	651,558 55	"	651,558 55	277,741 45
Services indigènes en Algérie	8,626,680 00	"	7,696,684 82	75,181 65	7,621,503 17	1,005,176 83
Service maritime en Algérie	718,000 00	"	301,703 50	"	301,703 50	416,296 50
Administration provinciale en Algérie	756,700 00	"	645,849 03	"	645,849 03	110,850 97
Services financiers en Algérie	1,401,375 00	"	1,017,730 46	"	1,017,730 46	383,644 54
Expropriation en Algérie	1,000,000 00	"	817,052 69	315 00	816,737 69	183,262 31
Colonisation en Algérie	1,715,060 00	"	1,059,076 66	"	1,059,076 66	655,923 34
Établissements disciplinaires en Algérie	700,000 00	"	421,024 13	"	421,024 13	278,975 87
Colonies pénitentiaires en Algérie	1,500,000 00	"	1,186,465 33	"	1,186,465 33	313,534 67
Travaux civils en Algérie	6,472,040 00	"	4,509,070 35	"	4,509,070 35	1,962,969 65
Dépenses secrètes en Algérie	162,000 00	"	151,900 00	"	151,900 00	10,100 00
Dépenses des exercices périmés	50,890 75	"	43,722 46	"	43,722 46	7,168 29
Rappel de dépenses payables sur revues, etc.	"	"	"	"	"	"
	325,833,553 75	4,030,758 71	288,112,279 07	3,408,148 00	288,734,889 78	37,098,663 97
Dépenses des exercices clos	1,237,424 47	"	1,237,424 47	"	1,237,424 47	"
	327,070,978 22	4,030,758 71	289,349,703 54	3,408,148 00	289,972,314 25	37,098,663 97
			285,941,555f 54c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Marine.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
SERVICE MARINE.						
Ier SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Service central.						
Administration centrale. (Personnel.)	947,588f 04c	921,727f 21c	26,035f 83c	175f 00c	947,588f 04c	"
Administration centrale. (Matériel.)	152,293 59	81,152 58	66,074 65	"	147,227 23	5,066 [illegible]
Service général.						
Officiers militaires et civils	7,975,378 63	7,197,482 12	847,154 04	69,457 53	7,975,178 63	200 [illegible]
Maistrance, gardiennage et surveillance	1,862,875 26	1,657,176 85	206,501 50	803 09	1,862,875 26	"
Solde et habillement des équipages et des troupes	24,615,534 33	18,413,112 16	6,954,692 51	758,007 62	24,609,797 05	5,737 [illegible]
Hôpitaux	1,353,545 87	954,429 06	533,811 78	135,210 00	1,353,030 84	515 [illegible]
Vivres	11,050,792 77	8,556,166 45	2,876,797 95	395,194 50	11,037,769 90	13,022 [illegible]
Justice maritime	73,182 06	57,258 67	15,413 34	46 83	72,625 18	556 [illegible]
Salaires d'ouvriers	10,645,406 75	9,491,577 55	1,198,971 90	45,259 97	10,645,289 48	117 [illegible]
Approvisionnements généraux de la flotte	17,522,249 33	12,458,607 97	5,475,019 70	494,815 68	17,438,811 99	83,437 [illegible]
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	1,960,939 10	1,558,140 95	409,529 44	57,933 89	1,909,736 50	51,202 [illegible]
Curage et défense de la petite rade de Toulon. — Amélioration de Port-Vendres	1,244,861 28	913,811 33	336,550 25	5,500 30	1,244,861 28	"
Construction de fosses d'immersion	444,981 27	296,664 25	130,801 00	358 57	427,106 68	17,874 [illegible]
Poudres	178,132 52	"	206,852 80	28,720 28	178,132 52	"
École navale en rade de Brest	63,068 57	50,762 95	11,933 62	"	62,696 57	372 [illegible]
Affrétements et transports par mer	145,099 23	110,782 35	24,585 72	"	135,368 07	9,731 [illegible]
Chiourmes	285,387 80	270,554 52	28,913 18	14,179 90	285,287 80	100 [illegible]
Frais généraux d'impressions	370,407 50	138,764 14	230,912 59	196 53	369,480 20	927 [illegible]
Frais de voyage, vacation et dépenses diverses	1,631,707 03	1,240,811 51	486,236 88	104,183 43	1,622,864 96	8,842 [illegible]
Dépenses temporaires	94,768 36	71,916 43	22,851 93	"	94,768 36	"
Service scientifique.						
Matériel scientifique	247,236 68	144,765 58	104,401 88	1,956 02	247,211 44	25 [illegible]
Dépenses des exercices périmés	9,795 69	9,795 69	"	"	9,795 69	"
	82,875,231 66	64,595,460 32	20,194,042 49	2,111,999 14	82,677,503 67	197,727 [illegible]
Dépenses des exercices clos. (Service marine.)	699,706 87	699,706 87	203 45	203 45	699,706 87	"
Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à l'exercice 1852	711,650 55	"	711,650 55	"	711,650 55	"
A REPORTER	84,286,589 08	65,295,167 19	20,905,896 49	2,112,202 59	84,088,861 09	197,727 [illegible]

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1853.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1854.
SERVICE MARINE.						
Service central.						
Administration centrale. (Personnel.)	947,700f 00c	"	939,992f 53c	716f 67c	939,275f 86c	8,424f 14c
Administration centrale. (Matériel.)	162,300 00	"	96,138 75	"	96,138 75	66,161 25
Service général.						
Solde et accessoires de la solde	37,054,615 00	158,990f 03c	27,541,588 94	29,311 30	27,671,267 67	9,383,347 33
Hôpitaux	1,776,600 00	"	1,166,074 68	23,048 51	1,143,026 17	633,573 83
Vivres	15,288,700 00	"	10,433,766 63	188,449 06	10,245,317 57	5,043,382 43
Justice maritime	100,000 00	"	51,627 67	156 97	51,470 70	48,529 30
Salaires d'ouvriers	11,824,000 00	"	10,414,489 40	9,309 24	10,405,180 16	1,418,819 84
Approvisionnements généraux de la flotte	23,418,230 00	"	15,257,449 86	494,936 66	14,762,513 20	8,655,716 80
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	3,671,070 00	"	2,766,663 40	67,755 36	2,698,908 04	972,161 96
Curage et défense de la petite rade de Toulon. — Amélioration de Port-Vendres	790,600 00	"	744,401 94	"	744,401 94	46,198 06
Construction de fosses d'immersion	227,900 00	"	38,023 32	"	38,023 32	189,876 68
Poudres	156,736 00	"	993 90	"	993 90	155,742 10
École navale en rade de Brest et boursiers de la marine dans les colléges et lycées	134,000 00	"	122,990 17	"	122,990 17	11,009 83
Affrétements et transports par mer	140,000 00	"	86,368 83	"	86,368 83	53,631 17
Chiourmes	258,000 00	"	202,970 67	2,565 10	200,405 57	57,594 43
Frais généraux d'impressions et achats de livres	373,100 00	"	101,012 07	16 68	100,995 39	272,104 61
Frais de voyage, vacation et dépenses diverses	1,509,050 00	4,197 27	1,055,352 07	3,987 34	1,055,562 00	453,488 00
Dépenses temporaires	100,000 00	"	73,932 21	"	73,932 21	26,067 79
Matériel du dépôt des cartes et plans	247,000 00	"	182,893 56	1,210 00	181,683 56	65,316 44
Dépenses des exercices périmés	7,721 99	"	7,721 99	"	7,721 99	"
	98,187,322 99	163,187 30	71,284,452 59	821,462 89	70,626,177 00	27,561,145 99
Dépenses des exercices clos. (Service marine.)	90,289 96	"	90,289 96	"	90,289 96	"
A REPORTER	98,277,612 95	163,187 30	71,374,742 55	821,462 89	70,716,466 96	27,561,145 99

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de la Marine.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT.....	84,286,589f 08c	65,295,167f 19c	20,905,896f 49c	2,112,202f 59c	84,088,861f 09c	197,727f 99c
SERVICE COLONIAL.						
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	"	"	129,710 15	129,710 15	"	"
(Matériel.)	"	"	35,626 14	35,626 14	"	"
Dépenses du service général des colonies.....	"	"	175,885 70	175,885 70	"	"
Dépense du service local des colonies.....	"	"	91,988 26	91,988 26	"	"
Travaux et secours extraordinaires à la Réunion.....	"	"	"	"	"	"
Établissement pénitentiaire à la Guyanne.....	"	"	206,775 27	206,775 27	"	"
Subvention à divers établissements coloniaux.....	"	"	"	"	"	"
Dépenses générales des établissements français dans l'Océanie.....	"	"	"	"	"	"
Indemnités aux colons pour affranchissement des esclaves.....	"	"	14,634 36	14,634 36	"	"
Dépenses des exercices périmés.....	"	"	"	"	"	"
Payements faits par le trésor sur les traites de la marine, à régulariser au 31 décembre 1852.....	"	1,926,414 24	"	1,926,414 24	"	"
	84,286,589 08	67,221,581 43	21,560,516 37	4,693,236 71	84,088,861 09	197,727 99
Dépenses des exercices clos. (*Service colonial.*).....	"	"	479 20	479 20	"	"
TOTAL de la Ire Section.....	84,286,589 08	67,221,581 43	21,560,995 57	4,693,715 91	84,088,861 09	197,727 99
			16,867,279f 66c			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Fort Boyard.....	26,566 14	26,090 07	650 07	174 00	26,566 14	"
Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon..	"	"	"	"	"	"
Établissement à créer à Castineau.....	"	"	"	"	"	"
Digue et arsenal de Cherbourg.....	2,405,000 00	1,845,015 11	546,266 88	524 00	2,390,757 99	14,242 01
	2,431,566 14	1,871,105 18	546,916 95	698 00	2,417,324 13	14,242 01
Dépenses des exercices clos. (Travaux extraordinaires.)	50,607 99	50,607 99	"	"	50,607 99	"
TOTAL de la 2e Section.....	2,482,174 13	1,921,713 17	546,916 95	698 00	2,467,932 12	14,242 01
			546,218f 95c			
RÉCAPITULATION.						
1re SECTION. — Service ordinaire.....	84,286,589 08	67,221,581 43	21,560,995 57	4,693,715 91	84,088,861 09	197,727 99
2e SECTION. — Travaux extraordinaires.....	2,482,174 13	1,921,713 17	546,916 95	698 00	2,467,932 12	14,242 01
	86,768,763 21	69,143,294 60	22,107,912 52	4,694,413 91	86,556,793 21	211,970 00
			17,413,498f 61c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1853.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1854.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT.....	98,277,612f 95c	163,187f 30c	71,374,742f 55c	821,462f 89c	70,716,466f 96c	27,561,145f 99c
SERVICE COLONIAL.						
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.).	"	"	531,800 44	531,800 44	"	"
(Matériel.)	"	"	101,056 21	101,056 21	"	"
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841..... Service général..	"	"	562,220 13	562,220 13	"	"
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841..... Service local....	"	"	85,051 51	85,051 51	"	"
Établissement pénitentiaire à la Guyane.....	"	"	686,394 27	686,394 27	"	"
Subvention à divers établissements coloniaux.....	"	"	597,400 00	597,400 00	"	"
Dépenses générales des établissements français dans l'Océanie.....	"	"	227,400 00	227,400 00	"	"
Dépenses des exercices périmés.....	"	"	125 00	125 00	"	"
Payements faits par le trésor sur les traites de la marine à régulariser au 31 décembre 1852.....	"	215,422 53	"	215,422 53	"	"
	98,277,612 95	378,609 83	74,166,190 11	3,828,332 98	70,716,466 96	27,561,145 99
Dépenses des exercices clos. (*Service colonial.*).....	"	"	24,878 15	24,878 15	"	"
	98,277,612 95	378,609 83	74,191,068 26	3,853,211 13	70,716,466 96	27,561,145 99
Payements faits par le trésor sur traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1853. — A AJOUTER.....	"	"	3,355,126 19	"	3,355,126 19	"
Payements faits par le trésor sur traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1853. — A DÉDUIRE.....	"	"	"	"	"	3,355,126 19
TOTAL de la Ire Section.....	98,277,612 95	378,609 83	77,546,194 45	3,853,211 13	74,071,593 15	24,206,019 80
			73,692,983f 32c			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Fort Boyard.....	"	"	"	"	"	"
Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon.....	"	"	"	"	"	"
Établissements à créer à Castineau.....	"	"	"	"	"	"
Digue et arsenal de Cherbourg.....	3,347,700 00	"	2,628,000 71	2,217 01	2,625,783 70	721,916 30
	3,347,700 00	"	2,628,000 71	2,217 01	2,625,783 70	721,916 30
Dépenses des exercices clos. (Travaux extraordinaires.)	113,259 63	"	113,259 63	"	113,259 63	"
TOTAL de la 2e Section.....	3,460,959 63	"	2,741,260 34	2,217 01	2,739,043 33	721,916 30
			2,739,043f 33c			
RÉCAPITULATION.						
1re SECTION. — Service ordinaire.....	98,277,612 95	378,609 83	77,546,194 45	3,853,211 13	74,071,593 15	24,206,019 80
2e SECTION. — Travaux extraordinaires.....	3,460,959 63	"	2,741,260 34	2,217 01	2,739,043 33	721,916 30
	101,738,572 58	378,609 83	80,287,454 79	3,855,428 14	76,810,636 48	24,927,936 10
			76,432,026f 65c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Finances.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
COUR DES COMPTES.						
Personnel	1,163,176f 04c	1,083,034f 38c	80,100f 00c	"	1,163,134f 38c	41f 0
Matériel et dépenses diverses	65,472 78	50,032 85	15,439 93	"	65,472 78	"
ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES.						
Personnel	5,346,471 07	5,239,902 33	106,238 08	168f 05c	5,345,972 36	498 7
Matériel	1,837,344 66	1,204,250 93	613,358 93	2,749 29	1,814,860 57	22,484 0
Dépenses diverses	268,400 65	230,503 24	38,054 91	166 50	268,391 65	9 0
MONNAIES ET MÉDAILLES. (Service des établissements monétaires.)						
Personnel	74,565 66	72,074 02	2,491 64	"	74,565 66	"
Matériel	105,291 70	53,499 53	51,535 92	"	105,035 45	256 2
Dépenses diverses	42,991 98	2,175 00	40,757 30	"	42,932 30	59 6
Refonte des monnaies de cuivre	84,787 92	10,826 81	73,479 28	"	84,306 09	481 8
SERVICE DE TRÉSORERIE.						
Frais de trésorerie	4,563,166 01	3,850,054 49	713,687 38	575 86	4,563,166 01	"
Traitements fixes des receveurs généraux et particuliers des finances	1,203,000 00	1,101,850 00	101,150 00	"	1,203,000 00	"
Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	1,498,766 30	1,212,942 16	285,824 14	"	1,498,766 30	"
Taxations pour la centralisation du produit de l'impôt direct	1,138,103 70	921,679 03	216,323 96	"	1,138,002 99	100 7
Idem des impôts indirects	989,211 93	765,917 74	223,294 19	"	989,211 93	"
Remises sur les produits des coupes de bois et les produits divers	205,994 53	156,489 95	49,504 58	"	205,994 53	"
Traitements et frais de service des payeurs	1,059,997 39	957,262 94	102,534 45	"	1,059,797 39	200 0
Dépenses des exercices périmés	454,865 53	448,151 67	6,713 86	"	454,865 53	"
	20,101,607 85	17,360,647 07	2,720,488 55	3,659 70	20,077,475 92	24,131 9
Dépenses des exercices clos	5,031,654 81	5,031,654 81	1,105,595 05	1,105,595 05	5,031,654 81	"
	25,133,262 66	22,392,301 88	3,826,083 60	1,109,254 75	25,109,130 73	24,131 9
			2,716,828f 85c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1853.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1854.
COUR DES COMPTES.						
Personnel	1,206,399f 03c	"	1,127,561f 53c	2,012f 50c	1,125,549f 03c	80,850f 00c
Matériel et dépenses diverses	65,800 00	"	51,926 33	"	51,926 33	13,873 67
ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES.						
Personnel	5,194,253 89	"	5,108,464 58	43 54	5,108,421 04	85,832 85
Matériel	1,739,230 00	"	1,238,063 62	936 59	1,237,127 03	502,102 97
Dépenses diverses	261,274 83	"	218,633 20	"	218,633 20	42,641 63
MONNAIES ET MÉDAILLES. (Service des établissements monétaires.)						
Personnel	74,999 04	"	72,307 40	"	72,307 40	2,691 64
Matériel	68,900 00	"	33,131 94	"	33,131 94	35,768 06
Dépenses diverses	33,900 00	"	2,296 75	"	2,296 75	31,603 25
Refonte des monnaies de cuivre	1,375,800 40	"	1,033,080 50	"	1,033,080 50	342,719 90
SERVICE DE TRÉSORERIE.						
Frais de trésorerie	3,480,000 00	"	2,770,475 49	3,044 89	2,767,430 60	712,569 40
Traitements fixes des receveurs généraux et particuliers des finances	1,203,000 00	"	1,099,550 00	"	1,099,550 00	103,450 00
Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	1,600,000 00	"	1,302,201 56	"	1,302,201 56	297,798 44
Taxations pour la centralisation du produit de l'impôt direct	1,153,000 00	"	950,675 77	"	950,675 77	202,324 23
Idem des impôts indirects	1,021,000 00	"	798,287 75	"	798,287 75	222,712 25
Remises sur les produits des coupes de bois et les produits divers	241,000 00	"	148,471 68	"	148,471 68	92,528 32
Traitements et frais de service des payeurs	1,060,000 00	"	952,295 81	"	952,295 81	107,704 19
Subvention au fonds de retraite des finances	11,050,000 00	"	11,050,000 00	"	11,050,000 00	"
Dépenses des exercices périmés	266,219 46	"	56,717 88	17 00	56,700 88	209,518 58
	31,094,776 65	"	28,014,141 79	6,054 52	28,008,087 27	3,086,689 38
Dépenses des exercices clos	4,357,228 20	"	4,358,565 10	1,336 90	4,357,228 20	"
	35,452,004 85	"	32,372,706 89	7,391 42	32,365,315 47	3,086,689 38
			32,365,315f 47c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Frais de Régie, de Perception et d'Exploitation des impôts et revenus publics.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	2,408,677f 02c	2,195,371f 86c	213,195f 16c	"	2,408,567f 02c	110f 00
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,715,347 93	1,142,060 75	573,370 11	196f 80c	1,715,234 06	113 87
Frais d'une nouvelle évaluation des revenus territoriaux	199,991 85	13,154 65	186,983 94	189 34	199,949 25	42 60
CADASTRE.						
Dépenses à la charge du fonds commun	44,571 39	36,768 25	7,803 14	"	44,571 39	"
——— imputables sur le produit des centimes facultatifs	234,957 12	166,455 87	75,155 21	6,653 96	234,957 12	"
Frais de mutations cadastrales	545,506 13	544,951 68	559 19	4 74	545,506 13	"
Frais de perception des contributions directes et autres taxes	11,116,460 45	8,915,989 70	2,200,402 97	"	11,116,392 67	67 78
Subvention au fonds de secours pour les agents de la perception	39,650 00	17,900 00	23,800 00	2,050 00	39,650 00	"
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.						
Enregistrement et domaines. Personnel	9,193,928 49	9,192,887 75	1,040 74	"	9,193,928 49	"
Enregistrement et domaines. Matériel	85,524 29	43,125 48	42,398 81	"	85,524 29	"
Enregistrement et domaines. Dépenses diverses	1,153,704 89	1,003,083 12	141,148 22	618 90	1,143,612 44	10,092 45
Acquisition des hôtels Sébastiani et Castellane	1,357,263 24	"	1,357,263 24	"	1,357,263 24	"
Travaux d'appropriation de l'hôtel domanial pour les bureaux de la caisse des dépôts	"	"	"	"	"	"
Timbre. Personnel	452,235 07	450,204 68	2,000 42	"	452,205 10	29 97
Timbre. Matériel et dépenses diverses	602,212 00	508,050 15	93,999 20	"	602,049 35	162 65
Timbre. Frais de déménagement des direct. de l'enregistrem[t] et des domaines.	2,996 90	"	2,996 90	"	2,996 90	"
FORÊTS.						
Service administratif et de surveillance dans les départements... Personnel	3,994,845 96	3,582,319 28	411,194 63	286 66	3,993,227 25	1,618 71
Service administratif et de surveillance dans les départements... Matériel	1,811,102 30	1,138,473 01	644,631 03	137 25	1,782,966 79	28,135 51
Service administratif et de surveillance dans les départements... Dépenses diverses	827,931 05	590,855 14	245,975 21	16,810 13	820,020 22	7,910 83
Indemnités pour résiliation des baux des droits de de chasse dans diverses forêts	149,684 55	70,000 00	77,184 55	"	147,184 55	2,500 00
Frais d'aliénation de bois de l'État	47,591 05	441 65	46,542 50	"	46,984 15	606 90
DOUANES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	23,230,016 48	22,871,579 31	357,871 75	"	23,229,451 06	565 42
Service administratif et de perception dans les départements... Matériel	389,143 33	270,646 87	116,002 03	"	386,648 90	2,494 43
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,745,941 03	1,414,571 54	329,833 66	"	1,744,405 20	1,535 83
Dépenses du service des douanes en Algérie	692,905 42	659,463 44	33,324 82	"	692,788 26	117 16
Réorganisation de la 2e ligne de l'inspection des douanes à Lille	17,253 72	"	17,253 72	"	17,253 72	"
A REPORTER	62,059,441 66	54,828,354 18	7,201,931 15	26,947 78	62,003,337 55	56,104 11

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1853.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1854.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	2,446,174f 35c	"	2,227,944f 45c	"	2,227,944f 45c	218,229f 90c
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,733,919 70	"	1,151,698 49	"	1,151,698 49	582,221 21
Frais d'une nouvelle évaluation des revenus territoriaux	350,000 00	"	276,807 94	40f 00c	276,767 94	73,232 06
CADASTRE.						
Dépenses à la charge du fonds commun	160,444 42	"	37,609 97	"	37,609 97	122,834 45
——— imputables sur le produit des centimes facultatifs	359,008 06	"	183,238 72	"	183,238 72	175,769 34
Frais de mutations cadastrales	540,000 00	"	528,943 32	"	528,943 32	11,056 68
Frais de perception des contributions directes et autres taxes	11,226,691 82	"	9,128,582 84	"	9,128,582 84	2,098,108 98
Subvention au fonds de secours pour les agents de la perception, leurs veuves, etc	39,250 00	"	17,100 00	"	17,100 00	22,150 00
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.						
Enregistrement et domaines. Personnel	9,497,000 00	"	9,496,354 37	"	9,496,354 37	645 63
Enregistrement et domaines. Matériel	91,450 00	"	61,190 13	"	61,190 13	30,259 87
Enregistrement et domaines. Dépenses diverses	1,857,553 75	"	1,745,429 08	"	1,745,429 08	112,124 67
Portions payables en 1853 du prix d'acquisition d'immeubles réunis au domaine de l'État	1,241,200 00	"	700,606 37	"	700,606 37	540,593 63
Timbre. Personnel	456,950 00	"	454,230 50	"	454,230 50	2,719 50
Timbre. Matériel et dépenses diverses	579,000 00	"	529,245 61	"	529,245 61	49,754 39
Frais de poinçons livrés à l'atelier général du timbre	57,460 00	"	"	"	"	57,460 00
FORÊTS.						
Service administratif et de surveillance dans les départements... Personnel	3,943,000 00	"	3,489,279 25	19 99	3,489,259 26	454,640 74
Service administratif et de surveillance dans les départements... Matériel	1,522,750 00	"	853,936 20	1 95	853,934 25	668,815 75
Service administratif et de surveillance dans les départements... Dépenses diverses	779,360 00	"	542,798 48	0 35	542,798 13	236,561 87
Frais d'aliénation des bois de l'État	64,930 00	"	8,188 63	"	8,188 63	56,741 37
DOUANES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	23,320,150 00	"	22,963,575 44	"	22,963,575 44	356,574 56
Service administratif et de perception dans les départements... Matériel	391,010 00	"	286,955 12	"	286,955 12	104,054 88
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	2,136,400 00	"	1,596,939 39	"	1,596,939 39	539,460 61
Dépenses du service des douanes en Algérie	770,761 00	"	718,950 59	"	718,950 59	51,810 41
A REPORTER	63,565,363 10	"	56,999,604 89	62 29	56,999,542 60	6,565,820 50

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Frais de Régie de perception et d'Exploitation des impôts et revenus publics.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

Suite de l'EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
REPORT		62,059,441f 66c	54,828,354f 18c	7,201,931f 15c	26,947f 78c	62,003,337f 55c	56,104
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.							
Service administratif et de perception dans les départements.	Personnel	17,488,713 54	17,376,848 03	111,768 85	"	17,488,616 88	96
	Matériel	103,505 05	73,831 37	29,644 83	"	103,476 20	28
	Dépenses diverses	2,923,840 58	2,720,953 48	202,318 84	"	2,923,272 32	568
	Avances recouvrables	661,848 93	557,321 00	99,865 71	"	657,186 71	4,662
POUDRES À FEU.							
Service administratif dans les départements.	Personnel	24,814 02	24,554 02	260 00	"	24,814 02	"
	Matériel et dépenses diverses	2,191,277 76	152,711 28	2,038,531 08	"	2,191,242 36	35
TABACS.							
Exploitation	Personnel	906,909 56	906,882 89	26 67	"	906,909 56	"
	Matériel	6,023,246 55	5,601,038 30	422,196 20	"	6,023,234 50	12
	Achats et transports de tabacs	23,831,129 17	21,965,441 46	1,868,037 17	2,362 68	23,831,115 95	13
	Dépenses diverses	228,066 20	216,658 14	11,408 06	"	228,066 20	"
POSTES.							
Service administratif dans les départements.	Personnel	13,176,688 39	13,122,297 26	53,208 12	0 17	13,175,505 21	1,183
	Matériel	1,020,938 87	677,079 69	343,888 47	317 59	1,020,650 57	288
	Dépenses diverses	2,138,405 18	1,797,030 56	337,098 17	"	2,134,128 73	4,276
Transport des dépêches.	Personnel	829,768 43	614,207 85	215,125 16	"	829,333 01	435
	Matériel	5,758,479 12	5,523,482 54	220,696 45	"	5,744,178 99	14,300
	Dépenses diverses	6,604,526 03	4,960,929 53	1,642,338 80	"	6,603,268 33	1,257
Subvention à la compagnie générale des paquebots de la Méditerranée		3,000,000 00	2,750,000 00	250,000 00	"	3,000,000 00	"
		148,971,599 04	133,869,621 58	15,048,343 73	29,628 22	148,888,337 09	83,261
				15,018,715f 51c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1853.

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1854.
REPORT		63,565,363f 10c	"	56,999,604f 89c	62f 29c	56,999,542f 60c	6,565,820f 50c
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.							
Service administratif et de perception dans les départements.	Personnel	18,196,000 00	"	18,090,932 29	"	18,090,932 29	105,067 71
	Matériel	108,100 00	"	83,832 11	"	83,832 11	24,267 89
	Dépenses diverses	3,148,200 00	"	2,894,184 33	"	2,894,184 33	254,015 67
	Avances recouvrables	645,000 00	"	525,188 37	"	525,188 37	119,811 63
POUDRES À FEU.							
Service administratif dans les départts.	Personnel	25,000 00	"	22,499 19	"	22,499 19	2,500 81
	Matériel et dépenses diverses	2,662,031 66	"	165,091 37	"	165,091 37	2,496,940 29
TABACS.							
Exploitation	Personnel	963,000 00	"	962,481 01	"	962,481 01	518 99
	Matériel	6,920,000 00	"	6,236,566 62	"	6,236,566 62	683,433 38
	Achats et transports de tabacs	26,000,000 00	"	18,283,329 23	"	18,283,329 23	7,716,670 77
	Dépenses diverses	120,000 00	"	109,472 25	"	109,472 25	10,527 75
	Frais recouvrables	130,000 00	"	120,256 88	"	120,256 88	9,743 12
POSTES.							
Service administratif dans les départements.	Personnel	13,328,350 00	"	13,215,519 56	0 58	13,215,518 98	112,831 02
	Matériel	1,061,750 00	"	652,280 32	350 45	651,929 87	409,820 13
	Dépenses diverses	2,373,300 00	"	1,933,739 83	"	1,933,739 83	439,560 17
Transport des dépêches.	Personnel	727,643 00	"	530,659 44	"	530,659 44	196,983 56
	Matériel	5,137,066 00	"	4,830,807 65	"	4,830,807 65	306,258 35
	Dépenses diverses	6,479,900 00	"	4,884,141 96	"	4,884,141 96	1,595,758 04
Subventions		3,250,000 00	"	2,979,166 63	"	2,979,166 63	270,833 37
		154,840,703 76	"	133,519,753 93	413 32	133,519,340 61	21,321,363 15
				133,519,340f 61c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1852.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Restitutions sur centimes ordinaires des communes..	9,802,010f 25c	8,044,690f 70c	1,757,319f 55c	"	9,802,010f 25c	"
—— extraordin. des communes..	21,271,574 90	17,353,049 80	3,912,322 32	"	21,265,372 12	6,202 78
Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour les dépenses des chemins vicinaux...	10,285,503 19	8,315,934 40	1,969,568 79	"	10,285,503 19	"
Restitutions sur centimes imposés pour dépenses de l'instruction primaire	5,380,567 85	4,340,394 65	1,040,173 20	"	5,380,567 85	"
Restitutions pour frais de rôles spéciaux des impositions communales	21,115 56	18,856 74	2,248 29	"	21,105 03	10 53
Restitutions pour frais de perception des impositions communales	1,398,156 13	817,860 21	580,292 69	"	1,398,152 90	3 23
Restitutions sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes....	3,081,841 67	2,226,879 96	854,961 71	"	3,081,841 67	"
Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	2,108,667 37	447,588 44	1,661,078 93	"	2,108,667 37	"
Dégrèvement et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres	687,183 67	346,585 74	340,597 93	"	687,183 67	"
Dégrèvement et frais de confection de formules pour la contribution des patentes	2,562,348 24	1,997,020 99	561,657 01	"	2,558,678 00	3,670 24
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	1,018,359 05	1,018,326 35	1 80	296f 90c	1,018,031 25	327 80
Dégrèvement pour démolitions et constructions nouvelles	141,625 25	90,669 75	50,920 42	"	141,590 17	35 08
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.	57,758,953 13	45,017,857 73	12,731,142 64	296 90	57,748,703 47	10,249 66
Dégrèvement et non-valeurs sur la taxe des biens de mainmorte	20,083 65	12,581 88	7,501 77	"	20,083 65	"
Dégrèvement sur les redevances des mines	4,344 40	1,270 50	3,073 90	"	4,344 40	"
Idem sur le droit de vérification des poids et mesures	9,950 75	3,852 29	6,041 69	"	9,893 98	56 77
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (A).						
Enregistrement et domaines	2,383,273 10	2,127,100 86	243,874 43	"	2,370,984 29	12,288 81
Forêts	234,065 31	224,128 49	9,921 72	"	234,050 21	15 10
Douanes	108,957 59	98,432 18	10,456 82	"	108,889 00	68 59
Contributions indirectes	114,742 24	103,683 42	11,046 23	"	114,729 65	12 59
Postes	9,451 61	9,344 49	107 12	"	9,451 61	"
Produits divers	433,044 05	389,670 89	126,375 23	83,206 00	432,840 12	203 93
Répartition de produits de plombage, d'estampillage, etc.	936,719 54	933,141 71	3,072 62	"	936,213 73	505 81
RÉPART^ON DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCAT. (B).						
Enregistrement	2,136,043 32	2,013,903 91	119,583 57	"	2,133,487 48	2,555 84
Forêts	129,031 00	124,680 00	4,261 00	"	128,941 00	90 00
Douanes	1,119,306 03	996,459 64	122,783 51	"	1,119,243 15	62 88
Contributions indirectes	757,279 55	757,279 55	"	"	757,279 55	"
Postes	4,154 30	3,876 60	236 80	"	4,113 40	40 90
Primes à l'exportation des marchandises (B)	23,976,784 67	17,778,191 68	6,189,836 71	"	23,968,028 39	8,756 28
Escompte sur divers droits (B)	1,648,856 78	1,639,543 22	9,313 56	"	1,648,856 78	"
	91,785,041 02	72,235,008 04	19,598,628 72	83,502 90	91,750,133 86	34,907 16
			19,515,125f 82c			

(A) Voir les développements, pages 148 et 150.
(B) Voir les développements, page 152.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1853.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1853.	Opérations de l'année 1853. Payements.	Opérations de l'année 1853. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer au 1er janvier 1854.
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUT. DIR.						
Restitutions sur centimes ordinaires des communes..	9,833,730f 72c	"	8,200,871f 81c	"	8,200,871f 81c	1,632,858f 91c
—— extraordinaires *idem*	22,829,907 78	"	18,848,302 62	"	18,848,302 62	3,981,605 16
Restitutions sur le produit des centimes additionnels, imposés pour les dépenses des chemins vicinaux...	10,571,721 22	"	8,749,686 81	"	8,749,686 81	1,822,034 41
Restitutions sur centimes imposés pour dépenses de l'instruction primaire	5,612,985 76	"	4,603,066 39	"	4,603,066 39	1,009,919 37
Idem pour frais de rôles spéciaux des imposit. commun.	28,989 50	"	26,001 08	"	26,001 08	2,988 42
Idem pour frais de percept. des imposit. communales..	1,483,449 14	"	898,081 81	"	898,081 81	585,367 33
Idem sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes	3,195,400 59	"	2,366,937 26	"	2,366,937 26	828,463 33
Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	3,256,493 69	"	390,190 15	"	390,190 15	2,866,303 54
Dégrèvement et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres	975,660 30	"	259,537 78	"	259,537 78	716,122 52
Dégrèvement et frais de confection de formules pour la contribution des patentes	2,548,546 37	"	1,765,356 20	"	1,765,356 20	783,190 17
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	995,821 61	887,521f 15c	106,924 87	"	994,446 02	1,375 59
Dégrèvement pour pertes de matières imposables	310,000 00	"	165,153 28	"	165,153 28	144,846 72
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.	61,642,706 68	887,521 15	46,380,110 06	"	47,267,631 21	14,375,075 47
Dégrèvem^t et non-val. sur la taxe des biens de mainmorte	25,000 00	"	9,830 55	"	9,830 55	15,169 45
Idem sur les redevances des mines	6,000 00	"	1,468 00	"	1,468 00	4,532 00
Idem sur le droit annuel dû par les chefs d'école	"	"	"	"	"	"
Idem sur le droit de vérification des poids et mesures..	15,000 00	"	3,983 61	"	3,983 61	11,016 39
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (A).						
Enregistrement et domaines	1,770,000 00	"	1,516,152 04	"	1,516,152 04	253,847 96
Forêts	170,170 00	"	159,543 11	"	159,543 11	10,626 89
Douanes	70,000 00	"	54,569 51	"	54,569 51	15,430 49
Contributions indirectes	130,000 00	"	103,285 27	"	103,285 27	26,714 73
Postes	6,700 00	"	6,608 09	"	6,608 09	91 91
Produits divers	270,170 15	"	270,170 15	"	270,170 15	"
Répartition de produits de plombage, d'estampillage, etc.	850,000 00	"	825,341 67	"	825,341 67	24,658 33
RÉPART^ON DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCAT. (B).						
Enregistrement	2,262,540 00	"	2,115,065 21	"	2,115,065 21	147,474 79
Forêts	62,791 00	"	52,250 00	"	52,250 00	10,541 00
Douanes	1,625,000 00	"	1,607,004 42	"	1,607,004 42	17,995 58
Contributions indirectes	985,000 00	"	982,056 18	"	982,056 18	2,943 82
Postes	3,500 00	"	2,131 30	"	2,131 30	1,368 70
Primes à l'exportation des marchandises (B)	28,900,000 00	"	23,151,516 45	"	23,151,516 45	5,748,483 55
Escompte sur divers droits (B)	1,421,000 00	"	1,391,020 45	"	1,391,020 45	29,979 55
	100,215,577 83	887,521 15	78,632,106 07	"	79,519,627 22	20,695,950 61
			78,632,106f 07c			

(A) Voir les développements, pages 149 et 151.
(B) Voir les développements, page 153.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développement des Annulations de payement constatées sur les dépenses des Ministères.

EXERCICE 1852.

MINISTÈRES.	ANNULATIONS antérieures au 1er janvier 1853.	MOTIFS DES ANNULATIONS PENDANT L'ANNÉE 1853. FONDS REVERSÉS dans les caisses du Trésor public sur les ordonnances des ministres.	REMBOURSEMENTS d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	CHANGEMENTS d'imputation.	RECETTES formant annulation de payement.	TOTAL des annulations.	TOTAL des ANNULATIONS sur l'exercice 1852.
Dette publique	230,548f 87c	513,995f 30c	"	152,721f 31c	2,691f 35c	669,407f 96c	899,95[illegible]
Dotations	2,891 75	40,740 74	"	"	"	40,740 74	43,633 [illegible]
Ministère d'État	5,234 15	11,316 67	"	500 00	"	11,816 67	17,050 [illegible]
Justice	"	22,794 25	"	"	"	22,794 25	22,794 [illegible]
Affaires étrangères	9,406 70	20,969 79	980f 98c	153 00	"	22,103 77	31,51[illegible]
Instruction publique et cultes. — Instruction publique	7,032 98	21,983 19	"	7,166 98	"	29,150 17	36,183 [illegible]
Instruction publique et cultes. — Cultes	"	5,979 11	"	"	"	5,979 11	5,979 [illegible]
Intérieur, agriculture et commerce	57,074 82	15,462 04	12,053 56	95,249 98	"	122,765 58	179,84[illegible]
Police générale	402 20	3,071 12	"	"	"	3,071 12	3,473 [illegible]
Travaux publics. — Service ordinaire	555 56	55,000 68	14,628 75	26,578 41	"	96,207 84	96,763 [illegible]
Travaux publics. — Travaux extraordinaires	"	4,602 81	"	83 33	"	4,686 14	4,686 [illegible]
Guerre	1,765,422 97	4,669,202 50	685,217 31	1,747,587 36	"	7,102,007 17	8,867,43[illegible]
Marine. — Service ordinaire. — Service marine	1,114,986 94	327,215 66	501,805 37	3,209,595 80	"	4,038,616 83	5,153,60[illegible]
Marine. — Service ordinaire. — Service colonial	5,127,736 72	138,856 80	3,392 72	512,849 56	"	655,099 08	5,782,83[illegible]
Marine. — Travaux extraordinaires	4,527 72	234 40	"	463 60	"	698 00	5,225 [illegible]
Finances. — Services divers	14,882 91	2,494 95	"	1,106,212 41	547 39	1,109,254 75	1,124,137 [illegible]
Finances. — Frais de régie et de perception	22,979 93	3,363 56	"	26,264 66	"	29,628 22	52,608 [illegible]
Finances. — Remboursements et restitutions	"	296 90	"	83,206 00	"	83,502 90	83,502 [illegible]
	8,363,684 22	5,857,580 47	1,218,078f 69c	6,968,632 40	3,238 74	14,047,530 30	22,411,214 [illegible]

EXERCICE 1853.

MINISTÈRES.	ANNULATIONS antérieures au 1er janvier 1853.	MOTIFS DES ANNULATIONS PENDANT L'ANNÉE 1853. FONDS REVERSÉS dans les caisses du Trésor public sur les ordonnances des ministres.	REMBOURSEMENTS d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	CHANGEMENTS d'imputation.	RECETTES formant annulation de payement.	TOTAL des annulations.	TOTAL des ANNULATIONS sur l'exercice 1853.
Dette publique	"	290f 00c	"	"	38,607f 93c	38,897f 93c	38,897 93
Dotations	"	"	"	"	"	"	"
Ministère d'État. — Service ordinaire	"	1,362 29	"	400 00	"	1,762 29	1,762 29
Ministère d'État. — Travaux extraordinaires	"	314 41	"	"	"	314 41	314 41
Justice	"	"	"	"	"	"	"
Affaires étrangères	"	7,694 81	12f 00c	"	"	7,706 81	7,706 81
Instruction publique et cultes. — Instruction publique	"	1,627 34	2,623 98	"	"	4,251 32	4,251 32
Instruction publique et cultes. — Cultes	"	1,000 00	"	"	"	1,000 00	1,000 00
Intérieur	"	79,364 34	"	"	"	79,364 34	79,364 34
Agriculture, commerce et travaux publics. — Service ordinaire	"	41,219 74	"	252 23	"	41,471 97	41,471 97
Agriculture, commerce et travaux publics. — Travaux extraordinaires	"	"	"	"	"	"	"
Guerre	"	1,486,179 64	34 20	1,921,934 16	"	3,408,148 00	3,408,148 00
Marine. — Service ordinaire. — Service marine	"	106,591 79	42,653 68	887,639 95	"	1,036,885 42	1,036,885 42
Marine. — Service ordinaire. — Service colonial	1,704,344f 53c	"	400 00	2,815,925 71	"	2,816,325 71	4,520,670 24
Marine. — Travaux extraordinaires	"	"	"	2,217 01	"	2,217 01	2,217 01
Finances. — Services divers	"	2,961 19	34 84	1,350 50	3,044 89	7,391 42	7,391 42
Finances. — Frais de régie et de perception	"	413 32	"	"	"	413 32	413 32
Finances. — Remboursements et restitutions	"	"	"	"	"	"	"
	1,704,344 53	1,729,018 87	45,758 70	5,629,719 56	41,652 82	7,446,149 95	9,150,494 48

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.

EXERCICE 1852. (Voir page 144.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes indûment perçus		2,070,462f 98c	2,370,984f [illegible]
	——— d'amendes consignées		53,282 00	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		90,487 50	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		156,751 81	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursem. divers sur les produits des forêts.			234,050 [illegible]
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	70,512f 90c	108,889 [illegible]
		——— d'exportation	801 95	
		——— de réexportation d'entrepôts	72 81	
		——— de fonds consignés pour voitures de voyageurs	183 34	
		——— de navigation	3,721 08	
		——— de consommation des sels	6,862 44	
		——— de diverses natures	26,729 48	
		——— sanitaires	5 00	
		Retenues pour cumul	//	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons	16,268f 43c	56,644 27
		sur les licences	266 26	
		sur les voitures publiques	1,559 68	
		sur la navigation, bacs, etc.	2,522 97	
		sur le dixième des octrois	25,404 77	
		sur les frais de casernement	1,144 74	
		sur le droit de fabrication des sucres indigènes	6,560 12	
		sur les tabacs	119 13	
		sur les poudres	107 00	
		sur divers services	2,691 17	
	Remboursements sur les produits des ponts et canaux soumissionnés		2,855 78	114,729 [illegible]
	Remboursements pour cause d'exportation	pour la fabrication des bières	19,375 90	55,229 60
		pour la garantie des matières d'or et d'argent	35,853 70	
Postes	Remboursements sur le produit de la taxe des lettres et le droit de 2 p. 0/0 pour envois d'argent		3,512 90	9,451 [illegible]
	——— du prix des places dans les malles-postes et sur les paquebots		5,938 71	
	A REPORTER			2,838,104 [illegible]

EXERCICE 1853. (Voir page 145.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes indûment perçus		1,313,664f 05c	1,516,152f 04c
	——— d'amendes consignées		49,821 50	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		77,133 14	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		75,533 35	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursem. divers sur les produits des forêts			159,543 11
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	42,299f 58c	54,569 51
		——— d'exportation	1,867 83	
		——— de réexportation d'entrepôts	93 43	
		——— de fonds consignés pour voitures de voyageurs	2,125 00	
		——— de navigation	5,771 49	
		——— de consommation de sels	1,550 43	
		——— de réimportation des marchandises françaises	76 48	
		Droits sanitaires	71 80	
		Recettes diverses	263 47	
		Recettes accidentelles	450 00	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons	13,574f 68c	47,164 05
		sur les licences	89 30	
		sur les voitures publiques	11,452 61	
		sur les frais de casernement	2,449 00	
		sur la navigation et passage d'eau	6,425 85	
		sur le dixième des octrois	2,478 95	
		sur le droit de fabrication des sucres indigènes	8,919 50	
		sur les tabacs	440 10	
		sur les poudres	112 50	
		sur divers services	1,221 56	
	Remboursements sur les produits des ponts et canaux soumissionnés		1,931 00	103,285 27
	Remboursements pour cause d'exportation	pour la fabrication des bières et exportation de boissons	18,919 91	54,190 22
		pour la garantie des matières d'or et d'argent	35,270 31	
Postes	Remboursements sur le produit de la taxe des lettres et le droit de 2 p. 0/0 pour envois d'argent		3,109 02	6,608 09
	——— du prix des places dans les malles-postes et sur les paquebots		3,499 07	
	A REPORTER			1,840,158 02

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.*

Suite de l'EXERCICE 1852. (Voir page 144.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.		
	REPORT	.....	2,838,104f 7[illegible]
	Restitutions du prix de coupes de bois indûment reçu par le trésor	7,205f 79c	
	Restitutions de diverses recettes appliquées aux budgets d'exercices antérieurs à 1852 et tombées en non valeurs	29,730 89	
	Remboursements à divers comptables pour erreur à leur préjudice dans leur compte avec le Trésor	240 30	
	Restitutions à divers de sommes provenant de retenues ou de produits éventuels, portés en recette dans les budgets	184,922 03	
	Remplacement de fonds provenant du recouvrement des contributions directes et enlevés de vive force.	240 00	
	Restitutions de sommes appartenant à des communes, à des établissements publics et à différents corps	67,704 75	
	Restitutions de trop payés sur débets	37,633 45	
Produits divers..	Remboursements de retenues proportionnelles exercées par suite d'une fausse application des décrets des 4 avril et 12 août 1848	6,469 54	432,840 1[illegible]
	Restitutions à divers pour divers motifs	452 07	
	Remboursement de frais de correspondance télégraphique privée entre la France et la Belgique	60,367 34	
	Restitutions de trop payés sur les contributions directes	3,824 98	
	Restitutions du produit non employé, et versé au Trésor, de diverses impositions spéciales appartenant à des départements, et destinées à subvenir à des dépenses concernant ces départements	17,866 98	
	Restitutions d'indemnités de remplacement versées par des militaires	858 85	
	Restitutions de taxes pour brevets d'invention	2,420 00	
	Remboursement d'avances faites par les receveurs généraux sur la pension de divers élèves des écoles militaires	12,903 15	
	TOTAL des restitutions de sommes indûment reçues		3,270,944 8[illegible]

Suite de l'EXERCICE 1853. (Voir page 145.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.		
	REPORT	.....	1,840,158f 02c
	Restitutions de prix de coupes de bois indûment reçu par le Trésor	161 59c	
	Remboursements à divers comptables pour erreur à leur préjudice dans leur compte avec le Trésor	87 00	
	Restitutions à divers de sommes provenant de retenues ou de produits éventuels portés en recette dans les budgets	7,194 47	
	Restitutions de sommes appartenant à des communes, à des établissements publics et à différents corps.	5,688 88	
	Restitutions de trop payé sur débets	5,095 55	
	Remboursements de dépôts et consignations reçus par le Trésor, ou par l'ancienne caisse d'amortissement, dont l'actif a été reçu par le Trésor	102 66	
	Restitutions du produit non employé de diverses ressources spéciales appartenant à des départements et destinées à subvenir à des dépenses concernant ces départements	92 50	
Produits divers..	Restitutions à divers pour divers motifs	87,833 36	270,170 15
	Restitutions de trop payé sur les contributions directes	2,575 56	
	Restitutions d'indemnités de remplacement versées par des militaires	80 00	
	Restitutions de taxes pour brevets d'invention	1,150 00	
	Remplacement de fonds provenant de recouvrement des contributions directes et enlevés de vive force.	104,540 00	
	Remboursements d'avances faites par des receveurs généraux sur la pension de divers élèves des écoles militaires	13,785 79	
	Remboursements de frais de correspondance de télégraphie privée	40,699 75	
	Remboursements de retenues proportionnelles exercées par suite d'une fausse application des décrets des 4 avril et 12 août 1848	1,083 04	
	TOTAL des restitutions de sommes indûment reçues	.....	2,110,328 17

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.*

Suite de l'EXERCICE 1852. (Voir page 144.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.		
Enregistrement et domaines.	Payements d'amendes attribuées aux communes et hospices	1,742,793f 86c	2,133,487f 48
	——— à divers	390,693 62	
Forêts	Payements d'amendes attribuées aux agents forestiers		128,941 00
Douanes	Répartition aux ayants droit	885,493 53	1,119,243 12
	Payements sur les fonds réservés provenant de saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	2,996 42	
	Prélèvement au profit de la caisse des retraites	230,753 20	
Contributions indirectes.	Restitutions d'amendes	24,667 19	757,279 [illegible]
	Remboursement de frais de poursuites	108,675 81	
	Prélèvements des droits fraudés	3,070 47	
	Part de l'octroi dans les saisies communes	82,195 25	
	Parts des employés saisissants et des indicateurs	295,565 78	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	243,105 05	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres		4,113 [illegible]
	TOTAL des répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers		4,143,064 [illegible]
	PRIMES A L'EXPORTATION DES MARCHANDISES.		
Sucres raffinés		13,246,031 71	23,968,028 [illegible]
Tissus de laine pure et mélangée et fil de laine		7,400,390 31	
Cotons filés		35,850 30	
Tissus de coton		1,558,324 87	
Savons		1,078,286 50	
Acides nitrique et sulfurique		16,096 64	
Soufres raffinés		35,614 58	
Meubles en acajou et feuilles de placage		777 73	
Chapeaux de paille d'écorce et de sparterie		54,528 34	
Plomb ouvré		98,464 19	
Cuivre et laiton ouvrés		8,343 71	
Peaux apprêtées		78,666 80	
Viandes salées		132,178 40	
Beurre salé		19,279 17	
Machines à vapeur pour navire		67,025 61	
Produits dérivés du sel marin		138,169 53	
	ESCOMPTE SUR DIVERS DROITS.		
Escompte sur la taxe de consommation des sels		366,563 43	1,648,856 [illegible]
——— sur les droits de douanes à l'importation		1,049,498 92	
——— sur le droit de fabrication des sucres indigènes		192,038 98	
——— sur le droit de fabrication des bières		40,755 45	

Suite de l'EXERCICE 1853. (Voir page 145.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.		
Enregistrement et domaines	Payements d'amendes attribuées aux communes et hospices	1,814,044f 16c	2,115,065f 21c
	——— à divers	301,021 05	
Forêts	Payements d'amendes attribuées aux agents forestiers		52,250 00
Douanes	Répartition aux ayants droit	1,351,030 84	1,607,004 42
	Payements sur les fonds réservés provenant des saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	24,430 91	
	Prélèvement au profit de la caisse des retraites	231,542 67	
Contributions indirectes.	Restitutions d'amendes	19,362 67	982,056 18
	Remboursement de frais de poursuite	134,401 94	
	Prélèvements des droits fraudés	3,520 45	
	Part de l'octroi dans les saisies communes	104,630 82	
	Part des employés saisissants et des indicateurs	364,324 46	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	355,815 84	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres		2,131 30
	TOTAL des répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers		4,758,507 11
	PRIMES A L'EXPORTATION DES MARCHANDISES.		
Sucres raffinés		14,884,288 69	23,151,516 45
Tissus de laine pure et mélangée et fil de laine		5,428,602 44	
Cotons filés		26,595 09	
Tissus de coton		1,208,074 73	
Savons		734,252 04	
Acides nitrique et sulfurique		7,545 18	
Soufres raffinés		15,756 62	
Meubles en acajou et feuilles de placage		367 48	
Chapeaux de paille, d'écorce et de sparterie		55,569 95	
Plomb ouvré		53,849 37	
Cuivre et laiton ouvrés		3,885 01	
Peaux apprêtées		84,330 17	
Machines à vapeur		89,095 54	
Viandes salées		171,755 02	
Beurre salé		22,369 45	
Produits dérivés du sel marin		365,179 67	
	ESCOMPTE SUR DIVERS DROITS.		
Escompte sur la taxe de consommation des sels		329,044 82	1,391,020 45
——— sur les droits de douanes à l'importation		858,548 65	
——— sur le droit de fabrication des sucres indigènes		165,028 86	
——— sur le droit de fabrication des bières		38,398 12	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses constatées et Payements effectués, pendant l'année 1853, sur l'Exercice 1854.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. PAYEMENTS.	ANNULATIONS de payements.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
MINISTÈRE DES FINANCES.					
Dotations.					
Liste civile de l'Empereur	2,083,333f 33c	2,083,333f 33c	"	2,083,333f 33c	"
Remboursements et restitutions.					
Restitutions sur les contributions directes (décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions)	805,825 53	805,825 53	"	805,825 53	"
	2,889,158 86	2,889,158 86	"	2,889,158 86	"
GUERRE.					
Gendarmerie	30 00	30 00	"	30 00	"
Solde et entretien des troupes. — Solde et abonnement payables comme la solde	136,922 40	136,922 40	"	136,922 40	"
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage	8,317,145 01	8,317,145 01	"	8,317,145 01	"
Fourrages	2,770,906 13	2,770,906 13	"	2,770,906 13	"
	11,225,003 54	11,225,003 54	"	11,225,003 54	"
MARINE.					
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.					
Service marine.					
Solde et accessoires de la solde. — Officiers civils et militaires	93,906 64	93,906 64	"	93,906 64	"
Salaires d'ouvriers	876 00	876 00	"	876 00	"
Frais de voyage	182 25	182 25	"	182 25	"
	94,964 89	94,964 89	"	94,964 89	"
Service colonial.					
Dépenses des services militaires. Personnel	"	482,420 12	482,420 12	"	"
——— Matériel	"	110,000 00	110,000 00	"	"
Dépenses du service général des colonies	"	1,904 67	1,904 67	"	"
Dépenses du service local des colonies	"	42 50	42 50	"	"
Établissement pénitentiaire à la Guyane	"	622 10	622 10	"	"
Subvention à divers établissements coloniaux	"	1,380,000 00	1,380,000 00	"	"
	94,964 89	2,069,954 28	1,974,989 39	94,964 89	"
Payements faits par le Trésor sur traites de la marine à régulariser, au 31 décembre 1853, en atténuation des restes à payer d'exercices clos.	523,815 85	"	"	523,815 85	"
	618,780 74	2,069,954 28	1,974,989 39	618,780 74	"
		94,964f 89c			

Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1853.

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de l'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes et des chemins de fer.	DIRECTEURS DES POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TOTAL.
Ain	193,063f 02c	550,050f 28c	191,174f 05c	189,868f 07c	754,314f 80c	4,080,071f 80c	5,958,542f 02c
Aisne	351,021 71	340,367 67	580,388 00	335,091 61	1,781,366 79	8,901,977 94	12,290,213 72
Allier	181,478 91	"	174,863 94	219,273 71	587,727 36	10,002,478 65	11,165,822 57
Alpes (Basses-)	111,231 10	278,158 05	101,160 61	113,946 16	294,106 81	2,797,629 57	3,696,232 30
Alpes (Hautes-)	79,890 82	131,695 82	85,289 47	80,734 30	262,698 54	3,103,014 19	3,743,323 14
Ardèche	164,149 59	"	143,057 06	137,412 17	575,495 77	3,190,964 58	4,211,079 17
Ardennes	188,911 09	9496,81 88	288,405 76	268,610 85	934,273 66	6,240,822 74	8,870,705 98
Ariége	97,631 47	170,841 28	107,233 56	95,550 03	469,387 39	2,360,283 43	3,300,927 16
Aube	203,372 65	"	192,100 68	234,979 05	846,698 72	4,991,943 86	6,469,094 96
Aude	153,793 61	235,310 82	155,728 91	144,872 08	908,426 88	4,268,675 98	5,866,808 28
Aveyron	172,113 62	"	179,677 61	199,771 62	619,427 99	3,859,265 83	5,030,256 67
Bouches-du-Rhône	325,508 68	18,438,698 95	1,088,752 26	780,136 61	1,541,594 06	25,667,254 67	47,842,945 23
Calvados	314,272 04	643,006 47	316,181 45	361,847 87	1,733,986 82	11,408,340 11	14,777,634 76
Cantal	124,854 13	"	140,179 76	150,672 25	454,909 40	2,741,931 98	3,612,547 62
Charente	177,457 76	"	207,125 17	210,475 22	821,595 42	5,370,942 95	6,787,596 52
Charente-Inférieure	243,817 94	801,418 10	263,756 74	251,068 29	1,305,156 14	12,942,969 37	15,807,186 58
Cher	144,077 83	"	173,124 70	168,023 71	597,805 64	5,763,540 54	6,846,572 42
Corrèze	130,580 87	"	127,079 17	126,478 34	363,932 49	2,826,402 88	3,574,473 75
Corse	254,173 13	343,082 87	"	124,391 18	342,110 37	6,203,968 56	7,267,726 11
Côte-d'Or	257,416 49	"	412,060 27	373,255 37	1,128,376 18	7,602,249 15	9,773,357 46
Côtes-du-Nord	193,073 86	467,225 30	286,965 22	177,847 75	713,302 66	5,770,007 77	7,608,422 56
Creuse	124,875 42	"	121,680 97	123,186 93	308,204 02	3,422,316 38	4,100,263 73
Dordogne	256,800 66	"	217,293 22	252,878 77	779,653 24	4,889,675 44	6,396,301 33
Doubs	190,108 12	847,476 31	242,588 80	214,587 80	433,887 26	7,075,442 08	9,004,090 37
Drôme	188,206 24	"	164,416 65	194,940 69	996,196 17	5,422,985 28	6,966,745 03
Eure	295,038 16	"	258,684 89	285,840 18	1,255,993 33	7,317,545 81	9,413,102 37
Eure-et-Loir	201,760 62	"	196,105 49	223,063 53	1,061,907 15	6,492,679 30	8,175,516 09
Finistère	203,713 74	821,656 51	727,559 10	345,568 68	693,792 73	20,041,424 24	22,833,715 00
Gard	228,237 31	217,494 60	247,723 50	237,562 18	980,506 65	6,237,777 75	8,149,301 99
Garonne (Haute-)	245,137 56	51,879 09	550,448 31	825,161 74	1,080,877 78	10,931,473 38	13,724,977 86
Gers	143,361 20	"	123,332 40	186,346 03	652,592 62	4,359,680 97	5,465,313 22
Gironde	326,924 32	1,908,156 99	1,030,044 76	544,328 35	1,801,552 65	18,320,227 07	23,931,234 14
Hérault	226,712 47	760,091 27	287,269 46	381,159 69	1,210,072 60	10,202,683 89	13,067,989 38
Ille-et-Vilaine	223,964 58	621,289 18	1,000,761 24	313,774 53	811,487 19	10,255,564 78	13,226,841 50
Indre	133,941 01	"	129,983 13	172,230 37	684,715 37	5,135,364 93	6,256,234 81
Indre-et-Loire	180,082 22	"	165,481 91	196,142 64	849,598 17	6,703,253 12	8,094,558 06
Isère	273,593 95	663,659 65	256,744 30	311,002 83	1,328,151 09	8,364,891 43	11,198,043 25
Jura	169,224 29	292,090 93	270,648 01	198,347 28	561,657 41	3,945,335 69	5,437,303 61
Landes	103,677 85	"	146,908 31	149,440 42	330,825 81	2,899,997 42	3,630,849 81
Loir-et-Cher	150,448 75	"	149,385 41	185,285 51	693,961 85	4,495,888 86	5,674,970 38
Loire	202,500 49	"	230,690 51	216,933 81	1,010,291 86	4,780,324 50	6,440,741 17
Loire (Haute-)	130,359 32	"	97,785 95	127,731 46	468,041 44	2,406,517 24	3,230,435 41
Loire-Inférieure	221,266 72	1,413,517 42	315,617 13	288,318 01	983,186 13	10,343,021 03	13,564,926 44
Loiret	205,998 92	102,880 69	326,142 13	251,925 44	1,036,026 65	6,249,519 54	8,172,493 42
Lot	123,432 95	"	904,999 44	128,723 75	518,772 00	3,204,596 82	4,880,524 96
Lot-et-Garonne	183,423 06	"	1,887,145 71	176,885 49	765,061 47	4,959,864 79	7,972,380 52
Lozère	94,079 70	"	73,953 36	101,522 21	262,125 31	1,989,605 02	2,521,285 60
Maine-et-Loire	231,396 53	"	354,680 55	234,436 58	992,706 40	9,325,914 71	11,139,134 77
Manche	246,669 33	847,197 37	304,233 82	272,765 60	1,185,058 44	18,851,546 13	21,707,470 69
Marne	286,480 36	"	332,209 59	302,987 67	1,527,403 26	9,940,766 49	12,389,847 37
A REPORTER	9,853,306 17	31 896,927 50	16,368,822 49	12,187,384 41	42,300,999 94	358,660,620 65	471,268,061 16

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1853.*

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes et des chemins de fer.	DIRECTEURS DES POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TOTAL.
REPORT....	9,853,306f 17c	31,896,927f 50c	16,368,822f 49c	12,187,384f 41c	42,300,999f 94c	358,660,620f 65c	471,268,061f 16c
Marne (Haute-)...	183,651 67	"	188,275 96	212,417 03	494,989 47	4,363,686 16	5,443,020 29
Mayenne.....	135,017 63	"	164,782 48	143,034 90	606,889 77	5,484,343 79	6,534,068 57
Meurthe.....	265,355 11	"	375,582 63	272,910 07	712,981 25	15,458,931 42	17,085,760 48
Meuse.....	216,800 83	133,143 91	221,803 86	212,251 74	627,375 48	8,395,653 37	9,807,029 19
Morbihan.....	158,792 91	749,837 77	270,943 04	138,136 04	563,697 58	11,313,401 81	13,194,809 15
Moselle.....	256,811 27	1,200,080 88	331,018 24	232,789 53	871,611 79	14,569,049 93	17,461,361 64
Nièvre.....	190,769 59	"	230,926 92	218,398 53	707,218 36	7,023,781 56	8,371,094 96
Nord.....	516,366 03	3,590,326 01	5,003,635 72	438,964 73	3,389,946 75	21,694,103 23	34,633,342 47
Oise.....	280,477 26	"	349,999 43	284,676 23	1,796,327 50	7,735,651 91	10,447,132 33
Orne.....	218,794 60	"	192,475 70	269,093 72	898,541 75	5,393,812 52	6,972,718 29
Pas-de-Calais.....	320,690 21	748,499 00	2,135,965 81	568,138 00	1,960,660 76	11,721,576 80	17,455,530 58
Puy-de-Dôme.....	259,049 87	"	278,786 14	261,711 73	1,008,059 07	8,271,545 36	10,079,152 17
Pyrénées (Basses-).	162,617 80	1,086,851 63	297,117 55	419,836 24	580,830 10	8,710,494 77	11,257,748 09
Pyrénées (Hautes-).	104,445 28	180,158 96	111,241 40	126,498 14	295,340 33	4,516,994 52	5,334,678 63
Pyrénées-Orientales.	91,234 38	449,933 71	84,728 78	89,427 45	300,570 72	4,374,768 47	5,390,663 51
Rhin (Bas-).....	325,832 91	1,052,870 39	3,171,321 92	311,376 26	913,730 44	16,312,246 53	22,087,378 45
Rhin (Haut-).....	270,555 92	1,353,936 71	260,775 84	329,703 05	828,951 81	7,871,329 38	10,915,252 71
Rhône.....	298,365 03	654,252 94	1,320,218 41	753,009 89	1,621,797 07	17,890,186 11	22,537,829 45
Saône (Haute-)....	214,274 62	"	218,985 01	213,620 60	547,041 28	4,436,425 85	5,630,347 36
Saône-et-Loire.....	227,639 54	"	344,520 85	323,318 45	1,057,348 55	5,816,514 34	7,769,341 73
Sarthe.....	185,275 19	"	224,167 91	270,802 20	966,703 38	9,853,179 32	11,500,128 00
Seine.....	4,122,508 06	10,071,611 42	5,473,507 43	4,699,369 67	4,168,044 42	11,077,307 79	39,612,348 79
Seine-Inférieure....	522,345 80	3,913,133 48	1,380,313 73	545,399 28	2,669,454 03	17,282,738 37	26,313,384 69
Seine-et-Marne.....	250,018 62	"	266,302 59	304,473 13	1,694,282 52	10,715,347 86	13,230,424 72
Seine-et-Oise.....	1,084,282 02	"	477,179 13	439,003 12	2,513,943 19	18,329,518 91	22,843,926 37
Sèvres (Deux-)....	138,213 41	"	138,782 20	140,575 69	637,787 48	4,097,510 20	5,152,868 98
Somme.....	315,732 65	279,176 60	499,339 46	286,547 12	1,676,378 19	8,764,132 36	11,821,306 38
Tarn.....	172,054 08	"	138,762 88	158,156 49	775,116 18	3,901,315 25	5,145,404 88
Tarn-et-Garonne...	125,169 49	"	116,927 06	134,152 07	774,091 96	3,090,174 94	4,240,515 52
Var.....	215,048 97	838,157 34	260,694 40	205,049 84	666,561 87	33,999,104 50	36,184,616 92
Vaucluse.....	159,870 14	10,978 85	129,997 90	163,716 36	611,032 56	4,444,067 83	5,519,663 64
Vendée.....	140,417 65	557,140 52	149,408 41	182,187 01	689,290 96	4,792,342 24	6,510,786 79
Vienne.....	170,141 73	"	160,216 55	256,172 84	636,178 87	5,482,863 80	6,705,573 79
Vienne (Haute-)...	178,547 35	"	211,045 18	241,622 37	494,066 85	9,268,814 13	10,394,095 88
Vosges.....	208,409 30	"	225,231 62	232,733 12	556,127 32	4,106,273 43	5,328,774 79
Yonne.....	244,459 32	"	266,982 59	258,797 96	1,175,284 92	5,784,449 57	7,729,974 36
Armée d'Italie.....	"	"	"	"	"	4,515,062 30	4,515,062 30
	22,783,342 41	58,767,017 62	42,040,787 22	26,525,455 01	82,789,254 47	709,519,321 28	942,425,178 01

Directeurs de la fabrication des monnaies.....	1,331,437 33
Caissier central du Trésor public.....	499,201,626 01
Comptables des finances en Algérie.....	74,866,485 26
Agent responsable des virements de comptes.....	11,625,457 77
TOTAL GÉNÉRAL des payements effectués pendant l'année 1853.....	1,529,450,184 38

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1853.

NOTE

Sur le Compte de Trésorerie.

Ainsi que l'a indiqué la note sur le compte des *opérations de l'année*, les recettes et les payements qui ont eu lieu sur tous les services pendant l'année 1853, après avoir été d'abord récapitulés dans ce premier document, pour être rapprochés, par la Cour des comptes, des résultats de ses arrêts sur les comptes individuels des comptables, doivent être ensuite détaillés par ordre d'opérations, dans les sections suivantes. En conséquence, le développement des *contributions* et des *dépenses publiques*, qui précède, est accompagné de celui des *opérations de trésorerie*, complétant l'ensemble de la gestion.

Cette partie du compte général de l'administration des finances a pour objet d'exposer, dans tous leurs détails, les émissions et les remboursements d'effets à payer, les recettes et les dépenses en compte courant, ainsi que les mouvements de fonds qui ont eu lieu, tant pour maintenir l'équilibre entre les ressources et les besoins de l'État, pendant le cours de l'année, que pour assurer dans toutes les localités l'acquittement ponctuel des dépenses publiques. En outre, elle résume le mouvement du service financier de l'année, en faisant connaître, pour chaque branche d'opérations, les excédants de recette à l'aide desquels ce service a été effectué, ou les excédants de dépense auxquels il a pourvu; enfin, cet ensemble de résultats se trouve justifié par la différence en augmentation ou en diminution qu'ont éprouvée les encaisses des comptables.

L'état général qui suit la présente note comprend l'ensemble des recettes et des payements du service de trésorerie, et se résume ainsi qu'il suit, savoir :

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1853.

Soldes existant chez les comptables des finances :

Numéraire	175,696,605f 59c	369,618,642f 99c
Valeurs de portefeuille	191,411,791 72	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	2,510,245 68	

RECETTE.

Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement pour sa dotation et les arrérages des rentes qui lui appartiennent	78,428,746 99
Bons de garantie remis aux comptoirs d'escompte	1,000,000 00
A REPORTER	449,047,389 98

Note sur le Compte de Trésorerie.

REPORT				449,047,389f 98c
Recettes en augmentation des créances passives.				
Émission d'effets à payer :				
Bons du Trésor remis à divers	157,370,376f 15c	372,370,376f 15c	613,427,306f 55c	
Id. remis à la banque de France	215,000,000 00			
Traites et mandats		241,056,930 40		
Recettes de fonds particuliers				
des receveurs généraux des finances		455,809,550 04	462,963,693 39	3,897,219,524 82
d'autres comptables		7,154,143 35		
Recettes pour le compte des correspondants				
du Trésor		1,446,006,146 44	2,820,828,524 88	
des receveurs généraux		1,370,893,669 01		
des payeurs du Trésor		2,326,426 59		
des comptables en Algérie		1,602,282 84		
Recettes en atténuation des créances actives.				
Avances pour divers services			50,778,958 54	53,206,341 93
Créances administratives sur divers			2,316,783 30	
Débets de comptables et créances litigieuses			110,600 09	
Mouvements de fonds.				
Recettes résultant des mouvements de fonds entre les comptables des finances				2,522,985,898 69
TOTAL				6,922,459,155 42

DÉPENSE.

Bons du Trésor remis par la caisse d'amortissement :	
Bons consolidés en rentes (1)	76,785,034 72
Annulation de bons remis en garantie aux comptoirs d'escompte	872,500 00
A REPORTER	77,657,534 72

(1) Première consolidation :

Bons qui restaient à consolider au 31 décembre 1852		38,253,660f 04c
A déduire pour appoint reporté dans la consolidation suivante		16 69
RESTE formant le montant de la première consolidation		38,253,643 35
Deuxième consolidation :		
Appoint non employé dans la première consolidation	16f 69c	
Bons émis pendant le premier semestre de 1853	38,531,435 60	
ENSEMBLE	38,531,452 29	
A déduire pour appoint reporté à la prochaine consolidation	60 92	
RESTE formant le montant de la deuxième consolidation	38,531,391 37	38,531,391 37
TOTAL		76,785,034 72

(Voir, pour l'origine des bons compris dans ces deux consolidations, le tableau page 473.)

Note sur le Compte de Trésorerie.

REPORT.....				77,657,534f 72c

Payements en atténuation des créances passives.

Remboursements d'effets à payer :				
Bons du trésor remis à divers.....	144,990,241f 60c			
Idem remis à la banque de France.....	220,000,000 00	364,990,344f 10c		
Idem remis aux caisses d'épargne.....	102 50		611,820,434f 76c	
Traites et mandats.....		246,830,090 66		
Remboursements de fonds particuliers				
des receveurs généraux des finances.....		453,325,086 59	461,110,957 91	3,912,949,455 96
d'autres comptables.....		7,785,871 32		
Dépenses pour le compte des correspondants				
du trésor.....		1,463,492,068 86		
des receveurs généraux.....		1,372,583,948 73	2,840,018,063 29	
des payeurs du trésor.....		2,316,884 68		
des comptables en Algérie.....		1,625,161 02		

Payements en augmentation des créances actives.

Avances pour divers services.....	50,756,542 10	52,863,361 09
Créances administratives constatées à la charge de divers.	2,091,620 47	
Débets de comptables.....	15,198 52	

Mouvements de fonds.

Dépenses résultant des mouvements de fonds entre les comptables des finances..	2,522,543,971 28

Budgets et Services spéciaux.

Excédant des payements sur les recettes effectuées pendant l'année 1853....	33,492,569 15

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 1853.

Soldes existant chez les comptables des finances :		
Numéraire.....	92,646,855f 97c	322,952,263 22
Valeurs de portefeuille.....	210,379,966 34	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.....	19,925,440 91	
TOTAL.....		6,922,459,155 42

RÉSULTAT DU SERVICE DE TRÉSORERIE PENDANT L'ANNÉE 1853.

Après avoir indiqué le montant des opérations du service de trésorerie faites pendant l'année, il reste à faire connaître le résultat de chacune d'elles. Ce service, considéré sous ses principales divisions,

Note sur le Compte de Trésorerie.

s'est effectué ainsi qu'on va l'exposer. Les excédants de recette et de dépense résumés ci-après sont développés par chacun des tableaux placés à la suite de la présente note :

		EXCÉDANT PENDANT L'ANNÉE 1853	
		de recette.	de dépense.
1° Fonds de réserve de l'amortissement :			
Bons remis à la caisse d'amortissement pour la dotation et les arrérages de rentes qui lui appartiennent	78,428,746f 99c		
Consolidation des bons du Trésor émis :			
1° Pendant les six derniers mois de 1852.. 38,253,643f 35c	76,785,034 72		
2° Pendant les six premiers mois de 1853. 38,531,391 37			
		1,643,712f 27c	"
2° Bons de garantie remis aux comptoirs d'escompte		127,500 00	"
3° Créances passives (Dette flottante) :			
Bons du Trésor remis à divers. (Voir le tableau page 167)		7,380,032 05	"
Traites et mandats. (Voir le tableau page 170.)		"	5,773,160f 26c
Fonds particuliers des comptables des finances. (Voir le tableau page 170)		1,852,735 48	"
Fonds des correspondants du Trésor. (Voir le tableau pages 171 et 172.)		"	17,485,922 42
Fonds des correspondants des comptables des finances. (Voir le tableau page 173.)		"	1,703,615 99
4° Créances actives :			
Avances pour divers services. (Voir le tableau page 174.)		22,416 44	"
Créances administratives. (Voir le tableau page 175.)		225,162 83	"
Débets et créances litigieuses. (Voir le tableau page 175.)		95,401 57	"
5° Budgets et Services spéciaux. (Voir le tableau page 180.)		"	33,492,569 15
TOTAL de l'excédant de recette réalisé sur divers services		11,346,960 64	
6° Valeurs de caisse et de portefeuille. (Voir le Tableau page 181.) Prélèvement de		47,108,307 18	"
TOTAL égal à l'excédant de dépense réalisé sur les autres services		58,455,267 82	58,455,267 82

Note sur le Compte de Trésorerie.

L'état des opérations de trésorerie indique les tableaux de développements déjà mentionnés ci-dessus, auxquels il est nécessaire de se reporter pour les détails sur chaque nature de service.

On a cru devoir joindre à ces états de développements deux autres tableaux dont la destination est de présenter les résultats qui suivent :

1° Le résumé des opérations faites par les receveurs généraux pour le compte du trésor pendant l'année 1853, et qui ont déterminé l'augmentation qu'ont éprouvée leurs avances en compte courant, comparativement au solde de l'année précédente;

2° Le relevé, par département, de l'ensemble des recettes et des payements que tous les comptables des finances ont effectués sur les services des budgets pendant l'année 1853, faisant ressortir l'excédant qui en est résulté, dans chaque département, pour le service de trésorerie.

SERVICE DE TRÉSORERIE

État général des Recettes et des Payements de l'année 1853.

PAGES des états de développement.							
	VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1853.			Numéraire.	Effets à recevoir.	TOTAL.	
181	COMPTABLES dépositaires des valeurs.	Caissier payeur du trésor	Valeurs existant au trésor	4,078,346f 66c	163,741,077f 10c	313,514,733f 66c	
			Numéraire en dépôt à la banque	145,695,309 90	"		
		Receveurs généraux		9,995,839 54	9,487,470 85	19,483,310 39	
		Receveurs des impôts et revenus indirects		3,117,304 71	6,488,243 77	9,605,548 48	
		Payeurs du trésor public		4,021,857 20	514,000 00	4,535,857 20	
		Comptables en Algérie.	Trésoriers payeurs	8,672,440 16	11,181,000 00	19,853,440 16	
			Receveurs de l'enregistrement et des domaines	8,584 17	"	8,584 17	
			Receveurs des douanes	21,971 26	"	21,971 26	
			Receveurs des contribons diverses	84,951 99	"	84,951 99	
				175,696,605 59	191,411,791 72	367,108,397 31	369,618,642f 99c
		Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces.)				2,510,245 68	

RECETTE.

476 et 481	Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement				78,428,746 00
"	Bons de garantie remis aux comptoirs d'escompte				1,000,000 00
	RECETTES EN AUGMENTATION DES CRÉANCES PASSIVES.				
166 à 170	Émissions d'effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	157,370,376f 15c	372,370,376f 15c	613,427,306f 55c
		à la banque de France	215,000,000 00		
		Traites et mandats du caissier payeur du trésor	57,240,601 45	241,056,930 40	
		Mandats des comptables extérieurs	183,816,328 95		
170	Recettes de fonds particuliers des receveurs généraux			455,809,550 04	462,963,693 39
	des autres comptables des finances			7,154,143 35	
171 et 172	Recettes pour le compte des correspondants du trésor			1,446,006,146 44	2,820,828,524 88
	des receveurs généraux			1,370,893,669 01	
173	des payeurs			2,326,426 59	
	des comptables en Algérie			1,602,282 84	
	RECETTES EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES ACTIVES.				
174	Recouvrements d'avances pour divers services				50,778,958 54
	de créances administratives				2,316,783 30
175	de débets de comptables et de créances litigieuses				110,600 09
	MOUVEMENTS DE FONDS.				
	Fonds reçus par les receveurs des impôts et revenus indirects				53,794,780 52
	les receveurs généraux				840,330,357 89
	le caissier payeur du trésor				808,259,887 52
176 et 178	les payeurs du trésor				727,196,091 57
	les trésoriers payeurs en Algérie				82,363,998 27
	les receveurs des revenus indirects en Algérie				457,564 91
	les trésoriers des colonies				10,583,218 01
	TOTAL				6,922,459,155 42

DÉPENSE.

PAGES des états de développement.					
477 et 481	Bons du trésor remis par la caisse d'amortissement. — (Bons consolidés en rentes 3 p. 0/0.)				76,785,034f 72c
"	Annulation de bons remis en garantie aux comptoirs d'escompte				872,500 00
	PAYEMENTS EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES PASSIVES.				
166 à 170	Remboursements d'effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	144,990,241f 60c	364,990,344f 10c	611,820,434f 76c
		à la banque de France	220,000,000 00		
		aux caisses d'épargne	102 50		
		Traites et mandats du caissier payeur du trésor	56,925,450 58	246,830,090 66	
		Mandats des comptables extérieurs	189,904,640 08		
170	Remboursements de fonds particuliers des receveurs généraux			453,325,086 59	461,110,957 91
	des autres comptables des finances			7,785,871 32	
171 et 172	Dépenses pour le compte des correspondants du trésor			1,463,492,068 86	2,840,018,063 29
	des receveurs généraux			1,372,583,948 73	
173	des payeurs			2,316,884 68	
	des comptables en Algérie			1,625,161 02	
	PAYEMENTS EN AUGMENTATION DES CRÉANCES ACTIVES.				
174	Avances pour divers services				50,756,542 10
175	Créances administratives				2,091,620 47
	Débets de comptables				15,198 52
	MOUVEMENTS DE FONDS.				
	Fonds envoyés par les receveurs des impôts et revenus indirects				776,893,906 14
	les receveurs généraux				1,390,130,535 47
	le caissier payeur du trésor				327,820,349 85
177 et 179	les payeurs du trésor				3,415,723 59
	les trésoriers payeurs en Algérie				6,500,980 73
	les receveurs des revenus indirects en Algérie				16,995,101 66
	les trésoriers des colonies				787,373 84
	BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.				
80	Excédant des payements sur les recettes pour les opérations de l'année				33,492,569 15

	VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1854.			Numéraire.	Effets à recevoir.	TOTAL.
181	COMPTABLES dépositaires des valeurs.	Caissier payeur du trésor.	Valeurs existant au trésor	3,523,081f 59c	178,601,637f 44c	234,575,985f 34c
			Numéraire en dépôt à la banque.	52,451,266 31	"	
		Receveurs généraux		8,910,062 80	10,154,188 71	19,064,251 51
		Receveurs des impôts et revenus indirects		16,762,115 03	8,350,840 19	25,112,955 22
		Payeurs du trésor public		4,590,473 64	247,700 00	4,838,173 64
		Comptables en Algérie.	Trésoriers payeurs	6,339,477 10	13,025,600 00	19,365,077 10
			Receveurs de l'enregistrement et des domaines	8,907 25	"	8,907 25
			Receveurs des douanes	20,851 17	"	20,851 17
			Receveurs des contribons diverses.	40,621 08	"	40,621 08
				92,646,855 97	210,379,966 34	303,026,822 31
		Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces.)				19,925,440 91
						322,952,263 22
		TOTAL				6,922,459,155 42

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Développement sur les mouvements, pendant l'année 1853, des Bons du Trésor remis à divers.

Solde au 31 décembre 1852 ..... 205,125,721f 00c

	BONS ÉMIS PENDANT L'ANNÉE 1853.										BONS REMBOURSÉS PENDANT L'ANNÉE 1853.					EXCÉDANT, PAR MOIS,	
	BONS REMIS à la banque de France, en garantie du prêt de 75 millions.	BONS REMIS À DIVERS PARTICULIERS.							TOTAL.		BONS REMIS à divers particuliers.	BONS CRÉÉS pour le service des caisses d'épargne.	BONS REMIS à la banque de France, en garantie du prêt de 75 millions.	BONS ÉMIS en remboursement de droits sur le sel.	TOTAL.	des BONS ÉMIS.	des BONS REMBOURSÉS.
		4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 1/2 p. 0/0.	3 p. 0/0.	2 1/2 p. 0/0.	2 p. 0/0.	1 1/2 p. 0/0.									
Janvier 1853	"	"	"	"	5,691,780f 00c	"	1,710,055f 00c	1,184,834f 95c	8,586,669f 95c	.....	15,655,846f 25c	"	"	12f 00c	15,655,858f 25c	"	7,069,188f 30c
Février	"	"	"	"	3,423,720 00	"	1,148,115 85	847,810 00	5,419,645 85	.....	11,308,970 55	"	"	"	11,308,970 55	"	5,889,324 70
Mars	75,000,000f 00	"	"	"	3,654,440 00	"	1,675,364 15	464,890 60	80,794,694 75	.....	11,538,751 85	"	75,000,000f 00c	"	86,538,751 85	"	5,744,057 10
Avril	"	"	"	"	15,191,281 00	"	651,560 85	1,234,987 50	17,077,829 35	.....	16,496,591 30	"	"	"	16,496,591 30	581,238f 05c	"
Mai	"	"	"	"	11,658,570 00	"	694,979 15	953,267 50	13,306,816 65	.....	22,226,552 50	102f 50c	"	"	22,226,655 00	"	8,919,838 35
Juin	"	"	"	"	6,872,675 00	"	613,734 25	1,611,040 00	9,097,449 25	.....	20,656,188 15	"	"	"	20,656,188 15	"	11,558,738 90
Juillet	70,000,000 00	"	"	"	4,334,085 50	"	1,222,375 00	601,564 35	76,158,024 85	.....	10,661,060 80	"	75,000,000 00	"	85,661,060 80	"	9,503,035 95
Août	"	"	"	"	9,099,020 00	"	1,370,270 85	1,125,140 60	11,594,431 45	.....	10,965,664 95	"	"	"	10,965,664 95	628,766 50	"
Septembre	"	"	"	2,147,832f 00c	6,027,630 00	4,659,755f 85c	236,779 15	184,948 75	13,256,945 75	.....	6,533,116 65	"	"	"	6,533,116 65	6,723,829 10	"
Octobre	70,000,000 00	4,556,618f 00c	2,964,241f 35c	9,130,665 95	1,109,767 00	1,337,593 95	"	"	89,098,886 25	.....	7,138,399 15	"	70,000,000 00	"	77,138,399 15	11,960,487 10	"
Novembre	"	7,980,351 50	5,869,040 70	7,833,175 35	"	"	"	"	21,682,567 55	.....	3,789,938 20	"	"	"	3,789,938 20	17,892,629 35	"
Décembre	"	12,036,890 50	6,513,846 65	7,745,677 35	"	"	"	"	26,296,414 50	.....	8,019,149 25	"	"	"	8,019,149 25	18,277,265 25	"
	215,000,000 00	24,573,860 50	15,347,128 70	26,857,350 65	67,062,968 50	5,997,349 80	9,323,234 25	8,208,484 25	372,370,376 15	372,370,376 15	144,990,229 60	102 50	220,000,000 00	12 00	364,990,344 10	"	"
											Solde au 31 décembre 1853 (A)				212,505,753 05	"	"
										577,496,097 15					577,496,097 15	56,064,215 35	48,684,183 30
											Excédant des bons émis					7,380,032f 05c	

Nota. Le développement, par mois, des bons du trésor délivrés à la caisse d'amortissement, pendant l'année 1853, pour les fonds mis par elle en réserve, se trouve page 472 du compte de l'amortissement des rentes.

TAUX DE L'ÉMISSION DES BONS DU TRÉSOR PENDANT L'ANNÉE 1853.

	BONS de 3 à 5 mois.	BONS de 6 à 11 mois.	BONS à un an.
Du 1er janvier au 10 septembre 1853	1 1/2 p. 0/0	2 p. 0/0	3 p. 0/0
Du 12 septembre au 22 octobre	2 1/2 p. 0/0	3 p. 0/0	3 1/2 p. 0/0
Du 24 octobre au 31 décembre	3 1/2 p. 0/0	4 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0

(A) Ce solde de 212,505,753f 05c se divise ainsi qu'il suit, savoir :

Montant des bons	remis à divers	Capital	138,774,172f 30c	142,505,753f 05c	212,505,753f 05c
		Intérêts	3,731,580 75		
	remis à la Banque de France	Capital	70,000,000 00	70,000,000 00	
		Intérêts	"		
Échéance des bons	Bons échus au 31 décembre 1853			1,129,392 75	212,505,753 05
	Bons à échoir pendant l'année 1854			211,376,360 30	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

TABLEAU indiquant les causes des mouvements, pendant l'année 1853, des Bons du Trésor remis à divers.

MOIS.	BONS ÉMIS — CONTRE ESPÈCES.	BONS ÉMIS — REMIS à la banque de France.	BONS ÉMIS — TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Janvier 1853	8,586,669 95	"	8,586,669 95
Février	5,419,645 85	"	5,419,645 85
Mars	5,794,694 75	75,000,000 00	80,794,694 75
Avril	17,077,829 35	"	17,077,829 35
Mai	13,306,816 65	"	13,306,816 65
Juin	9,097,449 25	"	9,097,449 25
Juillet	6,158,024 85	70,000,000 00	76,158,024 85
Août	11,594,431 45	"	11,594,431 45
Septembre	13,256,945 75	"	13,256,945 75
Octobre	19,098,886 25	70,000,000 00	89,098,886 25
Novembre	21,682,567 55	"	21,682,567 55
Décembre	26,296,414 50	"	26,296,414 50
	157,370,376 15	215,000,000 00	372,370,376 15

MOIS.	BONS REMBOURSÉS — EN ESPÈCES.	BONS REMBOURSÉS — RETIRÉS de la banque de France et renouvelés.	BONS REMBOURSÉS — TOTAL.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Janvier 1853	15,655,858 25	"	15,655,858 25	
Février	11,308,970 55	"	11,308,970 55	
Mars	11,538,751 85	75,000,000 00	86,538,751 85	
Avril	16,496,591 30	"	16,496,591 30	
Mai	22,226,655 00	"	22,226,655 00	
Juin	20,656,188 15	"	20,656,188 15	
Juillet	10,661,060 80	75,000,000 00	85,661,060 80	
Août	10,965,664 95	"	10,965,664 95	
Septembre	6,533,116 65	"	6,533,116 65	
Octobre	7,138,399 15	70,000,000 00	77,138,399 15	
Novembre	3,789,938 20	"	3,789,938 20	
Décembre	8,019,149 25	"	8,019,149 25	
	144,990,344 10	220,000,000 00	364,990,344 10	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Traites et Mandats, pendant l'année 1853.

DÉSIGNATION DES EFFETS.	EFFETS ÉMIS.	EFFETS REMBOURSÉS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES EFFETS émis.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES EFFETS remboursés.
Traites du caissier payeur du trésor sur lui-même	51,485,583f 05c	50,962,228f 43c	523,354f 62c	"
Mandats du caissier payeur du trésor sur les receveurs généraux	5,755,018 40	5,963,222 15	"	208,203f 75c
Mandats tirés sur le trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	166,932,608 81	172,847,769 55	"	5,915,160 74
Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	8,801,765 65	8,870,904 50	"	69,138 85
Mandats des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux	769,630 03	736,373 72	33,256 31	"
Mandats des mêmes comptables sur le payeur de l'armée d'Italie	1,485 10	1,485 10	"	"
——— sur leurs préposés	3,040,222 97	3,086,093 15	"	45,870 18
——— sur leurs collègues	619,767 19	824,231 33	"	204,464 14
Mandats des préposés des mêmes comptables	3,426,509 48	3,325,496 21	101,013 27	"
Mandats du payeur de l'armée d'Italie sur les receveurs généraux	74,430 32	62,381 77	12,048 55	"
——— sur les trésoriers payeurs en Algérie	550 66	546 01	4 65	"
——— sur ses préposés	38,679 71	38,679 71	"	"
Mandats des préposés du même comptable	110,679 03	110,679 03	"	"
	241,056,930 40	246,830,090 66	669,677 40	6,442,837 66
EXCÉDANT des effets remboursés			5,773,160f 26c	

État présentant le mouvement des Fonds particuliers des Comptables des finances, pendant l'année 1853.

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	FONDS REÇUS.	FONDS REMBOURSÉS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES FONDS reçus.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES FONDS remboursés.
Receveurs généraux (A)	455,809,550f 04c	453,325,086f 59c	2,484,463f 45c	"
Receveurs des revenus indirects. — Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	35,035 19	4,411 23	30,623 96	"
Receveurs des revenus indirects. — ——— des douanes	106,133 81	85,150 38	20,983 43	"
Receveurs des revenus indirects. — ——— des contributions indirectes	1,247,523 27	1,797,708 58	"	550,185f 31c
Directeurs de la fabrication des monnaies	5,758,077 97	5,891,950 71	"	133,872 74
Payeurs du trésor public	1,500 00	6,500 00	"	5,000 00
Comptables en Algérie	5,873 11	150 42	5,722 69	"
	462,963,693 39	461,110,957 91	2,541,793 53	689,058 05
EXCÉDANT des fonds reçus			1,852,735f 48c	

(A) Les mouvements des fonds particuliers des receveurs généraux n'expriment pas ceux de leurs avances en compte courant avec le trésor. Ces avances sont, pour leur résultat annuel, l'objet d'un développement spécial qui se trouve ci-après, pages 182 et 183.

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants du Trésor, pendant l'année 1853.

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DU TRÉSOR.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
Communes et établissements publics l/c de fonds placés au trésor — Ville de Paris	4,737,517f 26c	43,388,187f 05c	"	38,650,669f 79c
Communes et établissements publics l/c de fonds placés au trésor — Départements	95,207,132 18	86,003,616 77	9,203,515f 41c	"
Caisse des dépôts et consignations s/c courant avec le trésor	147,586,164 20	164,510,933 55	"	16,924,769 35
——— s/c de fonds des caisses d'épargne	54,941,066 01	15,839,892 33	39,101,173 68	"
——— s/c du fonds de dotation des sociétés de secours mutuels	10,000,000 00	"	10,000,000 00	"
Banque foncière s/c courant	630,000 00	2,758,000 00	"	2,128,000 00
Crédit foncier de France	36,475,813 41	35,285,000 00	1,190,813 41	"
——— de Nevers	1,667,015 00	1,666,000 00	1,015 00	"
Compagnie du chemin de fer de l'Ouest s/c courant. (Loi du 13 mai 1851.)	42,794 64	"	42,794 64	"
——— Paris à Lyon s/c courant	6,508,968 67	53,300,902 90	"	46,791,934 23
——— Paris à Sceaux s/c courant	1,206,900 00	"	1,206,900 00	"
——— Lyon à la Méditerranée s/c courant	7,249,999 99	9,733,333 32	"	2,483,333 33
DIVERS SERVICES PUBLICS.				
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine l/c de fonds déposés au trésor	6,338,000 00	6,043,000 00	295,000 00	"
Caisse des invalides de la marine	7,633,374 77	7,639,049 71	"	5,674 94
Imprimerie impériale	511,194 95	365,000 00	146,194 95	"
Ministère de la marine s/c du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	2,785,243 11	2,739,575 14	45,667 97	"
Divers l/c de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	61,218,803 74	60,959,874 23	258,929 51	"
Départements l/c de produits éventuels affectés à divers services locaux	11,672,823 10	11,121,256 10	551,567 00	"
Chancelleries consulaires l/c de fonds commun	342,455 28	340,231 96	2,223 32	"
Caisse des dépôts et consignations s/c chez les receveurs généraux	136,288,150 49	136,343,000 76	"	54,850 27
——— chez les trésoriers payeurs en Algérie	1,571,095 81	1,574,875 59	"	3,779 78
Légion d'honneur s/c chez les receveurs généraux	4,749,746 53	4,770,842 98	"	21,096 45
——— chez les trésoriers payeurs en Algérie	106,499 10	99,606 44	6,892 66	"
Gestions intérimaires de recettes des finances l/c de bénéfices et de frais	10,244 09	10,579 72	"	335 63
ÉTABLISSEMENTS PARTICULIERS. (Fonds déposés au Trésor.)				
Caisse des employés et artisans	127,474 33	130,000 00	"	2,525 67
Tontine du pacte social	36,185 70	37,000 00	"	814 30
——— d'épargnes	1,235,242 79	1,370,000 00	"	134,757 21
Ministère de l'instruction publique s/c de fondations anglaises	34,876 65	37,894 50	"	3,017 85
——— écossaises	22,210 22	15,582 00	6,628 22	"
——— irlandaises	69,826 87	75,366 00	"	5,539 13
Divers établissements l/c de placements de fonds sans intérêts	97,481 72	87,169 61	10,312 11	"
FONDS À REMBOURSER À DIVERS.				
Ex-receveurs généraux l/c d'avances à leur rembourser	1,419,270 41	1,234,699 02	184,571 39	"
Caisse des dépôts et consig. s/c de recettes à lui verser pour divers serv. spéciaux.	1,044 530 85	1,052,031 33	"	7,500 48
Idem pour le service des retraites du ministère des finances	5,462,582 63	4,871,101 69	591,480 94	"
——— de la justice	993,016 60	927,496 68	65,519 92	"
Fonctionnaires de l'instruction publique l/c de fonds de retraite	321,191 41	320,000 00	1,191 41	"
Divers l/c d'arrérages de rentes départementales à payer à Paris	630,017 73	666,933 70	"	36,915 97
——— déposées	70,617,545 00	70,620 420 00	"	2,875 00
——— l/c de dépôts et consignations chez les trésoriers payeurs en Algérie	"	2,000 00	"	2,000 00
DIVERS CORRESPONDANTS.				
Ministères l/c de services d'estafettes	26,480 25	62,961 12	"	36,480 87
Maîtres de postes l/c de services d'estafettes	62,961 12	61,641 92	1,319 20	"
Directeurs des monnaies l/c intermédiaire de frais de fabrication	39,026 54	6,294 88	32,731 66	"
——— l/c d'avances pour tolérance en fort sur la fabricat.	9,563 06	9,563 06	"	"
Divers comptables l/c intermédiaire de mouvements de fonds	1,951,658 04	1,868,941 91	82,716 13	"
Ministère de la marine s/c de banque de prêts des colonies	10,000 00	231,923 78	"	221,923 78
Dotation de la Couronne s/c avec le Trésor public	217,142 36	3,114,496 26	"	2,897,353 90
Divers gouvernements l/c de fonds à leur transmettre pour le règlement des taxes de la correspondance télégraphique privée	55,952 30	79,017 13	"	23,064 83
Indemnitaires des colonies l/c de fonds non employés à la formation du capital des banques	5,154,368 00	2,835,532 20	2,318,836 70	"
Divers correspondants	834,850 49	690,625 99	144,224 50	"
A REPORTER	689,954,458 30	734,901,451 33	65,492,219 73	110,439,212 76

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Suite de l'*État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants du Trésor, pendant l'année 1853.*

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DU TRÉSOR.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
REPORT	689,954,458f 30c	734,901,451f 33c	65,492,219f 73c	110,439,212f 76c
COMPTE DE DIVERS AVEC LES RECEVEURS DES REVENUS INDIRECTS.				
Communes et établissements publics *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement	106,294 70	84,882 69	21,412 01	"
Caisse des dépôts et consignations *S/C* intermédiaire avec les receveurs de l'enregistrement	1,252,208 35	1,238,899 30	13,309 05	"
Légion d'honneur *S/C* avec les receveurs de l'enregistrement	A déd. 4,169 33	7,737 53	"	11,906 86
Établissements d'aliénés *L/C* de recouvrements de pensions	170,461 71	165,995 11	4,466 60	"
Divers *L/C* de recouvrements de mandements exécutoires décernés par les préfets	219,894 72	229,459 43	"	9,564 71
Gendarmerie *S/C* de frais de capture pour contrainte par corps	8,229 00	7,731 00	498 00	"
Divers *L/C* de frais d'assistance judiciaire	18,732 78	16,315 76	2,417 02	"
—— *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement	3,820 59	7,969 63	"	4,149 04
Divers *L/C* de valeurs versées en garantie de droits de douanes	32,458,840 78	32,477,598 08	"	18,757 30
—— *L/C* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	13,791,633 30	13,845,287 45	"	53,654 15
Receveurs des douanes *L/C* de fonds recouvrés pour divers	156,437 06	158,059 76	"	1,622 70
—— *L/C* de fonds de retenues pour l'habillement, le service de santé et le casernement des préposés des brigades	2,502,641 87	2,580,106 44	"	77,464 57
—— *L/C* de primes pour saisies de tabacs et arrestations de fraudeurs	37,031 74	36,158 78	872 96	"
Préposés des douanes *L/C* de saisies faites à la requête d'autres administrations	14,709 82	12,950 68	1,759 14	"
Receveurs des contributions indirectes *L/C* de consignations à juger ou à répartir	1,592,339 75	1,901,870 98	"	309,531 23
Villes et communes *L/C* avec les receveurs des contributions indirectes. (*Service des octrois.*)	5,250,001 43	5,254,508 22	"	4,506 79
Compte intermédiaire des recettes faites par les receveurs subordonnés des contributions indirectes	A déd. 9,763 70	6,130 87	"	15,894 57
Divers *L/C* avec les receveurs des contributions indirectes	6,388 93	4,459 17	1,929 76	"
Divers *L/C* de fonds en dépôt chez les directeurs des postes	30,834 11	58,885 80	"	28,051 69
Pourvoyeurs des paquebots de la Méditerranée *L/C* d'indemnités	6,430 44	6,424 53	5 91	"
Divers *L/C* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	349,561,775 01	318,561,023 69	31,000,751 32	"
Directeurs de la fabrication des monnaies *L/C* intermédiaire de conversion de matières à fabriquer	332,935,639 65	332,935,639 65	"	"
Divers *L/C* de retenues pour frais de coins et coussinets sur les matières versées aux changes de monnaies par le commerce	10,648 76	10,702 99	"	54 23
—— d'affinage d'or et d'argent	2,095 11	2,095 11	"	"
—— de vérification d'or, d'argent et de bronze	17,877 97	17,877 97	"	"
—— de viroles brisées dans la fabrication des pièces de 5 francs	4,148 95	4,157 62	"	8 67
Refonte des monnaies de cuivre	4,880,272 12	7,978,365 00	"	3,098,092 88
Divers *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	173,978 41	161,026 47	12,951 94	"
Divers *L/C* avec les receveurs des douanes en Algérie	1,755,407 43	1,809,539 89	"	54,132 46
Divers *L/C* avec les receveurs des contributions diverses en Algérie	9,096,846 68	9,008,757 93	88,088 75	"
	1,446,006,146 44	1,463,492,068 86	96,640,682 19	114,126,604 61
EXCÉDANT des payements			17,485,922f 42c	

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants des Comptables des Finances, pendant l'année 1853.

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DES COMPTABLES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
CORRESPONDANTS DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.				
Receveurs particuliers *L/C* avec les receveurs généraux	861,356,803f 92c	864,013,098f 12c	"	2,656,294f 20c
—— *L/C* avec les percepteurs	2,759,125 25	2,826,682 71	"	67,557 46
Percepteurs *L/C* courant avec les receveurs particuliers	6,412,080 97	6,314,842 76	97,238f 21c	"
Agents comptables des facultés *L/C* courant	2,176,376 75	2,294,544 00	"	118,167 25
Receveur particulier de Bastia *S/C* de caisse de réserve	2,153,638 43	2,221,842 24	"	68,203 81
Greffiers comptables des maisons centrales de force et de correction *L/C* de restes à recouvrer	18,991 47	32,813 13	"	13,821 66
Caisse de retraites de la vieillesse *S/C* de versement intermédiaire	191,806 00	191,806 00	"	"
Payeurs des départements *L/C* d'acquits à vérifier	251,503,887 19	251,363,713 30	140,173 89	"
Divers comptables des départements *L/C* de mandats des receveurs généraux	37,123,721 02	37,133,532 77	"	9,811 75
Divers comptables des départements *L/C* de fournitures de l'Imprimerie impériale	323 701 42	331,449 00	"	7,747 58
Divers correspondants *L/C* d'effets à payer	3,119,718 85	3,135,330 72	"	15,611 87
—— *L/C* d'achats de rentes sur l'État	116,914,193 14	114,624,047 25	2,290,145 89	"
—— *L/C* de ventes de rentes sur l'État	29,781,190 43	30,667,509 62	"	886,319 19
Officiers et employés militaires *L/C* de retenues applicables aux contributions directes	15,565 45	16,096 99	"	531 54
Trésorier général des invalides de la marine	7,553,557 54	7,690,904 61	"	137,347 07
Condamnés libérés *L/C* de masse	1,254 37	1,293 51	"	39 14
Receveurs d'hospices et d'établissements de bienfaisance *L/C* de versements pour le service des enfants trouvés	9,441,649 73	9,416,839 47	24,810 26	"
Communes et établissements publics *L/C* de produits de coupes extraordinaires de bois	10,722,692 61	8,980,598 70	1,742,093 91	"
Receveurs des communes et établissements publics *L/C* d'obligations de coupes ordinaires de bois, en dépôt	3,323,085 86	2,755,027 81	568,058 05	"
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics *L/C* d'obligations	8,825,204 69	10,711,149 91	"	1,885,945 22
Adjudicataires de coupes ordinaires de bois des communes et établissements publics *L/C* d'obligations en dépôt	2,737,189 81	3,312,790 86	"	575,601 05
Soumissionnaires de fournitures et de travaux publics *L/C* de dépôts en effets publics	481,950 00	414,000 00	67,950 00	"
Ministères *L/C* de dépôts en effets publics des soumissionnaires de fournitures et travaux	762,549 00	823,349 00	"	60,800 00
—— en numéraire des soumissionnaires de fournitures et travaux	10,859,905 78	10,995,958 72	"	136,052 94
Divers correspondants	2,333,829 33	2,314,727 53	19,101 80	"
	1,370,893,669 01	1,372,583,948 73	4,949,572 01	6,639,851 73
CORRESPONDANTS DES PAYEURS DU TRÉSOR PUBLIC.				
Divers *L/C* de retenues exercées à leur profit	2,326,354 23	2,316,618 02	9,736 21	"
Divers correspondants	72 36	266 66	"	194 30
CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS PAYEURS EN ALGÉRIE.				
Ministères *L/C* de dépôts des soumissionnaires de fournitures	559,163 75	577,658 25	"	18,494 50
Communes *L/C* de fonds déposés. (Ordonnance du 31 juillet 1848.)	922,702 22	960,200 00	"	37,497 78
Divers correspondants	96,067 63	63,038 26	33,029 37	"
CORRESPONDANTS DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES EN ALGÉRIE.				
Chambres de commerce. (Décret du 20 janvier 1851.)	24,349 24	24,264 51	84 73	"
	1,374,822,378 44	1,376,525,994 43	4,992,422 32	6,696,038 31
EXCÉDANT des payements			1,703,615f 99c	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Avances pour divers services, pendant l'année 1853.

DÉSIGNATION DES AVANCES.	AVANCES CONSTATÉES.	AVANCES RECOUVRÉES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES AVANCES constatées.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES AVANCES recouvrées.
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
Frais judiciaires. (Justice militaire.)	19,560f 96c	45,798f 81c	"	26,237f 85c
Frais de poursuites et d'instances concernant l'administration des domaines	228,839 73	269,680 67	"	40,840 94
Frais de régie de l'administration des forêts	73,178 70	84,921 08	"	13,742 38
—— de vente de mobiliers	273,794 49	150,715 84	123,078f 65c	"
Divers services	10,233 10	8,858 14	1,374 96	"
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES.				
Appointements des préposés, à payer par les contrôleurs des brigades. (Compte intermédiaire.)	21,421,707 12	21,422,928 17	"	1,221 05
Pensions de retraites acquittées pour le compte des receveurs des finances	5,347,178 64	5,345,231 23	1,947 41	"
Fonds de masse d'habillement des brigades, etc.	36,033 05	40,364 17	"	4,331 12
Frais de saisies et de préemptions	1,151,544 00	1,193,465 29	"	41,921 29
Parts de saisies	136,728 48	138,871 86	"	2,143 38
Primes d'arrestation de fraudeurs et de saisie de tabacs	485 78	485 78	"	"
Plombage, estampillage et marque de bestiaux	637,765 30	628,447 17	9,318 13	"
Remboursements de consignations	5,910,423 16	5,905,808 81	4,614 35	"
Divers services	283,224 68	284 475 69	"	1,251 01
AVANCES DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.				
Frais judiciaires	1,142,571 21	1,136,351 05	6,220 16	"
AVANCES DES DIRECTEURS DES POSTES.				
Timbre de reconnaissances de dépôts de valeurs	525,035 00	430,695 40	94,339 60	"
Frais de poursuites	5,923 51	5,046 11	877 40	"
—— d'estafettes par suite de fausses directions de dépêches	18,131 02	8,332 81	9,798 21	"
Divers services	1,866 85	857 05	1,009 80	"
AVANCES DES DIRECTEURS DE LA FABRICATION DES MONNAIES.				
Refonte des monnaies de cuivre	34,760 12	23,838 71	10,921 41	"
AVANCES DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.				
Solde des comptes des contributions	4,868,027 91	4,897,080 64	"	29,052 73
Frais de poursuites pour le recouvrement des contributions	961,736 29	1,018,763 20	"	57,026 91
Timbres de formules de patentes	1,831,162 50	1,884,971 38	"	53,808 88
Droits de permis de chasse	2,704,005 00	2,694,125 00	9,880 00	"
AVANCES DES PAYEURS DU TRÉSOR PUBLIC.				
Dépenses à régulariser sur ordonnances ultérieures des ministères	358 00	161 75	196 25	"
AVANCES DES TRÉSORIERS PAYEURS EN ALGÉRIE.				
Service des postes	179 75	110 20	69 55	"
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES EN ALGÉRIE.				
Divers services	122,832 73	125,781 85	"	2,949 12
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES EN ALGÉRIE.				
Divers services	737,303 19	744,519 30	"	7,216 11
AVANCES DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES EN ALGÉRIE.				
Divers services	130,115 06	146,434 61	"	16,319 55
OPÉRATION D'ORDRE.				
Virement d'écritures, pour l'application, aux budgets, des traites de la marine restant à régulariser, au 1er janvier 1852, dans la comptabilité de l'agent spécial de ces traites	2,141,836 77	2,141,836 77	"	"
	50,756,542 10	50,778,958 54	273,645 88	296,062 32
Excédant des avances recouvrées			22,416f 44c	

État des Créances administratives constatées pendant l'année 1853, et des Recettes effectuées sur ces créances pendant la même année.

CRÉANCES CONSTATÉES.			
Créance constatée à la charge de la caisse des dépôts et consignations, pour le versement à faire par elle au trésor sur le produit de ses bénéfices de l'année 1853			2,087,739f 70c
Créance constatée à la charge de l'Imprimerie impériale, pour le versement à faire par elle au Trésor de l'excédant de ses recettes pendant l'exercice 1852			3,880 77
Total			2,091,620 47
RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR LES CRÉANCES.			
Versement fait au trésor, par la caisse des dépôts et consignations, de ses bénéfices réalisés pendant l'année 1852		2,253,971f 06c	2,316,783 30
Versement fait au trésor, par l'Imprimerie impériale, de l'excédant de ses recettes — pendant l'exercice 1845	50f 00c	62,812 24	
—— 1846	1,402 53		
—— 1847	65 03		
—— 1848	9,470 61		
—— 1849	4,790 19		
—— 1850	47,033 88		
Excédant de créances recouvrées			225,162 83

État présentant le mouvement des Débets de Comptables et des Créances litigieuses, pendant l'année 1853.

DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.	ACCROISSEMENTS.	ATTÉNUATIONS. VERSEMENTS effectués dans les caisses du trésor public.	ATTÉNUATIONS. RÉDUCTIONS prononcées par arrêts de la cour des comptes, ordonnances et décisions ministérielles.
DÉBETS DE COMPTABLES.			
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	10,724f 15c	8,123f 64c	"
Receveurs des douanes	"	2,300 00	"
Receveurs des contributions indirectes	598 92	8,936 46	"
Directeurs des postes	3,875 45	3,637 42	"
Receveurs particuliers et percepteurs	"	"	239f 28c
Kesner, ex-caissier central du trésor	"	200 00	"
Payeurs du Trésor public	"	"	74,102 29
CRÉANCES LITIGIEUSES.			
Débets mis à la charge d'ordonnateurs et d'agents de la guerre	"	13,061 00	"
	15,198 52	36,258 52	74,341 57
		110,600f 09c	
Excédant des atténuations	95,401f 57c		

SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Fonds entre les Comptables des finances, pendant l'année 1853.

FONDS REÇUS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	COMPTABLES par qui les fonds ont été envoyés.	MONTANT des fonds reçus.	
RECEVEURS de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Receveurs généraux	774,200f 00c	4,471,907f 28c
	Caissier payeur du trésor	2,097,800 00	
	Leurs collègues	1,599,907 28	
RECEVEURS des douanes	Receveurs des contributions indirectes	452,869 97	15,770,097 70
	Receveurs généraux	6,658,866 38	
	Caissier payeur du trésor	2,730,000 00	
	Receveurs des douanes en Algérie	43,638 22	
	Leurs collègues	5,884,723 13	
RECEVEURS des contributions indirectes	Receveurs des douanes	23,500 52	7,288,059 90
	Receveurs généraux	4,512,000 00	
	Caissier payeur du trésor	1,391,569 20	
	Receveurs des douanes en Algérie	249 99	
	Leurs collègues	1,360,740 19	
Idem. (Traites et obligations protestées.)	Receveurs généraux	.....	115,016 00
DIRECTEURS des postes	Receveurs de l'enregistrement	3,249,885 64	17,795,424 04
	Receveurs des douanes	552,318 00	
	Receveurs des contributions indirectes	3,389,915 10	
	Receveurs généraux	1,390,416 35	
	Caissier payeur du trésor	150,274 79	
	Leurs collègues	9,062,615 06	
DIRECTEURS de la fabrication des monnaies	Receveurs généraux. (Pièces de cuivre à démonétiser.)	7,262,199 85	8,354,274 70
	Caissier payeur du trésor. (*Idem.*)	716,165 15	
	Leurs collègues	375,909 70	
RECEVEURS GÉNÉRAUX	Receveurs de l'enregistrement	228,930,640 79	840,330,357 89
	Receveurs des douanes	84,120,282 16	
	Receveurs des contributions indirectes	219,158,808 65	
	Directeurs des postes	26,064,202 79	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	55 63	
	——— (Monnaies de bronze.)	3,554,043 50	
	Caissier payeur du trésor	253,070,556 83	
	Payeurs	187,087 90	
	Agent comptable des traites de la marine	8,016 79	
	Trésoriers payeurs en Algérie	48,003 93	
	Trésoriers des colonies	22,391 58	
	Leurs collègues	25,166,267 34	
CAISSIER PAYEUR DU TRÉSOR	Receveurs de l'enregistrement	52,892,355 82	808,259,887 52
	Receveurs des douanes (numéraire)	1,706,027 25	
	Receveurs des douanes (traites de douanes)	44,271,127 37	
	Receveurs des contributions indirectes (numéraire)	59,069,915 15	
	Receveurs des contributions indirectes (obligations des redevables)	21,588,434 59	
	Directeurs des postes	7,375,460 82	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	81,861 55	
	——— (Monnaies de bronze.)	617,800 00	
	Receveurs généraux	618,462,027 09	
	Payeurs	277,730 94	
	Agent comptable des traites de la marine	38,148 73	
	Trésoriers payeurs en Algérie	1,114,015 95	
	Trésoriers des colonies	764,982 26	
	A REPORTER		1,702,385,025 93

FONDS ENVOYÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont envoyé les fonds.	COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	MONTANT des fonds envoyés.	
RECEVEURS de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Directeurs des postes	3,249,885f 64c	286,099,790f 45c
	Receveurs généraux	228,357,641 71	
	Caissier payeur du Trésor	52,892,355 82	
	Leurs collègues	1,599,907 28	
RECEVEURS des douanes	Receveurs des contributions indirectes	23,500 52	135,741,724 78
	Directeurs des postes	552,318 00	
	Receveurs généraux	83,367,059 46	
	Caissier payeur du Trésor (numéraire)	1,706,027 25	
	——— (traites de douanes)	44,195,894 37	
	Receveurs des douanes en Algérie	12,202 05	
	Leurs collègues	5,884,723 13	
RECEVEURS des contributions indirectes	Receveurs des douanes	452,869 97	307,425,465 99
	Directeurs des postes	3,389,915 10	
	Receveurs généraux	221,563,590 99	
	Caissier payeur du Trésor (numéraire)	59,069,915 15	
	——— (obligations des redevables)	21,588,434 59	
	Leurs collègues	1,360,740 19	
DIRECTEURS des postes	Receveurs généraux	26,043,626 40	42,476,051 04
	Caissier payeur du Trésor	7,375,460 82	
	Leurs collègues	9,056,963 82	
DIRECTEURS de la fabrication des monnaies	Receveurs généraux	55 63	5,150,873 88
	——— (Monnaies de bronze.)	4,019,997 50	
	Caissier payeur du Trésor	81,861 55	
	——— (Monnaies de bronze.)	617,800 00	
	Leurs collègues	431,159 20	
RECEVEURS GÉNÉRAUX	Receveurs de l'enregistrement	774,200 00	1,390,130,535 47
	Receveurs des douanes	6,658,866 38	
	Receveurs des contributions indirectes	4,512,000 00	
	——— (Traites et obligations protestées.)	115,016 00	
	Directeurs des postes	1,390,416 35	
	Directeurs de la fabrication des monnaies. (Pièces de cuivre à démonétiser.)	7,322,138 20	
	Caissier payeur du Trésor	618,691,437 27	
	Payeurs	700,319,109 38	
	Trésoriers payeurs en Algérie	14,392,004 74	
	Trésoriers des colonies	10,519,476 97	
	Leurs collègues	25,435,870 18	
CAISSIER PAYEUR DU TRÉSOR	Receveurs de l'enregistrement	2,097,800 00	327,820,349 85
	Receveurs des douanes	2,730,000 00	
	Receveurs des contributions indirectes	1,404,381 70	
	Directeurs des postes	150,274 79	
	——— de la fabrication des monnaies. (Pièces de cuivre à démonétiser.)	716,165 15	
	Receveurs généraux	253,307,196 87	
	Payeurs	11,229,223 11	
	Agent comptable des traites de la marine	12,887,430 41	
	Trésoriers payeurs en Algérie	43,256,319 81	
	Trésoriers des colonies	41,558 01	
	A REPORTER		2,494,844,791 46

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Suite de l'*État présentant le mouvement des Fonds entre les Comptables des finances, pendant l'année 1853.*

FONDS REÇUS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	COMPTABLES par qui les fonds ont été envoyés.	MONTANT des fonds reçus.	
	REPORT	.....	1,702,385,025f 93c
PAYEURS DU TRÉSOR PUBLIC	Receveurs généraux	700,551,955f 41c	714,308,661 16
	Caissier payeur du Trésor	10,730,035 64	
	Trésoriers payeurs en Algérie	22,925 20	
	Leurs collègues	3,003,744 91	
AGENT comptable des traites de la marine	Caissier payeur du Trésor	.....	12,887,430 41
TRÉSORIERS PAYEURS en Algérie	Receveurs généraux	14,391,975 50	82,363,998 27
	Caissier payeur du Trésor	45,999,411 81	
	Agent comptable des traites de la marine	0 72	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	2,842,770 13	
	Receveurs des douanes en Algérie	4,119,224 28	
	Receveurs des contributions diverses en Algérie	9,599,715 74	
	Leurs collègues	5,410,900 09	
RECEVEURS de l'enregistrement et des domaines en Algérie	Trésoriers payeurs en Algérie	45,900 00	105,652 30
	Leurs collègues	59,752 30	
RECEVEURS des douanes en Algérie	Receveurs des douanes	12,202 05	120,774 54
	Leurs collègues	108,572 49	
RECEVEURS des contributions diverses en Algérie	Trésoriers payeurs en Algérie	9,959 56	231,138 07
	Leurs collègues	221,178 51	
TRÉSORIERS des colonies	Receveurs généraux	10,519,476 97	10,583,218 01
	Caissier payeur du Trésor	41,558 01	
	Payeurs	22,183 03	
	TOTAL des fonds reçus		2,522,985,898 69

FONDS ENVOYÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont envoyé les fonds.	COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	MONTANT des fonds envoyés.	
	REPORT	.....	2,494,844,791f 46
PAYEURS DU TRÉSOR PUBLIC	Receveurs généraux	187,087f 90c	3,364,889 27
	Caissier payeur du Trésor	273,109 23	
	Trésoriers des colonies	22,183 03	
	Leurs collègues	2,882,509 11	
AGENT comptable des traites de la marine	Receveurs généraux	8,674 79	50,834 32
	Caissier payeur du Trésor	42,158 81	
	Trésoriers payeurs en Algérie	0 72	
TRÉSORIERS PAYEURS en Algérie	Receveurs généraux	48,003 93	6,500,980 73
	Caissier payeur du Trésor	1,154,314 25	
	Payeurs	22,925 20	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	45,900 00	
	——— des contributions diverses en Algérie	9,959 56	
	Leurs collègues	5,219,877 79	
RECEVEURS de l'enregistrement et des domaines en Algérie	Trésoriers payeurs en Algérie	2,842,770 13	2,902,522 43
	Leurs collègues	59,752 30	
RECEVEURS des douanes en Algérie	Receveurs des douanes	43,638 22	4,271,684 98
	——— des contributions indirectes	249 99	
	Trésoriers payeurs en Algérie	4,119,224 28	
	Leurs collègues	108,572 49	
RECEVEURS des contributions diverses en Algérie	Trésoriers payeurs en Algérie	9,599,715 74	9,820,894 25
	Leurs collègues	221,178 51	
TRÉSORIERS des colonies	Receveurs généraux	22,391 58	787,373 84
	Caissier payeur du Trésor	764,982 26	
	TOTAL des fonds envoyés		2,522,543,971 28

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement, pendant l'année 1853, des Fonds des Budgets et des Services spéciaux.

SERVICES ET EXERCICES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT des RECETTES.	EXCÉDANT des PAYEMENTS.
BUDGETS.				
Budget de l'exercice 1852	107,061,613f 12c	236,596,532f 25c	"	129,534,919f 13c
——— 1853	1,429,322,602 50	1,278,120,709 09	151,201,893f 41c	"
——— 1854	33,158 44	14,732,943 14	"	14,699,784 70
Fonds généraux des budgets applicables au service colonial. — Exercice 1852	649,404 24	102,258 99	547,145 25	"
——— 1853	"	560,125 00	"	560,125 00
——— 1854	"	15,440,500 00	"	15,440,500 00
SERVICES SPÉCIAUX.				
Cautionnements en numéraire	17,907,051 34	16,403,676 36	1,503,374 98	"
Service départemental. (Produits éventuels.)	16,629,869 53	16,746,752 52	"	116,882 99
Service colonial	18,802,942 23	17,821,940 17	981,002 06	"
Service municipal de l'Algérie	6,273,358 65	6,320,262 91	"	46,904 26
Compte intermédiaire des produits de prises sur l'ennemi en Algérie	12,038 00	91,131 62	"	79,093 62
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	"	1,005,795 80	"	1,005,795 80
Part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs d'escompte	872,500 00	1,000,000 00	"	127,500 00
Produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne	"	22,396 47	"	22,396 47
Compagnie du chemin de fer du Nord *s/c* d'obligations à réaliser	"	14,335,957 42	"	14,335,957 42
——— de Rouen *s/c idem*	12,314,257 20	"	12,314,257 20	"
——— de Paris à Lyon *s/c idem*	"	25,419,166 80	"	25,419,166 80
——— de Strasbourg à Bâle *s/c idem*	"	1,583,975 00	"	1,583,975 00
——— de Paris à Strasbourg *s/c idem*	27,921,547 63	"	27,921,547 63	"
——— de jonction du Rhône à la Loire *s/c idem*	6,122,310 00	"	6,122,310 00	"
Remboursement de capitaux de rentes 5 p. 0/0 non convertes en 4 1/2 p. 0/0	"	24,791 33	"	24,791 33
Remboursement de portions de rentes non inscriptibles résultant de la conversion en rentes 4 1/2 p. 0/0	"	642,982 28	"	642,982 28
Remboursement de cautionnements de compagnies de chemins de fer, acquis au trésor pour cause de déchéance	"	22,870,290 30	"	22,870,290 30
Fonds spécial des dotations accordées sur le produit des aliénations de bois	2,769,565 42	10,142,600 00	"	7,373,034 58
Prêt subventionnel à la banque de l'Algérie	"	200,000 00	"	200,000 00
	1,646,692,218 30	1,680,184,787 45	200,591,530 53	234,084,099 68
		EXCÉDANT de dépense	33,492,569f 15c	

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Service des budgets. — Service général	1,536,417,374 06	1,529,450,184 48	(A) 6,967,189 58	(A) "
Service des budgets. — Service colonial	649,404 24	16,102,883 99	"	15,453,479 75
	1,537,066,778 30	1,545,553,068 47	6,967,189 58	15,453,479 75
Services spéciaux	109,625,440 00	134,631,718 98	"	(B) 25,006,278 98
	1,646,692,218 30	1,680,184,787 45	6,967,189 58	40,459,758 73
		EXCÉDANT de dépense	33,492,569f 15c	

(A) Voir page 21 du compte des opérations de l'année 1853.
(B) *Idem* 23 *idem*.

État des Valeurs de Caisse et de Portefeuille, au commencement et à la fin de l'année 1853.

DÉSIGNATION DES VALEURS ET DES COMPTABLES.	AU 1er janvier 1853.	AU 1er janvier 1854.	DIFFÉRENCES AU 1er JANVIER 1854. Augmentations.	DIFFÉRENCES AU 1er JANVIER 1854. Diminutions.
NUMÉRAIRE.				
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	283,784f 05c	395,691f 03c	111,907f 88c	"
——— des douanes	1,699,390 91	1,457,755 45	"	241,635f 46c
——— des contributions indirectes	511,725 03	341,993 72	"	169,731 31
Directeurs des postes	552,541 13	713,185 83	160,644 70	"
Directeurs de la fabrication des monnaies	69,863 59	13,853,488 10	13,783,624 51	"
Receveurs généraux	9,995,839 54	8,910,062 80	"	1,085,776 74
Caissier payeur du trésor — Numéraire en caisse au trésor	4,078,346 66	3,523,081 59	"	555,265 07
Caissier payeur du trésor — Numéraire en dépôt à la banque	145,695,309 90	52,451,266 31	"	93,244,043 59
Payeurs du trésor public	4,021,857 20	4,590,473 64	568,616 44	"
Comptables en Algérie — Trésoriers payeurs	8,672,440 16	6,339,477 10	"	2,332,963 06
Comptables en Algérie — Receveurs de l'enregistrement et des domaines	8,584 17	8,907 25	323 08	"
Comptables en Algérie — Receveurs des douanes	21,971 26	20,851 17	"	1,120 09
Comptables en Algérie — Receveurs des contributions diverses	84,951 99	40,621 08	"	44,330 91
	175,696,605 59	92,646,855 97	14,625,116 61	97,674,866 23
			83,049,749f 62c	
MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT À CONVERTIR EN ESPÈCES.				
Directeurs de la fabrication des monnaies	2,510,245 68	19,925,440 91	17,415,195 23	"
EFFETS À RECEVOIR.				
Receveurs des douanes	4,555,548 66	5,770,938 78	1,215,390 12	"
Receveurs des contributions indirectes	1,574,981 00	2,206,011 75	631,030 75	"
Directeurs des postes	357,714 11	373,889 66	16,175 55	"
Receveurs généraux	9,487,470 85	10,154,188 71	666,717 86	"
Caissier payeur du trésor	163,741,077 10	178,601,637 44	14,860,560 34	"
Payeurs du trésor public	514,000 00	247,700 00	"	266,300 00
Trésoriers payeurs en Algérie	11,181,000 00	13,025,600 00	1,844,600 00	"
	191,411,791 72	210,379,966 34	19,234,474 62	266,300 00
			18,968,174f 62c	

RÉCAPITULATION.

Numéraire	175,696,605 59	92,646,855 97	"	83,049,749 62
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	2,510,245 68	19,925,440 91	17,415,195 23	"
Effets à recevoir	191,411,791 72	210,379,966 34	18,968,174 62	"
	369,618,642 99	322,951,363 22	363,833,369 85	83,049,749 62

Diminution, pendant l'année 1853, sur les valeurs de caisse et de portefeuille dont les comptables des finances étaient dépositaires au 1er janvier de la même année 46,666,379f 77c

Mais cette diminution est réellement de 47,108,307 fr. 18 cent., par le résultat des mouvements de fonds qui ont eu lieu, pendant l'année 1853, entre tous les comptables des finances. (Voir pages 176 à 179.)

En effet,

Les fonds envoyés ont été de 2,522,543,971f 28c

Les fonds reçus se sont élevés à 2,522,985,898 69

EXCÉDANT des fonds reçus 441,927 41

représentant des fonds envoyés antérieurement au 1er janvier 1853 et parvenus depuis cette époque, lesquels diminuent d'autant l'encaisse des comptables qui ont reçu les fonds. 441,927 41

DIMINUTION effective des valeurs de caisse et de portefeuille pendant l'année 1853 ..... 47,108,307 18

État des Opérations que les receveurs généraux ont faites pour le compte du Trésor, pendant l'année 1853.

RECETTES.

SERVICE DES BUDGETS.

		Exercice 1852.	Exercice 1853.	
Recettes sur les contributions et revenus publics.	Contributions directes	37,656,382f 34c	387,410,314f 02c	
	Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	197,055 67	2,908,292 02	
	Produit des forêts et de la pêche	664,605 39	31,551,385 44	
	Produits universitaires	2,462 00	2,065,105 00	
	Produits divers	1,383,225 74	13,139,867 13	
	Ressources spéciales	13,201,319 48	»	
		53,105,050 62	437,074,963 61	
		490,180,014f 23c		(1) 490,180,014f 23c

SERVICES SPÉCIAUX.

Versements de cautionnements en numéraire			11,203,818f 96c	27,858,958 35
Produits éventuels affectés aux dépenses des départements	Exercice 1852	1,785,819f 35c	16,655,139 38	
	—— 1853	14,869,320 03		

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Recettes pour le compte des correspondants du trésor.	Communes et établissements publics *t/c* de fonds placés au trésor	92,428,667f 54c	253,039,976 14	1,231,697,251 73
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *t/c* de fonds déposés au trésor	6,338,000 00		
	Caisse des invalides de la marine	1,955,274 53		
	Ministère de la marine *s/c* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	3,197 00		
	Départements *t/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	11,672,823 10		
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les receveurs généraux	136,288,150 49		
	Légion d'honneur *s/c* ..... *idem*	4,749,746 53		
	Gestions intérimaires de recettes des finances *t/c* de bénéfices et de frais	10,244 09		
	Divers établissements *t/c* de placements de fonds sans intérêts	97,481 72		
	Fonctionnaires de l'instruction publique *t/c* de fonds de retraite	288,854 37		
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* de recettes à lui verser pour le service des retraites du ministère des finance	41,640 47		
	Dotation de la couronne *s/c* avec le Trésor public	9,944 00		
	Gouvernement belge *s/c* de fonds à lui transmettre pour le règlement des taxes de la correspondance télégraphique privée	55,952 30		
Émissions de mandats.	Mandats sur le caissier payeur du trésor par les receveurs généraux	118,130,211 82	126,931,977 47	
	Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues pour le compte du trésor	8,801,765 65		
	Solde des comptes des contributions pour les exercices 1851 et 1852	4,897,080 64		
Recouvrements d'avances.	Poursuites pour le recouvrement des contributions	1,018,763 29	10,494,940 22	
	Timbre des formules de patentes	1,884,971 38		
	Droits de permis de chasse	2,694,125 00		
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.	Versements des receveurs de l'enregistrement	228,930,640 79	840,330,357 89	
	—— des douanes	84,120,282 16		
	—— des contributions indirectes	219,158,808 65		
	Versements des directeurs des postes	26,064,202 79		
	—— de la fabrication des monnaies	55 63		
	Remises de monnaies de bronze	3,554,043 50		
	—— du caissier payeur du trésor	253,070,556 83		
	—— des payeurs	187,087 90		
	—— de l'agent comptable des traites de la marine	8,016 79		
	—— des trésoriers payeurs en Algérie	48,003 93		
	—— des trésoriers des colonies	22,391 58		
	—— des receveurs généraux	25,166,267 34		
	Total des recettes			1,749,736,224f 29c

(1) Voir le développement par département, pages 91 et 92.

DÉPENSES.

SERVICE DES BUDGETS.

		Exercice 1852.	Exercice 1853.	
Dépenses sur le budget du ministère des finances.	Intérêts de la dette flottante. (Intérêts alloués en compte courant aux receveurs généraux, et 1/3 p. 0/0 sur les intérêts dus aux communes.)	1,285,926f 53c	2,468,886f 38c	
	Frais de service et de trésorerie. (Commissions, frais de transport et d'emballage de fonds.)	643,026 78	1,995,778 24	
	Traitements, taxations, remises et bonifications des receveurs des finances. — Traitements fixes	101,150 00	1,099,550 00	
	Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	285,824 14	1,302,201 56	
	Taxation pour la centralisation du produit de l'impôt direct	216,323 96	950,675 77	
	—— du produit des impôts et revenus indirects	223,294 19	798,287 75	
	Remises sur les produits de coupes de bois et les produits divers	49,504 58	148,471 68	
	Frais de perception des contributions directes. — Remises des percepteurs	2,040,010 11	8,720,361 32	
	Taxes de premier avertissement	24,751 68	315,308 64	
	Frais de perception des redevances des mines (remises des percepteurs et premier avertissement)	8,851 17	11,590 36	
	Frais de perception des droits de vérification des poids et mesures (remises des percepteurs)	33,456 40	2,745 13	
	Frais de perception des biens de mainmorte. — Remises des percepteurs	83,167 11	13,042 88	
	Taxes de premier avertissement	1,419 90	393 42	
	Restitutions et non-valeurs, décharges et réductions sur contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles	12,750,470 00	46,408,959 26	
		17,747,176 55	64,236,252 39	
		81,983,428f 94c		
	Décharges à réimposer sur les contributions directes de l'exercice 1854	805,825 53		
		82,789,254 47		(1) 82,789,254f 47c

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Payements pour le compte des correspondants du trésor.	Communes et établissements publics *t/c* de fonds placés au trésor	86,003,616f 77c	253,051,469f 48c	1,669,309,407 57
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *t/c* de fonds déposés au trésor	6,043,000 00		
	Caisse des invalides de la marine	6,829,080 34		
	Ministère de la marine *s/c* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	863,285 51		
	Départements *t/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	11,121,256 10		
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les receveurs généraux	136,343,000 76		
	Légion d'honneur *s/c* ..... *idem*	4,770,842 98		
	Gestions intérimaires de recettes des finances *t/c* de bénéfices et de frais	10,579 72		
	Divers établissements *t/c* de placements de fonds sans intérêts	87,169 61		
	Ex-receveurs généraux *t/c* d'avances à leur rembourser	576,631 64		
	Dotation de la couronne *s/c* avec le trésor public	323,988 92		
	Transmission de fonds au gouvernement belge pour le règlement des taxes de la correspondance télégraphique privée	79,017 13		
Remboursements de mandats et traites.	Mandats du caissier payeur du trésor sur les receveurs généraux	5,905,961 98	15,725,473 01	
	Traites des receveurs généraux sur le caissier payeur du trésor	149,851 04		
	Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues pour le compte du trésor	8,870,904 50		
	—— des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux	736,373 72		
	—— du payeur de l'armée d'Italie sur les receveurs généraux	62,381 77		
Avances à recouvrer.	Solde des comptes des contributions de l'exercice 1852	4,868,027 91	10,364,931 70	
	Poursuites pour le recouvrement des contributions	961,736 29		
	Timbre des formules de patentes	1,831,162 50		
	Droits de permis de chasse	2,704,005 00		
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.	Fonds de subvention aux receveurs de l'enregistrement	774,700 00	(2) 1,390,427,533 38	
	—— des douanes	6,748,777 16		
	—— des contributions indirectes	4,512,000 00		
	Envois aux receveurs des contributions indirectes (traites et obligations protestées)	115,016 00		
	Fonds de subvention aux directeurs des postes	1,383,695 35		
	Envois de pièces de cuivre à démonétiser	7,322,138 20		
	—— au caissier payeur du trésor	618,850,310 73		
	Versements aux payeurs	700,319,454 40		
	Envois aux trésoriers payeurs en Algérie	14,302,106 14		
	—— aux trésoriers des colonies	10,519,476 97		
	—— aux receveurs généraux	25,489,858 43		
	Total des dépenses			1,752,358,662 04

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Les receveurs généraux étaient en avance envers le trésor, à l'époque du 1er janvier 1853 (voir page 412 du compte des finances de l'année 1852) d'une somme de 55,303,291f 49c

Les opérations de toute nature qu'ils ont effectuées pour son compte, pendant l'année 1853, se sont élevées, savoir :

En recettes 1,749,736,224f 29c

En dépenses 1,752,358,662 04

Et font ainsi ressortir un excédant de dépense, représentant l'augmentation que leurs avances ont éprouvée pendant l'année 1853 ..... 2,622,437 75

A déduire l'avance des receveurs généraux sortis de fonctions, lesquels ont été crédités, pendant la même année, à un particulier et en dehors de leur compte courant 1,409,195 14

Reste pour augmentation ..... 1,213,242 61 — 1,213,242 61

En conséquence, les avances des receveurs généraux sont, au 31 décembre 1853 (voir page 416 du présent compte), de 56,516,534 10

(1) Voir le développement par département, pages 155 et 156.

(2) Ces envois de fonds, rapprochés de ceux que présente la page 175, se trouvent augmentés d'une somme de 296,997f 91c, provenant des opérations constatées par virement de comptes, pour régularisation des fonds en route à la fin de chaque année.

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État de l'excédant de recette ou de dépense réalisé dans chaque département pendant l'année 1853, sur les Budgets et les Services spéciaux.

DÉPARTEMENTS.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT de RECETTE.	EXCÉDANT de PAYEMENT.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Ain	8,543,732 07	6,034,619 09	2,509,112 98	"	
Aisne	22,509,651 47	12,432,166 37	10,077,485 10	"	
Allier	8,630,575 55	11,282,632 71	"	2,652,057 16	
Alpes (Basses-)	3,263,056 22	3,769,526 60	"	506,470 38	
Alpes (Hautes-)	2,714,470 89	3,790,300 19	"	1,075,829 30	
Ardèche	6,585,217 95	4,281,118 01	2,304,099 94	"	
Ardennes	13,404,536 72	9,246,783 49	4,157,753 23	"	
Ariége	3,831,634 12	3,349,820 47	481,813 65	"	
Aube	9,876,147 64	6,565,640 02	3,310,507 62	"	
Aude	9,361,208 77	5,927,257 84	3,433,950 93	"	
Aveyron	6,956,288 23	5,104,113 03	1,852,175 20	"	
Bouches-du-Rhône	58,414,507 56	48,847,809 63	9,566,697 93	"	
Calvados	21,522,061 50	14,951,145 43	6,570,916 07	"	
Cantal	5,063,428 89	3,688,591 18	1,374,837 71	"	
Charente	9,680,426 58	6,933,655 64	2,746,770 94	"	
Charente-Inférieure	14,610,517 05	15,967,459 44	"	1,356,942 39	
Cher	7,753,112 44	6,919,768 42	833,344 02	"	
Corrèze	4,928,742 65	3,619,744 84	1,308,997 81	"	
Corse	1,785,162 61	7,280,272 40	"	5,495,109 79	
Côte-d'Or	18,842,764 38	9,908,096 44	8,934,667 94	"	
Côtes-du-Nord	12,207,593 95	7,718,895 70	4,488,698 25	"	
Creuse	4,378,080 51	4,136,827 83	241,252 68	"	
Dordogne	9,924,571 99	6,697,932 79	3,226,639 20	"	
Doubs	10,490,567 19	9,144,391 56	1,346,175 63	"	
Drôme	8,417,341 11	7,077,148 06	1,340,193 05	"	
Eure	17,258,557 63	9,867,677 10	7,390,880 53	"	
Eure-et-Loir	11,927,184 87	8,277,687 04	3,649,497 83	"	
Finistère	13,930,416 37	23,015,446 68	"	9,085,030 31	
Gard	13,219,376 30	8,259,189 21	4,960,187 09	"	
Garonne (Haute-)	14,688,700 37	13,938,828 30	749,872 07	"	
Gers	7,032,970 07	5,525,931 54	1,507,038 53	"	
Gironde	39,477,306 78	24,287,401 06	15,189,905 72	"	
Hérault	16,317,326 28	13,235,135 31	3,082,190 97	"	
Ille-et-Vilaine	14,517,434 23	13,361,402 28	1,156,031 95	"	
Indre	6,874,382 42	6,337,911 94	536,470 48	"	
Indre-et-Loire	10,134,807 43	8,183,178 32	1,951,629 11	"	
Isère	15,104,605 77	11,403,571 30	3,701,034 47	"	
Jura	10,663,776 73	5,545,672 77	5,118,103 96	"	
Landes	4,810,607 60	3,670,499 34	1,140,108 26	"	
Loir-et-Cher	8,231,027 24	5,721,612 64	2,509,414 60	"	
Loire	12,297,203 94	6,555,623 06	5,741,580 88	"	
Loire (Haute-)	4,953,403 42	3,320,533 63	1,632,869 79	"	
Loire-Inférieure	30,335,594 63	13,854,553 50	16,481,041 13	"	
Loiret	13,952,384 51	8,270,811 83	5,681,572 68	"	
Lot	5,458,324 66	4,951,453 99	506,870 67	"	
Lot-et-Garonne	9,455,674 01	8,058,217 51	1,397,456 50	"	
Lozère	2,568,690 33	2,536,327 03	32,363 30	"	
Maine-et-Loire	14,848,630 83	11,260,842 72	3,587,788 11	"	
Manche	17,315,210 07	21,884,453 63	"	4,569,243 56	
Marne	16,418,902 10	12,757,069 55	3,661,832 55	"	
Marne (Haute-)	8,441,928 34	5,518,909 76	2,923,018 58	"	
Mayenne	9,675,660 27	6,592,570 38	3,083,089 89	"	
Meurthe	17,094,473 86	17,299,622 05	"	205,148 19	
Meuse	11,491,024 42	9,900,540 54	1,590,483 88	"	
Morbihan	9,746,653 73	13,308,383 45	"	3,561,729 72	
Moselle	16,973,432 93	17,735,530 60	"	762,097 67	
Nièvre	9,752,524 48	8,437,981 31	1,314,543 17	"	
Nord	77,183,762 19	35,101,900 07	42,081,862 12	"	
Oise	18,378,408 75	10,580,638 48	7,797,770 27	"	
Orne	12,073,490 50	7,102,621 72	4,970,868 78	"	
Pas-de-Calais	30,526,372 44	18,157,099 84	12,369,272 60	"	
Puy-de-Dôme	12,085,662 21	10,217,778 16	1,867,884 05	"	
Pyrénées (Basses-)	10,269,860 01	11,425,134 27	"	1,155,274 26	
Pyrénées (Hautes-)	4,117,732 38	5,476,449 54	"	1,358,717 16	
Pyrénées-Orientales	4,076,539 81	5,481,501 58	"	1,404,961 77	
Rhin (Bas-)	18,641,978 29	22,293,997 84	"	3,652,019 55	
Rhin (Haut-)	14,524,635 13	11,552,058 24	2,972,576 89	"	
Rhône	31,464,463 82	22,852,421 89	8,612,041 93	"	
Saône (Haute-)	9,448,846 57	5,704,622 59	3,744,223 98	"	
Saône-et-Loire	16,726,257 39	7,897,328 62	8,828,928 77	"	
Sarthe	12,332,162 31	11,574,497 42	757,664 89	"	
Seine	188,908,720 87	39,612,348 79	149,296,372 08	"	
Seine-Inférieure	79,568,009 64	26,735,240 45	52,832,769 19	"	
Seine-et-Marne	19,311,203 80	13,423,741 59	5,887,462 21	"	
Seine-et-Oise	25,573,384 88	23,206,420 55	2,366,964 33	"	
Sèvres (Deux-)	7,322,707 28	5,234,199 44	2,088,507 84	"	
Somme	20,191,367 60	12,055,152 68	8,136,214 92	"	
Tarn	7,700,492 11	5,253,720 73	2,446,771 38	"	
Tarn-et-Garonne	6,418,780 97	4,327,501 88	2,091,279 09	"	
Var	12,116,568 61	36,382,340 75	"	24,265,772 14	
Vaucluse	7,869,182 17	5,611,470 05	2,257,712 12	"	
Vendée	8,535,441 39	6,735,867 47	1,799,573 92	"	
Vienne	7,909,087 29	6,792,700 31	1,116,386 98	"	
Vienne (Haute-)	7,192,601 40	10,476,010 14	"	3,283,408 74	
Vosges	10,181,103 95	5,486,711 27	4,694,392 68	"	
Yonne	12,313,818 99	7,808,333 58	4,505,485 41	"	
Armée d'Italie	115,457 78	4,515,062 30	"	4,399,604 52	
	1,391,741,695 19	956,625,158 79	503,905,953 01	68,789,416 61	
Directeurs de la fabrication des monnaies	1,559,491 80	1,331,437 33	228,054 47	"	
Caissier payeur du trésor	148,856,673 60	520,565,913 19	"	371,709,239 59	
Comptables des finances en Algérie	22,509,642 57	81,606,231 44	"	59,096,588 87	
	1,564,667,503 16	1,560,128,740 75	504,134,007 48	499,595,245 07	

EXCÉDANT réel de recette, pendant l'année 1853, sur les budgets et les services spéciaux	4,538,762f 41c
A DÉDUIRE, *pour ordre*, le résultat des opérations constatées à titre de virements de comptes et qui n'ont donné lieu à aucun mouvement de valeurs	(A) 38,031,331 56
RESTE en excédant de dépense	33,492,569 15

OBSERVATIONS.

Le présent tableau a pour objet de développer, par département, *l'excédant de dépense*, pendant l'année 1853, *des Budgets et des Services spéciaux*, qui se trouve balancé par *l'excédant de recette* résultant des mouvements *du service de trésorerie*.

Ces deux excédants, en sens inverse, se justifient l'un par l'autre, et se résument ainsi qu'il suit :

Budgets et Services spéciaux.

Recettes sur les contributions et revenus publics. (Voir le développement, par départ^t, page 92.)		1,536,417,374f 06c	
Réduction du prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1851, pour le service colonial de cet exercice. (Voir page 21.)		649,404 24	
ENSEMBLE			1,537,066,778 30
Payements sur les dépenses publiques. (Voir le développement, par département, page 156.)		1,529,450,184f 48c	
Prélèvement sur les fonds généraux des budgets pour le service colonial. (Voir page 20.)	16,102,883 99		
			1,545,553,068 47
Excédant de payement			8,486,290 17
Recettes sur les services spéciaux qui s'exécutent en dehors des budgets	109,625,440f 00c		
Payements sur les mêmes services	134,631,718 98		
Excédant de payement	25,006,278 98		25,006,278 98
Reste en excédant de dépense. (Voir page 180.)			33,492,569 15

Service de trésorerie.

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	1,643,712 27
Bons de garantie remis aux comptoirs d'escompte	127,500 00
Diminution des créances actives	342,980 84
— des valeurs de caisse et de portefeuille existant entre les mains des comptables des finances	47,108,307 18
A déduire :	49,222,500 29
Diminution des créances passives de l'administration des finances	15,729,931 14
Excédant de recette	33,492,569 15

(A) Le résultat ci-contre des opérations constatées par virement de comptes se trouve comme il suit, dans le tableau de développement par classe de comptables, pages 34 à 41.

Recettes	95,569,241f 18c	
A déduire les annulations	13,544,526 04	
		82,024,715f 14c
Payements	145,383,629 79	
A déduire les annulations	25,327,583 09	
		120,056,046 70
Excédant de dépenses		38,031,331 56

COMPTES DES BUDGETS

POUR L'ANNÉE 1853.

Compte définitif de l'exercice 1852.

Compte provisoire de l'exercice 1853.

État des opérations relatives à l'exercice 1854.

Situation financière du service des travaux extraordinaires.

Résultats généraux sur les budgets de 1830 à 1852.

NOTE

Sur les Comptes des Budgets.

DOCUMENTS dont se composent les comptes des budgets.

Les comptes des budgets font connaître la situation financière de l'État sur les exercices dont le règlement définitif n'a pas encore été voté par le Corps législatif; ils comparent, à cet effet, les évaluations des produits avec les droits établis et recouvrés sur les redevables, et les crédits accordés aux ministres avec les services faits et avec les payements effectués. Ces comptes rapprochent ainsi les prévisions législatives des opérations réalisées en recette et en dépense, et déterminent les non-valeurs sur les revenus ou les excédants de recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler ou les compléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédants de dépenses.

Ils se composent, pour l'année 1853, des documents qui suivent :

1° *Compte définitif du budget de l'exercice 1852;*

2° *Compte provisoire du budget de l'exercice 1853;*

3° *État des recettes et des payements effectués sur le budget de l'exercice 1854;*

4° *Situation financière du service des travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.*

JUSTIFICATIONS à l'appui des comptes des budgets.

Les comptes des budgets trouvent le développement, la justification et le contrôle des opérations qui y sont retracées, relativement aux droits liquidés au profit ou à la charge de l'État et à leur réalisation par le Trésor public, dans les autres sections du compte général des finances désignées ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent, selon qu'elles ont eu lieu en 1853 ou que la situation en est établie à la fin de l'année, savoir :

Compte des opérations de l'année;

Compte des contributions et revenus publics;

Compte des dépenses publiques;

Compte du service de trésorerie;

Situation générale des finances.

Les comptes des budgets reposent, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du Trésor et sur la situation générale des finances, en même temps que les résultats en sont contrôlés, conformément à l'ordonnance du 9 juillet 1826, par les *Déclarations générales* émanées chaque année de la Cour des comptes, pour attester, d'après les arrêts rendus par elle sur les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses, l'exactitude des comptes publiés par les ministres pour chaque exercice.

RÉSULTATS généraux publiés sur les budgets de 1830 à 1852.

On joint aux comptes des budgets, sous le titre de *Résultats généraux sur les budgets de 1830 à 1852*, une série de tableaux dont l'objet est de résumer, par exercice et par branches principales de service la situation financière de chacun de ces budgets, de manière à déterminer, soit qu'on les examine séparément, soit qu'on les compare entre eux, leurs ressources et leurs besoins respectifs, ainsi que leur résultat final (voir pages 370 à 377). La situation semblable sur la période politique de 1814 à

Note sur les Comptes des Budgets.

1829 a été publiée pour la dernière fois, pages 365 à 367 du compte général des finances de l'année 1845.

SERVICES SPÉCIAUX rattachés pour ordre au budget général de l'État.

La loi du 9 juillet 1836 (règlement définitif du budget de l'exercice 1833) a, par son article 17, prescrit de rattacher, chaque année, *pour ordre*, au budget général de l'État les services spéciaux de la *Légion d'honneur*, de l'*Imprimerie impériale*, des *Chancelleries consulaires*, de la *Caisse des invalides de la marine*, et enfin de la *Fabrication des monnaies et médailles;* et elle a en même temps statué, d'une part, que ces services spéciaux seraient soumis à toutes les règles prescrites par les lois de finances pour le règlement définitif de chaque exercice, et, d'autre part, que les comptes détaillés de ces mêmes services seraient annexés aux comptes généraux des départements ministériels auxquels ils ressortissent.

Conformément à ces dispositions, un titre particulier de la loi des comptes de chaque exercice est consacré, depuis la loi précitée, à l'apurement législatif des services spéciaux susmentionnés, dont une ordonnance, en date du 15 février 1847, a déféré les résultats au contrôle annuel de la Cour des comptes.

Les recettes et les dépenses des services de la *Légion d'honneur*, de l'*Imprimerie impériale*, des *Chancelleries consulaires* et de la *Caisse des invalides de la marine* ne sont pas comprises dans le compte général de l'administration des finances, parce que, soumises à un régime particulier, elles s'effectuent, en dehors de l'action du ministre des finances, par des comptables spéciaux qui ne sont pas astreints à remettre à la Direction de la comptabilité générale des finances des éléments périodiques d'écritures d'après lesquels elle ait à retracer les mouvements desdits services. C'est donc seulement dans les comptes des ministères d'État, de la justice, des affaires étrangères et de la marine que se trouvent les développements et les justifications des résultats contenus, à cet égard, dans les lois annuelles de règlement.

Quant au service de la *Fabrication des monnaies et médailles*, comme il est exécuté par des comptables dépendants de l'administration des finances, les opérations en sont annuellement publiées dans le compte général de cette administration, dont elles forment une des subdivisions. (Voir pages 607 à 626.)

SERVICE départemental.

Le *Service départemental*, tel que le régit actuellement la loi du 10 mai 1838, a été soumis pour la première fois à l'action du contrôle législatif dans la loi de règlement du budget de l'exercice 1843. Les détails qu'il comporte se trouvent, pour les *recettes*, dans le compte définitif des recettes de chaque exercice, et pour les *dépenses*, dans les comptes rendus par les trois départements ministériels qui participent à l'exécution de ce service, c'est-à-dire ceux de l'intérieur, de l'instruction publique et des finances. La sanction à donner par le pouvoir législatif aux recettes et aux dépenses du service départemental, provisoirement arrêtées par les conseils généraux des départements et réglées ensuite définitivement, en exécution de l'article 24 de la loi précitée du 10 mai 1838, ne pouvant avoir pour base qu'un tableau d'ensemble des opérations de ce service, ce tableau, dressé par les soins de l'administration des finances, et selon les spécialités réglées par ladite loi, se trouve joint à la loi des comptes de 1852, à l'appui du titre spécial consacré au règlement du service dont il s'agit. Il est reproduit dans le compte général des finances (voir pages 545 à 559),

Note sur les Comptes des Budgets.

où il a dû former une section distincte, ses résultats, considérés sous le point de vue propre au budget général de l'État, étant déjà retracés par branches de services dans les tableaux qui composent les comptes des budgets. Cette section contient, en outre, la situation provisoire de l'exercice en cours d'exécution.

SERVICE COLONIAL.

Le *Service colonial* forme également une section particulière du compte général des finances. (Voir pages 607 à 626.) Elle comprend, 1° un résumé des opérations de toute nature constatées dans les écritures de la comptabilité générale des finances, soit pour les quatre colonies régies par la loi du 25 juin 1841, soit pour les autres établissements coloniaux laissés en dehors des dispositions de cette loi; 2° le tableau définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1851, dont le règlement est l'objet d'un titre spécial de la loi présentée pour l'apurement du budget de 1852; 3° un tableau des prévisions de recettes et de dépenses de l'exercice 1852 qui, aux termes de la même loi, doivent être soumises au contrôle législatif dans celle des comptes de 1853; 4° enfin, une situation provisoire des exercices 1853 et 1854, telle que les appréciations connues permettent de l'établir au 31 décembre 1853. Les diverses informations que comporte le service colonial figurent dans les comptes publiés par les ministères de la marine et des finances.

La Cour des comptes statue également par ses *Déclarations générales* sur les résultats définitifs, en règlement d'exercice, du *Service départemental* et du *Service colonial.*

On a cru utile de faire précéder la section des comptes des budgets du tableau des différents services successivement réunis au budget général depuis 1814.

Tableau des Services spéciaux qui, depuis 1814, ont été successivement rattachés aux budgets.

EXERCICES à partir desquels LES SERVICES ont été rattachés aux budgets.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT DES SERVICES pour la première année où ils ont été rattachés aux budgets.
1818.	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts indirects, lesquels se déduisaient du produit brut de ces impôts, et s'élevaient à environ	117,397,000f
	Achat et vente de poudres à feu, également prélevés sur le revenu brut de cette nature de recette	3,266,000
1820.	Recette et emploi du produit des amendes et confiscations de l'enregistrement, des douanes et des contributions indirectes	4,163,000
1821.	Recette et dépense du produit de la ferme des jeux	5,500,000
1822.	Non-valeurs, remboursements et restitutions sur les impôts et primes de douanes à l'exportation, qui n'apparaissaient dans les comptes qu'en déduction de la recette brute des revenus	16,192,000
1824.	Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques	1,000,000
1826.	Service de la vérification des poids et mesures	900,000
1829.	Ressources et dépenses facultatives des départements	11,370,000
	Ressources et dépenses facultatives du cadastre	3,900,000
	Fonds de contributions directes attribués aux dépenses des communes	18,200,000
	Complément des frais de perception et des non-valeurs des contributions directes	1,640,000
1831.	Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	565,000
1832.	Visa des passe-ports et des législations au ministère des affaires étrangères	40,000
	Produit et emploi de la rente de l'Inde	1,000,000
1834.	Recettes et dépenses des invalides de la guerre	1,865,000
	Recette et emploi du produit de la taxe des brevets d'invention	624,000
1835.	Recettes et dépenses de l'Université	3,500,000
1836.	Frais d'impression d'affiches et de ventes des coupes de bois	110,000
1838.	Produit et emploi des taxes de plombage et d'estampillage en matière de douanes	1,072,000
	Recettes et dépenses de divers établissements spéciaux (écoles vétérinaires, bergeries, haras et dépôts d'étalons, écoles des arts et métiers, établissements thermaux)	1,028,000
1839.	Ressources et dépenses des écoles normales primaires	352,000
1840.	Recettes et dépenses du service des poudres et salpêtres	2,300,000
	Produits et revenus de l'Algérie	1,833,000
	Recettes et dépenses du service colonial	5,994,000
1842.	Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer et des tontines	18,000
	Fonds de concours pour les travaux publics	43,000
1843.	Recette et emploi du produit des ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	190,000
	Valeur, au prix de revient, des poudres livrées aux ministères consommateurs	3,425,000
1846.	Produit du travail des condamnés dans les maisons centrales de force et de correction	2,330,000
1849.	Dépenses de la garde républicaine remboursées à l'État par la ville de Paris	1,038,000
1851.	Contingent des communes pour frais de police de l'agglomération lyonnaise	37,000
1852.	Produits des taxes de la télégraphie privée	547,000
1854.	Recette et emploi des retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	11,255,000
	Subvention prélevée sur les centimes facultatifs départementaux pour dépenses de l'instruction primaire	300,000
	Total	222,994,000

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

NOTE

Sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1852.

Les lois du budget de l'exercice 1852, en date des 8 août 1851 et 17 mars 1852, ont fixé ainsi qu'il suit les ressources et les besoins de cet exercice :

Résultat du vote primitif du budget.

Recettes			1,449,413,604f 00c
Dépenses	Dépenses ordinaires	1,430,363,244f	1,503,398,846 00
	Travaux extraordinaires	73,035,602	
Excédant présumé de dépenses			53,985,242 00

Les prévisions du budget de 1852 ont, ensuite, éprouvé les modifications indiquées dans deux tableaux spéciaux (voir pages 204 à 209). Ces tableaux les récapitulent par branche de revenus et par ministère, et les justifient par catégorie, en citant les actes législatifs d'où elles résultent.

Modifications que les prévisions du budget ont éprouvées.

Les modifications portant sur les évaluations de recettes sont, en résumé, celles qui suivent :

1° Évaluations des recettes.

Les recettes de l'exercice 1852 ont été évaluées, comme on vient de le dire, à 1,449,413,604f 00c

Elles s'augmentent, d'abord, des fonds restés disponibles sur le service départemental et sur divers services spéciaux à la clôture des exercices ci-après :

Exercice 1850	5,085,549f 97c	12,651,701 28
Exercice 1851	7,566,151 31	
Ensemble		1,462,065,305 28

Mais, d'un autre côté, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux se réduisent de la moins-value réalisée sur lesdites ressources pendant le cours de l'exercice. Cette moins-value a été de... 354,640f 91c

Les évaluations ci-dessus doivent être, en outre, réduites du montant des prévisions de recettes inscrites pour le service colonial dans la loi de finances précitée, service dont le règlement législatif n'aura lieu, pour l'exercice 1852, que dans la loi des comptes de 1853, en exécution de l'article 11 de la loi du 20 avril 1845, ci 5,644,900 00

Ensemble	5,999,540 91	5,999,540 91

Total des recettes affectées législativement au budget de 1852, savoir :

Fonds de report des exercices 1850 et 1851		12,651,701f 28c	1,456,065,764 37
Ressources ordinaires	1,380,885,730f 09c	1,443,414,063 09	
Ressources spéciales	62,528,333 00		

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1852.

2° Crédits ouverts aux ministres.

Les modifications relatives aux crédits se résument de la manière suivante :

Les crédits ouverts par le budget pour le service ordinaire s'élèvent ensemble, ainsi qu'on l'a annoncé plus haut, à..... 1,503,398,846f 00c

Les crédits affectés à divers services dépendant du ministère des finances, et qui se règlent d'après les recettes applicables à ces mêmes services, ont dû, en outre, être accrus, par suite d'évaluation insuffisante dans la loi des dépenses, de 345,448 00

Les crédits applicables aux dépenses du service départemental et de divers services spéciaux, dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds des budgets de 1850 et 1851 ont été transportés avec la même destination à l'exercice 1852 (voir les recettes d'autre part)..... 12,651,701 28

Diverses lois spéciales, rendues postérieurement au vote du budget, ont ouvert aux ministres des crédits supplémentaires et extraordinaires s'élevant, savoir :

Pour les dépenses ordinaires, à.....	62,158,569f 16c	
Pour les travaux extraordinaires, à.....	32,523 82	
ENSEMBLE.....	62,191,092 98	
Déduction faite des annulations opérées par les mêmes lois, et montant :		
Pour les dépenses ordinaires, à..... 10,782,401f 40c	27,044,959 40	
Pour les travaux extraordinaires, à... 16,262,558 00		
Les crédits primitifs ont été augmentés de la différence de.	35,146,133 58	35,146,133 58

Enfin, la loi du 23 mai 1834, qui, par les articles 8, 9 et 10, a prescrit le régime à suivre pour l'apurement des dépenses des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs le montant des payements qui auront été effectués, chaque année, pour ces dépenses, sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins primitifs de l'exercice 1852 s'accroissent, en vertu de cette loi, d'une somme de 13,267,200 fr. 16 cent., savoir :

Dépenses ordinaires.....	12,858,978f 49c	13,267,200 16
Travaux extraordinaires.....	408,221 67	
ENSEMBLE.....		1,564,809,329 02

Mais, d'un autre côté, les crédits de l'exercice 1852 doivent être réduits :

1° De la moins-value résultant de la réalisation des produits recouvrés pour le service départemental et pour des services spéciaux dont la dépense se règle d'après les ressources particulières que la loi leur assigne (voir les recettes d'autre part), ci..... 354,640f 91c

2° Des crédits qui se rapportent au service colonial dudit exercice, lequel sera, ainsi qu'on l'a dit plus haut, l'objet d'un règlement spécial dans la loi des comptes de 1853, ci..... 21,459,047 99

ENSEMBLE.....	21,813,688 90	ci 21,813,688 90
TOTAL des crédits rectifiés de l'exercice 1852.....		1,542,995,640 12

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1852.

Résultat des votes législatifs pour le budget de 1852.

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui ont déterminé les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du budget de 1852, ce budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Les dépenses s'élevant à	1,542,995,640f 12c
Et les prévisions de recettes étant de	1,456,065,764 37
Il en résultait un excédant probable de dépense de	86,929,875 75
Cet excédant de dépense, s'augmentant du prélèvement à faire sur les fonds généraux du budget de 1852, pour couvrir l'insuffisance présumée de ressources du service colonial de cet exercice, lequel a été autorisé en dépense pour 21,459,047 fr. 99 cent., et prévu seulement en recette pour 5,644,900 francs, différence	15,814,147 99
se trouvait ainsi porté à une somme totale de	102,744,023 74

Comparaison des prévisions législatives avec les faits réalisés.

1° Situation des recettes, en clôture d'exercice.

On va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés, et pour présenter ainsi la situation définitive de l'exercice 1852, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque de sa clôture.

Les évaluations de recettes pour 1852 ont été formées d'après les bases indiquées dans le compte définitif rendu pour ces recettes par le ministre des finances, et publié par lui à l'appui du projet de loi de règlement de cet exercice.

Elles s'élèvent, ainsi qu'on vient de l'établir, à 1,443,414,063f 09c

Les droits liquidés à la charge des redevables de l'État, sur les différentes branches de revenus dont se composent les ressources du budget, montent à 1,487,465,126f 67c

Les recouvrements effectués en atténuation de ces droits n'ont été que de. 1,479,724,122 18

Et il est resté à recouvrer 7,741,004 49

Ce reste à recouvrer s'applique à diverses natures d'impôts indirects, ou à des revenus de domaines pour lesquels la liquidation des droits et leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément (voir page 19 du compte définitif des recettes de 1852), savoir :

Produits des domaines	1,569,606f 36c
——— des forêts et de la pêche	651,577 86
Enregistrement et timbre	2,700,232 47
Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)	2,808,851 40
Produits des postes	10,736 40
	7,741,004 49

Le solde ci-dessus représente des ressources assurées pour le Trésor; mais, à raison des délais plus ou moins longs dans lesquels les redevables pourront se libérer, la recette successive en sera portée au compte de l'exercice courant, au moment où elle aura lieu.

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1852.

On ne doit, en conséquence, comparer avec les prévisions du budget, ci. 1,443,414,063f 09c
que les recouvrements obtenus jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, ci. 1,479,724,122 18

Les ressources réalisées pendant l'exercice sont donc supérieures aux évaluations (voir le tableau pages 230 et 231 du présent compte) de..... 36,310,059 09

Les prévisions de la loi de finances, quoique établies, en général, sur les recettes d'une année antérieure, renfermant nécessairement plusieurs éventualités, la cause précise des excédants ci-dessus ne saurait être expliquée. Les produits de l'exercice ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison se trouve ci-après (page 278). Le compte définitif des recettes de 1852 fait, au surplus, connaître, pour chaque branche de revenus, les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs, et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le Trésor public.

2e Situation des dépenses, en clôture d'exercice.

Les crédits accordés aux ministres, tant par le vote primitif du budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a dit plus haut, pour les dépenses ordinaires et pour les travaux extraordinaires, à..... 1,542,995,640f 12c

Les dépenses liquidées à la charge de l'exercice 1852 montent à..... 1,496,055,908f 33c

Les payements effectués sur les dépenses, jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, ont été de..... 1,491,644,949 06

Et il est resté à payer, par imputation sur les fonds des exercices suivants, selon le mode réglé par la loi du 23 mai 1834, pour l'apurement des dépenses des exercices clos..... 4,410,959 27

En comparant les crédits mis à la disposition des ministres avec les dépenses payées par le Trésor public, ci..... 1,491,644,949 06

il résulte du compte définitif de l'exercice 1852 que, dans leur ensemble, ces dépenses sont restées inférieures aux crédits de..... 51,350,691 06

Ce dernier résultat se décompose, ainsi qu'on va le faire connaître, d'après la situation des différents services auxquels les crédits ont été attribués (voir le tableau pages 275) :

Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement..... 35,614,587f 60c

Crédits non consommés par les payements, et représentant les dépenses restant à solder à la clôture de l'exercice..... 4,410,959 27

Crédits pour dépenses départementales ou spéciales, à transporter aux budgets des exercices 1853 et 1854..... 11,325,144 19

TOTAL des crédits à annuler ou à transporter, semblable à celui qui vient d'être établi..... 51,350,691 06

Les comptes de chaque département ministériel, publiés par chapitres législatifs, à l'appui du présent projet de loi de règlement, font connaître les opérations qui ont donné lieu aux excédants de crédits ou de dépenses dont on vient de présenter l'analyse. Ce sont ces comptes qu'il faut consulter pour

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1852.

les détails par article de dépense, ainsi que pour les éclaircissements administratifs que comporte l'emploi, fait par les ministres, des crédits mis à leur disposition.

Mais, indépendamment de ce point de vue de contrôle législatif, sous lequel les charges de l'exercice 1852 doivent être examinées, il est encore essentiel de les apprécier comparativement à celles que l'exercice précédent a eu à supporter, et cette comparaison est établie ci-après, pages 278 et 280.

Résultat général du budget de l'exercice 1852, à l'époque de la clôture.

En résumé, le résultat général du budget de 1852, à la clôture d'exercice, s'établit ainsi qu'il suit :

Les ressources ordinaires et spéciales réalisées pendant l'exercice s'élèvent à..		1,479,724,122f 18c
Elles s'accroissent :		
1° Des fonds du service départemental, ainsi que de divers services spéciaux reportés des budgets de 1850 et 1851.....		12,651,701 28
2° Des fonds généraux du budget de 1851 que le règlement définitif du service colonial de cet exercice a laissés disponibles.....		649,404 24
TOTAL.....		1,493,025,227 70
et se réduisent des fonds départementaux transportés aux budgets de 1853 et 1854.		11,325,144 19
Les recettes qui demeurent applicables aux besoins de l'exercice 1852 sont, en conséquence, de.....		1,481,700,083 51
Les payements effectués sur les ordonnances des ministres ayant été, savoir :		
Service ordinaire..... 1,434,754,575f 77c	1,491,644,949f 06c	
Travaux extraordinaires.... 56,890,373 29		
et le prélèvement sur les fonds généraux, pour l'excédant de dépense du service colonial de 1852, dont le règlement définitif doit avoir lieu dans la loi des comptes de 1853, étant de.....	15,814,147 99	
ENSEMBLE.....	1,507,459,097 05	1,507,459,097 05
Il en résulte un excédant final de dépense de.....		25,759,013 54

Cet excédant de dépense est transporté parmi les avances et découverts du Trésor, qui demeurent provisoirement à la charge de la dette flottante du Trésor, en exécution des lois en vigueur.

Comparaison de la situation du budget de 1852, d'après les votes législatifs, avec celle que présente le règlement définitif de l'exercice.

On a vu, page 197, que, d'après l'ensemble des dispositions législatives qui s'y rapportent, le budget de l'exercice 1852 paraissait devoir présenter un excédant de dépense de..... 102,744,023f 74c

Le règlement définitif dont on vient d'analyser sommairement les résultats ne fait ressortir qu'un excédant de dépense s'élevant à la somme de 25,759,013 fr. 54 cent.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Fonds généraux du budget de 1851 que le règlement définitif du service colonial a laissés disponibles.....	649,404f 24c	
2° Dépenses non effectuées par les ministres, sur celles qui avaient été autorisées législativement, et pour lesquelles des		
A REPORTER.....	649,404 24	102,744,023 74

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1852.

REPORT.....		649,404f 24c	102,744,023f 74c
crédits sont à annuler en somme égale, 35,614,587 fr. 60 cent. savoir :			
Service ordinaire.....	35,493,049f 98c	35,614,587 60	
Travaux extraordinaires.....	121,537 62		
3° Dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1852, savoir :			
Service ordinaire.....	4,209,080f 69c	4,410,959 27	
Travaux extraordinaires.....	201,878 58		
		40,674,951 11	
A AJOUTER : Augmentation des recettes réalisées, comparativement aux évaluations, savoir :			
Ressources ordinaires.....	25,131,322f 77c	36,310,059 09	
Ressources spéciales.....	11,178,736 32		
			76,985,010 20
RESTE en excédant de dépense, égal à celui qui vient d'être établi..			25,759,013 54

Comparaison de la situation provisoire de 1852, publiée au 1er janvier 1853, avec la situation définitive établie en clôture d'exercice.

D'après la situation provisoire publiée dans le compte général des finances de l'année 1852 (page 351), le budget de l'exercice 1852 présentait un découvert probable de 26,664,223f 92c

Ainsi qu'on l'a établi ci-dessus, l'excédant final de dépense de cet exercice est définitivement fixé à..... 25,759,013 54

Il en résulte que la liquidation définitive des recettes et des dépenses de cet exercice, et l'apurement, en clôture d'exercice, des services ressortissant aux divers départements ministériels, a produit une atténuation sur les charges du budget de. 905,210 38

Cette atténuation s'explique ainsi :

Recettes constatées dans la situation provisoire (déduction faite de 11,325,144 fr. 19 cent., montant des fonds départementaux et spéciaux non employés en 1852), ci.....		1,484,137,751f 73c
Recouvrements définitifs. (Voir le tableau, page 276.).....		1,481,700,083 51
Réduction des recettes d'après le règlement du budget.....		2,437,668 22
Dépenses constatées en situation provisoire (déduction faite comme ci-dessus de 11,325,144 fr. 19 cent. de fonds départementaux et spéciaux non employés en 1852), ci.....	1,510,801,975f 65c	
Dépenses définitives de l'exercice.....	1,507,459,097 05	
Réduction de dépenses en règlement définitif.	3,342,878 60 ci	3,342,878 60
En sorte que le découvert présenté dans la situation provisoire se trouve atténué, comme on vient de le dire, de la somme de.....		905,210 38

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1852.

Comparaison des recettes et des dépenses de 1852 avec celles de 1851.

Ainsi qu'on l'a dit plus haut, les produits de l'exercice expiré ne peuvent être comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, ces deux termes exprimant seuls des faits positifs, dont la corrélation permet de signaler les résultats qu'il importe principalement de connaître, c'est-à-dire les variations de l'impôt d'une année à l'autre. On a fait, en même temps, remarquer, quant aux dépenses, la nécessité d'en apprécier le montant pour l'exercice expiré, comparativement à celles que l'exercice précédent a eues à supporter. Ces deux sortes de comparaisons sont l'objet des tableaux placés à la suite de la présente note (pages 278 et 280). Elles se trouvent, en outre, développées dans les états publiés au compte définitif des recettes de 1852, et indiquant, en détail, les causes des augmentations ou des diminutions survenues en 1852, comparativement au budget de 1851. Des états semblables, pour les dépenses, sont joints aux comptes des ministères ordonnateurs, et font également connaître, par nature de services, les causes des différences qui ressortent entre les mêmes exercices.

Les résultats de ces tableaux de comparaison se justifient par le rapprochement des termes du règlement définitif des deux budgets.

Comme les explications qui précèdent viennent de l'établir, le règlement de l'exercice 1852 détermine un excédant de dépense de		25,759,013f 54c
La situation définitive du budget de l'exercice 1851 a fait ressortir un excédant de dépense de		100,728,868 78
Comparativement à l'exercice 1851, le budget de 1852 se présente donc dans une situation plus favorable de la somme de		74,969,855 24
Ce résultat provient des causes ci-après :		
1° Augmentation, en 1852, sur les recettes constatées :		
Recettes de 1852	1,479,724,122f 18c	127,176,388f 02c
Recettes de 1851	1,352,547,734 16	
2° Augmentation, en 1852, des dépenses constatées :		
Dépenses de 1852	1,496,055,908f 33c	
Dépenses de 1851	1,448,481,773 84	
Différence en plus à 1852	47,574,134 49	
3° Différence en plus au budget de 1852, provenant de ce que, comparativement aux dépenses liquidées pour les deux exercices, les payements de 1852 ont été supérieurs à ceux de 1851 :		
Dépenses restées à payer sur l'exce 1852. 4,410,959f 27c	1,428,005 05	
——— sur l'exce 1851. 5,838,964 32		
A reporter	49,002,139 54	127,176,388 02

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1852.

REPORT.....		49,002,139f 54c	127,176,388f 02c
4° Diminution, en 1852, des fonds reportés pour le service départemental et pour divers services spéciaux (différence entre les fonds de reports dont chaque budget a profité et ceux qu'il a légués aux exercices suivants) :			
Différence au profit de 1852.....	1,326,557f 09c	189,237 96	
——— de 1851.....	1,515,795 05		
5° Diminution, en 1852, des fonds généraux restés disponibles par suite du règlement définitif du service colonial :			
Recettes de 1852.....	649,404f 24c	410,541 41	
——— de 1851.....	1,059,945 65		
6° Augmentation, en 1852, du prélèvement fait sur les fonds généraux du budget pour les dépenses du service colonial :			
Dépenses de 1852.....	15,814,147f 99c	2,604,613 87	
——— de 1851.....	13,209,534 12		
ENSEMBLE.....		52,206,532 78	52,206,532 78
DIFFÉRENCE ÉGALE à celle que présentent, en situation définitive, les budgets des exercices 1852 et 1851.....			74,969,855 24

Les états spéciaux de comparaison, insérés pages 278 à 281, développent les différences indiquées ci-dessus : pour les recettes de 1852, qui sont rapprochées de celles de 1851, avec un résumé particulier concernant les impôts et revenus indirects des deux exercices ; pour les dépenses de 1852, comparées à celles de 1851 ; et pour les dépenses restées à payer à la clôture de chacun des exercices 1852 et 1851.

TABLEAUX MODIFICATIFS

A L'APPUI

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS

QUI SERVENT DE BASE

AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1852.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1852.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES d'après le budget. (Lois des 8 août 1851 et 17 mars 1852.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE LA RÉALISATION des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. (A)		MODIFICATIONS RÉSULTANT DE CHANGEMENTS apportés législativement au budget primitif de l'exercice 1852.		ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
		Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.		
RESSOURCES ORDINAIRES.							
Contributions directes	411,689,780f 00c	1,187,565f 00c	"	"	"	412,877,345f 00c	
Enregistrement, timbre et domaines	270,802,564 00	187,563 58	"	"	"	270,990,127 58	(A) Voir le développement par nature de produits et par chapitre, pages 206 et 207.
Produits des forêts et de la pêche	40,976,940 00	"	"	"	"	40,976,940 00	
Douanes et sels	159,566,000 00	"	"	"	"	159,566,000 00	
Contributions indirectes	317,148,000 00	"	"	"	"	317,148,000 00	
Produits des postes	45,815,000 00	"	"	"	"	45,815,000 00	
Divers revenus. — Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,150,000 00	"	361f 00c	"	"	3,149,638 40	
Divers revenus. — Produits universitaires	1,750,156 00	"	"	"	"	1,750,156 00	
Divers revenus. — Produits éventuels affectés au service départemental	19,200,000 00	"	2,075,662 94	"	"	17,124,337 06	
Divers revenus. — Produits et revenus de l'Algérie	12,265,000 00	"	"	"	"	12,265,000 00	
Divers revenus. — Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	"	"	"	"	1,050,000 00	
Divers revenus. — Recettes des colonies	5,644,900 00	"	"	"	(B) 5,644,900f 00c	"	(B) Exécution de l'article 11 de la loi de règlement de l'exercice 1842.
Produits divers	20,686,020 00	346,255 05	"	"	"	21,032,275 05	
Produit de la réserve de l'amortissement	77,140,911 00	"	"	"	"	77,140,911 00	
	1,386,885,271 00	1,721,383 63	2,076,024 54	"	5,644,900 00	1,380,885,730 09	
RESSOURCES SPÉCIALES.							
Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et intérêts, sur les prêts qui leur ont été faits par le trésor	1,232,000 00	"	"	"	"	1,232,000 00	
Remboursement à faire par la compagnie du chemin de fer du Nord	3,500,000 00	"	"	"	"	3,500,000 00	
Remboursement à faire par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon	39,463,000 00	"	"	"	"	39,463,000 00	
Remboursements, par les compagnies de chemins de fer, de leur portion contributive dans la dépense du chemin de fer de ceinture	3,333,333 00	"	"	"	"	3,333,333 00	
Produit de l'aliénation des bois de l'État	15,000,000 00	"	"	"	"	15,000,000 00	
	1,449,413,604 00	1,721,383 63	2,076,024 54	"	5,644,900 00	1,443,414,063 09	
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.							
Fonds reportés des exercices 1850 et 1851 pour le service départemental et divers services spéciaux... Exercice 1850... 5,085,549f 97c; Exercice 1851... 7,566,151 31	"	"	"	12,651,701f 28c	"	12,651,701 28	
	1,449,413,604 00	1,721,383 63	2,076,024 54	12,651,701 28	5,644,900 00	1,456,065,764 37	
		354,640f 91c		7,006,801f 28c			
		RÉSULTAT en augmentation... 6,652,160f 37c					

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES

Développement des modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
	CONTRIBUTIONS DIRECTES. (Augmentation : 1,187,203f 40c.)		
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	"	28,901f 88c
	Centimes additionnels pour fonds commun réparti entre les départements — applicables aux dépenses ordinaires	"	19,453 29
	Centimes additionnels pour fonds commun réparti entre les départements — aux dépenses facultatives	"	"
	Centimes votés par les conseils généraux pour dépenses facultatives	"	618,503 08
	Centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales pour dépenses extraordinaires	"	1,274,429 08
	Centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux de grande communication et autres chemins vicinaux	"	82,230 46
	Centimes additionnels spéciaux pour dépenses de l'instruction primaire	193,332f 37c	"
	——— pour dépenses du cadastre	67,996 25	"
Fonds pour dépenses communales.	Centimes affectés aux dépenses ordinaires	"	12,989 75
	——— aux dépenses extraordinaires et aux frais de bourse et de chambre de commerce	981,777 22	"
	Centimes affectés aux dépenses des communes pour les chemins vicinaux	283,503 19	"
	——— pour l'instruction primaire	519,367 86	"
	——— pour frais de confection de rôles spéciaux de diverses impositions communales	"	2,842 44
	——— pour frais de perception de diverses impositions communales	49,118 65	"
	Restitutions sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes	161,851 71	"
Fonds pour secours en cas de grêle, incendie, inondations ou autres cas fortuits		"	2,779 04
Fonds de non-valeurs.	Foncière, personnelle et mobilière (non-valeurs, remises et modérations)	"	2,779 04
	Portes et fenêtres (non-valeurs)	"	1,215 57
	Patentes, décharges, réductions, remises et modérations et frais d'impression et d'expédition des formules des patentes	751,294 53	"
Fonds de réimpositions		219,566 90	"
Taxe de premier avertissement et frais de confection de rôles de contributions extraordinaires, autorisés par décrets		5,879 95	"
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte (frais de 1er avertissement)		"	361 60
	A REPORTER	3,233,688 63	2,046,485 23

QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1852.

Suite du *Développement des modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
REPORT	3,233,688f 63c	2,046,485f 23c
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES. (Augmentation : 187,563f 58c.)		
Produits d'établissements spéciaux régis par l'État. (Produits consommés en nature provenant de ces établissements.)	187,563 58	"
PRODUITS ÉVENTUELS AFFECTÉS AUX DÉPENSES DÉPARTEMENTALES. (Diminution : 2,075,662f 94c.)		
Produits affectés aux dépenses ordinaires	514,453 32	"
——— facultatives sur diverses natures de recettes	"	388,053 96
——— facultatives sur subventions pour travaux de routes	"	126,601 58
——— extraordinaires	800,258 23	"
——— spéciales sur subventions communales	"	2,875,718 95
PRODUITS DIVERS. (Augmentation : 346,255f 05c.)		
Redevances et produits extraordinaires des mines	"	1 65
Produits éventuels départementaux attribués à l'instruction primaire	41,112 66	"
Produit de la subvention allouée pour le service de l'instruction primaire	419,789 24	"
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires		139,815 20
Fonds avancés par divers pour dépenses cadastrales	17,720 00	"
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	8,200 00	"
Frais de surveillance des associations ouvrières	"	750 00
	5,222,785 66	5,577,426 57
RÉSULTAT en diminution. — Ressources applicables au service départemental, à déduire 3,499,045f 41c ; ——— à divers services spéciaux 3,144,404 50	354,640f 91c	

TABLEAU MODIFICATIF A L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DU BUDGET DE 1852.

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ouverts d'après le budget primitif. (Loi de finances du 17 mars 1852.)	A AJOUTER pour dépenses départementales qui se règlent d'après les recettes et dont les crédits sont portées en sommes insuffisantes au budget des dépenses.	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES affectées au service départemental et à divers services spéciaux (A). Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS REPORTÉS des exercices 1850 et 1851 pour le service départemental et pour divers services spéciaux (B).	AUGMENTATIONS et DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant de lois spéciales (C). Crédits accordés.	Crédits annulés.	MODIFICATIONS DE CRÉDITS résultant de décrets régularisés par la loi des comptes (D). Crédits accordés.	Crédits annulés.	CRÉDITS pour DÉPENSES des exercices clos payées pendant l'année 1852 (E).	DÉDUCTION DES CRÉDITS du service colonial, en exécution de l'article 11 de la loi du 20 avril 1845. (F)	CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget de l'exercice 1852.
SERVICE ORDINAIRE.												
Dette publique	394,368,453f	"	"	"	"	12,172,632f 00c	"	359,219f 18c	151,945f 92c	"	"	406,748,358f 26c
Dotations	5,775,600	"	"	"	"	11,969,333 33	1,179,246f 00c	"	93,386 72	"	"	16,472,300 61
Services généraux des ministères. — Ministère d'État	7,259,100	"	"	"	"	1,296,850 00	711,020 00	427,031 00	24,440 00	"	"	8,247,521 00
— de la justice	26,415,634	"	"	"	"	794,000 00	"	"	"	3,354f 21c	"	27,212,988 21
— des affaires étrangères	8,273,976	"	"	"	"	1,396,370 35	"	"	45,000 00	280,411 01	"	9,905,757 36
— de l'instruction publique et des cultes. Instruction publique	22,454,767	"	514,419f 07c	"	759,205f [illegible]	100,000 00	29,000 00	"	"	101,380 46	"	23,900,772 42
— de l'instruction publique et des cultes. Cultes	42,141,292	"	"	"	"	64,461 00	"	"	"	259,875 02	"	42,465,628 02
— de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce	154,800,854	"	"	3,906,946f 19c	11,571,306 [illegible]	7,286,501 74	1,469,858 96	845,000 00	112,670 91	936,559 70	"	169,950,836 22
— de la police générale	3,872,465	"	"	"	"	220,700 11	"	203,562 95	267,800 00	"	"	4,028,928 06
— des travaux publics	69,883,025	"	"	"	"	1,387,058 68	61,000 00	190,442 98	"	313,496 27	"	71,713,022 93
— de la guerre	329,414,454	"	"	"	"	4,887,200 00	4,887,200 00	377,682 34	377,682 34	5,232,540 14	"	334,646,994 14
— de la marine. Service marine	93,463,989	"	"	"	"	470,800 00	"	803,650 55	1,372,150 55	699,706 87	"	94,065,995 87
— de la marine. Service colonial	21,356,789	"	"	"	"	102,258 99	"	"	"	"	21,459,047f 99c	"
— des finances	18,497,006	"	"	"	"	2,723,436 25	"	159,563 06	"	5,031,654 81	"	26,411,660 12
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	151,594,180	68f	91,232 95	"	192,481 [illegible]	5,320,111 72	"	307,502 93	"	"	"	157,505,577 05
Remboursements et restitutions, primes et escomptes	80,791,660	345,380	2,946,653 26	"	128,617 [illegible]	6,493,200 00	"	1,800,000 00	"	"	"	92,505,510 36
	1,430,363,244	345,448	3,552,305 28	3,906,946 19	12,651,701 [illegible]	56,684,914 17	8,337,324 96	5,473,654 99	2,445,076 44	12,858,978 49	21,459,047 99	1,485,781,850 63
	1,430,708,692f		354,640f 91c			48,347,589f 21c		3,028,578f 55c				
						64,235,146f 25c						
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.												
Ministère d'État	4,925,000	"	"	"	"	"	100,000 00	"	162,558 00	"	"	4,662,442 00
— des travaux publics	65,705,602	"	"	"	"	"	16,000,000 00	5,923 82	"	357,613 68	"	50,069,139 50
— de la marine	2,405,000	"	"	"	"	26,600 00	"	"	"	50,607 99	"	2,482,207 99
	73,035,602	"	"	"	"	26,600 00	16,100,000 00	5,923 82	162,558 00	408,221 67	"	57,213,789 49
						16,073,400f		156,634f 18c				
						16,638,255f 85c						
TOTAL GÉNÉRAL	1,503,398,846	345,448	3,552,305 28	3,906,946 19	12,651,701 [illegible]	56,711,514 17	24,437,324 96	5,479,578 81	2,607,634 44	13,267,200 16	21,459,047 99	1,542,995,640 12
			354,640f 91c			32,274,189f 21c		2,871,944f 37c				
						48,413,333f 74c						
	1,503,744,294f				Résultat en augmentation	39,251.346f 12c						

OBSERVATIONS.

(A) Exécution de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834. (Voir, à la page suivante, le développement de ces modifications, qui affectent les évaluations de recettes.)

(B) Voir le développement page 211.

(C) Voir *idem*, pages 212 à 217.

(D) Voir *idem*, pages 218 et 219.

(E) Exécution de l'article 8 de la loi de finances du 28 mai 1834. Il n'est pas publié de développement pour cette nature de modifications, parce que les dépenses des exercices clos forment un chapitre spécial dans le budget de chaque ministère, et que le présent tableau n'avait pas à contenir, à cet égard, d'autres indications que celles qui s'y trouvent énoncées.

(F) Voir le développement page 220.

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1852.

Développement des modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MODIFICATIONS. AUGMENTATIONS.	MODIFICATIONS. DIMINUTIONS.
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. (Augmentation : 514,419f 07c.)		
18	Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les centimes additionnels	654,234f 27c	"
19	Dépenses de l'instruction primaire imputables sur ressources spéciales des écoles normales primaires	"	139,815f 20c
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE; ANCIEN MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE. (Augmentation : 192,234f 54c.)		
32	Secours pour pertes matérielles et événements malheureux	"	2,779 04
36	Enseignement professionnel de l'agriculture	155,889 50	"
38	Haras, dépôts d'étalons	31,674 08	"
46	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	8,200 00	"
47	Frais de surveillance des associations ouvrières	"	750 00
	SERVICE DÉPARTEMENTAL. (Diminution : 4,099,180f 73c.)		
	Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements	"	28,901 88
63	——— sur le fonds commun	"	19,453 29
	——— sur produits éventuels ordinaires	514,453 32	"
	Dépenses facultatives sur les centimes votés par les conseils généraux	"	618,503 08
64	——— sur produits éventuels facultatifs	"	388,053 96
	——— sur subventions communales	"	126,601 58
	Dépenses extraordinaires sur le produit des centimes extraordinaires	"	1,274,429 08
65	——— sur produits éventuels (emprunts autorisés)	800,258 23	"
	Dépenses spéciales sur centimes votés par les conseils généraux pour les chemins vicinaux	"	82,230 46
66	——— sur subventions communales et souscriptions particulières pour les chemins vicinaux	"	2,875,718 95
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS. (Augmentation : 91,232f 95c.)		
39	Dépenses diverses. — Frais d'impressions et de confection de rôles, etc.	"	2,461 44
40	Dépenses du cadastre sur centimes facultatifs votés par les conseils généraux	85,716 25	"
42	Service administratif et de perception des contributions directes (frais de perception), et taxe des biens de mainmorte (frais de 1er avertissement)	7,978 14	"
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS. (Augmentation : 2,946,653f 26c.)		
	Restitutions sur le produit des centimes additionnels pour dépenses ordinaires des communes	"	12,989 75
	——— pour dépenses extraordinaires des communes	981,777 22	"
	——— pour dépenses des chemins vicinaux	283,503 19	"
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	519,367 86	"
	——— pour frais de confection de rôles spéciaux des impositions communales	"	2,842 44
72	——— pour frais de perception des impositions communales	49,118 65	"
	Restitutions sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes	161,851 71	"
	Remises et modérations sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	"	2,779 04
	Dégrèvements et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres	"	1,215 57
	——— sur la contribution des patentes	751,294 53	"
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	219,566 90	"
		5,224,883 85	5,579,524 76
	RÉSULTAT en diminution.... Crédits applicables au service départemental (à déd.) 3,499,045f 41c; ——— à divers services spéciaux 3,144,404 50	354,640f 91c	

Développement des crédits reportés des exercices 1850 et 1851, pour les dépenses du service départemental et de divers services spéciaux.

CHAPITRES spéciaux du budget de 1852.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS REPORTÉS À L'EXERCICE 1852. Crédits provenant de l'exercice 1850.	Crédits provenant de l'exercice 1851.	Total.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.			
18	Dépenses de l'instruction primaire sur centimes additionnels	542,363 61	152,469 09	694,832 70
19	Dépenses des écoles normales primaires sur fonds spéciaux	38,808 58	25,564 61	64,373 19
		581,172 19	178,033 70	759,205 89
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE. DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.			
32	Secours spéciaux pour pertes matérielles et événements malheureux	1,244,858 43	"	1,244,858 43
46	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	6,359 24	"	6,359 24
47	——— des associations ouvrières	4,620 25	"	4,620 25
		1,255,837 92	"	1,255,837 92
	SERVICE DÉPARTEMENTAL IMPUTABLE SUR RESSOURCES SPÉCIALES.			
63	Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements	652,028 97	190,683 52	842,712 49
	——— sur produits éventuels ordinaires	125,796 74	29,052 90	154,849 64
	Dépenses facultatives sur les centimes votés par les conseils généraux	529,960 53	1,029,767 26	1,559,727 79
64	——— sur produits éventuels	50,144 19	936,472 67	986,616 86
	——— sur subventions communales	130,607 45	316,591 76	447,199 21
65	Dépenses extraordinaires sur produits de centimes additionnels extraordinaires	1,055,751 06	3,417,641 86	4,473,392 92
	——— sur produits éventuels (emprunts autorisés)	148,847 50	156,190 42	305,037 92
66	Dépenses spéciales sur centimes votés pour les chemins vicinaux	234,304 87	661,152 84	895,457 71
	——— sur subventions communales pour les chemins vicinaux	"	650,564 38	650,564 38
		2,927,441 31	7,388,117 61	10,315,558 92
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.			
40	Dépenses cadastrales imputables sur le fonds commun	102,091 12	"	102,091 12
	——— sur le produit des centimes facultatifs	90,390 33	"	90,390 33
		192,481 45	"	192,481 45
	REMBOURSEMENTS, RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.			
72	Restitutions et non-valeurs sur contributions directes	128,617 10	"	128,617 10
	TOTAL GÉNÉRAL (voir les lois de règlement des exercices 1850 et 1851)	5,085,549 97	7,566,151 31	12,651,701 28

NOTA. Le résultat général ci-dessus se développe ainsi qu'il suit, sous le rapport des services auxquels les reports sont applicables :

Service départemental.	Exercice 1850	3,701,094f 95c	12,651,701f 28c
	Exercice 1851	7,566,151 31	
Services spéciaux	Exercice 1850	1,384,455 02	

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1852.

Développement des modifications de crédits résultant de décrets ou lois spéciales.

DATES des LOIS OU DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		CRÉDITS ACCORDÉS.		
		1° SERVICE ORDINAIRE.		
		DETTE PUBLIQUE.		
Décret du 15 avril 1852.	11 *bis*.	Dotation du Sénat	770,400f 00c	
Loi du 8 juillet 1852...	21 *ter*.	Indemnités viagères de retraite aux employés et agents de la dernière liste civile	320,000 00	
	2	Rentes 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)	250,000 00	
	4	Rentes 3 p. 0/0	4,232,174 00	
Loi du 10 juin 1853...	9	Intérêts de la dette flottante du Trésor	5,500,000 00	12,172,632f 00c
	11 *bis*.	Dotation du Sénat	400,000 00	
	11 *ter*.	Rentes viagères pour la vieillesse	640,058 00	
	19	Pensions et indemnités accordées à des employés réformés de divers ministères	60,000 00	
		DOTATIONS ET DÉPENSES DES POUVOIRS LÉGISLATIFS ET DU CONSEIL D'ÉTAT.		
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
Sénatus-consulte du 1er avril 1852	23	Dotation du Prince et liste civile de l'Empereur	10,500,000 00	
Sénatus-consulte du 12 décembre 1852..	23	*Idem*	1,083,333 33	11,969,333 33
	23 *bis*.	Dotation des Princes et Princesses de la Famille impériale	125,000 00	
Loi du 10 juin 1853...	23 *ter*.	Supplément à la dotation de la Légion d'honneur	261,000 00	
		MINISTÈRE D'ÉTAT.		
Décret du 20 avril 1852.	10	Personnel des palais impériaux et conservation du mobilier	24,850 00	
Idem	10	*Idem*	20,000 00	
	11	Frais de régie des palais impériaux, etc.	4,000 00	1,296,850 00
	13	Constructions et grosses réparations des palais impériaux	600,000 00	
Loi du 10 juin 1853....	13 *bis*.	Appropriation des bâtiments et magasins de l'île des Cygnes	148,000 00	
	13 *ter*.	Appropriation du château de Saverne	500,000 00	
		MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
Loi du 10 juin 1853...	12	Service de la justice en Algérie	16,000 00	794,000 00
	13	Frais de justice criminelle et des statistiques	778,000 00	
		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		
Décret du 21 janv. 1852.	15	Dépenses des exercices périmés	32,034 52	
	2	Administration centrale. — Matériel	28,000 00	
	4	Traitements des agents en inactivité	12,000 00	
	5	Frais d'établissement	300,000 00	
Loi du 10 juin 1853...	6	Frais de voyages et de courriers	600,000 00	1,396,370 35
	7	Frais de service	260,000 00	
	8	Présents diplomatiques	35,000 00	
	12	Dépenses imprévues	59,335 83	
	16	Dépenses relatives à l'émir Abd-el-Kader	70,000 00	
		A REPORTER	.....	27,629,185 68

DATES des LOIS OU DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		Suite du SERVICE ORDINAIRE.		
		REPORT	.....	27,629,185f 68c
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.		
		DÉPENSES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Loi du 3 mai 1853....	27 *bis*.	Prix des loyers arriérés dus par l'académie impériale de médecine	5,000f 00c	
Loi du 10 juin 1853....	10	Facultés des sciences	15,000 00	100,000 00
	11	——— des lettres	80,000 00	
		DÉPENSES DES CULTES.		
Loi du 10 juin 1853...	4	Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques.	19,314 00	
	15	Dépenses du personnel des cultes protestants	18,547 00	64,461 00
	"	Frais d'installation et d'ameublement de la communauté de Sainte-Geneviève.	26,600 00	
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.		
Décret du 28 fév. 1852.	77	Exposition de Londres	115,735 54	
Décret du 10 mars 1852.	78	Achèvement des bâtiments du palais de justice de Rouen	18,608 33	
Décret du 20 mars 1852.	26	Constructions et grosses réparations des édifices publics	145,000 00	
Décret du 22 mars 1852.	79	Statue élevée au maréchal Ney	50,000 00	
Décret du 28 mars 1852.	15	Souscription à divers ouvrages concernant les beaux-arts	22,324 00	
Décret du 28 mars 1852.	80	Mission en Mésopotamie et en Médie	42,367 00	
Loi du 3 juillet 1852...	81	Restauration de l'église de Saint-Ouen de Rouen	170,000 00	
Loi du 8 juillet 1852...	28	Secours généraux aux hospices, bureaux de charité, etc.	400,000 00	
Loi du 8 juillet 1852...	62	Dépenses des exercices périmés	10,588 98	
Loi du 8 juillet 1852...	62	*Idem*	2,375 10	
Loi du 8 juillet 1852...	62	*Idem*	20,632 87	
Loi du 8 juillet 1852...	82	Monument à la mémoire de l'archevêque de Paris	28,399 47	
Loi du 8 juillet 1852...	83	Acquisition d'un tableau de Murillo (*la Conception*)	615,300 00	
Loi du 8 juillet 1852...	84	Musée impérial	120,000 00	
Loi du 10 juin 1853...	9	Dépenses du matériel des gardes nationales	75,000 00	
		A REPORTER	1,836,331 29	27,793,646 68

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1852.

Développement des modifications de crédits résultant de décrets ou lois spéciales.

DATES des LOIS OU DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		Suite du SERVICE ORDINAIRE.		
		REPORT	.....	27,793,646f 68f
		Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.		
		REPORT	1,836,331f 29c	
Loi du 10 juin 1853	26	Constructions et grosses réparations des édifices publics	817,914 54	
	39	Remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière	200,000 00	
	43	Encouragements aux pêches maritimes	500,000 00	
	48	Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État	40,000 00	
	51	Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs	1,177,838 00	
	54	Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention	1,208,000 00	
	72	Travaux de déblayement du temple de Sérapis	50,000 00	7,286,501 74
	75	Études expérimentales relatives à la péripneumonie des bestiaux	19,531 62	
	86	Achat du matériel pour les fêtes publiques	150,000 00	
	87	Achèvement des bâtiments de la cour impériale de Lyon	96,886 29	
	88	Célébration de la fête du 15 août 1852	550,000 00	
	89	Confection des drapeaux et étendards destinés aux gardes nationales	40,000 00	
	90	Dépenses résultant des arrestations opérées à la suite des événements de décembre 1851	600,000 00	
		MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.		
Loi du 10 juin 1853	4 *bis.*	Frais de police dans les communes de l'agglomération lyonnaise	151,700 11	
	7 *bis.*	Supplément de traitement au préfet de police et au secrétaire général de la police de la Seine	22,000 00	220,700 11
	7 *ter.*	Abonnement pour frais d'administration de la préfecture de police	47,000 00	
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Décret du 28 mars 1852.	26	Dépenses des exercices périmés	28,377 27	
	27	Réparation des dommages causés par les inondations du mois de juin 1851	49,881 41	
	28	Subvention aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus emportés par les eaux	8,800 00	1,387,058 68
Loi du 29 juin 1852	17	Dunes et semis	360,000 00	
Loi du 10 juin 1853	14 *ter.*	Réparation des dommages causés par l'inondation du Rhin	800,000 00	
	14 *quater.*	Suppression des épis saillants existant le long de l'île du Nord dans la Gironde	140,000 00	
		A REPORTER	.....	36,687,907 21

DATES des LOIS OU DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		Suite du SERVICE ORDINAIRE.		
		REPORT	.....	36,687,907f 21c
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Loi du 10 juin 1853	6	Garde de Paris	288,000f 00c	
	8	Justice militaire	100,000 00	
	11	Lits militaires	192,000 00	
	20	Dépôt général de la guerre	26,000 00	
	21	Matériel de l'artillerie. (Intérieur.)	200,000 00	
	21 *bis.*	Matériel de l'artillerie. (Travaux extraordinaires.)	150,000 00	
	25	Matériel du génie. (Intérieur.)	262,000 00	
	25 *bis.*	Matériel du génie. (Travaux extraordinaires.)	1,200,000 00	4,887,200 00
	28	Invalides de la guerre	33,000 00	
	29	Gouvernement et administration générale de l'Algérie	25,000 00	
	31	Service maritime en Algérie	207,000 00	
	32	Administration provinciale en Algérie	10,200 00	
	33	Services financiers en Algérie	19,000 00	
	36 *bis.*	Colonies pénitentiaires en Algérie	2,175,000 00	
		MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.		
		SERVICE MARINE.		
Loi du 10 juin 1853	11 *bis.*	Curage et défense de la petite rade de Toulon	415,500 00	
	11 *ter.*	Travaux hydrauliques. Fosses d'immersions	55,300 00	470,800 00
		SERVICE COLONIAL.		
Décret du 14 août 1852.	6 *bis.*	Indemnités aux colons	102,258 99	102,258 99
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
Décret du 27 mars 1852.	26	Administration centrale des finances. (Personnel.)	100,000 00	
	27	Administration centrale des finances. (Matériel.)	100,000 00	
Loi du 6 mai 1852	78	Refonte des monnaies de cuivre	1,000,000 00	
Loi du 10 juin 1853	26	Administration centrale des finances. (Personnel.)	67,000 00	2,723,436 25
	30	Monnaies et médailles. (Matériel.)	26,436 25	
	32	Frais de trésorerie	1,300,000 00	
	33	Traitemts et frais de service des receveurs généraux et particuliers des finances.	130,000 00	
		A REPORTER	.....	44,871,602 45

Suite du TABLEAU MODIFICATIF A L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1852.

Développement des modifications de crédits résultant de décrets ou lois spéciales.

DATES des LOIS OU DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		Suite du SERVICE ORDINAIRE.		
		REPORT	.....	44,871,602f 45c
		FRAIS DE RÉGIE ET DE PERCEPTION DES IMPÔTS ET REVENUS.		
Loi du 9 juillet 1852...	45 *bis*.	Acquisition des hôtels Sébastiani et de Castellane	1,400,000f 00c	
	44	Enregistrement et domaines. (Matériel.)	76,500 00	
	45	*Idem*. (Dépenses diverses.)	130,000 00	
	45 *ter*.	Travaux d'appropriation de l'hôtel domanial, rue de Lille, n° 2	62,355 00	
	47	Timbre. (Matériel et dépenses diverses.)	38,000 00	
	47 *bis*.	Frais de déménagement des directions de l'enregistrement et des domaines.	8,000 00	
	49	Forêts. (Matériel.)	267,520 00	
	50	Forêts. (Dépenses diverses.)	128,000 00	
Loi du 10 juin 1853...	50 *bis*.	Indemnités pour résiliation de baux de droits de chasse	250,000 00	5,320,111 72
	50 *ter*.	Frais d'aliénation de bois de l'État	125,700 00	
	53	Douanes. (Dépenses diverses.)	20,000 00	
	55	Contributions indirectes. (Personnel.)	100,000 00	
	61	Tabacs. (Personnel.)	5,283 00	
	62	Tabacs. (Matériel.)	207,000 00	
	63	Achats et transports de tabacs	2,474,000 00	
	66	Postes. (Service administratif.) (Matériel.)	10,500 00	
	79	Réorganisation de la deuxième ligne d'inspection des douanes à Lille	17,253 72	
		REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.		
	73	Remboursements sur produits indirects et divers. (Enregistrement.)	650,000 00	
	73	——— (Forêts.)	118,000 00	
	73	——— (Produits divers.)	275,200 00	
Loi du 10 juin 1853....	74	Répartition de produits de plombage et d'estampillage	150,000 00	6,493,200 00
	75	Répartition de produits d'amendes et confiscations attribuées à divers. (Enregistrement et domaine.)	300,000 00	
	76	Primes à l'exportation des marchandises	5,000,000 00	
		TOTAL du service ordinaire		56,684,914 17
		2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.		
		MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.		
Loi du 10 juin 1853....	1	Fort Boyard	26,600 00	26,600 00
		TOTAL des crédits accordés		56,711,514 17

DATES des LOIS OU DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		CRÉDITS ANNULÉS.		
		1° SERVICE ORDINAIRE.		
		DOTATIONS ET DÉPENSES DES POUVOIRS LÉGISLATIFS ET DU CONSEIL D'ÉTAT.		
		MINISTÈRE D'ÉTAT.		
Décret du 15 avril 1852.	1	Dotation du Sénat	770,400f 00c	
Décret du 20 avril 1852.	2	Sénat. (Personnel.)	24,850 00	
Loi du 10 juin 1853...	4	Conseil d'État. (Personnel.)	290,000 00	1,179,246f 00c
	6	Corps législatif. (Personnel.)	84,640 00	
	7	——— (Matériel)	9,356 00	
		MINISTÈRE D'ÉTAT.		
Loi du 10 juin 1853...	10	Personnel des palais impériaux et conservation du mobilier	66,750 00	
	12	Entretien des palais impériaux	15,000 00	
	13 *bis*.	Appropriation des bâtiments et magasins de l'île des Cygnes	119,000 00	711,020 00
	13 *ter*.	Appropriation du château de Saverne	476,000 00	
	14	Manufactures impériales de Sèvres et des Gobelins	34,270 00	
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES. DÉPENSES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Décret du 20 avril 1852.	26	Bibliothèques publiques	24,000 00	
Loi du 3 mai 1853.....	27	Académie impériale de médecine	5,000 00	29,000 00
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.		
Loi du 10 juin 1853...	15	Souscriptions à divers ouvrages concernant les beaux-arts	39,084 00	
	51	Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs	16,000 00	
	52	Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures.	47,000 00	
	55	Remboursement sur le produit du travail des condamnés détenus	75,000 00	
	69	Construction de cinq nouvelles lignes de télégraphie électrique	651,671 00	1,469,858 96
	75	Études expérimentales relatives à la péripneumonie des bestiaux	10,000 00	
	76	Création d'établissement modèles pour bains et lavoirs publics	554,704 49	
	79	Statue élevée à la mémoire du maréchal Ney	48,000 00	
	82	Monument élevé à la mémoire de l'archevêque de Paris	28,399 47	
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Loi du 10 juin 1853...	14 *ter*.	Réparations des dommages causés par l'inondation du Rhin	61,000 00	61,000 00
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Loi du 10 juin 1853...	4	États-majors	100,000 00	
	5	Gendarmerie	500,000 00	
	9	Solde et entretien des troupes	3,632,200 00	
	10	Habillement et campement	400,000 00	4,887,200 00
	11	Lits militaires	200,000 00	
	12	Transports généraux	40,000 00	
	21	Matériel de l'artillerie. (Intérieur.)	15,000 00	
		TOTAL du service ordinaire		8,337,324 96
		2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.		
		MINISTÈRE D'ÉTAT.		
Loi du 10 juin 1853...	1	Achèvement de la cour du Louvre	100,000f 00c	100,000 00
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Loi du 10 juin 1853...	5	Établissement de grandes lignes de chemins de fer	16,000,000 00	16,000,000 00
		TOTAL des crédits annulés		24,437,324 96

RÉSULTAT

DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX CRÉDITS PAR DES DÉCRETS OU DES LOIS SPÉCIALES.

Crédits accordés	56,711,514f 17c
Crédits annulés	24,437,324 96
Crédits accordés	32,274,189 21

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1852.

Développement des modifications de crédits résultant de décrets à régulariser par la loi des comptes.

DATES des DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		CRÉDITS ACCORDÉS.		
		1° SERVICE ORDINAIRE.		
		DETTE PUBLIQUE.		
Décret du 11 juin 1853.	7	Amortissement des emprunts à rembourser par le Trésor	0f 82c	
	20	Subvention à la caisse des retraites des employés de l'ancienne Chambre des Pairs	2,272 44	
Décret du 13 juin 1853.	21 *quater.*	Indemnités viagères de retraite aux employés du domaine privé du dernier règne	170,000 00	359,219f 18c
Décret du 19 juill. 1853.	11 *ter.*	Rentes viagères pour la vieillesse	35,000 00	
Décret du 21 nov. 1853.	"	Rappels d'arrérages de rentes viagères d'exercices clos	33,748 84	
	"	——— de pensions d'exercices clos	118,197 08	
		MINISTÈRE D'ÉTAT.		
Décret du 20 juill. 1853.	11	Frais de régie des palais impériaux, etc.	402,303 00	427,031 00
	12	Entretien des palais impériaux	24,728 00	
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.		
Décret du 20 déc. 1852.	39	Remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière	25,000 00	
Décret du 7 juin 1853.	43	Encouragements aux pêches maritimes	50,000 00	845,000 00
Décret du 21 juill. 1853	54	Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention	770,000 00	
		MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.		
	2	Matériel et dépenses diverses des bureaux	32,243 67	
Décret du 21 juin 1853.	3	Location d'un hôtel et accessoires; frais d'installation	71,319 28	203,562 95
	10	Dépenses exceptionnelles occasionnées par les événements de décembre 1851.	100,000 00	
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
	13	Routes et ponts. Travaux ordinaires	19,120 84	
	13 *ter.*	——— Rectifications	24,166 67	
	14	Navigation intérieure. Rivières	20,093 60	
Décret du 18 juin 1853.	14 *bis.*	——— Travaux d'établissement et d'amélioration	36,700 00	190,442 98
	15	——— Canaux	20,195 00	
	16	Ports maritimes, phares et fanaux. Travaux ordinaires	59,109 77	
	16 *bis.*	——— Travaux d'amélioration	11,057 10	
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Décret du 25 oct. 1853.	"	Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1852	377,682 34	377,682 34
		MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.		
		Service marine.		
Décret du 7 oct. 1853.	11	Travaux hydrauliques	55,000 00	
	17	Frais de voyages	37,000 00	803,650 55
Décret du 21 déc. 1853.	"	Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1852	711,650 55	
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
Décret du 11 juin 1853.	31	Monnaies et médailles. Dépenses diverses	9,563 06	
	33	Traitements et frais de service des receveurs généraux et particuliers des finances	150,000 00	159,563 06
		Frais de régie et de perception des impôts et revenus.		
	43	Enregistrement et domaines. Personnel	162,000 00	
Décret du 11 juin 1853.	45	——— Dépenses diverses	35,000 00	307,502 93
	50	Forêts. Dépenses diverses	93,654 00	
Décret du 28 déc. 1853.	58	Contributions indirectes. Avances recouvrables	16,848 93	
		Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes.		
Décret du 11 juin 1853.	76	Primes à l'exportation des marchandises	1,800,000 00	1,800,000 00
		TOTAL du service ordinaire		5,473,654 99
		2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.		
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
	3	Établissements de canaux de navigation	2,450 00	
Décret du 18 juin 1853.	4	Réparations de dommages causés par les inondations	700 00	5,923 82
	5	Établissement de grandes lignes de chemins de fer	2,773 82	
		TOTAL des crédits accordés		5,479,578 81

DATES DES DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		CRÉDITS ANNULÉS.		
		1° SERVICE ORDINAIRE.		
		DETTE PUBLIQUE.		
	11	Rentes viagères	33,748f 84c	
	12	Pensions de l'ancienne prairie	1,500 00	
	13	——— civiles	5,846 64	
Décret du 21 nov. 1853.	14	——— à titre de récompense nationale	10,851 42	151,945f 92c
	15	——— militaires	89,509 70	
	16	——— ecclésiastiques	417 55	
	17	——— de donataires dépossédés	10,071 77	
		DOTATIONS ET DÉPENSES DES POUVOIRS LÉGISLATIFS ET DU CONSEIL D'ÉTAT.		
		MINISTÈRE D'ÉTAT.		
	2	Sénat. (Personnel.)	38,942 80	
Décret du 20 juill. 1853.	3	——— (Matériel.)	1,350 54	93,386 72
	6	Corps législatif. (Personnel.)	9,657 40	
	7	——— (Matériel.)	43,435 98	
		MINISTÈRE D'ÉTAT.		
Décret du 20 juill. 1853.	14	Manufactures impériales de Sèvres, des Gobelins, etc.	24,440 00	24,440 00
		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		
Décret du 13 juill. 1853.	16	Dépenses relatives à l'émir Abd-el-Kader	45,000 00	45,000 00
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.		
Décret du 11 juill. 1853.	59	Travaux de construction du palais de la cour impériale de Pau	22,020 15	112,670 91
Idem.	87	Achèvement des bâtiments de la cour impériale de Lyon	90,650 76	
		MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.		
	1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	29,300 00	
Décret du 21 juin 1853.	7	Secours aux étrangers réfugiés en France	230,000 00	267,800 00
	8	Frais d'inspection dans les départements	8,500 00	
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
	4	États-majors	5,750 78	
	5	Gendarmerie	54,096 51	
	6	Garde de Paris	3,182 04	
	8	Justice militaire	471 76	
Décret du 25 oct. 1853.	9	Solde et entretien des troupes	299,492 57	377,682 34
	10	Habillement et campement	256 56	
	16	Solde de non-activité et de réforme	4,435 99	
	18	Dépenses temporaires	2,927 42	
	30	Services militaires indigènes en Algérie	7,068 71	
		MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.		
		SERVICE MARINE.		
Décret du 7 oct. 1853.	14	Affrétements et transports par mer	92,000 00	
Idem.	11 *bis.*	Curage et défense de la petite rade de Toulon	320,600 00	
	11 *ter.*	Fosses d'immersion	247,900 00	1,372,150 55
Décret du 21 déc. 1853.	3	Officiers militaires et civils	68,477 29	
	5	Solde et habillement des équipages et des troupes	643,173 26	
		TOTAL du service ordinaire		2,445,076 44
		2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.		
		MINISTÈRE D'ÉTAT.		
Décret du 22 juill. 1853.	2	Réunion des Tuileries au Louvre	162,558 00	162,558 00
		TOTAL des crédits annulés		2,607,634 44

RÉSULTAT

DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX CRÉDITS PAR DES DÉCRETS RÉGULARISÉS PAR LA LOI DES COMPTES.

Crédits accordés	5,479,578f 81c
Crédits annulés	2,607,634 44
Crédits accordés	2,871,944 37

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1852.

Développement des crédits du service colonial, qui ont été déduits du budget de 1852 en exécution de l'article 2 du projet de loi de règlement de cet exercice.

SERVICE COLONIAL.

Ces déductions portent sur les crédits du ministère de la marine, savoir :

CHAPITRE 1er.	Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	5,950,975f 00c
——— 2.	*Idem* (Matériel.)	752,600 00
——— 3.	Dépenses du service général aux colonies. (Martinique, Guadeloupe, Guyane, île de la Réunion.)	6,002,500 00
——— 4.	Dépenses du service local des colonies. (*Idem.*)	4,542,776 00
——— 4 *bis.*	Travaux et secours extraordinaires à la Réunion	85,000 00
——— 4 *ter.*	Formation d'un établissement à la Guyane	2,228,000 00
——— 5.	Subventions à divers établissements coloniaux	1,267,360 00
——— 6.	Dépenses générales des établissements français de l'Océanie	527,400 00
——— 6 *bis.*	Indemnités aux colons	102,258 99
——— 8.	Dépenses des exercices périmés	178 00
	TOTAL	21,459,047 99

Ces crédits ont été ouverts par les lois ci-après, savoir :

Loi de finances du 17 mars 1852	21,356,789 00
Décret du 14 août 1852.	
Indemnités aux colons	102,258 99
TOTAL ÉGAL	21,459,047 99

COMPTE DÉFINITIF

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1852,

À L'ÉPOQUE DE SA CLÔTURE.

BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.								
Contribution foncière	260,996,839f 48c	260,816,580f 07c	260,816,580f 07c	"	180,259f 41c	"	260,816,580f 07c	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1852, pages 30 à 93.
——— personnelle et mobilière	63,062,090 60	62,947,718 60	62,947,718 60	"	114,372 00	"	62,947,718 60	
——— des portes et fenêtres	37,042,852 99	36,995,931 89	36,995,931 89	"	46,921 10	"	36,995,931 89	
——— des patentes	50,952,181 98	52,300,919 56	52,300,919 56	"	"	1,348,737f 58c	52,300,919 56	
Taxe de premier avertissement	823,379 95	839,976 10	839,976 10	"	"	16,596 15	839,976 10	
	412,877,345 00	413,901,126 22	413,901,126 22	"	341,552 51	1,365,333 73	413,901,126 22	
					1,023,781f 22c			
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses	207,404,000 00	221,468,630 53	218,776,082 28	2,692,548f 25	"	11,372,082 28	218,776,082 28	Voir, comme ci-dessus, pages 97 à 133.
Droit de timbre	51,428,000 00	44,323,525 72	44,315,841 50	7,684 22	7,112,158 50	"	44,315,841 50	
	258,832,000 00	265,792,156 25	263,091,923 78	2,700,232 47	7,112,158 50	11,372,082 28	263,091,923 78	
Domaines. Revenus et prix de vente des domaines	6,514,100 00	6,064,478 17	4,746,982 75	1,317,495 42	1,767,117 25	"	4,746,982 75	
Domaines. Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères.	3,770,318 00	2,866,871 21	2,614,760 27	252,110 94	1,155,557 73	"	2,614,760 27	
Domaines. Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État	1,873,709 58	1,859,812 95	1,859,812 95	"	13,896 63	"	1,859,812 95	
	270,990,127 58	276,583,318 58	272,313,479 75	4,269,838 83	10,048,730 11	11,372,082 28	272,313,479 75	
					1,323,352f 17c			
PRODUITS DES FORÊTS ET DE LA PÊCHE.								
Produits des coupes de bois	35,211,240 00	29,076,334 15	29,073,719 86	2,614 29	6,137,520 14	"	29,073,719 86	Voir, comme ci-dessus, pages 136 à 157.
Produits divers et droits de pêche	4,279,800 00	3,488,987 44	2,883,928 79	605,058 65	1,395,871 21	"	2,883,928 79	
Contributions des communes et établissements publics pour frais de régie de leurs bois.	1,485,900 00	1,617,689 81	1,573,784 89	43,904 92	"	87,884 89	1,573,784 89	
	40,976,940 00	34,183,011 40	33,531,433 54	651,577 86	7,533,391 35	87,884 89	33,531,433 54	
					7,445,506f 46c			
DOUANES ET SELS.								
Droits à l'importation. Marchandises diverses	85,487,000 00	96,460,289 43	96,460,289 43	"	"	10,973,289 43	96,460,289 43	Voir, comme ci-dessus, pages 166 à 217.
Droits à l'importation. Sucres des colonies françaises	22,156,000 00	25,483,657 38	25,483,657 38	"	"	3,327,657 38	25,483,657 38	
Droits à l'importation. Sucres étrangers	17,402,000 00	17,919,707 75	17,919,707 75	"	"	517,707 75	17,919,707 75	
Droits à l'exportation	3,188,000 00	2,273,977 19	2,273,977 19	"	914,022 81	"	2,273,977 19	
Droits de navigation	2,953,000 00	3,304,143 34	3,304,143 34	"	"	351,143 34	3,304,143 34	
Droits et produits divers	2,564,000 00	2,793,466 85	2,793,466 85	"	"	229,466 85	2,793,466 85	
Taxe de consommation des sels, perçue dans le rayon des douanes	25,816,000 00	27,001,904 18	27,001,904 18	"	"	1,185,904 18	27,001,904 18	
	159,566,000 00	175,237,146 12	175,237,146 12	"	914,022 81	16,585,168 93	175,237,146 12	
					15,671,146f 12c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES, TABACS ET POUDRES.								
Droits sur les boissons	109,441,000f 00c	112,160,576f 89c	111,951,773f 35c	208,803f 54c	"	2,510,773f 35c	111,951,773f 35c	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1852, pages 221 à 265.
Taxe de consommation des sels, perçue hors du rayon des douanes	4,771,000 00	5,220,157 79	5,220,157 79	"	"	449,157 79	5,220,157 79	
Sucre indigène. (Droit de fabrication.)	34,492,000 00	32,494,840 73	32,473,256 67	21,584 06	2,018,743f 33c	"	32,473,256 67	
Droits divers et recettes à différents titres	37,791,000 00	41,676,979 92	39,103,383 32	2,573,596 60	"	1 312,383 32	39,103,383 32	
Produit de la vente des tabacs	124,307,000 00	130,904,237 36	130,899,370 16	4,867 20	"	6,592,370 16	130,899,370 16	
Produit de la vente des poudres à feu	6,346,000 00	5,800,040 96	5,800,040 96	"	545,959 04	"	5,800,040 96	
	317,148,000 00	328,256,833 65	325,447,982 25	3,808,851 40	2,564,702 37	10,864,684 62	325,447,982 25	
					8,299,982f 25c			
PRODUITS DES POSTES.								
Produit de la taxe des lettres	42,650,000 00	43,479,109 38	43,479,109 38	"	"	829,109 38	43,479,109 38	Voir, comme ci-dessus, pages 269 à 281.
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,101,000 00	1,124,060 95	1,124,060 95	"	"	23,060 95	1,124,060 95	
Droits sur le transport des matières d'or et d'argent par les paquebots de la Méditerranée	"	7 50	7 50	"	"	7 50	7 50	
Produit des places dans les malles-postes	1,099,000 00	624,056 97	624,056 97	"	474,943 03	"	624,056 97	
——— dans les paquebots	100,000 00	74,265 25	74,265 25	"	25,734 75	"	74,265 25	
Droit de transit des correspondances étrangères	837,000 00	1,182,771 42	1,182,771 42	"	"	345,771 42	1,182,771 42	
Recettes accidentelles	28,000 00	50,549 97	39,813 57	10,736 40	"	11,813 57	39,813 57	
	45,815,000 00	46,534,821 44	46,524,085 04	10,736 40	500,677 78	1,209,762 82	46,524,085 04	
					709,085f 04c			
DIVERS REVENUS.								
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,149,638 40	3,060,786 04	3,060,786 04	"	88,852 36	"	3,060,786 04	Voir, comme ci-dessus, pages 284 à 286.
Produits universitaires. — Droits divers	1,750,156 00	2,027,912 00	2,027,912 00	"	"	277,756 00	2,027,912 00	Voir, comme ci-dessus, pages 289 à 300.
Produits éventuels affectés au service départemental	17,124,337 06	17,124,337 06	17,124,337 06	"	"	"	17,124,337 06	Voir, comme ci-dessus, pages 303 à 313.
Produits et revenus de l'Algérie	12,265,000 00	13,034,872 70	13,034,872 70	"	"	769,872 70	13,034,872 70	Voir, comme ci-dessus, pages 316 à 333.
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,073,310 97	1,073,310 97	"	"	23,310 97	1,073,310 97	Voir, comme ci-dessus, page 337.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
PRODUITS DIVERS.								
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles	50,100f 00c	74,383f 48c	74,383f 48c	"	"	24,283f 48c	74,383f 48c	
Redevances et produits extraordinaires des mines	549,998 35	585,893 14	585,893 14	"	"	35,894 79	585,893 14	
Droit de vérification des poids et mesures	1,000,000 00	1,182,685 93	1,182,685 93	"	"	182,685 93	1,182,685 93	
Produit de la taxe des brevets d'invention	350,000 00	608,370 00	608,370 00	"	"	258,370 00	608,370 00	
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires	30,000 00	128,507 82	128,507 82	"	"	98,507 82	128,507 82	
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	415,184 80	415,184 80	415,184 80	"	"	"	415,184 80	
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	46,112 66	46,112 66	46,112 66	"	"	"	46,112 66	
Produit de la subvention pour dépenses de l'instruction primaire	419,789 24	419,789 24	419,789 24	"	"	"	419,789 24	
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	456,700 00	415,084 95	415,084 95	"	41,615f 05c	"	415,084 95	
Recouvrements de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	36,000 00	36,600 00	36,600 00	"	"	600 00	36,600 00	
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	49,000 00	50,750 00	50,750 00	"	"	1,750 00	50,750 00	
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de l'armée de terre	937,620 00	972,022 30	972,022 30	"	"	34,402 30	972,022 30	
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	48,600 00	39,110 91	39,110 91	"	9,489 09	"	39,110 91	
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de la garde et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	1,210 00	1,194 06	1,194 06	"	15 94	"	1,194 06	
Portion des dépenses de la garde de Paris et du corps des sapeurs-pompiers, remboursée à l'État par la ville de Paris	1,256,191 00	1,141,952 37	1,141,952 37	"	114,238 63	"	1,141,952 37	
Revenus de divers établissemts spéciaux. (Écoles vétérinres, écoles des arts et métiers, lazarets et établissem. sanitaires, etc.)	1,040,475 00	807,644 58	807,644 58	"	232,830 42	"	807,644 58	Les développements administratifs à publier, par le ministre des finances, sur cette branche de revenus, se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1852, pages 341 à 370.
Produits provenant des ministères et autres recettes attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique	2,246,472 00	1,316,763 79	1,316,763 79	"	929,708 21	"	1,316,763 79	
Produit de la vente de cartes des dépôts de la guerre et de la marine	47,000 00	45,482 70	45,482 70	"	1,517 30	"	45,482 70	
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la guerre	741,612 00	632,566 57	632,566 57	"	109,045 43	"	632,566 57	
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la marine	276,784 00	253,719 76	253,719 76	"	23,064 24	"	253,719 76	
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département des finances	3,131,780 00	2,028,578 56	2,028,578 56	"	1,103,201 44	"	2,028,578 56	
Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	262,000 00	102,224 78	102,224 78	"	159,775 22	"	102,224 78	
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais divers mis à leur charge	422,860 00	448,208 54	448,208 54	"	"	25,348 54	448,208 54	
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	28,200 00	28,200 00	28,200 00	"	"	"	28,200 00	
Versements des associations ouvrières pour remboursement de frais de surveillance	11,250 00	11,250 00	11,250 00	"	"	"	11,250 00	
Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations pour l'année 1851	2,000,000 00	2,253,971 06	2,253,971 06	"	"	253,971 06	2,253,971 06	
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	100,000 00	120,528 73	120,528 73	"	"	20,528 73	120,528 73	
Recettes sur débets non compris dans l'actif de l'administration des finances	80,000 00	565,209 71	565,209 71	"	"	485,209 71	565,209 71	
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes acquis au Trésor pour cause de déchéance	15,000 00	12,779 28	12,779 28	"	2,220 72	"	12,779 28	
Produit de la télégraphie privée	141,820 00	546,677 45	546,677 45	"	"	404,857 45	546,677 45	
A REPORTER	16,191,759 05	15,291,447 17	15,291,447 17	"	2,726,721 69	1,826,409 81	15,291,447 17	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Suite des PRODUITS DIVERS.								
REPORT	16,191,759f 05c	15,291,447f 17c	15,291,447f 17c	"	2,726,721f 69c	1,826,409f 81c	15,291,447f 17c	
Fonds versés par des départ., des comm. et des particuliers, pour concourir, avec ceux de l'État, à l'exécution de trav. publics	178,000 00	209,274 67	209,274 67	"	"	31,274 67	209,274 67	
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie impériale pour l'exercice 1852	112,250 00	3,880 77	3,880 77	"	108,369 23	"	3,880 77	
Produits divers des maisons de force et de correction	1,700,000 00	1,987,535 40	1,987,535 40	"	"	287,535 40	1,987,535 40	
Prix du bail du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	257,000 00	128,500 00	128,500 00	"	128,500 00	"	128,500 00	
Produit de l'exploitation du chemin de fer de Paris à Lyon pendant les deux premiers mois de l'année 1852	2,076,200 00	2,176,361 66	2,176,361 66	"	"	100,161 66	2,176,361 66	
Remboursement des associations ouvrières, capital et intérêts	100,000 00	237,262 84	237,262 84	"	"	137,262 84	237,262 84	
Produits divers des musées impériaux et des manufactures impériales	"	989 70	989 70	"	"	989 70	989 70	Les développements administratifs à publier, par le ministre des finances, sur cette branche de revenus, se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1852, pages 341 à 370.
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	17,720 00	17,720 00	17,720 00	"	"	"	17,720 00	
Recouvrements sur avances faites aux comptoirs nationaux d'escompte	"	867,944 87	867,944 87	"	"	867,944 87	867,944 87	
Retenues par suite de cumul	"	116,018 08	116,018 08	"	"	116,018 08	116,018 08	
Recouvrement d'avances faites à l'industrie des meubles et bronzes	"	108,469 95	108,469 95	"	"	108,469 95	108,469 95	
Recouvrement sur les avances accordées, à titre de subsides, au gouvernement de Montévidéo	"	135,361 15	135,361 15	"	"	135,361 15	135,361 15	
Versement de la première annuité due par la compagnie concessionnaire des paquebots de la Méditerranée	"	377,533 70	377,533 70	"	"	377,533 70	377,533 70	
Recettes sur exercices clos	"	2,221,230 00	2,221,230 00	"	"	2,221,230 00	2,221,230 00	
Recettes de différentes origines	399,346 00	1,435,725 05	1,435,725 05	"	"	1,036,379 05	1,435,725 05	
	21,032,275 05	25,315,255 01	25,315,255 01	"	2,963,590 92	7,246,570 88	25,315,255 01	
					4,282,979f 96c			
Produit de la réserve de l'amortissement	77,140,911 00	77,425,326 16	77,425,326 16	"	"	284,415 16	77,425,326 16	Voir comme ci-dessus, page 375.
RESSOURCES SPÉCIALES.								
Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et intérêts, sur les prêts qui leur ont été faits par le Trésor	1,232,000 00	4,642,694 26	4,642,694 26	"	"	3,410,694 26	4,642,694 26	Voir comme ci-dessus, page 383.
Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer du Nord (obligations échues en 1852)	3,500,000 00	4,500,000 00	4,500,000 00	"	"	1,000,000 00	4,500,000 00	387.
Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon	39,463,000 00	39,564,375 10	39,564,375 10	"	"	101,375 10	39,564,375 10	391.
Remboursements par les compagnies de chemins de fer, de leur portion contributive dans la dépense du chemin de fer de ceinture de Paris	3,333,333 00	3,333,333 30	3,333,333 30	"	"	0 30	3,333,333 30	403.
Produit de l'aliénation des bois de l'État	15,000,000 00	15,000,000 00	15,000,000 00	"	"	"	15,000,000 00	379.
Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest. (Loi du 13 mai 1851.)	"	4,000,000 00	4,000,000 00	"	"	4,000,000 00	4,000,000 00	399.
Versement de la compagnie du chemin de fer d'Orléans (chemin de fer du Centre). (Décret du 27 mars 1852.)	"	2,666,666 66	2,666,666 66	"	"	2,666,666 66	2,666,666 66	395.
	62,528,333 00	73,707,069 32	73,707,069 32	"	"	11,178,736 32	73,707,069 32	
					11,178,736f 32c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.*

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1850 ET 1851.

Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture des exercices 1850 et 1851, et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1852, savoir :

	SERVICE DÉPARTEMENTAL.	DIVERS SERVICES SPÉCIAUX.
Par la loi de règlement de l'exercice 1850	3,701,094f 95c	1,384,455f 02c
——— de l'exercice 1851	7,566,151 31	//
	11,267,246 26	1,384,455 02
	12,651,701f 28c	

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Contributions directes	412,877,345f 00c	413,901,126f 22c	413,901,126f 22c	//	//	1,023,781f 22c	413,901,126f 22c	
Produits des domaines	12,158,127 58	10,791,162 33	9,221,555 97	1,569,606f 36c	2,936,571f 61c	//	9,221,555 97	
Produit des forêts et de la pêche	40,976,940 00	34,183,011 40	33,531,433 54	651,577 86	7,445,506 46	//	33,531,433 54	
Impôts et revenus indirects. — Enregistrement et timbre	258,832,000 00	265,792,156 25	263,091,923 78	2,700,232 47	//	4,259,923 78	263,091,923 78	
Douanes et sels	159,566,000 00	175,237,146 12	175,237,146 12	//	//	15,671,146 12	175,237,146 12	
Contributions indirectes	317,148,000 00	328,256,833 65	325,447,982 25	2,808,851 40	//	8,299,982 25	325,447,982 25	
Postes	45,815,000 00	46,534,821 44	46,524,085 04	10,736 40	//	709,085 04	46,524,085 04	
Divers revenus. — Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,149,638 40	3,060,786 04	3,060,786 04	//	88,852 36	//	3,060,786 04	
Produits universitaires	1,750,156 00	2,027,912 00	2,027,912 00	//	//	277,756 00	2,027,912 00	
Produits éventuels affectés au service départemental	17,124,337 06	17,124,337 06	17,124,337 06	//	//	//	17,124,337 06	
Produits et revenus de l'Algérie	12,265,000 00	13,034,872 70	13,034,872 70	//	//	769,872 70	13,034,872 70	
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,073,310 97	1,073,310 97	//	//	23,310 97	1,073,310 97	
Produits divers	21,032,275 05	25,315,255 01	25,315,255 01	//	//	4,282,979 96	25,315,255 01	
Produit de la réserve de l'amortissement	77,140,911 00	77,425,326 16	77,425,326 16	//	//	284,415 16	77,425,326 16	
	1,380,885,730 09	1,413,758,057 35	1,406,017,052 86	7,741,004 49	10,470,930 43	35,602,253 20	1,406,017,052 86	
Ressources spéciales	62,528,333 00	73,707,069 32	73,707,069 32	//	//	11,178,736 32	73,707,069 32	
	1,443,414,063 09	1,487,465,126 67	1,479,724,122 18	7,741,004 49	10,470,930 43	46,780,989 52	1,479,724,122 18	
					36,310,059f 09c			
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.								
Fonds reportés des exercices 1850 et 1851 pour le service départemental et pour divers services spéciaux	12,651,701 28						12,651,701 28	
	1,456,065,764 37							
Fonds généraux du budget de 1851, que le règlement définitif du service colonial de cet exercice a laissés disponibles. (Article 11 de la loi des comptes de 1852)							1,492,375,823 46 649,404 24	
							1,493,025,227 70	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
	DETTE PUBLIQUE.									
	1° Dette consolidée et amortissement.									
1	Rentes 5 p. 0/0	92,909,539f 00c	92,909,498f 67c	92,321,913f 49c	587,585f 18c	(A) 40f 33c	40f 33c	587,585f 18c	92,321,913f 49c	
2	—— 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1853.)	81,929,985 00	79,297,604 16	78,258,327 58	1,039,276 58	(B) 2,632,380 84	2,632,380 84	1,039,276 58	78,258,327 58	(A) Annulation de rentes.
	—— 4 1/2 p. 0/0. (Ancien fonds.)	895,302 00	895,302 00	893,448 00	1,854 00	"	"	1,854 00	893,448 00	
3	—— 4 p. 0/0	2,371,911 00	2,371,911 00	2,359,948 00	11,963 00	"	"	11,963 00	2,359,948 00	(B) Excédant applicable au semestre des anciennes rentes remboursées et des portions non inscriptibles, ainsi qu'aux rentes annulées au profit de l'État.
4	—— 3 p. 0/0	60,694,726 00	60,694,726 00	60,402,663 00	292,063 00	"	"	292,063 00	60,402,663 00	
5	Fonds d'amortissement	64,545,864 00	64,545,864 00	64,545,864 00	"	"	"	"	64,545,864 00	
	2° Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers.									
6	Intérêts et primes des emprunts à rembourser par le trésor	5,094,208 00	5,094,207 18	5,094,207 18	"	(C) 0 82	0 82	"	5,094,207 18	(C) Somme restée sans emploi par suite du décompte définitif des intérêts.
7	Amortissement des emprunts à rembourser par le trésor	3,866,092 82	3,866,092 82	3,866,092 82	"	"	"	"	3,866,092 82	
	3° Intérêts de capitaux remboursables à divers titres.									
8	Intérêts de capitaux de cautionnements	7,000,000 00	7,000,000 00	6,722,596 22	277,403 78	"	"	277,403 78	6,722,596 22	
9	—— de la dette flottante du trésor	26,500,000 00	25,970,164 44	25,970,164 44	"	(D) 529,835 56	529,835 56	"	25,970,164 44	(D) Sur évaluation du crédit supplémentaire de 5,500,000 francs ouvert sur ce chapitre par décret du 27 novembre 1852.
	4° Dette viagère.									
10	Douaire de Mme la duchesse d'Orléans	300,000 00	300,000 00	300,000 00	"	"	"	"	300,000 00	(E) Extinctions survenues en sus des prévisions du budget.
11	Rentes viagères	1,646,251 16	1,318,071 53	1,318,071 53	"	(E) 328,179 63	328,179 63	"	1,318,071 53	
11 *bis.*	Dotations du sénat	1,170,400 00	1,152,283 22	1,152,283 22	"	(F) 18,116 78	18,116 78	"	1,152,283 22	(F) Extinction de dotations.
11 *ter.*	Rentes viagères pour la vieillesse	675,058 00	640,697 48	640,697 48	"	(G) 34,360 52	34,360 52	"	640,697 48	(G) Reliquat provenant de ce que les inscriptions des rentes de la vieillesse n'ont pu être entièrement effectuées avant la clôture de l'exercice.
12	Pens. de l'anc. pairie, de veuves de pairs et d'anciens sénateurs.	338,500 00	303,933 33	303,933 33	"	(H) 34,566 67	34,566 67	"	303,933 33	
13	Pensions civiles	1,374,153 36	1,270,955 29	1,270,955 29	"	(H) 103,198 07	103,198 07	"	1,270,955 29	
14	—— à titre de récompense nationale	929,148 58	886,016 96	886,016 96	"	(H) 43,131 62	43,131 62	"	886,016 96	(H) Extinction de pensions et non-réclamation d'arrérages.
15	—— militaires	36,910,490 30	35,901,534 52	35,901,534 52	"	(H) 1,008,955 78	1,008,955 78	"	35,901,534 52	
16	—— ecclésiastiques	226,582 45	170,893 64	170,893 64	"	(H) 55,688 81	55,688 81	"	170,893 64	
17	—— de donataires dépossédés	1,146,928 23	1,126,201 01	1,126,201 01	"	(H) 20,727 22	20,727 22	"	1,126,201 01	(I) Extinction et cessation de jouissance.
18	—— accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	600,000 00	600,000 00	"	"	"	"	600,000 00	(J) Décroissement des charges de la caisse générale des retraites.
19	—— et indemnités accordées à des employés réformés de divers ministères	774,000 00	736,419 89	736,419 89	"	(I) 37,580 11	37,580 11	"	736,419 89	(K) Allocations non consommées par suite de décès.
19 *bis.*	Subvention au fonds de retraite des finances	11,155,000 00	10,642,835 20	10,642,835 20	"	(J) 512,164 80	512,164 80	"	10,642,835 20	(L) Portion du crédit non répartie, y compris les allocations non consommées.
20	Subv. à la caisse des retraites de l'ancienne Chambre des pairs.	52,272 44	52,272 44	52,272 44	"	"	"	"	52,272 44	
21	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	300,000 00	297,100 40	296,790 40	310 00	(K) 2,899 60	2,899 60	310 00	296,790 40	(M) Reliquat sans emploi produit d'extinctions.
21 *bis.*	Secours viagers à des militaires de la République et de l'Empire	2,700,000 00	2,591,444 25	2,591,444 25	"	(L) 108,555 75	108,555 75	"	2,591,444 25	
21 *ter.*	Indem. viagères aux empl. et agents de la dernière liste civile.	320,000 00	296,554 33	296,554 33	"	(M) 23,445 67	23,445 67	"	296,554 33	
21 *qua*	Indem. aux empl. et agents du domaine privé du dernier règne.	170,000 00	170,000 00	"	170,000 00	"	"	170,000 00	"	
		406,596,412 34	401,102,583 76	398,722,128 22	2,380,455 54	5,493,828 58	5,493,828 58	2,380,455 54	398,722,128 22	
	Rappels d'arrérages de rentes viagères d'exercices clos	33,748 84	33,748 84	33,748 84	"	"	"	"	33,748 84	
	Rappels d'arrérages de pensions d'exercices clos	118,197 08	118,197 08	118,197 08	"	"	"	"	118,197 08	
		406,748,358 26	401,254,529 68	398,874,074 14	2,380,455 54	5,493,828 58	5,493,828 58	2,380,455 54	398,874,074 14	
							7,874,284f 12c			
	DOTATIONS ET DÉPENSES DES POUVOIRS LÉGISLATIF ET DU CONSEIL D'ÉTAT.									
22	Ancienne ssemblée nationale (dépenses de liquidation)	187,600 00	182,324 41	174,004 45	8,319 96	(N) 5,275 59	5,275 59	8,319 96	174,004 45	
23	Dotation du Prince Président et liste civile de l'Empereur	13,083,333 33	13,083,333 33	13,083,333 33	"	"	"	"	13,083,333 33	
23 *bis.*	Dotations des Princes et Princesses de la Famille impériale	125,000 00	125,000 00	125,000 00	"	"	"	"	125,000 00	(N) Portion de crédit restée sans emploi.
23 *ter.*	Supplément à la dotation de la légion d'honneur	261,000 00	261,000 00	261,000 00	"	"	"	"	261,000 00	
2	Sénat. (Personnel.)	357,707 20	357,707 20	357,707 20	"	"	"	"	357,707 20	
3	—— (Matériel.)	245,649 46	245,649 46	245,649 46	"	"	"	"	245,649 46	
4	Conseil d'État. (Personnel.)	1,570,600 00	1,570,599 18	1,570,599 18	"	0 82	0 82	"	1,570,599 18	
5	—— (Matériel.)	87,000 00	86,997 46	86,997 46	"	2 54	2 54	"	86,997 46	
6	Corps législatif. (Personnel.)	317,702 60	317,702 60	317,702 60	"	"	"	"	317,702 60	
7	—— (Matériel.)	236,708 02	236,708 02	236,708 02	"	"	"	"	236,708 02	
		16,472,300 61	16,467,021 66	16,458,701 70	8,319 96	5,278 95	5,278 95	8,319 96	16,458,701 70	
							13,598 91			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, à l'époque de la clôture de l'exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. — CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'ÉTAT.									
	1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.									
8	Administration centrale. (Personnel.)	386,300f 00c	386,299f 38c	386,299f 38c	"	0f 62c	0f 62c	"	386,299f 38c	
9	Administration centrale. (Matériel.)	90,000 00	89,999 82	89,557 17	442f 65c	0 18	0 18	442f 65c	89,557 17	
10	Personnel des palais impériaux	708,300 00	708,260 51	707,994 97	265 54	39 49	39 49	265 54	707,994 97	
11	Frais de régie des palais impériaux	2,519,903 00	2,519,687 74	2,508,912 90	10,774 84	215 26	215 26	10,774 84	2,508,912 90	
12	Entretien des palais impériaux	1,129,728 00	1,110,494 58	1,098,891 28	11,603 30	19,233 42	19,233 42	11,603 30	1,098,891 28	
13	Constructions et grosses réparations des palais impériaux	2,688,500 00	2,618,413 72	2,443,656 18	174,757 54	70,086 28	70,086 28	174,757 54	2,443,656 18	
13 *bis*.	Appropriation des bâtiments et des magasins de l'île des Cygnes	29,000 00	28,999 86	28,999 86	"	0 14	0 14	"	28,999 86	
13 *ter*.	Appropriation du château de Saverne	24,000 00	23,955 66	23,955 66	"	44 34	44 34	"	23,955 66	
14	Manufactures impériales de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais	671,790 00	671,788 94	670,555 74	1,233 20	1 06	1 06	1,233 20	670,555 74	
		8,247,521 00	8,157,900 21	7,958,823 14	199,077 07	89,620 79	89,620 79	199,077 07	7,958,823 14	
	2e SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.									
1	Achèvement de la cour du Louvre, isolement du Louvre, et prolongement de la rue de Rivoli	2,825,000 00	2,822,420 85	2,798,425 19	23,995 66	2,579 15	2,579 15	23,995 66	2,798,425 19	
2	Réunion des Tuileries au Louvre	1,837,442 00	1,820,759 41	1,820,326 30	433 11	16,682 59	16,682 59	433 11	1,820,326 30	
		4,662,442 00	4,643,180 26	4,618,751 49	24,428 77	19,261 74	19,261 74	24,428 77	4,618,751 49	
	RÉCAPITULATION.									
	1re Section. — Service ordinaire	8,247,521 00	8,157,900 21	7,958,823 14	199,077 07	89,620 79	89,620 79	199,077 07	7,958,823 14	
	2e Section. — Travaux extraordinaires	4,662,442 00	4,643,180 26	4,618,751 49	24,428 77	19,261 74	19,261 74	24,428 77	4,618,751 49	
		12,909,963 00	12,801,080 47	12,577,574 63	223,505 84	108,882 53	108,882 53	223,505 84	12,577,574 63	
							332,388 37			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, à l'époque de la clôture de l'exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE.									
	Administration centrale.									
1	Administration centrale. (Personnel.)	481,651f 00c	481,646f 11c	481,646f 11c	"	4f 89c	4f 89c	"	481,646f 11c	
2	Administration centrale. (Matériel.)	94,000 00	93,998 23	92,490 88	1,507f 35c	1 77	1 77	1,507f 35c	92,490 88	
2 *bis.*	Tribunal des conflits	500 00	500 00	500 00	"	"	"	"	500 00	
	Cours et Tribunaux.									
5	Cour de cassation	937,800 00	933,787 50	933,787 50	"	(A) 4,012 50	4,012 50	"	933,787 50	(A) Produit de vacances de places.
6	Cours d'appel	5,623,038 00	5,544,304 25	5,543,860 09	444 16	(A) 78,733 75	78,733 75	444 16	5,543,860 09	*Idem.*
7	Cours d'assises	154,400 00	153,600 00	153,500 00	100 00	(A) 800 00	800 00	100 00	153,500 00	*Idem.*
8	Tribunaux de première instance	7,770,795 00	7,702,600 87	7,693,878 49	8,722 38	(A) 68,194 13	68,194 13	8,722 38	7,693,878 49	*Idem.*
9	Tribunaux de commerce	180,700 00	180,694 94	180,483 82	211 12	5 06	5 06	211 12	180,483 82	
10	Tribunaux de police	62,900 00	62,880 97	62,839 31	41 66	19 03	19 03	41 66	62,839 31	
11	Justices de paix	6,056,800 00	6,025,945 71	6,022,189 74	3,755 97	(A) 30,854 29	30,854 29	3,755 97	6,022,189 74	*Idem.*
12	Service de la justice en Algérie	655,050 00	647,325 20	646,806 70	518 50	(A) 7,724 80	7,724 80	518 50	646,806 70	*Idem.*
13	Frais de justice criminelle	5,132,000 00	5,126,745 23	5,126,273 36	471 87	(B) 5,254 77	5,254 77	471 87	5,126,273 36	(B) Excédant de crédits sur les dépenses.
14	Dépenses diverses	60,000 00	60,000 00	60,000 00	"	"	"	"	60,000 00	
16	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	
		27,209,634 00	27,014,029 01	26,998,256 00	15,773 01	195,604 99	195,604 99	15,773 01	26,998,256 00	
15	Dépenses des exercices clos	3,354 21	3,354 21	3,354 21	"	"	"	"	3,354 21	
		27,212,988 21	27,017,383 22	27,001,610 21	15,773 01	195,604 99	195,604 99	15,773 01	27,001,610 21	
							211,378f 00c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.									
	Administration centrale.									
1	Administration centrale. (Personnel.)	550,176f 00c	550,121f 98c	550,121f 98c	"	54f 02c	54f 02c	"	550,121f 98c	
2	Administration centrale. (Matériel.)	171,000 00	170,953 84	169,942 58	1,011f 26c	46 16	46 16	1,011f 26c	169,942 58	
	Traitement des agents du service extérieur.									
3	Traitements des agents politiques et consulaires	4,428,300 00	4,427,932 80	4,418,245 30	9,687 50	367 20	367 20	9,687 50	4,418,245 30	
4	——— des agents en inactivité	102,000 00	101,334 42	101,334 42	"	665 58	665 58	"	101,334 42	
	Dépenses variables.									
5	Frais d'établissement	600,000 00	417,927 80	417,927 80	"	182,072 20	182,072 20	"	417,927 80	
6	—— de voyage et de courriers	1,090,000 00	1,089,998 84	1,074,271 24	15,727 60	1 16	1 16	15,727 60	1,074,271 24	
7	—— de service	1,250,000 00	1,249,963 05	1,234,151 36	15,811 69	36 95	36 95	15,811 69	1,234,151 36	
8	Présents diplomatiques	65,000 00	64,703 83	64,703 83	"	296 17	296 17	"	64,703 83	
9	Indemnités et secours	62,500 00	59,588 63	59,294 88	293 75	2,911 37	2,911 37	293 75	59,294 88	
10	Dépenses secrètes	500,000 00	499,883 62	499,883 62	"	116 38	116 38	"	499,883 62	
11	Missions extraordinaires	450,000 00	448,725 11	448,180 56	544 55	1,274 89	1,274 89	544 55	448,180 56	
12	Dépenses imprévues	89,335 83	89,314 85	89,314 85	"	20 98	20 98	"	89,314 85	
13	Subvention à la caisse des retraites	210,000 00	210,000 00	210,000 00	"	"	"	"	210,000 00	
16	Dépenses relatives à l'émir Abd-el-Kader	25,000 00	14,675 95	14,675 95	"	10,324 05	10,324 05	"	14,675 95	
15	Dépenses des exercices périmés	32,034 52	32 034 52	32,034 52	"	"	"	"	32,034 52	
		9,625,346 35	9,427,159 24	9,384,082 89	43,076 35	198,187 11	198,187 11	43,076 35	9,384,082 89	
14	Dépenses des exercices clos	280,411 01	280,411 01	280,411 01	"	"	"	"	280,411 01	
		9,905,757 36	9,707,570 25	9,664,493 90	43,076 35	198,187 11	198,187 11	43,076 35	9,664,493 90	
							241,263f 46c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, à l'époque de la clôture de l'exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1853.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1854.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
	Ire PARTIE. — DÉPENSES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.											
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.											
	Administration centrale.											
1	Personnel	433,501f 00c	433,500f 73c	433,500f 73c	"	0f 27c	0f 27c	"	"	"	433,500f 73c	
1 *bis.*	Indemnités à des employés supprimés	11,100 00	11,091 70	11,091 70	"	8 30	8 30	"	"	"	11,091 70	
2	Matériel	91,000 00	90,999 67	89,662 67	1,337f 00c	0 33	0 33	1,337f 00c	"	"	89,662 67	
	Université.											
3	Conseil supérieur et Inspecteurs généraux de l'Université	226,350 00	210,179 79	209,870 79	309 00	16,170 21	16,170 21	309 00	"	"	209,870 79	
4	Services généraux de l'instruction publique	224,000 00	221,935 22	217,210 56	4,724 66	2,064 78	2,064 78	4,724 66	"	"	217,210 56	
5	École normale supérieure	205,780 00	205,776 24	205,334 59	441 65	3 76	3 76	441 65	"	"	205,334 59	
6	Administration académique	810,400 00	802,950 88	800,950 88	2,000 00	7,449 12	7,449 12	2,000 00	"	"	800,950 88	
7	Instruction supérieure (facultés de théologie)	132,100 00	126,704 92	126,704 92	"	5,395 08	5,395 08	"	"	"	126,704 92	
8	——— (facultés de droit)	770,700 00	770,581 96	765,161 74	5,420 22	118 04	118 04	5,420 22	"	"	765,161 74	
9	——— (facultés de médecine)	694,440 00	678,973 26	678,568 01	405 25	15,466 74	15,466 74	405 25	"	"	678,568 01	
10	——— (facultés des sciences)	483,700 00	473,636 86	472,342 50	1,294 36	10,063 14	10,063 14	1,294 36	"	"	472,342 50	
11	——— (facultés des lettres)	550,696 00	531,580 59	531,531 99	48 60	19,115 41	19,115 41	48 60	"	"	531,531 99	
12	——— (Écoles supérieures de pharmacie.)	162,000 00	154,433 94	153,724 26	709 68	7,566 06	7,566 06	709 68	"	"	153,724 26	
13	——— (Dépenses communes à toutes les facultés.)	71,100 00	63,060 40	62,390 40	670 00	8,039 60	8,039 60	670 00	"	"	62,390 40	
14	Instruction secondaire. (Frais généraux.)	87,000 00	75,056 58	74,840 33	216 25	11,943 42	11,943 42	216 25	"	"	74,840 33	
15	——— (Lycées et colléges communaux.)	1 670,917 00	1,666,903 03	1,666,046 78	856 25	4,013 97	4,013 97	856 25	"	"	1,666,046 78	
15 *bis.*	——— (Bourses nationales et dégrèvements.)	710,950 00	710,721 61	710,721 61	"	228 39	228 39	"	"	"	710,721 61	
16	Instruction primaire. (Inspections.)	750,333 00	741,132 93	739,270 11	1,862 82	9,200 07	9,200 07	1,862 82	"	"	739,270 11	
17	——— (Dépenses imputes sur les fonds génér^x du budget.)	5,500,000 00	5,499,989 12	5,392,113 42	107,875 70	10 88	10 88	107,875 70	82,434f 62c	533,443f 20c	5,392,113 42	
18	——— (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	6,146,926 97	5,531,049 15	5,531,049 15	"	615,877 82	"	"	7,726 46	32,772 53	5,531,049 15	
19	——— (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	479,557 99	439,059 00	439,059 00	"	40,498 99	"	"	"	"	439,059 00	
	Sciences et lettres.											
20	Institut	586,300 00	565,800 00	565,800 00	"	20,500 00	20,500 00	"	"	"	565,800 00	
21	Collége de France	180,000 00	180,000 00	180,000 00	"	"	"	"	"	"	180,000 00	
22	Muséum d'histoire naturelle	469,780 00	469,779 62	469,779 62	"	0 38	0 38	"	"	"	469,779 62	
23	Établissements astronomiques	121,760 00	116,702 92	116,702 92	"	5,057 08	5,057 08	"	"	"	116,702 92	
23 *bis.*	——— (Lunette de l'observatoire de Paris.)	45,000 00	45,000 00	45,000 00	"	"	"	"	"	"	45,000 00	
24	Bibliothèque impériale. (Dépenses ordinaires. — Cours d'archéologie.)	306,800 00	306,798 90	306,798 90	"	1 10	1 10	"	"	"	306,798 90	
25	——— (Crédit extraordinaire. — Annuités.)	40,000 00	39,999 50	39,999 50	"	0 50	0 50	"	"	"	39,999 50	
26	Bibliothèques publiques	203,400 00	199,181 68	199,181 68	"	4,218 32	4,218 32	"	"	"	199,181 68	
27	Académie impériale de médecine	39,700 00	39,637 50	39,637 50	"	62 50	62 50	"	"	"	39,637 50	
28	École des chartes	35,400 00	35,370 59	35,370 59	"	29 41	29 41	"	"	"	35,370 59	
29	École spéc. des langues orient. vivantes et cours d'arabe vulgaire à Marseille.	55,800 00	55,800 00	55,800 00	"	"	"	"	"	"	55,800 00	
30	Souscriptions	120,000 00	119,992 50	119,137 50	855 00	7 50	7 50	855 00	"	"	119,137 50	
31	Encouragements et secours aux savants et gens de lettres	180,000 00	179,998 29	179,998 29	"	1 71	1 71	"	"	"	179,998 29	
32	Sociétés savantes	35,000 00	35,000 00	35,000 00	"	"	"	"	"	"	35,000 00	
33	Voyages et missions scientifiques. Lectures publiques du soir	71,200 00	71,199 15	71,199 15	"	0 85	0 85	"	"	"	71,199 15	
34	Recueil et publication des documents inédits	120,000 00	119,995 46	119,995 46	"	4 54	4 54	"	"	"	119,995 46	
35	Subvention aux caisses de retraites du ministère	750,000 00	750,000 00	750,000 00	"	"	"	"	"	"	750,000 00	
36	Dépenses de l'instruction publique en Algérie	184,200 00	176,514 87	174,464 87	2,050 00	7,685 13	7,685 13	2,050 00	"	"	174,464 87	
37	Subvention à la ville de Rennes pour la construction d'un édifice, etc.	37,500 00	37,500 00	37,500 00	"	"	"	"	"	"	37,500 00	
39	Crédit extraord. (Académie de médecine, loyers arriérés.)	5,000 00	5,000 00	5,000 00	"	"	"	"	"	"	5,000 00	
		23,799,391 96	22,988,588 56	22,857,512 12	131,076 44	810,803 40	154,426 59	131,076 44	90,161 08	566,215 73	22,857,512 12	
38	Dépenses des exercices clos	101,380 46	101,380 46	101,380 46	"	"	"	"	"	"	101,380 46	
	TOTAL de la Ire Partie	23,900,772 42	23,089,969 02	22,958,892 58	131,076 44	810,803 40	154,426 59	131,076 44	90,161 08	566,215 73	22,958,892 58	
							285,503f 03c		656,376f 81c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1853.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1854.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
	IIe PARTIE. — DÉPENSES DES CULTES.											
	Suite du MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.											
	Administration centrale.											
1	Personnel des bureaux des cultes	184,900f 00c	184,895f 43c	184,895f 43c	"	(A) 4 57	4f 57c	"	"	"	184,895f 43c	(A) Portion de crédit restée libre.
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	27,000 00	26,999 87	26,959 17	40f 70c	(B) 0 13	0 13	40f 70c	"	"	26,959 17	(B) Reliquat resté sans emploi.
3	Subvention au fonds de retraites des employés des cultes	53,896 00	53,896 00	53,896 00	"	"	"	"	"	"	53,896 00	(C) Excédant de crédit à annuler.
	Culte catholique.											
4	Traitemts et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques.	1,098,814 00	1,098,764 11	1,098,764 11	"	(C) 49 89	49 89	"	"	"	1,098,764 11	(D) Ce crédit provient des vacances qui se sont produites pendant le cours de l'année par suite de nombreuses mutations parmi le clergé paroissial composé d'environ 40,800 membres et en outre des nouveaux emplois autorisés, pourvus tardivement de prêtres appelés à les desservir et pour lesquels il n'a été payé que des décomptes de traitement.
5	Traitemts et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	33,050,100 00	32,779,635 90	32,764,717 91	14,917 99	(D) 270,464 10	270,464 10	14,917 99	"	"	32,764,717 91	
6	Chapitre de Saint-Denis	69,000 00	67,904 44	61,904 44	6,000 00	(E) 1,095 56	1,095 56	6,000 00	"	"	61,904 44	
7	Bourses des séminaires	1,005,000 00	1,001,148 09	1,001,140 84	7 25	(F) 3,851 91	3,851 91	7 25	"	"	1,001,140 84	(E) Somme restée sans emploi pour cause de vacances.
8	Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	765,000 00	759,972 00	754,797 00	5,175 00	(G) 5,028 00	5,028 00	5,175 00	"	"	754,797 00	(F) Portions de bourses non acquittées à annuler.
9	Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	502,500 00	502,116 00	496,025 99	6,090 01	(H) 384 00	384 00	6,090 01	"	"	496,025 99	(G) Divers secours accordés à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses décédés avant d'avoir pu recevoir leurs mandats de secours.
10	Travaux d'entretien et de grosses réparations des édifices diocésains	2,000,000 00	1,993,175 02	1,930,700 04	62,474 98	(I) 6,824 98	6,824 98	62,474 98	"	"	1,930,700 04	
11	Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,200,000 00	1,200,000 00	1,179,750 00	20,250 00	"	"	20,250 00	"	"	1,179,750 00	(H) Économies sur les dépenses.
12	Secours à divers établissements ecclésiastiques	100,000 00	100,000 00	100,000 00	"	"	"	"	"	"	100,000 00	
13	Dépenses accidentelles	5,000 00	5,000 00	4,683 80	316 20	"	"	316 20	"	"	4,683 80	(I) Portion de crédit disponible et sur laquelle, conformément aux dispositions sur les exercices clos, seront imputées quelques dépenses relatives à des travaux dont la liquidation n'a pu avoir encore lieu.
14	Restauration de la cathédrale de Paris. (Loi du 19 juillet 1845.)	100,000 00	99,931 92	99,931 92	"	(J) 68 08	68 08	"	"	"	99,931 92	
	Cultes non catholiques.											
15	Dépenses du personnel des cultes protestants	1,194,097 00	1,191,159 17	1,190,488 34	670 83	(K) 2,937 83	2,937 83	670 83	"	"	1,190,488 34	(J) Somme restée sans emploi.
16	Dépenses du matériel des cultes protestants	84,000 00	84,000 00	70,927 72	13,072 28	"	"	13,072 28	"	"	70,927 72	(K) Produit des vacances dans les emplois.
17	Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	16,000 00	16,000 00	16,000 00	"	"	"	"	"	"	16,000 00	(L) Crédit resté sans emploi sur l'ensemble des dépenses.
18	Dépenses du culte israélite	152,400 00	142,243 85	134,864 68	7,379 17	(L) 10,156 15	10,156 15	7,379 17	"	"	134,864 68	
19	Dépenses des cultes en Algérie	503,200 00	418,493 38	404,828 10	13,665 28	(M) 84,706 62	84,706 62	13,665 28	"	"	404,828 10	(M) Somme restant disponible par suite de vacances dans les emplois et de l'inachèvement de travaux autorisés aux édifices diocésains d'Alger.
Spécial.	Frais d'installation de la communauté de Sainte-Geneviève	26,600 00	26,598 39	26,139 11	459 28	(N) 1 61	1 61	459 28	"	"	26,139 11	
21	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	68,246 00	68,245 26	68,245 26	"	(O) 0 74	0 74	"	"	"	68,245 26	(N) Reliquat sans emploi sur le crédit alloué.
		42,205,753 00	41,820,178 83	41,669,659 86	150,518 97	385,574 17	385,574 17	150,518 97	"	"	41,669,659 86	(O) Décompte non réclamé sur une créance.
20	Dépenses des exercices clos	259,875 02	259,875 02	259,875 02	"	"	"	"	"	"	259,875 02	
		42,465,628 02	42,080,053 85	41,929,534 88	150,518 97	385,574 17	385,574 17	150,518 97	"	"	41,929,534 88	
							536,093f 14c		"			
	RÉCAPITULATION.											
	Ire partie. Dépenses de l'instruction publique	23,900,772 42	23,089,969 02	22,958,892 58	131,076 44	810,803 40	154,426 59	131,076 44	90,161 08	566,215 73	22,958,892 58	
	IIe partie. Dépenses des cultes	42,465,628 02	42,080,053 85	41,929,534 88	150,518 97	385,574 17	385,574 17	150,518 97	"	"	41,929,534 88	
		66,366,400 44	65,170,022 87	64,888,427 46	281,595 41	1,196,377 57	540,000 76	281,595 41	90,161 08	566,215 73	64,888,427 46	
							821,596f 17c		656,376f 81c			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
	DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.									
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.									
	Administration centrale.									
1	Traitement du ministre et du personnel de l'administration centrale	1,224,093f 00c	1,224,084f 35c	1,222,460f 29c	1,624f 06c	(A) 8f 65c	8f 65c	1,624f 06c	1,222,460f 29c	(A) Appoint resté libre.
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux	325,000 00	324,999 74	324,953 74	46 00	(B) 0 26	0 26	46 00	324,953 74	(B) Appoint inutile.
3	Subvention à la caisse des retraites des employés de l'administration centrale	236,000 00	200,000 00	200,000 00	"	(C) 36,000 00	36,000 00	"	200,000 00	(C) Économie résultant des extinctions survenues à la fin de 1851 et pendant l'année 1852.
4	Archives nationales	114,000 00	113,998 83	113,998 83	"	(D) 1 17	1 17	"	113,998 83	(D) Appoint inutile.
	Services divers.									
5	Dépenses secrètes ordinaires	600,000 00	600,000 00	600,000 00	"	"	"	"	600,000 00	
6	Dépenses du personnel des lignes télégraphiques	1,305,268 00	1,086,742 08	1,086,662 28	79 80	(E) 218,525 92	218,525 92	79 80	1,086,662 28	(E) Économie résultant de l'installation tardive des lignes et directions télégraphiques.
7	Dépenses du matériel des lignes télégraphiques	214,235 00	212,997 50	212,287 50	710 00	(F) 1,237 50	1,237 50	710 00	212,287 50	(F) Portion de crédit non employée.
8	Dépenses générales du personnel des gardes nationales	115,000 00	96,812 50	96,812 50	"	(G) 18,187 50	18,187 50	"	96,812 50	(G) Restant libre sur les allocations pour frais d'inspection d'armes et secours aux gardes nationaux blessés.
9	——— du matériel des gardes nationales	106,000 00	102,319 73	101,250 43	1,069 30	(H) 3,680 27	3,680 27	1,069 30	101,250 43	(H) Restant libre sur les allocations pour frais de taxes de témoins et frais d'impressions relatives au service des gardes nationales et à la révision des contrôles des citoyens mobilisables.
	Service des beaux-arts.									
10	Établissements des beaux-arts	499,300 00	492,669 49	491,953 10	716 39	(I) 6,630 51	6,630 51	716 39	491,953 10	(I) Somme restée libre sur tous les articles de ce chapitre.
11	Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics	900,000 00	899,216 46	890,326 58	8,889 88	(J) 783 54	783 54	8,889 88	890,326 58	(J) Portion de crédit non employée.
12	Tombeau de l'empereur Napoléon	500,000 00	499,935 92	499,545 92	390 00	(J) 64 08	64 08	390 00	499,545 92	(J) *Idem.*
13	Conservation d'anciens monuments historiques	745,000 00	728,336 69	728,322 69	14 00	(K) 16,663 31	16,663 31	14 00	728,322 69	(K) Travaux non exécutés en temps utile.
14	Encouragements aux beaux-arts et à l'art dramatique	75,000 00	74,880 00	74,730 00	150 00	(L) 120 00	120 00	150 00	74,730 00	(L) Somme restée libre.
15	Souscription à divers ouvrages concernant les beaux-arts	219,240 00	219,239 95	219,239 95	"	(M) 0 05	0 05	"	219,239 95	(M) Appoint inutile.
16	Indemnités annuelles ou secours à des artistes, auteurs, etc.	137,700 00	135,850 00	135,550 00	300 00	(N) 1,850 00	1,850 00	300 00	135,550 00	(N) Produit de vacances d'indemnités annuelles.
17	Subvention aux théâtres impériaux	1,434,000 00	1,434,000 00	1,432,715 71	1,284 29	"	"	1,284 29	1,432,715 71	
18	Subvention à la caisse des pensions de l'Opéra	200,000 00	200,000 00	200,000 00	"	"	"	"	200,000 00	
19	——— des pensions du conservatoire de musique	10,000 00	4,000 00	4,000 00	"	(O) 6,000 00	6,000 00	"	4,000 00	(O) Excédant de crédit sur les prévisions et produit d'extinctions survenues en cours d'exercice.
	Musées impériaux.									
20	Dépenses du personnel des musées impériaux	195,500 00	180,244 30	180,244 30	"	(P) 15,255 70	15,255 70	"	180,244 30	(P) Portion de crédit non employée par suite du sénatus-consulte du 25 décembre 1852, qui a mis les dépenses des musées à la charge de la liste civile à partir du 1er décembre 1852.
21	——— du matériel des musées impériaux	146,700 00	142,618 67	138,573 97	4,044 70	(Q) 4,081 33	4,081 33	4,044 70	138,573 97	(Q) *Idem.*
22	Acquisitions de tableaux et statues pour le musée du Louvre	100,000 00	99,920 65	99,290 65	630 00	(R) 79 35	79 35	630 00	99,290 65	(R) Portion de crédit non employée.
23	Conseil des bâtiments civils	32,000 00	32,000 00	32,000 00	"	"	"	"	32,000 00	
24	Personnel des édifices publics	30,000 00	29,921 60	29,741 60	180 00	(S) 78 40	78 40	180 00	29,741 60	(S) Appoint inutile.
25	Entretien des bâtiments et édifices publics	570,000 00	567,711 04	560,429 92	7,281 12	(T) 2,288 96	2,288 96	7,281 12	560,429 92	(T) Excédant de crédit sur les prévisions.
26	Constructions et grosses réparations des édifices publics	1,862,514 54	1,862,238 85	1,849,068 75	13,170 10	(U) 275 69	275 69	13,170 10	1,849,068 75	(U) Appoint inutile.
	Secours et subventions.									
27	Secours aux établissements généraux de bienfaisance	594,800 00	594,450 00	594,450 00	"	(V) 350 00	350 00	"	594,450 00	(V) Économie provenant d'extinctions de pensions d'aliénés placés dans la maison de Charenton.
28	Secours généraux aux hospices, bureaux de charité, etc	700,000 00	698,191 84	697,125 60	1,066 24	(X) 1,808 16	1,808 16	1,066 24	697,125 60	(X) Portion de crédit non employée et secours non réclamés en temps utile.
	A REPORTER	13,191,350 54	12,857,380 19	12,815,734 31	41,645 88	333,970 35	333,970 35	41,645 88	12,815,734 31	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, à l'époque de la clôture de l'exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables à divers services spéciaux, à transporter à l'exercice 1854.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.										
	REPORT.....	13,191,350f 54c	12,857,380f 19c	12,815,734f 31c	41,645f 88c	333,970f 35c	333,970f 35c	41,645f 88c	"	12,815,734f 31c	
29	Secours à des personnes dans l'indigence qui ont des droits à la bienveillance du Gouvernement; frais de rapatriement.....	650,000 00	645,313 59	644,516 99	796 60	(A) 4,686 41	4,686 41	796 60	"	644,516 99	(A) Produit d'extinction dans les secours, frais et non-emploi d'une partie du crédit destiné aux frais de rapatriement.
30	Secours à divers titres.....	140,000 00	136,774 80	136,499 80	275 00	(B) 3,225 20	3,225 20	275 00	"	136,499 80	(B) Excédant de secours éventuels non réclamés en temps utile.
31	Secours aux colons de Saint-Domingue, réfugiés de Saint-Pierre et Miquelon.....	725,000 00	716,395 20	715,185 70	1,209 50	(C) 8,604 80	8,604 80	1,209 50	"	715,185 70	(C) Économie obtenue par suite de décès.
32	Secours spéciaux pour pertes matérielles.....	3,205,079 39	2,469,791 44	2,469,791 44	"	(D) 735,287 95	"	"	(D) 735,287f 95c	2,469,791 44	(D) Report à l'exercice 1854.
33	Subvention pour construct^on de ponts à péage sur des chemins vicinaux.	300,000 00	297,000 00	297,000 00	"	(E) 3,000 00	3,000 00	"	"	297,000 00	(E) Travaux non exécutés en temps utile.
34	Secours aux sociétés de charité maternelle.....	120,000 00	120,000 00	120,000 00	"	"	"	"	"	120,000 00	
	Agriculture et haras.										
35	Écoles vétérinaires.....	754,200 00	701,939 16	701,439 16	500 00	(F) 52,260 84	52,260 84	500 00	"	701,439 16	(F) Résultats de la suppression du régime administratif qui avait mis à la charge de l'État les frais d'entretien et de renouvellement des trousseaux des élèves des écoles vétérinaires.
36	Enseignement professionnel de l'agriculture.....	2,887,357 50	2,776,713 65	2,715,587 66	61,125 99	(G) 110,643 85	110,643 85	61,125 99	"	2,715,587 66	(G) Économies réalisées sur l'ensemble du service.
37	Encouragements à l'agriculture.....	790,000 00	775,734 04	772,239 04	3,495 00	(H) 14,265 96	14,265 96	3,495 00	"	772,239 04	(H) Sommes mises à la disposition des associations agricoles, mais non employées par elles.
38	Haras, dépôts d'étalons.....	1,640,474 08	1,577,791 06	1,577,791 06	"	(I) 62,683 02	62,683 02	"	"	1,577,791 06	(I) Suppression de la jumenterie du Pin et réduction dans celle de Pompadour.
39	Remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière.....	1,325,000 00	1,306,202 50	1,300,462 50	5,740 00	(J) 18,797 50	18,797 50	5,740 00	"	1,300,462 50	(J) Reliquat sur le crédit extraordinaire ouvert par décret du 20 décembre 1852 pour achat d'étalons.
40	Subvention à la caisse des retraites des employés des haras et des écoles vétérinaires.....	74,000 00	"	"	"	(J) 74,000 00	74,000 00	"	"	"	
	Manufactures, commerce intérieur et extérieur.										
41	Conservatoire et écoles des arts et métiers.....	1,163,000 00	1,114,399 23	1,114,399 23	"	(K) 48,600 77	48,600 77	"	"	1,114,399 23	(K) Excédant des crédits affectés pour achats des matières premières dans les trois écoles des arts et métiers.
42	Encouragements aux manufactures et au commerce.....	273,000 00	267,956 03	267,748 03	208 00	(K) 5,043 97	5,043 97	208 00	"	267,748 03	
43	Encouragements aux pêches maritimes.....	4,550,000 00	4,515,353 16	4,512,704 44	2,648 72	(L) 34,646 84	34,646 84	2,648 72	"	4,512,704 44	(L) Reste libre sur les crédits complémentaires alloués par décret du 7 juin 1853.
44	Poids et mesures.....	719,000 00	717,889 79	717,584 58	305 21	(M) 1,110 21	1,110 21	305 21	"	717,584 58	(M) Reste sans emploi par le résultat final de la dépense.
45	Caisses de secours mutuels.....	45,000 00	43,501 26	43,501 26	"	(M) 1,498 74	1,498 74	"	"	43,501 26	
46	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières.....	34,559 24	23,140 52	23,140 52	"	(N) 11,418 72	"	"	(L) 11,418 72	23,140 52	(N) A reporter à l'exercice 1854.
47	Frais de surveillance des associations ouvrières.....	15,870 25	7,060 00	7,060 00	"	(N) 8,810 25	"	"	(L) 8,810 25	7,060 00	
	Établissements thermaux et sanitaires.										
48	Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État.....	340,000 00	336,010 47	335,068 97	941 50	(O) 3,989 53	3,989 53	941 50	"	335,068 97	(O) Reliquat sur les dépenses du matériel.
49	Subventions aux établissements particuliers d'eaux minérales.....	37,500 00	37,500 00	37,100 00	400 00	"	"	400 00	"	37,100 00	
50	Établissements et services sanitaires.....	240,000 00	236,520 12	236,501 37	18 75	(P) 3,479 88	3,479 88	18 75	"	236,501 37	(P) Reliquat sur les travaux d'entretien.
	SERVICES DÉPARTEMENTAUX À LA CHARGE DES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.										
	Administration départementale.										
51	Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs des départements.....	3,794,538 00	3,794,281 56	3,791,631 56	2,650 00	(Q) 256 44	256 44	2,650 00	"	3,791,631 56	(Q) Somme restée sans emploi.
52	Abonnement pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures.....	5,039,000 00	5,038,324 46	5,038,324 46	"	(R) 675 54	675 54	"	"	5,038,324 46	(R) Reste libre sur le crédit des abonnements au Moniteur et au Journal de la librairie et sur celui des frais d'administration des sous-préfectures.
53	Inspections administratives des services départementaux.....	151,375 00	151,375 00	151,375 00	"	"	"	"	"	151,375 00	
	Détention des condamnés.										
54	Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention.....	7,878,000 00	7,863,054 67	7,845,239 75	17,814 92	(S) 14,945 33	14,945 33	17,814 92	"	7,845,239 75	(S) Somme restée sans emploi sur les crédits supplémentaires votés par prévision.
55	Remboursement sur le produit du travail des condamnés détenus...	1,125,000 00	1,084,192 80	1,057,084 34	27,108 46	(T) 40,807 20	40,807 20	27,108 46	"	1,057,084 34	(T) Le crédit voté par prévision a dépassé les besoins du service.
	A REPORTER.....	51,208,304 00	49,611,594 70	49,444,711 17	166,883 53	1,596,709 30	841,192 38	166,883 53	755,516 92	49,444,711 17	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables à divers services spéciaux, transportés à l'exercice 1854.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.										
	REPORT	51,208,304f00c	49,611,594f70c	49,444,711f17c	166,883f53c	1,596,709f39c	841,192f38c	166,883f53c	755,516f92c	49,444,711f17c	
56	Transport des condamnés au bagne, etc.; reprises d'évadés	400,000 00	397,249 28	384,356 99	12,892 29	(A) 2,750 72	2,750 72	12,892 29	"	384,356 99	(A) Portion de crédit non employée.
57	Subvention à la caisse des retraites des employés du service des prisons	60,000 00	60,000 00	60,000 00	"	"	"	"	"	60,000 00	
	Matériel des cours d'appel.										
58	Loyer, entretien et réparations des bâtiments, mobiliers et menues dépenses des cours d'appel	400,000 00	386,112 06	382,388 90	3,723 16	(B) 13,887 94	13,887 94	3,723 16	"	382,388 90	(B) Travaux non exécutés en temps utile.
59	Travaux de construction du palais de la cour d'appel de Pau	104,227 85	104,227 85	104,227 85	"	"	"	"	"	104,227 85	
60	——— du palais de justice de Montpellier	48,342 00	48,342 00	48,342 00	"	"	"	"	"	48,342 00	
60 *bis.*	——— du palais de justice de Bastia	100,000 00	100,000 00	100,000 00	"	"	"	"	"	100,000 00	
	Services extraordinaires.										
67	Établissement de nouvelles lignes de télégraphie électrique	148,359 00	143,111 58	143,111 58	"	(C) 5,247 42	5,247 42	"	"	143,111 58	(C) Le crédit voté par prévision a dépassé les besoins du service.
68	Indemnités pour dommages éprouvés par suite des événements de février et de juin	5,600,000 00	5,502,536 10	5,479,049 10	23,487 00	(D) 97,463 90	97,463 90	23,487 00	"	5,479,049 10	(D) Crédit resté au-dessus des prévisions et indemnités non réclamées en temps utile.
69	Construction de cinq nouvelles lignes de télégraphie électrique	1,129,000 00	1,099,185 28	1,094,289 46	4,895 82	(E) 29,814 72	29,814 72	4,895 82	"	1,094,289 46	(E) Travaux non exécutés en temps utile.
70	Dépenses de la cérémonie du 1er janvier 1852	190,000 00	189,990 75	189,990 75	"	(F) 9 25	9 25	"	"	189,990 75	(F) Appoint inutile.
71	Frais d'établissement du fil électrique destiné au service de Rouen à Dieppe	8,800 00	8,655 36	8,655 36	"	(F) 144 64	144 64	"	"	8,655 36	
72	Travaux de déblaiement du temple de Sérapis	64,700 00	62,404 38	57,304 38	5,100 00	(G) 2,295 62	2,295 62	5,100 00	"	57,304 38	(G) Travaux non exécutés en temps utile.
73	Dépenses de l'exposition des ouvrages de peinture et de sculpture	123,070 00	123,059 96	123,059 96	"	(H) 10 04	10 04	"	"	123,059 96	(H) Appoint inutile.
74	Établissement de huit nouvelles lignes de télégraphie électrique	171,740 00	171,034 87	171,034 87	"	(I) 705 13	705 13	"	"	171,034 87	(I) Somme restée libre.
75	Études expérimentales et récompenses relatives à la péripneumonie épizootique des bestiaux	50,651 62	46,960 89	46,960 89	"	(I) 3,690 73	3,690 73	"	"	46,960 89	
76	Création d'établissements modèles pour bains et lavoirs publics	36,280 51	34,780 46	34,780 46	"	(I) 1,500 05	1,500 05	"	"	34,780 46	
77	Exposition de Londres	115,735 54	115,657 65	95,091 30	20,566 35	(I) 77 89	77 89	20,566 35	"	95,091 30	
78	Achèvement des bâtiments du palais de justice de Rouen	18,608 33	"	"	"	(J) 18,608 33	18,608 33	"	"	"	(J) Il n'a pas été fait usage du crédit.
79	Statue au maréchal Ney	2,000 00	2,000 00	2,000 00	"	"	"	"	"	2,000 00	
80	Mission en Mésopotamie et en Médie	42,367 00	42,367 00	24,490 00	17,877 00	"	"	17,877 00	"	24,490 00	
81	Restauration de l'église Saint-Ouen de Rouen	170,000 00	100,000 00	100,000 00	"	(K) 70,000 00	70,000 00	"	"	100,000 00	(K) Travaux non exécutés en temps utile.
83	Acquisition du tableau de Murillo (*la Conception*)	615,300 00	615,300 00	615,300 00	"	"	"	"	"	615,300 00	
84	Musée impérial	120,000 00	119,801 04	119,801 04	"	(L) 198 96	198 96	"	"	119,801 04	(L) Portion de crédit restée sans emploi.
86	Achat du matériel pour les fêtes publiques	150,000 00	149,717 11	149,717 11	"	(M) 282 89	282 89	"	"	149,717 11	(M) Portion de crédit non employée.
87	Achèvement des bâtiments de la cour d'appel de Lyon	6,235 53	6,235 53	6,235 53	"	"	"	"	"	6,235 53	
88	Célébration de la fête du 15 août 1852	550,000 00	549,267 51	546,070 87	3,196 64	(N) 732 49	732 49	3,196 64	"	546,070 87	(N) Somme restée sans emploi sur le crédit voté par prévision.
89	Confection de drapeaux et étendards destinés aux gardes nationales	40,000 00	17,643 75	17,643 75	"	(O) 22,356 25	22,356 25	"	"	17,643 75	(O) Excédant de crédit sur les prévisions.
90	Dépenses résultant des arrestations à la suite des événements de décembre	600,000 00	598,172 20	596,872 20	1,300 00	(O) 1,827 80	1,827 80	1,300 00	"	596,872 20	
62	Dépenses des exercices périmés	33,596 95	33,041 47	33,041 47	"	555 48	555 48	"	"	33,041 47	
		62,307,318 33	60,438,448 78	60,178,526 99	259,921 79	1,868,869 55	1,113,352 63	259,921 79	755,516 92	60,178,526 99	
61	Dépenses d'exercices clos	936,559 70	936,559 70	936,559 70	"	"	"	"	"	936,559 70	
	TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	63,243,878 03	61,375,008 48	61,115,086 69	259,921 79	1,868,869 55	1,113,352 63	259,921 79	755,516 92	61,115,086 69	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1853.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1854.	CRÉDITS applicables à divers services spéciaux transportés à l'exercice 1854.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.												
	DÉPENSES DÉPARTEMENTALES IMPUTABLES SUR LES RESSOURCES SPÉCIALES.												
63	Dépenses ordinaires. — Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels concédés aux départements, et sur le produit du fonds commun	34,950,557f 32c	34,553,138f 88c	34,553,138f 88c	"	397,418f 44c	"	"	164,654f 48c	232,763f 96c	"	34,553,138f 88c	
	Dépenses ordinaires. — Dépenses imputables sur les produits éventuels ordinaires	2,069,302 96	1,994,346 98	1,994,346 98	"	74,955 98	"	"	26,367 14	48,588 84	"	1,994,346 98	
64	Dépenses facultatives. — Dépenses d'utilité départementale imputables sur le produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux, etc.	15,877,454 71	14,477,430 42	14,477,430 42	"	1,400,024 29	"	"	944,865 33	455,158 96	"	14,477,430 42	
	Dépenses facultatives. — Dépenses sur produits éventuels facultatifs	1,198,562 90	251,744 61	251,744 61	"	946,818 29	"	"	861,341 50	85,476 79	"	251,744 61	
	Dépenses facultatives. — Dépenses sur le produit des subventions communales et particulières	1,520,597 63	1,082,931 85	1,082,931 85	"	437,665 78	"	"	240,103 88	197,561 90	"	1,082,931 85	
65	Dépenses extraordinaires. — Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels spéciaux	23,172,513 84	18,522,095 53	18,522,095 53	"	4,650,418 31	"	"	3,857,943 33	792,474 98	"	18,522,095 53	
	Dépenses extraordinaires. — Dépenses sur les fonds d'emprunts autorisés par des lois spéciales	5,105,296 15	4,664,867 44	4,664,867 44	"	440,428 71	"	"	420,354 03	20,074 68	"	4,664,867 44	
66	Dépenses spéciales. — Dépenses des chemins vicinaux, imputables sur le produit des centimes additionnels spéciaux	13,037,827 25	12,259,516 10	12,259,516 10	"	778,311 15	"	"	590,470 44	187,840 71	"	12,259,516 10	
	Dépenses spéciales. — Dépenses sur contingents communaux et souscriptions particulières	9,774,845 43	9,246,076 56	9,246,076 56	"	528,768 87	"	"	528,768 87	"	"	9,246,076 56	
	TOTAL des dépenses départementales imputables sur les ressources spéciales	106,706,958 19	97,052,148 37	97,052,148 37	"	9,654,809 82	"	"	7,634,869 00	2,019,940 82	"	97,052,148 37	
	RÉCAPITULATION.												
	Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	63,243,878 03	61,375,008 48	61,115,086 69	259,921 79	1,868,869 55	1,113,352f 63c	259,921f 79c	"	"	755,516f 92c	61,115,086 69	
	Dépenses départementales imputables sur les ressources spéciales	106,706,958 19	97,052,148 37	97,052,148 37	"	9,654,809 82	"	"	7,634,869 00	2,019,940 82	"	97,052,148 37	
		169,950,836 22	158,427,156 85	158,167,235 06	259,921 79	11,523,679 37	1,113,352 63	259,921 79	7,634,869 00	2,019,940 82	755,516 92	158,167,235 06	
							1,373,274f 42c		9,654,809f 82c				

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.									
1	Traitement du ministre et du personnel de l'administration	387,675f 00c	387,661f 31c	387,661f 31c	"	(A) 13f 69c	13f 69c	"	387,661f 31f	(A) Appoint inutile.
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux	122,243 67	122,243 67	122,243 67	"	"	"	"	122,243 67	(B) Reste par suite de réduction de mémoires.
3	Location d'un hôtel et accessoires; frais d'installation	117,319 28	116,444 61	116,444 61	"	(B) 874 67	874 67	"	116,444 61	(C) Portion de crédit non employée.
4	Dépenses secrètes de sûreté générale	1,200,000 00	1,200,000 00	1,200,000 00	"	"	"	"	1,200,000 00	(D) Le crédit est resté au-dessus des prévisions.
4 *bis*.	Frais de police de l'agglomération lyonnaise	549,190 11	548,679 01	548,580 51	98f 50c	(C) 511 10	511 10	98f 50c	548,580 51	(E) Produit de vacances d'emploi sur le supplément de traitement alloué au secrétaire général de la préfecture de police de la Seine.
5	Surveillance de la librairie provenant de l'étranger	18,000 00	17,979 16	17,979 16	"	(C) 20 84	20 84	"	17,979 16	(F) Produit de vacances d'emploi.
6	Secours à divers titres	300,000 00	299,110 45	298,605 00	505 45	(C) 889 55	889 55	505 45	298,605 00	(G) Le crédit est resté au-dessous des prévisions.
7	Secours aux étrangers réfugiés en France	670,000 00	630,810 52	630,362 09	448 43	(D) 39,189 48	39,189 48	448 43	630,362 09	
7 *bis*.	Supplément de traitement du préfet de police et du secrétaire général	22,000 00	20,966 67	20,966 67	"	(E) 1,033 33	1,033 33	"	20,966 67	
7 *ter*.	Abonnement pour frais d'administration de la préfecture de police	47,000 00	47,000 00	47,000 00	"	"	"	"	47,000 00	
8	Frais d'inspection dans les départements	395,500 00	393,953 66	393,953 66	"	(F) 1,546 34	1,546 34	"	393,953 66	
9	Traitements et indemnités aux commissaires de police	100,000 00	97,595 84	97,495 84	100 00	(G) 2,404 16	2,404 16	100 00	97,495 84	
10	Dépenses occasionnées à la suite des événements de décembre 1851	100,000 00	93,803 63	89,714 68	4,088 95	(G) 6,196 37	6,196 37	4,088 95	89,714 68	
		4,028,928 06	3,976,248 53	3,971,007 20	5,241 33	52,679 53	52,679 53	5,241 33	3,971,007 20	
							57,920f 86c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, à l'époque de la clôture de l'exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.									
	1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.									
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale...	506,034f00c	505,983f08c	505,983f08c	"	50f92c	50f92c	"	505,983f08c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	110,000 00	109,943 98	109,643 47	300f 51c	56 02	56 02	300f 51c	109,643 47	
3	Personnel du corps des ponts et chaussées.....	3,402,549 00	3,392,249 01	3,391,949,01	300 00	10,299 99	10,299 99	300 00	3,391,949 01	
4	——— des conducteurs embrigadés.....	3,575,000 00	3,573,878 82	3,573,373 81	505 01	1,121 18	1,121 18	505 01	3,573,373 81	
5	——— du corps des mines, enseignement, écoles.....	545,000 00	542,639 97	542,402 47	237 50	2,360 03	2,360 03	237 50	542,402 47	
6	——— des gardes-mines.....	83,500 00	83,467 87	83,459 54	8 33	32 13	32 13	8 33	83,459 54	
7	——— des officiers et maîtres de port du service maritime, etc.	140,000 00	139,926 61	139,926 61	"	73 39	73 39	"	139,926 61	
8	Contrôle et surveillance des chemins de fer.....	437,500 00	436,400 38	436,300 38	100 00	1,099 62	1,099 62	100 00	436,300 38	
12	Subvention à la caisse des retraites.....	500,000 00	498,634 52	498,634 52	"	1,365 48	1,365 48	"	498,634 52	
13	Routes et ponts. (Travaux ordinaires.).....	30,019,120 84	30,018,927 18	29,954,349 63	64,577 55	193 66	193 66	64,577 55	29,954,349 63	
13 *bis.*	——— (Achèvement de lacunes.).....	1,000,000 00	992,927 17	990,163 91	2,763 26	7,072 83	7,072 83	2,763 26	990,163 91	
13 *ter.*	——— (Rectifications.).....	4,124,166 67	4,072,672 40	4,056,115 54	16,556 86	51,494 27	51,494 27	16,556 86	4,056,115 54	
13*quat.*	Ouverture de la rue de Strasbourg.....	500,000 00	500,000 00	500,000 00	"	"	"	"	500,000 00	
14	Navigation intérieure (Rivières.) Travaux ordinaires.....	5,425,093 60	5,424,847 47	5,412,653 95	12,193 52	246 13	246 13	12,193 52	5,412,653 95	
14 *bis.*	——— Travaux d'amélioration.....	3,356.700 00	3,345,302 18	3,343,843 43	1,458 75	11,397 82	11,397 82	1,458 75	3,343,843 43	
14 *ter.*	Réparation de dommages causés aux routes par les inondations du Rhin.....	739,000 00	739,000 00	739,000 00	"	"	"	"	739,000 00	
14*quat.*	Suppression des épis saillants à l'île du Nord (Gironde). (Décret du 9 novembre 1852.....	140,000 00	1,317 20	1,317 20	"	138,682 80	138,682 80	"	1,317 20	
15	Navigation intérieure. (Canaux.).....	4,250,195 00	4,247,868 29	4,246,362 99	1,505 30	2,326 71	2,326 71	1,505 30	4,246,362 99	
16	Ports maritimes, phares et fanaux.....	3,759,109 77	3,758,253 20	3,743,719 22	14,533 98	856 57	856 57	14,533 98	3,743,719 22	
16 *bis.*	——— Travaux d'amélioration.....	5.601,057 10	5,591,507 86	5,584,807 95	6,699 91	9,549 24	9,549 24	6,699 91	5,584,807 95	
17	Dunes et semis.....	1,060,000 00	1,058,092 64	1,057,942 84	149 80	1,907 36	1,907 36	149 80	1,057,942 84	
18	Exploitation des grandes lignes de chemins de fer.....	1,600,000 00	962,099 17	962,099 17	"	637,900 83	637,900 83	"	962,099 17	
19	Matériel des mines.....	50,000 00	48,798 16	48,798 16	"	1,201 84	1,201 84	"	48,798 16	
23	Frais généraux et secours, etc.....	38,442 00	38,165 90	38,165 90	"	276 10	276 10	"	38,165 90	
24	Subvention aux compagnies pour travaux à exécuter par voie de concession.....	350,000 00	185,435 75	185,435 75	"	164,564 25	164,564 25	"	185,435 75	
27	Réparation de dommages causés aux routes par les inondations de juin 1851.....	49,881 41	31,504 02	31,504 02	"	18,377 39	18,377 39	"	31,504 02	
28	Subvention aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus.	8,800 00	"	"	"	8,800 00	8,800 00	"	"	
26	Dépenses des exercices périmés.....	28,377 27	23,938 54	23,938 54	"	4,438 73	4,438 73	"	23,938 54	
		71,399,526 66	70,323,781 37	70,201,891 09	121,890 28	1,075,745 29	1,075,745 29	121,890 28	70,201,891 09	
25	Dépenses des exercices clos.....	313.496 27	313,496 27	313,496 27	"	"	"	"	313,496 27	
	TOTAL de la 1re section.....	71,713,022 93	70,637,277 64	70,515,387 36	121,890 28	1,075,745 29	1,075,745 29	121,890 28	70,515,387 36	
							1,197,635 57			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.									
	IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.									
1	Nouvelles routes de la Corse	246,077f 00c	246,073f 63c	246,004f 67c	68f 96c	3f 37c	3f 37c	68f 96c	246,004f 67c	
2	Construction de ponts	196,191 00	122,526 80	122,526 80	"	73,664 20	73,664 20	"	122,526 80	
3	Navigation. (Canaux)	4,202,450 00	4,191,836 41	4,185,434 28	6,402 13	10,613 59	10,613 59	6,402 13	4,185,434 28	
4	Réparations des dommages causés par les inondations	300,700 00	293,509 35	293,482 75	26 60	7,190 65	7,190 65	26 60	293,482 75	
5	Établissements de grandes lignes de chemins de fer	44,766,107 82	44,755,337 61	44,598,627 50	156,710 11	10,770 21	10,770 21	156,710 11	44,598,627 50	
		49,711,525 82	49,609,283 80	49,446,076 00	163,207 80	102,242 02	102,242 02	163,207 80	49,446,076 00	
8	Dépenses des exercices clos	357,613 68	357,613 68	357,613 68	"	"	"	"	357,613 68	
	TOTAL de la IIe Section	50,069,139 50	49,966,897 48	49,803,689 68	163,207 80	102,242 02	102,242 02	163,207 80	49,803,689 68	
							265,449f 82c			
	RÉCAPITULATION.									
	Ire SECTION. — Service ordinaire	71,713,022 93	70,637,277 64	70,515,387 36	121,890 28	1,075,745 29	1,075,745 29	121,890 28	70,515,387 36	
	IIe SECTION. — Travaux extraordinaires	50,069,139 50	49,966,897 48	49,803,689 68	163,207 80	102,242 02	102,242 02	163,207 80	49,803,689 68	
		121,782,162 43	120,604,175 12	120,319,077 04	285,098 08	1,177,987 31	1,177,987 31	285,098 08	120,319,077 04	
							1,463,085f 39c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1852.
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.								
1	Administration centrale. (Personnel.)	1,826,818f 00c	1,825,849f 06c	1,825,706f 13c	142f 93c	968f 94c	968f 94c	142f 93c	1,825,706f 13c
2	Administration centrale. (Matériel.)	271,000 00	270,977 02	270,977 02	"	22 98	22 98	"	270,977 02
3	Frais généraux d'impressions	248,000 00	224,848 29	224,848 29	"	23,151 71	23,151 71	"	224,848 29
4	États-majors	15,803,292 22	15,379,114 17	15,374,379 57	4,734 60	424,178 05	424,178 05	4,734 60	15,374,379 57
5	Gendarmerie	25,908,834 49	24,955,282 54	24,955,172 54	110 00	953,551 95	953,551 95	110 00	24,955,172 54
6	Garde républicaine	2,797,199 96	2,480,936 34	2,480,936 34	"	316,263 62	316,263 62	"	2,480,936 34
7	Recrutement et réserve	470,000 00	469,999 65	469,383 65	616 00	0 35	0 35	616 00	469,383 65
8	Justice militaire	1,193,266 24	1,014,599 35	1,014,503 88	95 47	178,666 89	178,666 89	95 47	1,014,503 88
9	Solde et entretien des troupes	162,151,625 43	161,773,709 47	161,514,045 27	259,664 20	377,915 96	377,915 96	259,664 20	161,514,045 27
10	Habillement et campement	14,726,719 44	14,611,614 41	14,585,424 99	26,189 42	115,105 03	115,105 03	26,189 42	14,585,424 99
11	Lits militaires	6,244,779 00	5,992,254 78	5,990,897 88	1,356 90	252,524 22	252,524 22	1,356 90	5,990,897 88
12	Transports généraux	2,037,864 00	1,878,509 12	1,875,327 34	3,181 78	159,354 88	159,354 88	3,181 78	1,875,327 34
13	Remonte générale	6,466,250 00	6,444,535 41	6,444,535 41	"	21,714 59	21,714 59	"	6,444,535 41
14	Harnachement	691,825 00	569,505 89	569,505 89	"	122,319 11	122,319 11	"	569,505 89
15	Fourrages	27,451,685 00	27,451,511 85	27,371,942 71	79,569 14	173 15	173 15	79,569 14	27,371,942 71
16	Solde de non-activité et solde de réforme	474,074 01	434,578 93	434,578 93	"	39,495 08	39,495 08	"	434,578 93
17	Secours	1,207,000 00	1,197,007 40	1,197,007 40	"	9,992 60	9,992 60	"	1,197,007 40
18	Dépenses temporaires	268,672 58	220,706 02	220,706 02	"	47,966 56	47,966 56	"	220 706 02
19	Subvention aux fonds de retraite des employés	880,792 00	880,792 00	880,792 00	"	"	"	"	880,792 00
20	Dépôt général de la guerre	157,500 00	156,648 84	156,648 84	"	851 16	851 16	"	156,648 84
21	Matériel de l'artillerie. (Intérieur.)	6,096,486 00	6,002,269 18	6,002,269 18	"	94,216 82	94,216 82	"	6,002,269 18
21 *bis.*	Travaux extraordinaires de l'artillerie	506,000 00	391,157 10	391,106 70	50 40	114,842 90	114,842 90	50 40	391,106 70
22	Matériel de l'artillerie. (Algérie.)	337,958 00	288,660 47	287,678 87	981 60	49,297 53	49,297 53	981 60	287,678 87
23	Poudres et salpêtres. (Personnel.)	539,903 00	463,513 87	463,513 87	"	76,389 13	76,389 13	"	463,513 87
24	Poudres et salpêtres (Matériel.)	3,836,323 00	3,171,617 09	3,171,617 09	"	664,705 91	664,705 91	"	3,171,617 09
25	Matériel du génie. (Intérieur.)	7,912,000 00	7,874,579 67	7,865,860 44	8,719 23	37,420 33	37,420 33	8,719 23	7,865,860 44
25 *bis.*	Travaux extraordinaires du génie	4,198,000 00	4,194,329 62	4,194,329 62	"	3,670 38	3,670 38	"	4,194,329 62
26	Matériel du génie. (Algérie.)	3,350,000 00	3,350,000 00	3,339,798 00	10,202 00	"	"	10,202 00	3,339,798 00
27	Écoles militaires	2,055,375 00	1,845,492 38	1,845,484 43	7 95	209,882 62	209,882 62	7 95	1,845,484 43
	À REPORTER	300,109,242 37	295,814,599 92	295,418,978 30	395,621 62	4,294,642 45	4,294,642 45	395,621 62	295,418,978 30

CHAPITRES	OBSERVATIONS.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.
1 à 3	Excédants de crédits provenant de vacances d'emplois et principalement de réduction dans l'importance des commandes faites à l'Imprimerie impériale	24,143f 63c
4	Incomplets parmi les officiers généraux, supérieurs et autres d'état-major; économies obtenues sur les frais de représentation et de bureau, les indemnités représentatives de fourrages, celles de logements, les allocations spéciales aux généraux d'armes, les remboursements de frais extraordinaires et les gratifications d'entrée en campagne aux officiers employés à la division d'occupation en Italie	424,178 05
5	Incomplets en hommes et en chevaux résultant de ce que l'accroissement autorisé pour les brigades de gendarmerie n'a pu être réalisé pendant l'exercice; suppression de deux compagnies de voltigeurs algériens.	953,551 95
6	Non-réalisation, en 1852, de l'accroissement de l'effectif de la cavalerie de ce corps	316,263 62
7	Les crédits ouverts ont été employés, moins	0 35
8	Incomplets dans le personnel des parquets militaires et dans le cadre du personnel de surveillance; économies réalisées sur les frais de nourriture et la masse d'entretien des militaires condamnés au boulet ou aux travaux publics	178,666 89
9	Le restant libre que présente ce chapitre provient de réduction d'effectif; de diminution dans les dépenses du personnel des hôpitaux et des subsistances militaires; d'économies obtenues sur le chauffage et l'éclairage, tant en France qu'en Algérie, et plus particulièrement de ce que le nombre des malades, en 1852, est resté au-dessous des prévisions du budget	377,915 96
10	La réduction de l'effectif a motivé le restant libre que présente ce chapitre	115,105 03
11	Diminution dans l'importance du mobilier de service, en raison de la réduction d'effectif	252,524 22
12	Excédant de crédit provenant de la non-réalisation de dépenses relatives aux transports de matériel par terre et par eau, lesquelles, par suite de leur nature éventuelle, diffèrent toujours plus ou moins des évaluations primitives	159,354 88
13	Économies réalisées sur les achats effectués, quoique le nombre des chevaux achetés ait été supérieur à celui des prévisions	21,714 59
14	Le nombre des effets de harnachement remplacés, soit à l'intérieur, soit en Algérie, est resté au-dessous des allocations budgétaires	122,319 11
15	Excédant de crédit sans importance et ne donnant lieu à aucune explication	173 15
16	Non-réalisation de l'effectif prévu	39,495 08
17	Produit des extinctions survenues dans l'année	9,992 60
18	Extinctions parmi les officiers en congé et en réforme	47,966 56
20	Économies sur les frais de transport des cartes et sur les frais de banque et de change	851 16
21	Ajournement de travaux et économies obtenues sur l'ensemble des dépenses du matériel de l'artillerie en France et en Italie	94,216 82
21 *bis.*	Ajournement de travaux de construction par suite de circonstances de force majeure	114,842 90
22	Non-réalisation de la totalité des dépenses prévues pour l'entretien de l'armement dans les corps, l'achat de pièces d'armes et le service de la salpêtrerie	49,297 53
	À REPORTER	3,302,574 08

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, à *l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1852.
	Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.								
	Report	300,109,242f 37c	295,814,599f 92c	295,418,978f 30c	395,621f 62c	4,294,642f 45c	4,294,642f 45c	395,621f 62c	295,418,978f 30c
28	Invalides de la guerre	2,704,941 00	2,374,456 44	2,371,024 39	3,432 05	330,484 56	330,484 56	3,432 05	2,371,024 39
29	Gouvernement et administration générale de l'Algérie	838,700 00	769,377 84	769,377 84	"	69,322 16	69,322 16	"	769,377 84
30	Services militaires indigènes en Algérie	8,170,144 29	8,025,563 17	8,023,742 61	1,820 56	153,581 12	153,581 12	1,820 56	8,023,742 61
31	Service maritime en Algérie	739,000 00	628,853 31	628,838 28	15 03	110,146 69	110,146 69	15 03	628,838 28
32	Administration provinciale en Algérie	724,200 00	715,729 80	714,339 15	1,390 65	8,470 20	8,470 20	1,390 65	714,339 15
33	Services financiers en Algérie	1,323,245 00	1,187,983 65	1,186,203 80	1,779 85	135,261 35	135,261 35	1,779 85	1,186,203 80
34	Indemnités pour expropriations en Algérie antérieures à 1845.	1,200,000 00	1,199,484 16	1,117,437 12	82,047 04	515 84	515 84	82,047 04	1,117,437 12
35	Colonisation en Algérie	1,715,000 00	1,641,429 26	1,632,069 71	9,359 55	73,570 74	73,570 74	9,359 55	1,632,069 71
35 *bis.*	Colonies agricoles en Algérie	1,365,862 00	1,249,253 90	1,235,077 20	14,176 70	116,608 10	116,608 10	14,176 70	1,235,077 20
36	Établissements disciplinaires en Algérie	700,000 00	588,043 81	587,359 52	684 29	111,956 19	111,956 19	684 29	587,359 52
36 *bis.*	Colonies pénitentiaires en Algérie	3,675,000 00	2,613,650 21	2,602,616 05	11,034 16	1,061,349 79	1,061,349 79	11,034 16	2,602,616 05
37	Travaux civils en Algérie	5,528,660 00	5,336,218 72	5,303,879 30	32,339 42	192,441 28	192,441 28	32,339 42	5,303,879 30
38	Dépenses secrètes en Algérie	162,000 00	145,412 98	145,412 98	"	16,587 02	16,587 02	"	145,412 98
39	Dépenses des exercices périmés	71,777 00	71,774 10	71,774 10	"	2 90	2 90	"	71,774 10
		329,036,771 66	322,361,831 27	321,808,130 35	553,700 92	6,674,940 39	6,674,940 39	553,700 92	321,808,130 35
40	Dépenses des exercices clos	5,232,540 14	5,232,540 14	5,232,540 14	"	"	"	"	5,232,540 14
41	Rappels des dépenses payables sur revues	377,682 34	377,682 34	377,682 34	"	"	"	"	377,682 34
		334,646,994 14	327,972,053 75	327,418,352 83	553,700 92	6,674,940 39	6,674,940 39	553,700 92	327,418,352 83
							7,228,641f 31c		

CHAPITRES	OBSERVATIONS.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.
	Report	3,302,574f 08c
23	Incomplets dans le personnel, réduction du nombre des journées d'ouvriers occasionnée par la non-fabrication d'une partie des commandes du ministère des finances	76,389 13
24	Les dépenses d'exploitation et de la capsulerie de guerre sont restées au-dessous des prévisions par les motifs signalés plus haut (chap. 23)	664,705 91
25	Économies obtenues dans l'exécution des travaux de bâtiments	37,420 33
25 *bis.*	Crédits non employés	3,670 38
27	Incomplets dans le nombre des élèves entretenus; diminution des dépenses des écoles régimentaires, motivée par les exigences du service, qui n'ont pas permis de donner aux cours toute l'extension qu'ils auraient pu recevoir	209,882 62
28	Incomplets dans l'effectif entretenu pendant l'année 1852; réduction importante des dépenses d'exploitation générale	330,484 56
29	Économies réalisées sur le matériel du service télégraphique et sur les dépenses relatives à la publication des travaux de la commission scientifique de l'Algérie	69,322 16
30	Réduction du personnel des chefs indigènes. Diminution dans les subsides et secours accordés à ces chefs. Economies obtenues sur les frais d'investiture et sur les dépenses du personnel des interprètes de l'armée	153,581 12
31	Réductions sur les traitements du personnel; ajournement des diverses dépenses du matériel et diminution des passages gratuits accordés en Algérie à des individus qui se rendent en France	110,146 69
32	Diminution dans les dépenses du personnel	8,470 20
33	Vacances d'emplois. Retards dans l'organisation du service forestier et dans la création de nouvelles recettes	135,261 35
34	Crédits employés, moins	515 84
35	Vacances d'emplois et congés. Ajournement de travaux de colonisation qui n'ont pu être exécutés en 1852.	73,570 74
35 *bis.*	Excédant de crédits résultant de ce que des Arabes dépossédés pour la création des villages agricoles ont accepté des terrains domaniaux au lieu d'indemnités pécuniaires qu'ils avaient d'abord réclamées	116,608 10
36	Incomplets dans le cadre du personnel de surveillance; diminution de l'effectif des transportés; non-emploi de la presque totalité du crédit affecté au transport des familles des insurgés	111,956 19
36 *bis.*	Économies opérées sur les dépenses d'administration, d'entretien et d'installation des transportés	1,061,349 79
37	Vacances d'emplois et congés; rabais obtenus dans les adjudications de travaux	192,441 28
38	Non-emploi	16,587 02
39	Créances ordonnancées et non payées	2 90
	Total des excédants de crédits	6,674,940 39

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses. (A)	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA MARINE.									
	1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.									
	SERVICE *MARINE*.									
	Service central.									
1	Administration centrale. (Personnel.)	947,667f00c	947,588f04c	947,588f04c	"	78f 96c	78f 96c	"	947,588f04c	
2	——— (Matériel.)	152,300 00	152,293 59	147,227 23	5,066f 36c	6 41	6 41	5,066f 36c	147,227 23	
	Service général.									
3	Officiers militaires et civils	8,244,649 71	7,975,378 63	7,975,178 63	200 00	269,271 08	269,271 08	200 00	7,975,178 63	
4	Maistrance, gardiennage et surveillance	1,863,024 00	1,862,875 26	1,862,875 26	"	148 74	148 74	"	1,862,875 26	
5	Solde et habillement des équipages et des troupes	25,912,113 74	24,615,534 33	24,609,797 05	5,737 28	1,296,579 41	1,296,579 41	5,737 28	24,609,797 05	
6	Hôpitaux	1,621,700 00	1,353,545 87	1,353,030 84	515 03	268,154 13	268,154 13	515 03	1,353,030 84	
7	Vivres	13,006,500 00	11,050,792 77	11,037,769 90	13,022 87	1,955,707 23	1,955,707 23	13,022 87	11,037,769 90	
8	Justice maritime	100,000 00	73,182 06	72,625 18	556 88	26,817 94	26,817 94	556 88	72,625 18	
9	Salaires d'ouvriers	10,710,000 00	10,645,406 75	10,645,289 48	117 27	64,593 25	64,593 25	117 27	10,645,289 48	
10	Approvisionnements généraux de la flotte	23,159,600 00	17,522,249 33	17,438,811 99	83,437 34	5,637,350 67	5,637,350 67	83,437 34	17,438,811 99	
11	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	1,966,000 00	1,960,939 10	1,909,736 50	51,202 60	5,060 90	5,060 90	51,202 60	1,909,736 50	
11 *bis.*	Curage et défense de la petite rade de Toulon. Amélioration de Port-Vendres	1,244,900 00	1,244,861 28	1,244,861 28	"	38 72	38 72	"	1,244,861 28	
11 *ter.*	Construction de fosses d'immersion	445,400 00	444,981 27	427,106 68	17,874 59	418 73	418 73	17,874 59	427,106 68	
12	Poudres	231,704 00	178,132 52	178,132 52	"	53,571 48	53,571 48	"	178,132 52	
13	École navale en rade de Brest	74,000 00	63,068 57	62,696 57	372 00	10,931 43	10,931 43	372 00	62,696 57	
14	Affrétements et transports par mer	278,000 00	145,099 23	135,368 07	9,731 16	132,900 77	132,900 77	9,731 16	135,368 07	
15	Chiourmes	297,300 00	285,387 80	285,287 80	100 00	11,912 20	11,912 20	100 00	285,287 80	
16	Frais généraux d'impressions	373,100 00	370,407 50	369,480 20	927 30	2,692 50	2,692 50	927 30	369,480 20	
17	Frais de voyages, vacations et dépenses diverses	1,631,884 00	1,631,707 03	1,622,864 96	8,842 07	176 97	176 97	8,842 07	1,622,864 96	
18	Dépenses temporaires	120,000 00	94,768 36	94,768 36	/	25,231 64	25,231 64	"	94,768 36	
	Service scientifique.									
19	Matériel scientifique	265,000 00	247,236 68	247,211 44	25 24	17,763 32	17,763 32	25 24	247,211 44	
21	Dépenses des exercices périmés	9,796 00	9,795 69	9,795 69	"	0 31	0 31	"	9,795 69	
		92,654,638 45	82,875,231 66	82,677,503 67	197,727 99	9,779,406 79	9,779,406 79	197,727 99	82,677,503 67	
20	Dépenses des exercices clos	699,706 87	699,706 87	699,706 87	"	"	"	"	699,706 87	
23	Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1852	711,650 55	711,650 55	711,650 55	"	"	"	"	711,650 55	
	TOTAL de la 1re section	94,065,995 87	84,286,589 08	84,088,861 09	197,727 99	9,779,406 79	9,779,406 79	197,727 99	84,088,861 09	
							9,977,134f 78c			

(A) L'excédant de crédits, qui, pour l'ensemble du service marine, s'élève à 9,779,440 fr. 65 cent., s'explique, savoir :

Pour les dépenses du personnel,

1° Par des vacances temporaires ou par des incomplets dans divers corps à terre ;

2° Par des réductions dans l'effectif des équipages et par des incomplets temporaires dans certains corps de troupe, compensation faite de quelques excédants de dépenses dans d'autres parties du chapitre V (Solde et habillement des équipages et des troupes).

Pour les dépenses du matériel,

1° Hôpitaux. — Par l'ajournement à 1853 du corps des infirmiers libres, et par des prix d'achats de denrées inférieurs au taux moyen des prévisions budgétaires ;

2° Vivres. — Par une diminution générale dans le prix des denrées, et par l'inexécution de livraisons ajournées à 1853 ;

3° Approvisionnements généraux de la flotte. — Par l'inexécution de certains marchés, notamment de ceux qui étaient relatifs aux fournitures de bois de chêne, d'appareils et de machines à vapeur ;

4° Affrétements et transports par mer. — Par les économies que le département a continué de réaliser au moyen de l'emploi d'un plus grand nombre de bâtiments de l'État pour le service des transports ;

5° Divers services. — Par des différences résultant habituellement de l'impossibilité de prévoir avec quelque certitude des dépenses d'un caractère éventuel qui s'effectuent sur tous les points du globe.

Suite DU BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE LA MARINE.									
	2e SECTION. — Travaux extraordinaires.									
1	Fort Boyard	26,600f00c	26,566f14c	26,566f14c	"	33f86c	33f86c	"	26,566f14c	
2	Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon	"	"	"	"	"	"	"	"	
3	Établissements à créer à Castineau	"	"	"	"	"	"	"	"	
4	Digue et arsenal de Cherbourg	2,405,000 00	2,405,000 00	2,390,757 99	14,242f 01c	"	"	14,242f 01c	2,390,757 99	
		2,431,600 00	2,431,566 14	2,417,324 13	14,242 01	33 86	33 86	14,242 01	2,417,324 13	
10	Dépenses des exercices clos	50,607 99	50,607 99	50,607 99	"	"	"	"	50,607 99	
	Total de la 2e section	2,482,207 99	2,482,174 13	2,467,932 12	14,242 01	33 86	33 86	14,242 01	2,467,932 12	
							14,275f 87c			
	RÉCAPITULATION.									
	1re SECTION. — Service ordinaire	94,065,995 87	84,286,589 08	84,088,861 09	197,727 99	9,779,406 79	9,779,406 79	197,727 99	84,088,861 09	
	2e SECTION. — Travaux extraordinaires	2,482,207 99	2,482,174 13	2,467,932 12	14,242 01	33 86	33 86	14,242 01	2,467,932 12	
		96,548,203 86	86,768,763 21	86,556,793 21	211,970 00	9,779,440 65	9,779,440 65	211,970 00	86,556,793 21	
							9,991,410f 65c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES FINANCES.										
	Service général.										SERVICE GÉNÉRAL.
24	Cour des comptes.	Personnel	1,164,633f00c	1,163,176f04c	1,163,134f38c	41f 66c	(A) 1,456f96c	1,456f 96c	41f 66c	1,163,134f38c	(A) Produit de vacances d'emplois parmi les conseillers.
25		Matériel et dépenses diverses	65,473 00	65,472 78	65,472 78	"	(B) 0 22	0 22	"	65,472 78	(B) Appoint non consommé.
26	Administration centrale des finances.	Personnel	5,353,200 00	5,346,471 07	5,345,972 36	498 71	(C) 6,728 93	6,728 93	498 71	5,345,972 36	(C) Excédant provenant de vacances d'emplois et reliquat disponible sur le fonds des indemnités diverses.
27		Matériel	1,839,230 00	1,837,344 66	1,814,860 57	22,484 09	(D) 1,885 34	1,885 34	22,484 09	1,814,860 57	(D) Somme restée sans emploi sur l'ensemble du chapitre.
28		Dépenses diverses	283,630 00	268,400 65	268,391 65	9 00	(E) 15,229 35	15,229 35	9 00	268,391 65	(E) Économie sur les frais judiciaires et extinction d'indemnités de réforme.
29	Monnaies et médailles. (Services des établissements monétaires.)	Personnel	75,200 00	74,565 66	74,565 66	"	(F) 634 34	634 34	"	74,565 66	(F) Vacances momentanées d'emplois.
30		Matériel	111,836 25	105,291 70	105,035 45	256 25	(G) 6,544 55	6,544 55	256 25	105,035 45	(G) Excédant de prévision applicable notamment à la dépense de reproduction des poinçons et coins de médailles.
31		Dépenses diverses	43,463 06	42,991 98	42,932 30	59 68	(H) 471 08	471 08	59 68	42,932 30	(H) Économie sur frais de bureau.
78		Refonte des monnaies de cuivre. (Loi du 6 mai 1852.)	1,000,000 00	84,787 92	84,306 09	481 83	(I) 915,212 08	915,212 08	481 83	84,306 09	(I) Portion non employée en 1852 sur le crédit général de la refonte des monnaies de cuivre, et susceptible de réimputation avec la même destination au budget d'un exercice ultérieur.
32	Service de trésorerie.	Frais de trésorerie	4,700,000 00	4,563,166 01	4,563,166 01	"	(J) 136,833 99	136,833 99	"	4,563,166 01	(J) Reliquat provenant, en majeure partie, de la surévaluation du crédit supplémentaire affecté aux frais de la conversion des rentes.
33		Traitements et frais de service des receveurs généraux et particuliers des finances	5,041,000 00	5,035,076 46	5,034,975 75	100 71	(K) 5,923 54	5,923 54	100 71	5,034,975 75	(K) Excédant de prévision sur les décomptes définitifs de bonifications et remises.
34		Traitements et frais de service des payeurs dans les départements	1,060,000 00	1,059,997 39	1,059,797 39	200 00	(L) 2 61	2 61	200 00	1,059,797 39	(L) Résultat de centimes négligés.
37	Dépenses des exercices périmés		642,340 00	454,865 53	454,865 53	"	(M) 187,474 47	187,474 47	"	454,865 53	(M) Reste sans emploi sur les crédits de prévision destinés à satisfaire aux éventualités du service de la dette publique.
			21,380,005 31	20,101,607 85	20,077,475 92	24,131 93	1,278,397 46	1,278,397 46	24,131 93	20,077,475 92	
36	Dépenses des exercices clos		5,031,654 81	5,031,654 81	5,031,654 81	"	"	"	"	5,031,654 81	
			26,411,660 12	25,133,262 66	25,109,130 73	24,131 93	1,278,397 46	1,278,397 46	24,131 93	25,109,130 73	
								1,302,529f 39c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, à l'époque de la clôture de l'exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au service départemental transportés à l'exercice 1854.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPOTS ET REVENUS.										
	CONTRIBUTIONS DIRECTES ET TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES ET CADASTRE. Service administratif et de perception dans les départements.										
38	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Personnel	2,422,700f 00c	2,408,677f 02c	2,408,567f 02c	110f 00c	(A) 14,022f 98c	14,022f 98c	110f 00c	"	2,408,567f 02c	(A) Résultat de vacances d'emploi.
39	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Dépenses diverses	1,720,496 56	1,715,347 93	1,715,234 06	113 87	(B) 5,148 63	5,148 63	113 87	"	1,715,234 06	(B) Économie sur les frais de tournées et sur les frais d'établissement des rôles.
39 *bis.*	Frais d'une nouvelle évaluation des revenus territoriaux.	200,000 00	199,991 85	199,949 25	42 60	(C) 8 15	8 15	42 60	"	199,949 25	(C) Appoint non consommé.
40	Cadastre — Dépenses à la charge du fonds commun	152,091 12	44,571 39	44,571 39	"	(D) 107,519 73	"	"	107,519 73	44,571 39	(D) Reliquat de fonds spéciaux reportés au budget de 1854.
	Cadastre — Dépenses imputables sur le produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux	326,106 58	234,957 12	234,957 12	"	(E) 91,149 46	"	"	91,149 46	234,957 12	(E) Portion de crédit restée sans affectation.
41	Mutations cadastrales	610,000 00	545,506 13	545,506 13	"	(E) 64,493 87	64,493 87	"	"	545,506 13	
42	Frais de perception des contributions directes et autres taxes	11,171,861 14	11,116,460 45	11,116,392 67	67 78	(F) 55,400 69	55,400 69	67 78	"	11,116,392 67	(F) Résultat de la réduction du nombre des perceptions et de l'abaissement du tarif des remises.
42 *bis.*	Subvention au fonds de secours pour les agents de la perception	40,000 00	39,650 00	39,650 00	"	(G) 350 00	350 00	"	"	39,650 00	(G) Somme non distribuée.
	ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE. Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.										
43	Enregistrement et domaines — Personnel	9,196,500 00	9,193,928 49	9,193,928 49	"	(H) 2,571 51	2,571 51	"	"	9,193,928 49	(H) Produit de réductions de traitements.
44	Enregistrement et domaines — Matériel	120,500 00	85,524 29	85,524 29	"	(I) 34,975 71	34,975 71	"	"	85,524 29	(I) Économie sur les frais relatifs aux impressions et sur les dépenses d'entretien des biens remis, en 1852, au domaine de l'État.
45	Enregistrement et domaines — Dépenses diverses	1,186,370 00	1,153,704 89	1,143,612 44	10,092 45	(J) 32,665 11	32,665 11	10,092 45	"	1,143,612 44	(J) Disponible sur les contributions des biens remis au domaine et sur les dépenses concernant les biens de l'ancienne dotation.
45 *bis.*	Acquisition des hôtels Sébastiani et Castellane	1,400,000 00	1,357,263 24	1,357,263 24	"	(K) 42,736 76	42,736 76	"	"	1,357,263 24	(K) Portion du prix d'acquisition, en retard de payements, à défaut de justifications.
45 *ter.*	Travaux d'appropriat^on de l'hôtel domanial rue de Lille pour les bureaux de la caisse des dépôts	62,355 00	"	"	"	(L) 62,355 00	62,355 00	"	"	"	(L) Dépense qui n'a pu être réglée avant la clôture de l'exercice 1852, et qui sera ultérieurement l'objet d'un crédit additionnel aux restes à payer.
46	Timbre — Personnel	456,950 00	452,235 07	452,205 10	29 97	(M) 4,714 93	4,714 93	29 97	"	452,205 10	(M) Produit de vacances d'emplois et économie sur les indemnités de travaux extraordinaires.
47	Timbre — Matériel et dépenses diverses	607,000 00	602,212 00	602,049 35	162 65	(N) 4,788 00	4,788 00	162 65	"	602,049 35	(N) Excédant de prévision applicable aux dépenses de l'atelier général du timbre.
47 *bis.*	Frais de déménagement des directions de l'enregistrement et des domaines, etc.	8,000 00	2,996 90	2,996 90	"	(O) 5,003 10	5,003 10	"	"	2,996 90	(O) Surévaluation du crédit ouvert pour cette dépense extraordinaire.
	FORÊTS. Service administratif et de surveillance dans les départements.										
48	Personnel	4,015,150 00	3,994,845 96	3,993,227 25	1,618 71	(P) 20,304 04	20,304 04	1,618 71	"	3,993,227 25	(P) Économie réalisée par suite de vacances d'emplois.
49	Matériel	1,820,520 00	1,811,102 30	1,782,966 79	28,135 51	(Q) 9,417 70	9,417 70	28,135 51	"	1,782,966 79	(Q) Résultats de rabais obtenus sur diverses fournitures et sur travaux à l'entreprise.
50	Dépenses diverses	884,154 00	827,931 05	820,020 22	7,910 83	(R) 56,222 95	56,222 95	7,910 83	"	820,020 22	(R) Non-emploi du crédit affecté au rachat du droit de pâturage et reste disponible sur les allocations applicables aux frais judiciaires.
50 *bis.*	Indemnités pour résiliation des baux des droits de chasse dans diverses forêts	250,000 00	149,684 55	147,184 55	2,500 00	(S) 100,315 45	100,315 45	2,500 00	"	147,184 55	(S) Réductions opérées sur les demandes des fermiers dépossédés.
50 *ter.*	Frais d'aliénation de bois de l'État	125,700 00	47,591 05	46,984 15	606 90	(T) 78,108 95	78,108 95	606 90	"	46,984 15	(T) Ajournement des aliénations.
	DOUANES. Service administratif et de perception dans les départements.										
51	Personnel	23,286,800 00	23,230,016 48	23,229,451 06	565 42	(U) 56,783 52	56,783 52	565 42	"	23,229,451 06	(U) Produit de vacances d'emplois et résultat de la suppression des fabriques de soude effectué en vertu du décret du 17 mars 1852.
52	Matériel	389,732 00	389,143 33	386,648 90	2,494 43	(V) 588 67	588 67	2,494 43	"	386,648 90	(V) Reliquat non employé.
53	Dépenses diverses	1,927,200 00	1,745,941 03	1,744,405 20	1,535 83	(X) 181,258 97	181,258 97	1,535 83	"	1,744,405 20	(X) Excédant du crédit concernant l'indemnité représentative de la taxe de plombage et d'estampillage dont le commerce a été exonéré à partir du 1er avril 1852. Économie réalisée sur les frais de loyer, de chauffage et d'éclairage des bureaux et corps de garde.
54	Dépenses du service des douanes en Algérie	727,000 00	692,905 42	692,788 26	117 16	(Y) 34,094 58	34,094 58	117 16	"	692,788 26	
77	Réorganisat. de la 2e ligne de l'insp. des douanes, à Lille.	17,253 72	17,253 72	17,253 72	"	"	"	"	"	17,253 72	(Y) Vacances d'emplois et réduction des répartitions d'amendes.
	A REPORTER	63,124,440 12	62,059,441 66	62,003,337 55	56,104 11	1,064,998 46	866,329 27	56,104 11	198,669 19	62,003,337 55	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte définitif des Dépenses* à l'époque de la clôture de l'exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au service départemental transportés à l'exercice 1854.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
	Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPOTS ET REVENUS.										
	REPORT	63,124,440f 12c	62,059,441f 66c	62,003,337f 55c	56,104f 11c	1,064,998 [illegible]	866,329f 27c	56,104f 11c	198,669f 19c	62,003,337f 55c	
	CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET POUDRES À FEU. (Service administratif et de perception dans les départements.)										
55	Contributions indirectes. — Personnel	17,646,200 00	17,488,713 54	17,488,616 88	96 66	(A) 157,486 [illegible]	157,486 46	96 66	"	17,488,616 88	(A) Suppression du service spécial de surveillance institué pour la répression de la fraude sur les tabacs; diminution des remises allouées aux buralistes et aux préposés d'octroi par suite de réductions de droits.
56	Contributions indirectes. — Matériel	108,100 00	103,505 05	103,476 20	28 85	(B) 4,594 [illegible]	4,594 95	28 85	"	103,476 20	
57	Contributions indirectes. — Dépenses diverses	2,963,400 00	2,923,840 58	2,923,272 32	568 26	(C) 39,559 [illegible]	39,559 42	568 26	"	2,923,272 32	(B) Économie sur les achats d'instruments et d'ustensiles.
58	Contributions indirectes. — Avances recouvrables	661,848 93	661,848 93	657,186 71	4,662 22	"	"	4,662 22	"	657,186 71	(C) Excédant de crédit applicable aux frais judiciaires et aux primes d'apurement de comptes.
59	Poudres à feu. — Personnel	31,000 00	24,814 02	24,814 02	"	(D) 6,185 [illegible]	6,185 98	"	"	24,814 02	(D) Suppression d'indemnités relatives au service des poudres.
60	Poudres à feu. — Matériel et dépenses diverses	3,392,780 00	2,191,277 76	2,191,242 36	35 40	(E) 1,201,502 [illegible]	1,201,502 24	35 40	"	2,191,242 36	(E) Réduction des approvisionnements de la régie par suite des restrictions apportées dans la vente des poudres.
	TABACS. (Exploitation.)										
61	Personnel	907,583 00	906,909 56	906,909 56	"	(F) 673 [illegible]	673 44	"	"	906,909 56	(F) Vacances d'emplois.
62	Matériel	6,439,000 00	6,023,246 55	6,023,234 50	12 05	(G) 415,753 [illegible]	415,753 45	12 05	"	6,023,234 50	(G) Économies réalisées sur diverses dépenses des magasins et des manufactures; ajournement de travaux concernant les bâtiments.
63	Achats et transports de tabacs	28,474,000 00	23,831,129 17	23,831,115 95	13 22	(H) 4,642,870 [illegible]	4,642,870 83	13 22	"	23,831,115 95	(H) Excédant provenant des retards apportés par le commerce dans les livraisons de tabacs exotiques.
64	Dépenses diverses	230,000 00	228,066 20	228,066 20	"	(I) 1,933 [illegible]	1,933 80	"	"	228,066 20	(I) Reliquat concernant des dépenses variables.
	POSTES. (Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.)										
65	Administration et perception. — Personnel	13,269,850 00	13,176,688 39	13,175,505 21	1,183 18	(J) 93,161 [illegible]	93,161 61	1,183 18	"	13,175,505 21	(J) Résultat des vacances qui ont eu lieu pendant une partie de l'année parmi les emplois prévus au budget.
66	Administration et perception. — Matériel	1,064,750 00	1,020,938 87	1,020,650 57	288 30	(K) 43,811 [illegible]	43,811 13	288 30	"	1,020,650 57	(K) Produit d'économies réalisées sur les dépenses des bureaux.
67	Administration et perception. — Dépenses diverses	2,208,300 00	2,138,405 18	2,134,128 73	4,276 45	(L) 69,894 [illegible]	69,894 82	4,276 45	"	2,134,128 73	(L) Réduction de dépense portant principalement sur les achats de lettres.
68	Transport des dépêches. — Personnel	895,675 00	829,768 43	829,333 01	435 42	(M) 65,906 [illegible]	65,906 57	435 42	"	829,333 01	(M) Suppression de gages de maîtres de poste et réduction sur les salaires des ouvriers.
69	Transport des dépêches. — Matériel	5,972,925 00	5,758,479 12	5,744,178 99	14,300 13	(N) 214,445 [illegible]	214,445 88	14,300 13	"	5,744,178 99	(N) Résultat des économies obtenues sur les frais matériels du transport des dépêches et par suite de la substitution des voies ferrées aux routes de poste.
70	Transport des dépêches. — Dépenses diverses	7,115,725 00	6,604,526 03	6,603,268 33	1,257 70	(O) 511,198 [illegible]	511,198 97	1,257 70	"	6,603,268 33	(O) Suppression d'indemnités de diverses natures attribuées aux maîtres de poste; réduction des frais de transport par entreprise.
71	Subvention à la compagnie générale des paquebots de la Méditerranée	3,000,000 00	3,000,000 00	3,000,000 00	"	"	"	"	"	3,000,000 00	
		157,505,577 05	148,971,599 04	148,888,337 09	83,261 95	8,533,978 [illegible]	8,335,308 82	83,261 95	198,669 19	148,888,337 09	
							8,418,570f 77c				

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'Exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables aux non-valeurs sur contributions directes, transportés à l'exercice 1854.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1852.	OBSERVATIONS.
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.										
	RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR LES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET SUR LES TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.										
	Contributions directes.										
	Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires des communes		9,802,010f25c	9,802,010f25c	"						
	Idem sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses extraordinaires des communes		21,271,574 90	21,265,372 12	6,202f 78c						
	Idem ——— des chemins vicinaux		10,285,503 19	10,285,503 19	"						
	Idem ——— de l'instruction primaire		5,380,567 85	5,380,567 85	"						
	Idem ——— imposés pour frais d'impression et de confection de rôles spéciaux d'impositions extraordinaires		21,115 56	21,105 03	10 53						
	Idem sur le produit des centimes imposés pour frais de perception de diverses impositions communales		1,398,156 13	1,398,152 90	3 23						
	Idem sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes	57,827,310f36c	3,081,841 67	3,081,841 67	"						
72	Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière (1 centime du principal)		2,108,667 37	2,108,667 37	"	(A) 94,978 43	35,206f 98c	10,306f 43c	59,771f 45c	57,783,025f50c	(A) Fonds spéciaux provenant de ressources locales pour non-valeurs à reporter avec la même affectation au budget de 1854 ..... 59,771f 45c Crédits non ordonnancés à la clôture de l'exercice 1852, pour restitution d'impositions communales, dégrèvements sur patentes et sur taxes spéciales 35,206 98 94,978 43
	Dégrèvements et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres (3 centimes du principal)		687,183 67	687,183 67	"						
	Idem et frais de confection de formules pour la contribution des patentes		2,562,348 24	2,558,678 00	3,670 24						
	Décharges et réductions imputables sur le produit des rêimpositions (contributions foncière, personnelle et mobilière)		1,018,359 05	1,018,031 25	327 80						
	Dégrèvement pour démolitions et constructions nouvelles		141,625 25	141,590 17	35 08						
	Taxes spéciales.										
	Dégrèvements et non-valeurs sur la taxe des biens de mainmorte		20,083 65	20,083 65	"						
	——— sur les redevances des mines	61,000 00	4,344 40	4,344 40	"						
	——— sur les taxes de vérification des poids et mesures		9,950 75	9,893 98	56 77						
	REMBOURSEMENTS SUR PRODUITS INDIRECTS ET DIVERS.										
	Enregistrement et domaines		2,383,273 10	2,370,984 29	12,288 81						
	Forêts		234,065 31	234,050 21	15 10						
	Douanes		108,957 59	108,889 00	68 59						
73	Contributions indirectes	3,349,200 00	114,742 24	114,729 65	12 59	(B) 65,666 10	65,666 10	12,589 02	"	3,270,944 88	(B) Ajournement de dépenses qui étaient entrées dans l'évaluation des crédits et qui n'ont pu être soldées qu'en 1853.
	Postes		9,451 61	9,451 61	"						
	Produits divers		433,044 05	432,840 12	203 93						
74	Répartition des produits de plombage, d'estampillage, etc., en matière de douanes	940,000 00	936,719 54	936,213 73	505 81	(C) 3,280 46	3,280 46	505 81	"	936,213 73	(C) Résultat inhérent à la nature éventuelle de la dépense.
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS, ATTRIBUÉS À DIVERS.										
	Enregistrement et domaines		2,136,043 32	2,133,487 48	2,555 84						
	Forêts		129,031 00	128,941 00	90 00						
75	Douanes	4,662,000 00	1,119,306 03	1,119,243 15	62 88	(D) 516,185 80	516,185 80	2,749 62	"	4,143,064 58	(D) Excédant de crédit principalement applicable aux répartitions d'amendes en matière de contributions indirectes et qui tient en général à ce que ces sortes de remboursements suivent chaque année le mouvement variable des produits.
	Contributions indirectes		757,279 55	757,279 55	"						
	Postes		4,154 30	4,113 40	40 90						
76	Primes à l'exportation de marchandises	24,000,000 00	23,976,784 67	23,968,028 39	8,756 28	(E) 23,215 33	23,215 33	8,756 28	"	23,968,028 39	(E) Reliquat sans importance qui n'a pas de cause spéciale.
77	Escomptes sur droits divers	1,666,000 00	1,648,856 78	1,648,856 78	"	(F) 17,143 22	17,143 22	"	"	1,648,856 78	(F) Résultat subordonné à l'éventualité des demandes.
		92,505,510 36	91,785,041 02	91,750,133 86	34,907 16	720,409 34	660,697 89	34,907 16	59,771 45	91,750,133 86	
							695,605f 05c				

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES ORDONNANCES DES MINISTRES. Pour les dépenses propres à l'exercice 1852.	Pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS À ANNULER. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits non consommés par les payements, représentant les dépenses restant à payer.	CRÉDITS À TRANSPORTER au budget de l'exercice 1853. — Crédits applicables au service départemental.	AU BUDGET DE L'EXERCICE 1854. Crédits applicables au service départemental.	Crédits applicables à divers services spéciaux.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1852.
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.													
SERVICE ORDINAIRE.													
Dette publique	406,748,358f 26c	401,254,529f 68	398,874,074f 14c	"	398,874,074f 14	2,380,455f 54c	5,493,828f 58c	5,493,828f 58c	2,380,455f 54c	"	"	"	398,874,074f 14c
Dotations et dépses des pouvoirs législatifs, etc.	16,472,300 61	16,467,021 66	16,458,701 70	"	16,458,701 70	8,319 96	5,278 95	5,278 95	8,319 96	"	"	"	16,458,701 70
Ministère d'État	8,247,521 00	8,157,900 21	7,958,823 14	"	7,958,823 14	199,077 07	89,620 79	89,620 79	199,077 07	"	"	"	7,958,823 14
——— de la justice	27,212,988 21	27,017,383 22	26,998,256 00	3,354f 21c	27,001,610 21	15,773 01	195,604 99	195,604 99	15,773 01	"	"	"	27,001,610 21
——— des affaires étrangères	9,905,757 36	9,707,570 25	9,384,082 89	280,411 01	9,664,493 90	43,076 35	198,187 11	198,187 11	43,076 35	"	"	"	9,664,493 90
——— de l'instrion publique et des cultes	66,366,400 44	65,170,022 87	64,527,171 98	361,255 48	64,888,427 46	281,595 41	1,196,377 57	540,000 76	281,595 41	90,161f 08c	566,215f 73c	"	64,888,427 46
——— de l'intér., de l'agric. et du comm.	169,950,836 22	158,427,156 85	157,230,675 36	936,559 70	158,167,235 06	259,921 79	11,523,679 37	1,113,352 63	259,921 79	7,634,869 00	2,019,940 82	755,516f 92c	158,167,235 06
——— de la police générale	4,028,928 06	3,976,248 53	3,971,007 20	"	3,971,007 20	5,241 33	52,679 53	52,679 53	5,241 33	"	"	"	3,971,007 20
——— des travaux publics	71,713,022 93	70,637,277 64	70,201,891 09	313,496 27	70,515,387 36	121,890 28	1,075,745 29	1,075,745 29	121,890 28	"	"	"	70,515,387 36
——— de la guerre	334,646,994 14	327,972,053 75	322,185,812 69	5,232,540 14	327,418,352 83	553,700 92	6,674,940 39	6,674,940 39	553,700 92	"	"	"	327,418,352 83
——— de la marine	94,065,995 87	84,286,589 08	83,389,154 22	699.706 87	84,088,861 09	197,727 99	9,779,406 79	9,779,406 79	197,727 99	"	"	"	84,088,861 09
——— des finances	26,411,660 12	25,133,262 66	20,077,475 92	5,031,654 81	25,109,130 73	24,131 93	1,278,397 46	1,278,397 46	24,131 93	"	"	"	25,109,130 73
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	157,505,577 05	148,971,599 04	148,888,337 09	"	148,888,337 09	83,261 95	8,533,978 01	8,335,308 82	83,261 95	"	198,669 19	"	148,888,337 09
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	92,505,510 36	91,785,041 02	91,750,133 86	"	91,750,133 86	34,907 16	720,469 34	660,697 89	34,907 16	"	"	59,771 45	91,750,133 86
TOTAUX	1,485,781,850 63	1,438,963,656 46	1,421,895,597 28	12,858,978 49	1,434,754,575 77	4,209,080 69	46,818,194 17	35,493,049 98	4,209,080 69	7,725,030 08	2,784,825 74	815,288 37	1,434,754,575 77
								39,702,130f 67c		11,325,144f 19c	3,600,114f 11c		
										51,027,274f 86c			
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.													
Ministère d'État	4,662,442f 00c	4,643,180f 26c	4,618,751f 49c	"	4,618,751f 49c	24,428f 77c	19,261f 74c	19,261f 74c	24,428f 77c	"	"	"	4,618,751f 49c
——— des travaux publics	50,069,139 50	49,966,897 48	49,446,076 00	357,613f 68c	49,803,689 68	163,207 80	102,242 02	102,242 02	163,207 80	"	"	"	49,803,689 68
——— de la marine	2,482,207 99	2,482,174 13	2,417,324 13	50,607 99	2,467,932 12	14,242 01	33 86	33 86	14,242 01	"	"	"	2,467,932 12
TOTAUX	57,213,789 49	57,092,251 87	56,482,151 62	408,221 67	56,890,373 29	201,878 58	121,537 62	121,537 62	201,878 58	"	"	"	56,890,373 29
								323,416f 20c			"		
TOTAL GÉNÉRAL	1,542,995,640f 12c	1,496,055,908f 33c	1,478,377,748f 90c	13,267,200f 16c	1,491,644,949f 06c	4,410,959f 27c	46,939,731f 79c	35,614,587f 60c	4,410,959f 27c	7,725,030f 08c	2,784,825f 74c	815,288f 37c	1,491,644,949f 06c
											3,600,114f 11c		
								40,025,546f 87c		11,325,144f 19c			
										51,350,691f 06c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Résultat général du Compte définitif du budget de l'exercice 1852.

RECETTE.

Fonds reportés des exercices 1850 et 1851 pour le service départemental et pour divers services spéciaux			12,651,701f 28c	
Recouvrements effectués sur droits constatés au profit du budget de l'exercice 1852 :				
Contributions directes		413,901,126f 22c		
Produits de domaines		9,221,555 97		
Produits des forêts et de la pêche		33,531,433 54		
Impôts et revenus indirects		810,301,137 19		
Divers produits et revenus		61,636,473 78		
Produit de la réserve de l'amortissement		77,425,326 16	1,479,724,122f 18c	
Ressources spéciales : Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et intérêts, sur les prêts qui leur ont été faits par le Trésor	4,642,694f 26c			
Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer du Nord	4,500,000 00			
Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon	39,564,375 10			
Remboursement fait par les compagnies de chemins de fer, de leur portion contributive dans la dépense du chemin de fer de ceinture	3,333,333 30	73,707,069 32		
Produit de l'aliénation des bois de l'État	15,000,000 00			
Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest	4,000,000 00			
——— du chemin de fer d'Orléans	2,666,666 66			
Fonds généraux du budget de 1851 que le règlement du service colonial de cet exercice a laissés disponibles			649,404 24	
ENSEMBLE			1,493,025,227 70	
A déduire : Fonds transportés aux budgets des exercices 1853 et 1854, avec affectation spéciale au service départemental et à divers services spéciaux			11,325,144 19	
TOTAL de la recette			1,481,700,083 51	1,481,700,083f 51c

DÉPENSE.

Payements effectués sur les droits constatés à la charge du budget de l'exercice 1852, sur le service ordinaire :				
Service ordinaire. Dette publique		398,874,074f 14c		
Dotations		16,458,701 70		
Services généraux des ministères		778,783,328 98	1,434,754,575 77	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus		148,888,337 09		
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		91,750,133 86		
Excédant de dépense du service colonial de l'exercice 1852, sauf règlement définitif dans la loi des comptes de 1853			15,814,147 99	
TOTAL de la dépense du service ordinaire			1,450,568,723 76	
Payements effectués sur les droits constatés à la charge du budget de l'exercice 1852, sur les travaux extraordinaires :				
Travaux extraordinaires. Ministère d'État		4,618,751f 49c		
——— des travaux publics		49,803,689 68	56,890,373 29	
——— de la marine		2,467,932 12		
TOTAL GÉNÉRAL de la dépense			1,507,459,097 05	1,507,459,097 05
Excédant de payement transporté parmi les avances et découverts du Trésor, qui demeurent provisoirement à la charge de la dette flottante, en exécution des lois en vigueur				25,759,013 54

ÉTATS COMPARATIFS,

PAR BRANCHE DE REVENUS ET PAR MINISTÈRE,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DES EXERCICES 1852 ET 1851.

COMPARAISON, PAR BRANCHE DE REVENUS, DES RECETTES DES EXERCICES 1852 ET 1851.

DÉSIGNATION DES BRANCHES DE REVENUS.	RECETTES CONSTATÉES. (*Voir, au compte définitif des recettes de l'exercice 1852, les développements par nature de recettes.*)		DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1852,	
	Exercice 1852.	Exercice 1851.	en plus.	en moins.
Contributions directes	413,901,126f 22c	412,225,346f 75c	1,675,779f 47c	"
Enregistrement, timbre et domaines	272,313,479 75	244,282,950 82	28,030,528 93	"
Produits des forêts et de la pêche	33,531,433 54	26,536,480 78	6,994,952 76	"
Douanes et sels	175,237,146 12	147,830,615 88	27,406,530 24	"
Contributions indirectes. — Boissons, droits divers, tabacs et poudres	325,447,982 25	316,082,827 07	9,365,155 18	"
Produits des postes	46,524,085 04	44,218,502 19	2,305,582 85	"
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,060,786 04	3,131,266 53	"	70,480f 49c
Produits universitaires	2,027,912 00	2,021,006 00	6,906 00	"
Produits éventuels affectés au service départemental	17,124,337 06	14,129,430 22	2,994,906 84	"
Produits et revenus de l'Algérie	13,034,872 70	14,569,037 73	"	1,534,165 03
Produit de la rente de l'Inde	1,073,310 97	1,063,086 09	10,224 88	"
Produits divers	25,315,255 01	39,130,513 33	"	13,815,258 32
Produit de la réserve de l'amortissement	77,425,326 16	76,053,587 63	1,371,738 53	"
Ressources spéciales	73,707,069 32	11,273,083 14	62,433,986 18	"
	1,479,724,122 18	1,352,547,734 16	142,596,291 86	15,419,903 84
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1852			127,176,388f 02c	

COMPARAISON SPÉCIALE DES IMPÔTS ET REVENUS INDIRECTS RECOUVRÉS PENDANT LES EXERCICES 1852 ET 1851.

DÉSIGNATION DES IMPOTS ET REVENUS.	RECETTES de L'EXERCICE 1852.	RECETTES de L'EXERCICE 1851.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1852, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1852, en moins.
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.				
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	218,776,082f 28c	194,314,083f 65c	24,461,998f 63c	"
Droit de timbre	44,315,841 50	41,282,200 58	3,033,640 92	"
DOUANES ET SELS.				
Droits de douanes à l'importation. Marchandises diverses	96,460,289 43	80,914,482 84	15,545,806 59	"
Droits de douanes à l'importation. Sucres des colonies françaises	25,483,657 38	20,175,664 02	5,307,993 36	"
Droits de douanes à l'importation. Sucres étrangers	17,919,707 75	16,062,665 28	1,857,042 47	"
Droits de douanes à l'exportation	2,273,977 19	3,081,141 07	"	807,163f 88c
Droits de navigation	3,304,143 34	2,965,353 61	338,789 73	"
Droits et produits divers des douanes	2,793,460 85	2,818,890 93	"	25,433 08
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	27,001,904 18	21,812,409 13	5,189,495 05	"
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.				
Droits sur les boissons	111,951,773 35	103,883,199 34	8,068,574 01	"
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	5,220,157 79	4,821,131 33	399,026 46	"
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	32,473,256 67	33,524,972 07	"	1,051,715 40
Droits divers et recettes à différents titres	39,103,383 32	41,826,182 94	"	2,722,799 62
Produit de la vente des tabacs	130,899,370 16	126,642,696 88	4,256,673 28	"
Produit de la vente des poudres	5,800,040 96	5,384,644 51	415,396 45	"
PRODUITS DES POSTES.				
Produit de la taxe des lettres	43,479,109 38	39,607,539 77	3,871,569 61	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,124,060 95	1,095,449 70	28,611 25	"
Droit sur les transports de matières d'or et d'argent sur les paquebots de la Méditerranée	7 50	428,189 50	"	428,182 00
Produit des places dans les malles-postes	624,056 97	887,072 99	"	263,016 02
Produit des places dans les paquebots	74,265 25	1,058,795 65	"	984,530 40
Droit de transit et de correspondances étrangères	1,182,771 42	1,022,182 40	160,589 02	"
Recettes accidentelles	39,813 57	119,272 18	"	79,458 61
	810,301,137 19	743,728,229 37	72,935,206 83	6,362,299 01
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1852			66,572,907f 82c	

RÉSUMÉ.

Enregistrement et timbre	263,091,923 78	235,596,284 23	27,495,639 55	"
Douanes et sels	175,237,146 12	147,830,615 88	27,406,530 24	"
Contributions indirectes	325,447,982 25	316,082,827 07	9,365,155 18	"
Produits des postes	46,524,085 04	44,218,502 19	2,305,582 85	"
	810,301,137 19	743,728,229 37	66,572,907 82	"
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1852			66,572,907f 82c	

COMPARAISON, PAR MINISTÈRE, DES DÉPENSES DES EXERCICES 1852 ET 1851.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES CONSTATÉES. (*Voir, aux comptes des ministres, les développements par chapitre.*)		DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1852,	
	Exercice 1852.	Exercice 1851.	en plus.	en moins.
SERVICE ORDINAIRE.				
Dette publique	401,254,529f 68c	389,217,238f 31c	12,037,291f 37c	"
Dotations	16,467,021 66	8,419,732 78	8,047,288 88	"
Ministère d'État	8,157,900 21	"	8,157,900 21	"
——— de la justice	27,017,383 22	27,164,481 16	"	147,097f 94c
——— des affaires étrangères	9,707,570 25	8,348,656 47	1,358,913 78	"
——— de l'instruction publique et des cultes — Dépenses de l'instruction publique	23,089,969 02	22,099,594 04	990,374 98	"
——— de l'instruction publique et des cultes — Dépenses des cultes	42,080,053 85	42,078,014 07	2,039 78	"
——— de l'intérieur de l'agriculture et du commerce	158,427,156 85	145,181,734 61	13,245,422 24	"
——— de la police générale	3,976,248 53	"	3,976,248 53	"
——— des travaux publics	70,637,277 64	64,648,479 54	5,988,798 10	"
——— de la guerre	327,972,053 75	313,970,782 14	14,001,271 61	"
——— de la marine	84,286,589 08	78,423,028 61	5,863,560 47	"
——— des finances	25,133,262 66	32,297,449 34	"	7,164,186 68
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	148,971,599 04	149,019,294 94	"	47,695 90
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	91,785,041 02	93,528,572 91	"	1,743,531 89
	1,438,963,656 46	1,374,397,058 92	73,669,109 95	9,102,512 41
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1851			64,566,597f 54c	
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.				
Ministère d'État	4,643,180 26	"	4,643,180 26	"
——— de l'instruction publique et des cultes. (Cultes.)	"	245,266 66	"	245,266 66
——— des travaux publics	49,966,897 48	65,730,728 15	"	15,763,830 67
——— de la guerre	"	4,034,930 63	"	4,034,930 63
——— de la marine	2,482,174 13	4,073,789 48	"	1,591,615 35
	57,092,251 87	74,084,714 92	4,643,180 26	21,635,643 31
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1852			16,992,463f 05c	
TOTAUX	1,496,055,908 33	1,448,481,773 84	78,312,290 21	30,738,155 72
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1852			47,574,134 49	

COMPARAISON DES DÉPENSES RESTÉES À PAYER À LA CLÔTURE DE CHACUN DES EXERCICES 1852 ET 1851.

MINISTÈRES ET SERVICES.	EXERCICE 1852.	EXERCICE 1851.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1852, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1852, en moins.
SERVICE ORDINAIRE.				
Dette publique	2,380,455f 54c	3,474,958f 01c	"	1,094,502f 47c
Dotations	8,319 96	"	8,319f 96c	"
Ministère d'État	199,077 07	"	199,077 07	"
——— de la justice	15,773 01	12,579 07	3,193 94	"
——— des affaires étrangères	43,076 35	12,743 93	30,332 42	"
——— de l'instruction publique et des cultes — Dépenses de l'instruction publique	131,076 44	197,778 06	"	66,701 62
——— de l'instruction publique et des cultes — Dépenses des cultes	150,518 97	244,276 87	"	93,757 90
de l'intérieur de l'agriculture et du commerce	259,921 79	253,410 61	6,511 18	"
——— de la police générale	5,241 33	"	5,241 33	"
——— des travaux publics	121,890 28	105,079 72	16,810 56	"
——— de la guerre	553,700 92	1,118,161 11	"	564,460 19
——— de la marine	197,727 99	26,134 60	171,593 39	"
——— des finances	24,131 93	670 35	23,461 58	"
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	83,261 95	70,604 74	12,657 21	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	34,907 16	27,637 27	7,269 89	"
	4,209,080 69	5,544,034 34	484,468 53	1,819,422 18
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1852			1,334,953 65	
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.				
Ministère d'État	24,428 77	"	24,428 77	"
——— de l'instruction publique et des cultes. (Cultes.)	"	13,266 66	"	13,266 66
——— des travaux publics	163,207 80	153,638 60	9,569 20	"
——— de la guerre	"	774 25	"	774 25
——— de la marine	14,242 01	127,250 47	"	113,008 46
	201,878 58	294,929 98	33,997 97	127,049 37
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1852			93,051 40	
TOTAUX	4,410,959 27	5,838,964 32	518,466 50	1,946,471 55
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1852			1,428,005 05	

COMPTE PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

NOTE

Sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1853.

La loi de finances en date du 8 juillet 1852 a fixé, ainsi qu'il suit, les ressources et les besoins de l'ensemble des services du budget de l'exercice 1853 :

Résultat du vote primitif du budget.

RECETTES		1,450,820,531f
DÉPENSES... Dépenses ordinaires	1,412,274,991f	1,485,013,325
DÉPENSES... Travaux extraordinaires	72,738,334	
EXCÉDANT présumé de dépenses		34,192,794

Les prévisions du budget ont éprouvé, depuis, diverses modifications qui sont indiquées dans deux tableaux spéciaux que l'on trouve ci-après, pages 294 à 297, et qui les récapitulent, par branches de revenus et par ministères. Ces modifications ne pouvant être arrêtées d'une manière définitive qu'à l'expiration de l'exercice, c'est seulement à cette époque que l'on publiera les développements justificatifs dont elles doivent être appuyées.

Modifications que les prévisions du budget ont éprouvées.

Celles qui portent sur les évaluations de recettes sont les suivantes :

1° Évaluations des recettes.

Les recettes de l'exercice 1853 ont été évaluées, comme on vient de le dire, à.		1,450,820,531f 00c
Elles s'augmentent des fonds restés disponibles sur le service départemental et sur divers services spéciaux, à la clôture des exercices ci-après :		
Exercice 1851	4,479,660f 17c	12,204,690 25
Exercice 1852	7,725,030 08	
ENSEMBLE		1,463,025,221 25

D'un autre côté, et conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les voies et moyens de l'exercice s'atténuent de la moins-value que présentent, comparativement aux prévisions, les ressources réalisées pour le service départemental et pour divers services spéciaux; cette moins-value a été de..... 666,610f 83c

Ils se réduisent, en outre, du montant des prévisions de recettes inscrites pour le service colonial dans la loi de finances précitée, service dont le règlement législatif n'aura lieu, pour l'exercice 1853, que dans la loi des comptes de 1854, en exécution de l'article 11 de la loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1842, ci..... 5,921,700 00

6,588,310 83

MONTANT des recettes affectées législativement au budget de 1853.... 1,456,436,910 42

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1853.

Les modifications relatives aux crédits se résument comme il suit :

2° Crédits ouverts aux ministères.

Les crédits ouverts pour le *Service ordinaire* par la loi du 8 juillet 1852 s'élèvent ensemble, ainsi qu'on l'a annoncé d'autre part, à 1,412,274,991f 00c

Les crédits applicables aux dépenses des services départementaux et de divers services spéciaux, dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds des budgets de 1851 et 1852, ont été transportés avec la même destination à l'exercice 1853 (voir d'autre part)..... 12,204,690 25

Des lois spéciales et divers décrets ont ouvert aux ministres, pour le *Service ordinaire* du budget, des crédits supplémentaires et extraordinaires montant (compensation faite des annulations) à..... 54,381,220 92

SAVOIR :

Crédits ouverts par des lois spéciales.....	16,256,877f 31c	
——————— décrets.....	38,124,343 61	
SOMME ÉGALE.....	54,381,220 92	

En outre, les modifications apportées aux attributions de divers départements ministériels, par les décrets des 11 janvier, 29 mars et 6 juillet 1853, ont motivé des annulations de crédits pour une somme de 26,728,020 fr. 47 cent., dont le montant a été rétabli aux budgets des ministères et services ci-après, et qui ne sont, en conséquence, mentionnés ici que pour mémoire, savoir :

Dotations (finances). Annulation du crédit ouvert au ministère d'État (dotations) (décret du 11 janvier 1853).....	1,705,180f 00c	
Ministère d'État. Annulation des crédits ouverts au budget de l'intérieur pour le service des beaux arts (décret du 29 mars 1853).....	4,610,050 47	
Ministère de l'intérieur. Annulation des crédits ouverts au budget de la police générale (décret du 6 juillet 1853)...	3,992,690 00	
Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Annulation de crédits ouverts pour divers services au budget du ministère de l'intérieur (décret du 6 juillet 1853).....	16,420,100 00	
TOTAL.....	26,728,020 47	Mémoire.
A REPORTER.....		1,478,860,902 17

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1853.

REPORT.....			1,478,860,902 17
Les virements de crédits de chapitres à d'autres chapitres, effectués en vertu de décrets spéciaux, en exécution de l'article 12 du sénatus-consulte du 25 décembre 1852, présentent sur l'ensemble de ces virements, pour le *Service ordinaire*, une augmentation de 303,300 francs, équivalente à une diminution égale opérée sur le service des *Travaux extraordinaires*, ci.....			303,300 00
De plus, la loi du 23 mai 1834, qui, par les articles 8, 9 et 10 a prescrit le régime à suivre pour l'apurement des dépenses des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs le montant des payements qui auront été effectués chaque année pour ces dépenses sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins présumés de l'exercice 1853 s'accroissent, en vertu de cette loi, d'une somme de.....			6,616,332 37
ENSEMBLE.....			1,485,780,534 54
Mais, d'un autre côté, les crédits qui se rapportent au service départemental ainsi qu'aux services spéciaux dont la dépense se règle d'après les ressources particulières que la loi leur assigne, ont été réduits, pour les ramener au montant des produits recouvrés (voir d'autre part), de.....		666,610f 83c	
Les crédits portés au budget pour les dépenses départementales du cadastre ont dû, pour rectification des prévisions budgétaires, être réduits d'une somme de.....		100,000 00	
Enfin, les crédits de l'exercice 1853 doivent aussi être réduits de ceux qui se rapportent au service colonial dudit exercice, lequel service sera, ainsi qu'on l'a dit plus haut, l'objet d'un règlement spécial dans la loi des comptes de 1854.			
Ces crédits s'élèvent 21,922,325 francs, et se résument ainsi qu'il suit :			
Crédits ouverts par la loi du 8 juillet 1852	21,362,200f		
Crédits accordés par des lois spéciales....	125		
Idem. par des décrets.....	700,000		
A DÉDUIRE :	22,062,325		
Crédits transportés à d'autres services du ministère de la marine (décret du 29 mars 1854).....	140,000		
	21,922,325	21,922,325 00	
TOTAL DES RÉDUCTIONS.....		22,688,935 83	22,688,935 83
Montant des crédits rectifiés de l'exercice 1853, pour le *Service ordinaire*.			1,463,091,598 71

Quant aux crédits concernant les dépenses des *Travaux extraordinaires*, qui ont été ouverts par la loi

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1853.

du 8 juillet 1852, comme on l'a déjà dit, pour.....		72,738,334f 00c
Ils ont éprouvé les modifications suivantes :		
1° Un crédit spécial de 3,300,000 francs a été accordé par la loi du 28 mai 1853 au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, en augmentation des crédits alloués par le budget pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer, ci.....	3,300,000f 00c	
2° La réunion des Tuileries au Louvre, le remboursement fait à la ville de Paris de la part à la charge de l'État dans les dépenses relatives à la continuation de la rue de Rivoli, et des allocations à quelques lignes de chemins de fer ont été l'objet de décrets qui ont élevé les crédits des ministères ci-après d'une somme de.....	12,850,263 05	
SAVOIR :		
Ministère d'État, pour..... 5,100,000f 00c		
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.... 7,750,263 05		
SOMME ÉGALE..... 12,850,263 05		
Ils ont été augmentés, en outre, pour des payements effectués sur les *exercices clos*, de.....	279,438 94	
ENSEMBLE.....	16,429,701 99	
Mais il y a lieu de déduire de cette somme le résultat des virements de crédits effectués en exécution du sénatus-consulte du 25 décembre 1852, lesquels virements présentent, ainsi qu'on l'a dit plus haut, une diminution sur le service des *Travaux extraordinaires* de 303,300 francs, dont le montant a été porté en augmentation des crédits du *Service ordinaire*, ci.	303,300 00	
NET À AJOUTER.....	16,126,401 99	16,126,401 99
De sorte que les crédits des *travaux extraordinaires* sont élevés à la somme de		88,864,735 99

Résultat des votes législatifs pour le budget de 1853.

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du budget de 1853, ce budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Pour le *Service ordinaire*,	
Les dépenses s'élevant à.....	1,463,091,598f 71c
Et les prévisions de recettes ne montant qu'à.....	1,456,436,910 42
Il en résultait un excédant présumé de dépense de (*A reporter.*).....	6,654,688 29

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1853.

REPORT.....	6,654,688f 29c
Mais cet excédant de dépense, s'augmentant du prélèvement à faire sur les fonds généraux du budget de 1853, pour couvrir l'insuffisance présumée de ressources du service colonial de cet exercice, lequel a été autorisé en dépense pour 21,922,325 francs, et prévu seulement en recette pour 5,921,700 francs, différence.....	16,000,625 00
se trouvait ainsi porté à une somme totale de.....	22,655,313 29
En ce qui concerne la dépense des *Travaux extraordinaires*, elle restait évaluée, ainsi qu'il est dit ci-dessus, à.....	88,864,735 99

Comparaison des prévisions législatives avec les faits réalisés ou à réaliser.

On va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés ou à réaliser, et pour présenter ainsi la situation provisoire de l'exercice 1853, telle qu'elle résulte des écritures de la comptabilité générale des finances.

1° Situation des recettes.

L'évaluation des ressources de 1853 a été formée d'après les diverses bases indiquées dans les développements publiés à l'appui du projet de budget de cet exercice.

Elles s'élèvent (non compris les fonds reportés des exercices précédents) à.		1,444,232,220f 17c
Les droits et produits constatés à la charge des redevables de l'État montent à.....	1,534,192,490f 03c	
Les recouvrements effectués sont de.....	1,431,457,082 13	
Au 1er janvier 1854, il restait à recouvrer.....	102,735,407 90	
Et il résulte de la comparaison des prévisions du budget avec les droits constatés, ci.....		1,534,192,490 03
que ces deux termes font ressortir, sur l'ensemble du budget, un excédant des recettes sur les évaluations (voir page 309), de.....		89,960,269 86

Il est à observer qu'en raison des éventualités des prévisions du budget, les produits ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent; cette comparaison et les causes des différences qui en ressortiront seront publiées, pour le budget de 1853, lorsqu'on en rendra le compte définitif.

2° Situation des dépenses. *Service ordinaire.*

Comme on l'a dit précédemment, les crédits ordinaires et extraordinaires accordés aux ministres, tant par le vote primitif du budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, en ce qui concerne le *service ordinaire*, à..... 1,463,091,598f 71c

A REPORTER.....	1,463,091,598 71

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1853.

REPORT.....		1,463,091,598 71
Les dépenses liquidées jusqu'au 1er janvier 1854, et celles que l'on présume devoir encore être constatées à la charge de l'exercice 1853, montent à.....	1,462,530,782f 87c	
Les payements effectués d'après les ordonnances des ministres, pendant l'année 1853, n'ont été que de..	1,217,716,059 23	
Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1854.	244,814,723 64	
Si l'on compare les crédits accordés aux ministres avec le montant des dépenses prévues pour l'exercice 1853, ci.....		1,462,530,782 87
L'ensemble du *service ordinaire* présente un excédant probable des crédits sur les dépenses (voir page 351), de.....		560,815 84
Travaux extraordinaires. En ce qui concerne les *travaux extraordinaires :* Les crédits sont, ainsi qu'on l'a dit, de.....		88,864,735f 99c
Les dépenses liquidées ou présumées de..	88,864,735f 99c	
Les payements effectués, montent à.....	65,731,212 30	
Et les restes à payer s'élèvent conséquemment à.....	23,133,523 69	

3° Situation du service colonial. Le service colonial est reproduit dans le compte provisoire de l'exercice 1853, tel que l'ont déterminé les prévisions de recettes et de dépenses votées par le budget, et qui se trouvent rappelées plus haut. Ce n'est que lorsqu'on aura pu recevoir des administrations coloniales les informations nécessaires, qu'il y aura lieu de publier dans le compte général des finances la situation réelle de ce service.

On terminera l'exposé qui précède, de l'ensemble des dépenses de l'exercice 1853, en faisant remarquer, comme pour les recettes, qu'elles ne pourront être comparées avec celles de l'exercice précédent que lorsqu'elles auront atteint le dernier degré de leur liquidation, c'est-à-dire lorsque le compte définitif de 1853 pourra être rendu : cette comparaison se trouvera annexée tant au compte général des finances qu'au compte de chaque département ministériel.

Résultat général du budget de l'exercice 1853, en situation provisoire. Il résulte de ce qui précède, que la situation du budget de 1853, d'après les faits connus ou appréciés au 1er janvier 1854, s'établit ainsi qu'il suit :

Les ressources constatées pour cet exercice s'élèvent à.....	1,534,192,490 03
Elles s'accroissent des fonds du service départemental et de divers services spéciaux, qui ont été reportés des exercices 1851 et 1852.....	12,204,690 25
ENSEMBLE.....	1,546,397,180 28
Les dépenses probables, sur le service ordinaire, étant de.....	1,462,530,782 87
Il en résulterait un excédant de recette de (*à reporter*).....	83,866,397 41

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1853.

REPORT.....		83,866,397f 41
Dont il faut déduire l'excédant de dépense du service colonial de 1853, dont le règlement définitif doit avoir lieu dans la loi des comptes de 1854, excédant qui, d'après les fixations législatives et sauf les modifications ultérieures résultant des faits réellement accomplis pendant le cours de l'exercice, est de.....		16,000,625 00
Il se trouverait ainsi ramené à la somme de.....		67,865,772 41
En outre, on doit, dès à présent, prévoir les augmentations et les réductions suivantes, quoique le chiffre ne puisse en être déterminé, avec certitude, qu'à l'époque du règlement définitif de l'exercice.		
D'une part, les ressources de 1853 doivent être atténuées de la somme qui ne sera pas recouvrée à la clôture de l'exercice 1853 sur les droits constatés au profit de cet exercice, et qui, d'après l'expérience des précédentes années, s'élèvera environ à.....	7,740,000f 00c	
D'autre part, les dépenses doivent être réduites de celles qui resteront à payer en clôture d'exercice et qu'on évalue à 7 millions, d'après le montant des restes à payer sur exercices clos qui ont été supportés par l'exercice 1853..	7,000,000 00	740,000 00
Le budget de l'exercice 1853 est, en conséquence, présumé devoir présenter un excédant de recette sur le *service ordinaire*, de.....		67,125,772 41
La dépense des *travaux extraordinaires*, pour le même exercice, s'élève à la somme totale de.....		88,864,735 99
Considéré ainsi, dans son ensemble, le budget de 1853 se soldera, suivant les prévisions, par un excédant final de dépense, de.....		21,738,963 58

Comparaison de la situation du budget de 1853, d'après les votes législatifs, avec celle que présente le compte provisoire de l'exercice.

On a vu, page 289, que, d'après les votes législatifs, le budget de 1853 présentait un excédant de dépense sur le *service ordinaire*, de 22,655,313 fr. 29 cent., et sur les *travaux extraordinaires*, de 88,864,735 fr. 99 cent.; ensemble..... 111,520,049f 28c

Il résulte de la situation provisoire de cet exercice :

D'une part, que les recettes, résultant des droits constatés, excèdent l'évaluation qui en a été faite par la loi de finances, de.....	89,960,269f 86c	
Mais qu'il y a lieu de prévoir en règlement d'exercice des restes à recouvrer qu'on évalue à.....	7,740,000 00	
A REPORTER.....	82,220,269 86	111,520,049 28

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1853.

REPORT.....		82,220,269f 86c	111,520,049f 28c
D'autre part, que les crédits accordés excèdent les dépenses probables, pour le *service ordinaire*, de...	560,815f 84c		
et que, sur ces dépenses, il y a lieu de prévoir des restes à payer en clôture d'exercice, pour.....	7,000,000 00	7,560,815 84	
RESTE.....		89,781,085 70	89,781,085 70
Et enfin, que le budget paraît, ainsi qu'on vient de l'établir, devoir se solder par un excédant de dépense de.....			21,738,963 58

TABLEAUX MODIFICATIFS

A L'APPUI

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS

QUI SERVENT DE BASE

AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE 1853.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES QUI SERVENT DE BASE AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES d'après le budget primitif. (Loi du 8 juillet 1852.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. Augmentations.	Diminutions.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de changements apportés législativement au budget de l'exercice 1853. Augmentations.	Diminutions.	ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget de 1853.	OBSERVATIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.							
Contributions directes	413,733,283f 00c	4,999,939f 93c	"	"	"	418,733,222f 93c	
Enregistrement, timbre et domaines. { Enregistrement et timbre 266,500,000f; Domaines 17,634,254 }	284,134,254 00	"	"	"	"	284,134,254 00	
Produits des forêts et de la pêche	33,420,580 00	"	"	"	"	33,420,580 00	
Douanes et sels	161,372,000 00	"	"	"	"	161,372,000 00	
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	324,770,000 00	"	"	"	"	324,770,000 00	
Produits des postes	50,809,000 00	"	"	"	"	50,809,000 00	
Divers revenus. Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,100,000 00	"	327f 95c	"	"	3,099,672 05	
Produits universitaires	1,750,156 00	"	"	"	"	1,750,156 00	
Produits éventuels affectés au service départemental	19,100,000 00	"	6,042,731 93	"	"	13,057,268 07	
Produits et revenus de l'Algérie	12,740,000 00	"	"	"	"	12,740,000 00	
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	"	"	"	"	1,050,000 00	
Recettes des colonies	5,921,700 00	"	"	"	(a) 5,921,700f 00c	"	(a) Exécution de l'article 11 de la loi de règlement du budget de l'exercice 1842.
Produits divers	19,430,012 00	376,509 12	"	"	"	19,806,521 12	
Produit de la réserve de l'amortissement	78,616,911 00	"	"	"	"	78,616,911 00	
	1,409,947,896 00	5,376,449 05	6,043,059 88	"	5,921,700 00	1,403,359,585 17	
RESSOURCES SPÉCIALES.							
Versements des compagnies de chemins de fer en capital et intérêts sur les prêts qui leur ont été faits par le Trésor	2,588,635 00	"	"	"	"	2,588,635 00	
Remboursement à faire par la compagnie du chemin de fer du Nord	2,000,000 00	"	"	"	"	2,000,000 00	
——— de Paris à Lyon	25,284,000 00	"	"	"	"	25,284,000 00	
Remboursement par les compagnies des chemins de fer de leur portion contributive dans la dépense du chemin de fer de ceinture de Paris	1,666,667 00	"	"	"	"	1,666,667 00	
Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest	4,000,000 00	"	"	"	"	4,000,000 00	
——— du Centre	5,333,333 00	"	"	"	"	5,333,333 00	
	1,450,820,531 00	5,376,449 05	6,043,059 88	"	5,921,700 00	1,444,232,220 17	
FONDS SPÉCIAUX REFORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.							
Fonds reportés des exercices 1851 et 1852 pour le service départemental et pour divers services spéciaux. { Exercice 1851... 4,479,660f 17c; Exercice 1852... 7,725,030 08 }	"	"	"	(b) 12,204,690f 25c	"	12,204,690 25	(b) Lois de règlement des exercices 1851 et 1852.
	1,450,820,531 00	5,376,449 05	6,043,059 88	12,204,690 25	5,921,700 00	1,456,436,910 42	
		666,610f 83c		6,282,990f 25c			
		RÉSULTAT en augmentation		5,616,379f 42c			

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE 1853.

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS d'après le budget primitif. (Loi de finances du 8 juillet 1852.)	A DÉDUIRE pour DÉPENSES départementales qui se règlent d'après les recettes et qui ont été surévaluées au budget des dépenses.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS REPORTÉS des exercices 1851 et 1852 pour le service départemental et pour divers services spéciaux.	AUGMENTATIONS ET DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant de sénatus-consultes et de lois spéciales. (Voir ci-après le développement de ces crédits aux comptes des différents ministères.) Crédits accordés.	Crédits annulés.	AUGMENTATIONS ET DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant de décrets spéciaux. (Voir ci-après le développement de ces crédits aux comptes des différents ministères.) Crédits accordés.	Crédits annulés.	MODIFICATIONS résultant DE VIREMENTS DE CRÉDITS de ministère à ministère, par suite de changements d'attributions. Augmentations.	Diminutions.	MODIFICATIONS résultant DE VIREMENTS DE CRÉDITS de chapitre à chapitre. (Voir ci-après le développement de ces virements aux comptes des différents ministères.) Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS POUR DÉPENSES des exercices clos payées pendant l'année 1853.	DÉDUCTION DES CRÉDITS du service colonial, en exécution de l'art. 11 de la loi de règlement de l'exercice 1842.	CRÉDITS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget de 1853.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.																	
Dette publique	372,314,577f	"	"	"	"	1,346,327f 00c	"	5,120,000f 00	"	"	"	1,430,013f 07	2,107,013f 07	"	"	378,103,904f 00c	
Dotations — Ministère d'État	3,523,580	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,705,180f 00	194,000 00	2,012,400 00	"	"	"	
Dotations — Ministère des finances	13,745,000	"	"	"	"	14,500,000 00	"	6,444,200 00	"	1,705,180f 00	"	"	"	"	"	36,394,380 00	
Services généraux des ministères. Ministère d'État	6,145,650	"	"	"	"	"	"	1,395,000 00	5,849,150f	4,610,050 47	"	2,677,350 00	528,950 00	"	"	8,449,950 47	
Ministère de la justice	26,628,045	"	"	"	"	"	"	1,017,000 00	"	"	"	"	"	2,664f 34c	"	27,647,709 34	
Ministère des affaires étrangères	9,109,600	"	"	"	"	12,603 82	"	185,000 00	"	"	"	75,000 00	75,000 00	33,488 96	"	9,340,692 78	
Ministère de l'instruct^on publique et des cultes — Instruction publique	22,333,323	"	414,064f 73c	"	711,495f 98c	"	"	"	"	"	"	253,380 80	347,700 00	192,011 55	"	23,356,576 06	
Ministère de l'instruct^on publique et des cultes — Cultes	44,157,008	"	"	"	"	35,046 35	"	186,003 30	"	"	"	267,800 00	173,480 80	123,713 77	"	44,596,090 62	
Ministère de l'intérieur	147,978,226	"	"	5,384,609f 61f	10,130,568 59	185,649 51	"	7,264,549 07	433,200	3,992,690 00	21,030,150 47	160,000 00	160,000 00	401,026 85	"	143,104,749 94	
Ministère de la police générale	3,992,690	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,992,690 00	"	"	"	"	"	
Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	58,982,442	"	33,392 65	"	946,384 15	110,293 43	"	271,541 24	"	16,420,100 00	"	2,336,000 00	1,420,000 00	178,484 27	"	77,858,637 74	
Ministère de la guerre	324,232,663	"	"	"	"	50,890 75	"	1,550,000 00	"	"	"	7,701,200 00	7,701,200 00	1,237,424 47	"	327,070,978 22	
Ministère de la marine — Service marine	93,413,801	"	"	"	"	7,721 99	"	5,568,500 00	"	"	"	3,782,070 00	4,584,770 00	90,289 96	"	98,277,612 95	
Ministère de la marine — Service colonial	21,362,200	"	"	"	"	125 00	"	700,000 00	"	"	"	"	140,000 00	"	21,922,325f	"	
Ministère des finances	29,317,868	"	"	"	"	8,219 46	"	2,445,800 00	"	"	"	29,400 00	2,500 00	4,357,228 20	"	36,156,015 66	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts, etc	151,095,335	100,000f	121,897 60	"	305,161 65	"	"	3,643,100 00	"	"	"	2,019,468 34	1,329,908 34	"	"	155,755,054 25	
Remboursements, restitutions, non-valeurs, primes, etc	83,942,983	"	4,148,643 80	"	111,079 88	"	"	8,616,000 00	"	"	"	303,000 00	342,460 00	"	"	96,779,246 68	
	1,412,274,991	100,000	4,717,998 78	5,384,609 61	12,204,690 25	16,256,877 31	"	44,406,693 61	6,282,350	26,728,020 47	26,728,020 47	21,228,682 21	20,925,382 21	6,616,332 37	21,922,325	1,463,091,598 71	
	1,412,174,991f		666,610f 83c			16,256,877f 31c		38,124,343f 61c		"		303,300f 00f					
							54,381,220f 92c										
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.																	
Ministère d'État	6,000,000	"	"	"	"	"	"	5,100,000 00	"	"	"	"	330,000 00	"	"	10,770,000 00	
Ministère de l'agric., du comm. et des trav. publics	64,333,334	"	"	"	"	3,300,000 00	"	7,750,263 05	"	"	"	420,000 00	1,336,000 00	166,179 31	"	74,633,776 36	
Ministère de la marine	2,405,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	942,700 00	"	113,259 63	"	3,460,959 63	
	72,738,334	"	"	"	"	3,300,000 00	"	12,850,263 05	"	"	"	1,362,700 00	1,666,000 00	279,438 94	"	88,864,735 99	
	72,738,334f		"			3,300,000f 00f		12,850,263f 05c		"		303,300f 00f					
							16,150,563f 05c										
TOTAL GÉNÉRAL	1,485,013,325	100,000	4,717,998 78	5,384,609 61	12,204,690 25	19,556,877 31	"	57,256,956 66	6,282,350	26,728,020 47	26,728,020 47	22,591,382 21	22,591,382 21	6,895,771 31	21,922,325	1,551,956,334 70	
	1,484,913,325f		666,610f 83c			19,556,877f 31c		50,974,606f 66c		"		"					
							70,531,483f 97c										
			RÉSULTAT en augmentation..... 67,043,009f 70c														

COMPTE PROVISOIRE
DES RECETTES ET DES DÉPENSES
DU
BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

Compte provisoire des Recettes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1853.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.								
Contribution foncière	264,625,435f 66c	264,406,951f 10c	387,410,314f 02c	33,638,362f 14c	218,484f 56c	"	264,406,951f 10c	
——— personnelle et mobilière	63,568,237 32	63,572,118 88			"	3,881f 56c	63,572,118 88	
——— des portes et fenêtres	37,487,690 99	37,690,459 97			"	202.768 98	37,690,459 97	
——— des patentes	52,213,929 89	54,527,134 36			"	2,313,204 47	54,527,134 36	
Taxe de premier avertissement	837,929 07	852,011 85			"	14,082 78	852,011 85	
	418,733,222 93	421,048,676 16	387,410,314 02	33,638,362 14	218,484 56	2,533,937 79	421,048,676 16	
					2,315,453f 23c			
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, et perceptions diverses	215,000,000 00	244,599,012 18	236,569,024 00	8,029,988 18	"	29,599,012 18	244,599,012 18	
Droit de timbre	51,500,000 00	46,480,801 98	46,471,203 79	9,598 19	5,019,198 02	"	46,480,801 98	
	266,500,000 00	291,079,814 16	283,040,227 79	8,039,586 37	5,019,198 02	29,599,012 18	291,079,814 16	
Domaines — Revenus et prix de vente de domaines	12,760,000 00	11,472,443 68	6,294,096 65	5,178,347 03	1,287,556 32	"	11,472,443 68	
Domaines — Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	3,221,608 00	5,022,702 95	4,100,879 48	921,823 47	"	1,801,094 95	5,022,702 95	
Domaines — Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État	1,652,646 00	1,325,181 08	1,273,163 66	52,017 42	327,464 92	"	1,325,181 08	
	284,134,254 00	308,900,141 87	294,708,367 58	14,191,774 29	6,634,219 26	31,400,107 13	308,900,141 87	
					24,765,887 87			
PRODUITS DES FORÊTS ET DE LA PÊCHE.								
Produit des coupes de bois	28,717,745 00	29,983,383 91	29,911,302 42	72,081 49	"	1,265,638 91	29,983,383 91	
Produits divers et droits de pêche	3,077,435 00	5,195,084 24	2,904,560 53	2,290,523 71	"	2,117,649 24	5,195,084 24	
Contribution des communes et établissements publics pour frais de régie de leurs bois	1,625,400 00	1,690,853 99	1,623,961 33	66,892 66	"	65,453 99	1,690,853 99	
	33,420,580 00	36,869,322 14	34,439,824 28	2,429,497 86	"	3,448,742 14	36,869,322 14	
					3,448,742 14			
DOUANES ET SELS.								
Droits à l'importation — Marchandises diverses	85,487,000 00	95,838,493 61	95,838,493 61	"	"	10,351,493 61	95,838,493 61	
Droits à l'importation — Sucres des colonies françaises	24,400,000 00	26,495,231 04	26,495,231 04	"	"	2,095,231 04	26,495,231 04	
Droits à l'importation — Sucres étrangers	16,000,000 00	19,273,827 62	19,273,827 62	"	"	3,273,827 62	19,273,827 62	
Droits à l'exportation	2,600,000 00	1,881,857 86	1,881,857 86	"	718,142 14	"	1,881,857 86	
Droits de navigation	2,959,000 00	3,210,636 89	3,210,636 89	"	"	251,636 89	3,210,636 89	
Droits et produits divers	2,346,000 00	3,130,262 32	3,120,262 32	10,000 00	"	784,262 32	3,130,262 32	
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	27,580,000 00	28,111,574 62	28,111,574 62	"	"	531,574 62	28,111,574 62	
	161,372,000 00	177,941,883 96	177,931,883 96	10,000 00	718,142 14	17,288,026 10	177,941,883 96	
					16,569,883 96			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

Suite du *Compte provisoire des Recettes.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1853.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.								
Droits sur les boissons	117,000,000f 00c	115,178,300f 20c	114,051,997f 50c	1,126,302f 70c	1,821,699f 80c	"	115,178,300f 20c	
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	5,220,000 00	6,306,210 35	6,306,210 35	"	"	1,086,210f 35c	6,306,210 35	
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	34,650,000 00	36,610,823 55	34,720,360 88	1,890,462 69	"	1,960,823 55	36,610,823 55	
Droits divers et recettes à différents titres	34,500,000 00	39,950,378 38	37,269,668 88	2,680,709 50	"	5,450,378 38	39,950,378 38	
Produit de la vente des tabacs	127,000,000 00	138,835,907 16	138,833,273 04	2,634 12	"	11,835,907 16	138,835,907 16	
Produit de la vente des poudres à feu	6,400,000 00	6,594,725 86	6,594,725 86	"	"	194,725 86	6,594,725 86	
	324,770,000 00	343,476,345 50	337,776,236 49	5,700,109 01	1,821,699 80	20,528,045 30	343,476,345 50	
					18,706,345 50			
PRODUITS DES POSTES.								
Produit de la taxe des lettres	47,153,000 00	45,879,024 64	45,879,024 64	"	1,273,975 36	"	45,879,024 64	
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,116,000 00	1,199,515 45	1,199,515 45	"	"	83,515 45	1,199,515 45	
Droit de transport de marchandises et de matières d'or et d'argent par les paquebots	"	35 00	35 00	"	"	35 00	35 00	
Produit des places dans les malles-postes	740,000 00	504,344 26	504,344 26	"	235,655 74	"	504,344 26	
Produit des places dans les paquebots	118,000 00	54,374 05	54,374 05	"	63,625 95	"	54,374 05	
Droit de transit des correspondances étrangères	1,300,000 00	1,209,495 28	689,495 28	520,000 00	90,504 72	"	1,209,495 28	
Recettes accidentelles	382,000 00	461,396 14	459,596 14	1,800 00	"	79,396 14	461,396 14	
	50,809,000 00	49,308,184 82	48,786,384 82	521,800 00	1,663,761 77	162,946 59	49,308,184 82	
					1,500,815 18			
DIVERS REVENUS.								
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte. (Loi du 20 février 1849.)	3,099,672 05	3,069,383 42	2,908,292 02	161,091 40	30,288 63	"	3,069,383 42	
Produits universitaires. — Droits divers	1,750,156 00	2,069,881 00	2,065,861 00	4,020 00	"	319,725 00	2,069,881 00	
Produits éventuels affectés au service départemental	13,057,268 07	13,057,268 07	13,057,268 07	"	"	"	13,057,268 07	
Produits et revenus de l'Algérie	12,740,000 00	11,366,454 75	11,366,454 75	"	1,373,545 25	"	11,366,454 75	
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,050,000 00	1,000,000 00	50,000 00	"	"	1,050,000 00	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

Suite du *Compte provisoire des Recettes.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1853.	OBSERVATIONS.
PRODUITS DIVERS.								
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles	50,100f 00c	192,765f 74c	192,765f 74c	"	"	142,665f 74c	192,765f 74c	
Redevances et produits extraordinaires des mines	500,005 65	1,002,346 17	553,945 89	448,400f 28c	"	502,340 52	1,002,346 17	
Droit de vérification des poids et mesures	1,100,000 00	1,204,807 18	863,350 13	341,457 05	"	104,807 18	1,204,807 18	
Produit de la taxe des brevets d'invention	350,000 00	803,965 00	803,965 00	"	"	453,965 00	803,965 00	
Solde non employée du fonds commun des chancelleries consulaires	50,000 00	132,119 86	132,119 86	"	"	82,119 86	132,119 86	
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	411,471 57	411,471 57	411,471 57	"	"	"	411,471 57	
Produits éventuels départementaux attribués à l'instruction primaire	52,380 11	52,380 11	52,380 11	"	"	"	52,380 11	
Produit de la subvention pour dépenses de l'instruction primaire	352,820 49	352,820 49	352,820 49	"	"	"	352,820 49	
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	456,700 00	415,735 55	315,613 11	100,122 44	40,964f 45c	"	415,735 55	
Recouvrement de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	36,000 00	24,200 00	24,200 00	"	11,800 00	"	24,200 00	
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	49,000 00	58,625 00	57,925 00	700 00	"	9,625 00	58,625 00	
Retenues de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de l'armée de terre	937,620 00	935,735 51	935,735 51	"	1,884 49	"	935,735 51	
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	48,600 00	29,537 80	29,537 80	"	19,062 20	"	29,537 80	
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	1,210 00	105 73	105 73	"	1,104 27	"	105 73	
Portion des dépenses de la garde de Paris remboursée à l'État par la ville de Paris	1,255,932 00	1,516,317 56	1,516,317 56	"	"	260,385 56	1,516,317 56	
Revenus de divers établissements spéciaux (écoles vétérinaires, écoles des arts et métiers, écoles régionales d'agriculture, lazarets et établissements sanitaires)	831,500 00	710,665 62	640,018 10	70,647 52	120,834 38	"	710,665 62	
Produits provenant des ministères et autres produits attribués au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique	2,597,086 00	3,961,547 70	3,961,547 70	"	"	1,364,461 70	3,961,547 70	
Produit de ventes de cartes des dépôts de la guerre et de la marine	47,000 00	66,584 94	59,834 61	6,750 33	"	19,584 94	66,584 94	
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la guerre	971,775 00	971,775 00	"	971,775 00	"	"	971,775 00	
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la marine	200,552 00	200,552 00	"	200,552 00	"	"	200,552 00	
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département des finances	2,753,140 00	2,753,140 00	"	2,753,140 00	"	"	2,753,140 00	
Ateliers des condamnés et pénitenciers militaires	282,000 00	100,565 46	100,565 46	"	181,434 54	"	100,565 46	
Versements de compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais divers mis à leur charge	494,680 00	1,971,874 75	1,971,874 75	"	"	1,477,194 75	1,971,874 75	
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursements de frais de surveillance	58,366 68	58,366 68	58,366 68	"	"	"	58,366 68	
Frais de surveillance des télégraphies électriqnes	"	101,972 20	101,972 20	"	"	101,972 20	101,972 20	
Versements des associations ouvrières pour remboursement de frais de surveillance	7,177 50	7,177 50	7,177 50	"	"	"	7,177 50	
Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations pour l'année 1853	2,000,000 00	2,087,739 70	2,087,739 70	"	"	87,739 70	2,087,739 70	
Recouvrements sur prêts faits en 1830 au commerce et à l'industrie	60,000 00	85,477 77	85,477 77	"	"	25,477 77	85,477 77	
Recettes sur débets non compris dans l'actif de l'administration des finances	120,000 00	675,441 51	675,441 51	"	"	555,441 51	675,441 51	
Dépôts d'argent dans les caisses des agents pes postes acquis au Trésor pour cause de déchéance	15,000 00	12,705 61	12,705 61	"	2,294 39	"	12,705 61	
A REPORTER	16,090,117 00	20,898,519 71	16,004,975 09	4,893,544 62	379,378 72	5,187,781 43	20,898,519 71	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

Suite du *Compte provisoire des Recettes.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1853.	OBSERVATIONS.
Suite des PRODUITS DIVERS.								
Report	16,090,117f 00c	20,898,519f 71c	16,004,975f 09c	4,893,544f 62c	379,378f 72c	5,187,781f 43c	20,898,519f 71c	
Produits de la télégraphie privée	400,000 00	1,449,120 08	1,449,120 08	"	"	1,049,120 08	1,449,120 08	
Fonds à verser par des départements, des communes et des particuliers pour concourir avec ceux de l'État, à l'exécution des travaux publics	178,000 00	461,080 93	461,080 93	"	"	283,080 93	461,080 93	
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'imprimerie Impériale	100,117 00	100,117 00	"	100,117 00	"	"	100,117 00	
Produits divers des maisons centrales de force et de correction	1,950,000 00	1,836,587 01	1,610,908 24	225,678 77	113,412 99	"	1,836,587 01	
Prix du bail des chemins de fer de Montpellier à Nîmes	257,000 00	45,000 00	45,000 00	"	212,000 00	"	45,000 00	
Remboursement des associations ouvrières, capital et intérêts	100,000 00	202,834 04	202,834 04	"	"	102,834 04	202,834 04	
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	31,287 12	31,287 12	31,287 12	"	"	"	31,287 12	
Recouvrements sur avances faites aux comptoirs nationaux d'escompte	"	352,910 14	352,910 14	"	"	352,910 14	352,910 14	
——— d'avances faites à l'industrie des meubles et bronzes	"	36,367 75	36,367 75	"	"	36,367 75	36,367 75	
——— sur les avances accordés à titre de subsides au gouvernement de Montévidéo	"	628,297 99	628,297 99	"	"	628,297 99	628,297 99	
Versement fait par la compagnie concessionnaire des paquebots de la Méditerranée	"	"	"	"	"	"	"	
Produit de la vente des matières provenant de la refonte des monnaies de cuivre	"	1,386,355 30	1,386,355 30	"	"	1,386,355 30	1,386,355 30	
Remboursement au Trésor des dépenses faites par l'État, pour acquisition de terrains destinés à l'établissement des stations du chemin de fer de ceinture	"	357,679 93	357,679 93	"	"	357,679 93	357,679 93	
Recettes sur exercices clos	"	735,915 20	735,915 20	"	"	735,915 20	735,915 20	
——— de diverses origines	700,000 00	1,158,862 29	1,158,862 29	"	"	458,862 29	1,158,862 29	
	19,806,521 12	29,680,934 49	24,461,594 10	5,219,340 39	704,791 71	10,579,205 08	29,680,934 49	
					9,874,413f 37c			
Produits de la réserve de l'amortissement	78,616,911 00	78,428,741 18	38,531,391 37	39,897,349 81	188,169 82	"	78,428,741 18	
RESSOURCES SPÉCIALES.								
Versement des compagnies de chemins de fer, en capital et intérêts, sur les prêts qui leur ont été faits par le Trésor	2,588,635 00	2,515,583 33	2,515,583 33	"	73,051 67	"	2,515,583 33	
Remboursement à faire par la compagnie du chemin de fer du Nord	2,000,000 00	2,000,000 00	1,087,937 00	912,063 00	"	"	2,000,000 00	
——— de Paris à Lyon	25,284,000 00	27,537,430 70	27,537,430 70	"	0 30	2,253,430 70	27,537,430 70	
Remboursement par les compagnies de chemins de fer, de leur portion contributive dans la dépense du chemin de fer de ceinture de Paris	1,666,667 00	1,666,666 70	1,666,666 70	"	"	"	1,666,666 70	
Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest	4,000,000 00	4,000,000 00	4,000,000 00	"	"	"	4,000,000 00	
——— du Centre	5,333,333 00	5,333,333 32	5,333,333 32	"	"	0 32	5,333,333 32	
——— de Lyon à la Méditerranée	"	3,233,333 32	3,233,333 32	"	"	3,233,333 32	3,233,333 32	
Cautionnements des compagnies de chemins de fer acquis à l'État pour cause de déchéance	"	11,620,290 30	11,620,290 30	"	"	11,620,290 30	11,620,290 30	
Versement de la compagnie du chemin de fer de Strasbourg à Bâle	"	18,635 00	18,635 00	"	"	18,635 00	18,635 00	
	40,872,635 00	57,925,272 67	57,013,209 67	912,063 00	73,051 97	17,125,689 64	57,925,272 67	
					17,052,637f 67c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

Suite du *Compte provisoire des Recettes.*

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.

Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture des exercices 1851 et 1852, et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1853; savoir :

	SERVICE départemental.	DIVERS SERVICES spéciaux.
Par la loi de règlement de l'exercice 1851	3,422,196f 14c	1,057,464f 03c
——— de l'exercice 1812	7,725,030 08	"
	11,147,226 22	1,057,464 03
	12,204,690f 25c	

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES RECETTES.

PRODUITS ET REVENUS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (A)	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1853.
RESSOURCES ORDINAIRES.							
Contributions directes	418,733,222f 93c	421,048,676f 16c	387,410,314f 02c	33,638,362f 14c	"	2,315,453f 23c	421,048,676f 16c
Produits des domaines	17,634,254 00	17,820,327 71	11,668,139 79	6,152,187 92	"	186,073 71	17,820,327 71
Produits des forêts et de la pêche	33,420,580 00	36,869,322 14	34,439,824 28	2,429,497 86	"	3,448,742 14	36,869,322 14
Impôts et revenus indirects. — Enregistrement et timbre	266,500,000 00	291,079,814 16	283,040,227 79	8,039,586 37	"	24,579,814 16	291,079,814 16
Impôts et revenus indirects. — Douanes et sels	161,372,000 00	177,941,883 96	177,931,883 96	10,000 00	"	16,569,883 96	177,941,883 96
Impôts et revenus indirects. — Contributions indirectes	324,770,000 00	343,476,345 50	337,776,236 49	5,700,109 01	"	18,706,345 50	343,476,345 50
Impôts et revenus indirects. — Produits des postes	50,809,000 00	49,308,184 82	48,786,384 83	521,800 00	1,500,815f 18c	"	49,308,184 82
Divers revenus. — Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,099,672 05	3,069,383 42	2,908,292 02	161,091 40	30,288 63	"	3,069,383 42
Divers revenus. — Produits universitaires	1,750,156 00	2,069,881 00	2,065,861 00	4,020 00	"	319,725 00	2,069,881 00
Divers revenus. — Produits éventuels affectés au service départemental	13,057,268 07	13,057,268 07	13,057,268 07	"	"	"	13,057,268 07
Divers revenus. — Produits et revenus de l'Algérie	12,740,000 00	11,366,454 75	11,366,454 75	"	1,373,545 25	"	11,366,454 75
Divers revenus. — Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,050,000 00	1,000,000 00	50,000 00	"	"	1,050,000 00
Produits divers	19,806,521 12	29,680,934 49	24,461,594 10	5,219,340 39	"	9,874,413 37	29,680,934 49
Produits de la réserve de l'amortissement	78,616,911 00	78,428,741 18	38,531,391 37	39,897,349 81	188,169 82	"	78,428,741 18
	1,403,359,585 17	1,476,267,217 36	1,374,443,872 46	101,823,344 90	3,092,818 88	76,000,451 07	1,476,267,217 36
Ressources spéciales	40,872,635 00	57,925,272 67	57,013,209 67	912,063 00	"	17,052,637 67	57,925,272 67
	1,444,232,220 17	1,534,192,490 03	1,431,457,082 13	102,735,407 90	3,092,818 88	93,053,088 74	1,534,192,490 03
					89,960,269f 86c		
Fonds reportés des exercices 1851 et 1852 pour le service départemental et divers services spéciaux	12,204,690 25						12,204,690 25
	1,456,436,910 42						1,546,397,180 28

(A) Les droits constatés au profit du budget de 1853 contiennent ceux qui sont restés à recouvrer à la clôture de l'exercice 1852, et qui se divisent ainsi :

Dixième du produit des octrois à la charge de la ville de Paris, et dont, aux termes de la loi du 8 mars 1850, le recouvrement n'a eu lieu que par annuités, à partir de 1850, ci 2,113,411f 45c

Reste à recouvrer sur divers autres produits du budget, qui seront compensés par ceux que l'exercice 1853 laissera au profit de l'exercice suivant. (Voir le détail page 19 du compte définitif des recettes de l'exercice 1852.) 5,627,593 04

ENSEMBLE. 7,741,004 49

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

Compte provisoire des Dépenses.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1853.	OBSERVATIONS.
	DETTE PUBLIQUE.										
	DETTE CONSOLIDÉE ET AMORTISSEMENT.										
1	Rentes 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)	155,707,212f 00c	155,172,740f 25c	485,856f 70c	155,658,596f 95c	150,933,665f 88c	4,724,931f 07c	"	48,615f 05c	155,658,596f 95c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget ..... 372,314,577f ; Crédits accordés par des lois spéciales : Loi du 3 mai 1853. (Rachat des actions de jouissance des canaux.) ..... 432,612f ; *Idem* ..... 346,980 ; *Idem* ..... 566,735 ; 1,346,327 ; Crédits accordés par décrets spéciaux : Décret du 27 novembre 1852. (Indemnité aux agents de la dernière liste civile.) ..... 320,000 ; Décret du 27 février 1854. (Dette flottante et rentes viagères pour la vieillesse.) ..... 4,800,000 ; 5,120,000 ; 1,346,327 ; 5,120,000
	——— 4 1/2 p. 0/0	895,302 00	890,721 00	4,581 00	895,302 00	876,459 50	18,842 50	"	"	895,302 00	
2	——— 4 p. 0/0	2,371,911 00	2,366,352 50	5,558 50	2,371,911 00	2,340,247 00	31,664 00	"	"	2,371,911 00	
3	——— 3 p. 0/0	64,495,988 00	63,599,608 00	896,380 00	64,495,988 00	55,749,797 50	8,746,190 50	"	"	64,495,988 00	
4	Fonds d'amortissement	64,545,864 00	64,545,864 00	"	64,545,864 00	64,545,864 00	"	"	"	64,545,864 00	
	EMPRUNTS SPÉCIAUX POUR CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.										
5	Intérêts et primes des emprunts à rembourser par le trésor	4,878,427 07	4,878,427 07	"	4,878,427 07	4,876,242 47	2,184 60	"	"	4,878,427 07	Modifications résultant de virements de crédits de chapitre à chapitre. 378,780,904
6	Amortissement des emprunts à rembourser par le trésor	4,081,872 93	4,081,872 93	"	4,081,872 93	4,081,872 93	"	"	"	4,081,872 93	
6 *bis.*	Achat des actions de jouissance des canaux	1,346,327 00	1,346,327 00	"	1,346,327 00	1,346,327 00	"	"	"	1,346,327 00	
	INTÉRÊTS DE CAPITAUX REMBOURSABLES À DIVERS TITRES.										
7	Intérêts de capitaux de cautionnements	7,000,000 00	6,640,024 06	816,642 98	7,456,667 04	243,893 50	7,212,773 54	456,667f 04c	"	7,456,667 04	
8	Intérêts de la dette flottante du trésor	26,500,000 00	9,346,994 85	16,933,005 15	26,280,000 00	9,337,672 08	16,942,327 92	"	220,000 00	26,280,000 00	
	DETTE VIAGÈRE.										
9	Douaire de Madame la duchesse d'Orléans	300,000 00	300,000 00	"	300,000 00	250,000 00	50,000 00	"	"	300,000 00	
10	Rentes viagères	1,422,000 00	726,260 50	695,739 50	1,422,000 00	836,146 68	585,853 32	"	"	1,422,000 00	
11	Rentes viagères pour la vieillesse	2,000,000 00	999,177 52	1,000,822 48	2,000,000 00	966,189 17	1,033,810 83	"	"	2,000,000 00	
12	Pensions de la pairie, de veuves de pairs et d'anciens sénateurs	260,000 00	251,000 00	9,000 00	260,000 00	186,883 33	73,116 67	"	"	260,000 00	
13	——— civiles	1,390,000 00	1,330,000 00	60,000 00	1,390,000 00	1,098,622 96	291,377 04	"	"	1,390,000 00	
14	——— à titre de récompenses nationales	924,000 00	902,300 00	11,700 00	914,000 00	644,402 01	269,597 99	"	10,000 00	914,000 00	
15	——— militaires	33,840,000 00	33,839,900 00	100 00	33,840,000 00	25,282,608 09	8,557,391 91	"	"	33,840,000 00	
16	——— ecclésiastiques	181,000 00	172,877 00	123 00	173,000 00	89,710 37	83,289 63	"	8,000 00	173,000 00	
17	——— de donataires dépossédés	1,147,000 00	1,112,337 00	34,663 00	1,147,000 00	778,600 15	368,399 85	"	"	1,147,000 00	
18	——— accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	563,366 81	10,000 00	573,366 81	563,366 81	10,000 00	"	26,633 19	573,366 81	
19	Pensions et indemnités accordées à des employés réformés de divers ministères	677,000 00	677,000 00	"	677,000 00	488,149 96	188,850 04	"	"	677,000 00	
20	Subvention à la caisse des retr^ts des employés de l'ancienne Chambre des Pairs	50,000 00	44,635 09	5,364 91	50,000 00	50,000 00	"	"	"	50,000 00	
21	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	300,000 00	300,000 00	"	300,000 00	298,090 00	1,910 00	"	"	300,000 00	
22	——— viagers à des militaires de la République et de l'Empire	2,700,000 00	2,616,910 00	83,090 00	2,700,000 00	1,910,192 10	789,807 90	"	"	2,700,000 00	
22 *bis.*	Indemnités viagères de retraite aux employés et agents de la dernière liste civile.	320,000 00	320,000 00	"	320,000 00	224,070 93	95,929 07	"	"	320,000 00	
22 *ter.*	——— aux employés et agents du domaine privé du dernier règne	170,000 00	"	170,000 00	170,000 00	"	170,000 00	"	"	170,000 00	
		378,103,904 00	357,024,695 58	21,222,627 22	378,247,322 80	327,999,074 42	50,248,248 38	456,667 04	313,248 24	378,247,322 80	
								143,418f 80c			
	DOTATIONS ET DÉPENSES DIVERS POUVOIRS LÉGISLATIFS.										
23	Liste civile de l'Empereur	25,000,000 00	25,000,000 00	"	25,000,000 00	25,000,000 00	"	"	"	25,000,000 00	MINISTÈRE DES FINANCES. Crédits accordés par le budget ..... 13,745,000 ; Crédits accordés par des lois spéciales : Sénatus-consulte du 12 décembre 1852, liste civile de l'Empereur et dotation de la famille impériale ..... 14,500,000 ; Crédits accordés par des décrets spéciaux : Décrets des : 26 janvier 1853. (Dotation du Sénat et indemnité aux députés du Corps législatif) .. 5,192,500f ; 25 juin 1853. (*Idem.*) ..... 401,700 ; 18 février 1854. (Supplément à la dotation de la Légion d'honneur.) .. 850,000 ; A ajouter : 6,444,200 ; 6,444,200 ; Décret du 11 janvier 1853. (Crédits retirés du budget du ministère d'État) ..... 1,705,180 ; 36,394,380 ; 36,394,380
23 *bis.*	Dotations des princes et princesses de la famille impériale	1,500,000 00	1,500,000 00	"	1,500,000 00	1,500,000 00	"	"	"	1,500,000 00	
24	Dotation du Sénat	4,980,000 00	4,505,083 32	174,916 68	4,680,000 00	3,260,666 64	1,410,333 36	"	300,000 00	4,680,000 00	
24 *bis.*	Dépenses administratives du Sénat	1,088,230 00	1,088,230 00	"	1,088,230 00	1,088,230 00	"	"	"	1,088,230 00	
24 *ter.*	Dépenses administratives du Corps législatif et indemnités aux Députés	2,976,150 00	2,926,737 76	"	2,926,737 76	2,898,000 00	28,737 76	"	49,412 24	2,926,737 76	
24 *quat.*	Supplément à la dotation de la Légion d'honneur	850,000 00	850,000 00	"	850,000 00	"	850,000 00	"	"	850,000 00	
		36,394,380 00	35,870,051 08	174,916 68	36,044,967 76	33,755,896 64	2,289,071 12	"	349,412 24	36,044,967 76	
								349,412f 04c			

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		372,314,577f
Crédits accordés par des lois spéciales :		
Loi du 3 mai 1853. (Rachat des actions de jouissance des canaux.)	432,612f	
Idem	346,980	
Idem	566,735	
	1,346,327	1,346,327
Crédits accordés par décrets spéciaux :		
Décret du 27 novembre 1852. (Indemnité aux agents de la dernière liste civile.)	320,000	
Décret du 27 février 1854. (Dette flottante et rentes viagères pour la vieillesse.)	4,800,000	
	5,120,000	5,120,000
Modifications résultant de virements de crédits de chapitre à chapitre.		378,780,904

		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
Décrets des	6 août 1853. (Divers services)	1,370,000f 00c	1,370,000f 00c	
	12 octobre 1853. (*Idem.*)	"	487,000 00	
	28 décembre 1853. (*Idem.*)	60,000 00	60,000 00	
	20 février 1854. (*Idem.*)	"	57,460 00	
	15 mars 1854. (*Idem.*)	"	132,540 00	
	19 avril 1854. (*Idem.*)	13 07	13 07	
		1,430,013 07	2,107,013 07	
A déduire : Crédits reportés à d'autres services du ministère des finances		677,000f		677,000
				378,103,904

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

MINISTÈRE D'ÉTAT.

Crédits accordés par le budget	3,523,580f
A déduire : Décret du 11 janvier 1353. (Crédits reportés au budget du ministère des finances. Dotations, voir ci-dessous)	1,705,180
	1,818,400

Modifications résultant de virements de crédits de chapitre à chapitre :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Décret du 8 janvier 1853. (Crédit retiré du service ordinaire)	194,000f	"
Décret du 11 janvier 1853. (Crédit reporté au service ordinaire)	"	2,012,400f
Net à déduire :	194,000	2,012,400
Crédit reporté au service ordinaire	1,818,400f	

	1,818,400
	"

MINISTÈRE DES FINANCES.

Crédits accordés par le budget		13,745,000
Crédits accordés par des lois spéciales :		
Sénatus-consulte du 12 décembre 1852, liste civile de l'Empereur et dotation de la famille impériale		14,500,000
Crédits accordés par des décrets spéciaux :		
Décrets des : 26 janvier 1853. (Dotation du Sénat et indemnité aux députés du Corps législatif)	5,192,500f	
25 juin 1853. (*Idem.*)	401,700	
18 février 1854. (Supplément à la dotation de la Légion d'honneur.)	850,000	
A ajouter :	6,444,200	6,444,200
Décret du 11 janvier 1853. (Crédits retirés du budget du ministère d'État)		1,705,180
		36,394,380 36,394,380

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

Suite du *Compte des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1853.
	MINISTÈRE D'ÉTAT.									
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.									
1	Administration centrale. (Personnel.)	348,600f 00c	342,415f 63c	6,178f 85c	348,594f 48c	341,882f 31c	6,712f 17c	"	5f 52c	348,594 48
2	——— (Matériel.)	115,150 00	106,977 44	34,172 56	141,150 00	99,515 99	41,634 01	26,000f 00c	"	141,150 00
3	Conseil d'État. (Personnel.)	1,749,400 00	1,747,544 49	1,851 50	1,749,395 99	1,669,183 31	80,212 68	"	4 01	1,749,395 99
4	——— (Matériel)	98,000 00	69,942 92	28,057 08	98,000 00	68,404 05	29,595 95	"	"	98,000 00
5	Monument de la rue d'Anjou	13,000 00	2,107 30	10,892 70	13,000 00	2,107 30	10,892 70	"	"	13,000 00
6	Manufactures impériales de Sèvres et des Gobelins, solde de droits de douanes et frais de retour des produits consignés à Londres	40,000 00	39,583 60	400 00	39,983 60	39,583 60	400 00	"	"	39,983 60
7	Château de Saverne	258,000 00	199,737 11	58,262 89	258,000 00	181,492 55	76,507 45	"	16 40	258,000 00
8	Appropriation des bâtiments et magasins de l'île des Cygnes	159,000 00	72,818 14	86,181 86	159,000 00	53,656 39	105,343 61	"	"	159,000 00
9	Archives de l'Empire	114,000 00	94,739 82	19,260 11	113,999 93	93,489 82	20,510 11	"	"	113,999 93
10	Établissements des beaux-arts	454,300 00	401,218 45	53,081 55	454,300 00	378,282 03	76,017 97	"	0 07	454,300 00
11	Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	950,000 00	926,155 74	23,844 26	950,000 00	916,143 44	33,856 56	"	"	950,000 00
12	Tombeau de l'Empereur Napoléon	262,267 00	188,414 02	73,852 98	262,267 00	176,242 10	86,024 90	"	"	262,267 00
13	Conservation d'anciens monuments historiques	845,000 00	332,399 40	512,600 60	845,000 00	312,506 94	532,493 06	"	"	845,000 00
14	Encouragements et souscriptions concernant les beaux-arts	228,084 00	227,611 50	472 50	228,084 00	223,255 50	4,828 50	"	"	228,084 00
15	Indemnités annuelles à des artistes, à des auteurs dramatiques, compositeurs, et à leurs veuves	120,400 00	118,011 00	1,416 65	119,427 65	87,400 00	32,027 65	"	"	119,427 65
16	Subvention aux théâtres impériaux	1,375,000 00	1,314,999 97	60,000 00	1,374,999 97	1,220,333 29	154,666 68	"	972 35	1,374,999 97
17	——— à la caisse des retraites de l'Opéra	200,000 00	200,000 00	"	200,000 00	150,000 00	50,000 00	"	0 03	200,000 00
18	——— à la caisse des retraites des professeurs et employés du Conservatoire de musique	10,000 00	6,500 00	"	6,500 00	5,500 00	1,000 00	"	"	6,500 00
19	Bâtiments et édifices publics	546,400 00	150,677 98	369,722 02	520,400 00	117,700 42	402,699 58	"	3,500 00	520,400 00
20	Personnel et matériel du Musée de Cluny	25,000 00	21,009 90	3,989 65	24,999 55	21,009 90	3,989 65	"	26,000 00	24,999 55
21	Monument à la mémoire du maréchal Ney	64,950 00	18,000 00	46,950 00	64,950 00	3,000 00	61,950 00	"	0 45	64,950 00
22	——— de l'archevêque de Paris	8,399 47	"	8,399 47	8,399 47	"	8,399 47	"	"	8,399 47
23	Fête anniversaire du 15 août	375,000 00	357,398 85	17,601 15	375,000 00	352,118 77	22,881 23	"	"	375,000 00
24	Fouille de l'ancienne Ninive	90,000 00	20,000 00	70,000 00	90,000 00	20,000 00	70,000 00	"	"	90,000 00
	TOTAL de la Ire Section	8,449,950 47	6,958,263 26	1,487,188 38	8,445,451 64	6,532,807 71	1,912,643 93	26,000 00	30,498 83	8,445,451 64
								4,498 83		
	IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.	(B)								
1	Réunion des Tuileries au Louvre	6,270,000 00	5,590,316 60	679,683 40	6,270,000 00	5,360,679 42	909,320 58	"	"	6,270,000 00
2	Travaux accessoires de la réunion du Louvre aux Tuileries	4,500,000 00	"	4,500,000 00	4,500,000 00	"	4,500,000 00	"	"	4,500,000 00
	TOTAL de la IIe Section	10,770,000 00	5,590,316 60	5,179,683 40	10,770,000 00	5,360,679 42	5,409,320 58	"	"	10,770,000 00
	RÉCAPITULATION.									
	Ire SECTION. — Service ordinaire	8,449,950 47	6,958,263 26	1,487,188 38	8,445,451 64	6,532,807 71	1,912,643 93	26,000 00	30,498 84	8,445,451 64
	IIe SECTION. — Travaux extraordinaires	10,770,000 00	5,590,316 60	5,179,683 40	10,770,000 00	5,360,679 42	5,409,320 58	"	"	10,770,000 00
		19,219,950 47	12,548,579 86	6,666,871 78	19,215,451 64	11,893,487 13	7,321,964 51	26,000 00	30,498 83	19,215,451 64
								4,498 83		

OBSERVATIONS.

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		6,145,650f 00c
Crédits accordés par des décrets spéciaux :		
Décret du 4 février 1853. (Appropriation du château de Saverne.)	476,000f 00c	
Décret du 4 février 1853. (Appropriation des magasins de l'île des Cygnes.)	119,000 00	
Décret du 20 juillet 1853. (Célébration de la fête du 15 août 1853.)	300,000 00	
Décret du 14 août 1853. (Fouilles de l'ancienne Ninive.)	90,000 00	
Décret du 17 septembre 1853. (Célébration de la fête du 15 août 1853.)	75,000 00	
Décret du 5 octobre 1853. (Magasins de l'île des Cygnes.)	165,000 00	
Décret du 21 fév. 1854. (Service des bâtiments.)	170,000 00	
	1,395,000 00	
Crédits annulés par des décrets :		
Décret du 11 janvier 1853. (Dépenses mises à la charge de la liste civile) 5,403,150f		
Décret du 21 février 1854. (Divers services.) 446,000		
5,849,150	5,849,150 00	
Reste à déduire	4,454,150 00	4,454,150 00
		1,691,500 00
A ajouter :		
Décret du 29 mars 1853. (Crédits retirés du budget du ministère de l'intérieur.)		4,610,050 47

Modifications résultant de virements de crédits de chap. à chap.

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIO.
Décret du 8 janvier 1853. (Dépenses reportées aux dotations)	"	194,000
Idem. (Dépenses du Conseil d'État retirées des dotations.)	2,012,400f	"
Idem. (Divers services)	30,000	30,000
Décret du 21 juin 1853. (Crédit retiré des travaux extraordinaires)	100,000	"
Décret d u20 juillet 1853. (Divers services)	155,000	155,000
Décret du 23 juillet 1853. (Crédit retiré des travaux extraordinaires)	230,000	"
Décret du 7 janvier 1854. (Divers services)	133,000	133,000
Décret du 25 jévrier 1854. (*Idem.*)	16,950	16,950
	2,677,350	528,950
Net à ajouter :		
Crédits retirés des dotations. 1,818,400	2,148,400	
——— des trav. extr. 330,000		
		2,148,400 00
		8,449,950 47

(B) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		6,000,000 00
Crédits accordés par des décrets spéciaux :		
Décret du 27 octobre 1853. (Travaux accessoires de la rue de Rivoli.)	4,500,000f	
Décret du 9 janvier 1854. (Réunion des Tuileries au Louvre.)	600,000	
	5,100,000	5,100,000 00
Modifications résultant de virements de crédits de chapitre à chap.		11,100,000 00
A déduire :		
Décret du 21 juin 1853. (Crédit reporté au service ordinaire)	100,000	
Décret du 23 juillet 1853. (*Idem.*)	230,000	330,000 00
		10,770,000 00

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1853.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE.										
	Administration centrale.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	505,200f 00c	502,100f 01c	3,099f 99c	505,200f 00c	502,100f 01c	3,099f 99c	"	"	505,200f 00c	
2	——— (Matériel.)	94,000 00	72,339 83	21,660 17	94,000 00	69,091 23	24,908 77	"	"	94,000 00	
2 *bis*	Dépenses extraordinaires du matériel de l'administration centrale	100,000 00	54,655 66	122,612 67	177,268 33	53,743 29	123,525 04	77,268f 33c	"	177,268 33	
	Cours et Tribunaux.										
3	Cour de cassation	985,800 00	984,091 67	"	984,091 67	984,091 67	"	"	1,708f 33c	984,091 67	
4	Cours d'appel	5,739,000 00	5,725,600 00	"	5,725,600 00	5,329,531 33	396,068 67	"	13,400 00	5,725,600 00	
5	——— d'assises	154,400 00	500 00	"	153,500 00	118,800 00	34,700 00	"	900 00	153,500 00	
6	Tribunaux de première instance	7,793,195 00	7,766,107 32	2,392 68	7,768,500 00	7,169,819 40	598,680 60	"	24,695 00	7,768,500 00	
7	——— de commerce	180,700 00	180,250 00	450 00	180,700 00	160,716 36	19,983 64	"	"	180,700 00	
8	——— de police	62,900 00	62,900 00	485 00	63,385 00	57,093 76	6,291 24	485 00	"	63,385 00	
9	Justices de paix	6,059,800 00	6,044,000 00	"	6,044,000 00	5,272,981 64	771,018 36	"	15,800 00	6,044,000 00	
10	Service de la justice en Algérie	659,050 00	624,473 77	30,526 23	655,000 00	545,806 00	109,194 00	"	4,050 00	655,000 00	
	Frais de justice.										
11	Frais de justice criminelle et des statistiques	5,204,000 00	5,116,074 78	72,925 22	5,189,000 00	5,116,074 78	72,925 22	"	15,000 00	5,189,000 00	
	Secours et subventions.										
12	Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés de l'Administration, à leurs veuves et orphelins n'ayant pas droit à pension; dépenses extraordinaires et imprévues; indemnité au *Journal des Savants*	60,000 00	59,890 00	110 00	60,000 00	56,990 00	3,010 00	"	"	60,000 00	
12 *bis.*	Dépenses extraordinaires. — Nouveaux secours, timbre, etc	47,000 00	17,036 60	27,763 40	44,800 00	14,361 40	30,438 60	"	2,200 00	44,800 00	
		27,645,045 00	27,363,019 64	282,025 36	27,645,045 00	25,451,200 87	2,193,844 13	77,753 33	77,753 33	27,645,045 00	
13	Dépenses des exercices clos	2,664 34	2,664 34	"	2,664 34	2,664 34	"	"	"	2,664 34	
		27,647,709 34	27,365,683 98	282,025 36	27,647,709 34	25,453,865 21	2,193,844 13	77,753 33	77,753 33	27,647,709 34	
								"			

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		26,628,045f 00c
Crédits accordés par des décrets spéciaux :		
Décret du 20 juillet 1853. (Travaux urgents à l'hôtel de la chancellerie.)	100,000f	
Décret du 30 juillet 1853. (Frais de fabrication de sceaux, timbres et cachets	47,000	
Décret du 28 décembre 1853. (Dépenses de la justice en Algérie.)	20,000	
Décret du 11 février 1854. (Frais de justice criminelle.)	850,000	
	1,017,000	1,017,000 00
		27,645,045 00
Crédits pour dépenses d'exercices clos		2,664 34
		27,647,709 34

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1853.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.										
	Administration centrale.										
1	Personnel	557,300f 00c	551,034f 09c	11,265f 91c	562,300f 00c	549,672f 42c	12,627f 58c	5,000f 00c	"	562,300f 00c	
2	Matériel	155,000 00	132,366 51	35,633 49	168,000 00	130,108 58	37,891 42	13,000 00	"	168,000 00	
	Traitements des agents du service extérieur.										
3	Traitements des agents politiques et consulaires	4,734,800 00	4,602,872 50	131,927 50	4,734,800 00	3,526,497 47	1,208,302 53	"	"	4,734,800 00	
4	——— des agents en inactivité	90,000 00	75,360 26	1,762 74	77,123 00	63,247 76	13,875 24	"	12,877f 00c	77,123 00	
	Dépenses variables.										
5	Frais d'établissement	375,000 00	353,034 92	"	353,034 92	353,034 92	"	"	21,965 08	353,034 92	
6	Frais de voyage et de courriers	925,000 00	669,490 67	135,509 33	805,000 00	643,519 12	161,480 88	"	120,000 00	805,000 00	
7	Frais de service	990,000 00	897,001 13	342,998 87	1,240,000 00	748,081 60	491,918 40	250,000 00	"	1,240,000 00	
8	Présents diplomatiques	30,000 00	17,637 27	8,304 73	25,942 00	17,597 95	8,344 05	"	4,058 00	25,942 00	
9	Indemnités et secours	62,500 00	42,429 52	7,570 48	50,000 00	32,276 50	17,723 50	"	12,500 00	50,000 00	
10	Dépenses secrètes	500,000 00	415,000 00	85,000 00	500,000 00	415,000 00	85,000 00	"	"	500,000 00	
11	Missions extraordinaires	450,000 00	366,259 21	73,740 79	440,000 00	304,909 80	135,090 20	"	10,000 00	440,000 00	
12	Dépenses imprévues	30,000 09	29,449 62	3,165 38	32,615 00	23,568 81	9,046 19	2,615 00	"	32,615 00	
13	Subvention à la caisse des retraites	210,000 00	160,000 00	"	160,000 00	160,000 00	"	"	50,000 00	160,000 00	
	Service extraordinaire.										
16	Dépenses relatives à l'émir Abd-el-Kader	185,000 00	133,313 52	1,686 48	135,000 00	130,619 52	4,380 48	"	50,000 00	135,000 00	
15	Dépenses des exercices périmés	12,603 82	12,603 82	"	12,603 82	12,603 82	"	"	"	12,603 82	
		9,307,203 82	8,457,853 04	838,565 70	9,296,418 74	7,110,738 27	2,185,680 47	270,615 00	281,400 08	9,296,418 74	
14	Dépenses des exercices clos	33,488 96	33,488 96	"	33,488 96	33,488 96	"	"	"	33,488 96	
		9,340,692 78	8,491,342 00	838,565 70	9,329,907 70	7,144,227 23	2,185,680 47	270,615 00	281,400 08	9,329,907 70	
								10,785f 08c			

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		9,109,600f 00c
Crédits accordés par des lois spéciales :		
Loi du 10 juin 1853. (Dépenses des exercices périmés.)		12,603 82
Crédits accordés par des décrets spéciaux :		
Décret du 8 décembre 1852. (Dépenses relatives à l'émir Abd-el-Kader.)	140,000f 00c	
Décret du 13 juillet. (*Idem.*)	45,000 00	
	185,000 00	185,000 00
Modifications résultant de virement de crédits de chapitre à chapitre : Décret du 9 août 1853. (Divers services.). Augmentation	75,000f 00c	
Diminution	75,000 00	"
		9,307,203 82
Crédits pour dépenses des exercices clos		33,488 96
		9,340,692 78

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1853.
	1re PARTIE. — DÉPENSES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.									
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.									
	Administration centrale.									
1	Personnel	457,250f 00c	456,317f 42c	932f 58c	457,250f 00c	454,710f 26c	2,539f 74c	"	"	457,250f 00c
1 *bis.*	Indemnité à des employés supprimés	11,100 00	10,483 19	616 81	11,100 00	10,183 19	916 81	"	"	11,100 00
2	Matériel	210,000 00	101,445 01	108,554 99	210,000 00	100,421 62	109,578 38	"	"	210,000 00
	Instruction publique.									
3	Conseil supérieur de l'instruction publique et inspecteurs généraux	206,000 00	200,927 43	5,072 57	206,000 00	180,289 91	25,710 09	"	"	206,000 00
4	Services généraux de l'instruction publique	189,000 00	158,670 63	30,329 37	189,000 00	123,341 78	65,658 22	"	"	189,000 00
5	École normale supérieure	178,610 00	170,855 74	7,244 26	178,100 00	170,525 70	7,574 30	"	510 00	178,100 00
6	Administration académique	818,400 00	758,118 24	60,281 76	818,400 00	728,180 56	90,219 44	"	"	818,400 00
7	Facultés de théologie	149,000 00	137,749 13	11,250 87	149,000 00	132,736 74	16,263 26	"	"	149,000 00
8	Facultés de droit	770,700 00	730,548 05	40,151 95	770,700 00	714,025 32	56,674 68	"	"	770,700 00
9	Facultés de médecine	679,440 00	613,018 32	66,421 68	679,440 00	602,200 93	77,239 07	"	"	679,440 00
10	Facultés des sciences	558,700 00	426,908 53	131,791 47	558,700 00	414,397 52	144,302 48	"	"	558,700 00
11	Facultés des lettres	470,696 00	414,696 33	55,999 67	470,696 00	401,302 46	69,393 54	"	"	470,696 00
12	Écoles supérieures de pharmacie	158,000 00	126,024 85	31,975 15	158,000 00	123,103 18	34,896 82	"	"	158,000 00
13	Dépenses communes à toutes les facultés. (Remises, accroissement de collections.)	66,100 00	40,406 20	25,693 80	66,100 00	34,051 00	32,049 00	"	"	66,100 00
14	Instruction secondaire. (Frais généraux.)	77,000 00	61,702 99	15,297 01	77,000 00	55,052 99	21,947 01	"	"	77,000 00
15	Instruction secondaire. (Lycées et colléges communaux.)	1,569,250 00	1,468,284 01	100,965 99	1,569,250 00	1,435,823 21	133,426 79	"	"	1,569,250 00
15 *bis.*	Bourses nationales et dégrèvements	710,950 00	629,419 83	81,530 17	710,950 00	608,919 83	102,030 17	"	"	710,950 00
16	Instruction primaire. (Inspections)	748,000 00	654,380 68	93,619 32	748,000 00	630,718 94	117,281 06	"	"	748,000 00
17	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget.)	5,390,000 00	3,098,531 76	2,291,468 24	5,390,000 00	2,881,267 71	2,508,732 29	"	"	5,390,000 00
18	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	5,994,088 18	3,916,610 67	1,677,477 51	5,594,088 18	3,708,023 15	1,886,065 03	"	40,000 00	5,594,088 18
19	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales, etc.)	486,472 53	364,044 13	142,428 40	506,472 53	339,237 83	167,234 70	20,000f 00c	"	506,472 53
	Sciences et lettres.									
20	Institut	586,300 00	505,228 63	81,071 37	586,300 00	498,716 97	87,583 03	"	"	586,300 00
21	Collége de France	177,300 00	164,728 82	12,571 18	177,300 00	164,728 82	12,571 18	"	"	177,300 00
22	Muséum d'histoire naturelle	481,780 00	454,460 79	27,319 21	481,780 00	453,694 13	28,085 87	"	"	481,780 00
23	Établissements astronomiques	121,760 00	106,333 98	15,426 02	121,760 00	95,410 33	26,349 67	"	"	121,760 00
23 *bis.*	Lunette de l'observatoire de Paris	"	"	"	"	"	"	"	"	"
24	Bibliothèque impériale. (Dépenses ordinaires. — Cours d'archéologie.)	304,800 00	270,330 55	34,469 45	304,800 00	269,940 05	34,859 95	"	"	304,800 00
25	Bibliothèque impériale. (Crédit extraordinaire. — Annuité.)	33,487 00	33,487 00	"	33,487 00	33,487 00	"	"	"	33,487 00
26	Bibliothèques publiques	197,400 00	184,500 24	12,899 76	197,400 00	181,941 48	15,458 52	"	"	197,400 00
27	Académie impériale de médecine	43,700 00	32,007 87	11,692 13	43,700 00	32,007 87	11,692 13	"	"	43,700 00
28	École des chartes	35,400 00	34,199 98	1,200 02	35,400 00	33,299 98	2,100 02	"	"	35,400 00
29	École spéciale des langues orientales vivantes et cours d'arabe vulgaire à Marseille	55,800 00	54,279 13	1,520 87	55,800 00	54,279 13	1,520 87	"	"	55,800 00
30	Souscriptions	120,000 00	73,632 00	46,368 00	120,000 00	61,163 50	58,836 50	"	"	120,000 00
31	Encouragements et secours aux savants et gens de lettres	180,000 00	177,617 34	2,382 66	180,000 00	138,666 57	41,333 43	"	"	180,000 00
32	Sociétés savantes	30,000 00	29,350 00	650 00	30,000 00	25,500 00	4,500 00	"	"	30,000 00
33	Voyages et missions scientifiques; lectures publiques du soir	69,000 00	52,818 38	16,181 62	69,000 00	50,069 33	18,930 67	"	"	69,000 00
34	Recueil et publication des documents inédits de l'histoire nationale	120,000 00	100,481 38	19,518 62	120,000 00	98,256 38	21,743 62	"	"	120,000 00
35	Subvention aux caisses de retraite du ministère	650,000 00	557,500 00	"	557,500 00	427,500 00	130,000 00	"	"	557,500 00
36	Dépenses de l'instruction publique en Algérie	184,200 00	131,099 09	53,100 91	184,200 00	129,256 09	54,943 91	"	92,500 00	184,200 00
37	Subvention à la ville de Rennes, etc.	37,500 00	37,500 00	"	37,500 00	37,500 00	"	"	"	37,500 00
spécial	Dépenses arriérées de la bibliothèque du Louvre	37,380 80	33,905 20	3,475 60	37,380 80	29,872 45	7,508 35	"	"	37,380 80
39	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	"
		23,364,564 51	17,572,603 52	5,318,950 99	22,891,554 51	16,663,803 91	6,227,750 60	20,000 00	493,010 00	22,891,554 51
38	Dépenses des exercices clos	192,011 55	192,011 55	"	192,011 55	192,011 55	"	"	"	192,011 55
		23,556,576 06	17,764,615 07	5,318,950 99	23,083,566 06	16,855,815 46	6,227,750 60	20,000 00	493,010 00	23,083,566 06

OBSERVATIONS.

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget	22,333,323f 00c
Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux :	
Augmentation	414,064 73
Crédits reportés des exercices 1851 et 1852 pour le service départemental et pour divers services spéciaux	711,495 98
	23,458,883 71

MODIFICATIONS RÉSULTANT DE VIREMENTS DE CRÉDITS DE CHAPITRE À CHAPITRE.

	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
Décret du 5 juillet 1853 (divers services)	110,000f 00	110,000f 00	
Décret du 26 décembre 1853 (divers services)	143,380 80	237,700 00	
	253,380 80	347,700 00	
À DÉDUIRE :			
Crédit reporté aux services des cultes	94,319f 20c		94,319 20
			23,364,564 51
Crédits accordés pour dépenses des exercices clos			192,011 55
			23,556,576 06

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

Suite du MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

Chapitres spéciaux.	Ministères et services.	Crédits accordés par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	Dépenses résultant des services faits. — Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	Total	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer pour solder les dépenses.	Situation des crédits. — Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	Dépenses probables de l'exercice 1853.
	2e Partie. — Dépenses des cultes.									
	Administration centrale.									
1	Personnel des bureaux des cultes	190,500f 00c	189,899f 99c	592f 01c	190,492f 00c	189,124f 58c	1,367f 42c	"	8f 00c	190,492f 00c
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	32,000 00	21,148 41	10,851 59	32,000 00	18,442 40	13,557 60	"	"	32,000 00
3	Subvention au fonds de retraite des employés des cultes	45,108 00	37,570 00	"	37,570 00	28,108 00	9,462 00	"	7,538 00	37,570 00
	Culte catholique.									
4	Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,396,800 00	1,392,767 74	4,032 26	1,396,800 00	1,081,267 74	315,532 26	"	"	1,396,800 00
5	——— et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	33,159,850 00	27,262,348 04	5,888,451 96	33,150,800 00	24,470,820 55	8,679,979 45	"	9,050 00	33,150,800 00
6	Chapitre de Saint-Denis	88,519 20	83,160 03	5,339 97	88,500 00	70,726 78	17,773 22	"	19 20	88,500 00
7	Bourses des séminaires	1,017,000 00	832,416 14	184,583 86	1,017,000 00	760,811 64	256,188 36	"	"	1,017,000 00
8	Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	765,000 00	754,254 00	10,746 00	765,000 00	737,444 00	27,556 00	"	"	765,000 00
9	Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	528,500 00	408,789 74	119,710 26	528,500 00	365,755 99	162,744 01	"	"	528,500 00
10	Travaux ordinaires d'entretien et de grosses réparations des édifices diocésains	3,000,000 00	1,827,061 04	1,172,938 96	3,000,000 00	1,713,330 52	1,286,669 48	"	"	3,000,000 00
11	Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises, etc	1,200,000 00	1,002,154 52	197,845 48	1,200,000 00	941,896 67	258,103 33	"	"	1,200,000 00
12	Secours à divers établissements ecclésiastiques	100,000 00	91,225 00	8,775 00	100,000 00	74,875 00	25,125 00	"	"	100,000 00
13	Dépenses accidentelles	5,000 00	3,833 45	1,166 55	5,000 00	3,833 45	1,166 55	"	"	5,000 00
14	Restauration de la cathédrale de Paris	500,000 00	335,845 50	164,154 50	500,000 00	325,045 50	174,954 50	"	"	500,000 00
	Cultes non catholiques.									
15	Dépenses du personnel des cultes protestants	1,210,550 00	956,045 81	253,954 19	1,210,000 00	888,918 65	321,081 35	"	550 00	1,210,000 00
16	——— du matériel des cultes protestants	84,000 00	66,490 00	17,510 00	84,000 00	65,740 00	18,260 00	"	"	84,000 00
17	Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	25,000 00	18,749 86	6,250 14	25,000 00	18,749 86	6,250 14	"	"	25,000 00
18	Dépenses du culte israélite	154,400 00	100,268 57	53,731 43	154,000 00	93,259 74	60,740 26	"	400 00	154,000 00
19	Dépenses des cultes en Algérie	529,100 00	416,702 09	103,297 91	520,000 00	401,880 48	118,119 52	"	9,100 00	520,000 00
Spécl.	Agrandissement de la cathédrale de Moulins	150,000 00	30,371 00	119,629 00	150,000 00	30,311 30	119,688 70	"	"	150,000 00
Spécl.	Liquidation des créances de Mgr Dupuch	220,000 00	155,021 60	64,978 40	220,000 00	144,310 60	75,689 40	"	"	220,000 00
Spécl.	Restant disponible sur le produit d'une souscription ouverte au nom de Mgr Dupuch	36,003 30	33,689 14	2,310 86	36,000 00	32,099 14	3,900 86	"	3 30	36,000 00
21	Dépenses des exercices périmés	35,046 35	33,070 57	1,929 43	35,000 00	32,270 57	2,729 43	"	46 35	35,000 00
		44,472,376 85	36,052,882 24	8,392,779 76	44,445,662 00	32,489,023 16	11,956,638 84	"	26,714 85	44,445,662 00
20	Dépenses des exercices clos	123,713 77	123,713 77	"	123,713 77	123,713 77	"	"	"	123,713 77
		44,596,090 62	36,176,596 01	8,392,779 76	44,569,375 77	32,612,736 93	11,956,638 84	"	26,714 85	44,569,375 77
								26,714f 85c		

Récapitulation									
1re partie. — Dépenses de l'instruction publique	23,556,576 06	17,764,615 07	5,318,950 99	23,083,566 06	16,855,815 46	6,227,750 60	20,000 00	493,010 00	23,083,566 06
2e partie. — ——— des cultes	44,596,090 62	36,176,596 01	8,392,779 76	44,569,375 77	32,612,736 93	11,956,638 84	"	26,714 85	44,569,375 77
	68,152,666 68	53,941,211 08	13,711,730 75	67,652,941 83	49,468,552 39	18,184,389 44	20,000 00	519,724 85	67,652,941 83
							499,724f 85c		

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		44,157,008f 00c
Crédits accordés par des lois spéciales :		
Loi du 10 juin 1853. (Dépenses des exercices périmés.)		35,046 35
Crédits accordés par des décrets spéciaux :		
Décret du 20 novembre 1853. (Payement des dettes contractées par l'ancien évêque d'Alger.)	36,003f 30c	
Décret du 12 janvier 1853. (Agrandissement de la cathédrale de Moulins.)	150,000 00	
	186,003 30	186,003 30
Modifications résultant de virements de crédits de chapitre à chapitre :		
Décret du 26 déc. 1853. (Divers services.) — Augmentation	267,800f 00c	
Décret du 26 déc. 1853. (Divers services.) — Diminution	173,480 80	
A ajouter : Crédit retiré du service de l'instruction publique	94,319 20	94,319 20
		44,472,376 85
Crédits accordés pour dépenses des exercices clos		123,713 77
		44,596,090 62

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales (A).	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES probables de l'exercice 1853.	OBSERVATIONS.
	SERVICES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.										
	Administration centrale.										
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	1,148,193f 00c	1,148,107f 66c	85f 34c	1,148,193f 00c	1,140,618f 37c	7,574f 63c	"	"	1,148,193f 00c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux	334,850 00	277,938 20	218,156 51	496,094 71	272,358 91	223,735 80	161,244f 71c	"	496,094 71	
3	Subvention à la caisse des retraites des employés	230,000 00	105,000 00	11,000 00	116,000 00	105,000 00	11,000 00	"	120,000f 00c	116,000 00	
	Services divers.										
5	Dépenses secrètes	800,000 00	800,000 00	"	800,000 00	800,000 00	"	"	"	800,000 00	
6	Dépenses du personnel des lignes télégraphiques	1,417,000 00	1,261,476 41	155,523 59	1,417,000 00	1,215,432 00	201,568 00	"	"	1,417,000 00	
7	Dépenses du matériel des lignes télégraphiques	364,240 00	171,934 26	192,305 74	364,240 00	171,249 94	192,990 06	"	"	364,240 00	
8	Dépenses générales du personnel des gardes nationales	115,000 00	99,400 00	2,100 00	101,500 00	93,566 64	7,933 36	"	13,500 00	101,500 00	
9	Dépenses générales du matériel des gardes nationales	20,000 00	14,541 27	5,458 73	20,000 00	12,711 11	7,288 89	"	"	20,000 00	
	Beaux-Arts.										
14	Encouragements et souscriptions concernant les beaux-arts	22,000 00	18,350 00	3,650 00	22,000 00	18,250 00	3,750 00	"	"	22,000 00	
15	Indemnités annuelles ou secours à des artistes, auteurs dramatiques, compositeurs ou à leurs veuves	17,300 00	16,665 54	634 46	17,300 00	12,740 54	4,559 46	"	"	17,300 00	
	Bâtiments civils et édifices publics.										
22	Conseil des bâtiments civils	32,000 00	32,000 00	"	32,000 00	29,333 32	2,666 68	"	"	32,000 00	
23	Personnel des édifices publics	25,600 00	24,399 00	1,201 00	25,600 00	22,465 75	3,134 25	"	"	25,600 00	
24	Entretien des bâtiments et édifices publics	545,000 00	81,482 56	463,517 44	545,000 00	79,689 69	465,310 31	"	"	545,000 00	
25	Construction et grosses réparations des édifices publics	2,225,400 00	1,368,509 45	1,186,890 55	2,555,400 00	1,337,314 29	1,218,085 71	330,000 00	"	2,555,400 00	
	À REPORTER	7,302,583 00	5,419,804 35	2,240,523 36	7,660,327 71	5,310,730 56	2,349,597 15	491,244 71	133,500 00	7,660,327 71	

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		49,172,526f 00c
Crédits accordés par des lois spéciales :		
Loi du 10 juin 1853. (Dépenses des exercices périmés.)		185,649 51
Crédits accordés par des décrets spéciaux :		
Décret du 5 septembre 1852. (Constrcns de lignes télégraphiques.)	1,360,990f 00c	
____ du 15 octobre 1852. (Grosses réparations d'édifices.)	30,000 00	
____ du 2 février 1853. (Constructns de lignes télégraphiques.)	651,071 00	
____ du 3 février 1853. (Monument au maréchal Ney.)	28,399 47	
____ du 3 fevr. 1853. (Monumts à la mémoire de l'archev. de Paris.)	48,000 00	
____ du 3 février 1853. (Encouragements aux beaux-arts)	39,084 00	
____ du 13 février 1853. (Création d'établissements modèles de bains et lavoirs publics.)	554,704 49	
____ du 5 juillet 1853. (Travaux aux nouveaux bâtiments du ministère des affaires étrangères.)	900,000 00	
____ du 15 septembre 1853. (Frais de police de l'agglomération lyonnaise.)	151,700 11	
____ du 22 novembre 1853. (Subvention pour travaux d'utilité communale.)	500,000 00	
____ du 5 décembre 1853. (Dépenses des condamnés.)	2,800,000 00	
____ du 15 décembre 1853. (Secours généraux aux hospices.)	200,000 00	
	7,264,549 07	
Crédits annulés à déduire :		
Décret du 29 mars 1853. (Dépenses des musées mises à la charge de la liste civile	433,200 00	
	6,831,349 07	6,831,349 07
		56,189,524 58

Virements de crédits du ministère de l'intérieur à d'autres services :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
Décret du 29 mars 1853. (Crédits transportés au budget du ministère d'État.)	"	4,610,050f 47	
____ du 6 juillet 1853. (Crédits provenant du ministère de la police générale.)	3,992,690f 00	"	
____ du 6 juillet 1853. (Crédits transportés au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.)	"	16,420,100 00	
TOTAUX	3,992,690 00	21,030,150 47	
NET à déduire	17,037,460f 47c		17,037,460 47

Modifications résultant de virements de crédits de chapitre à chapitre :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
Décret du 26 décembre 1853. (Divers services.)	160,000f 00c	160,000f 00c	
	"		"
			39,152,064 11
Crédits accordés pour dépenses des exercices clos			401,026 85
			39,553,090 96

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

Suite du *Compte provisoire* des *Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1853.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.										
	REPORT	7,302,583f 00c	5,419,804f 35c	2,240,523f 36c	7,660,327f 71c	5,310,730f 56c	2,349,597f 15c	491,244f 71c	133,500f 00c	7,660,327f 71c	
	Secours et subventions.										
26	Secours aux établissements généraux de bienfaisance	594,800 00	594,450 00	350 00	594,800 00	572,708 80	22,091 20	"	"	594,800 00	
27	Secours généraux aux hospices, bureaux de charité et institutions de bienfaisance	800,000 00	599,809 00	200,191 00	800,000 00	459,479 00	340,521 00	"	"	800,000 00	
28	Secours à des personnes dans l'indigence, frais de rapatriement, etc.	650,000 00	522,908 62	145,091 38	668,000 00	508,977 62	159,022 38	18,000 00	"	668,000 00	
29	Secours à divers titres	140,000 00	98,582 05	6,417 95	105,000 00	96,932 05	8,067 95	"	35,000 00	105,000 00	
32	Subvention pour construction de ponts à péage sur des chemins vicinaux	300,000 00	95,000 00	205,000 00	300,000 00	95,000 00	205,000 00	"	"	300,000 00	
33	Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	118,250 00	1,750 00	120,000 00	118,250 00	1,750 00	"	"	120,000 00	
43	Caisse de secours mutuels et de retraites pour la vieillesse	12,000 00	8,386 90	3,613 10	12,000 00	8,220 22	3,779 78	"	"	12,000 00	
	SERVICES DÉPARTEMENTAUX À LA CHARGE DES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.										
	Administration départementale.										
49	Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs des départements	4,240,150 00	3,943,146 36	312,003 64	4,255,150 00	3,735,873 83	519,276 17	15,000 00	"	4,255,150 00	
50	Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures.	5,086,000 00	4,963,775 62	145,324 38	5,109,100 00	4,709,300 08	399,799 92	23,100 00	"	5,109,100 00	
51	Inspections administratives des services départementaux	154,000 00	134,968 70	105,031 30	240,000 00	128,535 28	111,464 72	86,000 00	"	240,000 00	
	Détention des condamnés.										
52	Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention, etc.	8,700,000 00	6,694,189 76	1,965,810 24	8,660,000 00	5,947,588 35	2,712,411 65	"	40,000 00	8,660,000 00	
53	Remboursement sur le produit du travail des condamnés dans les maisons centrales de correction	1,400,000 00	993,118 67	406,881 33	1,400,000 00	836,128 74	563,871 26	"	"	1,400,000 00	
54	Transport des condamnés aux bagnes et reprises d'évadés	350,000 00	306,542 03	73,457 97	380,000 00	298,371 52	81,628 48	30,000 00	"	380,000 00	
55	Subvention à la caisse des retraites des employés des prisons	60,000 00	50,000 00	10,000 00	60,000 00	50,000 00	10,000 00	"	"	60,000 00	
	A REPORTER	29,909,533 00	24,542,932 06	5,821,445 65	30,364,377 71	22,876,096 05	7,488,281 66	663,344 71	208,500 00	30,364,377 71	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1853.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.										
	REPORT	29,909,533f 00c	24,542,932f 06c	5,821,445f 65c	30,364,377f 71c	22,876,096f 05c	7,488,281f 66c	663,344f 71c	208,500f 00c	30,364,377f 71c	
	Matériel des cours d'appel.										
56	Loyers, entretien et réparations des bâtiments des cours d'appel	400,000 00	234,867 80	165,132 20	400,000 00	213,909 99	186,090 01	"	"	400,000 00	
57	Travaux de construction du palais de justice de Bastia	100,000 00	71,000 00	29,000 00	100,000 00	71,000 00	29,000 00	"	"	100,000 00	
	Services extraordinaires.										
60	Construction de cinq nouvelles lignes de télégraphie électrique	1,691,326 00	715,637 66	219,039 34	934,677 00	650,047 18	284,629 82	"	756,649 00	934,677 00	
61	——— de quatre lignes complémentaires de télégraphie électrique	177,000 00	57,485 27	19,032 73	76,518 00	54,270 92	22,247 08	"	100,482 00	76,518 00	
66	Achèvement de cinq nouvelles lignes de télégraphie électrique	2,012,661 00	1,178,965 95	304,082 05	1,483,048 00	1,118,936 49	364,111 51	"	529,613 00	1,483,048 00	
69	Création d'établissements modèles pour bains et lavoirs publics	554,704 49	51,689 00	3,360 00	55,049 00	51,689 00	3,360 00	"	499,655 49	55,049 00	
72	Subvention aux travaux d'utilité communale	500,000 00	"	500,000 00	500,000 00	"	500,000 00	"	"	500,000 00	
	Services de l'ancien ministère de la police générale.										
3	Location d'un hôtel et accessoires; frais d'installation	16,000 00	7,500 00	8,500 00	16,000 00	3,750 00	12,250 00	"	"	16,000 00	
4	Dépenses secrètes de sûreté générale	1,200,000 00	1,200,000 00	"	1,200,000 00	1,200,000 00	"	"	"	1,200,000 00	
4 *bis.*	Frais de police de l'agglomération lyonnaise	557,190 11	543,286 26	51,133 85	594,420 11	526,340 19	68,079 92	37,230 00	"	594,420 11	
5	Surveillance de la librairie provenant de l'étranger	18,000 00	13,899 99	4,100 01	18,000 00	13,089 57	4,910 43	"	"	18,000 00	
6	Secours à divers titres	300,000 00	244,011 64	55,988 36	300,000 00	230,719 64	69,280 36	"	"	300,000 00	
7	——— aux étrangers réfugiés en France	800,000 00	490,948 91	191,221 09	682,170 00	459,017 22	223,152 78	"	117,830 00	682,170 00	
8	Supplément de traitement du préfet et du secrétaire général	25,000 00	25,000 00	"	25,000 00	22,000 00	3,000 00	"	"	25,000 00	
9	Frais d'inspection dans les départements	405,000 00	360,941 84	44,058 16	405,000 00	353,571 12	51,428 88	"	"	405,000 00	
10	Traitements et indemnités aux commissaires de police	300,000 00	211,735 41	88,264 59	300,000 00	197,083 42	102,916 58	"	"	300,000 00	
59	Dépenses des exercices périmés	185,649 51	185,524 74	124 77	185,649 51	184,364 45	1,285 06	"	"	185,649 51	
		39,152,064 11	30,135,426 53	7,504,482 80	37,639,909 33	28,225,885 24	9,414,024 09	700,574 71	2,212,729 49	37,639,909 33	
58	Dépenses des exercices clos	401,026 85	401,026 85	"	401,026 85	401,026 85	"	"	"	401,026 85	
		39,553,090 96	30,536,453 38	7,504,482 80	38,040,936 18	28,626,912 09	9,414,024 09	700,574 71	2,212,729 49	38,040,936 18	
								1,512,154f 78c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1853.	OBSERVATIONS.
	SERVICE DÉPARTEMENTAL, IMPUTABLE SUR RESSOURCES SPÉCIALES.										
	Dépenses ordinaires.										
41	Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels accordés aux départements et sur le produit du fonds commun	35,723,736f 04c	29,179,461f 44c	6,544,274f 60c	35,723,736f 04c	27,428,021f 23c	8,295,714f 81c	"	"	35,723,736f 04c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget 98,805,700f 00c ; Modification résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental. (Diminution.) A déduire 5,384,609 61 — 93,421,090 39
	Dépenses sur les produits éventuels ordinaires	943,427 65	580,370 38	363,057 27	943,427 65	478,672 80	464,754 85	"	"	943,427 65	
	Dépenses facultatives.										
42	Dépenses d'utilité départementale imputables sur le produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux	16,173,034 10	12,227,961 60	3,945,072 50	16,173,034 10	11,233,027 25	4,940,006 85	"	"	16,173,034 10	Crédits reportés des exercices 1851 et 1852, pour le service départemental 10,130,568 59 — 103,551,658 98
	Dépenses sur produits éventuels facultatifs	1,356,787 48	348,517 58	1,008,269 90	1,356,787 48	332,524 35	1,024,263 13	"	"	1,356,787 48	
	Dépenses sur le produit des subventions pour travaux de routes	835,138 38	312,793 91	522,344 47	835,138 38	234,208 23	600,930 15	"	"	835,138 38	
	Dépenses extraordinaires.										
43	Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	23,038,796 72	14,676,574 03	8,362,222 69	23,038,796 72	13,070,203 99	9,968,592 73	"	"	23,038,796 72	
	Dépenses sur les fonds d'emprunts autorisés par des lois particulières	3,948,107 79	2,882,406 99	1,065,700 80	3,948,107 79	2,566,774 89	1,381,332 90	"	"	3,948,107 79	
	Dépenses spéciales.										
44	Dépenses des chemins vicinaux imputables sur le produit des centimes additionnels spéciaux	13,110,326 11	10,420,479 11	2,689,847 00	13,110,326 11	9,650,766 65	3,459,559 46	"	"	13,110,326 11	
	Dépenses sur contingents communaux et souscriptions particulières	8,422,304 71	6,773,129 67	1,649,175 04	8,422,304 71	5,832,002 39	2,590,302 32	"	"	8,422,304 71	
	TOTAL des dépenses départementales imputables sur ressources spéciales	103,551,658 98	77,401,694 71	26,149,964 27	103,551,658 98	70,826,201 78	32,725,457 20	"	"	103,551,658 98	
	RÉCAPITULATION.										
	Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	39,553,090 96	30,536,453 38	7,504,482 80	38,040,936 18	28,626,912 09	9,414,024 09	700,574 71	2,212,729 49	38,040,936 18	
	Dépenses départementales imputables sur ressources spéciales	103,551,658 98	77,401,694 71	26,149,964 27	103,551,658 98	70,826,201 78	32,725,457 20	"	"	103,551,658 98	
		143,104,749 94	107,938,148 09	33,654,447 07	141,592,595 16	99,453,113 87	42,139,481 29	700,574 71	2,212,729 49	141,592,595 16	
								1,512,154f 78c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

Suite du *Compte des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1853.
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.									
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.									
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	967,000f 00c	936,525f 53c	30,474f 47c	967,000f 00c	918,015f 90c	48,984f 10c	//	//	967,000f 00c
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	230,000 00	142,085 93	87,914 07	230,000 00	117,066 20	112,933 80	//	//	230,000 00
	AGRICULTURE ET COMMERCE.									
30	Secours aux colons de St-Domingue, réfugiés de St-Pierre et Miquelon, etc.	700,000 00	599,526 44	100,473 56	700,000 00	554,919 32	145,080 68	//	//	700,000 00
31	Secours spéciaux pour pertes matérielles et événements malheureux	2,898,980 98	432,549 56	2,466,431 42	2,898,980 98	237,570 04	2,661,410 94	//	//	2,898,980 98
34	Écoles vétérinaires	599,300 00	565,012 25	34,287 75	599,300 00	498,987 82	100,312 18	//	//	599,300 00
35	Encouragements à l'agriculture et enseignement professionnel	2,772,000 00	2,329,425 52	442,574 48	2,772,000 00	2,182,571 27	589,428 73	//	//	2,772,000 00
36	Haras et dépôts d'étalons	1,819,800 00	1,598,573 92	221,226 08	1,819,800 00	1,536,923 07	282,876 93	//	//	1,819,800 00
37	Remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière	1,400,000 00	1,124,431 65	275,568 35	1,400,000 00	966,382 15	433,617 85	//	//	1,400,000 00
38	Subvention à la caisse des retraites des employés des haras et des écoles vétérinaires	74,000 00	19,000 00	//	19,000 00	13,000 00	6,000 00	//	55,000f 00c	19,000 00
39	Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,188,000 00	1,067,983 81	120,016 19	1,188,000 00	1,002,983 81	185,016 19	//	//	1,188,000 00
40	Encouragements aux manufactures et au commerce	265,500 00	184,809 40	80,690 60	265,500 00	149,601 09	115,898 91	//	//	265,500 00
41	Encouragements aux pêches maritimes	4,600,000 00	3,141,413 97	1,458,586 03	4,600,000 00	2,740,899 93	1,859,100 07	//	//	4,600,000 00
42	Poids et mesures	719,000 00	642,471 15	76,528 85	719,000 00	595,163 07	123,836 93	//	//	719,000 00
43	Sociétés de secours mutuels et caisse de retraites pour la vieillesse	23,000 00	19,238 10	3,761 90	23,000 00	18,170 05	4,829 95	//	//	23,000 00
44	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	63,672 26	45,429 18	18,243 08	63,672 26	37,345 86	26,326 40	//	//	63,672 26
45	Frais de surveillance des associations ouvrières	11,123 56	7,100 25	4,023 31	11,123 56	5,350 25	5,773 31	//	//	11,123 56
46	Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État	270,000 00	204,730 97	65,269 03	270,000 00	184,578 64	85,421 36	//	//	270,000 00
47	Subventions aux établissements particuliers d'eaux minérales	37,500 00	25,000 00	12,500 00	37,500 00	16,000 00	21,500 00	//	//	37,500 00
48	Établissements et services sanitaires	240,000 00	190,434 96	49,565 04	240,000 00	172,159 07	67,840 93	//	//	240,000 00
	TRAVAUX PUBLICS.									
3	Personnel du corps des ponts et chaussées	3,377,500 00	3,167,189 49	120,310 51	3,287,500 00	2,893,786 02	393,713 98	//	90,000 00	3,287,500 00
4	——— des conducteurs	3,548,500 00	3,293,444 89	255,055 11	3,548,500 00	3,027,067 84	521,432 16	//	//	3,548,500 00
5	——— du corps des mines, enseignement, écoles	545,000 00	478,992 24	66,007 76	545,000 00	444,802 40	100,197 60	//	//	545,000 00
6	——— des garde-mines	90,000 00	81,402 77	8,597 23	90,000 00	74,489 21	15,510 79	//	//	90,000 00
7	——— des officiers et maîtres de port	140,000 00	132,392 34	7,607 66	140,000 00	121,107 45	18,892 55	//	//	140,000 00
8	Contrôle et surveillance des chemins de fer	580,000 00	555,063 11	24,936 89	580,000 00	503,836 64	76,163 36	//	//	580,000 00
	A REPORTER	27,159,876 80	20,984,227 43	6,030,649 37	27,014,876 80	19,012,777 10	8,002,099 70	//	145,000 00	27,014,876 80

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		58,982,442f 00c
Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées à divers services spéciaux (ci-ajoutés)		33,392 65
Crédits reportés de l'exercice 1851 pour divers services spéciaux		946,384 15
Crédits accordés par des lois spéciales :		
Loi du 10 juin 1853 (dépenses des exercices périmés)		110,293 43
Crédits accordés par des décrets spéciaux :		
Décret du 15 janvier 1853. (Réparations de dommages causés par l'inondation du Rhin.)	61,000f 00c	
Décret du 23 juin 1853. (Contrôle et frais de surveillance des chemins de fer.)	80,000 00	
Décret du 25 février 1854. (Divers services.)	130,541 24	
	271,541 24	271,541 24
A AJOUTER :		
Décret du 6 juillet 1853. (Crédits retirés du ministère de l'intérieur.)		16,420,100 00
Modifications résultant de virements de crédits, de chapitre à chapitre :		

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Décret du 11 janvier 1853. (Divers services.)	45,000f	45,000f
Décret du 17 septembre 1853. (*Idem*)	950,000	550,000
Décret du 8 novembre 1853. (*Idem.*)	250,000	250,000
Décret du 15 mars 1854. (*Idem.*)	211,000	150,000
Décret du 5 avril 1854. (*Idem*)	880,000	425,000
	2,336,000	1,420,000
A AJOUTER : Crédits retirés des travaux extraordinaires	916,000f	

	916,000 00
	77,680,153 47
Crédits accordés pour dépenses des exercices clos	178,484 27
	77,858,637 74

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

Suite du MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

Chapitres spéciaux.	Ministères et services.	Crédits accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	Dépenses résultant des services faits. — Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	Total.	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer pour solder les dépenses.	Situation des crédits. — Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	Dépenses probables de l'exercice 1853.
	Suite de la Ire SECTION. — Service ordinaire.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	Report	27,159,876 80	20,984,227 43	6,030,649 37	27,014,876 80	19,012,777 10	8,002,099 70	"	145,000 00	27,014,876 80
9	Subvention à la caisse des retraites	255,000 00	254,371 29	"	254,371 29	75,867 54	178,503 75	"	628 71	254,371 29
10	Routes et ponts (travaux ordinaires)	29,462,416 98	29,212,435 24	249,981 74	29,462,416 98	24,180,022 70	5,282,394 28	"	"	29,462,416 98
11	Routes et ponts (achèvement de lacunes)	620,000 00	615,639 49	4,360 51	620,000 00	466,794 56	153,205 44	"	"	620,000 00
12	Routes et ponts, rectifications	2,859,580 00	2,782,817 21	76,762 79	2,859,580 00	2,098,319 20	761,260 80	"	"	2,859,580 00
13	Part contributive de l'État pour l'ouverture de la rue de Strasbourg	250,000 00	145,833 33	104,166 67	250,000 00	145,833 33	104,166 67	"	"	250,000 00
14	Navigation intérieure. (Rivières.)	6,379,401 88	6,006,536 38	372,865 50	6,379,401 88	4,448,243 07	1,931,158 81	"	"	6,379,401 88
14 *bis.*	Réparation des dommages causés par l'inondation du Rhin	61,000 00	61,000 00	"	61,000 00	61,000 00	"	"	"	61,000 00
15	Navigation intérieure. (Canaux	4,496,200 00	4,428,058 42	68,141 58	4,596,200 00	3,585,512 20	910,687 80	"	"	4,496,200 00
16	Ports maritimes, phares et fanaux	4,577,942 38	4,306,500 44	271,441 94	4,577,942 38	3,229,216 87	1,348,725 51	"	"	4,577,942 38
17	Dunes et semis, desséchement et irrigations	1,200,000 00	1,105,478 66	94,521 34	1,200,000 00	777,601 93	422,398 07	"	"	1,200,000 00
18	Matériel des mines	50,000 00	35,523 02	14,476 98	50,000 00	24,596 88	25,403 12	"	"	50,000 00
19	Frais généraux, secours, etc	38,442 00	31,232 60	7,209 40	38,442 00	28,186 85	10,255 15	"	"	38,442 00
20	Subventions aux compagnies pour travaux à exécuter par voie de concession de péages	160,000 00	64,942 65	95,057 35	160,000 00	61,129 35	98,870 65	"	"	160,000 00
22	Dépenses des exercices périmés	110,293 43	107,015 82	3,277 61	110,293 43	86,745 21	23,548 22	"	"	110,293 43
		77,680,153 47	70,141,611 98	7,392,912 78	77,534,524 76	58,281,846 79	19,252,677 97	"	145,628 71	77,534,524 76
21	Dépenses des exercices clos	178,484 27	178,484 27	"	178,484 27	178,484 27	"	"	"	178,484 27
	Total de la Ire Section	77,858,637 74	70,320,096 25	7,392,912 78	77,713,009 03	58,460,331 06	19,252,677 97	"	145,628 71	77,713,009 03
								145,628f 71c		
	IIe SECTION. — Travaux extraordinaires. (A)									
1	Nouvelles routes de la Corse	450,000 00	450,000 00	"	450,000 00	251,501 58	198,498 42	"	"	450,000 00
2	Construction de ponts	920,000 00	415,855 21	504,144 79	920,000 00	375,276 02	544,723 98	"	"	920,000 00
3	Amélioration de rivières	3,264,000 00	3,264,000 00	"	3,264,000 00	2,509,833 59	754,166 41	"	"	3,264,000 00
4	Établissement de canaux de navigation	4,809,000 00	4,739,864 86	69,135 14	4,809,000 00	3,858,033 95	950,966 05	"	"	4,809,000 00
5	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes	5,439,804 94	5,342,121 81	97,683 13	5,439,804 94	4,341,641 68	1,098,163 26	"	"	5,439,804 94
6	Réparations des dommages causés par les inondations	240,000 00	228,483 37	11,516 63	240,000 00	150,431 60	89,568 40	"	"	240,000 00
7	Travaux du port de Marseille	500,000 00	13,260 08	486,739 92	500,000 00	8,359 74	491,640 26	"	"	500,000 00
8	Établissement de grandes lignes de chemins de fer	58,844,792 11	53,049,760 79	5,795,031 32	58,844,732 11	45,970,232 08	12,874,560 03	"	"	58,844,792 11
		74,467,597 05	67,503,346 12	6,964,250 93	74,467,597 05	57,465,310 24	17,002,286 81	"	"	74,467,597 05
9	Dépenses des exercices clos	166,179 31	166,179 31	"	166,179 31	166,179 31	"	"	"	166,179 31
	Total de la IIe Section	74,633,776 36	67,669,525 43	6,964,250 93	74,633,776 36	57,631,489 55	17,002,286 81	"	"	74,633,776 36
								"		
	RÉCAPITULATION.									
	Ire Section. — Service ordinaire	77,858,637 74	70,320,096 25	7,392,912 78	77,713,009 03	58,460,331 06	19,252,677 97	"	145,628 71	77,713,009 03
	IIe Section. — Travaux extraordinaires	74,633,776 36	67,669,525 43	6,964,250 93	74,633,776 36	57,631,489 55	17,002,286 81	"	"	74,633,776 36
	Total	152,492,414 10	137,989,621 68	14,357,163 71	152,346,785 39	116,091,820 61	36,254,964 78	"	145,628 71	152,346,785 39
								145,628f 71c		

OBSERVATIONS.

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		64,333,334f 00c
Crédits accordés par des lois spéciales :		
Loi du 28 mai 1853. (Établissement de grandes lignes de chemins de fer		3,300,000 00
Crédits accordés par des décrets spéciaux :		
Décret du 13 février 1853. (Établissement de grandes lignes de chemins de fer)	7,000,000f 00c	
Décret du 12 novembre 1853. (Nouvelles routes de la Corse)	150,000 00	
Décret du 25 février 1854, (Divers services)	600,263 05	
	7,750,263 05	7,750,263 05
		75,383,597 05

Modifications résultant de virements de crédits de chapitre à chapitre :

	Augmentation.	Diminution.
Décret du 17 septembre 1853. (Divers services.)	"	400,000
Décret du 15 mars 1854. (Divers services)	"	61,000
Décret du 5 avril 1854. (Divers services)	420,000	875,000
	420,000	1,336,000
A déduire : Crédits reportés au service ordinaire	916,000f	

	916,000 00
	74,467,597 05
Crédits accordés pour dépenses des exercices clos	166,179 31
	74,633,776 36

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1853.
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.									
1	Administration centrale. (Personnel.)	1,826,818f 00c	1,826,285f 83c	532f 17c	1,826,818f 00c	1,799,889f 86c	26,928f 14c	"	"	1,826,818f 00c
2	——— (Matériel.)	277,000 00	207,899 63	69,100 37	248,000 00	203,834 25	73,165 75	"	"	277,000 00
3	Frais généraux d'impressions	248,000 00	119,075 33	128,924 67	277,000 00	117,693 28	130,306 72	"	"	248,000 00
4	États-majors	17,789,350 00	17,513,425 26	275,924 74	17,789,350 00	16,107,811 06	1,681,538 94	"	"	17,789,350 00
5	Gendarmerie	26,420,982 00	26,290,914 52	130,067 48	26,420,982 00	24,107,039 26	2,313,942 74	"	"	26,420,982 00
6	Garde républicaine	3,005,864 00	2,992,544 57	13,319 43	3,005,864 00	2,818,713 27	187,150 73	"	"	3,005,864 00
7	Recrutement et réserve	470,000 00	445,979 30	24,020 70	470,000 00	443,796 64	26,203 36	"	"	470,000 00
8	Justice militaire	1,063,388 00	846,131 31	217,256 69	1,063,388 00	822,343 15	241,044 85	"	"	1,063,388 00
9	Solde et entretien des troupes	156,977,912 00	153,939,679 00	3,038,233 00	156,977,912 00	149,947,097 28	7,030,814 72	"	"	156,977,912 00
10	Habillement et campement	12,684,975 00	8,067,891 76	4,617,083 24	12,684,975 00	7,927,252 04	4,757,722 96	"	"	12,684,975 00
11	Lits militaires	6,047,495 00	4,333,120 21	1,714,374 79	6,047,495 00	3,977,159 29	2,070,335 71	"	"	6,047,495 00
12	Transports généraux	1,932,911 00	1,362,916 22	569,994 78	1,932,911 00	1,355,855 77	577,055 23	"	"	1,932,911 00
13	Remonte générale	6,120,900 00	6,047,609 48	73,290 52	6,120,900 00	6,047,609 48	73,290 52	"	"	6,120,900 00
14	Harnachement	631,825 00	405,724 72	226,100 28	631,825 00	408,226 96	223,598 04	"	"	631,825 00
15	Fourrages	29,831,048 00	28,099,551 51	1,731,496 49	29,831,048 00	27,496,262 07	2,334,785 93	"	"	29,831,048 00
16	Soldes de non-activité et solde de réforme	448,510 00	394,071 30	54,438 70	448,510 00	347,198 13	101,311 87	"	"	448,510 00
17	Secours	1,197,000 00	1,137,416 93	59,583 07	1,197,000 00	1,068,244 59	128,755 41	"	"	1,197,000 00
18	Dépenses temporaires	234,000 00	203,197 37	30,802 63	234,000 00	155,029 61	78,970 39	"	"	234,000 00
19	Subvention au fonds de retraite des employés	682,792 00	682,000 00	792 00	682,792 00	682,000 00	792 00	"	"	682,792 00
20	Dépôt général de la guerre	151,500 00	71,708 90	79,791 10	151,500 00	69,849 66	81,650 34	"	"	151,500 00
21	Matériel de l'artillerie (Intérieur.)	6,728,301 00	4,068,198 05	2,660,102 95	6,728,301 00	4,017,576 15	2,710,724 85	"	"	6,728,301 00
22	Travaux extraordinaires de l'artillerie	340,000 00	132,617 52	207,382 48	340,000 00	132,019 52	207,980 48	"	"	340,000 00
23	Matériel de l'artillerie (Algérie.)	337,958 00	247,257 81	90,700 19	337,958 00	257,366 41	80,591 59	"	"	337,958 00
24	Poudres et salpêtres. (Personnel.)	537,895 00	477,214 91	60,680 09	537,895 00	460,859 15	77,035 85	"	"	537,895 00
25	——— (Matériel.)	3,318,358 00	2,871,786 89	446,571 11	3,318,358 00	2,763,553 29	554,804 71	"	"	3,318,358 00
26	Matériel du génie. (Intérieur.)	8,681,000 00	6,955,345 80	1,725,654 20	8,681,000 00	6,821,730 36	1,859,269 64	"	"	8,681,000 00
27	Travaux extraordinaires du génie	5,688,000 00	3,674,917 67	2,013,082 33	5,688,000 00	3,622,702 11	2,065,297 89	"	"	5,688,000 00
28	Matériel du génie (Algérie.)	3,353,000 00	2,714,049 53	638,950 47	3,353,000 00	2,408,681 74	944,318 26	"	"	3,353,000 00
29	Écoles militaires	2,017,225 00	1,511,579 22	505,645 78	2,017,225 00	1,478,031 63	539,193 37	"	"	2,017,225 00
30	Invalides de la guerre	2,757,561 00	2,445,088 13	312,472 87	2,757,561 00	2,443,122 44	314,438 56	"	"	2,757,561 00
	À REPORTER	301,801,568 00	280,085,198 68	21,716,369 32	301,801,568 00	270,308,548 45	31,493,019 55	"	"	301,801,568 00

OBSERVATIONS.

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		324,232,663f 00c
Crédits accordés par des lois spéciales :		
Loi du 10 juin 1853. (Dépenses des exercices périmés.)		50,890 75
Crédits accordés par des décrets spéciaux :		
Décret du 13 décembre 1852. (États-majors.)	1,400,000f 00c	
Décret du 20 janvier 1853. (*Idem.*)	150,000 00	
	1,550,000 00	1,550,000 00
		325,833,553 75
Crédits accordés pour dépenses des exercices clos		1,237,424 47
		327,070,978 22

Modifications résultant de virements de crédits de chapitre à chapitre :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Décret du 21 août 1852. (Divers services.)	2,901,200f	2,901,200f
Décret du 13 décembre 1852. (*Idem.*)	600,000	600,000
Décret du 20 janvier 1853. (*Idem.*)	100,000	100,000
Décret du 10 août 1853. (*Idem.*)	1,400,000	1,400,000
Décret du 9 février 1854. (*Idem.*)	2,700,000	2,700,000
	7,701,200	7,701,200

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1853.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.										
	REPORT	301,801,568f 00c	280,085,198f 68c	21,716,369f 32c	301,801,568f 00c	270,308,548f 45c	31,493,019f 55c	"	"	301,801,568f 00c	
31	Gouvernement et administration générale de l'Algérie	929,300 00	726,903 25	202,396 75	929,300 00	651,558 55	277,741 45	"	"	929,300 00	
32	Services militaires indigènes en Algérie	8,626,680 00	7,483,276 86	1,143,403 14	8,626,680 00	7,621,503 17	1,005,176 83	"	"	8,626,680 00	
33	Service maritime en Algérie	718,000 00	310,495 15	407,504 85	718,000 00	301,703 50	416,296 50	"	"	718,000 00	
34	Administration provinciale en Algérie	756,700 00	668,208 13	88,491 87	756,700 00	645,849 03	110,850 97	"	"	756,700 00	
35	Services financiers en Algérie	1,401,375 00	1,032,474 77	368,900 23	1,401,375 00	1,017,730 46	383,644 54	"	"	1,401,375 00	
36	Indemnités pour expropriations en Algérie antérieures à 1845	1,000,000 00	917,696 90	82,303 10	1,000,000 00	816,737 69	183,262 31	"	"	1,000,000 00	
37	Colonisation en Algérie	1,715,000 00	1,136,171 98	578,828 02	1,715,000 00	1,059,076 66	655,923 34	"	"	1,715,000 00	
38	Établissements disciplinaires en Algérie	700,000 00	435,764 57	264,235 43	700,000 00	421,024 13	278,975 87	"	"	700,000 00	
39	Colonies pénitentiaires	1,500,000 00	1,263,386 16	236,613 84	1,500,000 00	1,186,465 33	313,534 67	"	"	1,500,000 00	
40	Travaux civils en Algérie	6,472,040 00	4,683,911 21	1,788,128 79	6,472,040 00	4,509,070 35	1,962,969 65	"	"	6,472,040 00	
41	Dépenses secrètes en Algérie	162,000 00	152,000 00	10,000 00	162,000 00	151,900 00	10,100 00	"	"	162,000 00	
43	Dépenses des exercices périmés	50,890 75	46,300 30	4,590 45	50,890 75	43,722 46	7,168 29	"	"	50,890 75	
		325,833,553 75	298,941,787 96	26,891,765 79	325,833,553 75	288,734,889 78	37,098,663 97	"	"	325,833,553 75	
42	Dépenses des exercices clos	1,237,424 47	1,237,424 47	"	1,237,424 47	1,237,424 47	"	"	"	1,237,424 47	
		327,070,978 22	300,179,212 43	26,891,765 79	327,070,978 22	289,972,314 25	37,098,663 97	"	"	327,070,978 22	
								"			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses liquidées et constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1853.
	MINISTÈRE DE LA MARINE.									
	1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.									
	SERVICE MARINE.									
	Service central.									
1	Administration centrale. (Personnel.)	947,700f 00c	939,625f 96c	8,074f 04c	947,700f 00c	939,275f 86c	8,424f 14c	"	"	947,700f 00c
2	——— (Matériel.)	162,300 00	106,479 25	55,820 75	162,300 00	96,138 75	66,161 25	"	"	162,300 00
	Service général.									
3	Solde et accessoires de la solde	37,054,615 00	28,108,073 68	8,946,541 32	37,054,615 00	27,671,267 67	9,383,347 33	"	"	37,054,615 00
4	Hôpitaux	1,776,600 00	1,176,515 16	600,084 84	1,776,600 00	1,143,026 17	633,573 83	"	"	1,776,600 00
5	Vivres	15,288,700 00	10,722,019 76	4,566,680 24	15,288,700 00	10,245,317 57	5,043,382 43	"	"	15,288,700 00
6	Justice maritime	100,000 00	59,454 06	40,545 94	100,000 00	51,470 70	48,529 30	"	"	100,000 00
7	Salaires d'ouvriers	11,824,000 00	10,869,875 77	954,124 23	11,824,000 00	10,405,180 16	1,418,819 84	"	"	11,824,000 00
8	Approvisionnements généraux de la flotte	23,418,230 00	15,665,153 35	7,753,076 65	23,418,230 00	14,762,513 20	8,655,716 80	"	"	23,418,230 00
9	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	3,671,070 00	2,728,698 24	942,371 76	3,671,070 00	2,698,908 04	972,161 96	"	"	3,671,070 00
10	Curage et défense de la petite rade de Toulon. — Amélioration de Port-Vendres	790,600 00	744,564 44	46,035 56	790,600 00	744,401 94	46,198 06	"	"	790,600 00
10 *bis*	Construction de fosses d'immersion	227,900 00	117,331 76	110,568 24	227,900 00	38,023 32	189,876 68	"	"	227,900 00
11	Poudres	156,736 00	993 90	155,742 10	156,736 00	993 90	155,742 10	"	"	156,736 00
12	École navale en rade de Brest et boursiers de la marine	134,000 00	123,246 09	10,753 91	134,000 00	122,990 17	11,009 83	"	"	134,000 00
13	Affrétements et transports par mer	140,000 00	88,508 28	51,491 72	140,000 00	86,368 83	53,631 17	"	"	140,000 00
14	Chiourmes	258,000 00	213,555 25	44,444 75	258,000 00	200,405 57	57,594 43	"	"	258,000 00
15	Frais généraux d'impressions	373,100 00	148,710 90	224,389 10	373,100 00	100,995 39	272,104 61	"	"	373,100 00
16	Frais de voyage, vacations et dépenses diverses	1,509,050 00	1,083,104 64	425,945 36	1,509,050 00	1,055,562 00	453,488 00	"	"	1,509,050 00
17	Dépenses temporaires	100,000 00	76,060 22	23,939 78	100,000 00	73,932 21	26,067 79	"	"	100,000 00
18	Matériel du dépôt des cartes et plans	247,000 00	196,518 43	50,481 57	247,000 00	181,683 56	65,316 44	"	"	247,000 00
20	Dépenses des exercices périmés	7,721 99	7,721 99	"	7,721 99	7,721 99	"	"	"	7,721 99
		98,187,322 99	73,176,211 13	25,011,111 86	98,187,322 99	70,626,177 00	27,561,145 99	"	"	98,187,322 99
19	Dépenses des exercices clos	90,289 96	90,289 96	"	90,289 96	90,289 96	"	"	"	90,289 96
	TOTAL de la Ire Section	98,277,612 95	73,266,501 09	25,011,111 86	98,277,612 95	70,716,466 96	27,561,145 99	"	"	98,277,612 95
	Payements faits par le Trésor sur les traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1853					3,355,126 19	3,355,126 19	"	"	"
						74,071,593 15	24,206,019 80	"	"	98,277,612 95
								"		

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		93,413,801f 00c
Crédits accordés par des lois spéciales :		
Loi du 10 juin 1853. (Dépenses des exercices périmés.)		7,721 99
Crédits accordés par des décrets spéciaux :		
Décret du 7 octobre 1853. (Divers services.)	568,500f	
Décret du 18 octobre 1853. (Divers services.)	5,000,000	
	5,568,500	5,568,500 00
		98,990,022 99

Modifications résultant de virements de crédits de chapitre à chapitre :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Décret du 18 octobre 1853. (Divers services.)	1,727,070f	2,669,770f
Décret du 29 mars 1854. (Divers services.)	2,055,000	1,915,000
	3,782,070	4,584,770
A DÉDUIRE	(A) 802,700f	

A DÉDUIRE	(A) 802,700f	802,700 00
		98,187,322 99
(A) Crédit reporté aux travaux extraordinaires	942,700f	
Crédit retiré du service colonial	140,000	
NET À DÉDUIRE	802,700	
Crédits accordés pour dépenses des exercices clos		90,289 96
		98,277,612 95

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses liquidées et constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1853.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE LA MARINE.										
	IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.										
1	Fort Boyard	"		"	"	"	"	"	"	"	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget 2,405,000f 00c
2	Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Modifications résultant de virements de crédits de chapitre à chapitre :
3	Établissements à créer à Castineau	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Décret du 18 octobre 1853. (Digue et arsenal de Cherbourg, crédit retiré du service ordinaire) 942,700 00
4	Digue et arsenal de Cherbourg	3,347,700f 00c	2,678,449f 18c	669,250f 82c	3,347,700f 00c	2,625,783f 70c	721,916f 30c	"	"	3,347,700f 00c	3,347,700 00
		3,347,700 00	2,678,449 18	669,250 82	3,347,700 00	2,625,783 70	721,916 30	"	"	3,347,700 00	Crédits accordés pour dépenses des exercices clos 113,259 63
											3,460,959 63
5	Dépenses des exercices clos	113,259 63	113,259 63	"	113,259 63	113,259 63	"	"	"	113,259 63	
	TOTAL de la IIe section	3,460,959 63	2,791,708 81	669,250 82	3,460,959 63	2,739,043 33	721,916 30	"	"	3,460,959 63	
								"			
	RÉCAPITULATION.										
	Ire SECTION. — Service ordinaire	98,277,612 95	73,266,501 09	25,011,111 86	98,277,612 95	74,071,593 15	24,206,019 80	"	"	98,277,612 95	
	IIe SECTION. — Travaux extraordinaires	3,460,959 63	2,791,708 81	669,250 82	3,460,959 63	2,739,043 33	721,916 30	"	"	3,460,959 63	
		101,738,572 58	76,058,209 90	25,680,362 68	101,738,572 58	76,810,636 48	24,927,936 10	"	"	101,738,572 58	
								"			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1853.	OBSERVATIONS.
	Service général.						MINISTÈRE DES FINANCES.					
25	Cour des comptes.	Personnel	1,206,400f 00c	1,206,399f 03c	"	1,206,399f 03c	1,125,549f 03c	80,850f 00c	"	0f 97c	1,206,399f 03c	
26		Matériel et dépenses diverses	65,800 00	58,198 25	7,601f 75c	65,800 00	51,926 33	13,873 67	"	"	65,800 00	
27	Administration centrale des finances.	Personnel	5,215,600 00	5,194,003 89	250 00	5,194,253 89	5,108,421 04	85,832 85	"	21,346 11	5,194,253 89	
28		Matériel	1,739,230 00	1,658,286 00	80,944 00	1,739,230 00	1,237,127 03	502,102 97	"	"	1,739,230 00	
29		Dépenses diverses	280,738 00	253,135 88	8,138 95	261,274 83	218,633 20	42,641 63	"	19,463 17	261,274 83	
30	Monnaies et médailles (service des établissements monétaires).	Personnel	75,200 00	74,999 04	"	74,999 04	72,307 40	2,691 64	"	200 96	74,999 04	
31		Matériel	68,900 00	38,556 19	30,343 81	68,900 00	33,131 94	35,768 06	"	"	68,900 00	
32		Dépenses diverses	33,900 00	2,296 75	31,603 25	33,900 00	2,296 75	31,603 25	"	"	33,900 00	
32 *bis.*		Refonte des monnaies de cuivre	2,345,800 00	1,222,800 40	153,000 00	1,375,800 40	1,033,080 50	342,719 90	"	969,999 60	1,375,800 40	
33	Service de trésorerie.	Frais de trésorerie	3,500,000 00	2,564,222 06	915,777 94	3,480,000 00	2,767,430 60	712,569 40	"	20,000 00	3,480,000 00	
34		Traitement et frais de service des receveurs généraux et particuliers des finances	4,891,000 00	4,495,623 43	722,376 57	5,218,000 00	4,299,186 76	918,813 24	327,000f 00c	"	5,218,000 00	
35		Traitement et frais de service des payeurs dans les départements	1,060,000 00	1,046,493 00	13,507 00	1,060,000 00	952,295 81	107,704 19	"	"	1,060,000 00	
36	Subvention au fonds de retraite des finances		11,050,000 00	11,050,000 00	"	11,050,000 00	11,050,000 00	"	"	"	11,050,000 00	
37	Dépenses des exercices périmés		266,219 46	56,700 88	209,518 58	266,219 46	56,700 88	209,518 58	"	"	266,219 46	
			31,798,787 46	28,921,714 80	2,173,061 85	31,094,776 65	28,008,087 27	3,086,689 38	327,000 00	1,031,010 81	31,094,776 65	
38	Dépenses des exercices clos		4,357,228 20	4,357,228 20	"	4,357,228 20	4,357,228 20	"	"	"	4,357,228 20	
			36,156,015 66	33,278,943 00	2,173,061 85	35,452,004 85	32,365,315 47	3,086,689 38	327,000 00	1,031,010 81	35,452,004 85	
									704,010f 81c			

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		29,317,868f 00c
Crédits accordés par des lois spéciales :		
Loi du 10 juin 1853 (dépenses des exercices périmés)		8,219 46
Crédits accordés par des décrets spéciaux :		
Décret du 27 novembre 1852. (Refonte des monnaies de cuivre)	2,345,800f 00c	
Décret du 27 février 1854 (Frais de trésorerie)	100,000 00	
	2,445,800 00	2,445,800 00
Modifications résultant de virements de crédits de chapitre à chapitre :		

	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
Décret du 12 octobre 1853. (Divers services.)	29,400f	2,500f
A ajouter : crédits retirés d'autres services du ministère des finances	26,900	

	26,900 00
	31,798,787 46
Crédits accordés pour dépenses des exercices clos	4,357,228 20
	36,156,015 66

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1853.	OBSERVATIONS.	
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.											
	CONTRIBUTIONS DIRECTES, TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES ET CADASTRE. (*Service administratif et de perception dans les départements.*)										Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :	
											Crédits accordés par le budget	151,095,335f 00c
											A déduire pour dépenses qui se règlent d'après les recettes	100,000 00
												150,995,335 00
39	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Personnel	2,448,200f 00c	2,446,174f 35c	"	2,446,174f 35	2,227,944f 45c	218,229f 90c	"	2,025f 65c	2,446,174f 35c		
40	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Dépenses diverses	1,734,120 95	1,643,891 93	90,027f 77c	1,733,919 7	1,151,698 49	582,221 21	"	201 25	1,733,919 70	Modifications résultant de la réalisation des ressources spéciales. (Augmentation.)	121,897 60
40 *bis.*	Frais d'une nouvelle évaluation des revenus territoriaux	350,000 00	318,430 67	31,569 33	350,000 0	276,767 94	73,232 06	"	"	350,000 00	Crédits reportés de l'exercice 1851 pour divers services spéciaux	305,101 65
41	Cadastre — Dépenses à la charge du fonds commun	160,444 42	36,454 69	123,989 73	160,444 4	37,609 97	122,834 45	"	"	160,444 42		
	Cadastre — ——— imputables sur le produit des centmes facultatifs votés par les conseils généraux des départements	359,008 06	324,315 05	34,693 01	359,008 0	183,238 72	175,769 34	"	"	359,008 06	Crédits accordés par des décrets spéciaux :	
42	Frais de mutations cadastrales	540,000 00	535,559 83	4,440 17	540,000 0	528,943 32	11,056 68	"	"	540,000 00	Décret du 27 novembre 1852. (Divers services.). 636,000f 00c	
43	Frais de perception des contributions directes et autres taxes	11,231,691 82	10,549,626 19	677,065 63	11,226,691 8	9,128,582 84	2,098,108 98	"	5,000 00	11,226,691 82	——— du 14 septembre 1853. (Solde du prix d'acquisition des immeubles réunis au domaine.) 1,241,200 00	
44	Subvention au fonds de secours pour les agents de la perception, leurs veuves, etc	40,000 00	39,250 00	"	39,250 0	17,100 00	22,150 00	"	750 00	39,250 00	——— du 7 décembre 1853. (Divers services.). 1,632,000 00	
											——— du 27 février 1854. (*Idem.*) 133,900 00	
												3,643,100 00
	ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE. (*Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.*)											
45	Enregistrement et domaines. — Personnel	9,411,500 00	9,407,000 00	90,000 00	9,497,000 0	9,496,354 37	645 63	85,000f 00c	"	9,497,000 00		
46	Enregistrement et domaines. — Matériel	101,450 00	80,000 00	11,450 00	91,450 0	61,190 13	30,259 87	"	10,000 00	91,450 00	Modifications résultant de virements de crédits de chapitre à chapitre :	
47	Enregistrement et domaines. — Dépenses diverses	1,857,553 75	1,852,553 75	5,000 00	1,857,553 7	1,745,429 08	112,124 67	"	"	1,857,553 75		
47 *bis.*	Portions payables en 1853 du prix d'acquisition d'immeubles réunis au domaine de l'Etat	1,241,200 00	946,000 00	295,200 00	1,241,200 0	700,606 37	540,593 63	"	"	1,241,200 00		
48	Timbre — Personnel	456,950 00	456,950 00	"	456,950 0	454,230 50	2,719 50	"	"	456,950 00		
49	Timbre — Matériel et dépenses diverses	579,000 00	579,000 00	"	579,000 0	529,245 61	49,754 39	"	"	579,000 00		
49 *bis.*	Frais de poinçons livrés à l'atelier général du timbre	57,460 00	57,460 00	"	57,460 0	"	57,460 00	"	"	57,460 00		
	FORÊTS. (*Service administratif et de surveillance dans les départements.*)											
50	Personnel	3,943,900 00	3,872,248 00	71,652 00	3,943,900 0	3,489,259 26	454,640 74	"	"	3,943,900 00		
51	Matériel	1,543,000 00	1,174,063 00	348,687 00	1,522,750 0	853,934 25	668,815 75	"	20,250 00	1,522,750 00		
52	Dépenses diverses	796,400 00	631,748 00	147,612 00	779,360 0	542,798 13	236,561 87	"	17,040 00	779,360 00		
52 *bis.*	Frais d'aliénation des bois de l'État	254,300 00	24,930 00	40,000 00	64,930 0	8,188 63	56,741 37	"	189,370 00	64,930 00		
	DOUANES. (*Service administratif et de perception dans les départements.*)											
53	Personnel	23,320,150 00	22,965,908 50	354,241 50	23,320,150 00	22,963,575 44	356,574 56	"	"	23,320,150 00		
54	Matériel	391,010 00	293,689 94	97,320 06	391,010 00	286,955 12	104,054 88	"	"	391,010 00		
55	Dépenses diverses	2,136,400 00	1,600,861 75	535,538 25	2,136,400 00	1,596,939 39	539,460 61	"	"	2,136,400 00		
56	Dépense du service des douanes en Algérie	765,761 00	725,703 27	45,057 73	770,761 00	718,950 59	51,810 41	"	"	770,761 00		
77	Réorganisation de la 2e ligne de l'inspection des douanes à Lille	"	"	"	"	"	"	5,000 00	"	"		
	A REPORTER	63,719,500 00	60,561,818 92	3,003,544 18	63,565,363 10	56,999,542 60	6,565,820 50	90,000 00	244,636 90	63,565,363 10		

Modifications résultant de virements de crédits de chapitre à chapitre :	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
Décret du 11 décembre 1852. (Divers services.)	117,400f 00c	117,400f 00c
——— du 12 oct. 1853. (*Id.*)	779,944 75	332,844 75
——— du 29 oct. 1853. (*Id.*)	38,663 59	38,663 59
——— du 7 déc. 1853. (*Id.*)	233,000 00	283,000 00
——— du 28 déc. 1853. (*Id.*)	324,000 00	324,000 00
——— du 20 fév. 1854. (*Id.*)	291,460 00	234,000 00
——— du 15 mars 1854. (*Id.*)	235,000 00	"
	2,019,468 34	1,329,908 34
A ajouter crédits retirés d'autres services du ministère des finances	689,560 00	

689,560 00	
155,755,054 25	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTERES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1853.	OBSERVATIONS.
	Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.										
	REPORT	63,719,500f 00c	60,561,818f 92c	3,003,544f 18c	63,565,363f 10c	56,999,542f 60c	6,565,820f 50c	90,500f 00c	244,636f 90c	63,565,363f 10c	
	CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET POUDRES À FEU. (*Service administratif et de perception dans les départements.*)										
57	Contributions indirectes. — Personnel	18,346,000 00	18,090,932 29	105,067 71	18,196,000 00	18,090,932 29	105,067 71	"	150,000 00	18,196,000 00	
58	Contributions indirectes. — Matériel	144,313 59	83,832 11	24,267 89	108,100 00	83,832 11	24,267 89	"	36,213 59	108,100 00	
59	Contributions indirectes. — Dépenses diverses	3,148,200 00	2,894,184 33	254,015 67	3,148,200 00	2,894,184 33	254,015 67	"	"	3,148,200 00	
60	Contributions indirectes. — Avances recouvrables	645,000 00	525,188 37	119,811 63	645,000 00	525,188 37	119,811 63	"	"	645,000 00	
61	Poudres à feu. — Personnel	26,000 00	22,499 19	2,500 81	25,000 00	22,499 19	2,500 81	"	1,000 00	25,000 00	
62	Poudres à feu. — Matériel et dépenses diverses	2,502,031 66	165,091 37	2,496,940 29	2,662,031 66	165,091 37	2,496,940 29	160,000 00	"	2,662,031 66	
	TABACS. (*Exploitation.*)										
63	Personnel	963,000 00	962,481 01	518 99	963,000 00	962,481 01	518 99	"	"	963,000 00	
64	Matériel	6,924,000 00	6,236,566 62	683,433 38	6,920,000 00	6,236,566 62	683,433 38	"	4,000 00	6,920,000 00	
65	Achats et transports de tabacs	26,000,000 00	18,297,329 23	7,702,670 77	26,000,000 00	18,283,329 23	7,716,670 77	"	"	26,000,000 00	
66	Dépenses diverses	120,000 00	109,472 25	10,527 75	120,000 00	109,472 25	10,527 75	"	"	120,000 00	
67	Frais recouvrables	130,000 00	120,256 88	9,743 12	130,000 00	120,256 88	9,743 12	"	"	130,000 00	
	POSTES. (*Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.*)										
68	Administration et perception. — Personnel	13,346,350 00	13,285,230 32	43,119 68	13,328,350 00	13,215,518 98	112,831 02	"	18,000 00	13,328,350 00	
69	Administration et perception. — Matériel	1,067,750 00	718,904 21	342,845 79	1,061,750 00	651,929 87	409,820 13	"	6,000 00	1,061,750 00	
70	Administration et perception. — Dépenses diverses	2,523,300 00	1,984,663 88	388,636 12	2,373,300 00	1,933,739 83	439,560 17	"	150,000 00	2,373,300 00	
71	Transport des dépêches. — Personnel	767,643 00	543,147 68	184,495 32	727,643 00	530,659 44	196,983 56	"	40,000 00	727,643 00	
72	Transport des dépêches. — Matériel	5,302,066 00	4,874,465 61	262,600 39	5,137,066 00	4,830,807 65	306,258 35	"	165,000 00	5,137,066 00	
73	Transport des dépêches. — Dépenses diverses	6,829,900 00	4,916,462 47	1,563,437 53	6,479,900 00	4,884,141 96	1,595,758 04	"	350,000 00	6,479,900 00	
74	Subventions	3,250,000 00	2,979,166 63	270,833 37	3,250,000 00	2,979,166 63	270,833 37	"	"	3,250,000 00	
		155,755,054 25	137,371,693 37	17,469,010 39	154,840,703 76	133,519,340 61	21,321,363 15	250,500 00	1,164,850 49	154,840,703 76	
								914,350f 49c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTERES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1853.	OBSERVATIONS.
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.										
	RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES ET SUR AUTRES TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.										
	Contributions directes.										
	Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires des communes		9,833,730f 72c	"	9,833,730f 72c						
	Idem extraordinaires des communes		22,829,907 78	"	22,829,907 78						
	Idem des chemins vicinaux		10,571,721 22	"	10,571,721 22						
	Idem de l'instruction primaire		5,612,985 76	"	5,612,985 76						
	Idem du produit des centimes imposés pour frais d'impression et de confection de rôles spéciaux d'impositions départementales et communales		28,989 50	"	28,989 50						
	Idem du produit des centimes imposés pour frais de perception de diverses impositions communales	61,627,706f 68c	1,483,449 14	"	1,483,449 14	47,267,631f 21c	14,375,075f 47c	15,000f 00c	"	61,642,706f 68c	
	Idem sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribuées aux communes		3,195,400 59	"	3,195,400 59						
75	Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière		1,437,167 54	1,819,326f 15c	3,256,493 69						
	Dégrèvements et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres		489,314 95	486,345 35	975,660 30						
	Dégrèvement et frais de confection de formules pour la contribution des patentes		2,353,238 87	195,307 50	2,548,546 37						
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions		995,821 61	"	995,821 61						
	Dégrèvement pour démolitions et constructions nouvelles		302,873 73	7,126 27	310,000 00						
	Taxes perçues en vertu de rôles.										
	Dégrèvements et non-valeurs sur la taxe des biens de mainmorte		16,887 44	8,112 56	25,000 00						
	——— sur les redevances des mines	61,000 00	1,839 52	4,160 48	6,000 00	15,282 16	30,717 84	"	15,000f 00c	46,000 00	
	——— sur le droit annuel dû par les chefs d'école		"	"	"						
	——— sur les taxes de vérification des poids et mesures		6,437 34	8,562 66	15,000 00						
		61,688,706 68	59,159,765 71	2,528,940 97	61,688,706 68	47,282,913 37	14,405,793 31	15,000 00	15,000 00	61,688,706 68	
	REMBOURSEMENTS SUR PRODUITS INDIRECTS ET DIVERS.										
	Enregistrement et domaines		1,744,300 00	25,700 00	1,770,000 00						
	Forêts		167,170 00	3,000 00	170,170 00						
76	Douanes	2,406,000 00	60,222 71	9,777 29	70,000 00	2,110,328 17	306,711 98	89,170 15	78,130 00	2,417,040 15	
	Contributions indirectes		103,285 27	26,714 73	130,000 00						
	Postes		6,266 37	433 63	6,700 00						
	Produits divers		270,170 15	"	270,170 15						
77	Répartitions de produits de plombage, d'estampillage, etc., en matière de douanes	950,000 00	833,849 95	16,150 05	850,000 00	825,341 67	24,658 33	"	100,000 00	850,000 00	
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.										
	Enregistrement et domaines		2,256,800 00	5,740 00	2,262,540 00						
	Forêts		60,385 00	2,406 00	62,791 00	4,758,507 11	180,323 89	375,000 00	544,709 00	4,938,831 00	
78	Douanes	5,108,540 00	1,608,014 51	16,985 49	1,625,000 00						
	Contributions indirectes		982,056 18	2,943 82	985,000 00						
	Postes		2,470 50	1,029 50	3,500 00						
79	Primes à l'exportation des marchandises	25,200,000 00	24,189,293 64	4,710,706 36	28,900,000 00	23,151,516 45	5,748,483 55	3,700,000 00	"	28,900,000 00	
80	Escomptes sur divers droits	1,426,000 00	1,394,590 60	29,409 40	1,421,000 00	1,391,020 45	29,979 55	"	5,000 00	1,421,000 00	
		96,779,246 68	92,835,640 59	7,379,937 24	100,215,577 83	79,519,627 22	20,695,950 61	4,179,170 15	742,839 00	100,215,577 83	
								3,436,331f 15c			

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		83,942,983f 00c
Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées à divers services spéciaux ; augmentation		4,148,643 80
Crédits reportés de l'exercice 1851 pour divers services spéciaux		111,079 88
Crédits accordés par des décrets spéciaux :		
Décret du 7 décembre 1853 (divers services)	8,556,000f	
——— du 27 février 1854 (*idem*)	60,000	
	8,616,000	8,616,000 00
		96,818,706 68

Modifications résultant de virements de crédits de chapitre à chapitre :

	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
Décret du 12 octobre 1853 (divers services)	13,000f	"
Décret du 7 décembre 1853 (*idem*)	250,000	200,000f
——— du 15 mars 1854 (*idem*)	"	102,460
——— du 19 avril 1854 (*idem*)	40,000	40,000
	303,000	342,460
À DÉDUIRE : Crédits reportés à d'autres services du ministère des finances	39,460f	

	39,460 00
	96,779,246 68

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES ORDONNANCES DES MINISTRES, pour les dépenses propres à l'exercice 1853.	pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1853.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.												
Dette publique	378,103,904f 00c	357,024,695f 58c	21,222,627f 22c	378,247,322f 80c	327,999,074f 42c	"	327,999,074f 42c	50,248,248f 38c	456,667f 04c	313,248f 24c	378,247,322f 80c	
Dotations	36,394,380 00	35,870,051 08	174,916 68	36,044,967 76	33,755,896 64	"	33,755,896 64	2,289,071 12	"	349,412 24	36,044,967 76	
Ministère d'État	8,449,950 47	6,958,263 26	1,487,188 38	8,445,451 64	6,532,807 71	"	6,532,807 71	1,912,643 93	26,000 00	30,498 83	8,445,451 64	
——— de la justice	27,647,709 34	27,365,683 98	282,025 36	27,647,709 34	25,451,200 87	2,664f 34c	25,453,865 21	2,193,844 13	77,753 33	77,753 33	27,647,709 34	
——— des affaires étrangères	9,340,692 78	8,491,342 00	838,565 70	9,329,907 70	7,110,738 27	33,488 96	7,144,227 23	2,185,680 47	270,615 00	281,400 08	9,329,907 70	
——— de l'instruction publique et des cultes	68,152,666 68	53,941,211 08	13,711,730 75	67,652,941 83	49,152,827 07	315,725 32	49,468,552 39	18,184,389 44	20,000 00	519,724 85	67,652,941 83	
——— de l'intérieur	143,104,749 94	107,938,148 09	33,654,447 07	141,592,595 16	99,052,087 02	401,026 85	99,453,113 87	42,139,481 29	700,574 71	2,212,729 49	141,592,595 16	
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	77,858,637 74	70,320,096 25	7,392,912 78	77,713,009 03	58,281,846 79	178,484 27	58,460,331 06	19,252,677 97	"	145,628 71	77,713,009 03	
——— de la guerre	327,070,978 22	300,179,212 43	26,891,765 79	327,070,978 22	288,734,889 78	1,237,424 47	289,972,314 25	37,098,663 97	"	"	327,070,978 22	
——— de la marine	98,277,612 95	73,266,501 09	25,011,111 86	98,277,612 95	73,981,303 19	90,289 96	74,071,593 15	24,206,019 80	"	"	98,277,612 95	
——— des finances	36,156,015 66	33,278,943 00	2,173,061 85	35,452,004 85	28,008,087 27	4,357,228 20	32,365,315 47	3,086,689 38	327,000 00	1,031,010 81	35,452,004 85	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	155,755,054 25	137,371,693 37	17,469,010 39	154,840,703 76	133,519,340 61	"	133,519,340 61	21,321,363 15	250,500 00	1,164,850 49	154,840,703 76	
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes.	96,779,246 68	92,835,640 59	7,379,937 24	100,215,577 83	79,519,627 22	"	79,519,627 22	20,695,950 61	4,179,170 15	742,839 00	100,215,577 83	
TOTAUX	1,463,091,598 71	1,304,841,481 80	157,689,301 07	1,462,530,782 87	1,211,099,726 86	6,616,332 37	1,217,716,059 23	244,814,723 64	6,308,280 23	6,869,096 07	1,462,530,782 87	
									560,815f 84c			
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.												
Ministère d'État	10,770,000 00	5,590,316 60	5,179,683 40	10,770,000 00	5,360,679 42	"	5,360,679 42	5,409,320 58	"	"	10,770,000 00	
——— des travaux publics	74,633,776 36	67,669,525 43	6,964,250 93	74,633,776 36	57,465,310 24	166,179 31	57,631,489 55	17,002,286 81	"	"	74,633,776 36	
——— de la marine	3,460,959 63	2,791,708 81	669,250 82	3,460,959 63	2,625,783 70	113,259 63	2,739,043 33	721,916 30	"	"	3,460,959 63	
TOTAUX	88,864,735 99	76,051,550 84	12,813,185 15	88,864,735 99	65,451,773 36	279,438 94	65,731,212 30	23,133,523 69	"	"	88,864,735 99	
									"			
TOTAL GÉNÉRAL	1,551,956,334 70	1,380,893,032 64	170,502,486 22	1,551,395,518 86	1,276,551,500 22	6,895,771 31	1,283,447,271 53	267,948,247 33	6,308,280 23	6,869,096 07	1,551,395,518 86	
									560,815f 84c			

Suit le Résultat général du Compte provisoire du budget de 1853.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

Résultat général du Compte provisoire.

1° SERVICE ORDINAIRE.

Il résulte des tableaux qui précèdent que les dépenses probables du service ordinaire de l'exercice 1853 s'élèvent (voir le tableau, page 351) à.....		1,462,530,782f 87c
Et que les ressources présumées du même exercice sont (voir le tableau, page 309) de la somme de.....		1,546,397,180 28
Il en résulterait un excédant de recette de.....		83,866,397 41
Mais comme, selon l'usage, et d'après les dispositions de l'article 11 de la loi du 20 avril 1845, qui soumet le service colonial à un règlement ultérieur, on a retiré de la dépense et de la recette les résultats de ce service, il convient de les y rétablir pour faire connaître la situation complète de l'exercice, dont ils ne cessent pas de former un des éléments, savoir :		
En dépense (voir le tableau page 297) pour la somme de	21,922,325f 00c	
En recette (voir le tableau page 295) pour.....	5,921,700 00	
EXCÉDANT de dépense.....	16,000,625 00	16,000,625 00
L'excédant de recette du service ordinaire serait ainsi de.....		67,865,772 41
En outre, on doit, dès à présent, prévoir les modifications ci-après, quoique le chiffre ne puisse en être déterminé avec certitude qu'à l'époque du règlement définitif de l'exercice :		
D'une part, les ressources du budget de 1853 sont susceptibles d'être atténuées de la somme qui ne sera pas recouvrée à la clôture de l'exercice 1853 sur les droits constatés au profit de cet exercice, et qui, d'après l'expérience de l'exercice précédent, s'élèvera environ à.....	7,740,000f 00c	
D'autre part, les dépenses doivent être réduites de celles qui resteront à payer en clôture d'exercice, et qu'on sup-		
A REPORTER.....	7,740,000 00	67,865,772 41

REPORT....	7,740,000f 00c	67,865,772f 41c
pose, d'après le montant des payements faits sur exercices clos qui ont été à la charge de l'exercice 1853, devoir être d'environ.....	7,000,000 00	
DIFFÉRENCE à déduire.....	740,000 00	740,000 00
L'excédant de recette du service ordinaire du budget de l'exercice 1853 doit, en conséquence, être évalué à.....		67,125,772 41

2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

La dépense des travaux extraordinaires de l'exercice 1853 s'élève, d'après le tableau qui précède, à la somme totale de.....	88,864,735 99
Considéré ainsi dans son ensemble, ce budget est présumé devoir se solder par un excédant final de dépense de.....	21,738,963 58

Ce découvert doit s'atténuer, en règlement définitif, par l'annulation des crédits qui ne seront pas employés, et que les départements ministériels n'ont pu apprécier dans la présente situation provisoire.

BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

État des Recettes et des Payements faits au 31 Décembre 1853.

BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

État des Recettes et des Payements faits à l'époque du 31 décembre 1853.

RECETTES.

NATURE DES RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
Contributions indirectes	33,158f 44c	33,158f 44c	"
	33,158 44	33,158 44	"
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DE L'EXERCICE 1852.			
Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture de l'exercice 1852, et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1854 par le projet de loi de règlement de l'exercice 1852, SAVOIR :			
Service départemental	2,784,825f 74c	3,600,114 11	"
Divers services spéciaux	815,288 37		
		3,633,272 55	"

PAYEMENTS.

CHAPITRES spéciaux.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES CONSTATÉES.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
	MINISTÈRE DES FINANCES.			
	DOTATIONS.			
23	Liste civile de l'Empereur	2,083,333f 33c	2,083,333f 33c	"
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS.			
70	Restitutions sur les contributions directes. (Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions.)	805,825 53	805,825 53	"
		2.889,158 86	2,889,158 86	"
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
4	Gendarmerie	30 00	30 00	"
7	Solde et entretien des troupes	8,454,067 41	8,454,067 41	"
13	Fourrages	2,770,906 13	2,770,906 13	"
		11,225,003 54	11,225,003 54	"
	MINISTÈRE DE LA MARINE.			
	1re SECTION. — *Service ordinaire.*			
3	Solde et accessoires de la solde	93,906 64	93,906 64	"
7	Salaires d'ouvriers	876 00	876 00	"
15	Frais de voyage	182 25	182 25	"
		94,964 89	94,964 89	"
"	Payements faits par le Trésor sur traites de la marine, et restant à régulariser au 31 décembre 1853, en atténuation des restes à payer que le budget de la marine présente à la clôture des exercices antérieurs à 1853	523,815 85	523,815 85	"
		618,780 74	618,780 74	"
	RÉCAPITULATION.			
	Ministère des finances	2,889,158 86	2,889,158 86	"
	——— de la guerre	11,225,003 54	11,225,003 54	"
	——— de la marine. (Service ordinaire.)	618,780 74	618,780 74	"
		14,732,943 14	14,732,943 14	"

Voir à la page suivante le Résultat général des opérations relatives au budget de l'exercice 1854.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Résultat général des opérations constatées sur le budget de l'exercice 1854, au 31 décembre 1853.

Recouvrements sur les produits du budget	33,158f 44c	3,633,272f 55c
Fonds départementaux et spéciaux reportés des exercices précédents	3,600,114 11	
Payements sur les services des ministères		14,732,943 14
EXCÉDANT de payement		11,099,670 59
Ce dernier résultat, rapproché du prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1854, pour couvrir l'insuffisance de ressources du service colonial de cet exercice, dont les besoins ont dû être, en partie, assurés d'avance par des envois de fonds faits aux colonies, dans les derniers mois de l'année 1853 (voir, page 580, l'application qui a été faite de ce prélèvement au compte du service colonial)		15,440,500 00
Fait ressortir l'excédant de dépense pour lequel le budget de l'exercice 1854 est employé dans la situation générale des finances. (Voir page 393.)		26,540,170 59

SITUATION FINANCIÈRE

DU SERVICE

DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES

IMPUTABLES SUR DES RESSOURCES SPÉCIALES.

Travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.

NOTE

Sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires imputables sur des Ressources spéciales.

L'État fait exécuter, depuis 1833, des travaux extraordinaires qui se sont partagés en plusieurs catégories distinctes, selon la nature des ressources que les lois leur ont primitivement affectées :

1° Travaux qui ont fait l'objet du *Budget annexe*, exécutés au moyen d'une création de rentes. (Loi du 27 juin 1833.)

2° Travaux imputables sur les excédants de recette des budgets, ou sur le produit disponible de la réserve de l'amortissement. (Loi du 17 mai 1837.)

3° Travaux à la dépense desquels le produit d'un emprunt a été assigné. (Loi du 25 juin 1841.)

4° Travaux des grandes lignes de chemins de fer et autres dépenses provisoirement imputées sur les fonds de la dette flottante, et auxquels ont été ensuite attribuées diverses ressources spéciales ainsi que les fonds de réserve de l'amortissement, après l'extinction des découverts du Trésor. (Loi du 11 juin 1842.)

Les trois premières catégories de travaux ont été successivement l'objet, dans les comptes de l'administration des finances, pour les années précédentes, de situations complètes et définitives, qu'il n'y a plus lieu de reproduire, et dont on va seulement rappeler les résultats généraux, au point de vue du régime financier qui leur a été appliqué.

1° TRAVAUX COMPRIS AU BUDGET ANNEXE. (Loi du 27 juin 1833.)

Ces travaux extraordinaires, exécutés par les ministères de l'intérieur et des travaux publics, ont été autorisés par les lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834, pour une somme totale de.....	93,955,000f 00c
Ils ont été effectués, pendant les exercices 1833 à 1839, jusqu'à concurrence de.....	93,852,163 27
Et le Trésor en a été couvert par le produit de la consolidation en rentes, en vertu de la loi du 31 mars 1837, de fonds des caisses d'épargne, pour la somme de 93,955,000 francs, égale aux crédits ouverts, et qui, d'après le montant ci-dessus des payements effectués, a donné lieu d'appliquer aux produits divers du budget un solde non employé (représentant des dépenses restant à payer sur des exercices clos), pour.....	102,836 73
ENSEMBLE.....	93,955,000 00

La situation définitive de ce budget annexe a été publiée, pages 391 à 393 du compte général de l'administration des finances pour l'année 1840.

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 17 MAI 1837.

Cette loi a créé, en dehors du budget ordinaire de l'État, un fonds extraordinaire affecté à l'exécution de divers travaux publics, qui ont été successivement autorisés, pour une somme totale de..... 426,223,000f 00c

Mais il en a été ensuite distrait, par la loi du 25 juin 1841, pour être rattaché au régime spécial qu'elle a fondé, des crédits généraux montant à..... 180,769,000 00

En sorte qu'il n'a été dépensé, sous le régime de la loi du 17 mai 1837, que 245,454,000 00

Cette dépense a été couverte :

Par la consolidation des fonds de réserve de l'amortissement des années 1839 à 1841, jusqu'à concurrence de..... 182,429,501 04

Et par les fonds généraux des budgets des exercices ci-après :

Exercice 1837.....	6,834,522f 85c	43,012,185f 37c	63,024,498 96
——— 1838.....	36,177,662 52		
——— 1842.....	18,268,378 19	19,830,199 49	
——— 1843.....	1,561,821 30		
Exercices suivants. (Dépenses restées à payer à titre d'exercices clos.).....		182,114 10	
			245,454,000 00

La situation définitive de ce service spécial a été publiée pages 369 à 379 du compte général de l'administration des finances pour l'année 1843.

3° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

Un autre régime financier a été fondé par la loi du 25 juin 1841, qui, en abrogeant celle du 17 mai 1837, a cessé d'affecter la réserve de l'amortissement aux dépenses de travaux extraordinaires et autorisé, pour y subvenir, un emprunt de 450 millions. Les crédits généraux restant à employer sous le système précédent s'élevaient, comme on vient de le voir, à..... 180,769,000f 00c

La loi spéciale du 25 juin 1841 en a accordé de nouveaux aux ministres des travaux publics, de la guerre et de la marine, lesquels, y compris un complément d'allocation de 350,000 francs, voté en 1848, se sont élevés à..... 316,402,400 00

Le montant des crédits généraux autorisés a été ainsi porté à la somme totale de..... (à reporter) 497,171,400 00

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

REPORT	497,171,400f 00c
Les dépenses liquidées à la charge des exercices 1842 à 1848 inclusivement s'étant élevées à	428,896,948 25
Il est resté, à la clôture de l'exercice 1848, des allocations générales à employer pour une somme de	68,274,451 75
Quant au produit de l'emprunt de 450 millions, affecté au payement des dépenses, il a servi à solder celles de chacun des exercices ci-dessus, pour	428,896,948 25
Ainsi que les payements pour rappels d'exercices clos, qui, déduction faite des dépenses restées à payer, se sont élevés à	243,769 97
ENSEMBLE	429,140,718 22
Le complément de 20,859,281 fr. 78 cent. a été affecté, par la loi de règlement définitif de l'exercice 1849, aux dépenses générales de ce budget (dans lequel la spécialité des travaux extraordinaires avait cessé momentanément d'être observée), ci	20,859,281 78
TOTAL ÉGAL	450,000,000 00

La situation définitive et complète du service des travaux régis par la loi du 25 juin 1841 a été publiée au compte de l'administration des finances de 1849, pages 353 à 359.

L'article 16 de la loi du 3 juillet 1846, portant que les crédits généraux accordés par la loi du 25 juin 1841, qui resteront à employer en excédant des ressources qu'elle leur a assignées, seront réunis au compte des avances faites par le Trésor pour les chemins de fer et autres travaux autorisés sous le régime de la loi du 11 juin 1842, la somme ci-dessus de 68,274,451 fr. 75 cent. a été rattachée, dans le présent compte, à chacun des chapitres législatifs ouverts aux travaux exécutés sous ce dernier régime, le seul en vigueur depuis l'exercice 1849, et dont, en conséquence, la situation détaillée a dû être donnée ci-après dans le compte général de l'administration des finances de la présente année.

4° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

(*Établissement de grandes lignes de chemins de fer et Travaux divers.*)

La loi du 11 juin 1842 a créé, comme on l'a dit plus haut, un système général de grandes lignes de chemins de fer, dont la dépense, en ce qui concerne l'État, devait provisoirement être imputée sur les ressources de la dette flottante du Trésor, jusqu'à ce que l'extinction des découverts constatés à la charge des budgets ordinaires des exercices 1840 et suivants ait permis d'y attribuer les fonds disponibles de l'amortissement; il a été ensuite affecté à l'atténuation de ces avances, 1° le montant des remboursements de diverses natures à faire par des compagnies de chemins de fer (article 16 de la loi du 3 juillet 1846); 2° le produit de l'emprunt de 350 millions négocié en vertu de la loi du 8 août 1847).

Les dépenses, dont il s'agit, autorisées tant par la loi du 11 juin 1842 que par les autres lois subséquentes, et divers travaux dont l'exécution a été soumise au même régime de ressources, ont été l'objet d'allocations générales, qui se trouvent développées dans le tableau ci-après, pages 366 et 367.

Le compte de l'administration des finances de l'année 1852 les a développées pages 364 et 365

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

pour la somme totale de..... 1,423,384,137f 64c

Elles se trouvent augmentées dans le présent compte par suite des lois ou décrets rendus en 1853 et 1854 :

Loi du 10 juin 1853. (Art. 4 du cahier des charges.). — Chemin de fer de Lyon à la frontière de Genève, avec embranchement sur Bourg et Mâcon.	15,000,000f	
Loi du 10 juin 1853. (Art. 3 du cahier des charges.) — Chemin de fer de Saint-Rambert à Grenoble.....	7,000,000	
Loi du 10 juin 1853. (Art. 3 du cahier des charges.) — Chemin de fer de Bourg-la-Reine à Orsay.....	800,000	22,800,000f 00
Décret du 18 août 1853.—Chemin de fer du Centre.—Augmentation de l'allocation générale affectée aux travaux de la ligne du Bec-d'Allier à Clermont, compensée par une réduction en somme égale (6,500,000f) sur l'allocation attribuée à la ligne de Clermont à Limoges.....	*Mémoire.*	

Il convient, en outre, d'y ajouter le montant des crédits spéciaux ci-après, qui, bien que ne procédant pas d'allocations générales préexistantes, doivent néanmoins être considérés comme tels, et se réunir à celles-ci, parce que le Corps législatif, en les accordant, a eu en vue, soit de compléter les sommes assignées à certains travaux, soit de pourvoir à des entreprises nouvelles, savoir :

Allocations résultant de crédits spéciaux ouverts par les lois de finances ci-après :			
Chemin de fer de ceinture. (17 mars 1852.)	3,000,000f 00c	10,333,333f 33c	
——— (8 juillet 1852.).	4,000,000 00		
——— (10 juin 1853.).	1,333,333 33		
Nouvelles routes de la Corse... (*Idem*)....	300,000 00		
Constructions de ponts..... (*Idem*)....	700,000 00		
Travaux du port de Marseille.. (*Idem*)....	1,000,000 00		
Allocations résultant de crédits spéciaux accordés par décrets :			
Travaux accessoires de la réunion des Tuileries au Louvre :			
Décret du 25 octobre 1853.....	4,500,000f 00c	9,000,000 00	
Décret du 20 février 1853.. 3,500,000f	4,500,000 00		
Décret du 25 février 1853. 1,000,000			
Nouvelles routes de la Corse. (Décret du 12 novembre 1853.....	150,000 00	903,333 34	20,162,999 47
Constructions de ponts. (Déc. du 5 avril 1854.)	420,000 00		
Chemin de fer de ceinture. (Décret du 22 janvier 1852.).....	333,333 34		
		20,236,666 67	
A déduire : Crédits annulés définitivement en règlement de l'exercice 1852 :			
Nouvelles routes de la Corse.....	3f 00c	73,667 20	
Constructions de ponts.....	73,664 20		
A REPORTER.....			1,466,347,137 11

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

REPORT		1,466,347,137f 11c
En y ajoutant, comme on l'a expliqué ci-dessus, le solde des crédits pour travaux autorisés par la loi du 25 juin 1841, qui, à partir de 1849, ont dû être dépensés cumulativement avec ceux qui procèdent de la loi du 11 juin 1842, ci.		68,274,451 75
On obtient un total de		1,534,621,588 86
Mais il est à observer qu'un certain nombre d'entreprises, classées, jusqu'en 1851, parmi les *travaux extraordinaires,* ont été rattachées au *service ordinaire* à partir de 1852, sur la demande de la commission législative chargée de l'examen du budget de cet exercice. On a dû, en conséquence, retrancher du tableau ci-après les allocations générales restant à employer à partir de 1852, pour les travaux dont il s'agit, tout en y maintenant le chiffre total des dépenses auxquelles ils ont donné lieu sur les exercices 1851 et antérieurs (voir le développement à la suite de la présente note). Ce solde, qui est imputable sur les fonds généraux des budgets de 1852 et suivants, est de		60,834.368 80
RESTE pour total des crédits généraux accordés		1,473,787,220 06

Sur cette somme, des crédits spéciaux par exercice, ont été employés par les ministres ou mis à leur disposition, savoir :

Crédits employés aux dépenses définitivement liquidées.

Exercice 1842	1,368,937f 58c	928,473,030 61c
——— 1843	27,256,795 12	
——— 1844	43,244,801 45	
——— 1845	100,683,159 05	
——— 1846	121,927.755 35	
——— 1847	148,093,444 44	
——— 1848	140,689,363 79	
——— 1849	122,815,295 96	
——— 1850	92,067,211 79	
——— 1851	73,642,235 88	
——— 1852	56,684,030 20	

Crédits accordés par le budget et par des lois spéciales sur les exercices ci-après :

Exercice 1853	88,585,297 05	182,645,297 05
——— 1854	94,060,000 00	
Les crédits spéciaux montant, dans leur ensemble, à	1,111,118,327 66	1,111,118,327 66

Il reste donc, d'après les faits actuellement connus, des allocations générales à répartir par exercice (voir les détails contenus dans le tableau page 367) pour une somme de 362,668,892 40

Note sur la situation financière du Service des Travaux extraordinaires.

En résumé, depuis que l'on a adopté le système d'un budget extraordinaire pour les travaux publics formant une spécialité en dehors du budget général de l'État, les crédits généraux votés pour ces travaux se récapitulent ainsi qu'il suit, selon chacune des périodes de leur exécution :

1° Travaux compris au budget annexe. (Loi du 27 juin 1833.).....	93,852,163f 27c
2° Travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837.....	245,454,000 00
3° Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.....	428,896,948 25
4° Travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.....	1,473,787,220 06
Et ils se sont élevés à la somme totale de.....	2,241,990,331 58

État de développement des Travaux extraordinaires rattachés au service ordinaire *à partir de 1852.*

	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS GÉNÉRAUX — ACCORDÉS sous le régime de la loi du 11 juin 1842.	CRÉDITS GÉNÉRAUX — SOLDE des crédits généraux non employés sous le régime de la loi du 25 juin 1841.	CRÉDITS GÉNÉRAUX — TOTAL des crédits généraux.	CRÉDITS SPÉCIAUX employés sur les exercices 1842 à 1851.	MONTANT DES ALLOCATIONS générales qui restaient à employer à l'époque où les travaux ont été rattachés au service ordinaire.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.					
1	Routes et ponts. (Achèvement de lacunes et rectifications.).....	83,500,000f 00c	5,794f 44c	83,505,794f 44c	68,612,707f 90c	14,893,086f 54c
»	Construction de trois édifices.....	7,461,000 00	»	7,461,000 00	5,813,521 47	1,647,478 53
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.					
1	Matériel de l'artillerie.....	14,318,000 00	4,650,022 63	18,968,022 63	10,736,228 46	8,231,794 17
2	Matériel du génie.....	24,180,000 00	37,074,832 45	61,254,832 45	30,968,989 57	30,285,842 88
	MINISTÈRE DE LA MARINE.					
5	Curage et défense de la petite rade de Toulon.....	10,500,000 00	»	10,500,000 00	5,083,445 51	5,416,554 49
6	Amélioration de Port-Vendres.....	2,500,000 00	»	2,500,000 00	2,140,387 81	359,612 19
		142,459,000 00	41,730,649 52	184,189,649 52	123,355,280 72	60,834,368 80

Suite de la SITUATION FINANCIÈRE DU SERVICE DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

Tableau comparatif, des Allocations générales et des Crédits spéciaux par exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS GÉNÉRAUX — ACCORDÉS sous le régime de la loi du 11 juin 1842.	CRÉDITS GÉNÉRAUX — À AJOUTER conformément à l'article 16 de la loi du 3 juillet 1846, le solde des crédits généraux non employés sous le régime de la loi du 25 juin 1841.	CRÉDITS GÉNÉRAUX — TOTAL.	CRÉDITS SPÉCIAUX — EMPLOYÉS AUX DÉPENSES constatées dans les comptes définitifs — des exercices 1842 à 1851. (Voir le compte général des finances de 1852, page 364.)	CRÉDITS SPÉCIAUX — EMPLOYÉS AUX DÉPENSES constatées dans les comptes définitifs — de l'exercice 1852.	CRÉDITS SPÉCIAUX — EMPLOYÉS AUX DÉPENSES constatées dans les comptes définitifs — TOTAL.	CRÉDITS SPÉCIAUX — ACCORDÉS SUR LES EXERCICES — 1853.	CRÉDITS SPÉCIAUX — ACCORDÉS SUR LES EXERCICES — 1854.	CRÉDITS SPÉCIAUX — TOTAL GÉNÉRAL des CRÉDITS SPÉCIAUX.	RESTE À EMPLOYER sur LES CRÉDITS GÉNÉRAUX.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE D'ÉTAT.											
1	Réunion des Tuileries au Louvre	32,709,453f 00c	"	32,709,453f 00c	5,223,689f 20c	4,643,180f 26c	9,866,869f 46c	6,270,000f 00c	5,000,000f 00c	21,136,869f 46c	11,572,583f 54c	
2	Travaux accessoires de la réunion des Tuileries au Louvre	9.000,000 00	"	9,000,000 00	"	"	"	4,500,000 00	4.500,000 00	9,000,000 00	"	
		41,709.453 00	"	41,709,453 00	5,223,689 20	4,643,180 26	9,866,869 46	10,770.000 00	9,500,000 00	30,136,869 46	11,572,583 54	
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.											
1	Nouvelles routes de la Corse	749,997 00	822,537f 63	1,572,534 63	576,461 00	246,073 63	822,534 63	450,000 00	300,000 00	1,572,534 63	"	
2	Construction de ponts	9,569,630 11	42,633 49	9,612,263 60	7,869,736 80	122,526 80	7,992,263 60	920,000 00	700,000 00	9,612,263 60	"	
3	Amélioration de rivières	82,900,000 00	860,619 90	83,760,619 90	25,633,893 01	"	25,633,893 01	3,264,000 00	3,590,000 00	32,487,893 01	51,272,726 89	
4	Établissement de canaux de navigation	42,744,000 00	332,665 53	43,076,665 53	23,778,940 22	4,191,836 41	27,970,776 63	4,809,000 00	3,000,000 00	35,779,776 63	7,296,888 90	
5	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes	97,374,361 00	4,797,914 63	102,172,275 63	52,021,110 08	"	52,021,110 08	5,439,804 94	5,800,000 00	63,260,915 02	38,911,360 61	
6	Réparations de dommages causés par les inondations	2,070,296 00	"	2,070,296 00	677,937 74	293,509 35	971,447 09	240,000 00	300,000 00	1,511,447 09	558,848 91	
7	Travaux du port de Marseille	1,500,000 00	"	1,500,000 00	"	"	"	500,000 00	1,000,000 00	1,500,000 00	"	
8	Établissement de grandes lignes de chemins de fer (A)	952,267,900 00	1,414,403 94	953,682,303 94	595,198,638 36	44,755,337 61	639,953,975 97	58,844,792 11	67,465,000 00	766,263,768 08	187,418,535 86	(A) Les crédits généraux applicables aux grandes lignes de chemins de fer sont développés à la page suivante.
	Solde d'une subvention accordée à la compagnie du chemin de fer de Saint-Étienne, à Lyon, pour la reconstruction du pont de la Mulâtière	2,500 00	"	2,500 00	2,500 00	"	2,500 00	"	"	2,500 00	"	
	Crédits non répartis par la loi du 25 juin 1841	"	700,000 00	700,000 00	"	"	"	"	"	"	700,000 00	
		1,189,178,684 11	8,970,775 12	1,198,149,459 23	705,759,217 21	49,609,283 80	755,368,501 01	74,467,597 05	82,155,000 00	911,991,098 06	286,158,361 17	
	MINISTÈRE DE LA MARINE.											
1	Fort Boyard	"	318,522 48	318,522 48	137,311 32	26,566 14	163,877 46	"	"	163,877 46	154,645 02	
2	Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon	"	8 99	8 99	"	"	"	"	"	"	8 99	
3	Établissements à créer à Castineau	"	480,032 15	480,032 15	478,582 92	"	478,582 92	"	"	478,582 92	1,449 23	
4	Digue et arsenal de Cherbourg	"	16,774,463 49	16,774,463 49	8,100,703 23	2,405,000 00	10,505,703 23	3,347,700 00	2,405,000 00	16,258,403 23	516,060 26	
5	Salaires d'ouvriers. (Loi des 93 millions.)	12,000,000 00	"	12,000,000 00	4,235,063 11	"	4,235,063 11	"	"	4,235,063 11	7,764,936 89	
6	Approvisionnements généraux de la flotte. (*Idem.*)	48,000,000 00	"	48,000,000 00	13,801,146 63	"	13,801,146 63	"	"	13,801,146 63	34,198,853 37	
7	Approvisionnements de prévoyance. (*Idem.*)	33,000,000 00	"	33,000,000 00	10,698,006 07	"	10,698,006 07	"	"	10,698,006 07	22,301,993 93	
		93,000,000 00	17,573,027 11	110,573,027 11	37,450,813 28	2,431,566 14	39,882,379 42	3,347,700 00	2,405,000 00	45,635,079 42	64,937,947 69	
	TOTAL GÉNÉRAL	1,328,888,137 11	26,543,802 23	1,350,431,939 34	748,433,719 69	56,684,030 20	805,117,749 89	88,585,297 05	94,060,000 00	987,763,046 94	362,668,892 40	
	Travaux rattachés au budget ordinaire à partir de 1852 (voir l'état, page 365)	(B) 81,624,631 20	41,730,649 52	123,355,280 72	123,355,280 72	"	123,355,280 72	"	"	123,355,280 72	"	
		1,405,512,768 31	68,274,451 75	1,473,787,220 06	871,789,000 41	56,684,030 20	928,473,030 61	88,585,297 05	94,060,000 00	1,111,118,327 66	362,668,892 40	

(B) Déduction faite de la somme de 60,834,368 fr. 80 cent. ressortant du tableau qui précède.

Développements des Crédits généraux accordés pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer.

DÉSIGNATION DES LIGNES DE CHEMINS DE FER.			CRÉDITS GÉNÉRAUX.
Paris à la frontière belge.....	De Paris à Lille et à Valenciennes. (Lois des 11 juin 1842, 26 juillet 1844, 15 juillet 1845 et 9 août 1847.)	83,435,000f	98,435,000f
	Embranchement de Lille sur Calais et Dunkerque. (Loi du 26 juillet 1844.)	15,000,000	
Paris à Hommarting. (Lois des 2 août 1844 et 30 juin 1851.)			106,400,000
Hommarting à Strasbourg. (Loi des 11 juin 1842 et 7 mai 1850, et décrets du 24 avril 1848 et du 25 février 1852.)			16,800,000
Lyon à la Méditerranée.....	Dijon à Châlon. (Lois des 11 juin 1842 et 16 juillet 1845.)	16,000,000f	224,211,900
	Paris à Châlon et Châlon à Lyon. (Lois diverses; voir la notre préliminaire.)	106,511,900	
	Avignon à Valence. (Loi du 6 août 1851.)	2,000,000	
	Avignon à Marseille. (Lois des 11 juin 1842, 27 juillet 1843 et 9 août 1847.)	41,000,000	
	Lyon à Avignon. (Décret du 3 janvier 1852.)	49,000,000	
	Marseille à Toulon. (Loi du 8 juillet 1852.)	9,700,000	
Saint-Dizier à Gray. (Loi du 21 juin 1846.)			4,000,000
Montpellier à Nîmes. — Liquidation des entreprises. (Lois des 3 juillet 1846 et 7 mai 1849.)			871,000
Tours à Bordeaux. (Lois des 26 juillet 1844 et 30 juin 1851.)			68,600,000
Tours à Nantes. (Lois des 26 juillet 1844 et 7 mai 1849, et décret du 10 juin 1848.)			45,650,000
Orléans à Tours. (Loi du 11 juin 1842.)			17,000,000
Orléans à Vierzon. (Lois des 11 juin 1842, 3 juillet 1846 et 9 août 1847.)			21,000,000
Vierzon à Châteauroux. (Loi du 26 juillet 1844.)			7,800,000
Vierzon au Bec-d'Allier. (Lois des 26 juillet 1844, 17 novembre 1848 et 7 mai 1849.)			19,000,000
Le Bec-d'Allier à Clermont avec embranchement sur Nevers. (Loi du 21 juin 1846.)			30,800,000
Châteauroux à Limoges. (Loi du 21 juin 1846.)			36,100,000
Saint-Germain-des-Fossés à Roanne. (Décret du 27 mars 1852.)			18,000,000
Versailles à Chartres. (Lois des 26 juillet 1844, 21 juin 1846 et 9 août 1847, et décret du 16 juin 1848.)			27,000,000
Chartres à Rennes. (Loi du 21 juin 1846.)			50,000,000
Bourg-la-Reine à Orsay. (Loi du 10 juin 1853.)			800,000
Chemin de fer de ceinture. (Diverses lois et décrets.)			10,000,000
Strasbourg à Wissembourg. (Loi du 25 février 1852.)			3,000,000
Paris à Cherbourg. (Loi du 8 juillet 1852.)			16,000,000
Mezidon au Mans. (*Idem.*)			14,000,000
Bordeaux à Cette. (Lois des 21 juin 1846 et 8 juillet 1852.)			50,000,000
Bordeaux à Bayonne et Narbonne à Perpignan. (Loi du 28 mai 1853.)			16,500,000
Lyon à Genève avec embranchement sur Bourg et Mâcon. (Loi du 10 juin 1853.)			15,000,000
Saint-Rambert à Grenoble. (Loi du 10 juin 1853.)			7,000,000
Études de chemins de fer. (Loi du 11 juin 1842.)			1,500,000
Essai du système de chemin de fer atmosphérique. (Loi du 5 août 1844.)			1,800,000
			927,267,900
Garanties d'intérêts et prêts aux compagnies			25,000,000
			952,267,900

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1852.

NOTE

Sur les résultats généraux des budgets de 1830 à 1852.

La présente partie du compte général des finances résume les résultats généraux et définitifs des budgets depuis 1830, en considérant chacun de ces budgets sous le double rapport de sa *situation financière* et de son *règlement législatif*.

La *situation financière* est formée des ressources et des besoins exclusivement propres à l'exercice.

La situation en *règlement législatif* comprend non-seulement ces ressources et ces besoins, mais encore les fonds disponibles qui ont été reportés des exercices précédents et ceux que l'exercice expiré a pu lui-même laisser au profit des exercices suivants.

Les exercices 1814 à 1829 formant une période entièrement accomplie, et dont les résultats généraux sont invariables, il a été jugé inutile de continuer à reproduire la situation de ces exercices dans le compte des finances. Elle se trouve pages 365 à 367 de celui de l'année 1845.

Le tableau général, que l'on publie ci-après, fait connaître la situation de chacun des exercices de 1830 à 1852, sous les deux aspects qui viennent d'être indiqués. La situation provisoire de l'exercice en cours d'exécution n'y est pas comprise, parce qu'elle ne se forme encore que de recettes et de dépenses présumées, qui seront remplacées l'année suivante par les résultats constatés définitivement en clôture d'exercice.

Ce tableau général est lui-même accompagné de tableaux de développements des recettes et des dépenses qui s'y trouvent comprises.

Les recettes et les dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets que présentent ces développements sont celles qui ont été portées dans les lois de règlement de comptes, et d'où est ressorti le résultat final propre à chaque exercice. Mais la nécessité de présenter ce résultat final, comme ne ressortant que de deux termes de recette et de dépense, oblige de rattacher à celles-ci, ainsi qu'on va l'expliquer, les excédants du *service départemental* et du *service colonial*, qui, dans les lois, s'ajoutent seulement au résultat général de l'exercice :

Les *fonds de report du service départemental* sont réunis aux recettes ordinaires des budgets; en conséquence, les recettes propres à chaque exercice se trouvent modifiées de la différence existant entre les fonds départementaux reportés des budgets précédents au compte de cet exercice, et ceux qu'il a laissés à transporter aux budgets suivants.

Le *service colonial*, dont le règlement législatif n'a lieu qu'un an après celui du budget général, ne peut figurer dans les lois de comptes que pour l'excédant de dépense qu'il met à la charge dudit budget, et qui est déterminé par les prévisions législatives de recette et de dépense. Dans les résultats du règlement général de chaque exercice, ces prévisions ont donc dû être rattachées, en recette, aux ressources ordinaires, et, en dépense, à celles du ministère de la marine et des colonies. Quant aux fonds disponibles dont le règlement définitif du service colonial de chaque exercice fait profiter le budget général d'un exercice subséquent, ils sont classés parmi les ressources ordinaires des exercices auxquels les lois des comptes les ont attribués.

Il est essentiel de remarquer, en ce qui concerne le règlement des budgets de 1830 et exercices suivants, qui est l'objet du tableau, page 373, que l'on s'est trouvé dans la nécessité de reproduire les résultats de ce règlement, tels qu'ils ressortent des lois de comptes, tandis que l'application qui a été faite législativement en recette à plusieurs exercices de la réserve de l'amortissement les présente dans une situation différente de celle des exercices pour lesquels cette réserve, laissée en dehors des ressources, n'a été employée, aux termes de l'article 36 de la loi des recettes de 1842, qu'à l'extinction des découverts constatés et fixés par les lois de comptes. Il n'est toutefois pas possible, dans des vues d'uniformité, de retrancher du résultat de ceux des budgets qui en ont profité les réserves de l'amortissement comprises en recette attendu que, la portion de ces réserves demeurée disponible ayant été reportée d'exercice en exercice, on serait conduit à altérer successivement la situation de chacun d'eux. De plus, la réserve de l'amortissement ayant été, à partir de l'année 1848, ainsi que les autres ressources extraordinaires de ces exercices, affectée indistinctement aux dépenses des services ordinaires et des travaux extraordinaires, ne comporte pas de rapprochement, comme celles des années précédentes, avec les résultats du service ordinaire des budgets auquel elle a été appliquée.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1852.

Tableau général, par exercice, de la Situation financière et du Règlement législatif des budgets de 1830 à 1852.

SITUATION FINANCIÈRE.

EXERCICES.	RECETTES.			DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires. (Voir ci-après l'état de développement.)	RÉSULTATS PAR EXERCICE.	
	RECETTES ordinaires.	RESSOURCES extraordinaires.	TOTAL. (Voir ci-après l'état de développement.)		Excédants des recettes.	Excédants des dépenses.
1830	971,035,503f	60,760,551f	1,031,796,054f	1,095,142,115f	"	63,346,061f
1831	948,623,042	356,927,928	1,305,550,970	1,219,310,975	86,239,995f	"
1832	984,736,797	78,363,412	1,063,100,209	1,174,350,197	"	111,249,988
1833	990,274,314	172,078,610	1,162,352,924	1,134,072,914	28,280,010	"
1834	1,007,504,349	31,214,183	1,038,718,532	1,063,559,443	"	24,840,911
1835	1,020,838,394	47,264,407	1,068,102,801	1,047,207,680	20,895,121	"
1836	1,053,189,488	18,992,249	1,072,181,737	1,065,899,158	6,282,579	"
1837	1,076,164,588	11,082,180	1,087,246,768	1,078,902,494	8,344,274	"
1838	1,110,651,859	1,004,031	1,111,655,890	1,136,188,851	"	24,532,961
1839	1,123,791,139	57,326,633	1,181,117,772	1,179,046,335	2,071,437	"
1840	1,160,395,282	74,087,817	1,234,483,099	1,363,711,102	"	129,228,003
1841	1,197,750,966	183,518,177	1,381,269,143	1,425,239,623	"	43,970,480
1842	1,256,257,751	74,736,134	1,330,993,885	1,440,974,148	"	109,980,263
1843	1,270,069,971	108,154,230	1,378,224,201	1,445,265,740	"	67,041,539
1844	1,297,899,408	86,862,108	1,384,761,516	1,428,133,942	"	43,372,426
1845	1,330,218,735	63,068,110	1,393,286,845	1,489,432,101	"	96,145,256
1846	1,351,765,833	47,524,722	1,399,290,555	1,566,525,591	"	167,235,036
1847	1,342,809,354	29,578,096	1,372,387,450	1,629,678,089	"	257,290,639
1848	1,207,298,489	560,657,201	1,767,955,690	1,770,960,740	"	3,005,050
1849	1,256,843,803	174,835,162	1,431,678,965	1,646,304,442	"	214,625,477
1850	1,296,545,965	135,076,506	1,431,622,471	1,472,637,238	"	41,014,767
1851	1,273,274,104	87,326,671	1,360,600,775	1,461,329,644	"	100,728,869
1852	1,336,212,588	151,132,396	1,487,344,984	1,513,103,997	"	25,759,013
	26,864,151,722	2,611,571,514	29,475,723,236	30,846,976,559	152,113,416	1,523,366,739
Excédant de dépense sur l'ensemble des budgets de 1830 à 1852. (Voir ci-contre le résultat du règlement législatif de ces budgets.)						1,371,253,323f

RÈGLEMENT LÉGISLATIF.

EXERCICES.	RECETTES.			DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires.	SITUATION DÉFINITIVE en RÈGLEMENT D'EXERCICE.	
	FONDS disponibles reportés des exercices précédents.	RECETTES ordinaires et extraordinaires.	TOTAL.		Excédants de recette formant ressources pour d'autres exercices.	Excédants de dépense formant découverts pour le Trésor.
1830	"	1,031,796,054f	1,031,796,054f	1,095,142,115f	"	63,346,061f
1831	"	1,305,550,970	1,305,550,970	1,219,310,975	86,239,995f	"
1832	86,239,995f	1,063,100,209	1,149,340,204	1,174,350,197	"	25,009,993
1833	"	1,162,352,924	1,162,352,924	1,134,072,914	28,280,010	"
1834	28,280,010	1,038,718,532	1,066,998,542	1,063,559,443	3,439,099	"
1835	3,439,099	1,068,102,801	1,071,541,900	1,047,207,680	24,334,220	"
1836	24,334,220	1,072,181,737	1,096,515,957	1,065,899,158	30,616,799	"
1837	4,568,135	1,087,246,768	1,091,814,903	1,078,902,494	12,912,409	"
1838	38,961,073	1,111,655,890	1,150,616,963	1,136,188,851	14,428,112	"
1839	14,428,112	1,181,117,772	1,195,545,884	1,179,046,335	16,499,549	"
1840	"	1,234,483,099	1,234,483,099	1,363,711,102	8,776,526	138,004,529
1841	25,276,075	1,381,269,143	1,406,545,218	1,425,239,623	"	18,694,405
1842	"	1,330,993,885	1,330,993,885	1,440,974,148	"	109,980,263
1843	"	1,378,224,201	1,378,224,201	1,445,265,740	"	67,041,539
1844	"	1,384,761,516	1,384,761,516	1,428,133,942	"	43,372,426
1845	"	1,393,286,845	1,393,286,845	1,489,432,101	4,335,330	100,480,586
1846	4,335,330	1,399,290,555	1,403,625,885	1,566,525,591	"	162,899,706
1847	"	1,372,387,450	1,372,387,450	1,629,678,089	"	257,290,639
1848	"	1,767,955,690	1,767,955,690	1,770,960,740	"	3,005,050
1849	"	1,431,678,965	1,431,678,965	1,646,304,442	"	214,625,477
1850	"	1,431,622,471	1,431,622,471	1,472,637,238	"	41,014,767
1851	"	1,360,600,775	1,360,600,775	1,461,329,644	"	100,728,869
1852	"	1,487,344,984	1,487,344,984	1,513,103,997	"	25,759,013
	229,862,049	29,475,723,236	29,705,585,285	30,846,976,559		
RÉSULTATS DÉFINITIFS DES BUDGETS DE 1830 A 1852 EN RÈGLEMENT LÉGISLATIF	Excédants de recette formant ressources pour les exercices auxquels ils ont été transportés. (Voir ci-contre.)				229,862,049	
	Excédants de dépense formant découverts pour le Trésor					1,371,253,323

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1852.

Développement sur les Recettes ordinaires et extraordinaires des Budgets de 1830 à 1852.

EXERCICES.	RECETTES ORDINAIRES. Contributions directes. Fonds généraux du budget. (A)	Fonds spéciaux des départements et des communes.	Produits des forêts et de la pêche. (B)	Revenus et vente de domaines. (C)	Impôts et revenus indirects. (D)	Revenus et produits divers (E)	TOTAL.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1830	249,723,722	81,004,330	27,110,665	5,861,543	574,572,442	32,762,801	971,035,503
1831	279,131,493	87,082,662	18,576,910	4,704,294	524,001,316	35,126,367	948,623,042
1832	267,761,354	88,695,681	23,693,492	7,557,355	554,738,991	42,289,924	984,736,797
1833	268,242,205	87,825,294	25,401,923	4,536,454	570,198,379	34,070,059	990,274,314
1834	269,288,157	93,095,189	24,949,964	6,169,952	578,950,284	35,050,803	1,007,504,349
1835	270,137,412	94,508,558	26,415,156	4,878,450	590,130,562	34,768,256	1,020,838,394
1836	271,387,153	96,199,987	33,170,791	5,277,654	616,498,003	30,655,900	1,053,189,488
1837	272,670,130	109,469,870	32,389,650	5,206,543	632,690,302	23,738,093	1,076,164,588
1838	285,730,324	101,493,472	34,579,114	6,022,397	653,919,279	28,907,273	1,110,651,859
1839	287,402,708	104,466,424	31,221,781	6,062,269	661,891,645	32,746,312	1,123,791,139
1840	287,216,741	108,495,317	33,189,975	5,668,278	687,448,841	38,376,130	1,160,395,282
1841	286,475,616	113,553,950	34,387,399	6,371,603	719,619,637	37,342,772	1,197,750,977
1842	289,967,511	115,870,225	35,382,101	9,208,719	754,851,176	50,978,019	1,256,257,751
1843	292,008,899	119,256,529	30,312,246	14,391,571	768,873,231	45,227,495	1,270,069,971
1844	291,369,176	122,506,647	31,803,481	8,537,172	791,391,542	52,291,390	1,297,899,408
1845	291,256,611	124,552,062	39,929,586	10,058,221	808,268,573	56,153,682	1,330,218,735
1846	290,479,410	128,058,972	38,382,674	6,079,232	827,236,091	61,529,454	1,351,765,833
1847	292,091,711	131,343,849	29,434,929	6,013,632	824,782,400	59,142,833	1,342,809,354
1848	294,098,198	138,305,304	27,579,006	5,249,280	683,705,290	58,361,411	1,207,298,489
1849	290,170,054	147,449,218	29,373,595	7,044,592	708,194,179	74,612,165	1,256,843,803
1850	293,153,403	139,777,868	32,858,040	9,051,740	747,807,739	73,897,175	1,296,545,965
1851	268,577,025	143,648,322	26,536,481	8,686,666	743,728,230	82,097,380	1,273,274,104
1852	269,561,846	144,339,280	33,531,434	9,221,556	810,301,137	69,257,335	1,336,212,588

EXERCICES.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. Produit d'aliénations de bois de l'État.	Ressources de diverses natures (F).	Produit de rentes négociées à divers.	Consolidation des fonds des caisses d'épargne.	Consolidations de la réserve de l'amortissement, affectées aux besoins généraux des budgets.	aux travaux extraordinaires.	TOTAL.	TOTAL GÉNÉRAL.	OBSERVATIONS.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
1830	"	60,760,551	"	"	"	"	60,760,551	1,031,796,054	
1831	22,703,215	52,927,928	280,313,285	983,500	"	"	356,927,928	1,305,550,970	
1832	53,716,531	3,363,412	10,125,629	"	11,157,840	"	78,363,412	1,063,100,209	
1833	16,738,400	"	"	12,456,305	142,883,905	"	172,078,610	1,162,352,924	
1834	"	"	"	31,214,183	"	"	31,214,183	1,038,718,532	
1835	21,139,130	"	"	26,125,277	"	"	47,264,407	1,068,102,801	
1836	"	"	"	18,992,249	"	"	18,992,249	1,072,181,737	
1837	"	"	"	11,082,180	"	"	11,082,180	1,087,246,768	
1838	"	"	"	1,004,031	"	"	1,004,031	1,111,655,890	
1839	"	"	"	355,633	2,111,655	54,859,345	57,326,633	1,181,117,772	
1840	"	"	"	102,817	8,776,526	65,208,474	74,087,817	1,234,483,099	
1841	"	"	"	"	121,156,484	62,361,682	183,518,166	1,381,269,143	
1842	"	"	74,736,134	"	"	"	74,736,134	1,330,993,885	
1843	"	"	108,154,230	"	"	"	108,154,230	1,378,224,201	
1844	"	"	86,862,108	"	"	"	86,862,108	1,384,761,516	
1845	"	"	13,795,340	49,272,770	"	"	63,068,110	1,393,286,845	
1846	"	"	634,287	46,890,435	"	"	47,524,722	1,399,290,555	
1847	"	"	25,741,301	3,836,795	"	"	29,578,096	1,372,387,450	
1848	"	203,699,886	251,026,516	"	105,930,799	"	560,657,201	1,767,955,690	
1849	"	12,000,000	20,859,282	"	141,975,880	"	174,835,162	1,431,678,965	
1850	"	23,585,781	38,527,793	"	72,962,932	"	135,076,506	1,431,622,471	
1851	"	11,273,083	"	"	76,053,588	"	87,326,671	1,360,600,775	
1852	15,000,000	58,707,070	"	"	77,425,326	"	151,132,396	1,487,344,984	

NOTA. Les changements indiqués ci-après ont dû être apportés aux classifications de produits de plusieurs exercices, afin de les ramener à celles des budgets tuels et de ne mettre en comparaison que des résultats formés des mêmes éléments :

(A) Déduction faite, pour les années 1830 à 1837, de la *contribution additionnelle des bois des communes et établissements publics*, qui, à partir de 1838, a été réunie aux produits des forêts.

(B) Y compris, pour les années 1830 à 1837, la *contribution additionnelle* mentionnée ci-dessus, ainsi que les *produits accessoires des forêts*, retirés, depuis 1838, des recettes de l'enregistrement et des domaines.

(C) Déduction faite, pour les années 1830 à 1837, comme on vient de le dire, des *produits accessoires des forêts*, et y compris, jusqu'en 1840, les *prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères*, qui, en 1841, ont cessé de figurer dans les produits divers du budget.

(D) Y compris, de 1830 à 1837, les *produits d'amendes et confiscations*, retirés en 1838 des produits divers du budget.

(E) Déduction faite, pour les années mentionnées ci-dessus, des *produits provenant des ministères* et des *amendes et confiscations*. On a, en outre, réuni à cette catégorie les *bénéfices de la loterie royale* jusqu'en 1835, le *produit de la ferme des jeux* jusqu'en 1837, et celui des *salines et mines de sel de l'Est* jusqu'en 1844. Elle comprend enfin le résultat, soit au profit, soit à la charge du budget de la différence entre les fonds départementaux reportés d'exercices précédents ou transportés à des exercices suivants, ainsi que la portion de ressources que, depuis 1842, le règlement législatif du service colonial a laissée disponible.

(F)

1830	Excédant de recette du budget de 1829	11,743,211f	60,760,551f
1831	Trésor d'Alger	49,017,340	
	Contribution extraordinaire de 30 centimes	46,442,590	
1832	Retenues proportionnelles sur les traitements	6,485,338	52,927,928
	Retenues proportionnelles sur les traitements		3,363,412
1848	Contribution extraordinaire de 45 centimes	122,064,734	203,699,886
	Retenues proportionnelles sur les traitements	8,635,152	
1849	Remboursement de la compagnie du chemin de fer du Nord	3,000,000	
	Remboursement de la compagnie du chemin de fer du Nord		12,000,000f
1850	Remboursement de la compagnie du chemin de fer du Nord	12,000,000	23,585,781
	Obligations de la compagnie du chemin de fer de Rouen négociées à la caisse des dépôts et consignations	11,585,781	
1851	Remboursement de la compagnie du chemin de fer du Nord	6,000,000	11,273,083
	Versement de la compagnie du chemin de fer d'Avignon à Marseille	1,088,545	
	Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest	4,184,538	
1852	Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et intérêts sur les prêts à elles faits par le Trésor	4,642,695f	58,707,070f
	Remboursements faits par la compagnie du chemin de fer du Nord	4,500,000	
	Remboursements faits par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon	39,564,375	
	Remboursements faits, par les compagnies de chemins de fer, de leur portion contributive dans la dépense du chemin de fer de ceinture de Paris	3,333,333	
	Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest. (Loi du 13 mai 1851.)	4,000,000	
	Versement de la compagnie du chemin de fer d'Orléans (chemin du Centre). (Décret du 17 mars 1852.)	2,666,667	

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1852.

Développement sur les Dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets de 1830 à 1852.

EXERCICES.	DÉPENSES ORDINAIRES.																TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.			TOTAL.
	DETTE publique et dotations.	MINISTÈRE d'état.	MINISTÈRE de la justice et des cultes.	MINISTÈRE des affaires étrangères.	MINISTÈRE de l'instruction publique.	MINISTÈRE de l'intérieur.	MINISTÈRE de l'agriculture et du commerce.	MINISTÈRE des travaux publics.	MINISTÈRE de la guerre.	MINISTÈRE de la marine.	MINISTÈRE des finances.	FRAIS de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus.	REMBOURSEMENTS et restitutions, non-valeurs et primes.	DÉPENSES à différents titres. (B)	MINISTÈRE d'état.	MINISTÈRE des travaux publics.	MINISTÈRE de la guerre.	MINISTÈRE de la marine.	
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1830	349,934,534	"	55,455,038	8,942,372	2,258,957	57,385,545	10,868,303	54,379,229	233,613,[illegible]	90,367,075	21,789,088	128,701,285	46,787,253	34,660,234	"	"	"	"	1,095,142,115
1831	367,154,718	"	53,928,139	8,626,333	2,594,703	67,562,262	10,380,751	51,483,149	386,624,[illegible]	71,362,272	22,636,133	120,144,792	52,112,869	4,700,000	"	"	"	"	1,219,310,975
1832	362,515,728	"	52,730,952	7,165,430	2,978,334	78,857,001	12,154,509	56,679,708	338,328,[illegible]	64,157,233	25,202,103	113,993,016	59,587,819	"	"	"	"	"	1,174,350,197
1833	366,438,755	"	52,354,054	7,558,674	5,095,489	67,558,281	10,800,397	62,374,363	300,981,[illegible]	63,756,613	23,476,727	114,279,661	54,320,228	"	"	5,078,610	"	"	1,134,072,914
1834	345,211,054	"	52,985,366	7,151,045	5,003,620	70,139,303	10,048,270	35,413,792	255,442,[illegible]	61,779,258	25,321,152	115,202,159	48,647,623	"	"	31,214,183	"	"	1,063,559,443
1835	344,015,052	"	53,589,526	6,876,260	12,352,331	68,485,301	11,203,464	35,850,177	237,487,[illegible]	62,671,429	23,375,904	117,752,716	47,422,394	"	"	26,125,277	"	"	1,047,207,680
1836	348,229,721	"	53,857,693	7,548,493	12,942,782	71,832,780	10,842,525	43,407,852	218,433,[illegible]	68,518,878	23,188,024	117,562,886	50,874,671	19,666,667	"	18,992,249	"	"	1,065,899,158
1837	347,585,763	"	54,707,410	7,222,131	13,720,936	79,489,567	11,770,325	45,810,499	230,582,[illegible]	66,417,962	24,961,754	121,254,807	51,874,674	5,587,432	"	17,916,703	"	"	1,078,902,494
1838	350,587,692	"	55,634,178	8,024,856	14,025,866	90,614,455	12,726,529	43,374,573	240,733,[illegible]	71,801,391	23,255,852	125,966,734	57,928,342	4,333,333	"	37,181,693	"	"	1,136,188,851
1839	352,716,642	"	56,107,164	8,587,911	14,802,308	93,421,861	17,837,336	51,043,220	241,135,[illegible]	79,466,305	22,168,183	124,748,253	61,793,243	"	"	55,214,978	"	"	1,179,046,335
1840	352,966,296	"	56,673,057	10,669,045	15,340,224	107,175,836	18,525,600	59,927,690	367,233,[illegible]	99,103,051	21,081,868	130,140,799	59,665,978	"	"	65,208,474	"	"	1,363,711,102
1841	364,078,930	"	56,846,658	8,079,490	15,835,666	107,371,158	13,186,539	59,558,654	385,537,[illegible]	124,914,222	20,703,688	139,358,007	67,407,859	"	"	62,361,682	"	"	1,425,239,623
1842	371,233,672	"	56,907,160	8,834,815	16,120,859	109,083,016	12,577,706	59,508,066	325,889,[illegible]	130,059,978	20,703,429	145,273,353	65,938,217	"	"	59,676,939	56,112,994	3,054,726	1,440,974,148
1843	375,182,215	"	58,061,235	9,529,545	16,411,280	114,711,286	13,587,801	57,095,643	310,532,[illegible]	116,108,431	18,175,302	149,187,789	69,639,806	"	"	95,648,031	37,814,943	3,579,539	1,445,265,740
1844	377,902,980	"	58,382,048	9,250,047	17,280,269	112,713,245	15,151,170	58,971,085	297,868,[illegible]	117,192,308	18,733,899	141,235,468	73,399,616	"	"	90,378,028	34,732,571	4,942,404	1,428,133,942
1845	383,998,729	"	58,648,921	9,509,480	17,056,545	111,837,609	15,109,498	61,445,265	302,400,[illegible]	114,760,255	19,151,644	150,688,641	81,275,903	"	"	122,869,977	35,429,260	5,249,461	1,489,432,101
1846	386,832,128	"	61,343,379	10,927,684	18,418,552	120,537,838	16,363,757	66,425,008	331,281,[illegible]	130,526,328	20,829,037	155,985,715	77,903,447	"	"	135,030,641	28,658,276	5,462,248	1,566,525,591
1847	399,421,628	"	66,206,974	10,120,039	18,275,280	133,330,422	14,015,130	69,474,765	349,310,[illegible]	133,732,030	20,449,520	154,306,363	83,583,556	"	"	134,115,517	24,055,024	19,280,884	1,629,678,089
1848	420,438,075	"	66,093,639	11,061,538	19,298,562	154,911,744	21,887,617	90,729,327	408,125,[illegible]	127,712,762	28,787,804	156,292,027	106,014,746	"	"	125,315,836	13,056,993	21,234,289	1,770,960,740
1849	464,003,911	"	67,247,449	10,135,288	21,699,759	143,500,337	18,565,607	62,586,572	364,007,[illegible]	117,377,220	17,299,756	144,843,844	92,221,596	"	"	104,653,886	10,754,548	7,406,862	1,646,304,442
1850	398,088,890	"	67,955,490	9,928,564	21,318,622	122,809,042	16,633,713	65,767,865	323,229,[illegible]	100,749,794	17,418,893	146,458,149	89,942,678	"	"	83,377,273	4,829,444	4,129,330	1,472,637,238
1851	394,162,014	"	68,985,639	8,335,912	21,901,816	125,619,341	19,308,983	64,543,400	312,852,[illegible]	97,083,728	32,296,779	148,948,690	93,500,936	"	"	65,809,090	4,034,156	3,946,539	1,461,329,644
1852	415,332,776	7,958,823	68,931,145	9,664,494	22,958,893	162,138,242f (A)		70,515,387	327,418,[illegible]	105,547,909	25,109,131	148,888,337	91,750,134	"	4,618,751	49,803,690	"	2,467,932	1,513,103,997

(A) En 1852, les ministères de l'intérieur et de l'agriculture et du commerce ont été réunis en un seul. Le chiffre ci-dessus comprend, en outre, les dépenses du ministère de la police générale, [illegible] 1852 et supprimé en 1853.

(B) Prêts au commerce et à l'industrie (exercice 1830) 29,811,329f
Avance aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti (exercice 1830) 4,848,905
Déficit Kesner (exercice 1831) 4,700,000
Créance des États-Unis d'Amérique (exercices 1836, 1837 et 1838) 29,587,432
68,947,666

BILAN

ET SITUATION GÉNÉRALE

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES

AU 1er JANVIER 1854.

NOTE

Sur le Bilan et la Situation générale de l'Administration des Finances.

La situation générale de l'administration des finances présente le résultat, par branche de services, des opérations développées dans les comptes des *revenus*, des *dépenses* et de *trésorerie*, et qui ont produit l'*actif* et le *passif* de l'administration des finances au 1er janvier 1854. Elle est précédée d'un *bilan* ou balance résumée des comptes ouverts sur le grand-livre de la comptabilité générale des finances, dans lequel les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1853 se rattachent aux résultats de la situation au 1er janvier 1853, et expliquent les augmentations et les diminutions qui établissent la situation à l'époque du 1er janvier suivant.

La *balance des comptes du grand-livre*, qui démontre l'exactitude de tous les faits publiés dans le compte général des finances, est elle-même imprimée, avec un *résumé analytique du journal général*, à la suite du procès-verbal de la commission chargée de la vérification de ce compte et de tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle.

Différents états, annexés à la situation générale des finances, ont pour objet de développer : les valeurs de portefeuille existant chez les comptables et les envois de fonds des derniers jours de l'année, qui n'étaient pas encore parvenus à leur destination au 1er janvier 1854; les avances, créances et débets que l'administration des finances avait à recouvrer, ainsi que les dettes en compte courant qu'il lui restait à rembourser à la même époque; et enfin le montant des avances et découverts du Trésor sur le service des budgets.

Deux derniers tableaux ont pour destination de déterminer, d'après les résultats de la situation générale des finances, l'actif réel et la dette flottante du Trésor public au 1er janvier 1854, et de présenter les mouvements et les développements de cette dette, avec la distinction des créances qui sont, ou non, passibles d'intérêts à la charge du Trésor.

Ces divers tableaux expriment les résultats qui vont être sommairement expliqués.

Analyse de la situation générale des Finances.

Le tableau de la situation générale présente le rapprochement de l'actif et du passif de l'administration des finances, tels qu'ils résultent des opérations des comptables.

L'actif comprend les valeurs et les créances ci-après :

Valeurs de caisse et de portefeuille existant chez les comptables des finances.	Caissier central du Trésor public.	Valeurs existant au Trésor....	182,124,719f 03c	345,845,533f 31c
		Numéraire en dépôt à la banque.	52,451,266 31	
	Receveurs généraux.....		19,064,251 51	
	Receveurs des revenus indirects.....		11,259,467 12	
	Payeurs du Trésor.....		4,838,173 64	
	Comptables en Algérie.....		19,435,456 60	
	Directeurs de la fabrication des monnaies.....	Numéraire.....	13,853,488 10	
		Matières à fabriquer.	19,925,440 91	
	Fonds en route.....		22,893,270 09	
		A REPORTER.....		345,845,533 31

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

		REPORT	345,845,533f 31c
Créances actives.	Avances pour divers services	6,549,399f 36c	14,746,265 88
	Créances administratives	2,134,021 07	
	Débets de comptables et créances litigieuses	2,563,997 93	
	Compte à régler entre le Trésor public et l'ancien trésor de la couronne	3,498,847 52	
		TOTAL de l'actif	360,591,799 19

Le passif se compose ainsi qu'il suit :

	Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement	39,897,372f 31c	313,751,043 08
	Bons de garantie remis aux comptoirs d'escompte	28,051,500 00	
	Effets à payer	245,802,170 77	
Créances passives.	Fonds des correspondants du Trésor	495,162,488 80	571,990,059 73
	——— des comptables des finances	8,459,541 55	
	Fonds particuliers des receveurs généraux	67,677,708 23	
	——— de divers comptables	690,321 15	
		TOTAL des effets à payer et des créances passives	885,741,102 81

A cette somme, il est nécessaire d'ajouter celle de 152,525,249 fr. 11 cent. dont les recettes, réalisées ou constatées sur les budgets des exercices courants et sur les services spéciaux, excèdent, au 1er janvier 1854, les payements applicables aux mêmes services, savoir :

Budget des exercices 1853 et 1854	117,673,705f 26c	152,525,249 11
Services spéciaux	34,851,543 85	
	TOTAL du passif de l'administration des finances	1,038,266,351 92
Ce dernier résultat, rapproché du total de l'actif, qui n'est que de		360,591,799 19
fait ressortir un excédant de passif de la somme de		677,674,552 73

La somme de 677,674,552 francs 73 centimes représente le montant des découverts et avances du Trésor au 1er janvier 1854, savoir :

Anciens découverts sur le service des budgets antérieurs à 1848, ci		292,541,375f 30c
Découvert du budget de l'exercice 1848	3,005,050f 51c	385,133,177 43
——— 1849	214,625,477 32	
——— 1850	41,014,767 28	
——— 1851	100,728,868 78	
——— 1852	25,759,013 54	
TOTAL, au 1er janvier 1854, des découverts et avances du Trésor sur le service des budgets réglés définitivement		677,674,552 73

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

Ainsi qu'on l'a expliqué dans les comptes de l'administration des finances de 1848 à 1851, les découverts résumés ci-dessus pour les exercices 1847 et précédents ne sont plus présentés d'après les trois divisions et le mode d'extinction que la législation antérieure à 1848 avait déterminés. A partir de l'année 1849, les découverts du Trésor n'ont pas dû se classer d'après leurs origines diverses, mais seulement par période. En effet, d'une part, la réserve de l'amortissement n'a plus été affectée à ceux du service ordinaire des budgets, aux termes de l'article 4 de la loi du 12 décembre 1848; d'autre part, les ressources extraordinaires attribuées au budget de 1848 étaient communes tant au service ordinaire qu'aux travaux extraordinaires de cet exercice, et enfin le régime spécial des travaux extraordinaires, régis par la loi du 11 juin 1842, a cessé momentanément d'être conservé dans le budget de 1849. D'ailleurs, les ressources provenant de la consolidation, décrétée en 1848, d'une portion de la dette flottante, n'ayant pas une affectation précise, et excédant chaque nature de découvert, prise isolément, il n'a pu en être fait application qu'à l'ensemble des avances du Trésor. Ces découverts ont donc été constatés sur le grand-livre de la comptabilité générale des finances, pendant l'année 1849, à un compte unique intitulé : *Découverts et avances du Trésor sur le service des budgets antérieurs à 1848*, auquel seront appliquées les ressources qui pourraient ultérieurement venir en atténuation. Un développement auxiliaire de ce compte général permet, toutefois, dans le compte des finances de chaque année (voir le présent compte, pages 400 et 401), de connaître et de recomposer tous les éléments des découverts depuis leur origine.

Les causes pour lesquelles l'administration des finances a contracté la dette de 885,741,102 fr. 81 cent. formant le montant de ses effets à payer et de ses autres créances passives sont celles qui suivent :

1° Découverts et avances suivant le détail qui précède	677,674,552f 73c
2° Créances actives à recouvrer sur divers et dont le Trésor a dû remplacer le montant dans ses caisses	14,746,265 88
4° Réserve en numéraire exigée par les besoins journaliers du service ou par des causes spéciales, valeurs de portefeuille non échues qui se trouvaient entre les mains des comptables des finances, et envois de fonds non encore parvenus à leur destination, y compris 52,451,266 francs 31 centimes pour fonds en dépôt à la banque, ci	345,845,533 31
Ensemble	1,038,266,351 92
De cette somme il convient de déduire l'excédant de recette dont l'administration demeure reliquataire sur les budgets et les services spéciaux, ci	152,525,249 11
Reste égal au montant des effets à payer et des créances passives	885,741,102 81

Analyse de l'actif et du passif réels du Trésor public.

Le tableau présentant la situation générale des finances, telle qu'elle résulte des opérations des comptables, comprend non-seulement les articles qui constituent l'actif et le passif réels du Trésor public, et dont il demeure garant, mais encore ceux qui se rapportent à la situation personnelle des

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

comptables vis-à-vis d'eux-mêmes ou de leurs correspondants particuliers, et pour lesquels la responsabilité du Trésor n'est pas engagée. D'autres articles, dont les écritures doivent conserver la trace, mais qui se neutralisent dans leurs effets, y sont également introduits pour ordre. L'administration connaît ainsi toutes les opérations, à quelque titre que ce soit, qui affectent les intérêts de l'État, ou dont elle doit suivre les mouvements dans le but de surveiller la gestion de ses préposés. Mais, pour obtenir la situation réelle du Trésor public, c'est-à-dire l'actif qui lui appartient et les dettes auxquelles il est tenu de satisfaire, il faut déduire des résultats bruts de la situation générale des finances les sommes qui restent à verser par les comptables, ou dont ils demeurent en avance, et éliminer les opérations qui les concernent personnellement. Il y a également lieu de retrancher de la dette flottante les bons du Trésor restant à consolider sur ceux qui ont été remis à la caisse d'amortissement, et qui expriment une ressource réalisée au profit des budgets, ceux qui ont été créés en 1848 à titre de garantie du tiers du capital des comptoirs d'escompte, et les traites émises pour le service du Trésor, mais dont une partie est restée sans emploi dans les caisses des comptables de l'Algérie.

Ces diverses déductions sont expliquées dans un tableau spécial qui fait connaître que le montant ci-dessus des créances passives de l'administration des finances, s'élevant, non compris les bons de l'amortissement que l'on vient de désigner, à la somme de..... 845,843,730f 50c
doit être atténué, en même temps que les créances actives, pour les dettes personnelles aux comptables, représentées par les valeurs de caisse et de portefeuille qu'ils n'ont pas mises à la disposition du Trésor, ou par les divers motifs ci-dessus, de la somme de..... 91,129,402 23

En sorte qu'au 1er janvier 1854 la dette flottante du Trésor public ne s'élève réellement qu'à..... 754,714,328 27

Un autre tableau a pour objet de développer les mouvements de la dette flottante. Cette dette était, au 1er janvier 1853, de..... 802,164,379f 11c

Pendant l'année 1853, elle a éprouvé une diminution de 47,450,050 francs 84 cent., provenant du mouvement des articles ci-après :

Comptes courants et fonds en dépôt. (Diminution.).....		48,500,010f 01c	47,450,050 84
Bons du Trésor remis à divers.....	12,380,134f 55c		
——— à la banque de France. (Diminution.).....	5,000,000 00		
Avances des comptables.....	715,387 38	1,049,959 17	
Traites et mandats. (Diminution.).....	7,045,460 26		
Bons du Trésor remis en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne. (Diminution.).	102 50		

En conséquence, et comme on vient de le dire, la dette flottante s'élève, au 1er janvier 1854, à..... 754,714,328 27

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

Elle se compose ainsi qu'il suit :

Effets à payer.	Bons du Trésor remis à divers	142,504,423f 99c	235,244,970f 77c
	——— à la banque de France	70,000,000 00	
	——— en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	1,329 06	
	Traites et mandats	22,739,217 72	
Créances passives.	Comptes courants et fonds en dépôt	462,305,622 43	519,469,357 50
	Avances des receveurs généraux	56,516,534 10	
	Avances de divers comptables	647,200 97	
	SOMME PAREILLE		754,714,328 27

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

Présentant la Situation au 1er janvier 1853, les Opérations de l'année 1853, et la Situation au 1er janvier 1854.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1853. (Voir le compte de 1852, p. 384 à 387.) ACTIF.	SITUATION AU 1er JANVIER 1853. (Voir le compte de 1852, p. 384 à 387.) PASSIF.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853. RECETTES.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853. PAYEMENTS.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853. EXCÉDANTS des recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853. EXCÉDANTS des payements.	SITUATION AU 1er JANVIER 1854. (Voir pages 388 à 391.) ACTIF.	SITUATION AU 1er JANVIER 1854. (Voir pages 388 à 391.) PASSIF.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
BUDGETS.									
Budget de l'exercice 1852... Service ordinaire	"	152,577,178f 39c	(A) 96,385,873 17	(D) 217,831,691 81	"	121,445,818 64	"	31,131,359 75	(A) Recouvrements effectués pendant l'année..... 107,061,613f 12c A déduire : Fonds départementaux et spéciaux transportés aux exercices 1853 et 1854.. 11,325,144 19 RESTE..... 95,736,468 93 A ajouter : Fonds généraux du budget de 1851 restés disponibles par suite du règlement du service colonial de cet exercice.... 649,404 24 TOTAL..... 96,385,873 17
Budget de l'exercice 1852... Travaux extraordinaires	38,023,273f 86c	"	"	18,867,099 43	"	18,867,099 43	56,890,373 29	"	
Budget de l'exercice 1853... Service ordinaire	14,152,922 64	"	(B) 1,437,047,632 58	(E) 1,212,949,621 79	224,098,010 79	"	"	209,945,088 15	
Budget de l'exercice 1853... Travaux extraordinaires	"	"	"	65,731,212 30	"	65,731,212 30	65,731,212 30	"	
Budget de l'exercice 1854... Service ordinaire	"	"	(C) 3,633,272 55	(F) 30,173,443 14	"	26,540,170 59	26,540,170 59	"	
Budget de l'exercice 1854... Travaux extraordinaires	"	"	"	"	"	"	"	"	
SERVICES SPÉCIAUX.									
Service colonial	"	2,225,167 83	18,802,942 23	17,821,940 17	981,002 06	"	"	3,206,169 89	(B) Recouvrements effectués pendant l'année..... 1,429,322,602f 50c A ajouter : Fonds départementaux reportés de l'exercice 1852 7,725,030 08 TOTAL..... 1,437,047,632 58
—— municipal de l'Algérie	"	3,017,244 52	6,273,358 65	6,320,262 91	"	46,904 26	"	2,970,340 26	
Compte intermédiaire des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	"	156,935 94	12,038 00	91,131 62	"	79,093 62	"	77,842 32	
Service départemental *s/c* de produits éventuels	"	5,413,738 93	16,629,869 53	16,746,752 52	"	116,882 99	"	5,296,855 96	(C) Recouvrements effectués pendant l'année..... 33,158f 44c A ajouter : Fonds départementaux reportés de l'exercice 1852 3,600,114 11 TOTAL..... 3,633,272 55
—— des cautionnements en numéraire (capitaux)	"	28,644,506 01	17,907,051 34	16,403,676 36	1,503,374 98	"	"	30,147,880 99	
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	12,820,715 39	"	"	1,005,795 80	"	1,005,795 80	13,826,511 19	"	
Caut^ts des comp^ies de chemins de fer acquis au Trésor pour cause de déchéance et dont l'imputation reste à régler.	"	22,870,290 30	"	22,870,290 30	"	22,870,290 30	"	"	
Payement d'urgence pour dépenses extraordinaires à régulariser	430,000 00	"	"	"	"	"	430,000 00	"	
Remboursement de capitaux de rentes 5 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)	77,856,383 31	"	"	667,773 61	"	667,773 61	78,524,156 92	"	(D) Payements effectués pendant l'année..... 217,729,432f 82c A ajouter : Augmentation du prélèvement au profit du service colonial, sur les fonds généraux du budget de 1852. 102,258 99 TOTAL..... 217,831,691 81
Produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne	"	13,573,064 26	"	22,396 47	"	22,396 47	"	13,550,667 79	
—— des bons du Trésor émis en remboursement de dépôts faits aux caisses d'épargne	"	25,632 00	"	"	"	"	"	25,632 00	
Liquidation de la reprise par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon	2,059,541 44	"	"	"	"	"	2,059,541 44	"	
Compagnie du chemin de fer de Lyon *s/c* d'obligations à réaliser	"	80,494,028 20	"	25,419,166 80	"	25,419,166 80	"	55,074,861 40	(E) Payements effectués pendant l'année ..... 1,212,389,496f 79c A ajouter : Prélèvement au profit du service colonial, sur les fonds généraux du budget de 1854..... 560,125 00 TOTAL..... 1,212,949,621 79
—— du Nord *s/c* d'obligations à réaliser	"	22,835,957 42	"	14,335,957 42	"	14,335,957 42	"	8,500,000 00	
—— de Paris à Rouen *s/c* d'obligations à réaliser	"	13,684,222 33	12,314,257 20	"	12,314,257 20	"	"	25,998,479 53	
—— de Strasbourg à Bâle *s/c* d'obligations à réaliser	"	1,583,975 00	"	1,583,975 00	"	1,583,975 00	"	"	
—— de Paris à Strasbourg *s/c* d'obligation à réaliser	"	"	27,921,547 63	"	27,921,547 63	"	"	27,921,547 63	
—— de jonction du Rhône à la Loire	"	"	6,122,310 00	"	6,122,310 00	"	"	6,122,310 00	(F) Payements effectués pendant l'année..... 14,732,943f 14c A ajouter : Prélèvement au profit du service colonial, sur les fonds généraux du budget de 1854..... 15,440,500 00 30,173,443 14
Part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs nationaux d'escompte	27,924,000 00	"	872,500 00	1,000,000 00	"	127,500 00	28,051,500 00	"	
Fonds spécial des dotations accordées sur le produit des aliénations de bois	"	"	2,769,565 42	10,142,600 00	"	7,373,034 58	7,373,034 58	"	
Prêt subventionnel à la banque de l'Algérie	"	"	"	200,000 00	"	200,000 00	200,000 00	"	
A REPORTER	173,266,836 64	347,101,941 15	1,646,692,218 30	1,680,184,787 45	272.940,502 66	306,433,071 81	279,626,500 31	419,969,035 67	

Suite du BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

Présentant la Situation au 1er janvier 1853, les Opérations de l'année 1853, et la Situation au 1er janvier 1854.

DÉSIGNATION DES SERVICES.		SITUATION AU 1er JANVIER 1853. (Voir le compte de 1852, p. 384 à 387.) ACTIF.	SITUATION AU 1er JANVIER 1853. (Voir le compte de 1852, p. 384 à 387.) PASSIF.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853. RECETTES.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853. PAYEMENTS.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853. EXCÉDANT des recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853. EXCÉDANT des payements.	SITUATION AU 1er JANVIER 1854. (Voir pages 390 à 393.) ACTIF.	SITUATION AU 1er JANVIER 1854. (Voir pages 390 à 393.) PASSIF.	OBSERVATIONS.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
	Report	173,266,836 64	347,101,941 15	1,646,692,218 30	1,680,184,787 45	272,940,502 66	306,433,071 81	279,626,500 31	419,969,035 67	
SERVICE DE TRÉSORERIE.										
Créances actives.	Avances, débets et créances à recouvrer	11,590,399 20	"	53,206,341 93	52,863,361 09	342,980 84	"	11,247,418 36	"	
	Compte à régler entre le Trésor public et l'ancien trésor de la couronne, en exécution de la loi du 2 mars 1832	3,498,847 52	"	"	"	"	"	3,498,847 52	"	
Créances passives.	Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement	"	38,253,660 00	78,428,746 99	76,785,034 72	1,643,712 27	"	"	39,897,372 31	
	Bons de garantie remis aux comptoirs d'escompte	"	27,924,000 00	1,000,000 00	872,500 00	127,500 00	"	"	28,051,500 00	
	Bons du Trésor remis à la banque de France en garantie de son prêt de 75 millions	"	75,000,000 00	215,000,000 00	220,000,000 00	"	5,000,000 00	"	70,000,000 00	
	——— aux caisses d'épargne	"	1,431 56	"	102 50	"	102 50	"	1,329 06	
	——— à divers	"	130,124,289 44	157,370,376 15	144,990,241 60	12,380,134 55	"	"	142,504,423 99	
	Traites et mandats à payer	"	39,069,577 98	241,056,930 40	246,830,090 66	"	5,773,160 26	"	33,296,417 72	
	Correspondants du Trésor	"	512,648,411 22	1.446,006,146 44	1,463,492,068 86	"	17,485,922 42	"	495,162,488 80	
	Correspondants des comptables des finances	"	10,163,157 54	1,374,822,378 44	1,376,525,994 43	"	1,703,615 99	"	8,459,541 55	
	Fonds particuliers des comptables des finances	"	66,515,293 98	462,963,693 39	461,110,957 91	1,852,735 48	"	"	68,368,029 38	
Découverts et avances du Trésor	sur le service des budgets antérieurs à 1848	306,117,675 09	"	"	"	"	"	(A) 306,117,675 09	"	
	sur le budget de l'exercice 1848	3,005,050 51	"	"	"	"	"	3,005,050 51	"	
	sur le budget de l'exercice 1849	214,625,477 32	"	"	"	"	"	214,625,477 32	"	
	sur le budget de l'exercice 1850	41,014,767 28	"	"	"	"	"	41,014,767 28	"	
	sur le budget de l'exercice 1 51	100,728,868 78	"	"	"	"	"	100,728,868 78	"	
		853,847,922 34	1.246,801,762 83	5,676,546,832 04	5,723,655.139 22	289,287,565 80	336,395,872 98	959,864,605 17	1,305,710,138 48	
				47,108,307f 18c		47,108,307f 18c				
Valeurs de caisse et de portefeuille (y compris les fonds en route)		392,953,840 49	"					345,845,533 31	"	
		1,246,801,762 83	1,246,801,762 83					1,305,710,138 48	1,305,710,138 48	

(A) Ce découvert de..... 306,117,675f 09c
étant atténué des soldes créditeurs qui y seront ultérieurement appliqués pour le produit de la consolidation des fonds :
Des caisses d'épargne.. 13,550,667f 79c
Des bons du Trésor remis à ces caisses 25,632 00 } 13,576,299 79
reproduit le découvert réel constaté dans la situation générale des finances ci-après, pour la période antérieure à 1848. 292,541,375 30

SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1854.

Tableau de l'Actif et du Passif du Trésor public, tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances.

ACTIF.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Pages des états de développement.			Numéraire.	Portefeuille.	Total.	
394	Caissier payeur central du Trésor public.	Valeurs existant au Trésor	3,523,081f 59c	178,601,637f 44c	182,124,719f 03c	234,575,985f 34c
		Numéraire en dépôt à la banque	52,451,266 31	"	52,451,266 31	
	Receveurs généraux des finances		8,910,062 80	10,154,188 71	19,064,251 51	19,064,251 51
	Receveurs des impôts et revenus indirects.	Receveurs de l'enregistrement	395,691 93	"	395,691 93	11,259,467 12
		——— principaux des douanes	1,457,755 45	5,770,938 78	7,228,694 23	
		——— principaux des contributions indirectes	341,993 72	2,206,011 75	2,548,005 47	
		Directeurs des postes	713,185 83	373,889 66	1,087,075 49	
	Directeurs de la fabrication des monnaies		13,853,488 10	"	13,853,488 10	13,853,488 10
	Payeurs du Trésor public		4,590,473 64	247,700 00	4,838,173 64	4,838,173 64
	Comptables en Algérie.	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	8,907 25	"	8,907 25	19,435,456 60
		——— des douanes	20,851 17	"	20,851 17	
		——— des contributions diverses	40,621 08	"	40,621 08	
		Trésoriers payeurs	6,339,477 10	13,025,600 00	19,365,077 10	
			92,646,855 97	210,379,966 34	303,026,822 31	322,952,263 22
615	Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.)				19,925,440f 91c	
395	Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination.)					22,893,270 09
	TOTAL des valeurs de caisse et de portefeuille					345,845,533 31
	CRÉANCES ACTIVES.					
396	Avances pour divers services				6,549,399f 36c	
397	Créances administratives				2,134,021 07	14,746,265 88
398	Débets de comptables et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du Trésor				2,563,997 93	
"	Compte entre le Trésor public et l'ancien Trésor de la couronne, à régler en exécution des lois des 2 mars 1832, 25 octobre 1848 et 4 février 1850				3,498,847 52	"
	TOTAL de l'actif					360,591,799 19

PASSIF.

Pages des états de développement.					
"	Bons du Trésor représentant la réserve de l'amortissement pour les six derniers mois de l'année 1853				39,897,372f 31c
"	Bons de garantie remis aux comptoirs d'escompte				28,051,500 00
	EFFETS À PAYER.				
167	Effets émis par le caissier payeur du Trésor.	Bons du trésor remis à divers	142,504,423f 99c	142,505,753f 05c	240,103,993f 44c
		——— en rembt de dépôts aux caisses d'épargne	1,329 06		
		——— à la banque de France en garantie de son prêt de 75 millions		70,000,000 00	
		Traites du caissier payeur du Trésor sur lui-même		27,166,791 91	
		Mandats du caissier payeur du Trésor sur les receveurs généraux		431,448 48	
"	Effets émis par les comptables extérieurs.	Mandats tirés sur le Trésor par les receveurs généraux et autres correspondants		5,146,241 16	5,698,177 33
		Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues		61,197 97	
		——— des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux		91,045 85	
		——— sur le payeur à l'armée d'Italie		80 93	
		——— sur leurs préposés		125,860 14	
		——— sur leurs collègues		67,593 64	
		——— des préposés des trésoriers payeurs en Algérie		190,465 86	
		——— du payeur du Trésor de l'armée d'Italie sur les receveurs généraux		15,614 76	
		——— sur les trésoriers pay. en Alg.		77 02	
	CRÉANCES PASSIVES.				
402 et 403	Correspondants du Trésor.	Communes et établissements publics c/c de fonds placés au Trésor		134,584,473 30	495,162,488 80
		Divers corps de troupes de la guerre et de la marine c/c de fonds déposés		3,400,752 20	
		Caisse des invalides de la marine		2,652,646 69	
		Caisse des dépôts et consignations s/c courant		24,826,887 31	
		——— s/c des fonds des caisses d'épargne non employés		221,266,673 21	
		——— s/c du fonds de dotation des sociétés de secours mutuels		10,000,000 00	
		Crédit foncier de France		1,190,813 41	
		——— de Nevers		1,015 00	
		Compagnie du chemin de fer de l'Ouest s/c courant. (Loi du 13 mai 1851.)		1,102,068 40	
		——— du chemin de fer de Paris à Lyon, s/c courant		40,185,002 84	
		——— de Lyon à la Méditerranée, s/c courant		5,516,666 67	
		——— de Paris à Sceaux, s/c courant		1,206,900 00	
		Divers services publics		8,164,384 29	
		Établissements particuliers. (Fonds déposés au Trésor.)		355,005 47	
		Fonds à rembourser à divers		2,710,067 70	
		Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects		33,572,878 12	
		Divers correspondants		4,426,254 19	
405	Correspondants des comptables des finances				8,459,541 55
Idem.	Fonds particuliers des comptables des finances	Receveurs généraux		67,677,708 23	68,368,029 38
		Divers comptables		690,321 15	
	TOTAL des effets à payer et des créances passives (à reporter)				885,741,102 81
					245,802,170 77
					571,990,059 73

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1854.

Suite du *Tableau de l'Actif et du Passif du Trésor public, tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances.*

Suite de l'ACTIF.

DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.

1° Période antérieure à 1848.

Découverts et avances du Trésor sur le service ordinaire et extraordinaire des budgets antérieurs à 1848. (Voir le tableau général de développement pages 400 et 401.)		292,541,375f 30c
2° Période de 1848 et années suivantes.		
Découvert du budget de l'exercice 1848	3,005,050f 51c	
—— 1849	214,625,477 32	
—— 1850	41,014,767 28	385,133,177 43
—— 1851	100,728,868 78	
—— 1852	25,759,013 54	
TOTAL des découverts sur les budgets réglés définitivement		677,674,552 73

RÉSUMÉ.

VALEURS de caisse et de portefeuille et créances actives	360,591,799 19
AVANCES et découverts du Trésor sur les budgets réglés définitivement	677,674,552 73
TOTAL ÉGAL à celui du Passif	1,038,266,351 92

Suite du PASSIF.

Pages des états de développement.				
	REPORT			885,741,102f 81c
	BUDGETS DES EXERCICES EN COURS D'EXÉCUTION ET SERVICES SPÉCIAUX.	EXCÉDANT DE RECETTE.	EXCÉDANT DE DÉPENSE.	
	BUDGETS.			
285	Budget de l'exercice 1853... Service ordinaire	209,945,088f 15c	"	
	Budget de l'exercice 1853... Travaux extraordinaires	"	65,731,212f 30c	
		144,213,875f 85c		
358	Budget de l'exercice 1854... Service ordinaire	"	26,540,170 59	
	EXCÉDANT de recette sur le service des budgets	117,673,705 26	"	
	SERVICES SPÉCIAUX.			
573	Service colonial	3,206,169 89	"	
603	Service municipal de l'Algérie	2,970,340 26	"	
"	Compte intermédiaire des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	77,842 32	"	
"	Service départemental. (Produits éventuels.)	5,296,855 96	"	
"	—— des cautionnements en numéraire. (Capitaux.)	30,147,880 99	"	
409	Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	"	13,826,511 19	
409	Payements d'urgence pour dépenses extraordinaires restant à régulariser	"	430,000 00	
"	Remboursement de capitaux de rentes 5 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)	"	78,524,156 92	
"	Liquidation de la reprise par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon	"	2,059,541 44	
"	Compagnie du chemin de fer de Lyon s/c d'obligations à réaliser	55,074,861 40	"	
"	—— du Nord s/c d'obligations à réaliser	8,500,000 00	"	
"	—— de Paris à Rouen s/c d'obligations à réaliser	25,998,479 53	"	
"	—— de Paris à Strasbourg s/c d'obligations à réaliser	27,921,547 63	"	
"	—— de jonction du Rhône à la Loire	6,122,310 00	"	
"	Part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs d'escompte	"	28,051,500 00	
407	Fonds spécial des dotations accordées sur le produit des aliénations de bois	"	7,373,034 58	
"	Prêt subventionnel à la banque de l'Algérie	"	200,000 00	
		165,316,287 98	130,464,744 13	
	EXCÉDANT de recette sur les services spéciaux	34,851,543f 85c		

RÉSULTAT GÉNÉRAL POUR LES BUDGETS EN COURS D'EXÉCUTION ET LES SERVICES SPÉCIAUX.

Budgets	117,673,705 26	"	
Services spéciaux	34,851,543 85	"	
EXCÉDANT de recette compris dans le passif de la situation des finances	152,525,249 11	"	152,525,249 11
TOTAL du Passif			1,038,266,351 92

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1854.

Développement des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables.

DÉSIGNATION des COMPTABLES.	DÉSIGNATION DES VALEURS.	TOTAUX par NATURE.	TOTAUX par COMPTABLE.
Caissier payeur central du Trésor public	Effets de commerce sur Paris	4,565,349f 49c	178,601,637f 44c
	Obligations du chemin de fer du Nord	8,500,000 00	
	——— de Rouen	25,998,479 53	
	——— de Paris à Lyon	55,074,861 40	
	——— de Paris à Strasbourg	27,921,547 63	
	——— de jonction du Rhône à la Loire	6,122,310 00	
	Traites de douanes payables à Paris	1,123,749 60	
	——— sur les départements	11,143,598 00	
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	26,929,180 29	
	Obligations des redevables des contributions indirectes	4,969,339 47	
	——— des acquéreurs des bois de l'État	5,881,930 69	
	Effets provenant du sceau des titres	11,357 35	
	Effets à protester	30,934 52	
	Valeurs représentatives des payements faits pour le compte du Trésor	273,950 11	
	Quittances d'arrérages de rentes départementales à payer à Paris	5,049 36	
	Quittances des agents comptables des ministères pour fonds de subvention	50,000 00	
Receveurs généraux des finances	Effets sur Paris	1,747,381 62	10,154,188 71
	——— sur les départements	2,060,527 12	
	Traites et effets remis aux receveurs généraux par le caissier du Trésor	5,525,300 18	
	——— d'adjudicataires des coupes de bois de l'État en souffrance	266,575 74	
	——— d'adjudicataires de coupes de bois de l'État, et formules de traites timbrées à l'extraordinaire	4,915 60	
	Obligations des acquéreurs des bois de l'État	234,398 20	
	Effets divers en souffrance	100,959 16	
	Valeurs déposées à la banque de Bordeaux	187,741 37	
	——— de Lyon	26,389 72	
Receveurs des douanes	Traites de douanes payables à Paris	98,139 00	5,770,938 73
	——— sur les départements	2,336,073 00	
	——— en souffrance	1,077,795 28	
	Soumissions cautionnées pour garantie de droits de douanes	2,226,061 10	
	Effets divers	32,870 40	
Receveurs des contributions indirectes	Obligations des redevables des contributions indirectes	2,206,011 75	2,206,011 75
Directeurs des postes	Effets divers	373,889 66	373,889 66
Payeurs du Trésor	Effets divers	247,700 00	247,700 00
Trésoriers payeurs en Algérie	Traites du caissier central du Trésor	10,557,200 00	13,025,600 00
	——— pour dépôts de fonds des corps de troupes	534,000 00	
	Effets divers chez les trésoriers et leurs préposés	1,934,400 00	
	Total des valeurs de portefeuille		210,379,966 34

Développement des Valeurs en route.

Fonds en route au 31 décembre 1852. (Voir page 393 du compte de l'année 1852.)				23,335,197f 50c
Envois faits pendant l'année 1853. (Voir pages 177 et 179.)				
Envois des receveurs des revenus indirects	aux receveurs des douanes	452,869f 97c	758,560,412f 52c	
	aux receveurs des contributions indirectes	23,500 52		
	aux directeurs des postes	7,192,118 74		
	aux receveurs des finances	563,351,916 06		
	——— (Monnaies de bronze.)	55 63		
	au caissier payeur central	186,909,949 55		
	——— (Monnaies de bronze.)	617,800 00		
	aux receveurs des douanes en Algérie	12,202 05		
Envois des receveurs des finances	aux payeurs du Trésor	700,319,109 38	1,364,694,665 29	
	au caissier payeur central	618,691,437 27		
	aux receveurs des revenus indirects	13,450,498 73		
	aux directeurs des monnaies. (Pièces de cuivre à démonétiser.)	7,322,138 20		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	14,392,004 74		
	aux trésoriers des colonies	10,519,476 97		
Envois du caissier payeur central du trésor	aux payeurs du Trésor	24,116,653 52	327,820,349 85	
	aux receveurs des finances	253,307,196 87		
	aux receveurs des revenus indirects	6,382,456 49		
	aux directeurs des monnaies. (Pièces de cuivre à démonétiser.)	716,165 15		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	43,256,319 81		
	aux trésoriers des colonies	41,558 01		2,522,543,971 28
Envois des payeurs du Trésor	aux receveurs des finances	195,762 69	533,214 48	
	au caissier payeur central	315,268 04		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	0 72		
	aux trésoriers des colonies	22,183 03		
Envois des comptables en Algérie	aux receveurs des douanes	43,638 22	17,886,701 30	
	——— des contributions indirectes	249 99		
	——— des finances	48,003 93		
	au caissier payeur central	1,154,314 25		
	aux payeurs du Trésor	22,925 20		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	16,561,710 15		
	aux receveurs des revenus indirects en Algérie	55,859 56		
Envois des trésoriers des colonies	aux receveurs des finances	22,391 58	787,373 84	
	au caissier payeur central	764,982 26		
Envois de divers comptables à leurs collègues			52,261,254 00	
Total des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1853				2,545,879,168 78
Envois parvenus pendant l'année 1853. (Voir pages 176 et 178.)				2,522,985,898 69
Fonds en route au 1er janvier 1854 :				
1° Versements faits aux receveurs particuliers des finances par les receveurs des revenus indirects, pendant la troisième dizaine du mois de décembre 1853, et dont la recette n'a été constatée dans les écritures des receveurs généraux que pendant la première dizaine du mois de janvier 1854.				
Versements des receveurs de l'enregistrement		7,445,721f 13c	15,727,731f 96c	
——— des receveurs des douanes		1,185,565 13		
——— des receveurs des contributions indirectes		5,645,285 84		
——— des directeurs des postes		985,205 86		
——— des directeurs des monnaies. (Monnaies de bronze.)		465,954 00		
2° Envois faits, pendant les derniers jours du mois de décembre 1853, à des comptables directs du Trésor, qui n'en ont constaté la recette qu'en janvier 1854.				
Envois des receveurs des douanes au caissier payeur central (traites de douanes)		1,182 00	7,165,538 13	22,893,270 09
Envois des receveurs des finances	au caissier payeur central	4,558,720 88		
	aux directeurs des monnaies (Pièces de cuivre à démonétiser.)	59,938 35		
	aux payeurs du Trésor	22,997 00		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	29 24		
Envois du caissier payeur central	aux receveurs des finances	1,442,842 85		
	aux receveurs des contributions indirectes	12,812 50		
	aux payeurs du Trésor	499,187 47		
Envois des payeurs au caissier payeur central		20,624 42		
——— aux receveurs des finances		658 00		
Envois des trésoriers payeurs en Algérie au caissier payeur central		87,533 99		
Envois de divers comptables à leurs collègues		459,011 43		
Total égal à celui des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1853				2,545,879,168 78

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1854.

Développement des Avances pour divers services.

DÉSIGNATION DES AVANCES.		SOMMES A RECOUVRER — PAR NATURE.	SOMMES A RECOUVRER — PAR SERVICE.
Avances des receveurs de l'enregistrement.	Pour frais de justice militaire	5,293f 75c	674,777f 73c
	—— frais de poursuites et d'instances concernant l'administration des domaines	275,898 78	
	—— l'administration des forêts	237,425 32	
	—— frais de vente de mobiliers	146,746 61	
	—— divers services	9,413 27	
Avances des receveurs des douanes.	Pour appointements des préposés, à payer par les contrôleurs de brigades	3,774 43	1,325,235 04
	—— pensions de retraite acquittées pour le compte des receveurs des finances	687,307 73	
	—— fonds de masse d'habillement des brigades	9,966 26	
	—— frais de saisies et de préemptions	437,488 22	
	—— parts de saisies	2,913 57	
	—— plombage, estampillage et marque de bestiaux	53,903 87	
	—— remboursement de consignations	112,160 46	
	—— divers services	17,720 50	
Avances des receveurs des contributions indirectes, pour frais judiciaires		375,800 30	375,800 30
—— des chemins de fer, pour le service des postes		1,400 00	1,400 00
Avances des directeurs des postes.	Pour le service des voyages de l'ancienne cour	120,126 71	370,878 31
	—— timbre de reconnaissances de dépôts de valeurs	160,238 05	
	—— frais de poursuites et d'instances	4,122 89	
	—— frais d'estafettes par suite de fausses directions de dépêches	53,195 05	
	—— divers services	33,195 61	
Directeurs de la fabcn des monnaies.	Avances pour le service de la refonte des monnaies de cuivre	10,921 41	10,921 41
Avances des receveurs généraux.	Avances pour solde des comptes des contributions	49,294 37	1,017,082 25
	—— de frais de poursuites pour le recouvrement des contributions	236,663 18	
	—— pour timbre de formules de patentes	628,194 70	
	—— pour droits de permis de chasse	102,930 00	
Payeurs du Trésor. — Avances pour dépenses à régulariser sur ordonnances ultérieures des ministères		333 60	333 60
Avances des comptables en Algérie.	Avances des trésoriers payeurs — Service des postes	191 85	2,772,970 72
	Avances des trésoriers payeurs — Divers services	85 95	
	—— des receveurs de l'enregistrement et des domaines	173,251 64	
	—— des receveurs des douanes	29,906 20	
	—— des receveurs des contributions diverses	2,569,535 08	
	TOTAL des avances pour divers services		6,549,399 36

Développement des Créances administratives.

Les créances administratives comprises dans l'actif de l'administration des finances, et qui s'élèvent, au 1er janvier 1854, à 2,134,021 fr. 07 cent., ont été constatées pour les motifs ci-après :

Versement à faire par la caisse des dépôts et consignations du montant des bénéfices de l'année 1853, ci		2,087,739f 70c
Solde de la créance constatée à la charge de l'imprimerie impériale pour le versement à faire par elle au trésor de l'excédant des recettes de l'exercice 1845	357f 80c	46,281 37
Idem de l'exercice 1846	2,600 00	
Idem de l'exercice 1847	1,095 88	
Idem de l'exercice 1849	441 40	
Idem de l'exercice 1850	1 64	
Créance de même nature constatée pour l'exercice 1851	37,903 88	
Idem pour l'exercice 1852	3,880 77	
TOTAL		2,134,021 07

NOTA. Indépendamment de ces créances, le Trésor public se trouve créancier d'autres avances, dont le montant a été prélevé sur les recettes des budgets, et qui ne sont point entrées dans l'actif de l'administration des finances. Ces avances, constatées à des comptes d'ordre, sont :

D'une part, les avances que diverses lois ont autorisées en faveur des compagnies de chemins de fer (voir le compte des débets et créances litigieuses) ;

Et, d'autre part, les avances, cessions d'armes et de munitions, indemnités de route, concernant la légion étrangère et les volontaires français passés au service de l'Espagne, et dont le remboursement est dû au Trésor par le gouvernement espagnol. Ces avances ont été imputées originairement, ainsi qu'il suit, sur les crédits des budgets :

Ministère de l'intérieur	32,132f 53c	1,748,713f 00c
Ministère de la guerre	1,716,580 47	

Et elles sont constatées, pour ladite somme, dans les écritures de la comptabilité générale des finances.

Leur remboursement est poursuivi en même temps que celui de la principale créance sur l'Espagne dont il est question ci-après (page 399).

A ces diverses créances on peut ajouter, pour mémoire, les répétitions à exercer par la France :

Auprès du Gouvernement belge, en raison des deux armements faits en 1831 et en 1832 pour la défense de la Belgique et la garantie de son territoire. Le règlement provisoire des réclamations à faire les a portées à 15,294,530 francs. Le remboursement de cette somme se poursuit (V. page 63 du rapport de la commission du budget des recettes de 1851) ;

Auprès du Gouvernement russe, relativement à l'emprunt négocié en 1812 entre la France et la Saxe, et pour sûreté duquel le roi de Saxe, alors grand-duc de Varsovie, affecta le produit des mines de Wieliska. Somme non réglée.

Et auprès de la régence de Tunis, pour remboursement des frais d'un armement extraordinaire destiné à la défense du bey. Somme non réglée.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1854.

Développement des Débets de Comptables et Créances litigieuses poursuivis par l'Agence judiciaire du Trésor.

DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.		SOMMES A RECOUVRER.	
Débets de comptables.	Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	50,270f 72c	368,120f 19c
	Receveurs des douanes	21,810 12	
	Receveurs des contributions indirectes	177,177 18	
	Receveurs de la loterie	437 96	
	Directeurs des postes	13,165 58	
	Payeurs du Trésor	93,588 46	
	Ex-caissier central du trésor (déduction faite de la portion du débet qui a été présumée irrécouvrable et portée en dépense à l'exercice 1831)	11,670 17	
Créances litigieuses.	Prêts faits par le trésor à divers négociants, antérieurement à 1818	16,178 36	2,195,877 74
	Prêts faits à divers manufacturiers et négociants de la capitale, sur le crédit de 5 millions ouvert par la loi du 8 septembre 1830	35,699 38	
	Avances faites à diverses villes	2,144,000 00	
	TOTAL des Débets de comptables et Créances litigieuses		2,563,997 93

NOTA. Cette somme n'exprime que la portion des débets de comptables et des créances litigieuses qu'il y a eu lieu de constater dans l'actif de l'administration des finances ; mais les débets et créances poursuivis par l'agence judiciaire en comprennent d'autres qui ne touchent point à la situation du Trésor, tels que les débets des divers agents des ministères, les prêts et avances imputés sur les recettes des budgets, les accroissements de débets résultant, à la charge des comptables, de vérification de régie ou de liquidation d'intérêts, et qui ne mettent pas le Trésor à découvert. Le recouvrement de ces sortes de débets, lorsqu'il s'effectue, fait ressource au profit des budgets des exercices courants. (Voir, à cet égard, le compte spécial des débets et des créances litigieuses page 639.)

Développement relatif à la créance sur l'Espagne.

La créance sur l'Espagne provient des avances faites par le Trésor de France pour les dépenses de l'armée française qui a occupé l'Espagne à la suite de la guerre de 1823, et dont, aux termes des traités, le Gouvernement espagnol doit le remboursement à la France. Ces avances, qui se sont prolongées jusqu'en 1829, ont été portées, chaque année, en dépense au budget de l'État, et s'élèvent en définitive à la somme totale de..... 98,325,443f

Sur cette somme, celle de 40,325,443 francs, représentant les avances faites de 1825 à 1829, ayant été prélevée sur les fonds ordinaires des budgets, il n'y a pas eu lieu d'en accroître l'actif du Trésor, ci..... 40,325,443

Le surplus, de..... 58,000,000

qui avait été avancé en 1823 et 1824, fut constaté alors, comme créance à recouvrer, dans l'actif de l'administration des finances, en même temps qu'on l'a fait figurer, à titre de ressource, parmi les recettes de ces deux exercices.

Un traité, conclu à Madrid, le 30 décembre 1828, entre les plénipotentiaires des deux puissances, a fixé provisoirement à 80 millions la créance de la France. Par ce traité, l'Espagne s'est engagée à payer annuellement une somme de 4 millions, savoir : 2,400,000 francs pour l'intérêt dudit capital à raison de 3 p. 0/0, et 1,600,000 francs pour prime d'amortissement à 2 p. 0/0, avec stipulation expresse que le fonds d'amortissement s'accroîtrait successivement de l'intérêt du capital racheté.

La portion de la créance sur l'Espagne portée originairement, dans l'actif de l'administration des finances, pour ladite somme de.... 58,000,000f

s'est, depuis, atténuée du montant des versements effectués en exécution du traité susénoncé, pour la prime d'amortissement des six années écoulées de 1829 à 1834, et qui ont procuré au trésor une rentrée de..... 10,432,953

et elle s'est trouvée, dès lors, réduite à..... 47,567,047

Ce solde est encore le même au 1er janvier 1854, attendu que le Gouvernement espagnol n'a point fait compter au Trésor les dix-neuf annuités afférentes aux années 1835 à 1853, et qui étaient applicables de la manière suivante :

	PAYEMENT des intérêts.	AMORTISSEMENT du capital.	TOTAL.
Annuité de 1835	2,072,671f	1,927,329f	4,000,000f
——— de 1836	2,014,417	1,985,583	4,000,000
——— de 1837	1,954,404	2,045,596	4,000,000
——— de 1838	1,892,576	2,107,424	4,000,000
——— de 1839	1,828,880	2,171,120	4.000,000
——— de 1840	1,763,259	2,236,741	4,000,000
——— de 1841	1,695,655	2,304,345	4,000,000
——— de 1842	1,626,008	2,373,992	4,000,000
——— de 1843	1,554,255	2,445,745	4,000,000
——— de 1844	1,480,333	2,519,667	4,000,000
——— de 1845	1,404,177	2,595,823	4,000,000
——— de 1846	1,325,719	2,674,281	4,000,000
——— de 1847	1,244,890	2,755,110	4,000,000
——— de 1848	1,161,617	2,838,383	4,000,000
——— de 1849	1,075,828	2,924,172	4,000,000
——— de 1850	987,446	3,012,554	4,000,000
——— de 1851	896,393	3,103,607	4,000,000
——— de 1852	802,588	3,197,412	4,000,000
——— de 1853	705,947	3,294,053	4,000 000
	27,487,063	48,512,937	76,000,000

Ainsi, en ne considérant que la portion de la créance réglée par un traité provisoire, la somme de 80 millions qui reste à recouvrer sur l'Espagne comprend pour 48,512,937 francs de termes échus. Outre cet arriéré sur le capital, l'Espagne est redevable, au 1er janvier 1854, pour les intérêts des années 1835 à 1853, d'une somme de 27,487,063 fr., sans préjudice des décomptes d'intérêts auxquels pourra donner lieu le retard apporté dans le payement des annuités de ces dix-neuf années. (Voir, au surplus, les explications plus détaillées données sur cette créance dans le compte des finances de l'année 1838, page 370.) En résumé, la somme due par l'Espagne, en capital et intérêts, peut s'établir ainsi :

Avance brute de la France sur laquelle l'Espagne n'a encore reconnu que 80,000,000f, ci	98,325,443f
Et sur laquelle il n'a été versé que	10,432,953
RESTE	87,892,490
Intérêts échus au 1er janvier 1854 et non payés	27,487,063
TOTAL, sauf règlement ultérieur avec l'Espagne	115,379,553

Les négociations sont reprises pour arriver à la solution des difficultés qui s'opposent au recouvrement de cette créance. (Voir le rapport de la Commission du budget des recettes de 1851, pages 59 à 63.)

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1854.

Développement sur les Découverts et Avances du Trésor, pour le service des budgets antérieurs à 1848, et sur les ressources réalisées en atténuation de ces découverts, jusqu'au 1er janvier 1854.

DÉCOUVERTS CONSTATÉS.

1° Découverts à l'extinction desquels aucune ressource n'a été primitivement affectée.

Période antérieure au 1er avril 1814.	Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366f 56c	87,440,148f 51c	256,042,293f 50c
	Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, non recouvrés au 1er janvier 1836	567,228 12		
	Déficit sur le service des cautionnements remboursés à des titulaires des départements séparés de la France	6,404,248 73		
	Avance du Trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements. (Loi du 9 juillet 1836.)	13,164,305 10		
Budgets de 1815 à 1830.	Créance à recouvrer sur l'Espagne. (*Voir* le développement à la page précédente.)	47,567,047 00	143,300,442 00	
	Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1827. (Loi du 26 juillet 1829.)	32,016,283 00		
	Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830. (Dépense non allouée sur l'exercice 1830.)	371,051 00		
	Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1830. (Loi du 24 avril 1833.)	63,346,061 00		
Budgets des exercices 1832 à 1840.	Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1832. (Loi du 14 juin 1835.)	25,009,993 00	25,301,703 00	
	Payements pour l'arriéré de la guerre. (Dépense non allouée sur l'exercice 1832.)	270,560 00		
	Payements de créances d'exercices périmés concernant le ministère de la guerre non alloués en dépense sur l'exercice 1838	16,150 00		
	Dépense du ministère des affaires étrangères non allouée dans le règlement de l'exercice 1840	5,000 00		

2° Découverts du service ordinaire des budgets à l'extinction desquels ont été affectés les fonds disponibles de la réserve de l'amortissement.

Budget de l'exercice 1840. (Découvert fixé par la loi de règlement de cet exercice.)	138,004,529f 64	456,009,951 [illegible]
——— 1841. (*Idem.*)	18,694,405 42	
——— 1842. (*Idem.*)	108,612,172 30	
——— 1843. (*Idem.*)	39,826,738 40	
——— 1844. (*Idem.*)	181,530 77	
——— 1845. (Décret pour le règlement de cet exercice, en date du 20 juillet 1848.) Excédant de recette de 4,335,329 fr. 84 cent. *Mémoire*	"	
——— 1846. (Découvert fixé par la loi de règlement de cet exercice)	41,273,264 48	
——— 1847. (*Idem.*)	109,417,310 92	

3° Avances du Trésor pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842.

Exercices 1842. (Avance constatée par la loi de règlement du budget.)	1,368,091 28	441,754,145 [illegible]
——— 1843. (*Idem.*)	27,214,800 94	
——— 1844. (*Idem.*)	43,190,895 22	
——— 1845. (*Idem.*)	100,480,587 57	
——— 1846. (*Idem.*)	121,626,442 50	
——— 1847. (*Idem.*)	147,873,328 08	

TOTAL des découverts constatés sur le service des budgets antérieurs à 1848 ..... 1,153,806,391 [illegible]

ATTÉNUATIONS DES DÉCOUVERTS.

1° Fonds disponibles de l'amortissement appliqués à l'extinction des découverts du service ordinaire des budgets, au fur et à mesure des consolidations, conformément à l'article 36 de la loi du 25 juin 1841.

Réserve de l'année 1842	67,111,792f 57c	442,247,114f 58c
——— 1843	69,876,633 52	
——— 1844	72,505,042 27	
——— 1845	75,117,373 04	
——— 1846	77,878,714 32	
——— 1847	79,757,558 86	

2° Ressources affectées par les lois des 3 juillet 1846 et 8 août 1847 aux travaux extraordinaires autorisés sous le régime de la loi du 11 juin 1842.

Sommes versées par des compagnies adjudicataires de chemin de fer en remboursement de dépenses effectuées par le trésor public. (Article 16 de la loi du 3 juillet 1846.)

Compagnie du chemin de fer du Nord.	Année 1845	20,000,000f 00c	37,358,750f 00c	130,171,110 50
	——— 1846	9,000,000 00		
	——— 1847	8,358,750 00		
Compagnie du chemin de fer de Lyon.	Année 1845		8,000,000 00	45,958,750 00
Recette par virement de comptes, en 1845, de la créance mise en même temps à la charge de la ville de Lille pour sa part contributive dans la construction de la station du chemin de fer du Nord. (Loi d'intérêt local du 19 juillet 1845.)			600,000 00	
Portion réalisée de l'emprunt de 250 millions négocié le 10 novembre 1847. (4e § de la loi spéciale du 8 août 1847.)				
Versement des adjudicataires	en 1847		42,234,298f 50c	84,212,360 50
———	en 1848		41,978,062 00	

3° Ressources provenant des consolidations en rentes décrétées en 1848 et qui ont été appliquées à l'ensemble des découverts du Trésor.

Opérations liquidées définitivement.	Bons du Trésor convertis en emprunt national. (Décret du 16 mars 1848.)	26,182,213f 29c	275,270,490 86
	Bons du Trésor créés antérieurement au 24 février 1848. (Décret du 7 juillet 1848.)	242,747,800 60	
	Fonds des sociétés et agences tontinières. (Décret du 29 juillet 1848.)	2,734,020 13	
	Fonds des communes et établissements publics. (Même décret.)	3,606,456 84	
Opérations non encore terminées.	Consolidation des fonds des caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.) (Voir le compte spécial qui suit, page 408.)	13,550,667 79	13,576,299 79
	Consolidation des bons du Trésor émis en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.)	25,632 00	

TOTAL des ressources affectées, au 1er janvier 1854, à l'atténuation des découverts des budgets antérieurs à 1848 ..... 288,846,790 65 / 861,265,015 73

RÉSUMÉ.

Découverts constatés	1,153,806,391f 03c
Atténuation des découverts	861,265,015 73
RESTE, au 1er janvier 1854, pour découverts et avances du Trésor sur le service des budgets antérieurs à 1848	292,541,375 30

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1854.

Développement sur les Correspondants du Trésor.

Communes et établissements publics *L/C* de fonds placés au Trésor.	Ville de Paris	25,570,118f 09c	134,584,473f 30c
	Départements	109,014,355 21	
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *L/C* de fonds déposés		3,400,752 20	311,349,425 73
Caisse des invalides de la marine		2,652,646 69	
Caisse des dépôts et consignations *S/C* courant au Trésor. (*Voir le développement ci-après.*)		24,826,887 31	
——— *S/C* des fonds des caisses d'épargne. (*Idem.*)		221,266,673 21	
——— *S/C* du fonds de dotation des sociétés de secours mutuels		10,000,000 00	
Crédit foncier de France		1,190,813 41	
——— de Nevers		1,015 00	
Compagnie du chemin de fer de l'Ouest *S/C* courant. (Loi du 13 mai 1851.)		1,102,068 40	
——— du chemin de fer de Paris à Lyon *S/C* courant		40,185,002 84	
——— du chemin de fer de Lyon à la Méditerranée *S/C* courant		5,516,666 67	
——— du chemin de fer de Paris à Sceaux *S/C* courant		1,206,900 00	
Divers services publics.	Imprimerie impériale	162,262 18	8,164,384 29
	Ministère de la marine *S/C* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	1,203,604 29	
	Divers *L/C* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	2,454,894 80	
	Départements *L/C* de produits éventuels affectés à divers services locaux	3,878,569 70	
	Chancelleries consulaires *L/C* de fonds commun	283,179 83	
	Caisse des dépôts et consignations *S/C* chez les receveurs généraux	90,064 95	
	——— *S/C* chez les trésoriers payeurs en Algérie	19,717 40	
	Légion d'honneur *S/C* chez les receveurs généraux	63,297 98	
	——— *S/C* chez les trésoriers payeurs en Algérie	7,862 81	
	Gestions intérimaires de recettes des finances *L/C* de bénéfices et de frais	930 35	
Établissements particuliers. (Fonds déposés au trésor.)	Caisse des employés et artisans	9,324 96	355,005 47
	Tontine du pacte social	3,378 19	
	——— d'épargnes	153,845 59	
	Ministère de l'instruction publique *S/C* de fondations anglaises	91,032 62	
	——— écossaises	50,616 90	
	——— irlandaises	23,906 27	
	Divers établissements *L/C* de placements de fonds sans intérêt	22,900 94	
Fonds à rembourser à divers.	Ex-receveurs généraux *L/C* d'avances à leur rembourser	631,535 71	2,710,067 70
	Caisse des dépôts et consignations *S/C* de recettes à lui verser :		
	Pour divers services spéciaux	51,409f 49c	
	Pour le service des retraites du ministère des finances	1,716,033 45	2,011,718 95
	Pour le service des retraites du ministère de la justice	244,276 01	
	Fonctionnaires de l'instruction publique *L/C* de fonds de retraite	29,133 78	
	Divers *L/C* de dépôts et consignations chez les trésoriers payeurs en Algérie. (Solde débiteur à déduire.)	2,121 00	
	Divers *L/C* d'arrérages de rentes départementales à payer à Paris	39,800 26	
	A REPORTER		457,163,356 49

Suite du *Développement sur les Correspondants du Trésor.*

	REPORT		457,163,356f 49c
COMPTE de divers avec les receveurs des revenus indirects.	Communes et établissements publics *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement	112,508f 90c	33,572,878 12
	Caisse des dépôts et consignations *S/C* intermédiaire chez les receveurs de l'enregistrement	10,395 83	
	Légion d'honneur *S/C* avec les receveurs de l'enregistrement	14,903 60	
	Établissements d'aliénés *L/C* de recouvrements de pensions	28,630 86	
	Divers *L/C* de recouvrements de mandements exécutoires décernés par les préfets	22,840 28	
	Gendarmerie *S/C* de frais de captures pour contraintes par corps	4,140 50	
	Divers *L/C* de frais d'assistance judiciaire	1,938 33	
	Divers *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement	12,274 43	
	——— *L/C* de valeurs versées en garantie de droits de douanes	927,938 84	
	——— *L/C* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	149,078 28	
	Receveurs des douanes *L/C* de fonds recouvrés pour divers	2,475 17	
	——— *L/C* de fonds de retenues pour l'habillement, le service de santé et le casernement des préposés des brigades	1,042,205 17	
	——— *L/C* de primes pour saisies de tabacs et arrestations de fraudeurs	2,581 72	
	Préposés des douanes *L/C* de saisies faites à la requête d'autres administrations	6,913 78	
	Receveurs des contributions indirectes *L/C* de consignations à juger ou à répartir	198,129 72	
	Villes et communes *L/C* avec les receveurs des contributions indirectes. (*Service des octrois.*)	69,482 34	
	Divers *L/C* avec les receveurs des contributions indirectes	3,230 46	
	Divers *L/C* de fonds en dépôt chez les directeurs des postes	29,304 12	
	Pourvoyeurs des paquebots de la Méditerranée *L/C* d'indemnité	46 26	
	Divers *L/C* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	33,377,631 16	
	Divers *L/C* de retenues pour frais de coins et coussinets sur les matières versées aux changes des monnaies par le commerce	"	
	Divers *L/C* de retenues pour frais de viroles brisées dans la fabrication des pièces de 5 francs.	"	
	Refonte des monnaies de cuivre. (Solde débiteur à déduire.)	3,117,817 48	
	Divers *L/C* avec les comptables en Algérie	674,045 85	

		DÉBITEURS.	CRÉDITEURS.	
DIVERS correspondants.	Receveurs généraux *L/C* intermédiaire de remboursements de dépôts antérieurs au 1er juin 1816	37f 67c	"	4,426,254 19
	Ministères *L/C* de services d'estafettes	73,256 71	"	
	Maîtres de poste *L/C* de services d'estafettes	1,967 91	"	
	Directeurs des monnaies *L/C* intermédiaire de frais de fabrication	"	39,026f 54c	
	Divers comptables *L/C* intermédiaire de mouvements de fonds	"	1,951,658 04	
	Ministère de la marine *S/C* de banque de prêts des colonies	"	612 75	
	Dotation de la couronne *S/C* avec le Trésor public	"	9,944 00	
	Indemnitaires des colonies *L/C* de fonds non employés à la formation du capital des banques	"	"	
	Divers correspondants	"	2,500,275 15	
		75,262 29	4,501,516 48	
		4,426,254f 19c		
	TOTAL			495,162,488 80

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1854.

Développement sur les fonds déposés au Trésor par la Caisse des dépôts et consignations, et compris dans le passif de la situation générale des finances, au 1er janvier 1854.

Les fonds déposés au Trésor public par la caisse des dépôts et consignations sont de deux origines :				
1° Fonds placés en compte courant et dont l'intérêt est bonifié à la caisse des dépôts et consignations à raison de 3 p. 0/0, en vertu de décisions annuelles du ministre des finances; ces fonds s'élèvent, au 1er janvier 1854, à la somme de				(1) 36,385,244f 12c
2° Fonds appartenant aux caisses d'épargne, dont l'administration a été confiée par la loi du 31 mai 1837 à la caisse des dépôts et consignations, qui a la faculté de les placer au Trésor à l'intérêt de 4 1/2 p. 0/0 par an. Le montant des fonds de cette nature s'élève, au 1er janvier 1854, à				(2)219,321,462 03
Les fonds désignés ci-dessus et montant ensemble à				255,706,706 15
se rattachent, ainsi qu'il suit, à la situation active et passive de la caisse des dépôts et consignations à la même époque, soit envers les caisses d'épargne, soit vis-à-vis de ses divers correspondants :				
Intérêts sur obligations souscrites en garantie de prêts				4,689,675 58
Prêts à des établissements publics et à divers				34,505,127 67
Créances à recouvrer				64,264 20
Légion-d'honneur *s/c* d'avances. (Loi du 21 juin 1845.)				1,651,291 97
Receveurs généraux *l/c* courant				746,023 47
Avances pour la confection des livrets des déposants de la caisse des retraites de la vieillesse				18,896 24
Divers *l/c* de rentes consignées ou déposées chez les receveurs généraux				581,255 63
Trésor public *s/c* de fonds de dotation des sociétés de secours mutuels				10,000,000 00
Caisse d'amortissement (Capital des rentes provenant de la caisse des retraites de la vieillesse transférées à la)				13,722,595 16
Valeurs de caisse et de portefeuille.	Inscriptions de rentes appartenant à la caisse des retraites de la vieillesse		26.288,728f 21c	221,399,306 40
	Valeurs provenant des fonds des caisses d'épargne	Inscriptions de rentes	63,974,676f 51c	64,779,377 26
		Obligations des compagnies des chemins de fer	804,700 75	
	Valeurs diverses appartenant à la caisse des dépôts et consignations		130,331,200 93	
	TOTAL de l'actif			543,085,142 47
Quant au passif, il se décompose ainsi qu'il suit :				
Effets à payer. — Mandats sur Paris et sur les départements				1,044,525 37
Fonds des caisses d'épargne.	Fonds déposés au Trésor. (Voir ci-dessus.)		219,321,462f 03c	
	Valeurs demeurées dans le portefeuille de la caisse des dépôts et consignations. (Voir ci-dessus.)			
	Inscriptions de rentes provenant des fonds des caisses d'épargne	63,974,676f 51c	64,779,377 26	
	Obligations des chemins de fer *idem*	804,700 75		
	TOTAL des fonds des caisses d'épargne de Paris	54,748,828 57	284,100,839 29	284,100,839 29
	TOTAL des fonds des caisses d'épargne des départements	229,352,010 72		
Fonds de la caisse de retraites pour la vieillesse.	Inscriptions de rentes appartenant à la caisse de retraites. (Voir ci-dessus.)		26,288,728 21	
	Rentes transférées à la caisse d'amortissement. (Voir ci-dessus.)		13,722,595 16	
	Fonds dont la caisse des dépôts n'a pas fait emploi en rentes		255,016 61	
	TOTAL des fonds de la caisse de la vieillesse. — Fonds des déposants, savoir : Capitaux aliénés	17,228,638f 58c	38,587,015 98	40,266,339 98
	Idem réservés	21,358,377 40		
	Arrérages de rentes appartenant à la caisse de retraites	1,679,324 00		
Sociétés de secours mutuels *l/c* de fonds de dotation	Capital		10,000,000 00	10,200,000 00
	Intérêts à 4 p. 0/0 (6 mois)		200,000 00	
Versements à régulariser pour le compte de la caisse de retraites pour la vieillesse				84,471 60
Consignations judiciaires et administratives				132,665,959 95
Fonds de l'indemnité des anciens colons de Saint-Domingue				847,312 62
Service des retraites des divers ministères				6,264,644 57
Dépôts divers				20,296,131 87
Légion d'honneur				2,040,142 19
Divers *l/c* d'intérêts échus				21,018,799 60
Caisse d'épargne des instituteurs communaux				8,563,164 65
Gouvernement haïtien				513,702 84
Créanciers divers				5,416,737 33
Profits et pertes. (Année 1853.)				2,087,739 70
Bénéfices à réaliser en 1853 et années suivantes				7,674,630 91
TOTAL du passif				543,085,142 47

(1) Les différences que les soldes ci-dessus présentent, comparativement à ceux qui sont portés dans le passif de la situation générale des finances, proviennent d'opérations dont la caisse des dépôts et consignations a rattaché le montant à ses écritures de l'année 1853, tandis que le Trésor ne les a constatées que dans les premiers jours de janvier 1854.

(2) Même observation.

Développement sur les Correspondants des Comptables des finances.

	CORRESPONDANTS DÉBITEURS.	CORRESPONDANTS CRÉDITEURS.
CORRESPONDANTS DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.		
Receveurs particuliers *l/c* avec les receveurs généraux	1,331,876f 96c	"
——— *l/c* avec les percepteurs	"	437,458f 61c
Percepteurs *l/c* courant avec les receveurs particuliers	854,983 05	36,563 31
Agents comptables des facultés *l/c* courant	"	441,150 75
Receveur particulier de Bastia *s/c* de caisse de réserve	190,481 67	"
Greffiers-comptables des maisons centrales de force et de correction *l/c* de restes à recouvrer	32,813 13	"
Payeurs des départements *l/c* d'acquits à vérifier	791,456 74	"
Divers comptables des départements *l/c* de mandats des receveurs généraux	"	1,544,975 28
Divers *l/c* de fournitures de l'Imprimerie impériale	25,063 08	"
——— *l/c* d'effets à payer	"	87,905 68
——— *l/c* d'achats de rentes sur l'État	"	7,705,440 59
——— *l/c* de ventes de rentes sur l'État	"	1,199,181 83
Officiers et employés militaires *l/c* de retenues applicables aux contributions directes	"	679 28
Trésorier général des invalides de la marine	"	"
Condamnés libérés *l/c* de masse	968,876 89	"
Receveurs d'hospices *l/c* de versements pour le service des enfants trouvés	"	247,932 33
Communes et établissements publics *l/c* de produits de coupes extraordinaires de bois	"	9,049,558 49
Receveurs des communes et établissements publics *l/c* d'obligations de coupes ordinaires de bois, en dépôt	"	2,755,628 86
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics *l/c* d'obligations	9,355,990 78	"
——— ordinaires de bois des communes et établissements publics *l/c* d'obligations en dépôt	2,762,078 86	"
Soumissionnaires de fournitures et travaux *l/c* de dépôt en effets publics	59,710 00	"
Ministères *l/c* de dépôt en effets publics des soumissionnaires de fournitures et travaux	"	81,160 00
——— *l/c* de dépôt en numéraire des soumissionnaires de fournitures et travaux	"	476,330 24
Divers correspondants	"	212,443 29
	16,373,331 16	24,276,408 54
	7,903,077f 38c	
CORRESPONDANTS DES PAYEURS ET DE DIVERS COMPTABLES.		
Divers correspondants. (Payeurs du Trésor.)	"	11,300 17
Communes *l/c* de fonds déposés. (Trésoriers payeurs)	"	301,994 08
Ministères *l/c* de dépôts de soumissionnaires de fournitures. (*Idem.*)	"	28,910 50
Service communal en Algérie. (*Idem.*)	"	216,000 00
Divers correspondants. (*Idem.*)	"	16,285 81
Service communal en Algérie. (Receveurs de l'enregistrement et des domaines.)	18,026 39	"
	18,026 39	574,490 56
	556,464f 17c	
	16,391,357 55	24,850,899 10
	8,459,541f 55c	

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1854.

Développement des Fonds particuliers des Comptables des finances.

Fonds particuliers des receveurs généraux		67,677,708f 23c
——— de l'enregistrement du timbre et des domaines	31,968f 98c	
——— des douanes	30,100 00	
——— des contributions indirectes	579,333 39	690,321 15
——— des directeurs de la fabrication des monnaies	43,120 18	
——— des comptables en Algérie	5,798 60	
TOTAL des fonds particuliers		68,368,029 38

DÉVELOPPEMENT sur le Fonds spécial des Dotations constituées par les décrets des 22 janvier et 27 mars 1852.

Les articles 5, 6, 7 et 8 du décret du 22 janvier 1852 ont affecté aux sociétés de secours mutuels, à l'amélioration des logements d'ouvriers, à l'établissement d'institutions de crédit foncier et d'une caisse de retraites des desservants pauvres, différentes dotations montant ensemble à 35 millions; l'article 2 du décret du 27 mars suivant a ensuite autorisé l'aliénation de bois de l'État pour une égale somme, dont le produit est destiné au payement de ces dotations.

Pour l'exécution de ces dispositions, et afin de ne pas altérer l'équilibre des budgets par la différence des époques auxquelles auraient lieu le payement des dépenses et la réalisation des ressources qui doivent y subvenir, le montant des aliénations de bois successivement réalisées en excédant de la somme de 15 millions attribuée au budget de 1852 par un autre décret du 17 mars 1852 est transporté à un compte spécial auquel on impute le payement des dotations, qui n'a toutefois lieu que d'après des décrets particuliers d'autorisation, et avec les justifications exigées pour les dépenses publiques.

Ce fonds spécial a été l'objet des opérations ci-après, pendant l'année 1853 :

RECETTE... Produit de l'aliénation des bois de l'État, transporté au présent compte pendant l'année 1853 ..... 2,769,565f 42c

	MINISTÈRES.	SERVICES.	DOTATIONS instituées par le décret du 22 janvier 1852.	DÉPENSES autorisées par des décrets spéciaux.	PAYEMENTS effectués.	
			fr.	fr.	fr.	
DÉPENSE..	Intérieur	Encouragements aux sociétés de secours mutuels	10,000,000	(A) 10,000,000	10,000,000	
	Agriculture commerce et travaux publics.	Amélioration des logements d'ouvriers	10,000,000	(B) 2,500,000	142,600	
		Établissements d'institutions de crédit foncier.	10,000,000	(C) 10,000,000	"	
	Instruction publique et cultes.	Caisse des retraites des desservants pauvres	5,000,000	(D) 5,000,000	"	
		TOTAUX	35,000,000	27,500,000	10,142,600	10,142,600 00

Solde débiteur au 1er janvier 1854 ..... 7,373,034 58

(A) Le décret du 28 novembre 1853 a mis cette somme à la disposition de la caisse des dépôts et consignations, qui en bonifie les intérêts.

(B) Des décrets des 31 juillet 1853 et 11 mars 1854 ont ouvert deux crédits, l'un de 500,000 francs, l'autre de 2 millions.

(C) En vertu des décrets des 10 décembre 1852 et 21 décembre 1853, cette subvention doit être versée proportionnellement aux prêts effectués.

(D) Le décret du 28 juin 1853 a mis cette somme à la disposition de la caisse des dépôts et consignations, qui est chargée du service des pensions de retraites ecclésiastiques.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINIS

DÉVELOPPEMENT sur le produit, au 1er janvier 1854, de la consolidation des fonds des caisses d'épargne, effectuée en exécution du décret du 7 juillet 1848.

Le compte général de l'administration des finances, pour 1848, a fait connaître (pages 410 et 411), en les développant avec tous leurs détails, les opérations effectuées, pendant cette année, pour la consolidation des fonds des caisses d'épargne décrétée le 7 juillet 1848. D'après ce document, le compte spécial, auquel a été constaté le produit de la consolidation dont il s'agit, présentait, au 1er janvier 1849, un solde créditeur de..... 78,471,905f 79c

Les opérations de l'année 1849 ont modifié, ainsi qu'il suit, le solde ci-dessus :

D'une part, un nouveau prélèvement a été effectué sur le compte courant des caisses d'épargne au Trésor pour augmenter les fonds à consolider en rentes; l'évaluation qui en avait été faite, au mois de juillet 1848, s'étant trouvée dépassée par le montant des consolidations opérées..... 7,000,000f 00c

D'une autre part, il a été tenu compte à la caisse des dépôts et consignations de la différence entre le taux de 5 pour 0/0 qu'elle a bonifié, jusqu'au 7 juillet 1848, aux déposants des caisses d'épargne, en exécution du décret du 7 mars 1848, et le taux moyen que lui procurait l'emploi des fonds desdites caisses. Cette différence s'est élevée à..... 3,864,168f 18

De plus, le présent compte a été débité du montant des livrets de compensation ou différence entre le taux de 71 fr. 60 cent., fixé par la loi du 21 novembre 1848, et celui de 80 francs, prix d'émission de la rente qui leur avait été attribuée par le décret du 7 juillet précédent. Ces compensations figurent en même temps au crédit du compte spécial : Caisse des dépôts et consignations s/c de compensation accordée aux déposants des caisses d'épargne. Voir page 169 du compte des finances de 1849, ci..... 29,421,378 00

Enfin, conformément à l'article 3 de la loi précitée du 21 novembre 1848, il a été tenu compte, par le Trésor, aux caisses d'épargne de l'excédant de leurs frais d'administration. Ces frais se sont élevés, jusqu'au 31 décembre 1849, à..... 89,183 92

} 33,374,730 10

RÉSULTAT, en excédant de dépense, des opérations de l'année 1849..	26,374,730 10	26,374,730 10
Solde créditeur au 1er janvier 1850.....		52,097,175 69
Il a encore été atténué pendant l'année 1850, pour les motifs ci-après :		
Compensations liquidées en faveur des déposants, conformément à la loi précitée du 21 novembre 1848....	6,765,820f 09c	
Perte ou différence de cours résultant de celui auquel les actions des canaux provenant de l'actif des caisses d'épargne ont été négociées en 1850 à la caisse des dépôts et consignations.....	1,822,442 12	
Excédant de frais d'administration alloués aux caisses d'épargne, d'après l'article 3 de ladite loi.....	112,855 42	
De plus, le capital des rentes 5 p. 0/0 et 3 p. 0/0 provenant de ces caisses, dont la remise avait été faite au Trésor pendant l'année 1848, a dû être retiré du présent compte en 1850. Il y avait été imputé en vertu d'une décision ministérielle du 27 juillet 1848; mais une loi subséquente, celle du 18 mai 1850, sur le budget des recettes de cet exercice, en autorisant la vente desdites rentes, a considéré qu'il n'y avait lieu de disposer définitivement de leur produit que lorsqu'il aurait été réalisé, et elle a prescrit d'en faire recette, à titre de ressources extraordinaires, au budget de l'exercice 1850. Ce transport a été effectué par virement d'écritures, en vertu d'une décision du ministre des finances, pour la somme que représentaient les rentes dont il s'agit, dans le portefeuille du Trésor, au 31 décembre 1850, jour de leur adjudication (voir le développement des valeurs de portefeuille, page 382 du compte de l'année 1850), savoir :		
Rentes 5 p. 0/0 (remises au Trésor pour 21,575,073 francs 60 cent., mais dont 499,996 fr. 80 cent. ont été employés à des dépenses en 1848, ci..... 21,075,076f 80c		
Rentes 3 p. 0/0..... 7,377,704 29 }	28,452,781 09	
ENSEMBLE.....	37,153,898 72	37,153,898 72
Solde créditeur au 1er janvier 1851.....		14,943,276 97
Les opérations de l'année 1851 ont été les suivantes :		
Réduction sur la constatation primitive du montant des dépôts des caisses d'épargne à consolider.....	1,000,000f 00c	
Excédant de frais d'administration alloués à ces caisses.....	329,702 29	1,329,702 29
Solde créditeur au 1er janvier 1852.....		13,613,574 68
En 1852, réduction sur les fonds à consolider.....		40,510 42
Solde créditeur au 1er janvier 1853.....		13,573,064 26
Ce solde a encore été atténué, ainsi qu'il suit, pendant l'année 1853 :		
Réduction sur le montant des dépôts à consolider.....	22,864f 98c	
A DÉDUIRE : Annulation de compensations antérieurement accordées.....	468 51	
	22,396 47	22,396 47
Solde créditeur au 1er janvier 1854.....		13,550,667 79

TRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1854.

DÉVELOPPEMENT sur le Solde, au 1er janvier 1854, des Payements d'urgence pour dépenses extraordinaires restant à régulariser.

Les payements faits d'urgence pendant l'année 1848, en exécution de l'arrêté du ministre des finances du 2 mars de ladite année, pour des dépenses extraordinaires qui n'ont pu se rattacher à des ordonnances ministérielles préalables, restaient à régulariser au 31 décembre 1849, d'après le compte général des finances de cette année, pour..... 1,146,317f 42c

Ils ont été régularisés, en 1849, par la délivrance d'ordonnances imputables sur des crédits législatifs et portés au budget par le caissier central du Trésor, qui en a en même temps crédité le présent compte, jusqu'à concurrence de..... 416,317f 42c
et en 1851, par un versement fait à la caisse centrale et constaté au crédit du même compte, ci..... 300,000 00 } 716,317 42

Ces payements, qui n'ont été l'objet d'aucune régularisation en 1852, non plus qu'en 1853, présentaient encore, au 1er janvier 1854, un solde à régulariser de la somme de..... 430,000 00

Mais un décret impérial, en date du 16 janvier 1854, a ouvert au ministre de l'intérieur un crédit de pareille somme destiné à couvrir cette avance, qui cessera alors de figurer dans l'actif de la situation générale des finances.

Développement relatif à l'Avance pour la portion de l'Emprunt grec garantie par la France.

Les crédits successivement ouverts au ministre des finances par diverses lois et ordonnances, pour le payement des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt négocié le 12 janvier 1833 par le gouvernement grec, jusqu'à concurrence de la partie de cet emprunt garantie par la France, montaient, au 1er janvier 1853, d'après le compte général des finances de l'année 1852, à la somme de..... 12,921,714f 77c

Ils se sont accrus, pendant l'année 1853, de ceux qui suivent :

Semestre au 1er mars 1852. (Décret du 9 février 1852.)..... 522,019f 83c
Semestre au 1er septembre 1852. (Décret du 18 août 1852.)..... 522,019 83 } 1,044,039 66

Et ils s'élèvent, au 1er janvier 1854, à..... 13,965,754 43

Les payements effectués en vertu de ces crédits, pour les intérêts et l'amortissement de la portion de l'emprunt grec garantie par la France, s'élevaient, au 1er janvier 1853, à..... 12,820,715f 39c

Il a été payé au même titre, pendant l'année 1853, une somme de..... 1,005,795 80

Et au 1er janvier 1854, l'avance du trésor se trouvait portée à..... 13,826,511 19

D'après les dispositions des lois qui ont autorisé successivement cette avance, elle constitue une créance à recouvrer sur le gouvernement de la Grèce, et, jusque-là, le montant en figure dans la situation de l'administration des finances.

La différence que l'on remarque entre le chiffre des crédits et celui des payements représente les coupons d'intérêts et les obligations amorties dont le remboursement n'avait pas encore été réclamé à l'époque du 1er janvier 1854.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINIS

Tableau servant à déterminer l'Acti

ARTICLES COMPOSANT L'ACTIF.	MONTANT DE L'ACTIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE pour établir l'actif réel du Trésor public.	ACTIF RÉEL du Trésor public.
VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.			
Caissier payeur central du Trésor public	234,575,985f 34c	"	234,575,985f 34c
Receveurs généraux des finances	19,064,251 51	(A) 19,064,251f 51c	"
——— des impôts et revenus indirects	11,259,467 12	"	11,259,467 12
Directeurs de la fabrication des monnaies	13,853,488 10	(B) 13,495,310 43	358,177 67
Payeurs du Trésor public	4,838,173 64	"	4,838,173 64
Comptables des finances en Algérie	19,435,456 60	(C) 10,557,200 00	8,878,256 60
Directeurs des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.)	19,925,440 91	(D) 19,925,440 91	"
Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination.)	22,893,270 09	"	22,893,270 09
CRÉANCES ACTIVES.			
Avances pour divers services	6,549,399 36	"	6,549,399 36
Créances administratives	2,134,021 07	"	2,134,021 07
Débets de comptables et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du Trésor	2,563,997 93	(E) 35,699 38	2,528,298 55
Compte entre le Trésor public et l'ancien trésor de la Couronne, à régler en exécution des lois des 2 mars 1832, 25 octobre 1848 et 4 février 1850	3,498,847 52	"	3,498,847 52
TOTAUX pour l'actif	360,591,799 19	63,077,902 23	297,513,896 96
DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.			
Découverts du Trésor sur le service des budgets	677,674,552 73	"	677,674,552 73
TOTAUX ÉGAUX au passif	1,038,266,351 92	63,077,902 23	975,188,449 69

(A) Le solde en caisse et en portefeuille des receveurs généraux est compensé avec les fonds qui leur appartiennent personnellement ou à leurs correspondants particuliers, afin de déterminer le montant des avances réelles de ces comptables envers le Trésor. (Voir ci-contre.)

(B) Portion du solde en caisse des directeurs de la fabrication des monnaies, qui, réunie aux matières restant à convertir en espèces, représente les fonds particuliers de ces comptables, et les sommes qu'ils ont à rembourser aux porteurs de leurs bons, pour les valeurs versées aux changes.

(C) Traites émises par le caissier payeur central du Trésor pour les besoins du service, mais qui sont restées sans emploi dans les caisses des trésoriers payeurs en Algérie.

(D) Voir la note (B) qui précède.

(E) Créances qui ne sont inscrites que pour ordre dans l'actif de l'administration des finances, et qui se trouvent balancées au passif par une dette de pareille somme envers les budgets appelés à profiter ultérieurement de la rentrée successive de ces créances.

TRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1854.

et le Passif réels du Trésor public.

ARTICLES COMPOSANT LE PASSIF.	MONTANT DU PASSIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE ou à compenser pour établir le passif réel du Trésor public.	PASSIF RÉEL du Trésor public.
EFFETS A PAYER.			
Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement	39,897,372f 31c	(A) 39,897,772f 31c	"
Bons du Trésor remis à divers	142,504,423 99	"	142,504,423f 99c
——— à la banque de France en garantie de son prêt de 75 millions.	70,000,000 00	"	70,000,000 00
——— en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	1,329 06	"	1,329 06
——— en garantie aux comptoirs d'escompte	28,051,500 00	(B) 28,051,500 00	"
Effets émis par le caissier payeur du trésor	27,598,240 39	(C) 10,557,200 00	17,041,040 39
——— par les receveurs généraux	5,207,439 13	"	5,207,439 13
——— par les trésoriers payeurs en Algérie, etc.	490,738 20	"	490,738 20
CRÉANCES PASSIVES.			
Communes et établissements publics *r/c* de fonds placés au Trésor	134,584,473 30	"	134,584,473 30
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *r/c* de fonds déposés	3,400,752 20	"	3,400,752 20
Caisse des invalides de la marine	2,652,646 69	"	2,652,646 69
Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant	24,826,887 31	"	24,826,887 31
——— *s/c* de fonds des caisses d'épargne	221,266,673 21	"	221,266,673 21
——— *s/c* du fonds de dotations des sociétés de secours mutuels	10,000,000 00	"	10,000,000 00
Crédit foncier de France	1,190,813 41	"	1,190,813 41
——— de Nevers	1,015 00	"	1,015 00
Compagnie du chemin de fer de l'Ouest *s/c* courant. (Loi du 13 mai 1851.)	1,102,068 40	"	1,102,068 40
——— de Paris à Lyon *s/c* courant	40,185,002 84	"	40,185,002 84
——— de Lyon à la Méditerranée *s/c* courant	5,516,666 67	"	5,516,666 67
——— de Paris à Sceaux *s/c* courant	1,206,900 00	"	1.206,900 00
Divers services publics	8,164,384 29	"	8,164,384 29
Établissements particuliers *r/c* de fonds déposés au Trésor	355,005 47	"	355,005 47
Fonds à rembourser à divers	2,710,067 70	"	2,710,067 70
Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	33,572,878 12	(D) 33,377,631 16	195,246 96
Divers correspondants	4,426,254 19	(E) 35,699 38	4,390,554 81
Correspondants des comptables des finances	8,459,541 55	(F) 7,903,077 38	556,464 17
AVANCES DES COMPTABLES.			
Fonds particuliers des receveurs généraux	67,677,708 23	(G) 11,161,174 13	56,516,534 10
——— de divers comptables	690,321 15	(H) 43,120 18	647,200 97
	885,741.102 81	131,026,774 54	754,714,328 27
BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.			
Excédant de recette sur les budgets et les services spéciaux	152,525,249 11	(J) A ajout. 67,948.872 31	220,474,121 42
TOTAUX pour le passif	1,038,266,351 92	63,077,902 23	975,188,449 69

(A) Réserve de l'amortissement pour les six derniers mois de l'année 1853, dont la consolidation, au profit du budget de 1853, n'a eu lieu que dans le mois de janvier 1854.

(B) Bons de garantie dont l'émission, en vertu du décret du 7 mars 1848, a donné lieu à une recette d'ordre compensée par une dépense égale parmi les *services spéciaux*, et qui représente la part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs d'escompte. Les bons sont souscrits pour toute la durée des opérations, et ne portent engagement que pour le tiers des pertes qui pourraient en résulter.

(C) Voir à l'actif la note (C).

(D) Bons à payer à divers par les directeurs des monnaies pour valeur des matières versées aux changes et qui sont compensés avec les matières restant à fabriquer. (Voir à l'Actif la note (B).)

(E) Créances des budgets pour recouvrements ultérieurs à faire sur diverses villes, et qui, à l'époque où ils auront lieu, devront être appliqués, comme ressources nouvelles, aux budgets des exercices alors courants. (Voir à l'Actif la note (E).)

(F) Solde créditeur des comptes des correspondants administratifs des receveurs généraux des finances. Ce solde est compensé avec les autres articles de la situation des finances, d'où ressort la somme dont les comptables sont en avance envers le Trésor. (Voir à l'Actif la note (A) et la note ci-dessous.)

(G) Portion des fonds particuliers des receveurs généraux que ces comptables n'ont pas mise à la disposition du Trésor 11,161,174f 13c
Laquelle somme, augmentée de celle que ces comptables doivent à leurs correspondants administratifs. (Voir la note (F) ci-dessus) 7,903,077 38
représente le solde en caisse et en portefeuille des receveurs généraux. (Voir la note (A) de l'Actif.) 19,064,251 51

(H) Fonds particuliers des directeurs de la fabrication des monnaies, compensés avec les autres articles qui établissent la situation de ces comptables vis-à-vis du Trésor public 43,120 18
Ces fonds particuliers, réunis aux fonds à rembourser à divers (Voir la note (D) ci-dessus) 33,377,631 16
représentent une partie des valeurs de caisse des directeurs des monnaies. (Note (B) de l'Actif) 13,495,310f 43c
et les matières qui leur restaient à fabriquer. (Note (D) de l'Actif) ..... 19,925,440 91 } 33,420,751 34

(J) Montant de la dette flottante. (Voir le développement ci-après, pages 412 et 413.)
Part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs d'escompte, compensée avec les bons qui leur ont été remis. (Voir ci-dessus la note (B).) 28,051,500 00
Application au budget de 1853 de la réserve de l'amortissement restant à consolider. (Voir ci-dessus la note (A) 39,897,372 31
67,948,872 31

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1854.

Tableau présentant le Résumé de l'Actif et du Passif réels du Trésor public.

ACTIF.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Caissier payeur central du Trésor.	Numéraire	3,523,081f 59c	234,575,985f 34c	
	Portefeuille	178,601,637 44		
	Numéraire en dépôt à la Banque	52,451,266 31		
Receveurs des impôts et revenus indirects			11,617,644 79	282,803,330f 46c
Payeurs du Trésor public			4,838,173 64	
Comptables en Algérie			8,878,256 60	
Valeurs en route			22,893,270 09	

CRÉANCES ACTIVES.

Avances pour divers services	6,549,399 36	14,710,566 50
Créances administratives	2,134,021 07	
Débets et créances litigieuses	2,528,298 55	
Compte à régler entre le trésor public et l'ancien trésor de la Couronne	3,498,847 52	
TOTAL de l'Actif		297,513,896 96

DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.

1° Période antérieure à 1848.

Découverts et avances du Trésor sur le service ordinaire et extraordinaire des budgets de 1847 et antérieurs. (Voir le tableau général de développement, pages 400 et 401)	292,541,375 30	

2° Période de 1848 et années suivantes.

Découvert du budget de l'exercice 1848	3,005,050f 51c	385,133,177 43	463,657,334 35	
——— de l'exercice 1849	214,625,477 32			
——— de l'exercice 1850	41,014,767 28			
——— de l'exercice 1851	100,728,868 78			
——— de l'exercice 1852	25,759,013 54			
A AJOUTER : Remboursement de capitaux de rentes 5 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)		78,524,156 92		
TOTAL des découverts du Trésor sur les budgets réglés définitivement			756,198,709 65	756,198,709 65
TOTAL égal au passif				1,053,712,606 61

PASSIF.

DETTE FLOTTANTE DU TRÉSOR.

Effets à payer	Bons du Trésor remis à divers	142,504,423f 99c	235,244,970f 77c	
	——— à la banque de France en garantie de son prêt de 75 millions	70,000,000 00		
	——— en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	1,329 06		
	Traites du caissier payeur central du Trésor sur lui-même	16,609,591 91		
	Effets divers	6,129,625 81		
Créances passives	Communes et établissements publics	134,584,473 30	462,305,622 43	754,714,328f 27c
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine	3,400,752 20		
	Caisse des invalides de la marine	2,652,646 69		
	Caisse des dépôts et consignations s/c courant	24,826,887 31		
	——— s/c de fonds non employés des caisses d'épargne	221,266,673 21		
	——— s/c du fonds de dotations des sociétés de secours mutuels	10,000,000 00		
	Crédit foncier de France	1,190,813 41		
	——— de Nevers	1,015 00		
	Compagnie du chemin de fer de l'Ouest s/c courant. (Loi du 13 mai 1851.)	1,102,068 40		
	——— de Paris à Lyon s/c courant	40,185,002 84		
	——— de Lyon à la Méditerranée s/c courant	5,516,666 67		
	——— de Paris à Sceaux s/c courant	1,206,900 00		
	Correspondants divers	16,371,723 40		
Avances des comptables.	Receveurs généraux	56,516,534 10	57,163,735 07	
	Divers comptables	647,200 97		

BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.

Budgets	Exercice 1853. Service ordinaire	209,945,088f 15c	249,842,460 46	184,111,248 16	
	Complément du produit de la réserve de l'amortissement, consolidé en 1853	39,897,372 31			
	Travaux extraordinaires. — Excédant de dépense		65,731,212 30		
	Exercice 1854. — Service ordinaire. — Excédant de dépense			26,540,170 59	
	RESTE en excédant de recette sur le service des budgets			157,571,077 57	
Services spéciaux	Cautionnements en numéraire		30,147,880f 99c		298,998,278 34
	Obligations des compagnies de chemins de fer à réaliser. Chemin de fer de Lyon	55,074,861f 40c	123,617,198 56		
	——— du Nord	8,500,000 00			
	——— de Rouen	25,998,479 53			
	——— de Paris à Strasbourg	27,921,547 63			
	——— de jonction du Rhône à la Loire	6,122,310 00			
	Divers services (tous excédants compensés)		1,488,632 41		
			155,253,711 96		
	A DÉDUIRE : Avance pour l'emprunt grec		13,826,511 19		
	RESTE en excédant de recette sur les services spéciaux		141,427,200 77	141,427,200 77	
	TOTAL du passif				1,053,712,606 61

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1854.

Développement, par nature de créances, des mouvements de la Dette flottante du Trésor pendant l'année 1853, et de la situation de cette Dette au 1er Janvier 1854.

NATURE DES CRÉANCES COMPOSANT LA DETTE FLOTTANTE.		DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1853.	RÉSULTATS DES MOUVEMENTS DE LA DETTE FLOTTANTE pendant l'année 1853. AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1854. CRÉANCES passibles d'intérêts.	CRÉANCES sans intérêts.	OBSERVATIONS.
EFFETS À PAYER...	Bons du Trésor remis à divers	130,124,280f 44c	12,380,134f 55c	"	142,504,423f 99c	"	
	——— à la Banque de France en garantie de son prêt de 75 millions	75,000,000 00	"	5,000,000f 00c	70,000,000 00	"	
	——— en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	1,431 56	"	102 50	1,329 06	"	
	Traites du caissier du Trésor sur lui-même	17,358,537 29	"	748,945 38	"	16,609,591f 91c	
	Mandats du caissier du Trésor sur les receveurs généraux	639,652 23	"	208,203 75	"	431,448 48	
	Traites tirées sur le Trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	11,061,401 90	"	5,915,160 74	"	5,146,241 16	
	Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	130,336 82	"	69,138 85	"	61,197 97	
	——— des trésoriers payeurs en Algérie sur leurs collègues	272,057 78	"	204,464 14	"	67,593 64	
	——— préposés	171,730 32	"	45,870 18	"	125,860 14	
	——— des préposés des mêmes comptables	89,452 59	101,013 27	"	"	190,465 86	
	Traites des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux, etc., etc	61,509 05	45,309 51	"	"	106,818 56	
		234,910,398 98	12,526,457 33	12,191,885 54	212,505,753 05	22,739,217 72	
			Augmentation : 334,571f 79c		235,244,970f 77c		
COMPTES COURANTS ET FONDS EN DÉPÔT.	Communes et établissements publics *r/c* de fonds placés au Trésor	164,031,627 68	"	29,447,154 38	134,584,473 30	"	
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *r/c* de fonds déposés	3,105,752 20	295,000 00	"	"	3,400,752 20	
	Caisse des invalides de la marine	2,658,321 63	"	5,674 94	1,152,646 69	1,500,000 00	
	——— des dépôts et consignations *s/c* courant	41,751,656 66	"	16,924,769 35	24,826,887 31	"	
	——— *s/c* des fonds des caisses d'épargne non employés	182,165,499 53	39,101,173 68	"	221,266,673 21	"	
	——— *s/c* du fonds de dotation des sociétés de secours mutuels	"	10,000,000 00	"	10,000,000 00	"	
	Banque de France *s/c* de prêt de 75 millions	"	1,190,813 41	"	1,190,813 41	"	
	Crédit foncier de France	"	1,015 00	"	1,015 00	"	
	——— de Nevers	"	"	"	"	"	
	Banque foncière *s/c* courant	2,128,000 00	"	2,128,000 00	"	"	
	Compagnie du chemin de fer de l'Ouest *s/c* courant. (Loi du 13 mai 1851.)	1,059,273 76	42,794 64	"	1,102,068 40	"	
	——— de Paris à Lyon *s/c* courant	86,976,937 07	"	46,791,934 23	40,185,002 84	"	
	——— de Lyon à la Méditerranée *s/c* courant	8,000,000 00	"	2,483,333 33	5,516,666 67	"	
	——— de Paris à Sceaux *s/c* courant	"	1,206,900 00	"	1,206,900 00	"	
	Imprimerie impériale	16,067 23	146,194 95	"	"	162,262 18	
	Chancelleries consulaires *r/c* de fonds commun	280,956 51	2,223 32	"	"	283,179 83	
	Ministère de la marine *s/c* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	1,157,936 32	45,667 97	"	"	1,203,604 29	
	Départements *r/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	3,327,002 70	551,567 00	"	"	3,878,569 70	
	Divers *r/c* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	2,195,965 29	258,929 51	"	"	2,454,894 80	
	Divers établissements *r/c* chez les receveurs généraux	229,309 65	"	75,946 72	"	153,362 93	
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les trésoriers payeurs en Algérie	23,497 18	"	3,779 78	"	19,717 40	
	Légion d'honneur *s/c* chez les trésoriers payeurs en Algérie	970 15	6,892 66	"	"	7,862 81	
	Gestions intérimaires de recettes des finances *r/c* de bénéfices et de frais	1,265 98	"	335 63	"	930 35	
	Caisse des employés et artisans	11,850 63	"	2,525 67	9,324 96	"	
	Tontine du pacte social	4,192 49	"	814 30	3,378 19	"	
	——— d'épargnes	288,602 80	"	134,757 21	153,845 59	"	
	Divers établissements *r/c* de placements de fonds sans intérêt	12,588 83	10,312 11	"	"	22,900 94	
	Ministère de l'instruction publique *s/c* de fondations anglaises, écossaises et irlandaises	167,484 55	"	1,928 76	165,555 79		
	Fonds à rembourser à divers	1,916,595 49	793,472 21	"	2,710,067 70	"	
	Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	3,734,927 67	"	3,539,680 71	"	195,246 96	
	Divers correspondants	5,559,350 44	"	612,331 46	"	4,947,018 98	
		510,805,632 44	53,652,956 46	102,152,966 47	444,075,319 06	18,230,303 37	
			Diminution : 48,500,010f 01c		462,305,622f 43c		
FONDS PARTICULIERS DES COMPTABLES.	Receveurs généraux (voir le développement à la page 416)	55,303,291 49	1,213,242 61	"	55,516,534 10	"	
	——— des revenus indirects	1,139,980 29	"	498,577 92	"	641,402 37	
	Payeurs du Trésor	5,000 00	"	5,000 00	"	"	
	Comptables en Algérie	75 91	5,722 69	"	"	5,798 60	
		56,448,347 69	1,218,965 30	503,577 92	55,516,534 10	647,200 97	
			Augmentation : 715,387f 38c		57,163,735f 07c		
RÉCAPITULATION....	Effets à payer	234,910,398 98	334,571 79	"	212,505,753 05	22,739,217 72	
	Comptes courants et fonds en dépôt	510,805,632 44	"	48,500,010 01	444,075,319 06	18,230,303 37	
	Fonds particuliers des comptables	56,448,347 69	715,387 38	"	56,516,534 10	647,200 97	
		802,164,379 11	1,049,959 17	48,500,010 01	713,097,606 21	41,616,722 06	
			Diminution : 47,450,050f 84c		754,714,328f 27c		

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE
DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1854.

Développement sur les Avances des Receveurs généraux.

1° Fonds particuliers des receveurs généraux			67,677,708f 23c
2° Fonds appartenant aux correspondants administratifs des receveurs généraux, détaillés au tableau qui précède. (Voir page 405.)			7,903,077 38
TOTAL des fonds appartenant aux receveurs généraux et à leurs correspondants			75,580,785 61
3° A déduire : les fonds que les receveurs généraux n'ont pas encore mis à la disposition du Trésor, et formant le montant des valeurs de caisse et de portefeuille restées entre leurs mains, savoir :			
Numéraire		8,910,062f 80c	
Valeurs de portefeuille. — Effets sur Paris	1,747,381f 62c		
—— sur les départements	2,060,527 12		
Effets remis aux receveurs généraux par le caissier payeur du Trésor	5,525,300 18		
Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État, et formules de traites timbrées à l'extraordinaire	4,915 60	10,154,188 71	
Obligations des acquéreurs des bois de l'État	234,398 20		
Effets divers en souffrance	367,534 90		
Valeurs déposées à la banque de Bordeaux	187,741 37		
—— de Lyon	26,389 72		
TOTAL		19,064,251 51	19,064,251 51
RESTE pour les fonds que les receveurs généraux ont mis à la disposition du Trésor, et dont ils sont en avance au 1er janvier 1854, savoir :			
Fonds personnels des receveurs généraux		48,613,456f 72c	56,516,534 10
Fonds de leurs correspondants administratifs		7,903,077 38	

NOTA. Le tableau qui précède fait connaître l'augmentation que les avances des receveurs généraux ont éprouvée pendant l'année 1853, et l'on trouve dans un autre tableau, pages 182 et 183, le développement des payements et des recettes qui ont produit cette augmentation.

RÉSUMÉ

DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES

DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1854.

NOTE

Sur le Résumé de la Situation générale des Finances, du 1er janvier 1831 au 1er janvier 1854.

Il a paru utile de continuer de faire suivre l'exposé de la Situation générale de l'administration des finances, à l'époque du 1er janvier 1854, d'un travail d'ensemble qui résume d'abord et développe ensuite les quatre principaux termes de la situation semblable publiée à la fin de chacune des années précédentes, en partant du 1er janvier 1831.

Ce travail, qui est établi à l'instar de celui que l'on trouve, pages 358 à 365, sur les Budgets de 1830 à 1850, se compose des six tableaux suivants :

Tableau récapitulatif de l'Actif et du Passif réels du Trésor public.

Développements...
- *Actif du Trésor.*
- *Découverts et Avances du Trésor.*
- *Dette Flottante du Trésor.*
- *Passif du Trésor sur les Budgets et les services spéciaux.*

Tableau résumé des CAUSES *et de la* COMPOSITION *de la Dette flottante du Trésor.*

Les résultats de ce travail d'ensemble sont extraits des comptes généraux de l'administration des finances depuis 1830, en modifiant, comme on le dit page 384 du présent compte, la situation générale des finances, telle qu'elle résulte des opérations des comptables, de manière à déterminer l'actif et le passif réels du Trésor public. Ces modifications, concernant les années 1831 à 1844, s'appliquent aux avances des receveurs généraux, exprimées par la combinaison de leur encaisse avec leurs fonds particuliers et le solde du compte de leurs correspondants; à la compensation qui doit s'établir entre les divers termes de la gestion des directeurs des monnaies pour obtenir la situation du Trésor sur cette partie de son service; à la réserve de l'amortissement des rentes, employée dès l'année où elle a été réalisée selon l'affectation préalable ou subséquente qui lui a été donnée législativement; à des créances constatées par voie administrative pour des ressources extraordinaires attribuées aux budgets de différents exercices, mais dont l'effet, au point de vue de trésorerie, ne s'est réellement manifesté dans la situation desdits budgets qu'à l'époque du recouvrement matériel de ces moyens extraordinaires; à des dépenses considérées dans l'origine comme des avances du Trésor, et qui sont venues ensuite s'ajouter aux charges des budgets; et, enfin, à quelques articles de l'actif et du passif qui n'étaient pas classés autrefois comme ils le sont actuellement. Deux états spéciaux, imprimés pages 420 à 423 du compte général des finances de l'année 1847, et qu'il n'y a pas eu lieu de reproduire dans les comptes subséquents, ont justifié ces différentes modifications et les ont développées par années, par sommes et par causes.

En établissant une moyenne pour les 24 années écoulées, depuis 1830 jusqu'au 1er janvier 1854, et ainsi que le fait connaître l'un des tableaux placés à la suite de la présente Note, *les Causes* et *la Composition* de la dette flottante du Trésor se résument comme on va l'établir :

1° CAUSES DE LA DETTE FLOTTANTE (EN MOYENNE).

Découverts et avances du Trésor sur le service des budgets	375,112,023f 58c
Insuffisance de l'excédant de recette des budgets en cours d'exécution et des services spéciaux suivis en dehors des budgets, comparativement à la réserve habituelle de caisse et aux créances actives du Trésor. (Voir, page 428, le développement spécial dont ce résultat est l'objet.)	56,795,184 90
TOTAL des besoins de trésorerie qui ont été à couvrir par la dette flottante (en moyenne, pour les 24 années)	431,907,208 48

2° COMPOSITION DE LA DETTE FLOTTANTE (EN MOYENNE).

Bons du Trésor	117,931,883 20
Effets divers à payer, fonds en dépôt et comptes courants	273,715,725 21
Avances des receveurs généraux	40,259,600 07
MONTANT de la dette flottante (en moyenne, pour les 24 années)	431,907,208 48

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES,

DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1854.

Tableau récapitulatif de l'Actif et du Passif réels du Trésor public.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	ACTIF. (encaisse des comptables; fonds en dépôt à la banque de France; créances actives).	DÉCOUVERTS ET AVANCES du Trésor.	TOTAL ÉGAL au passif.	PASSIF.		
				DETTE FLOTTANTE du Trésor.	BUDGETS et services spéciaux.	TOTAL du passif.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1er janvier 1831.....	132,792,837 32	160,431,262 70	293,224,100 02	252,921,131 63	40,302,968 39	293,224,100 02
——— 1832.....	107,846,942 21	223,299,284 70	331,146,226 91	311,502,481 70	19,643,745 21	331,146,226 91
——— 1833.....	103,341,737 19	264,084,669 44	367,426,406 63	356,001,185 20	11,425,221 43	367,426,406 63
——— 1834.....	101,390,375 88	272,146,090 30	373,536,466 18	365,980,254 73	7,556,211 45	373,536,466 18
——— 1835.....	123,548,449 16	281,525,129 55	405,073,578 71	381,540,417 43	23,533,161 28	405,073,578 71
——— 1836.....	103,300,943 78	311,201,785 63	414,502,729 41	311,874,695 69	102,628,033 72	414,502,729 41
——— 1837.....	158,344,273 53	337,475,566 75	495,819,840 28	315,134,883 16	180,684,957 12	495,819,840 28
——— 1838.....	211,383,152 52	259,169,982 65	470,553,135 17	217,004,448 88	253,548,686 29	470,553,135 17
——— 1839.....	276,039,505 42	277,707,605 22	553,747,110 64	230,956,516 92	322,790,593 72	553,747,110 64
——— 1840.....	278,430,579 51	256,010,175 62	534,440,755 13	224,363,783 99	310,076,971 14	534,440,755 13
——— 1841.....	215,797,902 17	256,028,249 62	471,826,151 79	261,027,340 20	210,798,811 59	471,826,151 79
——— 1842.....	219,840,854 67	394,038,579 26	613,879,433 93	417,739,349 14	196,140,084 79	613,879,433 93
——— 1843.....	266,899,789 29	326,926,950 99	593,826,740 28	456,487,964 61	137,338,775 67	593,826,740 28
——— 1844.....	225,493,690 03	400,893,578 77	626,387,268 80	518,664,708 52	107,722,560 28	626,387,268 80
——— 1845.....	265,085,172 93	498,916,445 27	764,001,618 20	604,898,146 16	159,103,472 04	764,001,618 20
——— 1846.....	252,362,727 58	398,220,789 56	650,583,517 14	428,461,618 78	222,121,898 36	650,583,517 14
——— 1847.....	219,404,969 20	487,291,712 57	706,696,681 77	458,377,663 91	248,319,017 86	706,696,681 77
——— 1848.....	214,946,222 75	580,044,176 26	794,990,399 01	630,793,609 63	164,196,789 38	794,990,399 01
——— 1849.....	267,956,732 63	227,656,361 47	495,613,094 10	318,163,501 46	177,449,592 64	495,613,094 10
——— 1850.....	294,217,358 20	321,627,619 11	615,844,977 31	539,613,717 60	76,231,259 71	615,844,977 31
——— 1851.....	269,195,303 09	508,776,935 01	777,972,238 10	592,406,316 30	185,565,921 80	777,972,238 10
——— 1852.....	191,828,083 41	551,123,763 52	742,951,846 93	614,980,561 33	127,971,285 60	742,951,846 93
——— 1853.....	376,685,304 68	651,893,142 72	1,028,578,447 40	802,164,379 11	226,414,068 29	1,028,578,447 40
——— 1854.....	297,513,896 96	756,198,709 65	1,053,712,606 61	754,714,328 27	298,998,278 34	1,053,712,606 65

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1854.

Développement de l'Actif du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE. — CAISSIER CENTRAL DU TRÉSOR. — Numéraire — au trésor.	Numéraire — à la banque de France.	Portefeuille.	COMPTABLES extérieurs.	CRÉANCES à RECOUVRER.	TOTAL DE L'ACTIF du trésor.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janvier 1831.....	28,335,366 62	"	52,637,835 31	43,657,099 73	8,162,535 66	132,792,837 32
——— 1832.....	13,814,381 52	"	36,190,502 41	48,155,161 16	9,686,897 12	107,846,942 21
——— 1833.....	4,489,388 34	"	41,642,270 78	48,774,149 60	9,035,928 47	103,341,737 19
——— 1834.....	10,457,849 75	"	52,206,405 39	32,456,919 30	6,269,201 44	101,390,375 88
——— 1835.....	11,354,238 66	9,628,791 72	62,638,706 32	33,851,426 86	6,075,285 60	123,548,449 16
——— 1836.....	9,143,569 80	"	52,593,554 74	34,717,334 21	6,846,485 03	103,300,943 78
——— 1837.....	22,729,466 45	25,306,824 02	64,978,215 23	37,213,317 59	8,116,450 24	158,344,273 53
——— 1838.....	2,419,844 80	99,835,388 29	61,203,539 74	40,874,938 21	7,049,441 48	211,383,152 52
——— 1839.....	3,370,546 04	156,846,564 20	60,536,876 53	47,795,708 04	7,489,810 61	276,039,505 42
——— 1840.....	3,610,047 73	168,231,707 59	54,987,357 52	43,469,225 05	8,132,241 62	278,430,579 51
——— 1841.....	3,284,243 09	106,453,775 46	48,929,935 17	48,623,534 95	8,506,413 50	215,797,902 17
——— 1842.....	2,648,798 90	100,729,613 21	55,433,585 45	53,249,813 99	7,779,043 12	219,840,854 67
——— 1843.....	2,789,786 26	133,741,142 74	57,323,462 45	64,057,518 86	8,987,878 98	266,899,789 29
——— 1844.....	3,437,323 03	109,078,106 45	51,729,776 88	51,592,923 00	9,655,560 67	225,493,690 03
——— 1845.....	3,982,756 94	135,837,720 19	50,762,171 91	66,147,809 75	8,354,714 14	265,085,172 93
——— 1846.....	22,165,176 40	90,945,944 21	63,597,880 30	66,204,127 95	9,449,598 72	252,362,727 58
——— 1847.....	6,186,225 34	50,069,730 38	64,112,498 19	87,368,181 51	11,668,333 78	219,404,969 20
——— 1848.....	7,695,300 19	62,746,910 44	55,651,517 76	76,841,436 13	12,011,058 23	214,946,222 75
——— 1849.....	8,366,410 58	19,664,119 51	155,173,468 41	69,348,881 04	15,403,853 09	267,956,732 63
——— 1850.....	7,739,483 34	71,739,747 67	131,069,973 64	67,799,231 13	15,868,922 42	294,217,358 20
——— 1851.....	7,101,751 41	79,721,220 75	122,308,685 37	46,731,723 86	13,331,921 70	269,195,303 09
——— 1852.....	5,474,423 46	53,791,394 51	74,089,512 96	43,260,554 02	15,212,198 46	191,828,083 41
——— 1853.....	4,078,346 66	145,695,309 90	163,741,077 10	48,117,023 68	15,053,547 34	376,685,304 68
——— 1854.....	3,523,081 59	52,451,266 31	178,601,637 44	48,227,345 12	14,710,566 50	297,513,896 96

Développement des Découverts et Avances du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	ANCIENS DÉCOUVERTS à l'extinction desquels aucune ressource n'a été affectée.	EXCÉDANTS TEMPORAIRES de dépenses sur le service ordinaire des budgets.	DÉCOUVERTS À L'EXTINCTION desquels la loi a affecté les fonds disponibles de l'amortissement.	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR DIVERSES LOIS. — Loi du 27 juin 1833.	Loi du 17 mai 1837.	Loi du 25 juin 1841.	Loi du 11 juin 1842.	TOTAL des DÉCOUVERTS et avances du trésor.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janvier 1831.	160,431,262 70	"	"	"	"	"	"	160,431,262 70
——— 1832.	223,299,284 70	"	"	"	"	"	"	223,299,284 70
——— 1833.	221,563,039 03	42,521,630 41	"	"	"	"	"	264,084,669 44
——— 1834.	245,054,526 03	25,281,052 42	"	1,810,511 85	"	"	"	272,146,090 30
——— 1835.	254,371,079 68	"	"	27,154,049 87	"	"	"	281,525,129 55
——— 1836.	255,435,188 78	"	"	55,766,596 85	"	"	"	311,201,785 63
——— 1837.	260,089,504 90	"	"	77,386,061 85	"	"	"	337,475,566 75
——— 1838.	256,003,916 90	"	"	"	3,166,065 75	"	"	259,169,982 65
——— 1839.	256,005,028 96	"	"	"	21,702,576 26	"	"	277,707,605 22
——— 1840.	256,010,175 62	"	"	"	"	"	"	256,010,175 62
——— 1841.	256,028,249 62	"	"	"	"	"	"	256,028,249 62
——— 1842.	256,029,049 62	"	138,009,529 64	"	"	"	"	394,038,579 26
——— 1843.	256,034,249 62	"	70,892,701 37	"	"	"	"	326,926,950 99
——— 1844.	256,034,249 62	"	128,323,958 01	"	"	15,167,279 86	1,368,091 28	400,893,578 77
——— 1845.	256,034,832 62	"	95,644,356 52	"	"	84,957,416 56	62,279,839 57	498,916,445 27
——— 1846.	256,039,934 57	"	20,708,473 75	"	"	"	121,472,381 24	398,220,789 56
——— 1847.	256,039,934 57	"	"	"	"	"	231,251,778 00	487,291,712 57
——— 1848.	256,039,934 57	"	"	"	"	"	324,004,241 69	580,044,176 26
——— 1849.	.....	.....	227,656,361 47	.....	.....	.....	.....	227,656,361 47
——— 1850.	.....	.....	321,627,619 11	.....	.....	.....	.....	321,627,619 11
——— 1851.	.....	.....	508,776,935 01	.....	.....	.....	.....	508,776,935 01
——— 1852.	.....	.....	551,123,763 52	.....	.....	.....	.....	551,123,763 52
——— 1853.	.....	.....	651,893,142 72	.....	.....	.....	.....	651,893,142 72
——— 1854.	.....	.....	756,198,709 65	.....	.....	.....	.....	756,198,709 65

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES, DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1854.

Développement de la Dette flottante du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles les SITUATIONS SONT ARRÊTÉES.	EFFETS A PAYER. BONS DU TRÉSOR remis à la banque de France.	remis à la caisse des dépôts et consignations.	remis à divers.	TOTAL des bons du trésor.	TRAITES du caissier du trésor.	EFFETS divers.	BANQUE de France.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janv. 1831.....	87,778,888 00	16,755,811 00	37,833,681 15	142,368,380 15	4,930,257 81	10,283,235 91	"
——— 1832.....	21,238,625 00	15,261,507 45	142,358,730 10	178,858,862 55	3,589,327 00	13,848,196 68	"
——— 1833.....	33,361,872 98	18,314,877 60	126,269,093 10	177,945,843 68	5,054,762 32	17,161,049 32	"
——— 1834.....	11,411,400 00	20,858,750 00	116,770,407 03	149,040,557 03	2,985,755 42	9,501,496 01	24,352,391 22
——— 1835.....	16,936,033 65	31,381,528 85	107,880,016 60	156,197,579 10	4,301,403 84	12,346,971 43	"
——— 1836.....	"	15,226,108 30	29,721,295 50	44,947,403 80	6,283,660 98	8,966,006 16	16,666,984 74
——— 1837.....	"	15,225,158 30	12,745,930 25	27,971,088 55	5,807,470 32	7,641,654 49	"
——— 1838.....	"	10,977,150 00	7,006,711 95	17,983,861 95	8,010,710 71	7,298,694 17	"
——— 1839.....	"	10,962,000 00	4,818,374 75	15,780,374 75	12,061,618 36	7,654,584 78	"
——— 1840.....	"	10,962,000 00	3,376,813 50	14,338,813 50	10,960,518 36	9,292,299 81	"
——— 1841.....	"	10,962,000 00	31,059,242 50	42,021,242 50	14,116,319 78	10,434,714 83	"
——— 1842.....	"	10,962,000 00	112,718,710 32	123,680,710 32	17,175,534 97	11,516,585 66	"
——— 1843.....	"	10,962,000 00	88,885,044 90	99,847,044 90	20,170,059 57	9,881,100 32	"
——— 1844.....	"	10,962,000 00	127,211,322 35	138,173,322 35	22,552,062 68	8,430,498 73	"
——— 1845.....	"	"	162,487,383 65	162,487,383 65	33,201,870 80	8,215,039 39	"
——— 1846.....	"	"	60,442,224 10	60,442,224 10	31,988,029 23	6,164,808 60	"
——— 1847.....	"	"	55,319,991 00	55,319,991 00	34,071,859 60	7,074,892 66	"
——— 1848.....	"	"	284,044,135 55	284,044,135 55	37,922,433 48	5,423,978 26	"
——— 1849.....	50,000,000 00	"	18,335,547 12	68,335,547 12	32,583,545 56	4,310,145 13	50,000,000 00
——— 1850.....	50,500,000 00	"	110,087,480 20	160,587,480 20	35,089,711 96	7,148,987 66	50,000,000 00
——— 1851.....	50,500,000 00	"	114,665,883 21	165,165,883 21	20,688,632 30	8,254,447 50	50,000,000 00
——— 1852.....	50,500,000 00	"	76,695,993 52	127,195,993 52	17,692,878 06	5,434,674 63	75,000,000 00
——— 1853.....	75,000,000 00	"	130,125,721 00	205,125,721 00	17,358,537 29	12426,140 69	"
——— 1854.....	70,000,000 00	"	142-505,753 05	212,505,753 05	16,609,591 91	6,129,625 81	"

ÉPOQUES	FONDS EN DÉPÔT ET COMPTES COURANTS. COMMUNES et établissements publics.	CORPS de troupes de la guerre et de la marine.	CAISSES d'épargne et de prévoyance.	CAISSE des dépôts et consignations s/c de fonds des caisses d'épargne.	CAISSE des dépôts et consignations s/c courant.	DIVERS correspondants.	AVANCES DES COMPTABLES. RECEVEURS généraux.	DIVERS comptables.	TOTAL DE LA DETTE flottante du Trésor.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janv. 1831.....	63,113,829 49	4,890,447 56	6,179,146 49	"	687,621 46	15,913,375 63	4,440,525 72	114,311 41	252,921,131 63
——— 1832.....	52,561,328 39	2,755,257 28	5,896,824 36	"	5,157,794 97	16,599,297 48	32,195,677 67	39,915 32	311,502,481 70
——— 1833.....	71,997,227 29	4,143,557 28	8,524,850 01	"	3,722,179 64	13,908,225 80	53,498,660 15	44,829 71	356,001,185 20
——— 1834.....	75,713,916 11	8,725,052 20	17,207,111 21	"	8,083,081 87	16,384,216 89	53,956 304 30	30,372 47	365,980,254 73
——— 1835.....	85,795,145 86	11,216,202 20	35,477,910 11	"	7,026,056 76	18 168,085 45	50,913,724 53	97.338 15	381,540,417 43
——— 1836.....	105,106,962 92	11,346,102 20	62,688,665 41	"	7,662,010 18	18,265,177 01	29,856,074 98	85,647 31	311,874,695 69
——— 1837.....	114,189,745 08	10,746,902 20	93,532,603 19	"	3,194,304 36	17,099,295 84	34,922,160 75	29,658 38	315,134,883 16
——— 1838.....	122,087,922 16	10,387,702 20	"	"	5,790,180 77	19,162,545 12	26,267,600 65	15,231 15	217,004,448 88
——— 1839.....	130,635,028 80	7,639,552 20	"	"	7,101,292 31	20,014,112 67	30,036,705 14	33,247 91	230,956,516 82
——— 1840.....	124,795,384 28	7,391,252 20	"	"	7,242,374 30	20,260,099 25	30,039,361 22	43,681 07	224,363,783 99
——— 1841.....	121,612,973 28	6,173,452 20	"	"	7.139,189 87	22,133,367 25	37,339,855 27	56,225 22	261,027,340 20
——— 1842.....	126,416,258 88	5,977.252 20	"	31,188,000 00	25,783,713 13	21,838,617 60	54,081,225 10	81,451 28	417,739,349 14
——— 1843.....	131,490,911 76	9,471,252 20	"	85.891,544 76	22,179,207 10	18,206,180 05	59,281,176 48	69,487 47	456,487,964 61
——— 1844.....	134,629,079 13	8,277,252 20	"	139,431,639 43	12,269,876 76	20,237,533 65	34,629,055 27	34,388 32	518,664,708 52
——— 1845.....	136,905,228 57	8,758,252 20	"	186,049,659 72	11,898,792 29	21,310,467 05	35,962,446 79	109,005 70	604,898,146 16
——— 1846.....	144,667,930 61	9,367,252 20	"	112,996,735 63	12,874,587 29	19,610,097 34	30,297,518 36	52,435 42	428,461,618 78
——— 1847.....	149,247,887 82	7,801,252 20	"	120,548,805 05	26,561,723 14	20,423,869 18	37,220,358 86	107,024 40	458,377,663 91
——— 1848.....	133,024,522 46	6,052,252 20	"	62,203,742 00	30,690,783 35	21,086,033 18	50,307,608 75	38,120 40	630,793,609 63
——— 1849.....	85,116,332 72	4,379,152 20	"	10,976,338 97	28,769,599 35	13,706,753 31	19,706,067 70	280,019 40	318,163,501 46
——— 1850.....	106,826,870 26	3,905,152 20	"	68,284,400 35	39,321,686 24	22,950,822 27	44,549,306 67	949,299 79	539,613,717 60
——— 1851.....	111,107,994 98	4,058,752 20	"	126,756,090 89	27,415,538 87	22,960,822 14	55,099,757 27	898,396 94	592,406,316 30
——— 1852.....	105,757,440 46	3,896,752 20	"	163,125,158 87	34,922,256 53	26,065,975 90	44,731,379 20	1,158,051 96	614,980,561 33
——— 1853.....	164,031,627 68	3,105,752 20	"	182,165,499 53	41,751,656 66	119,751,096 37	55,303,291 49	1,145,056 20	802,164,379 11
——— 1854.....	134,584,473 30	3,400,752 20	"	221,266,673 21	24,826,887 31	78,226,836 41	56,516,534 10	647,200 97	754.714,328 27

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1854.

Développement du Passif du Trésor sur les Budgets et les Services spéciaux.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	BUDGETS. SERVICE ordinaire.	BUDGETS. SERVICE des travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.	SERVICES SPÉCIAUX. SERVICE des cautionnements.	SERVICES SPÉCIAUX de divers ministères. Excédants de recette.	SERVICES SPÉCIAUX de divers ministères. Excédants de dépense.	SERVICES en liquidation. Excédants de recette.	SERVICES en liquidation. Excédants de dépense.	AVANCE pour l'emprunt grec. (Excédants de dépense.)	EXCÉDANTS DE RECETTE sur les budgets et les services spéciaux.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1er janvier 1831.	21,090,47731	"	19,212,491 08	"	"	"	"	"	40,302,968 39
—— 1832.	6,638,964 22	"	12,481,941 27	"	"	522,839 72	"	"	19,643,745 21
—— 1833.	"	"	10,938,938 80	"	"	486,282 63	"	"	11,425,221 43
—— 1834.	"	"	6,918,888 67	"	"	637,322 78	"	"	7,556,211 45
—— 1835.	16,556,808 95	"	6,976,352 33	"	"	"	"	"	23,533,161 28
—— 1836.	89,672,962 47	"	11,853,585 70	"	"	1,101,485 55	"	"	102,628,033 72
—— 1837.	162,962,895 92	"	16,092,033 12	"	"	1,630,028 08	"	"	180,684,957 12
—— 1838.	235,730,085 52	"	15,743,783 04	"	"	2,074,817 73	"	"	253,548,686 29
—— 1839.	301,455,116 90	"	20,020,974 99	"	"	2,029,394 37	"	714,892 54	322,790,593 72
—— 1840.	288,598,998 76	"	22,523,951 85	150,598 39	"	565,482 65	"	1,762,060 51	310,076,971 14
—— 1841.	204,609,385 55	"	14,484,338 31	1,197,238 15	"	"	6,794,438 88	2,697,711 54	210,798,811 59
—— 1842.	151,252,579 57	32,831,757 71	13,551,270 09	2,285,068 43	"	"	1,037,579 78	2,743,011 23	196,140,084 79
—— 1843.	64,401,122 90	53,536,104 79	13,705,528 80	8,013,431 75	"	437,647 54	"	2,755,060 11	137,338,775 67
—— 1844.	91,622,897 56	"	13,406,469 39	5,313,619 43	"	839,804 94	"	3,460,231 04	107,722,560 28
—— 1845.	147,680,007 48	"	16,353,378 98	"	749,697 21	"	"	4,180,217 21	159,103,472 04
—— 1846.	138,741,970 58	58,370,479 43	17,042,063 93	13,202,009 29	"	"	"	5,234,624 87	222,121,898 36
—— 1847.	150,745,073 95	75,787,852 06	17,188,113 15	10,918,616 74	"	"	"	6,320,638 04	248,319,017 86
—— 1848.	98,500,257 52	45,393,159 28	17,587,724 31	10,255,257 63	"	"	"	7,539,609 36	164,196,789 38
—— 1849.	57,238,117 61		19,773,115 76	106,528,029 88	"	2,602,267 74	"	8,691,938 35	120,211,475 03
—— 1850.	"		16,230,488 35	68,809,930 25	"	924,924 26	"	9,734,003 15	76,231,259 71
—— 1851.	101,836,886 33		20,474,817 45	75,157,697 95	"	"	1,127,540 72	10,775,939 21	185,565,921 80
—— 1852.	45,239,029 28		22,643,716 42	73,916,618 57	"	"	2,052,111 24	11,775,967 43	127,971,285 60
—— 1853.	138,654,641 93		28,644,506 01	101,523,675 54	"	"	2,059,541 44	12,820,715 39	226,414,068 29
—— 1854.	157,571,077 57		30,147,880 99	20,589,715 49	"	"	2,059,541 44	13,826,511 19	298,998,278 34

Tableau résumé des Causes *et de la* Composition *de la Dette flottante du Trésor.*

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	CAUSES DE LA DETTE FLOTTANTE. DÉCOUVERTS et avances du trésor.	Différence entre L'ACTIF DU TRÉSOR et L'EXCÉDANT DE RECETTE DES BUDGETS ET DES SERVICES SPÉCIAUX. (*Voir le développement spécial, à la page suivante.*) Excédant de l'actif du Trésor. A AJOUTER.	Excédant des budgets et des services spéciaux. À DÉDUIRE.	TOTAL des besoins de trésorerie à couvrir par la dette flottante.	COMPOSITION DE LA DETTE FLOTTANTE. BONS du Trésor.	EFFETS DIVERS à payer, fonds en dépôt et comptes courants.	AVANCES des receveurs généraux.	MONTANT de la dette flottante.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1er janvier 1831.	160,431,262 70	92,489,868 93	"	252,921,131 63	142,368,380 15	106,112,225 76	4,440,525 72	252,921,131 63
—— 1832.	223,299,284 70	88,203,197 00	"	311,502,481 70	178,858,862 55	100,447,941 48	32,195,677 67	311,502,481 70
—— 1833.	264,084,669 44	91,916,515 76	"	356,001,185 20	177,945,843 68	124,556,681 37	53,498,660 15	356,001,185 20
—— 1834.	272,146,090 30	93,834,164 43	"	365,980,254 73	149,040,557 03	162,983,393 40	53,956,304 30	365,980,254 73
—— 1835.	281,525,129 55	100,015,287 88	"	381,540,417 43	156,197,579 10	174,429,113 80	50,913,724 53	381,540,417 43
—— 1836.	311,201,785 63	672,910 06	"	311,874,695 69	44,947,403 80	237,071,216 91	29,856,074 98	311,874,695 69
—— 1837.	337,475,566 75	"	22,340,683 59	315,134,883 16	27,971,088 55	252,241,633 86	34,922,160 75	315,134,883 16
—— 1838.	259,169,982 65	"	42,165,533 77	217,004,448 88	17,983,861 95	172,752,986 28	26,267,600 65	217,004,448 88
—— 1839.	277,707,605 22	"	46,751,088 30	230,956,516 92	15,780,374 75	185,139,437 03	30,036,705 14	230,956,516 92
—— 1840.	256,010,175 62	"	31,646,391 63	224,363,783 99	14,338,813 50	179,985,609 27	30,039,361 22	224,363,783 99
—— 1841.	256,028,249 62	4,999,090 58	"	261,027,340 20	42,021,242 50	181,666,242 43	37,339,855 27	261,027,340 20
—— 1842.	394,038,579 26	23,700,769 88	"	417,739,349 14	123,680,710 32	239,977,413 72	54,081,225 10	417,739,349 14
—— 1843.	326,926,950 99	129,561,013 62	"	456,487,964 61	99,847,044 90	297,359,743 23	59,281,176 48	456,487,964 61
—— 1844.	400,893,578 77	117,771,129 75	"	518,664,708 52	138,173,322 35	345,862,330 90	34,629,055 27	518,664,708 52
—— 1845.	498,916,445 27	105,981,700 89	"	604,898,146 16	162,487,383 65	406,448,315 72	35,962,446 79	604,898,146 16
—— 1846.	398,220,789 56	30,240,829 22	"	428,461,618 78	60,442,224 10	337,721,876 32	30,297,518 36	428,461,618 78
—— 1847.	487,291,712 57	"	28,914,048 66	458,377,663 91	55,319,991 00	365,837,314 05	37,220,358 86	458,377,663 91
—— 1848.	580,044,176 26	50,749,433 37	"	630,793,609 63	284,044,135 55	296,441,865 33	50,307,608 75	630,793,609 63
—— 1849.	227,656,361 47	90,507,139 99	"	318,163,501 46	68,335,547 12	229,841,867 24	19,986,087 10	318,163,501 46
—— 1850.	321,627,619 11	217,986,098 49	"	539,613,717 60	160,587,480 20	333,527,630 94	45,498,606 46	539,613,717 60
—— 1851.	508,776,935 01	83,629,381 29	"	592,406,316 30	165,165,883 21	371,242,278 88	55,998,154 21	592,406,316 30
—— 1852.	551,123,763 52	63,856,797 81	"	614,980,561 33	127,195,993 52	441,895,136 65	45,889,431 16	614,980,561 33
—— 1853.	651,893,142 72	150,271,236 39	"	802,164,379 11	205,125,721 00	540,590,310 42	56,448,347 69	802,164,379 11
—— 1854	756,198,709 65	"	1,484,381 38	754,714,328 27	212,505,753 05	485,044,840 15	57,163,735 07	754,714,328 27
MOYENNE...	375,112,023 58	56,795,184 90		431,907,208 48	117,931,883 20	273,715,725 21	40,259,600 07	431,907,208 48

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES.

Développement justificatif du résultat, exprimant, dans le Tableau résumé des causes et de la composition de la dette flottante du Trésor (page précédente), *la différence entre l'actif du Trésor et l'excédant de recette des budgets et des services spéciaux.*

ÉPOQUES auxquelles les situations sont arrêtées.	ACTIF du trésor. (Page 422.)	EXCÉDANT de recette des budgets et des services spéciaux. (Page 426.)	DIFFÉRENCES entre les deux termes ci-contre. (Page 427.) Excédant de l'actif du trésor.	Excédant des budgets et des services spéciaux.
1er janvier 1831	132,792,837f 32c	40,302,968f 39c	92,489,868f 93c	"
——— 1832	107,846,942 21	19,643,745 21	88,203,197 00	"
——— 1833	103,341,737 19	11,425,221 43	91,916,515 76	"
——— 1834	101,390,375 88	7,556,211 45	93,834,164 43	"
——— 1835	123,548,449 16	23,533,161 28	100,015,287 88	"
——— 1836	103,300,943 78	102,628,033 72	672,910 06	"
——— 1837	158,344,273 53	180,684,957 12	"	22,340,683f 59c
——— 1838	211,383,152 52	253,548,686 29	"	42,165,533 77
——— 1839	276,039,505 42	322,790,593 72	"	46,751,088 30
——— 1840	278,430,579 51	310,076,971 14	"	31,646,391 63
——— 1841	215,797,902 17	210,798,811 59	4,999,090 58	"
——— 1842	219,840,854 67	196,140,084 79	23,700,769 88	"
——— 1843	266,899,789 29	137,338,775 67	129,561,013 62	"
——— 1844	225,493,690 03	107,722,560 28	117,771,129 75	"
——— 1845	265,085,172 93	159,103,472 04	105,981,700 89	"
——— 1846	252,362,727 58	222,121,898 36	30,240,829 22	"
——— 1847	219,404,969 20	248,319,017 86	"	28,914,048 66
——— 1848	214,946,222 75	164,196,789 38	50,749,433 37	"
——— 1849	267,956,732 63	177,449,592 64	90,507,139 99	"
——— 1850	294,217,358 20	76,231,259 71	217,986,098 49	"
——— 1851	269,195,303 09	185,565,921 80	83,629,381 29	"
——— 1852	191,828,083 41	127,971,285 60	63,856,797 81	"
——— 1853	376,685,304 68	226,414,068 29	150,271,236 39	"
——— 1854	297,513,896 96	298,998,278 34	"	1,484,381 38
Moyenne	215,568,616 83	158,773,431 93	56,795,184 90	

COMPTES SPÉCIAUX.

COMPTES DE LA DETTE PUBLIQUE.

COMPTES DE DIVERS SERVICES.

COMPTES

DE LA DETTE PUBLIQUE.

Dette consolidée.

Amortissement des rentes.

Emprunts pour ponts, canaux et travaux divers.

Cautionnements en numéraire.

Rentes viagères.

Pensions inscrites au Trésor.

COMPTE

DE LA DETTE CONSOLIDÉE

POUR L'ANNÉE 1853.

NOTE

Sur le Compte de la Dette consolidée pour l'année 1853.

La dette consolidée du Trésor public se compose,

1° Des rentes 4 1/2 p. o/o remises, conformément à la loi du 1er mai 1825, en échange de rentes 5 p. o/o et des rentes 4 1/2 p. o/o inscrites en vertu du décret du 14 mars 1852, en remplacement des rentes 5 p. o/o provenant de la liquidation et de la consolidation de l'ancienne dette constituée par la loi du 24 frimaire an VI (voir page 472 du compte des finances de l'année 1832) et de celles dont les lois et décrets ont successivement autorisé la création;

2° Des rentes 4 p. o/o négociées à plusieurs époques, à titre de moyens extraordinaires;

3° Et enfin des rentes 3 p. o/o, inscrites, soit en vertu de la loi du 27 avril 1825, pour l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés, soit d'après les dispositions de celle du 1er mai de la même année, pour la conversion facultative des rentes 5 p. o/o, soit pour les emprunts affectés, par les lois des 25 juin 1841 et 8 août 1847, à la dépense des travaux extraordinaires, soit enfin pour l'exécution des mesures financières décrétées en 1848 et 1852.

Le présent compte est formé d'une série de tableaux qui font connaître les causes pour lesquelles ces diverses natures de rentes ont été créées, la date des lois qui en ont autorisé l'inscription, la destination légale des ressources qui en sont provenues, leurs mouvements successifs en accroissement et en atténuation, leur situation au commencement et à la fin de l'année, et enfin le classement par catégorie de propriétaires, avec la distinction en rentes mobilisées et immobilisées.

Il se termine par la situation, au 1er janvier 1854, des rentes inscrites pour l'indemnité coloniale.

Ces différents tableaux se résument ainsi qu'il suit :

Les crédits ouverts au ministre des finances, antérieurement aux événements de 1848, pour l'inscription des rentes 5 p. o/o, ont été employés en totalité. (Voir page 437 du compte de 1847.)

Les nouveaux crédits mis, depuis cette époque, à la disposition du ministre, se sont élevés à.	56,249,491f 00c
Sur lesquels il a été annulé une somme de	8,397,540 40
RESTAIT à employer	47,851,950 60
Il a été inscrit, jusqu'au 2 avril 1852, une somme de rente de	45,692,191 60
Il restait donc à employer sur ces crédits d'inscription, au 2 avril 1852	2,159,759 00

Par suite de la conversion des rentes 5 p. o/o, ce reste à employer a été réduit à la somme de 1,943,783 fr. 10 cent., qui se compose ainsi :

Indemnité coloniale. (Loi du 30 avril 1849.)	1,915,945f 20c	1,943,783 10
Consolidation des anciens livrets des caisses d'épargne. (Décision ministérielle du 3 mai 1851.)	27,837 90	
Il a été inscrit pour l'indemnité coloniale, depuis le 2 avril 1852 jusqu'au 31 décembre 1853, une somme de rente de		1,701,227 00
En sorte qu'il reste à employer sur ces crédits d'inscription, au 1er janvier 1854		242 556 10

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Rentes 5 p. 0/0.

Le compte des finances de l'année 1852 a fait connaître l'origine de ces rentes et leur situation au 2 avril 1852; époque à laquelle elles ont été converties en rentes 4 1/2 p. 0/0, en exécution du décret du 14 mars de ladite année.

On croit inutile la reproduction de ces renseignements que l'on trouvera aux pages 432, 438 à 445 dudit compte.

Rentes 3 p. 0/0.

Les rentes 3 p. 0/0 se trouvaient inscrites, au 1er janvier 1853, sur le grand-livre du Trésor (voir page 433 du compte de 1852) pour une somme de..... 61,523,464f

Elles ont été augmentées, pendant l'année 1853,

1° Des rentes inscrites par suite de la consolidation des réserves de l'amortissement, savoir :

Décret du 5 janvier 1853, pour la consolidation de la réserve des six derniers mois de 1852.....	1,388,517f	2,898,072f	ci. 2,898,072
Décret du 6 juillet 1853, pour la consolidation de la réserve des six premiers mois de 1853.....	1,509,555		
ENSEMBLE.....			64,421,536

Elles ont été diminuées pendant l'année 1853 :

Des annulations résultant de l'exécution de la loi du 28 mai 1853..... 115,902

Et s'élèvent, par conséquent, au 1er janvier 1854, à..... 64,305,634

L'origine de cette nature de rente est celle qui suit :

Conversion des rentes 5 p. 0/0 en 3 p. 0/0.....	24,459,035f
Indemnité des émigrés.....	25,995,310
Consolidation de la réserve des fonds d'amortissement.....	45,143,262
Emprunt de 150 millions adjugé le 18 octobre 1841.....	5,730,659
Emprunt de 200 millions adjugé le 9 décembre 1844.....	7,079,646
Emprunt de 250 millions adjugé le 10 novembre 1847.....	2,569,413
Consolidation des bons du Trésor émis antérieurement au 24 février 1848.....	13,541,574
Divers motifs (voir page 450 du compte de 1852).....	6,568,091
ENSEMBLE.....	131,086,990

A DÉDUIRE :

Rentes annulées au profit de l'État pour divers motifs.....	475f	
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement et annulées en exécution de la loi du 1er mai 1825.....	16,003,286	
Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, ci.....	62,343	
Rente provenant de la commission sanitaire d'Hyères, annulée en exécution de la loi du 24 juillet 1843.....	186	
Rentes appartenant à la caisse d'amortissement, annulées en exécution de la loi du 4 décembre 1849.....	50,599,164	
Rentes annulées au profit du Trésor, en exécution de l'article 12 de la loi du 28 mai 1853, sur les rentes viagères pour la vieillesse.....	115,902	ci. 66,781,356
RESTE égal au montant des rentes inscrites au 1er janvier 1854.....		64,305,634

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Situation des rentes 4 1/2 p. 0/0 (Loi du 1er mai 1825.)

La situation des anciennes rentes 4 1/2 p. o/o s'élevait au 1er janvier 1853, à.	895,302f
Elles ont été réduites pendant le cours de l'année des rentes annulées au profit du Trésor, en exécution de la loi du 28 mai 1853.....	9,106
Ellés ne s'élèvent plus par conséquent au 1er janvier 1854, qu'à la somme de.	886,196

Situation des rentes 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)

Les rentes 4 1/2 p. o/o provenant des rentes 5 p. o/o converties en exécution du décret du 14 mars 1852, s'élevaient, au 1er jauvier 1853, à.....		155,138,808f 54c
Elles ont été augmentées pendant l'année 1853 :		
1° Pour indemnité coloniale.....	651,416f	
2° Pour rétablissement de rentes indûment annulées.....	1,051 ci.	652,467 00
ENSEMBLE.....		155,791,275 54
A DÉDUIRE :		
Annulation de rentes provenant des caisses d'épargnes.....	226f 00c	
Annulation de rentes en vertu de l'article 12 de la loi du 28 mai 1853...	468,959 00	
Annulation de rentes par suite du remboursement de portions non inscriptibles sur les rentes définitivement converties.....	191,003 73 ci.	660,188 73
RESTE égal au montant des rentes inscrites au 1er janvier 1854.....		155,131,086 81

Situation des rentes 4 p. 0/0.

Les rentes 4 p. o/o s'élevaient au 1er janvier 1853, à.....	2,371,911f
Elles ont été réduites pendant le cours de l'année des rentes annulées au profit du Trésor, en exécution de la loi du 28 mai 1853.....	8,585
Elles ne s'élèvent plus au 1er janvier 1854, qu'à la somme de.....	2,363,326

Résumé de la situation des rentes au 1er janvier 1854.

La situation des rentes non viagères, au 1er janvier 1854, se résume de la manière suivante, quant au nombre d'articles inscrits, aux arrérages servis annuellement par le trésor et au capital nominal.

	NOMBRE D'INSCRIPTIONS.	ARRÉRAGES ANNUELS.	CAPITAL NOMINAL.
Rentes 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)...	651,785	155,131,086f 81c	3,447,357,485f00
—— 4 1/2 p. 0/0 (antérieurs au 14 mars 1852)..	1,907	886,196 00	19,693,244 00
—— 4 p. 0/0.....	2,617	2,363,326 00	59,083,150 00
—— 3 p. 0/0.....	128,934	64,305,634 00	2,143,521,133 00
	785,243	222,686,242 81	5,669,655,012 00

Mouvement des rentes depuis le 1er avril 1814.

Le tableau pages 446 à 449 fait connaître, comme il suit, les mouvements que ces rentes ont éprouvés jusqu'au 1er janvier 1854 :

Au 1er avril 1814, la dette du trésor n'était composée que de rentes 5 p. o/o, qui s'élevaient à.....	63,307,637f 00c
A REPORTER.....	63,307,637 00

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

REPORT.		63,307,637f 00c
Depuis cette époque, elle s'est accrue de 159,378,605 fr. 81 cent., savoir :		
Du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, il a été créé des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o, pour une somme de	187,308,054f	
Il en a été annulé pour celle de	51,198,483	
Durant cette période, cette dette s'est augmentée de	136,109,571 ci	136,109,571 00
Elle s'élevait, par conséquent, au 31 juillet 1830, à		199,417,208 00
Du 1er août 1830 au 23 février 1848, les rentes créées se sont élevées à	77,746,064f	
et les annulations à	32,876,066	
En sorte que, pendant cette seconde période, cette nature de dette a éprouvé une augmentation de	44,869,998 ci.	44,869,998 00
La dette consolidée était alors, au 23 février 1848, de		244,287,206 00
Du 24 février 1848 au 31 décembre 1853, elle a éprouvé, en y comprenant, outre les augmentations des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o, les nouvelles rentes 4 1/2 p. o/o créées par le décret du 14 mars 1852, un accroissement de	155,131,086f 81c	
Le décroissement, pour ces mêmes rentes, étant de	176,732,050 00	
La dette consolidée a été réduite, pendant cette dernière période, de	21,600,963 19 ci.	21,600,963 19
Elle s'élève donc, au 1er janvier 1854, comme on l'a établi plus haut, à		222,686,242 81

En récapitulant ces termes, pour les créations et annulations depuis 1814, on obtient les résultats ci-après :

Rentes créées	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830	187,308,054f 00c	420,185,204f 81c
	du 1er août 1830 au 23 février 1848	77,746,064 00	
	du 24 février 1848 au 1er janvier 1854	155,131,086 81	
Rentes annulées	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830	51,198,483 00	260,806,599 00
	du 1er août 1830 au 23 février 1848	32,876,066 00	
	du 24 février 1848 au 1er janvier 1854	176,732,050 00	
	Accroissement pendant les trois périodes ci-dessus		159,378,605 81

Les rentes créées se subdivisent ainsi, sous le rapport de l'emploi qui en a été fait par le Trésor :

Négociations et consolidations	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830	99,073,619f 00c	213,178,786 00
	du 1er août 1830 au 23 février 1848	74,781,668 00	
	du 24 février 1848 au 1er janvier 1854	39,323,499 00	
Rentes remises à divers	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830	88,234,435 00	303,920,239 04
	du 1er août 1830 au 23 février 1848	2,964,396 00	
	du 24 février 1848 au 1er janvier 1854	212,721,408 04	
			516,049,214 04

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Les négociations et les consolidations de rentes ont eu lieu dans les fonds et pendant les années qui suivent :

	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.		RENTES 3 p. 0/0.	
	Négociations.	Négociations.	Consolidations.	Négociations.	Consolidations.
Année 1816	6,000,000f 00c	"	"	"	"
—— 1817	30,000,000 00	"	"	"	"
—— 1818	27,238,933 00	"	"	"	"
—— 1821	9,585,220 00	"	"	"	"
—— 1823	23,114,516 00	"	"	"	"
—— 1830	"	3,134,950f	"	"	"
—— 1831	7,142,858 00	"	"	"	"
—— 1831	1,021,945 00	"	"	"	"
—— 1832	7,614,213 00	"	"	"	"
—— 1835	"	"	4,765,811f	"	1,410,090f
—— 1837	"	"	4,092,647	"	"
—— 1840	"	"	6,242,357	"	"
—— 1841	"	"	4,286,252	5,730,659f	1,137,807
—— 1842	"	"	"	"	2,488,398
—— 1843	"	"	"	"	2,608,021
—— 1844	"	"	"	7,079,586	2,604,426
—— 1845	"	"	4,000,000	"	2,609,440
—— 1846	"	"	"	"	2,771,341
—— 1847	"	"	"	2,569,413	2,982,457
—— 1848	8,755,567 75	"	"	"	4,359,834
—— 1849	5,660,486 25	"	"	60	8,174,853
—— 1850	50 00	"	"	"	3,701,141
—— 1851	"	"	"	"	3,996,474
—— 1852	"	"	"	"	3,400,908
—— 1853	"	"	"	"	2,898,072
		3,134,950	23,387,067	15,379,718	45,143,262
TOTAUX par nature	126,133,789 00	26,522,017f 00c		60,522,980f 00c	
TOTAL des négociations et consolidations	213,178,786f 00c				

Ces opérations ont été nécessitées par les circonstances suivantes :

Service de l'arriéré.

Remboursement des reconnaissances de liquidation 20,409,292f 00

Service des budgets (compléments de ressources).

Invasions de 1814 et 1815	Exercice 1816	6,000,000f	71,529,377 00
	—— 1817	30,000,000	
	—— 1818 et 1819	35,529,377	
Guerre d'Espagne et affaires du Levant	—— 1823	4,000,000	7,134,950 00
	—— 1828 et 1829	3,134,950	
Dépenses extraordinaires de 1831 à 1833 et de 1840 à 1853			114,105,167 00
SOMME ÉGALE			213,178,786 00

Les rentes remises à divers ont été créées pour les services ci-après :

Arriéré antérieur au 1er janvier 1810	1,686,267f 00c
Arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629 00
Créances étrangères résultant de conventions diplomatiques	24,253,168 00
Indemnités des émigrés	25,995,310 00
Rentes 3 et 4 1/2 p. 0/0 remises en échange de rentes 5 p. 0/0 converties	25,493,799 00
Remboursement des biens des communes	2,632,448 00
A REPORTER	88,838,621 00

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

REPORT	88,838,621f 00c
Consolidation des livrets des caisses d'épargne	19,619,118 00
Consolidation des bons du Trésor émis antérieurement au 24 février 1848	13,541,574 00
Rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon	6,817,348 60
Rentes remises en payement de diverses natures de dettes	5,493,314 00
Indemnité coloniale et mesures financières, décrétées en 1852	169,610,263 44
	303,920,239 04

Classement des rentes par catégories de propriétaires.

Les rentes 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0 sont classées par catégories de propriétaires dans le tableau, pages 450 à 453, lequel fait connaître, quant au *montant des rentes* et au *nombre d'inscriptions*, les mouvements de l'année 1853 qui ont modifié la situation de chacune de ces natures de rentes, au commencement et à la fin de l'année. Le tableau suivant résume le mouvement des rentes en augmentation et diminution, pendant l'année 1853.

	SITUATION au 1er janvier 1853.	RÉSULTAT DU MOUVEMENT de l'année 1853. Augmentation.	Diminution.	SITUATION au 1er janvier 1854.
		1° *Montant des rentes.*		
Rentes 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)	155,138,808f 54c	2,314,294f 27c	2,322,016f 00c	155,131,086f 81c
—— (Antérieurem^t au 14 mars 1852.)	895,302 00	84,571 00	93,677 00	886,196 00
—— 4 p. 0/0.	2,371,911 00	114,820 00	123,405 00	2,363,326 00
—— 3 p. 0/0.	61,523,464 00	5,910,180 00	3,128,010 00	64,305,634 00
	219,929,485 54	8,423,865 27	5,667,108 00	222,686,242 81
		Augmentation : 2,756,757f 27c		
		2° *Nombre d'inscriptions.*		
Rentes 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)	625,698	31,959	5,872	651,785
—— (Antérieurem^t au 14 mars 1852.)	1,994	61	148	1,907
—— 4 p. 0/0	3,803	35	1,221	2,617
—— 3 p. 0/0.	93,695	35,529	290	128,934
	725,190	67,584	7,531	785,243
		Augmentation : 60,053		

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

RENTES 4 1/2 p. 0/0 (anciennes).

SITUATION DES RENTES 4 1/2 P. 0/0 (antérieurement au 14 mars 1852).

AU 1er JANVIER 1854.

Rentes provenant de la conversion des 5 p. o/o. (*Loi du 1er mai 1825.*)		
Ces rentes s'élevaient en arrérages à		1,149,840f
Il a été déduit, pour la différence résultant de la conversion en 4 1/2 p. o/o, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi précitée		115,076
RESTE en rentes 4 1/2 p. o/o		1,034,764
A DÉDUIRE :		
Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	7,068	
Les rentes rachetées en 1833, par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, en exécution de la loi du 26 juillet 1821. (Voir le compte de l'ancien domaine extraordinaire, page 345 du compte de 1833.)	1,096	
Les rentes appartenant à la caisse d'amortissement, annulées en exécution de la loi du 4 décembre 1849; cessation d'arrérages à compter du 22 septembre 1849	131,298	
Les rentes annulées au profit de l'État en exécution de l'article 12 de la loi du 28 mai 1853	9,106	
	148,568 ci	148,568
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1854		886,196

Capital nominal 19,693,244f

Nombre d'inscriptions 1,907

RENTES 4 1/2 p. 0/0 (nouvelles).

(Exécution du décret du 14 mars 1852 sur la conversion des rentes 5 p. %).

Les rentes 5 p. o/o ont disparu du grand-livre dans le cours de l'année 1852; elles ont été remboursées ou converties en rentes 4 1/2 p. o/o, en exécution du décret du 14 mars de la même année.

D'après le dernier compte des rentes 5 p. o/o et les détails publiés page 447 du compte général de l'administration des finances de 1852, le montant des rentes de cette nature, et dont le trésor avait à opérer le remboursement ou la conversion, était de		179,349,602f 60c
Sur cette somme il a été remboursé, d'après les demandes des ayants droit et pour un capital de 73,711,850 fr. 20 cent., des rentes montant à		3,685,592 51
RESTE		175,664,010 09
En outre, la diminution du dixième a eu pour effet de réduire les rentes inscrites, de la somme de		17,566,401 00
RESTE		158,097,609 09
Les remboursements des portions non inscriptibles, pendant la durée de l'opération, se sont élevés à		14,042 65
En sorte que les rentes portées par conversion au nouveau livre des 4 1/2 p. o/o, en exécution du décret du 14 mars 1852, se sont élevées à		158,083,566 44

Elles se sont, depuis, modifiées ainsi qu'il suit :

ACCROISSEMENTS.

Année 1852	Liquidation de l'indemnité coloniale	1,049,811f 00c	1,549,811f 00c	
	Rente concédée à la Légion d'honneur. (Décret du 27 mars 1852.)	500,000 00		
Année 1853	Liquidation de l'indemnité coloniale	651,416 00	652,467 00	
	Rentes rétablies sur les remboursements effectués en vertu du décret du 14 mars 1852	1,051 00		
	TOTAL		2,202,278 00	ci 2,202,278 00
	ENSEMBLE			160,285,844 44

DÉCROISSEMENTS.

Année 1852	Annulation en exécution du décret du 27 avril 1852	4,475,655 90	4,494,568 90	
	Annulation de deux rentes provenant des caisses d'épargnes	298 00		
	Annulation d'une rente provenant de la retenue du dixième sur le majorat du duc de Feltre	1,200 00		
	Annulation d'une rente appartenant au majorat réversible du duc de Raguse	4,701 00		
	Annulation d'une rente provenant de la dotation réversible du duc de Feltre	12,714 00		
Année 1853	Annulation de rentes provenant des caisses d'épargnes	226 00	660,188 73	
	Annulation de rentes en exécution de l'article 12 de la loi du 28 mai 1853, portant règlement sur les rentes viagères pour la vieillesse	468,959 00		
	Annulation de rentes par suite de remboursement des portions non inscriptibles sur les rentes définitivement converties	191,003 73		
	TOTAL		5,154,757 63	ci 5,154,757 63
	RESTE égal au montant des rentes inscrites au 1er janvier 1854			155,131,086 81

Capital nominal 3,447,357,485f

Nombre d'inscriptions 651,785

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

RENTES 4 p. 0/0.

SITUATION DES RENTES 4 p. 0/0
AU 1er JANVIER 1854.

La loi du 19 juin 1828 a ouvert au ministre des finances, pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829, un crédit en rentes de 4,000,000 francs, somme présumée nécessaire pour produire le capital de 80 millions que réclamaient les besoins de ces exercices, ci		4,000,000f	
La somme de rentes négociées au cours de 102 fr. 75 cent., pour obtenir le capital ci-dessus de 80 millions, n'a été que de		3,134,950	
Et il est resté sur le crédit accordé un solde disponible de 865,050 francs, qui a été ajouté au fonds d'amortissement des nouvelles rentes 4 p. 0/0, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi précitée, ci		865,050	
Les rentes 4 p. 0/0 inscrites au grand-livre du Trésor, à l'époque du 1er janvier 1849, se composent de celles qui suivent :			
1° Rentes négociées, comme il est dit ci-dessus, pour les dépenses extraordinaires des budgets de 1828 et de 1829, ci.		3,134,950	
2° Rentes remises à la caisse d'amortissement pour la consolidation, en capital et en intérêts, des bons du Trésor représentatifs, aux termes de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, des fonds d'amortissement applicables aux rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair.			
L'inscription de ces rentes, montant à 15,294,420 francs, a été autorisée :			
En 1835, par l'article 1er de la loi du 17 août 1835, pour	4,765,811f		
En 1840, par l'ordonnance du 29 septembre 1840, pour	6,242,357	15,294,420	
En 1841, par l'ordonnance du 29 juin 1841, pour	4,286,252		
3° Rentes transférées au nom de la caisse des dépôts et consignations pour la consolidation, en capital et en intérêts, des fonds que les caisses d'épargne et de prévoyance avaient été admises à placer en compte courant au Trésor, conformément à l'article 2 de la loi du 5 juin 1835.			
L'inscription de ces rentes, montant à 8,092,647 francs, a été autorisée :			
En 1837, par l'article 2 de la loi du 31 mars 1837, pour	4,092,647f		
En 1845, par l'article 7 de la loi du 26 juin 1845 et l'ordonnance du 16 juillet suivant (jouissance de l'exercice 1846), pour	4,000,000	8,092,647	
ENSEMBLE			26,522,017
A DÉDUIRE :			
Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'art. 2 de la loi du 1er mai 1825		9,740f	
Les rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, et annulées en exécution de la loi du 26 juillet 1821		4,902	
Les rentes appartenant aux caisses d'épargne et qui ont été annulées en exécution du décret du 7 juillet 1848, avec jouissance du 22 mars 1848		8,035,211	
Les rentes appartenant à la caisse d'amortissement, annulées en exécution de la loi du 4 décembre 1849, avec jouissance du 22 septembre 1849		16,100,253	
Les rentes annulées au profit de l'État en exécution de l'article 12 de la loi du 28 mai 1853		8,585	
		24,158,691 ci	24,158,691
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1854			2,363,326
Capital nominal	59,083,150f		
Nombre d'inscriptions	2,617		

RENTES 3 p. 0/0.

SITUATION DES CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'INSCRIPTION DES RENTES 3 p. 0/0,
AU 1er JANVIER 1854.

La loi du 1er mai 1825 et l'ordonnance du même jour ont accordé aux propriétaires de rentes 5 p. 0/0 la faculté, dans un délai déterminé, d'en requérir du ministre des finances la conversion en rentes 3 p. 0/0.		
Cette conversion a été réclamée pour une somme de rentes 5 p. 0/0, montant à		30,574,116f
Il a été déduit pour la différence d'intérêts entre les deux fonds		6,115,081
Et les nouvelles rentes 3 p. 0/0, inscrites en exécution de la loi précitée, se sont élevées à		24,459,035
L'article 6 de la loi du 27 avril 1825 a ouvert au ministre des finances un crédit de 30,000,000, pour la liquidation de l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés, ci		30,000,000f
Sur ce crédit, il y a lieu de déduire 3,900,000 francs annulés au profit de l'État, en exécution des lois des 5 janvier 1831 et 24 avril 1833		3,900,000
RESTE, pour crédit maintenu à la disposition du ministre des finances		26,100,000
Sur ce crédit, il a été inscrit, suivant la situation ci-contre, une somme de rentes montant à		25,995,310
Partie de crédit non employée et annulée définitivement		104,690
Les deux emprunts suivants ont été contractés en exécution de l'article 35 de la loi du 25 juin 1841 :		
1° Emprunt de 150 millions, adjugé au cours de 78 fr. 52 cent. 1/2. (Ordonnance royale du 16 septembre 1841.) Ces rentes ont été inscrites en totalité.		5,730,659
2° Emprunt de 200 millions, adjugé au cours de 84 fr. 75 cent. (Ordonnance royale du 9 novembre 1844.)		7,079,646
Il a été inscrit aux noms des souscripteurs (voir page 445 du compte de 1847)	7,079,586f	
Pendant l'année 1849, il a été inscrit le crédit restant à employer, de	60	
SOMME ÉGALE	7,079,646	
L'ordonnance royale du 9 octobre 1847 a autorisé le ministre des finances, en exécution de l'article unique de la loi du 8 août 1847, à contracter un emprunt de 250 millions.		
La somme de rentes adjugée au cours de 84 francs 75 cent., pour obtenir le capital ci-dessus, s'est élevée à		9,966,777
Sur ce crédit, il a été inscrit au nom des souscripteurs		2,569,413
Partie de crédit non employée et annulée définitivement		7,397,364
Divers crédits d'inscription ont été mis à la disposition du ministre des finances, en 1848, pour les services ci-après :		
1° Pour la consolidation des bons du Trésor émis antérieurement au 24 février 1848. (Décret du 7 juillet 1848.)		13,800,000
Sur ce crédit, il a été inscrit pendant les années 1848 et 1849		13,541,574
Portion de crédit non-employée et annulée définitivement		258,426
2° Pour compensation aux porteurs de bons du Trésor, en exécution de la loi du 21 novembre 1848. (Décision ministérielle du 7 décembre 1848.)		2,500,000
Sur ce crédit, il a été inscrit en 1849		2,152,786
Portion de crédit non employée et annulée définitivement		347,214
3° Pour la consolidation des fonds placés au Trésor par les communes et établissements publics. (Décret du 29 juillet 1848.)		11,869

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDEE.

Suite des RENTES 3 p. 0/0.

SITUATION DES RENTES 3 p. 0/0
AU 1er JANVIER 1853.

Rentes inscrites.

1° Rentes provenant de la conversion des rentes 5 p. o/o. (Loi du 1er mai 1825)			24,459,035f
2° Rentes applicables à la liquidation de l'indemnité des émigrés et inscrites par cinquièmes, en exécution de la loi du 27 avril 1825. (Voir, pour le développement par années, page 449 du compte de 1843, et page 441 du compte de 1842.)			25,995,310
3° Rentes remises à la caisse d'amortissement, pour la consolidation en capital et en intérêts des bons du Trésor représentatifs, aux termes de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, des fonds d'amortissement applicables aux rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair. Le montant de ces rentes (voir page 455 du compte de 1848) est de			22,971,814
4° Rentes remises à la caisse d'amortissement, pour la consolidation en capital et intérêts des bons du Trésor représentant le montant de sa réserve, qui, à partir du 13 juillet 1848, cesse d'être appliquée au rachat des rentes au-dessous du pair, savoir :			
Consolidations effectuées pendant les années 1849, 1850, 1851 et 1852. Voir le compte des finances de 1852, page 450		19,273,376f	22,171,448
Consolidation des bons du Trésor formant la réserve des six derniers mois de 1852. (Décret du 5 janvier 1853.) (Jouissance du 22 décembre 1852.)	1,388,517f	2,898,072	
Réserve des six premiers mois de 1853. (Décret du 6 juillet 1853.) (Jouissance du 22 juin 1853.)	1,509,555		
5° Rentes inscrites au nom des adjudicataires de l'emprunt de 150 millions, en exécution de la loi du 25 juin 1841 (Voir, pour le développement par années, page 427 du compte de 1845.)			5,730,659
6° Rentes inscrites au nom des adjudicataires de l'emprunt de 200 millions (Loi du 25 juin 1841 et ordonnance du 9 novembre 1844.) (Voir page 445 du compte de 1847.)			7,079,646
7° Rentes inscrites au nom des adjudicataires de l'emprunt de 250 millions (loi du 8 août 1847, et ordonnance du 9 octobre 1847) savoir :			
Pendant l'année 1847 (jouissance de l'exercice 1848)		715,119f	2,569,413
Pendant l'année 1848 (jouissance de l'exercice 1848)		1,854,294	
8° Rentes inscrites pour la consolidation des bons du Trésor émis antérieurement au 24 février 1848. (Décret du 7 juillet 1848.) (Jouissance du 22 juin 1848.)			13,541,574
9° Rentes inscrites pour compensation aux porteurs de bons du Trésor (Loi du 21 novembre 1848.) (Jouissance du 22 juin 1848.)			2,152,786
10° Rentes inscrites, avec jouissance du 22 juin 1848, par suite de la consolidation des fonds placés au Trésor par les communes et établissements publics. (Décret du 29 juillet 1848.)			11,869
11° Rentes émises en échange de 4,475,655 fr. 90 cent. de rentes 4 1/2 p. o/o, en exécution du décret du 27 avril 1852			4,403,436
			131,086,990

Rentes annulées.

Rentes annulées au profit de l'État, pour divers motifs	475f		
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement, du 22 juin 1825 au 22 juin 1830, et annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	16,003,286		
Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, en exécution de la loi du 26 juillet 1821	62,343		
Rente provenant de la commission sanitaire d'Hyères, annulées en exécution de l'article 9 de la loi du 24 juillet 1843. (Décision ministérielle du 5 novembre 1844.)	186		
Annulation, en exécution de la loi du 4 décembre 1849, des rentes appartenant à la caisse d'amortissement; cessation d'arrérages à compter du 22 décembre 1849	50,599,164		
Rentes annulées en exécution de l'article 12 de la loi du 28 mai 1853	115,902		
	66,781,356	ci	66,781,356
RESTE, pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1854			64,305,634

Capital nominal 2,143,521,133f
Nombre d'inscriptions 128,934

ÉTAT

PRÉSENTANT

LE MOUVEMENT DES RENTES 5, 4 1/2, 4 ET 3 P. 0/0,

PENDANT LES DIVERSES PÉRIODES

DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1854.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

ÉTAT présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, pendant les trois périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, du 1er août 1830 au 23 février 1848, et du 24 février 1848 au 1er janvier 1854.

	RENTES CRÉÉES.	PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 23 février 1848.				TROISIÈME PÉRIODE, du 24 février 1848 au 1er janvier 1854.				
		5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0 Décret du 14 mars 1852.	4 1/2 p. 00 antérieurement au 14 mars 1852.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.
Rentes négociées.	Rentes créées pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité de paix du 30 mai 1814 et les conventions du 20 nov. 1815	52,600,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour le payement des sommes dues aux puissances alliées	18,929,377	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour le remboursement des reconnaissances de liquidation	20,409,292	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour les dépenses extraordinaires de 1823. (Guerre d'Espagne.)	4,000,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829. (Affaires du Levant.)	"	"	3,134,950f	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831	"	"	"	"	7,142,858f	"	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour l'échange des obligations de l'emprunt national au pair	"	"	"	"	1,021,945	"	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour les besoins extraordinaires des exercices 1831 et 1832	"	"	"	"	7,614,213	"	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour la consolidation des réserves de l'amortissement	"	"	"	"	"	"	15,294,420f	20,235,927f	"	"	"	"	24,907,335
	——— des fonds appartenant aux caisses d'épargne et de prévoyance	"	"	"	"	"	"	8,092,647	"	"	"	"	"	"
	——— pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	"	"	"	"	"	12,810,245	"	"	"	"	60
	——— pour les avances du Trésor sur les travaux régis par la loi du 11 juin 1842	"	"	"	"	"	"	"	2,569,413	"	"	"	"	"
	——— pour les besoins de l'exercice 1848. (Emprunt de 13,107,000 fr.)	"	"	"	"	"	"	"	"	13,107,000f 00	"	"	"	"
	——— pour l'emprunt national au pair	"	"	"	"	"	"	"	"	1,309,104 00	"	"	"	"
	TOTAL des rentes négociées	95,938,669	"	3,134,950	"	15,779,016	"	23,387,067	35,615,585	14,416,104 00	"	"	"	24,907,395
		99,073,619				74,781,668				39,323,499f 00c				
		213,178,786 00												
Rentes remises à divers.	Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée	174,173	"	"	"	20	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes inscrites au nom des communes, en remboursement de leurs biens vendus	2,632,133	"	"	"	315	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes remises en payement des dettes contractées par le roi Louis XVIII	1,499,654	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes données en payement du service de l'arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes remises en payement de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810	1,672,958	"	"	"	13,309	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes affectées au remboursement des créances algériennes	443,600	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes remises en payement des créances étrangères liquidées en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	24,251,175	"	"	"	1,993	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rente remise à la Légion d'honneur en remboursement de ses biens vendus	240,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rente inscrite pour remboursement de cautionnements à des Français, anciens comptables en Westphalie	2,654	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes provenant de la conversion de rentes 5 p. 0/0 en rentes 4 1/2 et 3 p. 0/0	"	1,034,764	"	24,459,035f	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes inscrites au nom des anciens propriétaires dépossédés	"	"	"	23,046,660	"	"	"	2,948,650	"	"	"	"	"
	Rentes inscrites pour la consolidation des livrets des caisses d'épargne (A)	"	"	"	"	"	"	"	"	19,619,118 00	"	"	"	"
	Rentes inscrites pour la consolidation des bons du Trésor émis antérieurement au 24 février 1848	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	13,541,574
	Rentes inscrites pour le rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon (A)	"	"	"	"	"	"	"	"	6,817,348 60	"	"	"	"
	Rentes inscrites (non compris 109 fr. inscrits en 1832) pour diverses compensations accordées en 1848 aux porteurs des bons du Trésor	"	"	"	"	109	"	"	"	520,973 00	"	"	"	2,152,786
	Rentes inscrites aux noms des communes, établissements publics et tontiniers	"	"	"	"	"	"	"	"	447,476 00	"	"	"	11,869
	Rentes inscrites pour l'indemnité coloniale	"	"	"	"	"	"	"	"	3,871,172 00	1,701,227 00	"	"	"
	Rentes provenant de la conversion de rentes 5 p. 0/0 en rentes 4 1/2 p. 0/0 (sous la réserve des portions non inscriptibles dont le montant n'a pu être déterminé au 31 décembre 1852 et peut être fixé approximativement à 204,640 fr. 55 cent.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	158,083,566 44	"	"	"
	Rentes concédées à la la Légion d'honneur. (Décret du 27 mars 1852)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	500,000 00	"	"	"
	Rentes émises en remplacement de 4,475,655 fr. 90 cent. de rentes 4 1/2 p. 0/0 annulées en exécution du décret du 27 avril 1852	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,403,436
	Rentes rétablies ayant été comprises à tort dans les remb^ts effect. en exéc. du déc. du 14 mars 1852. (Page 455 du compte de 1852.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,051 00	"	"	"
	TOTAL des rentes remises à divers	39,693,976	1,034,764	"	47,505,695	15,746	"	"	2,948,650	31,276,087 60	160,285,844 44	"	"	20,109,665
		88,234,435				2,964,396				212,721,408 04				
		303,920,239 04												
RÉCAPITULATION.	Rentes négociées	95,938,669	"	3,134,950	"	15,779,016	"	23,387,067	35,615,585	14,416,104 00	"	"	"	24,907,395
	Rentes remises à divers	39,693,976	1,034,764	"	47,505,695	15,746	"	"	2,948,650	31,276,087 60	160,285,844 44	"	"	20,109,665
	TOTAL des rentes créées	135,632,645	1,034,764	3,134,950	47,505,695	15,794,762	"	23,387,067	38,564,235	45,692,191 60	160,285,844 44	"	"	45,017,060
		187,308,054				77,746,064				250,995,096 04				
		516,049,214 04												

(A) En exécution de la loi du 18 mai 1850 et du décret du 7 décembre de la même année, le ministre des finances a mis en vente 1,543,547 francs de rentes 5 p. 0/0, et 493,217 francs de rentes 3 p. 0/0 provenant des caisses d'épargne et du chemin de fer de Lyon. La négociation a eu lieu le 31 décembre 1850, et le produit en a été affecté aux ressources extraordinaires du budget de l'exercice 1850. (Voir le compte des finances de l'année 1851, pages 458 et 459.)

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite de l'*État présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 pour 0/0, pendant les trois périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, du 1er août 1830 au 23 février 1848, et du 24 février 1848 au 1er janvier 1854.*

RENTES ANNULÉES.	PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 23 février 1848.				TROISIÈME PÉRIODE, du 24 février 1848 au 1er janvier 1854.				
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)	4 1/2 p. 0/0. (antérieurement au 14 mars 1852.)	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.
Amortissement de rentes admises en payement de domaines nationaux	1,812f	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes inscrites au nom du prince de Salm	173,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
——— du prince de Carignan	100,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes annulées sur celles affectées au remboursement des créances algériennes	41,658	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes rachetées avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire	1,664,527	"	"	"	118,755f	1,096f	4,902f	62,343f	"	"	"	"	"
Annulation, par suite d'extinction d'usufruit, de rentes appartenant à l'État	11,357	"	"	"	5,190	"	"	"	122f00c	"	"	"	"
Rentes 5 p. 0/0 converties, pendant l'année 1825, en rentes 3 et 4 1/2 p. 0/0	31,723,956	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes appartenant à la caisse du sceau des titres	100,000	"	"	"	20,690	"	"	"	"	"	"	"	"
——— pour déchéance encourue	29,756	"	"	"	158	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de la rente inscrite au nom de la Chambre des Pairs	1.330,818	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes provenant de la dotation des invalides de la guerre	"	"	"	"	45,116	"	"	"	"	"	"	"	"
——— de successions non réclamées des invalides de la guerre	"	"	"	"	14,876	"	"	"	"	"	"	"	"
——— appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	"	"	"	"	135,196	"	"	"	"	"	"	"	"
——— à divers régiments	"	"	"	"	2,318	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 23 juin 1830 et annulées en exécution de la loi du 1er mai 1825	"	7,068f	9,740f	16,003,286f	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes appartenant à la caisse d'amortissement	"	"	"	"	32,000,000	"	"	"	8,232,978 00	"	131,298f	16,100,253f	50,599,164
Extinction de majorats réversibles à l'État	"	"	"	"	110,801	"	"	"	3,765 00	"	"	"	"
Rentes annulées au profit de l'État pour divers motifs	1,030	"	"	475	3,282	"	"	"	314 00	"	"	"	"
Annulation de rentes qui, par l'effet d'erreurs de liquidation, avaient été indûment inscrites au nom des communes	"	"	"	"	1,145	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation d'une rente ayant fait partie de l'ancien domaine privé de l'empereur Napoléon	"	"	"	"	750	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de la rente formant la dotation de l'Université de France. (Article 2 de la loi du 24 mars 1841.)	"	"	"	"	60,718	"	"	"	523,433 00	"	"	"	"
Annulation d'une rente inscrite au nom du conseil d'administration du pénitencier militaire de Saint-Germain	"	"	"	"	1,550	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes inscrites aux noms des commissions sanitaires de Caen et d'Hyères (art. 9 de la loi du 24 juillet 1843)	"	"	"	"	75	"	"	186	"	"	"	"	"
Annulation de rentes provenant de la caisse des fonds particuliers du roi Charles X	"	"	"	"	927	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation des rentes inscrites au nom des maisons centrales de force et de correction (art. 10 de la loi du 19 juillet 1845)	"	"	"	"	285,992	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation des rentes appartenant aux caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848)	"	"	"	"	"	"	"	"	15,872 00	298f 00c	"	8,035,211	"
Annulation d'une rente appartenant à une caisse particulière du ministère de la marine	"	"	"	"	"	"	"	"	6,260 00	"	"	"	"
Annulation de rentes 5 p. 0/0 inscr. au nom de la Caisse d'amortissem' qui n'avaient pas été comprises dans les annulations prononcées par la loi 4 du décembre 1849	"	"	"	"	"	"	"	"	4,308,000 00	"	"	"	"
Annulation de rentes 5 p. 0/0 et 4 1/2 p. 0/0 ayant fait partie du majorat du duc de Raguse	"	"	"	"	"	"	"	"	1,436 00	4,701 00	"	"	"
Annulation d'une rente provenant de la retenue du dixième sur le majorat du duc de Feltre	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,200 00	"	"	"
Annulation d'une rente provenant de la dotation réversible du duc de Feltre	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12,714 00	"	"	"
Remboursements effectués en exécution du décret du 14 mars 1852	"	"	"	"	"	"	"	"	3,685,592 51	"	"	"	"
Rentes 5 p. 0/0 converties pendant l'année 1852 en rentes 4 1/2 p. 0/0	"	"	"	"	"	"	"	"	175,664,010 09	"	"	"	"
Rentes 4 1/2 p. 0/0, échangées contre 4,403,436 francs de rentes 3 p. 0/0, émises en exécution du décret du 27 avril 1852	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,475,655 90	"	"	"
Annulation de rentes appartenant à des caisses d'épargne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	226 00	"	"	"
Rentes annulées au profit de l'État en exécution de l'article 12 de la loi du 28 mai 1853, sur les rentes viagères pour la vieillesse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	468,959 00	9,106	8,585	115,902
Décroissement résultant du remboursement des portions non inscriptibles sur les rentes définitivement converties pendant l'année 1853	"	"	"	"	"	"	"	"	"	191,003 73	"	"	"
	35,177,914	7,068	9,740	16,003,761	32,807,539	1,096	4,902	62,529	192,441,782 60	5,154,757 63	140,404	24,144,049	50,715,066
	51,198,433f				32,876,066f				272,596,059f 23c				
	356,670,558f 23c												

RÉCAPITULATION.

NATURE DES RENTES.	DETTE inscrite au 1er avril 1814.	MOUVEMENTS DE LA DETTE INSCRITE DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1854. — PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 23 février 1848.				TROISIÈME PÉRIODE, du 24 février 1848 au 1er janvier 1854.				TOTAUX POUR LES TROIS PÉRIODES.				TOTAL DES RENTES inscrites au 1er janvier 1854.
		Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.	Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.	Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.	Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.	
Rentes 5 p. 0/0	63,307,637f	135,632,645f	35,177,914f	100,454,731f	"	15,794,762f	32,807,539f	"	17,012,777f	45,692,191f60c	192,441,782f60c	"	146,749,591f	260,427,235f 60c	260,427,235f60c	"	"	"
Rentes 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	160,285,844 44	5,154,757 63	155,131,086f81c	"	160,285,844 44	5,154,757 63	155,131,086f 81c	"	155,131,086f 81c
Rentes 4 1/2 p. 0/0 antérieur' au 14 mars 1852	"	1,034,764	7,068	1,027,696	"	"	1,096	"	1,096	"	140,404 00	"	140,404	1,034,764 00	148,568 00	886,196 00	"	886,196 00
Rentes 4 p. 0/0	"	3,134,950	9,740	3,125,210	"	23,387,067	4,902	23,382,165f	"	"	24,144,049 00	"	24,144,049	26,522,017 00	24,158,691 00	2,363,326 00	"	2,363,326 00
Rentes 3 p. 0/0	"	47,505,695	16,003,761	31,501,934	"	38,564,235	62,529	38,501,706	"	45,017,060 00	50,715,066 00	"	5,698,006	131,086,930 00	66,781,356 00	64,305,634 00	"	64,305,634 00
	63,307,637	187,308,054	51,198,483	136,109,571	"	77,746,064	32,876,066	61,883,871	17,013,873	250,995,096 04	272,596,059 23	155,131,086 81	176,732,050	579,356,791 04	356,670,608 23	222,686,242 81	"	222,686,242 81

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDEE.

État indiquant le Classement, par catégories, des Propriétaires de Rentes 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de Fonds, au 1er janvier 1854.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES.	RENTES 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 Mars 1852.)								RENTES 4 1/2 p. 0/0. (Antérieurement au 14 mars 1854.)							
	SITUATION au 1er janvier 1853.		RÉSULTAT DU MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1853. Augmentation.		Diminution.		SITUATION au 1er janvier 1854.		SITUATION au 1er janvier 1853.		RÉSULTAT DU MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1853. Augmentation.		Diminution.		SITUATION au 1er janvier 1854.	
	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.
RENTES IMMOBILISÉES (A).																
Caisse d'amortissement. (*S/C* de rentes non transférables)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Majorats sur demandes	73	477,198f 00c	"	"	4	8,587f 00c	69	468,611f 00c	"	"	"	"	"	"	"	"
Dotations réversibles au domaine de l'État	69	742,687 00	"	"	"	13,697 00	69	728,990 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Compte d'accroissement de majorats et dotations, etc	1	94,516 00	17	"	"	3,005 00	18	91,511 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Immobilisation provisoire	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Légion d'honneur	1	6,076,064 00	2	"	"	"	3	6,076,064 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C* particulier.)	1	2,828,736 00	"	"	"	"	1	2,828,736 00	1	17,993f 00c	1	"	"	"	2	17,993f 00c
Université nationale. (*Fonds de dotation.*)	1	12,920 00	12	2,436f 00c	"	"	13	15,356 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Invalides de la marine	1	4,361,422 00	2	"	"	"	3	4,361,422 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Fonds de retraite	307	1,025,199 00	56	10,288 00	"	"	363	1,035,487 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Cautionnements. (*Immobilisations temporaires pour garanties.*)	871	338,627 00	"	38,014 00	42	"	829	376,641 00	6	3,993 00	"	"	"	"	6	3,993 00
Établissements français, publics et religieux. (*Département de la Seine.*)	981	2,446,583 00	"	"	780	254,091 00	201	2,192,492 00	8	519 00	"	"	8	519f 00c	"	"
Établissements étrangers, publics et religieux	324	173,471 00	"	"	324	173,471 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Établissements français publics et religieux. (*Inscriptions départementales.*)	35,009	13,279,740 00	3,221	43,276 00	"	"	38,230	13,323,016 00	67	9,880 00	1	500f 00c	"	"	68	10,380 00
Banque de France. (*Fonds de réserve.*)	1	450,000 00	"	"	"	"	1	450,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Trésor public S/C de rentes provenant des caisses d'épargne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banque de France. (*S/C* de rentes appartenant à la caisse d'amortissement.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	37,640	32,307,163 00	3,310	94,014 00	1,150	452,851 00	39,800	31,948,326 00	82	32,385 00	2	500 00	8	519 00	76	32,366 00
RENTES MOBILISÉES.																
Domaine de l'État. (*Successions en déshérence.*)	34	6,513 00	50	9,413 00	"	"	84	15,926 00	"	"	1	45 00	"	"	1	45 00
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C à divers.*)	8	2,678,826 00	152	447,681 00	"	"	160	3,126,507 00	1	826 00	45	70,188 00	"	"	46	71,014 00
Banque de France. (*Fonds particuliers.*)	1	1,899,341 00	"	5 00	"	"	1	1,899,346 00	1	11,000 00	"	"	"	"	1	11,000 00
Banque de France. (*Fonds à divers.*)	404	1,267,274 00	428	"	"	504,177 00	832	763,097 00	14	1,769 00	"	"	1	800 00	13	969 00
Établissements tontiniers	5,953	6,886,486 00	"	168,428 00	1,542	"	4,411	7,054,914 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Compagnies diverses d'assurances	240	1,298,630 00	"	26,943 00	50	"	190	1,325,573 00	25	38,100 00	8	3,335 00	"	"	33	41,435
Sociétés françaises	597	600,213 00	857	"	"	172,712 00	1,454	427,501 00	6	3,512 00	"	"	6	3,512 00	"	"
Sociétés étrangères	49	56,729 00	"	"	49	56,729 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Établissements particuliers. (*Inscriptions départementales.*)	8,374	409,314 00	"	12,848 00	3,081	"	5,293	422,162 00	7	3,841 00	"	"	2	1,150 00	5	2,691 00
Propriétaires divers. (*Inscriptions départementales.*)	46,318	8,306,557 00	1,745	458,849 00	"	"	48,063	8,765,406 00	276	45,668 00	"	"	7	2,255 00	269	43,413 00
Rentes au porteur	25,324	4,084,300 00	11,155	436,410 00	"	"	36,479	4,520,710 00	148	22,440 00	"	"	30	9,190 00	118	13,250 00
Propriétaires divers (B)	500,656	93,572,445 54	13,924	659,703 27	"	"	514,580	94,232,148 81	1,327	691,257 00	"	"	76	75,049 00	1,251	616,208 00
Banquiers	40	1,071,615 00	145	"	"	601,539 00	185	470,076 00	15	36,006 00	5	10,503 00	"	"	20	46,509 00
Agents de change	60	693,402 00	193	"	"	534,008 00	253	159,394 00	92	8,498 00	"	"	18	1,202 00	74	7,296 00
	588,058	122,831,645 54	28,649	2,220,280 27	4,722	1,869,165 00	611,985	123,182,760 81	1,912	862,917 00	59	84,071 00	140	93,158 00	1,831	853,830 00
RÉSUMÉ.																
Rentes immobilisées	37,640	32,307,163 00	3,310	94,014 00	1,150	452,851 00	39,800	31,948,326 00	82	32,385 00	2	500 00	8	519 00	76	32,366 00
Rentes mobilisées	588,058	122,831,645 54	28,649	2,220,280 27	4,722	1,869,165 00	611,985	123,182,760 81	1,912	862,917 00	59	84,071 00	140	93,158 00	1,831	853,830 00
	625,698	155,138,808 54	31,959	2,314,294 27	5,872	2,322,016 00	651,785	155,131,086 81	1,994	895,302 00	61	84,571 00	148	93,677 00	1,907	886,196 00
			Diminon 7,721f 73c Augon 26,087 parties								Diminution : 87 parties. 9,106f 00c					

(A) } Voir les observations ci après, pages 452 et 453.
(B) }

Voir d'autre part la suite de ce tableau.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite de l'*État indiquant le Classement, par catégories, des Propriétaires de rentes 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de Fonds, au 1er janvier 1854.*

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES.	RENTES 4 p. 0/0. Situation au 1er janvier 1853. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1853. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Situation au 1er janvier 1854. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	RENTES 3 p. 0/0. Situation au 1er janvier 1853. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1853. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Situation au 1er janvier 1854. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	TOTAL GÉNÉRAL DES RENTES 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, au 1er janvier 1854. Nombre d'inscriptions.	Sommes.
RENTES IMMOBILISÉES (A).																		
Caisse d'amortissement (*S/C* de rentes non transférables)	"	"	"	"	"	"	"	"	9	11,098,523f	2	2,898,072f	"	"	11	13.996,595f	11	13,996,595f 00c
Majorats sur demandes	"	"	"	"	"	"	"	"	1	625	"	"	"	"	1	625	70	469,236 00
Dotations réversibles au domaine de l'État	"	"	"	"	"	"	"	"	1	5,865	"	"	"	"	1	5,865	70	734,855 00
Compte d'accroissement de majorats et dotations, etc	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	18	91,511 00
Immobilisation provisoire	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Légion d'honneur	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	6,076,064 00
Caisse des dépôts et consignations (*S/C* particulier)	1	605,665f	"	"	"	"	1	605,665f	1	160,544	7	449,906	"	"	8	610,450	12	4,062,844 00
Université nationale. (*Fonds de dotation.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	13	15,356 00
Invalides de la marine	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	4,361,422 00
Fonds de retraite	18	20,582	3	250f	"	"	21	20,832	33	17,246	16	3,604	"	"	49	20,850	433	1,077,169 00
Cautionnements (*Immobilisations temporaires pour garanties*)	15	8,035	1	"	"	595f	16	7,440	385	219,257	"	"	7	30,076f	378	189,181	1,229	577,255 00
Établissements français, publics et religieux. (*Département de la Seine.*)	9	2,319	"	"	9	2,319	"	"	127	112,114	"	"	47	5,280	80	106,834	281	2,299,326 00
Établissements étrangers, publics et religieux	3	1,300	"	"	3	1,300	"	"	11	5,526	"	"	11	5,526	"	"	"	"
Établissements français publics et religieux. (*Inscriptions départementales*)	90	41,949	3	628	"	"	93	42,577	1,385	500,258	466	106,699	"	"	1,851	606,957	40,242	13,982,930 00
Banque de France. (*Fonds de réserve.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	450,000 00
Trésor public *S/C* de rentes provenant des caisses d'épargne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banque de France. (*S/C* de rentes appartement à la caisse d'amortissement.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	136	679,850	7	878	12	4,214	131	676,514	1,953	12,119,958	491	3,458,281	65	40,882	2,379	15,537,357	42,386	48,194,563 00
RENTES MOBILISÉES.																		
Domaine de l'État. (*Successions en déshérence.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	2	146	"	102	"	"	2	248	87	16,219 00
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C à divers.*)	6	1,550	22	98,693	"	"	28	100,243	109	626,572	75	742,639	"	"	184	1,369,211	418	4,666,975 00
Banque de France. (*Fonds particuliers.*)	1	4,700	"	"	"	"	1	4,700	6	1,151,610	2	6,100	"	"	8	1,157,710	11	3,072,756 00
Banque de France. (*Fonds à divers*)	13	11,298	"	864	1	"	12	12,162	448	1,348,636	"	"	16	849,099	432	499,537	1,289	1,275,765 00
Établissements tontiniers	"	"	"	"	"	"	"	"	167	495,680	221	63,637	"	"	388	559,317	4,799	7,614,231 00
Compagnies diverses d'assurances	35	75,090	1	"	"	170	36	74,920	352	1,555,983	7	"	"	125,221	359	1,430,762	618	2,872,690 00
Sociétés françaises	26	4,796	"	5,604	25	"	1	10,400	283	324,384	"	75,422	199	"	84	399,806	1,539	837,707 00
Sociétés étrangères	"	"	"	"	"	"	"	"	10	6,745	"	"	10	6,745	"	"	"	"
Établissements particuliers. (*Inscriptions départementales.*)	12	2,337	1	832	"	"	13	3,169	132	91,233	19	6,769	"	"	151	98,002	5,462	526,024 00
Propriétaires divers. (*Inscriptions départementales.*)	414	107,896	"	"	25	8,087	389	99,809	4,233	1,585,761	820	72,267	"	"	5,053	1,658,028	53,774	10,566,656 00
Rentes au porteur	323	68,560	"	980	4	"	319	69,540	17,364	3,096,770	2,763	23,610	"	"	20,127	3,120,380	57,043	7,723,880 00
Propriétaires divers (B)	2,787	1,403,298	"	"	1,147	110,909	1,640	1,292,389	68,191	36,033,272	6,990	1,461,353	"	"	75,181	37,494,625	592,652	133,635,370 81
Banquiers	18	9,657	4	6,969	"	"	22	16,626	364	2,531,564	36	"	"	1,820,247	400	711,317	627	1,244,528 00
Agents de change	32	2,879	"	"	7	25	25	2,854	81	555,150	24,105	"	"	285,816	24,186	269,334	24,538	438,878 00
	3,667	1,692,061	28	113,942	1,209	119,191	2,486	1,686,812	91,742	49,403,506	35,038	2,451,899	225	3,087,128	126,555	48,768,277	742,857	174,491,679 81
RÉSUMÉ.																		
RENTES immobilisées	136	679,850	7	878	12	4,214	131	676,514	1,953	12,119,958	491	3,458,281	65	40,882	2,379	15,537,357	42,386	48,194,563 00
RENTES mobilisées	3,667	1,692,061	28	113,942	1,209	119,191	2,486	1,686,812	91,742	49,403,506	35,038	2,451,899	225	3,087,128	126,555	48,768,277	742,857	174,491,679 81
	3,803	2,371,911	35	114,820	1,221	123,405	2,617	2,363,326	93,695	61,523,464	35,529	5,910,180	290	3,128,010	128,934	64,305,634	785,243	222,686,242 81
			Diminution.. 1,186 parties. 8,585f								Augmentation.. 35,239 parties. 2,782,170f							

(A) Il n'y a de rentes immobilisées définitivement que celles qui sont rachetées par la caisse d'amortissement avec les fonds de sa dotation; mais, comme cette puissance n'agit que sur les fonds publics qui se présentent journellement sur la place, on a cru nécessaire de distraire des rentes mobiles, auxquelles s'applique l'action de l'amortissement, celles qui sont immobilisées momentanément par quelque cause particulière, telles que l'emploi en majorats, les fonds de retraite, les dotations spéciales, etc., etc.

(B) Parmi les rentes au nom de divers propriétaires, qui sont indiquées ici comme mobiles, on ne se dissimule pas qu'il y en a encore une certaine partie qui ne prend point part à l'action de la caisse d'amortissement : ce sont celles qui s'appliquent à des constitutions dotales, à des fonds de mineurs ou de propriétaires absents, ou à tout autre emploi qui ne permet pas qu'il en soit immédiatement disposé; mais il serait trop difficile d'arbitrer, même approximativement, le montant des rentes de cette nature.

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

SITUATION au 1er janvier 1854, des rentes 5 p. 0/0 inscrites pour l'indemnité coloniale, en exécution de la loi du 30 avril 1849.

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

EXTRAIT DE LA LOI DU 30 AVRIL 1849.

ART. 1er. Dans les colonies de la Martinique, la Guadeloupe et dépendances, la Guyane, la Réunion, le Sénégal et dépendances, Nossi-bé et Sainte-Marie, il est alloué une indemnité aux colons dépossédés en exécution des décrets du Gouvernement provisoire des 4 mars et 27 avril 1848.

ART. 2. L'indemnité ci-dessus stipulée est fixée ainsi qu'il suit : 1° Une rente de six millions 5 p. 0/0 inscrite au grand-livre de la dette publique; 2° une somme de six millions, payable en numéraire et en totalité, trente jours après la promulgation de la présente loi.

ART. 3. Tous les noirs affranchis en vertu des décrets des 4 mars et 27 avril dernier donneront droit à l'indemnité. — Seront exceptés les noirs qui auraient été introduits dans les colonies, postérieurement à la promulgation de la loi du 4 mars 1831. — Les engagés à temps du Sénégal, libérés par le décret du 27 avril, donneront droit à une indemnité.

ART. 4. Sur la rente de six millions, il est attribué, savoir :

A la Martinique	1,507,885f 80c	TOTAL..... 6,000,000f
A la Guadeloupe et dépendances	1,947,164 85	
A la Guyane	372,571 88	
A la Réunion	2,055 200 25	
Au Sénégal et dépendances	105,503 41	
A Nossi-bé et Sainte-Marie	11,673 81	

Sur la somme de six millions à payer en numéraire, il est alloué, savoir :

A la Martinique	1,507,885 80	TOTAL..... 6,000,000
A la Guadeloupe et dépendances	1,947,164 85	
A la Guyane	372,571 88	
A la Réunion	2,055,200 25	
Au Sénégal et dépendances	105,503 41	
A Nossi-bé et Sainte-Marie	11,673 81	

ART. 7..... Sur la rente de six millions, payable aux termes de l'article 2, le huitième de la portion afférente aux colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, sera prélevé pour servir à l'établissement d'une banque de prêt et d'escompte dans chacune de ces colonies. — Les titres de rente ainsi prélevés sur la rente de six millions seront déposés dans les caisses des banques, comme gage et garanties des billets qu'elles sont autorisées à émettre. Seront exempts du prélèvement ci-dessus stipulé, les colons dont l'indempité totale ne devra pas excéder mille francs.....

ART. 9. Pour l'exécution des dispositions ci-dessus, il est ouvert au ministre des finances, un crédit de six millions de rente 5 p. 0/0 qui seront inscrits au grand-livre de la dette publique, avec jouissance du 22 mars dernier. Les inscriptions seront délivrées aux ayants droit, à compter du 1er octobre 1852, après que les droits respectifs des indemnitaires auront été fixés.

EXTRAIT DU DÉCRET DU 24 NOVEMBRE 1849.

TITRE VII.

..... ART. 51. Dans les colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, un huitième de l'indemnité de rente revenant à chaque colon sera prélevé en faveur des banques qui doivent être créées en exécution de la loi du 30 avril 1849.

Seront exempts de ces prélèvements les colons dont l'indemnité totale n'excédera pas mille francs.....

..... ART. 55. Les porteurs des certificats de liquidation, pour en obtenir la conversion en inscription de rentes, remettront ces certificats avec les pièces justificatives de leurs droits au ministre de la marine, qui demeure chargé d'en faire l'appréciation. Le mode de justification prescrit par l'article 6 de la loi du 28 floréal an VII sera appliqué aux certificats de liquidation, en ce qui concerne les mutations désignées en cet article. Les transferts ou cessions desdits certificats ne pourront avoir lieu que par acte authentique, dans les formes du droit commun ou par l'intermédiaire d'un agent de change.

ART. 56. Le ministre de la marine, au vu des états qui lui seront transmis par les gouverneurs des colonies, ainsi que des certificats de liquidation et des pièces remises par les parties à l'appui de leurs droits, fera dresser les états nominatifs des titulaires à inscrire, et les transmettra, sous sa certification au ministre des finances, qui délivrera les inscriptions de rente.

ART. 57. Lesdites inscriptions seront remises aux intéressés par l'intermédiaire du ministre de la marine. Elles pourront leur être adressées dans la colonie lorsqu'ils l'auront demandé par écrit à la direction de l'intérieur.

Les certificats qui ne s'élèvent pas à 100 francs, seront échangés contre des promesses d'inscriptions au porteur. Ces promesses seront converties en inscriptions définitives, lorsque le porteur en aura élevé le montant à 5 francs de rente au moins, par réunion à des titres semblables ou à des inscriptions de rentes à son nom.

LOI DU 30 JUILLET 1850.

ART. UNIQUE. Le deuxième paragraphe de l'article 9 de la loi du 30 avril 1849, relative à l'indemnité coloniale, est modifié ainsi qu'il suit :

Les inscriptions de rentes seront délivrées aux indemnitaires au fur et à mesure que leurs droits auront été définitivement établis.

EXTRAIT DE LA LOI DES 25 AVRIL, 26 JUIN ET 11 JUILLET 1851.

ART. 1er..... Il sera fondé une banque dans la colonie de la Guyane.

ART. 2. Le capital de chacune des banques de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion est fixé à trois millions de francs (3,000,000f).

Le capital de la banque de la Guyane est fixé à sept cent mille francs (700,000f).

Ce capital sera formé de la manière suivante :

Le ministre des finances est autorisé à émettre trois cent vingt-cinq mille francs de rentes, au capital de six millions cinq cent mille francs, à prélever sur le huitième de l'indemnité accordée aux colonies par la loi du 30 avril 1849.

Sur cette émission, cent mille francs de rentes, au capital de deux millions de francs, seront affectés à la première formation de chacune des banques de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion; vingt-cinq mille francs de rentes, au capital de cinq cent mille francs, à la première formation de la banque de la Guyane.....

ART. 3. Pendant le délai d'un an, qui courra de la promulgation de la présente loi, l'administration recevra des souscriptions volontaires jusqu'à concurrence du capital ci-dessus déterminé. Ces souscriptions pourront avoir lieu, au gré des souscripteurs, en numéraire, ou en rentes 5 p. 0/0 au pair.

Si, après l'expiration dudit délai, le capital des banques ou de l'une d'elles n'est pas complété au moyen des souscriptions volontaires, ce capital sera parfait au moyen d'un second prélèvement sur le huitième de l'indemnité, sans néanmoins que le prélèvement total puisse excéder cent cinquante mille francs de rentes pour chacune des colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, et trente-cinq mille francs de rentes pour celle de la Guyane.

Par dérogation à l'article 7 de la loi du 30 avril 1849, les banques coloniales pourront aliéner ou engager les rentes qui leur seront délivrées.

ART. 4. Il sera statué par une loi ultérieure sur l'emploi de la portion du huitième de l'indemnité qui pourra rester disponible après les prélèvements autorisés par les deux articles précédents.

EXTRAIT DU DÉCRET DU 22 DÉCEMBRE 1851.

..... ART. 4. Le ministre de la marine et des colonies est autorisé à retirer des mains du ministre des finances, pour le compte des banques coloniales, les inscriptions de rentes à émettre en exécution de l'article 2 de la loi du 11 juillet 1851.....

EXTRAIT DU DÉCRET DU 28 MARS 1852.

ART. 1er. La portion disponible, ou résidu, prévue par l'article 4 de la loi du 11 juillet 1851..... fait retour aux porteurs des titres de prélèvement mentionnés à l'article 51 du décret du 24 novembre 1849.

ART. 2. Le ministre de la marine et des colonies, sur le vu de la liquidation spéciale prévue par le titre II du décret du 22 décembre 1851, que lui transmettront les administrations coloniales, adressera au ministre des finances la demande d'inscriptions collectives de rente représentant le capital auquel sera ressorti, dans cette liquidation, le résidu de chacune des colonies intéressées.

Ces inscriptions, immatriculées au nom des diverses colonies qui y auront droit, seront vendues aux époques et pour les sommes déterminées de concert par le ministre de la marine et des colonies, et le ministre des finances, pour le montant en être déposé à la caisse centrale du trésor public, au compte de ces colonies.

ART. 3. Il sera procédé, par les administrations locales, sur les bases de la liquidation par elles précédemment établies, à la répartition en numéraire entre les ayants droit du capital réalisé.

DÉSIGNATION DES COLONIES.	CRÉDITS D'INSCRIPTIONS.	RENTES 5 p. 0/0 INSCRITES du 1er janvier 1850 au 2 avril 1852.	COMPLÉMENTS DES CRÉDITS d'inscription.	RESTE À INSCRIRE en rentes 4 1/2 p. 0/0 au 2 avril 1852.	RENTES 4 1/2 P. 0/0 INSCRITES du 3 avril au 31 décembre 1852.	RENTES 4 1/2 P. 0/0 INSCRITES pendant L'ANNÉE 1853.	RENTES 4 1/2 P. 0/0 INSCRITES TOTAL.	RESTE À INSCRIRE en rentes 4 1/2 p. 0/0 au 1er janvier 1854.
SOMMES DE RENTES.								
1° Martinique	1,507,885f 80c	1,160,519f	347,366f 80c	312,630f 12c	215,629f	79,880f	295,509f	17,121f 12c
2° Guadeloupe et dépendances	1,947,164 85	1,075,064	872,100 85	784,890 765	344,304	301,707	646,011	138,879 765
3° Guyane	372,571 88	253,949	118,622 88	106,760 59	49,487	33,891	83,378	23,382 59
4° Réunion	2,055,200 25	1,307,111	748,089 25	673,280 325	418,410	230,066	648,476	24,804 325
5° Sénégal et dépendances	105,503 41	74,529	30,974 41	27,876 97	11,475	5,872	17,347	10,529 97
6° Nossi-Bé et Sainte Marie	11,673 81	"	11,673 81	10,506 43	10,506	"	10,506	0 43
TOTAL	6,000,000 00	3,871,172	2,128,828 00	1,915,945 20	1,049,811	651,416	1,701,227	214,718 20
NOMBRE D'INSCRIPTIONS.								
1° Martinique	"	3,560	"	"	964	350	1,314	"
2° Guadeloupe et dépendances	"	2,985	"	"	1,408	1,027	2,435	"
3° Guyane	"	620	"	"	266	192	458	"
4° Réunion	"	2,127	"	"	1,269	525	1,794	"
5° Sénégal et dépendances	"	474	"	"	113	56	169	"
6° Nossi-Bé et Sainte-Marie	"	"	"	"	2	"	2	"
TOTAL	"	9,766	"	"	4,022	2,150	6,172	"

Le nombre total des inscriptions de rentes 5 p. 0/0 et 4 1/2 p. 0/0 inscrites au 1er janvier 1854 s'élève à 15,938.

COMPTE

DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES

POUR L'ANNÉE 1853.

NOTE

Sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

Le régime fondé pour l'amortissement des rentes par la loi du 10 juin 1833, et les modifications apportées aux dispositions de cette loi, tant par les trois premiers articles de la loi de finances du 17 août 1835 que par les articles 2, 3 et 4 de la loi du 17 mai 1837, portant création d'un fonds extraordinaire des travaux publics, ont été exposés dans la note, page 510, du compte des finances de l'année 1838, et on ne peut que s'y référer. Depuis, trois autres lois, en date des 11 et 25 juin 1841 et 12 décembre 1848 ont déterminé, la première, que « la portion non consolidée de la réserve de l'amortissement qui « aura été réalisée jusqu'au 1er janvier 1841, sera et demeurera affectée aux dépenses générales du budget « de l'exercice 1841, où il en sera fait recette à titre de moyens extraordinaires » (*art. 8 de la loi*); la deuxième, que : « Les fonds de l'amortissement qui, à partir du 1er janvier 1842, seront rendus libres « par l'élévation du cours des rentes au-dessus du pair, seront et demeureront affectés à l'extinction « successive des découverts du trésor public sur les budgets des exercices 1840, 1841 et 1842. » (*Art. 36 de la loi.*) La troisième a abrogé cette disposition (*art. 4 de la loi*), et, par suite, la réserve de l'amortissement a dû être comprise parmi les ressources du budget. Enfin, un décret rendu par le Gouvernement provisoire, le 29 février 1848, ayant autorisé le ministre des finances à prendre les mesures qu'il croira nécessaires relativement au service de l'amortissement, un arrêté du 8 mars a décidé que les rentes 5 p. o/o et 4 1/2 p. o/o, quoique au-dessous du pair, continueraient, comme avant le 24 février, à ne pas être rachetées; et une autre décision, du 22 juillet, a étendu la suspension des rachats aux rentes 4 p. o/o et 3 p. o/o. Ils ont été, en conséquence, arrêtés à cette dernière époque du 22 juillet 1848.

En outre, les fonds de l'amortissement se trouvent, à partir de 1852, affectés par le transfert et l'annulation périodiques des rentes *perpétuelles* acquises par la caisse des retraites de la vieillesse, qui ont lieu jusqu'à concurrence du capital représentatif des rentes *viagères* successivement inscrites au nom des déposants.

Il résulte de l'article 12 de la loi du 18 juin 1850, qui a placé la caisse des retraites de la vieillesse sous la gestion de la caisse des dépôts et consignations, et, en dernier lieu, des articles 11 et 12 de la loi modificative du 28 mai 1853, que tous les fonds de cette nouvelle institution sont employés chaque semaine en achats de rentes inscrites en son nom. Tous les trois mois, la caisse des dépôts fait inscrire sur le grand-livre de la dette publique les rentes viagères liquidées, et elle fait transférer aux mêmes époques, par un prélèvement sur les rentes appartenant à la caisse des retraites, la quotité de rentes sur l'État nécessaire pour produire, au cours moyen des achats opérés pendant le trimestre, un capital équivalent à la valeur, d'après le tarif, des rentes viagères à inscrire. Les rentes ainsi transférées à la caisse d'amortissement sont annulées, afin que les budgets n'aient pas à en supporter à la fois les intérêts et ceux des rentes viagères inscrites, et il est fait écriture de leur capital, comme exprimant en dépense la sortie des valeurs provenant de la caisse des retraites, et en recette, leur attribution à l'amortissement.

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

Pour rendre compte de l'exécution des lois précitées, en ce qui concerne les opérations attribuées au ministre des finances, on publie à la suite de la présente note :

Un résumé sur la formation successive de la puissance de l'amortissement à l'époque du 1er janvier 1854. (Voir pages 465 à 467);

Un autre résumé sur la formation, la consolidation et l'emploi de la réserve de l'amortissement, à la même époque (voir pages 468 et 469);

L'état des fonds remis par le trésor public à la caisse d'amortissement, pendant l'année 1853, indiquant l'emploi qui en a été fait par cette caisse (pages 470 et 471);

Le développement par mois des fonds employés aux rachats des rentes ou mis en réserve par la caisse d'amortissement, pendant l'année 1853 (page 472);

Le développement de la consolidation, en rentes, opérée les 5 janvier et 6 juillet 1853, des bons du trésor formant la réserve des rentes 4 1/2, 4 et 3 p. o/o (page 473);

Un tableau de la situation des fonds affectés à l'amortissement des rentes au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin de la même année (pages 474 et 475);

Un tableau, par année et par origine, des fonds remis par le trésor public à la caisse d'amortissement et de l'emploi qui en a été fait, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1854 (pages 476 et 479);

L'état des mêmes fonds, par affectation de rentes (pages 480 et 481);

L'état indicatif de l'origine, de la nature et de l'affectation des rentes que possédait la caisse d'amortissement, au 1er janvier 1854 (pages 480 et 481);

Un développement sur la formation et la consolidation de la réserve de l'amortissement, du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1854 (voir page 482);

Le tableau, accompagné de développements, des rachats de rentes effectués par la caisse d'amortissement, depuis la fondation de cette caisse jusqu'au 31 décembre 1853 (pages 483 à 487); et le relevé, par année, depuis 1814, du cours moyen des différentes natures de rentes, d'après les bulletins journaliers de la bourse (pages 488 à 490).

Enfin, l'état présentant les rentes de la caisse des retraites de la vieillesse transférées à la caisse d'amortissement, et annulées, en vertu des articles 12 et 13 de la loi du 28 mai 1853.

Les principaux résultats que présentent les différents tableaux mentionnés ci-dessus, sont ceux qui suivent :

Les fonds restant à employer à l'amortissement des rentes, à la fin de l'année 1852, s'élevaient à..... 38,253,660f 04c

Ceux que le trésor a eus à remettre à cette caisse, pendant l'année 1853, montent à 77,919,003 francs, savoir :

Dotation annuelle.....	64,545,864f 00c	77,919,003 00
Arrérages de rentes provenant de la caisse des retraites de la vieillesse et acquis à la caisse d'amortissement antérieurement à la loi du 28 mai 1853.....	131,321 50	
Arrérages de rentes provenant de la consolidation de la réserve de l'amortissement.....	13,241,817 50	
A REPORTER.....		116,172,663 04

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

REPORT 116,172,663 04

A la recette ci-dessus, il faut ajouter les intérêts acquis à l'amortissement, pendant l'année 1853, sur les bons délivrés par le trésor, ci 509,743 99

Et le capital des rentes, provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse, transférées à la caisse d'amortissement ci 8,644,337 66

TOTAL des recettes effectuées par la caisse d'amortissement pendant l'année 1853. 125,326,744 69

Cette caisse a remis au trésor :

En exécution de la loi du 25 juin 1841, les bons formant les réserves des rentes 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0 aux 31 décembre 1852 et 30 juin 1853, et qui ont été consolidés pour la somme de 76,785,034 fr. 72 cent., représentant celle de 2,898,072 francs en rentes 3 p. 0/0 (voir page 477), ci 76,785,034f 72c

En outre, elle a fait dépense du capital des rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse, qui lui ont été transférées aux termes de la loi du 28 mai 1853, ci 8,644,337 66

Et les fonds qui restaient à employer par elle à l'amortissement des rentes s'élevaient, au 31 décembre 1853, à 39,897,372 fr. 31 cent., savoir :

Numéraire	"	39,897,372 31
Bons du trésor. (Capital et intérêts.)	39,897,372f 31c	

TOTAL ÉGAL à celui qui est établi ci-dessus 125,326,744 69

Ces résultats se divisent, ainsi qu'il suit, par nature de rentes :

	SOLDE disponible au 1er janvier 1853.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE. Fonds reçus du trésor, et recette relative à la caisse des retraites pour la vieillesse.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE. Fonds employés. Fonds versés au trésor sur la réserve, et dépense relative à la caisse des retraites pour la vieillesse.	SOLDE disponible au 1er janvier 1854.
Rentes 4 1/2 p. 0/0	23,458,716f 54c	55,917,021f 89c	54,163,438f 12c	25,212,300f 31c
—— 4 p. 0/0	482,299 04	991,217 65	970,532 50	502,984 19
—— 3 p. 0/0	14,312,644 46	30,164,845 11	30,295,401 76	14,182,087 81
	38,253,660 04	87,073,084 65	85,429,372 38	39,897,372 31
	125,326,744f 69c		125,326,744f 69c	

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

Après avoir ainsi présenté le mouvement des opérations de l'année 1853, on développe dans divers tableaux les résultats obtenus de l'action de la caisse d'amortissement jusqu'au 1er janvier 1854.

Un premier tableau fait connaître par année que, depuis la création de la caisse d'amortissement, par la loi de finances du 28 avril 1816, jusqu'au 1er juillet 1833, époque de la mise en vigueur du nouveau régime d'amortissement fondé par la loi du 10 juin de cette dernière année, ladite caisse a reçu du trésor :

Pour sa dotation annuelle		690,343,463f 10c
Pour les arrérages des rentes successivement rachetées par elle		483,587,072 00
Et pour le produit des bois vendus en exécution de la loi du 25 mars 1817		88,241,164 97
TOTAL		1,262,171,700 07
Qu'elle a employé en achat de rentes une somme de	1,257,395,664f 08c	
Que les primes et les frais de recouvrement des aliénations de bois lui ont occasionné une dépense de	4,775,825 99	
	1,262,171,490 07	1,262,171,490 07
Et, enfin, qu'au 1er juillet 1833 il lui restait à employer au rachat des rentes un solde de		210 00

Du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1854, les recettes et les dépenses de la caisse d'amortissement ont été celles qui suivent :

RECETTE.

Dotation annuelle	1,045,188,863f 50c	
Arrérages de rentes rachetées par la caisse d'amortissement	448,987,509 50	
Arrérages de rentes provenant de la consolidation des bons du trésor	319,738,503 00	
Arrérages de rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse	132,441 50	
Intérêts des bons composant la réserve des rentes au-dessus du pair	25,571,212 35	
Capital des rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse, transférées à la caisse d'amortissement, aux termes de la loi du 28 mai 1853	13,722,595 16	
TOTAL	1,853,341,125 01	
A REPORTER		210 00

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

REPORT.....		210f 00c

DÉPENSE.

Rachats de rentes.....	376,078,425f 98c	
Bons du trésor consolidés en rentes.....	1,386,105,126 45	
Bons remis au trésor sans échange de rentes.....	37,537,815 11	
Coût des rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse.....	13,722,595 16	
TOTAL.....	1,813,443,962 70	
La recette étant de.....	1,853,341,125 01	
Et la dépense de.....	1,813,443,962 70	
L'excédant de recette, pour la période soumise au régime de la loi du 10 juin 1833, est de.....	39,897,162 31	39,897,162 31
Et il reste, en dernier résultat, au 1er janvier 1854, pour fonds à employer au rachat des rentes.....		39,897,372 31

L'action produite par l'ensemble des dispositions législatives sur l'amortissement des rentes se résume, en définitive, de la manière ci-après, pour les deux périodes dont on vient d'analyser les principaux résultats :

		RENTES RACHETÉES.			FONDS de réserve formé depuis le 1er juillet 1833, pour les rentes dont le cours a été au-dessus du pair.	TOTAL GÉNÉRAL des charges imposées pour l'amortissement des rentes.
		Première période. Depuis la fondation de la caisse d'amortissement jusqu'au 1er juillet 1833.	Deuxième période. Depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1854.	TOTAL des fonds employés au rachat des rentes.		
Désignation des rentes qui étaient à amortir.	5 p. 0/0.....	734,042,001f 05c	685,449f 03c	734,727,450f 08c	1,185,725,192f 81c	1,920,452,642f 89c
	4 1/2 p. 0/0..	2,050,956 06	852,859 41	2,903,815 47	94,342,723 13	97,246,538 60
	4 p. 0/0.....	7,737,877 06	10,318,021 70	18,055,898 76	20,919,825 72	38,975,724 48
	3 p. 0/0.....	513,564,829 91	364,222,095 84	877,786,925 75	162,552,572 21	1,040,339,497 96
TOTAL.....		1,257,395,664 08	376,078,425 98	1,633,474,090 06	1,463,540,313 87 (A)	3,097,014,403 93

Quant à la puissance de l'amortissement, le résumé spécial qui suit la présente note et qui explique

(A) Voir, page 482 du présent compte, la formation et l'emploi de la réserve de l'amortissement, du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1853.

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

comment elle s'est successivement formée, fait connaître qu'elle s'élevait, au 1er janvier 1854, à 78,542,459 francs, savoir :

		DOTATIONS annuelles.	RENTES inscrites au nom de la caisse d'amortissement.	TOTAL des fonds attribués à l'amortissement.
Rentes auxquelles le fonds d'amortissement est affecté.	4 1/2 p. 0/0	40,381,640f 00c	9,251,211f 00c	49,632,851f 00c
	4 p. 0/0	821,439 00	168,604 00	990,043 00
	3 p. 0/0	23,342,785 00	4,576,780 00	27,919,565 00
	TOTAL	64,545,864 00	13,996,595 00	78,542,459 00

Le tableau de développement justificatif de la consolidation en rentes, opérée en 1835 et 1836, de portion des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement, se trouve pages 526 et 527 du compte des finances de l'année 1838, celui des consolidations opérées en 1840, 1841, 1842, 1843, 1844, 1845, 1846, 1847, 1848, 1849, 1850, 1851 et 1852, pages 539, 479, 455, 459, 463, 473, 481, 495, 481, 475, 475 et 477 des comptes desdites années, et enfin celui des consolidations opérées en 1853, page 473 du présent compte.

RÉSUMÉ

Sur la formation successive de la puissance de l'amortissement, à l'époque du 1er janvier 1854.

La caisse instituée pour l'amortissement de la dette publique a été créée par la loi du 28 avril 1816, qui, en lui attribuant à cet effet une dotation annuelle, a statué que les intérêts des rentes successivement rachetées seraient employés en achats de nouvelles rentes.

La dotation de la caisse d'amortissement, fixée d'abord par les articles 104 et 105 de ladite loi, à 20 millions, savoir : 14 millions exclusivement imputables sur le produit des postes et payables par le caissier de cette administration, et 6 millions payables par le Trésor à raison de 500,000 francs pour chaque mois, a été élevée, par l'article 139 de la loi du 25 mars 1817, à la somme de 40,000,000f

Cette dernière loi ayant, en outre, autorisé (art. 145) la vente, au profit de la caisse d'amortissement, de 150,000 hectares de bois, les ventes réalisées en vertu de cette autorisation ont produit une somme de 88,241,164 fr. 97 cent., sur laquelle, prélèvement fait, pour frais de recouvrement et primes allouées en raison de payements anticipés, de 4,775,825 fr. 99 cent., il est resté, pour produit net appliqué extraordinairement à l'amortissement, 83,465,338 fr. 98 cent.

Les rentes rachetées sous l'empire des lois de 1816 et de 1817, jusqu'au 22 juin 1825, époque à laquelle le système et l'emploi des rachats ont été changés par la loi du 1er mai 1825, se sont élevées à une somme totale de 37,503,204 francs, savoir :

Rentes 5 p. o/o	37,070,107f	37,503,204
——— 3 p. o/o	433,097	
Ce qui a porté le fonds d'amortissement à		77,503,204

La loi précitée du 1er mai 1825, qui a autorisé la conversion des rentes 5 p. o/o, en 3 p. o/o au taux de 75 francs ou en 4 1/2 au pair, a voulu qu'à dater de sa promulgation il ne fût plus racheté de rentes au-dessus du pair, et a prononcé l'annulation, au profit de l'État, de toutes celles qui seraient acquises par la caisse d'amortissement du 22 juin 1825 au 22 juin 1830. Les rentes rachetées et annulées en conséquence, pendant cette période de 5 années, ont été, en 4 1/2 p. o/o, de 7,068 francs; en 4 p. o/o, de 9,740 francs; et en 3 p. o/o, de 16,003,286 francs; ensemble 16,020,094 francs. Quant aux rentes 5 p. o/o, comme elles se sont constamment maintenues au-dessus du pair, pendant ladite période, elles n'ont donné lieu à aucun rachat.

Depuis le 22 juin 1830 jusqu'au 1er juillet 1833, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où la loi du 10 juin 1833 a fondé le nouveau régime d'amortissement qui est encore aujourd'hui en vigueur, il a été racheté et transféré au nom de la caisse d'amortissement, une somme de 12,858,526 francs, savoir :

En rentes 5 p. o/o	7,436,673f	12,858,526
——— 4 1/2 p. o/o	92,928	
——— 4 p. o/o	353,296	
——— 3 p. o/o	4,975,629	

En même temps, la dotation primitive de l'amortissement a été augmentée d'une somme de 4,616,463 francs, par suite des emprunts effectués en vertu de diverses lois, savoir :

A REPORTER	90,361,730

Suite du *RÉSUMÉ sur la formation successive de la puissance de l'amortissement, à l'époque du 1er janvier 1854.*

REPORT		90,361,730f
1° Emprunt de 80 millions, pour lequel la loi du 19 juin 1828 a autorisé une émission de rentes jusqu'à concurrence de 4 millions, et qui a été négocié le 12 janvier 1830, moyennant 3,134,950 fr. de rentes 4 p. o/o au taux de 102 fr. 7 cent. 1/2. Aux termes de l'article 3 de cette loi, l'amortissement devait s'accroître : 1° de 800,000 francs; 2° de la portion que le résultat de la négociation rendrait disponible sur l'émission de 4 millions de rentes autorisée; or cette portion, qui a été de 865,050 fr., réunie aux 800,000 francs d'abord fixés, a porté l'accroissement à	1,665,050f	
2° Emprunt de 120 millions, réalisé le 19 avril 1831, sur les 200 millions de moyens extraordinaires mis à la disposition du ministre des finances, par la loi du 25 mars précédent, dont l'article 7 porte qu'en cas de négociation de rentes, la dotation de l'amortissement sera accrue d'une somme égale au centième du capital nominal des rentes émises. Cet emprunt, négocié en rentes 5 p. o/o au taux de 84 francs, a donné lieu à une création de rentes de 7,142,858 francs, au capital nominal de 142,857,160 fr. dont le centième, attribué à l'amortissement, est de	1,428,571	4,616,463
3° Emprunt de 150 millions dont la réalisation, opérée le 8 août 1832, en vertu des crédits ouverts par la loi du 25 mars 1831, ainsi que des suppléments qui y ont été ajoutés par les lois des 18 avril 1831 et 21 avril 1832, a eu lieu également en rentes 5 p. o/o, mais au taux de 98 fr. 50 cent. Il a été, en conséquence, émis pour cet emprunt une rente de la somme de 7,614,213 francs, représentant un capital nominal de 152,284,260 francs; l'augmentation du fonds d'amortissement, formée pareillement du centième de ce capital, d'après le mode établi par ladite loi du 25 mars, et qui continue de régir la matière, monte à	1,522,842	
TOTAL		94,978,193

Mais, d'un autre côté, sur les rentes 5 p. o/o rachetées par la caisse d'amortissement et inscrites en son nom, la loi du 27 juin 1833, sur les travaux publics, ayant prescrit une annulation de 5,000,000f
et la loi des dépenses de l'exercice 1834, en date du 28 dudit mois de juin, une autre annulation de ..... 27,000,000 } 32,000,000

le fonds d'amortissement s'est, en conséquence, trouvé réduit, au 1er juillet 1833, à 62,978,193f, savoir :

Dotation primitive	40,000,000f	44,616,463f	62,978,193
——— supplémentaire	4,616,463		
Rentes rachetées : 5 p. o/o	12,506,780	18,361,730	
4 1/2 p. o/o	92,928		
4 p. o/o	353,296		
3 p. o/o	5,408,726		

La loi du 10 juin 1833, relative à la dotation de la caisse d'amortissement, a fondé, pour chaque nature de dette, une dotation spéciale, d'après une répartition au marc le franc et proportionnellement au capital nominal du montant de la dotation et des rentes amorties, entre les quatre espèces de rentes restant à racheter; et, tout en maintenant la disposition de la loi de 1825, qui veut que les rachats cessent d'avoir lieu pour les rentes dont le cours est supérieur au pair, elle statue que les fonds d'amortissement appartenant à ces rentes seront mis en réserve et acquittés au moyen de bons du trésor portant intérêt à 3 p. o/o, lesdits bons remboursables ultérieurement à la caisse d'amortissement, dans le cas où les rentes redescendraient au pair ou au-dessous du pair, pour être employés au rachat des rentes auxquelles appartiendrait la réserve. La même loi, prévoyant le cas d'une négociation de rentes sur l'État, autorise la conversion, en une portion des rentes à négocier, des bons du trésor dont la caisse d'amortissement se trouvera propriétaire, et prononce leur réunion au fonds d'amortissement affecté à l'espèce de dette d'où sera provenue la réserve.

La répartition du fonds d'amortissement, au 1er juillet 1833, entre les différentes natures de dettes fondées, a été réglée, ainsi qu'on va le faire connaître, par une ordonnance royale en date du 29 juin 1833, et, depuis cette époque chaque sorte de rente a eu sa dotation spéciale, dont la situation est suivie distinctement :

Suite du *Résumé sur la formation successive de la puissance de l'amortissement à l'époque du 1er janvier 1854.*

	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.
Dotations annuelles	32,035,779f00c	246,254f00c	821,439f00c	11,512,991f00c	44,616,463f00c
Rentes rachetées	13,184,199 00	101,345 00	338,060 00	4,738,126 00	18,361,730 00
TOTAUX au 1er juillet 1833	45,219,978 00	347,599 00	1,159,499 00	16,251,117 00	62,978,193 00
Ces divers fonds ont reçu depuis les accroissements ci-après :					
1° Rentes rachetées du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1853	34,198 00	38,370 00	452,537 00	14,043,771 00	14,568,876 00
2° Rentes provenant de la consolidation des réserves de l'amortissement, opérée, d'après diverses lois de finances, pour les besoins extraordinaires des budgets, jusqu'au 31 décembre 1853 : En rentes 4 p. 0/0 ... 15,294,420f ; En rentes 3 p. 0/0 ... 45,143,262	49,971,711 00	2,702,183 00	828,582 00	6,935,206 00	60,437,682 00
3° Augmentation de la dotation annuelle des rentes 5 et 3 p. 0/0 pour le centième du capital nominal des emprunts ci-après, attribué à l'amortissement, en exécution des lois qui les ont autorisés :					
Emprunt de 150 millions, négocié le 18 octobre 1841, au capital nominal de 191,021,967 francs	»	»	»	1,910,220 00	1,910,220 00
Emprunt de 200 millions, négocié le 9 décembre 1844, au capital nominal de 235,988,233 francs	»	»	»	2,359,882 00	2,359,882 00
Emprunt de 250 millions, négocié le 10 décembre 1847, et réduit par le décret du 24 juillet 1848 au capital nominal de 85,647,100 francs	»	»	»	856,471 00	856,471 00
Emprunts et consolidations en rentes, votés pendant les années 1848 et 1849 (1)	9,567,419 00	»	»	5,235,409 00	14,802,828 00
4° Rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse transférées au nom de la caisse d'amortissement en exécution de la loi du 18 juin 1850	»	478,065 00	8,585 00	115,902 00	602,552 00
Mais ce résultat a été modifié de la manière suivante :	104,793,306 00	3,566,217 00	2,449,203 00	47,707,978 00	158,516,704 00
Annulations prononcées ... par la loi du 4 décembre 1849. 75,063,693f ; par le décret du 17 mars 1852. 4,308,000 ; par la loi du 28 mai 1853 ... 602,552	56,345,181 00	913,679 00	1,459,160 00	21,256,225 00	79,974,245 00
	48,448,125 00	2,652,538 00	990,043 00	26,451,753 00	78,542,459 00
Transport aux rentes 4 1/2 p. 0/0 de la part d'amortissement attribuée aux rentes 5 p. 0/0 converties ou remboursées. (Décret du 14 mars 1852, article 8.)	A déduire : 48,448,125 00	48,448,125 00	»	»	»
Transport du 4 1/2 au 3 p. 0/0 du centième du capital nominal de la rente de 4,403,436 francs, en 3 p. 0/0, échangée contre une rente 4 1/2 p. 0/0 de 4,475,655 fr. 90 cent. (Décret du 27 avril 1852.)	»	A déduire : 1,467,812 00	»	1,467,812 00	»
A AJOUTER :	»	49,632,851 00	990,043 00	27,919,565 00	78,542,459 00
Semestres acquis à l'amortissement, au 22 mars et 22 juin 1853, sur les rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse	»	104,494 50	4,292 50	22,534 50	131,321 50
	»	49,737,345 50	994,335 50	27,942,099 50	78,673,780 50
En outre, il est nécessaire de déduire de ces ressources les arrérages qui ne profiteront à la caisse d'amortissement qu'en 1854, sur une rente de 1,509,555 fr., avec jouissance du 22 juin 1853, relative à la consolidation de la réserve des six premiers mois de 1853, ci	»	477,379 50	9,564 00	267,834 00	754,777 50
	»	49,259,966 00	984,771 50	27,674,265 50	77,919,003 00

(1) Emprunt de 13,107,000 fr. de rentes 5 p. 0/0. (Décret du 24 juillet 1848.) ... 2,621,400f
Consolidation des actions du chemin de fer de Paris à Lyon ... 1,363,470
Consolidation des livrets des caisses d'épargne ... 3,927,039
Emprunt national en rentes 5 p. 0/0, au pair ... 261,821
Compensation en rentes 5 p. 0/0 aux porteurs des bons du Trésor versés dans l'emprunt national ... 56,951
Compensation aux souscripteurs de l'emprunt national ... 46,905
Consolidation des bons émis en remboursement des livrets des caisses d'épargne ... 338

A REPORTER ... 8,277,924

REPORT ... 8,277,924f
Consolidation en rentes 5 p. 0/0 des fonds des communes, etc. ... 43,455
Consolidation des fonds des tontines ... 46,040
Indemnité coloniale. (Loi du 30 avril 1849.) ... 1,200,000
Consolidation des bons du Trésor antérieurs au 24 février 1848 ... 4,513,858
Compensation en rentes 3 p. 0/0 aux porteurs de bons du Trésor ... 717,595
Consolidation en rentes 3 p. 0/0 des fonds des communes ... 3,956

TOTAL ... 14,802,828

RÉSUMÉ

Sur la formation, la consolidation et l'emploi de la réserve de l'amortissement au 1er janvier 1854.

Le système consacré pour l'amortissement, par la loi du 10 juin 1833, a procuré au trésor, du 1er juillet de cette dernière année au 31 décembre 1853, c'est-à-dire pendant vingt ans et six mois, une ressource totale de 1,463,540,313 fr. 87 cent. qui résulte des termes suivants :

Fonds d'amortissement que l'élévation du cours des rentes a permis de mettre en réserve.....	1,440,560,315f 13c
Intérêts à 3 p. o/o bonifiés par le trésor à la caisse d'amortissement sur le capital de ces fonds.	25,571,212 35
ENSEMBLE.....	1,466,131,527 48
A déduire : la portion de la réserve que l'abaissement momentané du cours des rentes, en 1836, 1837, 1840, 1841, 1842, 1847 et 1848, a donné lieu de restituer à la caisse d'amortissement (2,828,662 fr. 68 cent.), compensation faite de 237,449 fr. 07 cent., reliquats réintégrés par elle au trésor, pour cause de non emploi à des rachats.....	2,591,213 61
RESTE comme on l'a dit ci-dessus.....	1,463,540,313 87

L'emploi de cette ressource extraordinaire a d'abord été déterminé législativement comme il suit :

La loi de finances de 1836, en date du 17 août 1835, a attribué aux budgets de 1832 et 1833, à titre de moyens extraordinaires, une somme de.....	154,041,745f 07c
Celle de 1841, portant la date du 16 juillet 1840, a fait profiter le service des travaux extraordinaires des exercices 1839, 1840 et 1841, de.....	148,255,978 75
La loi générale des crédits supplémentaires de 1841, du 11 juin 1841, a affecté aux besoins généraux de cet exercice, d'une part, le solde de la réserve qui restait disponible au 31 décembre 1840, après les prélèvements ci-dessus (105,013,174 fr.), et, d'autre part, la réserve accumulée pendant l'année 1841 (61,205,013 fr. 09 cent.), ensemble.....	166,218,187 09
L'article 36 de la loi de finances de 1842, en date du 25 juin 1841, a décidé que les fonds de réserve devenus disponibles, à partir du 1er janvier 1842, demeureront affectés à l'extinction des découverts du trésor sur les budgets des exercices 1840 et suivants, lesquels ont été atténués pour cette cause, jusques y compris une portion de celui de 1847, de.....	442,247,114 58
Enfin l'article 4 de la loi du 12 décembre 1848, en abrogeant cette affectation, a eu pour effet d'attribuer aux budgets, à partir de celui de 1848, la réserve formée pendant chaque année.....	552,777,288 38

ENSEMBLE...	Service des budgets..... 1,021,293,199f 29c	1,463,540,313 87
	Découverts du trésor..... 442,247,114 58	

Quant à l'imputation d'abord réglée par les lois précitées, elle s'est trouvée modifiée en partie, à l'époque du règlement des exercices, d'après les comptes rendus alors, et la ressource ci-dessus a, en définitive, été employée législativement, comme on va l'indiquer, pour la somme de 1,463,540,313 francs 87 centimes, savoir :

1° Portion de la réserve de l'amortissement affectée aux dépenses générales des budgets.

Réserve consolidée en 1835 et 1836, qui a été appliquée à l'extinction des créances à recouvrer, portées en recette à titre de moyens extraordinaires :

Au budget de 1832	11,157,840f 00c	154,041,745f 07c	286,086,409f 87c
——— de 1833	142,883,905 07		
Réserve attribuée aux dépenses générales du budget de 1841, savoir :			
Réserve restée disponible au 31 décembre 1840	105,013,152f 75c	132,044,664 80	
Prélèvements sur les fonds de réserve de l'amortissement primitivement affectés aux travaux extraordinaires de 1839 et 1840	16,000,000 00		
Réserve restée définitivement libre sur celle qui avait été affectée aux travaux extraordinaires des exercices 1839, 1840 et 1841. (Voir au renvoi ci-dessous.)	11,031,512 05		

2° Portion de la réserve de l'amortissement employée aux travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837.

Exercice 1839	54,859,344f 82c	182,429,501 04 (1)
——— 1840	65,208,474 14	
——— 1841	62,361,682 08	

3° Portion de la réserve de l'amortissement appliquée à l'extinction des découverts du trésor sur les budgets des exercices 1840 à 1847.

Exercice 1840 (soldé)	138,004,529f 64c	442,247,114 58
——— 1841 (soldé)	18,694,405 42	
——— 1842 (soldé)	108,612,172 30	
——— 1843 (soldé)	39,826,738 40	
——— 1844 (soldé)	181,530 77	
——— 1846 (soldé)	41,273,264 48	
——— 1847 (portion du découvert)	95,654,473 57	

4° Portion de la réserve de l'amortissement portée en recette aux budgets.

Exercice 1848	105 930,830f 78c	552,777,288 38
——— 1849	141,975,897 51	
——— 1850	72,362,908 95	
——— 1851	76,653,602 58	
——— 1852	77,425,301 57	
——— 1853	78,428,746 99	
		1,463,540,313 87

En résumé, pendant une période de vingt ans et six mois, le trésor a supporté, pour l'amortissement des rentes, la dépense d'un capital de 1,463 millions que l'élévation au-dessus du pair du cours de ces rentes a rendu ensuite disponible pour lui, et qu'il a pu, en y substituant une charge annuelle de 62 millions, appliquer au service général du budget.

La formation et la consolidation de la réserve de l'amortissement sont développées par année et par nature de rentes dans un tableau spécial qui se trouve ci-après, page 482.

---

(1) Cette somme de 182,429,501 fr. 04 cent., comparée à la ressource totale de 193,461,013 fr. 09 cent. affectée législativement aux travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837 (voir la dernière situation financière dont ce service a été l'objet, page 372 du compte général des finances de l'année 1843), présente une différence en moins de la somme ci-dessus de 11,031,512 fr. 05 cent. formant le montant de la réserve de l'amortissement d'abord attribuée aux travaux extraordinaires des exercices ci-après, qui, étant restée sans emploi, a été appliquée aux besoins généraux du budget de 1841, lequel a ainsi profité du solde disponible résultant de la liquidation du service des travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837, savoir :

Réserve restée disponible sur l'exercice 1839			2,111,655f 18c
——— sur l'exercice 1840			8,776,525 86
——— sur l'exercice 1841	Réserve réalisée	62,505,013f 09c	143,331 01
	Réserve employée aux payements	62,361,682 08	
TOTAL ÉGAL à la ressource provenant du service des travaux extraordinaires qui a été attribuée aux dépenses générales du budget de 1841. (Voir, pour cette somme totale et celles qui la composent, le résultat général du budget de l'exercice 1841, page 256 du compte des finances de 1842.)			11,031,512 05

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

État des Fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, pendant l'année 1853.

Fonds restant à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1852. (Voir le tableau publié dans le compte des finances de 1852, pages 482 et 483.) 38,253,660f 04c

FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR PUBLIC.

Fonds remis sur les dotations, savoir :

FONDS DOTÉS.	SOMMES REMISES — EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
4 1/2 p. 0/0	"	40,381,640f 00c	40,381,640f 00c	
4 p. 0.0	"	821,439 00	821,439 00	
3 p. 0/0	"	23,342,785 00	23,342,785 00	
	"	64,545,864 00	64,545,864 00	(a) 64,545,864 00

Fonds remis en payement des arrérages de rentes appartenant à l'amortissement, savoir :

NATURE DES RENTES.		EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
Rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse.	4 1/2 p. 0/0	"	104,494f 50c	104,494f 50c	
	4 p. 0/0	"	4,292 50	4,292 50	
	3 p. 0/0	"	22,534 50	22,534 50	
		"	131,321 50	131,321 50	(a) 131,321 50

Fonds remis pour le payement des arrérages de rentes provenant de la consolidation de la réserve des 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0; savoir :

FONDS AUXQUELS SONT AFFECTÉES LES RENTES PROVENANT DE LA CONSOLIDATION.	EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
4 1/2 p. 0/0	"	8,773,831f 50c	8,773,831f 50c	
4 p. 0/0	"	159,040 00	159,040 00	
3 p. 0/0	"	4,308,946 00	4,308,946 00	
	"	13,241,817 50	13,241,817 50	(a) 13,241,817 50

Capital des rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse, transférées en exécution de la loi du 28 mai 1853 (voir le tableau page 491) :

Capital des rentes 4 1/2 p. 0/0	6,334,499f 85c	8,644,337 66
——— 3 p. 0/0	2,309,837 81	

Intérêts acquis à l'amortissement pendant l'année 1853, et pour lesquels il a été remis des bons du Trésor avec affectation

aux rentes	4 1/2 p. 0/0	322,556f 04c	509,743 99
	4 p. 0/0	6,446 15	
	3 p. 0/0	180,741 80	
	TOTAL GÉNÉRAL		125,326,744 69

(a) Ces trois sommes forment ensemble celle de 77,919,003 francs qui était à verser à la caisse d'amortissement pendant l'année 1853.

EMPLOI DES FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR.

Fonds employés au rachat des rentes (voir page 486 le développement par mois de ces rachats) :

NATURE des RENTES RACHETÉES.	ÉPOQUES de JOUISSANCE.	COURS MOYEN des rachats.	MONTANT DES RENTES RACHETÉES AVEC ARRÉRAGES À RECEVOIR — en 1853.	en 1854.	TOTAL.	COÛT des RACHATS.	
Néant	"	"	"	"	"	"	"

Consolidation du fonds de réserve affecté au rachat des rentes 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0. (Voir le tableau page 473.)

ORIGINE DES BONS.	NATURE DES RENTES remises en échange des bons du Trésor.	ÉPOQUES de JOUISSANCE.	COURS auquel A ÉTÉ OPÉRÉE la consolidation.	FONDS auxquels APPARTENAIT la réserve.	MONTANT DES RENTES remises à la caisse d'amortissement avec arrérages à recevoir en 1853 et 1854.	CAPITAL REPRÉSENTATIF des rentes.	
1re CONSOLIDATION.							
Bons formant la réserve de l'amortissement au 31 décembre 1852. (Loi du 25 juin 1841 et décret du 5 janvier 1853)	3 p. 0/0	22 déc. 1852.	82f 65c	4 1/2 p. 0/0	851,496f 00c	23,458,714f 80c	
				4 p. 0/0	17,506 00	482,290 30	
				3 p. 0/0	519,515 00	14,312,638 25	
					1,388,517 00	38,253,643 35	
2e CONSOLIDATION.							
Bons remis à la caisse d'amortissement pendant les six premiers mois de 1853. (Loi du 25 juin 1841 et décret du 6 juillet 1853).	3 p. 0/0	22 juin 1853.	76f 575	4 1/2 p. 0/0	954,759 00	24,370,223 47	
				4 p. 0/0	19,128 00	488,242 20	
				3 p. 0/0	535,668 00	13,672,925 70	
					1,509,555 00	38,531,391 37	
Report des opérations de la première consolidation.					1,388,517 00	38,253,643 35	
Total					2,898,072 00	76,785,034 72	76,785,034f 72c

Coût des rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse transférées en exécution de la loi du 28 mai 1853. (V. le tabl. p. 491.)

NATURE DES RENTES.	ÉPOQUES de JOUISSANCE.	COURS MOYEN.	MONTANT DES RENTES AVEC ARRÉRAGES A RECEVOIR — en 1853.	en 1854.	TOTAL.	COÛT.	
4 1/2 p. 0/0	22 septembre 1852.	96f 55c 21	16,580f 00c	"	16,580f 00c	355,741f 08c	
	22 mars 1853	99 98 60	90,311 50	90,311f 50c	180,623 00	4,013,349 17	
	22 septembre 1853.	99 98 00	"	88,453 00	88,453 00	1,965,409 60	
3 p. 0/0	22 décembre 1852.	80 09 40	14,195 00	"	14,195 00	379,247 93	
	22 juin 1853	81 60 00	35,416 50	35,416 50	70,833 00	1,930,589 88	
			156,503 00	214,181 00	370.684 00	8,644,337 66	8,644,337 66

Fonds restant à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1853 : 85,429,372 38

Numéraire en caisse ..... "

Bons du Trésor affectés aux rentes ci-après :

	CAPITAL.	INTÉRÊTS.	TOTAL.		
Rentes 4 1/2 p. 0/0	25,049,454f 50c	162,845f 81c	25,212,300f 31c		39,897,372 31
——— 4 p. 0/0	499,721 00	3,263 19	502,984 19		
——— 3 p. 0/0	14,090,612 50	91,475 31	14,182,087 81		
	39,639,788 00	257,584 31	39,897,372 31	39,897,372 31	
TOTAL GÉNÉRAL					125,326,744 69

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Développement, par mois, des Fonds employés aux rachats des rentes ou mis en réserve par la Caisse d'amortissement, pendant l'année 1853.

MOIS.	RENTES 4 1/2 P. 0/0.	RENTES 4 P. 0/0.	RENTES 3 P. 0/0.	TOTAL.
1° FONDS EMPLOYÉS AUX RACHATS DES RENTES.				
Néant.... Janvier	"	"	"	"
Février	"	"	"	"
Mars	"	"	"	"
Avril	"	"	"	"
Mai	"	"	"	"
Juin	"	"	"	"
Juillet	"	"	"	"
Août	"	"	"	"
Septembre	"	"	"	"
Octobre	"	"	"	"
Novembre	"	"	"	"
Décembre	"	"	"	"
	"	"	"	"
2° FONDS MIS EN RÉSERVE.				
Janvier	3,869,325f 00c	77,125f 00c	2,173,425f 00c	6,119,875f 00c
Février	3,714,552 00	74,040 00	2,086,488 00	5,875,080 00
Mars	4,283,365 50	87,587 50	2,347,299 00	6,718,252 00
Avril	4,024,098 00	80,210 00	2,260,362 00	6,364,670 00
Mai	3,869,325 00	77,125 00	2,173,425 00	6,119,875 00
Juin	4,449,846 00	88,963 00	2,542,654 00	7,081,463 00
Juillet	4,024,098 00	80,210 00	2,260,362 00	6,364,670 00
Août	4,024,098 00	80,210 00	2,260,362 00	6,364,670 00
Septembre	4,024,098 00	80,210 00	2,260,362 00	6,364,670 00
Octobre	4,024,098 00	80,210 00	2,260,362 00	6,364,670 00
Novembre	3,869,325 00	77,125 00	2,173,425 00	6,119,875 00
Décembre	5,083,737 50	101,756 00	2,875,739 50	8,061,233 00
Intérêts pour l'année 1853	322,556 04	6,446 15	180,741 80	509,743 99
	49,582,522 04	991,217 65	27,855,007 30	78,428,746 99

État de développement des consolidations en rentes opérées pendant l'année 1853, en exécution de la loi du 25 juin 1841, des bons du trésor formant la réserve des rentes 4 1/2, 4 et 3 pour 0/0.

	RENTES D'OÙ PROVENAIT LA RÉSERVE.			
	4 1/2 P. 0/0.	4 P. 0/0	3 P. 0/0.	TOTAL.
Consolidation opérée le 5 janvier 1853, en exécution de la loi du 25 juin 1841, des bons formant la réserve de l'amortissement pendant les six derniers mois de l'année 1852.				
Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement pour les fonds provenant des origines ci-après, savoir :				
Dotation annuelle	19,592,102f 00c	413,493f 00c	12,475,929f 00c	32,481,524f 00c
Arrérages de rentes provenant de consolidations précédentes.	3,722,478 00	65,985 00	1,760,798 50	5,549,261 50
——— provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse	1,120 00	"	"	1,120 00
Intérêts attachés aux bons, calculés du jour de la remise des bons jusqu'au 31 décembre 1852	142,997 44	2,820 79	75,916 24	221,734 47
Appoints excédant le capital de la rente remise pour la consolidation précédente	4 94			
Appoint transporté du 5 p. 0/0 au 4 1/2, en vertu du décret du 14 mars 1852	14 16	0 25	0 72	20 07
	23,458,716 54	482,299 04	14,312,644 46	38,253,660 04
À DÉDUIRE :				
Appoints excédant le capital de la rente à remettre à la caisse.	1 74	8 74	6 21	16 69
Montant des bons du Trésor dont la consolidation a eu lieu au cours de 82f 65c et au moyen d'une rente 3 p. 0/0 de 1,388,517f remise à la caisse d'amortissement, avec jouissance du 22 décembre 1852	23,458,714 80	482,290 30	14,312,638 25	38,253,643 35
Consolidation opérée le 6 juillet 1853, en exécution de la loi du 25 juin 1841, des bons formant la réserve de l'amortissement pendant les six premiers mois de l'année 1853.				
Bons du Trésor remis à la caisse pour les fonds provenant des origines ci-après :				
Dotation annuelle	19,994,040f 00c	406,674f 00c	11,557,926f 00c	31,958,640f 00c
Arrérages de rentes provenant de consolidations précédentes.	4,111,977 00	74,084 00	2,003,192 50	6,189,253 50
——— provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse	104,494 50	4,292 50	22,534 50	131,321 50
Intérêts ajoutés aux bons, calculés du jour de la remise des bons jusqu'au 30 juin 1853	159,735 62	3,200 60	89,284 38	252,220 60
Appoints excédant le capital de la rente remise pour la consolidation précédente	1 74	8 74	6 21	16 69
	24,370,248 86	488,259 84	13,672,943 59	38,531,452 29
À DÉDUIRE :				
Appoints excédant le capital de la rente à remettre à la caisse.	25 39	17 64	17 89	60 92
Montant des bons du Trésor dont la consolidation a eu lieu au moyen d'une rente 3 p. 0/0 de 1,509,555f au cours de 76f 575, remise à la caisse d'amortissement, avec jouissance du 22 juin 1853	24,370,223 47	488,242 20	13,672,925 70	38,531,391 37
RÉCAPITULATION.				
Consolidation des six derniers mois de 1852	23,458,714f 80c	482,290f 30c	14,312,638f 25c	38,253,643f 35c
Consolidation des six premiers mois de 1853	24,370,223 47	488,242 20	13,672,925 70	38,531,391 37
	47,828,938 27	970,532 50	27,985,563 95	76,785,034 72

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

TABLEAU présentant la Situation des Fonds affectés à l'Amortissement des Rentes, au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin précédent.

RECETTES.

ANNÉES.	FONDS VERSÉS PAR LE TRÉSOR PUBLIC pour la dotation annuelle accordée par le budget.	pour les arrérages des rentes rachetées par la caisse d'amortissement. 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	PRODUIT des bois vendus par la caisse d'amortissement en exécution de la loi du 25 mars 1817.	TOTAUX des RECETTES.
1816	20,000,000f 00c	439,950f 50c	"	"	"	439,950f 50c	"	20,439,950f 50c
1817	40,000,000 00	3,086,087 50	"	"	"	3,086,087 50	"	43,086,087 50
1818	40,000,000 00	6,447,986 00	"	"	"	6,447,986 00	7,368,981f 74c	53,816,967 74
1819	40,000,000 00	10,991,172 00	"	"	"	10,991,172 00	16,862,930 90	67,854,102 90
1820	40,000,000 00	15,882,024 00	"	"	"	15,882,024 00	18,029,602 77	73,911,626 77
1821	40,000,000 00	20,500,619 50	"	"	"	20,500,619 50	18,604,504 63	79,105,124 13
1822	40,000,000 00	25,161,344 00	"	"	"	25,161,344 00	16,846,439 30	82,007,783 30
1823	40,000,000 00	29,532,018 00	"	"	"	29,532,018 00	5,979,168 29	75,511,186 29
1824	40,000,000 00	33,601,187 00	"	"	"	33,601,187 00	3,894,067 31	77,495,254 31
1825	40,000,000 00	36,747,577 00	"	"	216,548f 50c	36,964,125 50	473,145 76	77,437,271 26
1826	40,000,060 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	165,906 42	77,669,110 42
1827	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	8,221 42	77,511,425 42
1828	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	13 92	77,503,217 92
1829	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	8,182 51	77,511,386 51
1830 (7 1ers mois)	23,802,250 00	21,439,053 50	"	"	354,548 50	21,793,602 00	"	45,595,852 00
	563,802,250 00	352,109,447 00	"	"	2,303,485 00	354,412,932 00	88,241,164 97	1,006,456,346 97
1830 (5 der mois)	17,862,800 00	15,634,286 00	432f 50c	15,422f	549,284 50	16,199,425 00	"	34,062,225 00
1831	43,093,621 00	39,259,415 00	9,491 50	103,094	2,379,502 50	41,751,503 00	"	84,845,124 00
1832	43,276,560 60	42,453,859 50	41,355 50	186,405	3,538,179 50	46,219,799 50	"	89,496,360 10
6 1ers mois de 1833	22,308,231 50	22,253,390 00	33,562 50	134,960	2,581,500 00	25,003,412 50	"	47,311,644 00
TOTAUX	690,343,463 10	471,710,397 50	84,842 00	439,881	11,351,951 50	483,587,072 00	88,241,164 97	1,262,171,700 07

DÉPENSES

ANNÉES.	FONDS QUE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT a employés pendant chaque année au rachat des rentes. 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	PRIMES ALLOUÉES sur les payements faits par anticipation et frais de recouvrement des bois vendus.	TOTAUX des DÉPENSES.
1816	20,439,724f 42c	"	"	"	20,439,724f 42c	"	20,439,724f 42c
1817	43,084,946 66	"	"	"	43,084,946 66	"	43,084,946 66
1818	51,832,333 85	"	"	"	51,832,333 85	369,092f 26c	52.201,426 11
1819	67,094,882 00	"	"	"	67,094,882 00	853,322 28	67,948,204 28
1820	73,583,386 69	"	"	"	73,583,386 69	964,800 12	74,548,186 81
1821	77,603,426 45	"	"	"	77,603,426 45	912,160 12	78,515,586 57
1822	80,836,284 53	"	"	"	80,836,284 53	1,141,589 54	81,977,874 07
1823	75,839,022 22	"	"	"	75,839,022 22	292,299 16	76,131,321 38
1824	77,928,109 49	"	"	"	77,928,109 49	201,293 31	78,129,402 80
1825	26,671,963 24	"	"	50,902,623f 73c	77,574,586 97	28,084 68	77,602,671 65
1826	"	"	"	77,709,481 70	77,709,481 70	8,260 26	77,717,741 96
1827	"	"	"	77,538,617 35	77,538,617 35	305 26	77,538,922 61
1828	"	121,818f 54c	"	77,382,901 71	77,504,720 25	4,578 45	77,509,298 70
1829	"	"	"	77,509,912 30	77,509,912 30	40 55	77,509,952 85
1830 (7 1ers mois)	128,723 50	34,188 82	601,527f 55c	44,475,193 64	45,239,633 51	"	45,239,633 51
	595,042,803 05	156,007 36	601,527 55	405,518,730 43	1,001,319,068 39	4,775,825 99	1,006,094,894 38
1830 (5 der mois)	16,120,711 11	86,430 09	1,077,394 61	17,130,842 53	34,415,378 34	"	34,415,378 34
1831	56,530,523 15	443,974 29	1,625,091 10	26,204,698 41	84,804,286 95	"	84,804,286 95
1832	62,352,055 86	533,069 55	1,703,518 47	24,924,108 95	89,512,752 83	"	89,512,752 83
6 1ers mois de 1833	3,995,907 88	831,474 77	2,730,345 33	39,786,449 59	47,344,177 57	"	47,344,177 57
TOTAUX	734,042,001 05	2,050,956 06	7,737,877 06	513,564,829 91	1,257,395,664 08	4,775,825 99	1,262,171,490 07

RÉSULTAT.

Recette		1,262,171,700f 07
Dépense		1,262,171,490 07
Fonds restant à employer au rachat des rentes, au 1er juillet 1833		210 00
savoir :	Rentes 4 1/2 p. 0/0	177f 10c
	—— 4 p. 0/0	15 27
	—— 3 p. 0/0	17 63
		210f 00c

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau, par année et par origine, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1854.

RECETTE : Fonds remis par le Trésor.

ANNÉES.	DOTATION ANNUELLE AFFECTÉE AUX RENTES					ARRÉRAGES DES RENTES RACHETÉES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.					PROVENANT	ARRÉRAGES DE RENTES DE LA CONSOLIDATION DES BONS DU TRÉSOR.				CAPITAL des rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse. (Voir le tableau spécial page 491.)	ARRÉRAGES DE RENTES provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse.				INTÉRÊTS DES BONS DU TRÉSOR FORMANT LA RÉSERVE DES RENTES.					TOTAL GÉNÉRAL des recettes par année.
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 00.	3 p. 00.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.		4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
6 derniers mois de 1833	16,017,889 50	123,127 00	410,719 50	5,756,495 50	22,308,231 50	18,080,514 00	140,948 50	470,011 50	6,709,337 50	25,400,811 50	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	253,029 05	»	»	»	253,029 05	47,962,072 05
1834	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	120,042 00	398,368 50	5,683,969 00	19,420,776 50	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,676,304 40	»	»	»	1,676,304 40	65,713,543 90
1835	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	132,364 00	450,485 00	6,358,344 00	20,159,590 00	1,875,388 00	»	»	»	1,875,388 00	»	»	»	»	»	785,040 15	2,198 64	»	»	787,238 79	67,438,679 79
1836	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	133,160 00	483,873 50	7,041,223 00	20,876,653 50	5,866,770 00	16,870 00	16,014 50	»	5,899,654 50	»	»	»	»	»	385,165 76	3,084 17	3,436 05	»	391,685 98	71,784,456 98
1837	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	133,892 50	529,868 50	7,763,028 50	21,645,186 50	6,134,013 00	18,951 00	22,937 00	»	6,175,901 00	»	»	»	»	»	1,576,131 41	11,589 22	1,551 37	»	1,589,272 00	74,026,822 50
1838	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00	8,503,349 50	22,411,647 50	6,134,013 00	18,951 00	22,937 00	»	6,175,901 00	»	»	»	»	»	3,163,746 53	23,560 39	27,726 42	»	3,215,033 34	76,419,044 84
1839	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00	9,270,205 00	23,178,503 00	6,134,013 00	18,951 00	22,937 00	»	6,175,901 00	»	»	»	»	»	4,806,192 59	36,303 87	70,624 64	»	4,913,121 10	78,883,988 10
1840	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00	10,058,818 00	23,967,116 00	6,134,013 00	18,951 00	22,937 00	»	6,175,901 00	»	»	»	»	»	5,310,419 97	39,772 99	90,434 52	»	5,440,627 48	80,200,107 48
1841	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	139,715 00	625,930 50	10,909,049 50	24,893,092 00	14,899,554 00	83,256 00	147,177 50	»	15,130,287 50	»	»	»	»	»	1,108,753 62	7,876 96	10,506 34	»	1,127,136 92	85,766,979 42
1842	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	13,423,211 00	46,526,683 00	13,218,397 00	139,715 00	669,179 50	11,825,780 50	25,853,072 00	19,403,386 50	116,003 00	183,236 00	»	19,702,625 50	»	»	»	»	»	423,147 55	3,283 41	9,954 63	»	436,385 59	92,518,766 09
1843	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	13,423,211 00	46,526,683 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	12,793,518 00	26,825,489 00	21,905,417 00	135,424 00	241,585 00	»	22,282,426 00	»	»	»	»	»	443,880 86	3,440 70	11,450 52	»	458,772 08	96,093,370 08
1844	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	13,423,211 00	46,526,683 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	13,775,728 00	27,807,699 00	24,428,047 00	155,015 50	306,860 50	»	24,890,822 50	»	»	»	»	»	463,251 13	3,588 11	11,915 15	»	478,754 39	99,703,958 89
1845	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	15,783,093 00	48,386,565 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	14,828,194 00	28,860,165 00	26,943,250 00	174,537 50	371,893 00	»	27,489,690 00	»	»	»	»	»	476,319 28	3,695 98	12,265 28	»	492,280 54	105,728,700 54
1846	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	15,783,093 00	48,886,565 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	15,953,297 50	29,985,268 50	29,598,198 00	195,170 00	440,577 50	»	30,233,906 50	»	»	»	»	»	492,807 22	3,837 11	12,710 11	»	509,354 44	109,615,094 44
1847	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	15,783,093 00	48,886,565 00	13,218,397 00	139,715 00	686,650 50	17,185,240 50	31,230,003 00	32,430,706 00	217,167 50	504,056 50	»	33,151,930 50	»	»	»	»	»	511,261 08	3,987 05	8,148 33	»	523,396 46	113,791,894 96
1848	36,345,339 00	246,254 00	821,439 00	19,356,230 00	56,769,262 00	13,218,397 00	139,715 00	759,581 50	18,654,137 00	32,771,830 50	36,120,321 00	245,751 00	532,218 00	»	36,898,290 50	»	»	»	»	»	561,243 18	4,109 33	6,285 81	113,570 87	685,209 19	127,124,592 19
1849	40,735,415 00	246,254 00	821,439 00	22,080,397 00	63,883,505 00	13,218,397 00	139,715 00	790,597 00	18,781,897 00	32,930,606 00	41,793,253 00	286,610 00	122,093 50	1,764,303 00	44,473,070 50	»	»	»	»	»	462,941 06	2,974 62	9,992 99	212,807 34	688,716 01	141,975,897 51
1850	41,876,159 00	246,254 00	821,439 00	21,874,973 00	64,818,825 00	4,308,000 00	»	»	»	4,308,000 00	1,830,171 00	10,011 50	628,834 50	896,209 00	2,769,733 00	»	»	»	»	»	308,824 65	1,665 25	5,585 13	150,275 92	466,350 95	72,362,908 95
1851	42,203,198 00	246,259 00	821,439 00	21,874,973 00	65,145,864 00	4,308,000 00	»	»	»	4,308,000 00	4,499,930 00	23,858 50	33,341 00	2,122,281 50	6,725,471 50	»	»	»	»	»	318,455 79	1,674 62	5,542 38	148,594 29	474,267 08	76,653,602 58
1852	10,602,037 00	29,779,603 00	821,439 00	23,342,785 00	64,545,864 00	2,154,000 90	»	»	»	2,154,000 00	»	6,889,238 50	79,401 50	3,258,453 00	10,269,785 00	5,078,257 50	1,120 00	»	»	1,120 00	126,246 22	173,376 82	5,577 33	149,338 20	454,532 57	82,503,559 07
Appoint, non convertible en rente, transporté du 5 p. 0/0 au 4 1/2, en vertu du décret du 14 mars 1852	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	A déd. 14 16	14 16	»	»	»	»
1853	»	40,381,640 00	821,439 00	23,342,785 00	64,545,864 00	»	»	»	»	»	»	3,773,831 50	159,040 00	4,308,946 00	13,241,817 50	8,644,337 66	104,494 50	4,292 50	22,534 50	131,321 50	»	322,556 04	6,446 15	180,741 80	509,743 99	87,073,084 65
	636,280,943 50	74,716,942 00	16,839,499 50	317,351,478 50	1,045,188,863 50	240,344,866 00	2,321,717 00	10,225,810 00	196,095,116 50	448,987,509 50	286,131,685 00	17,398,548 50	3,858,077 00	12,350,192 50	319,738,503 00	13,722,595 16	105,614 50	4,292 50	22,534 50	132,441 50	23,653,147 34	652,583 44	310,153 15	955,328 42	25,571,212 35	1,853,341,125 01

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau, par année et par origine, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1854.

DÉPENSE : Emploi des fonds remis par le Trésor.

ANNÉES.	RACHATS DE RENTES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. — MONTANT DES RENTES RACHETÉES.					COÛT DES RENTES RACHETÉES.					CONSOLIDATION DES BONS DU TRÉSOR REMIS À LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. — Montant des rentes provenant de la consolidation.			Montant, par origine, des bons consolidés.					BONS REMIS AU TRÉSOR par la caisse d'amortissement et pour lesquels il ne lui a pas été délivré de rente. (Art. 2 de la loi du 4 décembre 1849).	COÛT DES RENTES provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse. (Voir le tableau spécial, page 491.)	TOTAL GÉNÉRAL, PAR ANNÉE, des fonds employés.
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 00.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.			
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
6 derniers mois de 1833.....	34,198 00	11,859 00	38,359 00	494,868 00	579,284 00	685,449 03	263,468 36	878,905 89	12,463,221 18	14,291,044 46	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14,291,044 46
1834.....	"	15,226 00	52,557 00	668,664 00	736,447 00	"	339,100 14	1,221,639 22	17,199,383 43	18,760,322 79	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	18,760,322 79
1835.....	"	4,730 00	51,861 00	671,690 00	728,281 00	"	106,116 73	1,271,917 76	17,871,150 32	19,249,384 81	4,765,811 00	"	4,765,811 00	115,819,324 30	189,022 95	"	"	116,008,347 25	"	"	135,257,732 06
1836.....	"	"	28,435 00	693,566 00	722,001 00	"	"	707,483 35	18,554,589 77	19,261,073 12	"	1,410,090 00	1,410,090 00	37,113,414 38	302,695 77	617,287 67	"	38,033,397 82	"	"	57,295,070 94
1837.....	"	1,465 00	45,374 00	727,948 00	774,787 00	"	32,756 74	1,133,352 77	19,276,031 12	29,442,140 63	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20,442,140 63
1838.....	"	"	630 00	745,816 00	746,446 00	"	"	15,946 14	20,016,341 47	20,032,287 61	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20,032,287 61
1839.....	"	"	"	775,885 00	775,885 00	"	"	"	20,781,654 37	20,781,654 37	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20,781,654 37
1840.....	"	5,000 00	31,336 00	806,354 00	842,780 00	"	111,417 44	747,870 97	21,569,382 28	22,428,670 69	6,242,357 00	"	6,242,357 00	144,630,612 50	1,086,847 50	2,538,518 75	"	148,255,978 75	"	"	170,684,649 44
1841.....	"	"	80,371 00	861,980 00	942,351 00	"	"	1,990,867 55	22,424,338 10	24,415,205 65	4,286,252 00	1,137,807 00	5,424,059 00	132,264,874 66	917,447 05	854,412 50	"	134,036,734 21	"	"	158,451,939 86
1842.....	"	"	6,876 00	948,237 00	955,113 00	"	"	173,883 25	25,248,580 80	25,422,464 05	"	2,488,398 00	2,488,398 00	63,985,141 19	496,202 37	915,575 72	"	65,396,919 28	"	"	90,819,383 33
1843.....	"	"	"	968,692 00	968,692 00	"	"	"	26,215,623 45	26,215,623 45	"	2,608,021 00	2,608,021 00	66,521,109 68	516,203 82	1,544,996 17	"	68,582,309 67	"	"	94,797,933 12
1844.....	"	"	"	986,505 00	986,505 00	"	"	"	27,193,680 85	27,193,680 85	"	2,604,426 00	2,604,426 00	68,788,173 15	534,070 64	1,779,695 70	"	71,101,939 49	"	"	98,295,620 34
1845.....	"	"	"	1,090,194 00	1,090,194 00	"	"	"	30,592,642 95	30,592,642 95	"	2,609,440 00	2,609,440 00	71,296,374 18	553,741 61	1,844,611 95	"	73,694,727 74	"	"	104,287,370 69
1846.....	"	"	"	1,144,584 00	1,144,584 00	"	"	"	31,761,047 20	31,761,047 20	"	2,771,341 00	2,771,341 00	73,750,716 28	573,680 80	1,908,522 51	"	76,232,919 59	"	"	107,993,966 79
1847.....	"	"	42,534 00	1,280,163 00	1,322,697 00	"	"	1,066,007 70	32,970,243 70	34,036,251 40	"	2,982,457 00	2,982,457 00	76,720,955 43	595,968 05	1,477,087 42	"	78,794,010 90	"	"	112,830,262 30
1848.....	"	"	74,204 00	1,178,625 00	1,252,829 00	"	"	1,110,147 10	20,084,184 85	21,194,331 95	"	4,359,834 00	4,359,834 00	80,115,927 53	620,347 77	471,789 32	"	81,208,064 62	"	"	102,402,396 57
1849.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8,174,853 00	8,174,853 00	93,444,682 85	656,041 73	2,118,084 02	39,191,053 80	135,409,862 40	"	"	135,409,862 40
1850.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,701,141 00	3,701,141 00	45,853,216 40	250,445 00	835,383 50	22,458,573 40	69,397,618 30	37,537,815 11	"	106,935,433 41
1851.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,996,474 00	3,996,474 00	50,781,718 83	265,507 06	880,755 49	23,421,521 52	75,349,502 90	"	"	75,349,502 90
1852.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,400,908 00	3,400,908 00	38,618,346 37	13,523,052 47	931,243 07	24,745,116 90	77,817,758 81	"	5,078,257 50	82,896,016 31
1853.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,898,072 00	2,898,072 00	"	47,828,938 27	970,532 50	27,985,563 95	76,785,034 72	"	8,644,337 66	85,429,372 38
	34,198 00	38,370 00	452,537 00	14,043,771 00	14,568,876 00	685,449 03	852,859 41	10,318,021 70	364,222 095 84	376,078,425 98	15,294,420 00	45,143,262 00	60,437,682 00	1,159,704,587 73	68,910,212 86	19,688,496 29	137,801,829 57	1,386,105,126 45	37,537,815 11	13,722,595 16	1,813,443,962 70

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

RECETTE.....	Fonds qui restaient à employer au 1er juillet 1833 (Voir page 462).....	210f 00c	1,853,341,335f 01c
	Fonds reçus du trésor, du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1853.....	1,853,341,125 01	
DÉPENSE.....			1,813,443,962 70
	Fonds restant à employer au rachat des rentes, au 1er janvier 1854.....		39,897,372 31

savoir :
- Rentes 4 1/2 p. 0/0..... 25,212,300f 31c
- —— 4 p. 0/0..... 502,984 19
- —— 3 p. 0/0..... 14,182,087 81

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau, par affectation, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1854.

AFFECTATION DES FONDS remis par le trésor.	RECETTES. Fonds qui restaient à employer au 1er juillet 1833.	Dotations annuelles.	Arrérages de rentes acquises antérieurement au 1er juillet 1833.	Arrérages de rentes acquises depuis le 1er juillet 1833.	Arrérages de rentes provenant de la consolidation des bons du Trésor.	Arrérages de rentes provenant de la caisse de retraites pour la vieillesse.	Capital des rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse.	Intérêts des bons du Trésor.	Total de la recette.
	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Rentes 5 p. 0/0....	"	636,280,943 50	239,797,698	547,168 00	286,131,685 00	"	"	23,653,147 34	1,186,410,641 84
—— 4 1/2 p. 0/0.	177 10	74,716,942 00	1,760,503	561,214 00	17,398,548 50	105,614 50	10,532,747 90	652,583 44	105,728,330 44
—— 4 p. 0/0....	15 27	16,839,499 50	5,872,568	4,353,242 00	3,858,077 00	4,292 50	192,961 65	310,153 15	31,430,809 07
—— 3. p. 0/0...	17 63	317,351,478 50	82,307,776	113,787,340 50	12,350,192 50	22,534 50	2,996,885 61	955,328 42	529,771,553 66
Totaux.....	210 00	1,045,188,863 50	329,738,545	119,248,964 50	319,738,503 00	132,441 50	13,722,595 16	25,571,212 35	1,853,341,335 01
			448,987,509 50						
			768,858,453 00						

AFFECTATION DES FONDS remis par le trésor.	DÉPENSE. Rachats de rentes.	Bons remis au Trésor en échange de rentes.	Bons remis au Trésor sans échange de rentes.	Capital des rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse.	Total de la dépense.	Fonds restant à employer au 1er janvier 1854. Numéraire.	Fonds restant à employer au 1er janvier 1854. Bons du Trésor. (A)	Total égal à celui de la recette.	Observations.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Rentes 5 p. 0/0....	685,449 03	1,159,704,587 73	26,020,605 08	"	1,186,410,641 84	"	"	1,186,410,641 84	(A) Capital.. 39,639,788f 00c Intérêts.. 257,584 31
—— 4 1/2 p. 0/0.	852,859 41	68,910,212 86	220,209 96	10,532,747 90	80,516,030 13	"	25,212,300 31	105,728,330 44	Total (Voir page 471.).... 39,897,372 31
—— 4 p. 0/0....	10,318,021 70	19,688,496 29	728,345 24	192,961 65	30,927,824 88	"	502,984 19	31,430,809 07	
—— 3. p. 0/0...	364,222,095 84	137,801,829 57	10,568,654 83	2,996,885 61	515,589,465 85	"	14,182,087 81	529,771,553 66	
Totaux.....	376,078,425 98	1,386,105,126 45	37,537,815 11	13,722,595 16	1,813,443,962 70	"	39,897,372 31	1,853,341,335 01	
		1,423,642,941f 56c				39,897,372f 31c			

État indicatif de l'origine, de la nature et de l'affectation des Rentes que possédait la Caisse d'amortissement, au 1er janvier 1854, et Situation du fonds d'amortissement à la même époque.

NATURE DES RENTES.	Rentes acquises par la caisse d'amortissement — Avant le 1er juillet 1833. Rentes rachetées.	Avant le 1er juillet 1833. À déduire les rentes annulées par les lois des 1er mai 1825, 27 et 28 juin 1833.	Avant le 1er juillet 1833. Reste pour les rentes acquises avant le 1er juillet 1833.	Depuis le 1er juillet 1833. Rentes rachetées.	Depuis le 1er juillet 1833. Rentes provenant de la consolidation des bons du Trésor.	Depuis le 1er juillet 1833. Rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse.	Depuis le 1er juillet 1833. Total des rentes acquises depuis le 1er juillet 1833.	Depuis le 1er juillet 1833. À déduire les rentes annulées par les lois du 4 décembre 1849 et du 17 mars 1852.	Depuis le 1er juillet 1833. À déduire les rentes annulées en exécution de la loi du 28 mai 1853 sur la caisse des retraites pour la vieillesse.	Total des rentes appartenant à la caisse d'amortissement.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Rentes 5 p. 0/0...	44,506,780	32,000,000	12,506,780	34,198	"	"	34,198	12,540,978	"	"
—— 4 1/2 p. 0/0.	99,996	7,068	92,928	38,370	"	478,065	516,435	131,298	478,065	"
—— 4 p. 0/0...	363,036	9,740	353,296	452,537	15,294,420	8,585	15,755,542	16,100,253	8,585	"
—— 3 p. 0/0...	21,412,012	16,003,286	5,408,726	14,043,771	45,143,262	115,902	59,302,935	50,599,164	115,902	13,996,595
Totaux..	66,381,824	48,020,094	18,361,730	14,568,876	60,437,682	602,552	75,609,110	79,371,693	602,552	13,996,595

NATURE DES RENTES.	Affectation des rentes ci-contre aux diverses natures de fonds — Affectation d'après l'origine des rentes acquises depuis le 1er juillet 1833. Rentes rachetées.	Rentes provenant de la consolidation de la réserve.	Rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse.	Total, par affectation, des rentes appartenant à l'amortissement.	Dotation annuelle de l'amortissement.	Total des fonds attribués à l'amortissement des rentes.	Observations.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
Rentes 5 p. 0/0...	"	"	"	"	"	"	(A) D'après le tableau (page 467), les ressources attribuées à l'amortissement et dont le versement était à lui effectuer par le Trésor, à l'époque du 31 décembre 1853, s'élèveraient à..... 77,919,003f 00c Mais on a dû comprendre dans le présent tableau : d'une part, la totalité des fonds acquis à la caisse d'amortissement en 1853, quoique, d'après les époques de jouissance, elle n'eût à recevoir qu'en 1854 les arrérages d'une partie de ses rentes; et, d'autre part, les semestres des rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse qui ont profité à 1853..... 78,542,459 00
—— 4 1/2 p. 0/0.	"	9,251,211	"	9,251,211	40,381.640	49,632,851	
—— 4 p. 0/0...	"	168,604	"	168,604	821,439	990,043	
—— 3 p. 0/0...	"	4,576,780	"	4,576,780	23,342,785	27,919,565	Excédant représentant la différence entre les arrérages qui ne profiteront qu'en 1854 à l'amortissement, ci. 754,777f 50c et les semestres aux 22 mars et 22 juin 1853 payés par le Trésor à la caisse d'amortissement, sur les rentes de la caisse des retraites pour la vieillesse..... 131,321 50 } 623,456 00
Totaux..	"	13,996,595	"	13,996,595	64,545,864	78,542,459 (A)	

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Développement sur la Formation et la Consolidation de la Réserve de l'amortissement, du 1er juillet 1[illegible] au 1er janvier 1854.

FORMATION DE LA RÉSERVE EN CAPITAL.

ANNÉES.	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 1/2 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.	TOTAL.
1833. (6 derniers mois.)	33,665,983f 52c	"	"	"	33,665,983f 52
1834	46,930,480 40	"	"	"	46,930,480 40
1835	47,914,604 15	302,680f 01c	"	"	48,217,284 16
1836	51,506,111 76	399,368 17	617,287f 67c	"	52,522,767 60
1837	52,964,320 41	377,929 98	242,450 03	"	53,584,700 42
1838	54,551,935 53	423,390 39	1,411,432 28	"	56,386,758 20
1839	56,194,381 59	436,133 87	1,470,276 64	"	58,100,792 10
1840	56,698,608 97	328,185 55	725,185 96	"	57,751,980 48
1841	61,262,783 62	477,101 96	(A) 384,693 88	"	61,355,191 70
1842	65,080,710 05	505,255 41	1,525,835 14	"	67,111,800 60
1843	67,603,473 86	524,833 70	1,748,333 52	"	69,876,641 08
1844	70,146,374 13	544,572 61	1,814,073 15	"	72,505,019 89
1845	72,673,754 28	564,202 48	1,879,456 78	"	75,117,413 54
1846	75,345,142 22	584,976 11	1,948,585 61	"	77,878,703 94
1847	78,196,143 58	607,123 55	954,286 63	"	79,757,553 76
1848	86,245,300 68	635,829 33	1,009,377 21	18,040,277 66	105,930,784 88
1849	96,210,076 06	675,553 62	2,250,863 49	42,839,404 34	141,975,897 51
1850	48,323,155 15	257,930 75	860,365 13	22,921,457 92	72,362,908 95
1851	51,329,583 79	271,787 12	906,382 88	24,145,848 79	(B) 76,653,602 58
1852	12,882,269 06	36,843,346 48	949,109 83	26,750,576 20	77,425,301 57
1853. (Voir le tableau, p. .)	"	49,582,522 04	991,217 65	27,855,007 30	78,428,746 99
	1,185,725,192 81	94,342,723 13	20,919,825 72	162,552,572 21	1,463,540,313 87

(A) Ce chiffre exprime une réduction sur la réserve des années antérieures appliquée aux rentes 4 p. 0/0, lesquelles étaient descendues au-dessous du pair, pendant l'année 1841.

(B) Y compris 632,085 francs pour complément du fonds d'amortissement de l'année 1849.

CONSOLIDATION DE LA RÉSERVE EN RENTES.

ANNÉES.	RÉSERVE CONSOLIDÉE. CAPITAL.	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 41/2 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.	TOTAL.	RENTES REMISES A LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. 4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.
1835	116,008,347f 25c	4,758,080f	7,73 1f	"	"	4,765,811f	4,765,811f	"	4,765,81
1836	38,033,397 82	1,375,933	11,220	22,937f	"	1,410,090	"	1,410,090f	1,410,090
1840	148,255,978 75	6,089,710	45,702	106,885	"	6,242,357	6,242,357	"	6,242,357
1841	134,036,734 21	5,352,262	37,086	34,711	"	5,424,059	4,286,252	1,137,807	5,424,059
1842	68,396,919 28	2,434,855	18,883	34,660	"	2,488,398	"	2,488,398	2,488,398
1843	65,582,309 67	2,529,668	19,631	58,722	"	2,608,021	"	2,608,021	2,608,021
1844	71,101,939 49	2,519,670	19,564	65,192	"	2,604,426	"	2,604,426	2,604,426
1845	73,694,727 74	2,524,521	19,606	65,313	"	2,609,440	"	2,609,440	2,609,440
1846	76,232,919 59	2,681,102	20,850	69,383	"	2,771,341	"	2,771,341	2,771,341
1847	78,794,010 90	2,904,341	22,560	55,556	"	2,982,457	"	2,982,457	2,982,457
1848	81,208,064 62	4,307,657	33,318	18,859	"	4,359,834	"	4,359,834	4,359,834
1849	135,409,862 40	5,648,985	39,682	127,760	2,358,426f	8,174,853	"	8,174,853	8,174,853
1850	69,397,618 30	2,445,463	13,357	44,553	1,197,768	3,701,141	"	3,701,141	3,701,141
1850 (Bons remis au Trésor sans échange de rentes)	37,537,815 11	"	"	"	"	"	"	"	"
1851. (Y compris la consolidation complémentaire relative aux six derniers mois de 1849. Pag. 473 et 475 du compte général des finances de 1851.)	75,349,502 90	2,693,349	14,082	46,713	1,242,330	3,996,474	"	3,996,474	3,996,474
1852	77,817,758 81	1,706,115	572,590	40,704	1,081,499	3,400,908	"	3,400,908	3,400,908
1853	76,785,034 72	"	1,806,255	36,634	1,055,183	2,898,072	"	2,898,072	2,898,072
1854. (Six derniers mois de 1853.)	39,897,349 81	"	1,015,601	20,261	571,282	1,607,144	"	1,607,144	1,607,144
	1,463,540,291 37	49,971,711	3,717,784	848,843	7,506,488	62,044,826	15,294,420	46,750,406	62,044,826
Fraction restant à consolider	22 50								
	1,463,540,313 87								

DÉVELOPPEMENT DES RENTES REMISES A LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

D'APRÈS L'ORIGINE DE LA RÉSERVE CONSOLIDÉE.

RENTES D'OÙ PROVENAIT la réserve.	RENTES REMISES A LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.	TOTAL.
Rentes 5 p. 0/0	(B) 15,074,972f	34,896,739f	49,971,711
Rentes 4 1/2 p. 0/0	81,812	3,635,972	3,717,784
Rentes 4 p. 0/0	137,636	711,207	848,843
Rentes 3 p. 0/0	"	7,506,488	7,506,488
	15,294,420	46,750,406	62,044,826

(B) Ces rentes ont été remises à la caisse d'amortissement pendant les années ci-après :

Année 1835	4,758,080f
Année 1840	6,089,710
Année 1841	4,227,182
	15,074,972

Tableau général des rachats de la Caisse d'amortissement, jusqu'au 1er janvier 1854.

FONDS RACHETÉS.		RACHATS EFFECTUÉS. Du 1er juin 1816 au 1er juillet 1833.	DU 1er JUILLET 1833 AU 31 DÉCEMBRE 1853. Du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1853.	Pendant l'année 1853.	TOTAL.	TOTAL au 1er janvier 1854.
1° Fonds employés aux rachats.	Rentes 5 p. 0/0	734,042,001f 05c	685,449f 03c		685,449f 03c	734,727,450f 08c
	4 1/2 p. 0/0	2,050,956 06	852,859 41	"	852,859 41	2,903,815 47
	4 p. 0/0	7,737,877 06	10,318,021 70	"	10,318,021 70	18,055,898 76
	3 p. 0/0	513,564,829 91	364,222,095 84	"	364,222,095 84	877,786,925 75
		1,257,395,664 08	376,078,425 98	"	376,078,425 98	1,633,474,090 06
2° Rentes rachetées.	Rentes 5 p. 0/0	44,506,780 00	34,198 00	"	34,198 00	44,540,978 00
	4 1/2 p. 0/0	99,996 00	38,370 00	"	38,370 00	138,366 00
	4 p. 0/0	363,036 00	452,537 00	"	452,537 00	815,573 00
	3 p. 0/0	21,412,012 00	14,043,771 00	"	14,043,771 00	35,455,783 00
		66,381,824 00	14 568,876 00	"	14,568,876 00	80,950,700 00
3° Capital nominal des rentes rachetées	Rentes 5 p. 0/0	890,135,600 00	683,960 00	"	683,960 00	890,819,560 00
	4 1/2 p. 0/0	2,222,132 00	852,666 00	"	852,666 00	3,074,798 00
	4 p. 0/0	9,075,900 00	11,313,425 00	"	11,313,425 00	20,389,325 00
	3 p. 0/0	713,733,733 00	468,125,700 00	"	468,125,700 00	1,181,859,433 00
		1,615,167,365 00	480,975,751 00	"	480,975,751 00	2,096,143,116 00

OBSERVATIONS.

Les divers résultats ci-contre sont développés, par année, dans le tableau qui se trouve aux pages suivantes, où l'on fait connaître, en même temps, les rentes annulées et les rentes transférées à la caisse d'amortissement, ainsi que le cours moyen auquel les rachats ont eu lieu.

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Développement, par année, des Rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er janvier 1854.

RENTES 5 P. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissement, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissement, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Année 1816	1,782,765f	35,655,300f	20,439,724f 42c	57f 33c
—— 1817	3,322,114	66,442,280	43,084,946 66	64 85
—— 1818	3,675,642	73,512,840	51,832,333 85	70 51
—— 1819	4,854,776	97,095,520	67,094,882 00	69 10
—— 1820	4,871,085	97,421,700	73,583,386 69	75 53
—— 1821	4,541,262	90,825,240	77,603,426 45	85 44
—— 1822	4,496,321	89,926,420	80,836,284 53	89 89
—— 1823	4,368,056	87,361,120	75,839,022 22	86 81
—— 1824	3,864,222	77,284,440	77,928,109 49	100 83
—— 1825	1,293,864	25,877,280	26,671,963 24	103 07
—— 1826	"	"	"	"
—— 1827	"	"	"	"
—— 1828	"	"	"	"
—— 1829	"	"	"	"
—— 1830	868,142	17,362,840	16,249,434 61	93 59
—— 1831	3,156,807	63,136,140	56,530,523 15	89 54
—— 1832	3,213,555	64,271,100	62,352,055 86	97 10
—— 1833 (6 premiers mois)	198,169	3,963,380	3,995,907 88	100 80
	44,506,780	890,135,600	734,042,001 05	
—— 1833 (6 derniers mois)	34,198	683,960	685,449 03	100 51
—— 1834	"	"	"	"
—— 1835	"	"	"	"
—— 1836	"	"	"	"
—— 1837	"	"	"	"
—— 1838	"	"	"	"
—— 1839	"	"	"	"
—— 1840	"	"	"	"
—— 1841	"	"	"	"
—— 1842	"	"	"	"
—— 1843	"	"	"	"
—— 1844	"	"	"	"
—— 1845	"	"	"	"
—— 1846	"	"	"	"
—— 1847	"	"	"	"
—— 1848	"	"	"	"
—— 1849	"	"	"	"
—— 1850	"	"	"	"
—— 1851	"	"	"	"
—— 1852	"	"	"	"
	44,540,978	890,819,560	734,727,450 08	

RENTES 4 1/2 P. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et annulées, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et annulées, en capital.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissem^t, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissem^t, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Année 1828	5,527f	122,822f	"	"	121,818f 54c	99f 18c
—— 1829	"	"	"	"	"	"
—— 1830	1,541	34,244	4,463f	99,178f 00c	120,618 91	90 30
—— 1831	"	"	24,204	537,866 00	443,974 29	82 54
—— 1832	"	"	26,811	595,800 00	533,069 55	89 37
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	37,450	832,222 00	831,474 77	99 91
	7,068	157,066	92,928	2,065,066 00	2,050,956 06	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	11,859	263,533 00	263,468 36	99 97
—— 1834	"	"	15,226	338,355 00	339,100 14	100 22
—— 1835	"	"	4,730	105,111 00	106,116 73	100 95
—— 1836	"	"	"	"	"	"
—— 1837	"	"	1,465	32,556 00	32,756 74	100 61
—— 1838	"	"	"	"	"	"
—— 1839	"	"	"	"	"	"
—— 1840	"	"	5,090	113,111 00	111,417 44	98 50
—— 1841	"	"	"	"	"	"
—— 1842	"	"	"	"	"	"
—— 1843	"	"	"	"	"	"
—— 1844	"	"	"	"	"	"
—— 1845	"	"	"	"	"	"
—— 1846	"	"	"	"	"	"
—— 1847	"	"	"	"	"	"
—— 1848	"	"	"	"	"	"
—— 1849	"	"	"	"	"	"
—— 1850	"	"	"	"	"	"
—— 1851	"	"	"	"	"	"
—— 1852	"	"	"	"	"	"
—— 1853	"	"	"	"	"	"
	7,068	157,066	131,298	2,917,732 00	2,903,815 47	

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Suite du *Développement, par année, des Rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er janvier 1854.*

RENTES 4 P. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et annulées, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et annulées, en capital.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Année 1830	9,740f	243,500f	65,315f	1,632,875f	1,678,922f 16c	89f 48c
—— 1831	"	"	87,093	2,177,325	1,625,091 10	74 64
—— 1832	"	"	83,654	2,091,350	1,703,518 47	81 47
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	117,234	2,930,850	2,730,345 33	93 15
	9,740	243,500	353,296	8,832,400	7,737,877 06	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	38,359	958,975	878,905 89	91 65
—— 1834	"	"	52,557	1,313,925	1,221,639 22	92 97
—— 1835	"	"	51,861	1,296,525	1,271,917 76	98 10
—— 1836	"	"	28,435	710,875	707,483 35	99 52
—— 1837	"	"	45,374	1,134,350	1,133,352 77	99 91
—— 1838	"	"	630	15,750	15,946 14	101 25
—— 1839	"	"	"	"	"	"
—— 1840	"	"	31,336	783,400	747,870 97	95 46
—— 1841	"	"	80,371	2,009,275	1,990,867 55	99 09
—— 1842	"	"	6,876	171,900	173,883 25	101 15
—— 1843	"	"	"	"	"	"
—— 1844	"	"	"	"	"	"
—— 1845	"	"	"	"	"	"
—— 1846	"	"	"	"	"	"
—— 1847	"	"	42,534	1,063,350	1,066,007 70	100 39
—— 1848	"	"	74,204	1,855,100	1,110,147 10	66 92
—— 1849	"	"	"	"	"	"
—— 1850	"	"	"	"	"	"
—— 1851	"	"	"	"	"	"
—— 1852	"	"	"	"	"	"
—— 1853	"	"	"	"	"	"
	9,740	243,500	805,833	20,145,825	18,055,898 76	
Développements des rachats de l'année 1853. (Néant.) — Janvier	"	"	"	"	"	"
Février	"	"	"	"	"	"
Mars	"	"	"	"	"	"
Avril	"	"	"	"	"	"
Mai	"	"	"	"	"	"
Juin	"	"	"	"	"	"
Juillet	"	"	"	"	"	"
Août	"	"	"	"	"	"
Septembre	"	"	"	"	"	"
Octobre	"	"	"	"	"	"
Novembre	"	"	"	"	"	"
Décembre	"	"	"	"	"	"
	"	"	"	"	"	"

RENTES 3 P. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et annulées, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et annulées, en capital.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Antérieurement au 21 juin 1825	"	"	433,097f	14,436,567f	10,819,374f 01	71f 51c
Du 22 juin 1825 au 31 décembre 1825	1,702,525f	56,750,833f	"	"	40,083,249 72	71 51
Année 1826	3,508,701	116,956,700	"	"	77,709,481 70	66 64
—— 1827	3,303,540	110,118,000	"	"	77,538,617 35	70 41
—— 1828	3,242,483	108,082,767	"	"	77,382,901 71	71 60
—— 1829	2,907,829	96,927,633	"	"	77,509,912 30	79 97
—— 1830	1,338,208	44,606,933	1,030,990	34,366,333	61,606,036 17	78 01
—— 1831	"	"	1,312,787	43,759,566	26,204,698 41	59 88
—— 1832	"	"	1,096,132	36,537,733	24,924,108 95	68 22
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	1,535,720	51,190,667	39,786,449 59	77 71
	16,003,286	533,442,866	5,408,726	180,290,866	513,564,829 91	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	494,868	16,495,600	12,463,221 18	75 55
—— 1834	"	"	668,664	22,288,800	17,199,583 43	77 16
—— 1835	"	"	671,690	22,389,667	17,871,350 32	79 82
—— 1836	"	"	693,566	23,118,867	18,554,189 77	80 25
—— 1837	"	"	727,948	24,264,933	19,276,031 12	79 44
—— 1838	"	"	745,816	24,860,533	20,016,341 47	80 51
—— 1839	"	"	775,885	25,862,834	20,781,654 37	80 35
—— 1840	"	"	806,354	26,878,467	21,569,382 28	80 25
—— 1841	"	"	861,980	38,732,667	22,424,338 10	78 04
—— 1842	"	"	948,237	31,607,900	25,248,580 80	79 87
—— 1843	"	"	968,692	32,289,733	26,215,623 45	81 05
—— 1844	"	"	986 505	32,883,500	27,193,680 85	82 70
—— 1845	"	"	1,090,194	36,339,800	30,592,642 95	84 27
—— 1846	"	"	1,144,584	38,152,800	31,761,047 20	83 33
—— 1847	"	"	1,280,163	42,672,100	32,970,243 70	77 29
—— 1848	"	"	1,178,625	39,287,500	20,084,184 85	54 16
—— 1849	"	"	"	"	"	"
—— 1850	"	"	"	"	"	"
—— 1851	"	"	"	"	"	"
—— 1852	"	"	"	"	"	"
—— 1853	"	"	"	"	"	"
	16,003,286	533,442,866	19,452,497	658,416,567	877,786,925 75	
Développements des rachats de l'année 1853. (Néant.) — Janvier	"	"	"	"	"	"
Février	"	"	"	"	"	"
Mars	"	"	"	"	"	"
Avril	"	"	"	"	"	"
Mai	"	"	"	"	"	"
Juin	"	"	"	"	"	"
Juillet	"	"	"	"	"	"
Août	"	"	"	"	"	"
Septembre	"	"	"	"	"	"
Octobre	"	"	"	"	"	"
Novembre	"	"	"	"	"	"
Décembre	"	"	"	"	"	"
	"	"	"	"	"	"

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau du Cours moyen des Rentes à divers taux, d'après les Bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1853.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE.		DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1853.		
ANNÉES.	COURS MOYEN.	ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
RENTES 5 P. 0/0.				
Année 1814	62f 43c	Néant.		
—— 1815	63 41			
—— 1816	59 25			
—— 1817	63 90			
—— 1818	70 65			
—— 1819	68 34			
—— 1820	75 08			
—— 1821	83 73			
—— 1822	89 64			
—— 1823	85 02			
—— 1824	100 50			
—— 1825	99 44			
—— 1826	98 24			
—— 1827	101 14			
—— 1828	104 76			
—— 1829	108 65			
—— 1830	98 97			
—— 1831	89 40			
—— 1832	97 00			
—— 1833	102 82			
—— 1834	105 58			
—— 1835	108 27			
—— 1836	107 77			
—— 1837	108 68			
—— 1838	109 66			
—— 1839	111 01			
—— 1840	111 80			
—— 1841	114 04			
—— 1842	119 00			
—— 1843	121 30			
—— 1844	121 65			
—— 1845	119 95			
—— 1846	120 77			
—— 1847	116 88			
—— 1848	77 04			
—— 1849	86 10			
—— 1850	95 03			
—— 1851	93 66			
—— 1852 (jusqu'au 22 mars 1852)	102 80			

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE.		DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1853.		
ANNÉES.	COURS MOYEN.	ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
RENTES 4 1/2 P. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)				
Année 1852 (depuis le 22 mars 1852)	103f 22c	22 septembre 1852	Janvier	104f 99c
—— 1853	102 72		Février	105 48
			Mars	104 60
		22 mars 1853	Mars	103 30
			Avril	103 36
			Mai	103 55
			Juin	101 54
			Juillet	102 32
			Août	104 41
			Septembre	102 57
		22 septembre 1853	Septembre	101 18
			Octobre	99 57
			Novembre	99 85
			Décembre	101 22
		Cours moyen de l'année 1853		102 72
RENTES 4 1/2 P. 0/0. (Antérieurement au 14 mars 1852.)				
Année 1825	102f 42c	22 septembre 1852	Janvier	101f 22c
—— 1826	93 17		Février	101 50
—— 1827	91 60		Mars	100 65
—— 1828	97 05	22 mars 1853	Mars	99 75
—— 1829	103 13		Avril	99 86
—— 1830	100 30		Mai	100 00
—— 1831	81 00		Juin	100 10
—— 1832	89 38		Juillet	100 10
—— 1833	99 55		Août	100 80
—— 1834	100 32		Septembre	99 00
—— 1835	101 44	22 septembre 1853	Septembre	99 75
—— 1836	102 91		Octobre	98 50
—— 1837	102 28		Novembre	97 97
—— 1838	105 46		Décembre	98 00
—— 1839	105 62	Cours moyen de l'année 1853		99 81
—— 1840	104 15			
—— 1841	103 09			
—— 1842	106 88			
—— 1843	108 65			
—— 1844	112 20			
—— 1845	113 94			
—— 1846	112 11			
—— 1847	105 82			
—— 1848	71 60			
—— 1849	76 70			
—— 1850	81 41			
—— 1851	82 02			
—— 1852	94 87			
—— 1853	99 81			

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau du cours moyen des Rentes à divers taux, d'après les Bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1853.

RENTES 4 P. 0/0.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE.

ANNÉES.	COURS MOYEN.
Année 1830	91f 96c
—— 1831	74 71
—— 1832	81 50
—— 1833	92 36
—— 1834	93 16
—— 1835	98 14
—— 1836	100 82
—— 1837	100 18
—— 1838	102 61
—— 1839	101 99
—— 1840	101 51
—— 1841	99 37
—— 1842	102 12
—— 1843	103 63
—— 1844	106 05
—— 1845	108 55
—— 1846	106 67
—— 1847	101 29
—— 1848	61 80
—— 1849	67 85
—— 1850	73 11
—— 1851	73 22
—— 1852	90 75
—— 1853	97 66

DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1853.

ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
22 septembre 1852	Janvier	99f 45c
	Février	99 75
	Mars	99 17
22 mars 1853	Mars	97 75
	Avril	97 87
	Mai	98 00
	Juin	98 29
	Juillet	98 04
	Août	98 42
	Septembre	97 50
22 septembre 1853	Septembre	98 00
	Octobre	96 12
	Novembre	95 87
	Décembre	94 62
Cours moyen de l'année 1853		97 66

RENTES 3 P. 0/0.

ANNÉES.	COURS MOYEN.
Année 1825	68f 62c
—— 1826	67 11
—— 1827	69 92
—— 1828	71 43
—— 1829	80 05
—— 1830	70 78
—— 1831	60 59
—— 1832	68 30
—— 1833	76 33
—— 1834	77 94
—— 1835	79 86
—— 1836	80 29
—— 1837	79 48
—— 1838	80 60
—— 1839	80 90
—— 1840	78 79
—— 1841	78 02
—— 1842	80 09
—— 1843	81 05
—— 1844	82 70
—— 1845	84 20
—— 1846	83 19
—— 1847	77 31
—— 1848	49 80
—— 1849	53 65
—— 1850	56 67
—— 1851	57 13
—— 1852	74 95
—— 1853	79 52

ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
22 décembre 1852	Janvier	79f 97c
	Février	79 87
	Mars	80 17
	Avril	80 17
	Mai	81 08
	Juin	
22 juin 1853	Juin	
	Juillet	77 38
	Août	79 60
	Septembre	77 21
	Octobre	72 97
	Novembre	73 87
	Décembre	74 98
22 décembre 1853	Décembre	74 15
Cours moyen de l'année 1853		79 52

TABLEAU présentant, par année, les rentes de la Caisse de retraites pour la vieillesse transférées à la Caisse d'amortissement, et annulées en vertu des articles 12 et 13 de la loi du 28 mai 1853.

ÉPOQUES DES TRANSFERTS.	COURS MOYEN des RENTES TRANSFÉRÉES.	RENTES TRANSFÉRÉES au compte DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. Intérêts.	capital des rentes transférées.
RENTES 4 1/2 P. 0/0.			
Année 1852	92f 12c 60	2,240f 00c	45,858f 28c
	98 71 79	181,063 00	3,972,036 97
	89 12 66	9,106 00	180,352 80
		192,409 00	4,198,248 05
Année 1853	96f 55c 21	16,580f 00c	355,741f 08c
	99 98 20	60,922 00	1,353,579 44
	99 99	119,701 00	2,659,769 73
	99 98	88,453 00	1,965,409 60
		285,656 00	6,334,499 85
TOTAL pour les rentes 4 1/2 p. 0/0..		478,065 00	10,532,747 90
RENTES 4 P. 0/0.			
Année 1852	89f 90c 64	8,585f 00c	192,961f 65c
RENTES 3 P. 0/0.			
Année 1852	66f 75c 98	30,874f 00c	687,047f 80c
Année 1853	79f 45c 47	6,465f 00c	171,225f 05c
	80 73 33	7,730 00	208,022 88
	81 41	5,295 00	143,691 49
	81 79	65,538 00	1,786,898 39
		85,028 00	2,309,837 81
TOTAL pour les rentes 3 p. 0/0.....		115,902 00	2,996,885 61
TOTAL GÉNÉRAL.....		602,552f 00c	13,722,595f 16c

RÉSUMÉ.

	RENTES TRANSFÉRÉES A LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. PENDANT L'ANNÉE 1852. Intérêts.	Capitaux.	PENDANT L'ANNÉE 1553. Intérêts.	Capitaux.	TOTAUX des INTÉRÊTS.	des CAPITAUX.
RENTES 4 1/2 p. 0/0	192,409f 00c	4,198,248f 05c	285,656f 00c	6,334,496 85	478,065f 00c	10,532,747f 90c
—— 4 p. 0/0	8,585 00	192,161 65	"	"	8,585 00	192,961 65
—— 3 p. 0/0	30,874 00	687,847 80	85,028f 00c	2,309,837 81	115,902 00	2,996,885 61
	231,868 00	5,078,257 50	370,684 00	8,644,337 66	602,552 00	13,722,595 16

COMPTE

DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX

ET TRAVAUX DIVERS.

NOTE

Sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

Différentes lois spéciales, et principalement celles des 5 août 1821 et 14 août 1822, ont autorisé le Gouvernement à emprunter à des compagnies soumissionnaires et à la caisse des dépôts et consignations les fonds nécessaires pour subvenir, soit à la construction ou à l'achèvement de plusieurs ponts et canaux, soit aux travaux d'amélioration à exécuter dans divers ports.

Le tableau publié au compte de l'année 1838, pages 412 à 433, a fait connaître la date des lois qui ont autorisé ces emprunts, le nom des soumissionnaires avec lesquels ils ont été contractés, leur montant, les travaux qui les ont motivés, les époques des versements effectués au Trésor public, et les conditions diverses stipulées pour chacun d'eux, relativement aux intérêts, aux primes, aux concessions de droits spéciaux et à l'amortissement.

Il résulte de ce tableau, dont les résultats sont invariables, et que, par conséquent, il n'y avait pas lieu de reproduire ultérieurement dans le Compte général des finances, que les emprunts se partagent en six catégories, sous le rapport du mode adopté pour leur amortissement :

1° Emprunts au remboursement desquels il a été assigné un droit de péage concédé aux prêteurs, et qui n'ont mis à la charge du Trésor public que l'insuffisance du produit de ce droit, comparativement à l'annuité consentie par les traités (ponts de Bordeaux, de Libourne et de Laval). 3,700,000f 00c

2° Emprunt remboursable au moyen d'un droit de tonnage concédé aux prêteurs, jusqu'à l'entier amortissement du capital prêté (port du Havre)..... 2,800,000 00

3° Emprunts remboursables au moyen, 1° d'une annuité fixe portée en dépense au budget, pendant un nombre déterminé d'années, pour la portion de ces emprunts que le Trésor a prise à sa charge; 2° de droits spéciaux de tonnage et de navigation, dont le produit annuel est garanti aux prêteurs; 3° d'un contingent annuel fourni par les localités (ports de Boulogne et de Rouen)..... 2,490,000 00

4° Emprunts remboursables au moyen d'une annuité fixe servie à la charge du budget de l'État pendant un nombre déterminé d'années, et tenant lieu d'intérêts, de prime et d'amortissement (navigation de l'Isle)..... 2,500,000 00

A REPORTER..... 11,490,000 00

Note sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

REPORT		11,490,000f 00c
5° Emprunts dont le remboursement a été assigné sur des contingents annuels à fournir par les départements ou les villes (portion de l'emprunt du port de Dunkerque à amortir par la ville et par le département du Nord)		392,000 00
TOTAL des emprunts auxquels divers modes particuliers d'amortissement ont été appliqués		11,882,000 00
6° Emprunts dont le Trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital :		
Ponts de Bergerac, de Montrejeau et de Pensaguel	4,850,000f 00c	
Canaux du Rhône au Rhin, de la Somme, des Ardennes, de Bourgogne, d'Arles, de Bretagne, du Nivernais, de Berry, et canal latéral à la Loire	123,100,000 00	
Navigation de l'Oise et du Tarn	3,800,000 00	
Pont de Dunkerque et de Granville	2,148,000 00	
		133,898,000 00
MONTANT TOTAL des emprunts effectués		145,780,000 00

Le versement de ces emprunts a eu lieu pendant les années indiquées ci-après :

ANNÉES 1818	250,000f	REPORT	119,836,753f
—— 1819	525,000	ANNÉES 1830	9,832,833
—— 1820	1,675,000	—— 1831	6,871,219
—— 1821	3,453,333	—— 1832	6,034,154
—— 1822	11,018,037	—— 1833	560,041
—— 1823	16,619,391	—— 1834	440,000
—— 1824	15,647,492	—— 1835	880,000
—— 1825	16,880,706	—— 1836	590,000
—— 1826	16,329,773	—— 1837	430,000
—— 1827	15,121,266	—— 1838	100,000
—— 1828	11,745,111	—— 1839	205,000
—— 1829	10,571,644		
A REPORTER	119,836,753		145,780,000

Sur les emprunts que le Trésor doit rembourser matériellement, ci		133,898,000f 00c
il a été amorti, savoir :		
Antérieurement au 1er janvier 1853	55,455,731f 59c	59,537,604 52
Pendant l'année 1853	4,081,872 93	
et, au 1er janvier 1854, il restait à amortir		74,360,395 48

Le temps probable qui doit s'écouler, à partir de la même époque, pour compléter l'amortissement de ces emprunts, varie selon les conditions propres à chacun d'eux; cependant on peut résumer de la manière suivante les indications données à cet égard dans le tableau précité du compte de 1838 :

De 6 à 10 ans 1/2, pour	5,856,437f 53c
De 12 à 16 ans, pour	68,503,957 95
TOTAL	74,360,395 48

Note sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

Les charges qui sont résultées, pour les budgets, des diverses conditions stipulées par les traités en faveur des prêteurs, sont celles dont on va présenter le détail; mais, en les examinant, il importe de ne pas perdre de vue l'observation reproduite annuellement au compte général des finances sur les améliorations résultant, pour le Trésor, des grands travaux d'utilité publique exécutés au moyen des emprunts spéciaux dont il s'agit. Ces emprunts n'ont point été consommés improductivement, comme ceux que l'État s'est trouvé dans la nécessité, à plusieurs époques, de contracter en rentes, et à des conditions souvent très-onéreuses. Les canaux, les ponts subsistent et constituent un immense capital; ils sont une source féconde de prospérité pour le pays, d'abord par les revenus directs qu'ils procurent au Trésor, et ensuite par les avantages indirects qui en résultent pour l'État et pour les particuliers, tels que l'abaissement du prix des transports, l'augmentation de la valeur des propriétés et de la matière imposable, l'accroissement des droits de mutation et de succession, etc. Il serait impossible, au reste, d'apprécier en chiffres la plus-value de ressources dont on aurait à tenir compte pour ces diverses causes, si l'on pouvait, dans un même document, rapprocher les recettes et les dépenses qui ont été la conséquence des emprunts et des travaux : on doit, en conséquence, se borner à énoncer ici celui des termes de ce tableau général, qui se forme de la dépense à laquelle les budgets ont eu à subvenir pour assurer le service annuel de la dette contractée par le Trésor.

	DÉPENSES EFFECTUÉES		
	antérieurement au 1er janvier 1853.	pendant l'année 1853.	TOTAL.
1° *Emprunts à rembourser matériellement par le Trésor.*			
Intérêts et primes	181,754,093f 49c	4,878,427f 07c	186,632,520f 56c
2° *Emprunts contractés à des conditions diverses.*			
Annuités fixes tenant lieu d'intérêts, de primes, etc	6,938,376 76	//	6,938,376 76
Remboursement de droits spéciaux de tonnage, etc	5,798,690 78	//	5,798,690 78
Insuffisance de droits de péage	2,883,873 95	//	2,883,873 95
	197,375,034 98	4,878,427 07	202,253,462 05

Les payements ordonnancés sur les budgets, à titre d'amortissement des emprunts et mentionnés d'autre part, ne sont pas compris dans les charges ci-dessus, parce que leur effet est de libérer le Trésor public et non de constituer pour lui une dépense réelle.

On se réfère, au surplus, aux explications données page 411 du compte des finances de l'année 1838, sur les causes de l'impossibilité où l'Administration se trouve de faire connaître, en une seule expression, un taux fixe d'intérêts servant à déterminer, en définitive, la dépense annuelle qui pèse sur le Trésor pour le service des emprunts spéciaux formant l'objet du présent compte.

Note sur le Rachat des Droits attribués aux compagnies.

Les lois du 3 mai 1853 ont opéré le rachat des droits attribués aux compagnies du canal du Rhône au Rhin, du canal de Bourgogne et des Quatre-Canaux, et représentés par les actions de jouissance de ces compagnies. D'après ces mêmes lois, les articles 7, 8 et 10 du cahier des charges annexé à la loi du 5 août 1821, et les articles 9, 10 et 11 du cahier des charges annexé à la loi du 14 août 1822, sont abrogés, et en remplacement des droits qui en résultaient chacune des compagnies a reçu un titre donnant droit à trente annuités de somme égale et payables le 1er juin de chaque année.

Le chiffre de ces annuités a été fixé,

SAVOIR :

Pour la compagnie du canal du Rhône au Rhin, à.....	432,612f
Pour la compagnie du canal de Bourgogne, à.....	346,980
Pour la compagnie des Quatre-Canaux, à.....	566,735
	1,346,327

Le tableau qui suit présente le montant des sommes que les lois du 3 mai 1853 ont mises à la charge du Trésor, les payements effectués et le reste à payer au 1er janvier 1854.

	MONTANT des sommes à payer en trente années pour valeur des droits attribués aux compagnies.	ANNUITÉS payées en 1853.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1854.
Canal du Rhône au Rhin.....	12,978,360f	432,612f	12,545,748f
Canal de Bourgogne.....	10,409,400	346,980	10,062,420
Quatre-Canaux.....	17,002,050	566,735	16,435,315
	40,389,810	1,346,327	39,043,483

COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Tableau présentant la classification des Emprunts, d'après la nature des conditions stipulées pour l'amortissement de chacun d'eux.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	CONDITIONS des emprunts. — Pages du compte de 1838.	MONTANT DES EMPRUNTS, par emprunt.	MONTANT DES EMPRUNTS, par catégorie.	OBSERVATIONS.
EMPRUNTS DONT LE TRÉSOR S'EST ENGAGÉ À REMBOURSER MATÉRIELLEMENT LE CAPITAL.					
Port de Dunkerque (portion de l'emprunt que le trésor a prise à sa charge)	Caisse des dépôts et consignations	415	1,548,000f		
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac et de Coëmont	Balguerie et compagnie.	415	2,900,000		
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey et de Souillac	Urbain-Sartoris et compagnie	417	1,800,000		
Pont de Pensaguel	*Idem*	419	150,000		
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie.	419	10,000,000		
Canaux de la Somme et de Manicamp	Urbain-Sartoris et Cie.	421	6,600,000		
Canal des Ardennes	(Compagnie dite des	421	8,000,000		
Navigation de l'Oise	*Trois-Canaux.*)	423	3,000,000	133,898,000f	
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et Cie.	425	25,000,000		
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	425	5,500,000		
Canaux de Bretagne	André-Cottier et Cie.	427	36,000,000		
Canal du Nivernais	(Compagnie dite des	427	8,000,000		
Canal du Berry	*Quatre-Canaux.*)	429	12,000,000		
Canal latéral à la Loire		429	12,000,000		
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	431	800,000		
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem*	431	600,000		
EMPRUNTS CONTRACTÉS À DES CONDITIONS DIVERSES.					
Pont de Bordeaux (1)	Balguerie et compagnie	413	2,000,000f		
Pont de Libourne (1)	*Idem*	413	1,500,000		
Pont de Laval (1)	Dubois-Fresnay et Cie.	417	200,000		
Grands travaux du port du Havre (2)	Homberg et compagnie	431	2,800,000		
Travaux d'amélioration du port de Boulogne (3)	Caisse des dépôts et consignations	433	1,650,000		
Travaux de perfectionnement à exécuter au port et aux quais de Rouen (3)	Barbet et compagnie. Caisse des dépôts et consignations	433	840,000	11,882,000f	
Navigation de l'Isle (4)	Froidefond de Bellisle et compagnie	423	2,500,000		
Port de Dunkerque (portion de l'emprunt mise à la charge du département et de la ville) (5)	Caisse des dépôts et consignations	415	392,000		
				145,780,000	

(1) Emprunts au remboursement desquels il a été assigné un droit de péage concédé aux prêteurs, et qui n'ont mis à la charge du Trésor public que l'insuffisance du produit de ce droit, comparativement à l'annuité consentie par les traités.

(2) Emprunt remboursable au moyen d'un droit de tonnage concédé aux prêteurs jusqu'à l'entier amortissement du capital prêté.

(3) Emprunts remboursables au moyen, 1° d'une annuité fixe portée en dépense au budget pendant un nombre déterminé d'années, pour la portion de ces emprunts que le Trésor a prise à sa charge; 2° de droits spéciaux de tonnage et de navigation, dont le produit annuel est garanti aux prêteurs; 3° d'un contingent annuel fourni par les localités.

(4) Emprunt remboursable au moyen d'une annuité fixe, servie à la charge du budget de l'État pendant un nombre d'années déterminé, et tenant lieu d'intérêts, de prime et d'amortissement.

(5) Emprunt dont le remboursement a été assigné sur des contingents annuels à fournir par le département et par la ville.

Situation, au 1er janvier 1854, des Emprunts à rembourser matériellement par le Trésor.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des EMPRUNTS.	SOMMES AMORTIES.	SOMMES restant À AMORTIR au 1er janvier 1853.	TEMPS PROBABLE restant à courir pour compléter l'amortissement.
PONTS.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac, de Coëmont	Balguerie et compagnie	2,900,000	2,900,000 00	"	Terminé.
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey, de Souillac	Urbain Sartoris	1,800,000	1,800,000 00	"	*Idem.*
Pont de Pensaguel	*Idem*	150,000	150,000 00	"	*Idem.*
CANAUX.					
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie	10,000 00	6,915,944 93	3,084,055 07	6 ans.
Canaux de la Somme et de Manicamp	*Idem*	6,600 00	1,817,568 80	4,782,431 20	16 ans.
Canal des Ardennes	*Idem*	8,000,000	2,203,113 71	5,796,886 29	*Idem.*
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et compagnie	25,000,000	9,212,612 67	15,787,387 33	14 ans 1/2.
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	5,500,000	2,727,617 54	2,772,382 46	10 ans 1/2.
Canaux de Bretagne	André Cottier et compagnie	36,000,000	14,108,384 00	21,891,616 00	13 ans.
Canal du Nivernais	*Idem*	8,000,000	3,777,277 00	4,222,723 00	12 ans.
Canal du Berry	*Idem*	12,000,000	5,283,625 00	6,716,375 00	*Idem.*
Canal latéral à la Loire	*Idem*	12,000,000	5,187,350 00	6,812,650 00	13 ans.
PORTS.					
Port de Dunkerque	Caisse des dépôts et consignations	1,548,000	1,548,000 00	"	Terminé.
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem*	600,000	600,000 00	"	*Idem.*
TRAVAUX DE NAVIGATION.					
Navigation de l'Oise	Urbain Sartoris et compagnie	3,000,000	826,167 63	2,173,832 37	16 ans.
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	800,000	479,943 24	320,056 76	12 ans.
		133,898,000	59,537,604 52	74,360,395 48	

Suite du COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Tableau des charges supportées par les budgets, jusqu'au 1er janvier 1854, pour les Emprunts applicables aux Ponts, Canaux et Travaux divers.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	DATES DES LOIS qui ont autorisé les emprunts.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des EMPRUNTS.	CHARGES DES EMPRUNTS. — EMPRUNTS À REMBOURSER MATÉRIELLEMENT PAR LE TRÉSOR. — Intérêts et primes.	EMPRUNTS CONTRACTÉS À DES CONDITIONS DIVERSES. — Payements d'annuités fixes tenant lieu d'intérêts de primes et d'amortissement.	Remboursement de produits de droits de tonnage ou de navigation concédés aux compagnies.	Payements pour insuffisance de droits de péage.	TOTAL PAR EMPRUNT.	OBSERVATIONS.
PONTS.									
Pont de Bordeaux	10 avril 1818.	Balguerie et compagnie	2,000,000f	"	"	"	199,475f 99c	199,475f 99c	(A) Emprunts pour lesquels le Trésor a soldé, en totalité, la dépense qui était à sa charge.
Pont de Libourne	13 mai 1818.	*Idem*	1,500,000	"	"	"	2,601,444 59	(A) 2,601,444 59	
Pont de Laval	5 août 1821.	Dubois-Fresnay et compagnie	200,000	(B) 15,597f 03c	"	"	82,953 37	(A) 98,550 40	
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac et de Coëmont	*Idem.*	Balguerie et compagnie	2,900,000	3,436,387 43	"	"	"	(A) 3,436,387 43	
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey et de Souillac	*Idem.*	Urbain Sartoris et compagnie	1,800,000	2,249,797 29	"	"	"	(A) 2,249,797 29	
Pont de Pensaguel	*Idem.*	*Idem*	150,000	180,515 40	"	"	"	(A) 180,515 40	(B) Payements d'intérêts, faits à la compagnie, en 1822 et 1823, avant l'établissement du péage.
CANAUX.									
Canal du Rhône au Rhin	6 août 1821.	Humann et compagnie	10,000,000	16,375,825 07	"	"	"	16,375,825 07	
Canal de la Somme et de Manicamp	*Idem.*	Urbain-Sartoris et compagnie	6,600,000	11,662,931 20	"	"	"	11,662,931 20	
Canal des Ardennes	*Idem.*	*Idem*	8,000,000	15,176,886 29	"	"	"	15,176,886 29	
Canal de Bourgogne	14 août 1822.	J. Hagermann et compagnie	25,000,000	31,814,755 73	"	"	"	31,814,755 73	
Canal d'Arles à Bouc	*Idem.*	Odier et compagnie	5,500,000	7,209,682 46	"	"	"	7,209,682 46	
Canaux de Bretagne	*Idem.*	André Cottier et compagnie	36,000,000	49,834,816 00	"	"	"	49,834,816 00	
Canal du Nivernais	*Idem.*	*Idem*	8,000,000	10,718,723 00	"	"	"	10,718,723 00	
Canal du Berry	*Idem.*	*Idem*	12,000,000	16,060,775 00	"	"	"	16,060,775 00	
Canal latéral à la Loire	*Idem.*	*Idem*	12,000,000	15,702,450 00	"	"	"	15,702,450 00	
PORTS.									
Port de Dunkerque	20 juin 1821.	Caisse des dépôts et consignations	1,940,000	707,636 10	"	"	"	(A) 707,636 10	
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	29 juillet 1829.	*Idem*	600,000	"	"	"	"	(C) "	(C) Cet emprunt n'a mis aucune dépense à la charge des budgets, attendu qu'il n'a donné lieu, de la part du Trésor, qu'à l'amortissement de la somme prêtée, les intérêts ayant été payés par la ville de Granville.
Travaux du port et des quais de Rouen	31 mai 1831.	Barbet et comp. et Caisse des dépôts et consig.	840,000	"	212,968f 75c	538,747f 96c	"	(A) 751,716 71	
Grands travaux du port du Havre	28 juin 1829.	Homberg et compagnie	2,800,000	"	"	4,607,944 97	"	(A) 4,607,944 97	
Travaux d'amélioration du port de Boulogne	28 juin 1829 et 30 juin 1835.	Caisse des dépôts et consignations	1,650,000	(D) 131,398 26	1,287,908 01	651,997 85	"	(A) 2,071,304 12	(D) Payements d'intérêts, faits à la compagnie, de 1830 à 1834, pendant la durée des versements du premier emprunt.
TRAVAUX DE NAVIGATION.									
Navigation de l'Isle	6 août 1821.	Froidefond de Bellisle et compagnie	2,500,000	"	5,437,500 00	"	"	(A) 5,437,500 00	
Navigation de l'Oise	*Idem.*	Urbain Sartoris et compagnie	3,000,000	4,577,582 37	"	"	"	4,577,582 37	
Navigation du Tarn	14 août 1822.	Caisse des dépôts et consignations	800,000	776,761 93	"	"	"	776,761 93	
			145,780,000	186,632,520 56	6,938,376 76	5,798,690 78	2,883,873 95	202,253,462 05	
					15,620,941f 49c				

COMPTE

DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE

POUR L'ANNÉE 1853.

NOTE

Sur le compte des cautionnements en numéraire pour l'année 1853.

Le compte des capitaux de cautionnements en présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement pendant cette période. Il fait connaître les capitaux de cautionnements restant dus par l'État, ceux qui ont été reçus ou remboursés pendant l'année, l'indication des classes de titulaires des emplois, et, enfin, la situation du Trésor, au 1er janvier 1854, relativement au solde dont il demeure débiteur.

Les capitaux de cautionnements versés en numéraire au Trésor pendant l'année 1853 sont de	17,907,051f 34c
Les remboursements montent à	16,403,676 36
RECETTES excédant les remboursements	1,503,374 98
Les capitaux qui restaient dus au 1er janvier 1853 s'élevaient à	246,742,413 63
Par conséquent le Trésor demeure débiteur, au 1er janvier 1854, envers les titulaires de cautionnements, de la somme totale de	248,245,788 61

SAVOIR :

Ministère de la justice	28,416	Parties.	66,434,684f 48c
——— de l'instruction publique	98	.....	718,597 01
——— de l'intérieur	359	.....	4,757,123 69
——— de l'agriculture et du commerce	904	.....	7,363,785 22
——— de la guerre	368	.....	1,728,339 57
——— de la marine	56	.....	1,233,627 00
——— des finances	26,310	.....	165,075,688 10
——— divers	129	.....	933,943 54
	56,640		248,245,788 61

La situation du Trésor, quant à la dette que ce service a mise à sa charge, se résume ainsi qu'il suit :

Note sur le Compte des Cautionnements en numéraire.

Les cautionnements restant inscrits au 1er avril 1814, et dont les fonds ont été employés aux dépenses générales de l'État pendant la période qui se termine à cette époque, s'élèvent à	152,975,907f 62c
Ceux qui ont été versés au Trésor en exécution des lois des 28 avril 1816 et 23 juillet 1820, et dont les budgets des mêmes années ont profité à titre de ressources extraordinaires, montent à	65,122,000 00
TOTAL des fonds de cautionnements portés en recette aux budgets	218,097,907 62
Et, enfin, compensées entre elles pour obtenir l'excédant de la recette ou de la dépense, les opérations auxquelles ont donné lieu, depuis la loi du 28 avril 1816, les créations et les suppressions d'emplois, les augmentations ou les réductions dans les fixations primitives des cautionnements et les mutations de titulaires, font ressortir au compte spécial qui sert à les constater, et sur l'emploi duquel il a été donné dans le compte de l'année 1838, page 460, des explications auxquelles on pourra utilement se reporter, un solde créditeur de	30,147,880 99
TOTAL ÉGAL au montant des cautionnements inscrits sur les livres du Trésor à l'époque du 1er janvier 1854	248,245,788 61

Le compte des finances a compris, pour les années 1839 et antérieures, un tableau présentant la situation des capitaux de cautionnements originairement inscrits au crédit de titulaires français dans les départements séparés. Cette situation n'étant pas susceptible d'éprouver de changements, on a cru pouvoir s'abstenir de la reproduire dans les comptes ; elle se trouve page 533 de celui de 1839.

COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

SITUATION, au 1er janvier 1854, des Capitaux de Cautionnements.

MINISTÈRES auxquels ressortissent les emplois et classes des titulaires.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1853.		RECETTE DE L'ANNÉE 1853. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			DÉPENSES DE L'ANNÉE 1853. (*Suppressions d'emplois, réduction dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			CAPITAUX dus au 1er janvier 1854.		RÉSULTAT, par classe de titulaires, du mouvement de l'année 1853.				OBSERVATIONS.
	Nombre de parties.	Sommes.	Recettes effectives en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Remboursements en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Nombre de parties.	Sommes.	Nombre de parties. Augmentation.	Nombre de parties. Diminution.	Sommes. Excédant de recette.	Sommes. Excédant de dépense.	
Ministère de la justice.															
Avocats au conseil d'État et à la cour de cassation	64	448,000f 00c	7,000f 00c	"	7,000f 00c	35,000f 00c	"	35,000f 00c	60	420,000f 00c	"	4	25,475f 75c	28,000f 00c	
Avoués	3,578	10,615,233 79	680,000 00	"	680,000 00	654,524 25	"	654,524 25	3,593	10,640,709 54	15	"	192,000 00	"	
Commissaires-priseurs	465	4,506,300 00	472,200 00	"	472,200 00	280,200 00	"	280,200 00	478	4,698,300 00	13	"	"	"	
Gardes du commerce	10	60,000 00	"	"	"	"	"	"	10	60,000 00	"	"	"	"	
Greffiers des cours d'appel, des tribunaux civils et de commerce	642	2,739,455 14	145,000 00	"	145,000 00	149,500 00	"	149,500 00	638	2,734,955 14	"	4	28,000 00	4,500 00	
Greffiers des justices de paix	3,125	4,525,837 17	291,000 00	"	291,000 00	263,000 00	"	263,000 00	3,047	4,553,837 17	"	78	1,500 00	"	
Greffiers des tribunaux de police	102	328,775 00	21,000 00	"	21,000 00	19,500 00	"	19,500 00	105	330,275 00	3	"	74,794 09	"	
Huissiers	9,775	7,855,311 56	474,900 00	"	474,900 00	400,105 91	"	400,105 91	9,761	7,930,105 65	"	14	87,322 87	"	
Notaires	10,877	34,979,179 11	2,036,800 00	"	2,036,800 00	1,949,477 13	"	1,949,477 13	10,724	35,066,501 98	"	153	8,666 34	"	
Ministère de l'instruction publique.															
Agents comptables et préposés divers	93	709,930 67	40,000 00	80,000f 00c	120,000 00	31,333 66	80,000f 00c	111,333 66	98	718,597 01	5	"	"	"	
Ministère de l'intérieur.															
Journaux ou écrits périodiques	421	4,800,376 36	533,525 00	"	533,525 00	576,777 67	"	576,777 67	359	4,757,123 69	"	62	"	43,252 67	
Ministère de l'agriculture et du commerce.															
Agents de change et courtiers de commerce dans les départements et courtiers à Paris	835	7,447,310 22	758,500 00	"	758,500 00	842,025 00	"	842,025 00	904	7,363,785 22	69	"	"	83,525 00	
Ministère de la guerre.															
Agents comptables et préposés divers	413	2,009,342 96	179,638 48	189,782 00	369,420 48	460,641 87	189,782 00	650,423 87	368	1,728,339 57	"	45	"	281,003 39	
Ministère de la marine.															
Agents comptables et préposés divers	57	924,529 59	46,000 00	32,000 00	78,000 00	58,069 59	32,000 00	90,069 59	34	912,460 00	"	23	"	12,069 59	
Préposés divers et officiers ministériels dans les colonies	22	321,167 00	"	"	"	"	"	"	22	321,167 00	"	"	"	"	
A REPORTER	30,479	82,270,748 57	5,685,563 48	301,782 00	5,987,345 48	5,720,155 08	301,782 00	6,021,937 08	30,201	82,236,156 97	105	383	417,759 05	452,350 65	

Suite du COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

Suite de la *Situation, au 1er janvier 1854, des Capitaux de Cautionnements.*

MINISTÈRES auxquels ressortissent les emplois et classes des titulaires.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1853.		RECETTE DE L'ANNÉE 1853. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			DÉPENSES DE L'ANNÉE 1853. (*Suppressions d'emplois, réductions dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			CAPITAUX dus au 1er janvier 1854.		RÉSULTAT, par classe de titulaires, du mouvement de l'année 1853.				OBSERVATIONS.
	Nombre de parties.	Sommes.	Recettes effectives en numéraire.	Application à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Remboursements en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Nombre de parties.	Sommes.	Nombre de parties. Augmentation.	Nombre de parties. Diminution.	Sommes. Excédant de recette.	Sommes. Excédant de dépense.	
Report	30,479	82,270,748f 57c	5,685,563f 48c	301,782f 00c	5,987,345f 48c	5,720,155f 08c	301,782f 00c	6,021,937f 08c	30,201	82,236,156f 97c	105	383	417,759f 05c	452,350f 65c	
Ministère des Finances.															
Agents de change à Paris	62	7,750,000 00	625,000 00	"	625,000 00	750,000 00	"	750,000 00	61	7,625,000 00	"	1	"	125,000 00	
Caissier payeur central et caissiers divers	2	400,000 00	"	"	"	"	"	"	2	400,000 00	"	"	"	"	
Contributions indirectes et tabacs	5,050	20,608,956 59	1,264,200 00	3,000 00	1,267,200 00	1,297,870 13	"	1,297,870 13	5,105	20,578,286 46	55	"	"	30,670 13	
Douanes (préposés de l'administration des)	1,133	2,669,281 96	441,200 00	"	441,200 00	336,651 00	"	336,651 00	1,144	2,773,830 96	11	"	104,549 00	"	
Enregistrement (préposés de l'administration de l')	4,009	18,643,300 21	1,355,100 00	"	1,355,100 00	958,375 35	"	958,375 35	4,000	19,040,024 86	"	9	396,724 65	"	
Octrois	2,167	2,002,265 52	159,879 80	20,650 00	180,529 80	207,041 46	23,650 00	230,691 46	2,198	1,952,103 86	31	"	"	50,161 66	
Payeurs du Trésor dans les départements	134	3,875,272 00	203,000 00	383,000 00	586,000 00	324,002 33	369,000 00	693,002 33	127	3,768,269 67	"	7	"	107,002 33	
Percepteurs et receveurs communaux	10,328	57,782,884 93	4,169,979 06	2,461,119 51	6,631,098 57	2,551,247 96	2,434,960 51	4,986,208 47	10,119	59,427,775 03	"	209	1,644,890 10	"	
Postes (préposés de l'administration des)	3,106	4,964,060 93	311,450 00	"	311,450 00	247,597 27	"	247,597 27	3,144	5,027,913 66	38	"	63,852 73	"	
Receveurs généraux des finances	98	28,152,835 00	2,169,754 00	1,975,840 00	4,145,594 00	2,964,182 00	1,551,407 00	4,515,589 00	101	27,782,840 00	3	"	"	369,995 00	
Receveurs particuliers des finances	392	16,754,296 38	1,416,725 00	1,352,077 00	2,768,802 00	1,006,785 78	1,816,669 00	2,823,454 78	309	16,699,643 60	"	83	"	54,652 78	
Ministères divers.															
Agents comptables et préposés divers	136	868,511 54	105,200 00	44,000 00	149,200 00	39,768 00	44,000 00	83,768 00	129	933,943 54	"	7	65,432 00	"	
	57,096	246,742,413 63	17,907,051 34	6,541,468 51	24,448,519 85	16,403,676 36	6,541,468 51	22,945,144 87	56,640	248,245,788 61	243	699	2,693,207 53	1,189,832 55	
											456		1,503,374 98		

Situation, au 1er janvier 1854, des Fonds de cautionnements compris dans le passif de la situation de l'Administration des finances.

Solde dont le Trésor était débiteur au 1er janvier 1853. (Voir le compte des finances de l'année 1852, page 509.)			28,644,506f 01c
Opérations de l'année 1853	Recettes	17,907,051f 34c	"
	Remboursements	16,403,676 36	"
Excédant de recettes pendant l'année 1853. (Voir page 180.)		1,503,374 98	1,503,374 98
Solde débiteur du Trésor au 1er janvier 1854. (Voir page 387.)			30,147,880 99

COMPTE

DES RENTES VIAGÈRES

POUR L'ANNÉE 1853.

NOTE

Sur le Compte des Rentes viagères d'ancienne origine, pour l'année 1853.

Le compte des rentes viagères anciennes présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement durant cette période de chaque classe de ces rentes, suivant qu'elles ont été constituées sur une, deux, trois ou quatre têtes.

Les rentes de cette nature qui figurent encore aujourd'hui sur les livres de la dette inscrite sont les restes des emprunts qui ont été contractés dans cette nature de dette pendant les dernières années du XVIIIe siècle.

Le tableau placé ci-après a pour objet de faire connaître les rétablissements des parties qui, ayant négligé de réclamer le payement de leurs arrérages, ont été relevées de la déchéance qu'elles avaient encourue; les mutations effectuées entre les différentes classes par suite de décès, et qui, sans libérer définitivement l'État, ont eu pour effet de réduire le nombre des rentiers au profit desquels il doit successivement servir les arrérages, et enfin les extinctions absolues produites par les décès applicables aux rentes qui n'ont été instituées ou qui ne reposent plus que sur une seule tête.

Cette partie de la dette viagère du Trésor s'élevait, au 1er janvier 1853 (voir page 515 du Compte de 1852), à	1,482,857^f
Pendant l'année 1853, et indépendamment des mutations de classes par suite de décès, partages, successions, etc., dont le résultat se balance, les rentes viagères se sont accrues de rétablissements au profit de titulaires présumés décédés, et qui ont justifié de leur existence, de	1,992
	1,484,849
Elles ont été réduites, pendant la même année, et par suite d'extinctions résultant de décès notifiés ou présumés, de	147,801
et s'élèvent, à l'époque du 1er janvier 1854, à	1,337,048

SAVOIR :

1re classe sur 1 tête	4,223 parties	1,028,218^f
2e classe sur 2 têtes	1,647 *idem*	281,584
3e classe sur 3 têtes	97 *idem*	17,998
4e classe sur 4 têtes	38 *idem*	9,248
	6,062	1,337,258

RENTES INSCRITES AU PROFIT DES LÉGATAIRES DE LA DUCHESSE DOUAIRIÈRE D'ORLÉANS ET DE LA DUCHESSE DE BOURBON-PENTHIÈVRE.

Extrait du décret du 22 janvier 1852.

Art. 1er. Les biens meubles et immeubles qui sont l'objet de la donation faite le 7 août 1830 par le roi Louis-Philippe sont restitués au domaine de l'État.

Extrait des décisions ministérielles des 23 février et 25 mars 1853.

..... Le payement des rentes et pensions non éteintes, léguées par Mme la duchesse douairière d'Orléans, doit être considéré comme une charge du retour à l'État des biens compris dans la donation du 7 août 1830.....

Note sur le Compte des rentes viagères d'ancienne origine, pour l'année 1853.

..... Il sera procédé à l'examen des droits des légataires au fur et à mesure des réclamations.....

..... Il y a lieu d'appliquer aux rentes viagères et pensions léguées par Mme la duchesse d'Orléans, reconnues comme charges de l'État, les dispositions des articles 211 et 212 de l'ordonnance du 31 mai 1838, sur la comptabilité publique, et le payement en sera effectué comme celui des autres rentes viagères dues par le Trésor.

Extrait de la décision ministérielle du 23 mai 1853, relative aux rentes léguées sur la succession de la duchesse de Bourbon-Condé, comprise pour une partie dans la donation du 7 août 1830.

« Il y a lieu d'acquitter la moitié entière des rentes dont il s'agit, sauf réserve contre la famille d'Or-« léans pour telle répétition qui pourrait être ultérieurement reconnue fondée. »

« Ces rentes seront inscrites au grand-livre de la dette publique viagère suivant le mode prescrit..... « pour les rentes léguées par la duchesse douairière d'Orléans. »

Dans le tableau pages 514 et 515, on a distingué des rentes viagères anciennes celles qui ont été inscrites en vertu des décret et décision ci-dessus.

RENTES VIAGÈRES DE LA VIEILLESSE.

Lois des 18 juin 1850 et 28 mai 1853. — Décret d'exécution du 18 août 1853.

La caisse de retraites ou de rentes viagères de la vieillesse, créée sous la garantie de l'État, est gérée par l'administration de la caisse des dépôts et consignations.

Le capital de la rente à servir est formé par des versements volontaires.

Les versements sont effectués : à Paris, à la caisse des consignations; dans les départements, aux caisses des receveurs généraux et particuliers des finances.

L'intérêt du capital dont il est tenu compte pour la formation de la rente est calculé à 4 1/2 p. o/o.

Le versement doit précéder de deux années au moins l'époque fixée pour l'entrée en jouissance de la rente.

Le maximum de la rente constituée sur une tête est fixé à 600 francs.

Ces rentes sont incessibles et insaisissables jusqu'à concurrence de 360 francs.

Les arrérages en sont payables par trimestre, aux 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre.

Toutes les sommes disponibles provenant soit des versements, soit des intérêts perçus, sont successivement, et dans les huit jours au plus tard, employés en achat de rentes sur l'État pour le compte de la caisse des retraites.

Tous les trois mois, la caisse des dépôts et consignations fait inscrire au livre de la dette publique les rentes viagères liquidées pendant le trimestre. Elle fait transférer, aux mêmes époques, au nom de la caisse d'amortissement, par un prélèvement sur le compte de la caisse des retraites, la quotité de rentes nécessaire pour produire, au cours moyen des achats opérés pendant le trimestre, un capital équivalent aux rentes viagères à inscrire.

Les rentes ainsi transférées à l'amortissement sont annulées.

A partir du 1er janvier 1854, les versements de la part de nouveaux déposants pourront être refusés.

COMPTE DES RENTES VIAGÈRES.

Situation, au 1er janvier 1854, des Rentes inscrites.

CLASSES.	SITUATION au 1er janvier 1853.	MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1853. AUGMENTATIONS. Rétablissements de rentes viagères anciennes et inscriptions de rentes viagères nouvelles.	Mutations de classes par suite de décès.	Mutations résultant de partages, successions et autres causes.	TOTAUX.	DIMINUTIONS. Extinctions résultant de décès notifiés ou présumés.	Mutations de classes par suite de décès.	Mutations résultant de partages, successions et autres causes.	TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1854.	OBSERVATIONS.
		(a)	(b)	(c)		(d)	(e)	(f)			
					MONTANT DES RENTES.						
1re classe ou sur 1 tête	1,141,552	1,630	2,754	2,632	7,016	117,618	"	2,732	120,350	1,028,218	
2e *idem* ou sur 2 têtes	311,077	50	37	150	237	27,813	1,783	134	29,730	281,584	
3e *idem* ou sur 3 têtes	20,325	"	"	"	"	2,290	37	"	2327	17,998	
4e *idem* ou sur 4 têtes	9,903	312	"	"	312	80	887	"	967	9,248	
	1,482,857	1,992	2,791	2,782	7,565	147,801	2,707	2,866	153,374	1,337,048	
			5,573				5,573				
Légataires de la duchesse douairière d'Orléans et de la duchesse de Bourbon-Condé	"	52,455	"	"	52,245	"	"	"	"	52,455	
Rentes viagères pour la vieillesse	574,738	956,799	"	"	956,799	20,421	"	"	20,421	1,511,116	
					NOMBRE DE PARTIES.						
1re classe ou sur 1 tête	4,717	10	6	9	25	501	"	18	519	4,223	
2e *idem* ou sur 2 têtes	1,817	1	1	2	4	167	5	2	174	1,647	
3e *idem* ou sur 3 têtes	108	"	"	"	"	10	1	"	11	97	
4e *idem* ou sur 4 têtes	37	3	"	"	3	1	1	"	2	38	
	6,679	14	7	11	32	679	7	20	706	6,062	
			18				27				
Légataires de la duchesse douairière d'Orléans et de la duchesse de Bourbon-Condé	"	57	"	"	57	"	"	"	"	57	
Rentes viagères pour la vieillesse	1,776	3,506	"	"	3,506	66	"	"	66	5,216	

(a) Rétablissement, sur les états de payement, de rentes dont les arrérages avaient cessé d'être réclamés pendant trois années consécutives, et qui, aux termes du décret du 8 ventôse an XIII, ont été rejetées du grand-livre comme éteintes, et portées au compte des extinctions présumées. Ces rétablissements sont toujours l'objet d'un examen approfondi et de décisions spéciales.

(b) Cette colonne comprend les rentes qui passent, à la mort d'une ou plusieurs têtes sur lesquelles elles reposent, à celles des classes qui sont composées du nombre de têtes survivantes, sans qu'il résulte de cette opération un accroissement de la dette; seulement cette dette ne repose plus que sur un nombre réduit de rentiers vivants.

(c) Dans cette colonne figurent les mutations résultant de partages, successions et autres causes qui, en changeant la personne du rentier ayant droit à la jouissance, ne changent pas la nature de la rente, puisque aucune extinction n'est survenue dans les têtes sur lesquelles cette jouissance repose. Le nombre des mutations par décès est inférieur à celui des mutations résultant de partages, successions et autres causes : il faut remarquer que, dans ces dernières, se trouvent compris les transferts de propriété qui sont opérés par des ventes, bien que cette nature de rente soit moins susceptible de transfert que les rentes perpétuelles; cependant celles qui sont assises sur plusieurs têtes, et notamment les rentes génevoises, offrent encore à des vieillards des chances de durée plus grande que celles de leur vie : de là la multiplicité des ventes, lesquelles, jointes aux divisions par succession ou réunion dans une même main d'une rente viagère possédée par plusieurs, viennent rendre cette nature de mutation plus multipliée que celles qui arrivent par décès, en observant que les parties ne notifient souvent le décès que lorsque celui de la dernière tête est arrivé.

Toutes les extinctions de la quatrième classe ne forment pas une augmentation du nombre des parties de la troisième, et successivement jusqu'à la classe de rentes sur une seule tête. La plupart des rentiers viagers négligent de faire connaître les décès à mesure qu'ils ont lieu, et les lois des 24 frimaire an VI et 22 floréal an VII ne les obligent à présenter que le certificat de vie de l'une des têtes sur lesquelles la rente est assise; le trésor peut ne connaître en conséquence tous les décès que lorsque la dernière tête vient à décéder. L'extinction totale au profit du trésor peut donc aussi s'appliquer à une rente encore inscrite sur deux, trois ou quatre têtes; ces diverses circonstances rendent difficile de suivre avec une précision rigoureuse le mouvement de chaque classe. Celui qu'indique le tableau ci-dessus n'offre que le résultat des notifications de décès parvenues à la connaissance du trésor. Il faut observer néanmoins qu'il ne peut y avoir aucun préjudice pour l'État, puisque le trésor demeure débiteur de la rente tant qu'il reste une tête vivante, et qu'au moment du décès de la dernière le rentier ne pourrait plus, qu'à l'aide d'un faux, en toucher les arrérages.

(d) Les extinctions qui sont portées dans cette colonne se divisent comme il suit :

Rentes viagères d'ancienne origine	Extinctions définitives résultant de décès notifiés	105,460f	147,801
	Extinctions présumées	42,341	
Rentes viagères pour la vieillesse	Extinctions résultant de décès notifiés	20,421	20,421
	Extinctions présumées	"	

(e) Colonne correspondant à celle (b).

(f) *Idem* (c).

COMPTE

DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR

POUR L'ANNÉE 1853.

NOTE

Sur le Compte des Pensions inscrites au Trésor.

Le présent compte fait connaître les différentes natures de pensions dont les arrérages sont payés sur les fonds généraux du budget, les lois qui en ont autorisé l'inscription, les crédits que ces lois ont accordés et leur situation, les nouvelles pensions liquidées et inscrites, et enfin celles qui ont été éteintes pour cause de décès.

Les crédits ouverts depuis 1817 pour l'inscription des pensions tant civiles que militaires, et que l'on reproduit dans le présent compte afin de présenter l'ensemble des opérations qui ont eu lieu depuis le nouveau régime consacré par la loi du 25 mars 1817 pour cette nature de dette, s'élevaient, au 1er janvier 1853, à la somme de..... 118,600,106f

Les mouvements que ces crédits ont éprouvés, pendant l'année 1853, sont ceux qui suivent:

Crédits alloués pour l'inscription des pensions militaires:		
Loi du 8 juillet 1852.....	1,500,000f	1,820,000
Crédits alloués par la loi du 8 juillet 1852 pour l'inscription des indemnités viagères de retraites aux employés et agents de la dernière liste civile.....	320,000	
		120,420,106
A DÉDUIRE:		
Réductions pour cause d'extinctions sur les crédits précédemment accordés pour les pensions de la pairie, les pensions ecclésiastiques, les pensions de donataires, les pensions militaires et les secours viagers aux anciens militaires de la République et de l'Empire.....		158,289
Reste pour le montant des crédits à rapprocher du résultat des mouvements que les pensions de toute nature ont présentés pendant l'année 1853, et qui sont expliqués ci-après.....		120,261,817
Sur cette somme, les pensions inscrites antérieurement au 1er janvier 1853 s'élevaient (voir page 523 du compte de 1852) à.....	116,806,206f	
et celles dont l'inscription a eu lieu pendant l'année 1853, déduction faite des pensions annulées, sont de.....	1,766,775	
ENSEMBLE.....	118,572,981 ci	118,572,981
Crédits d'inscription restant disponibles au 1er janvier 1854, savoir:		
Pensions civiles.....	1,613,350f	1,688,836
Pensions militaires.....	315	
Pensions à titre de récompenses nationales.....	39,050	
Secours viagers aux anciens militaires de la République et de l'Empire.....	33,110	
Indemnités viagères de retraite aux employés et agents de la dernière liste civile.....	3,011	

Les pensions de toute nature inscrites sur les livres du trésor, au 1er janvier 1853, montaient (voir page 524 du compte de 1852) à..... 44,756,697f

A REPORTER..... 44,756,697

Note sur le Compte des Pensions inscrites au Trésor.

REPORT..... 44,756,697f

Elles ont été augmentées, pendant l'année 1853, des secours annuels et viagers accordés aux anciens militaires de la République et de l'Empire, en exécution du décret du 14 décembre 1851, des dotations allouées aux membres du Sénat, en vertu de l'article 22 de la Constitution promulguée le 14 janvier 1852, et des indemnités viagères de retraite accordées aux employés et agents de la dernière liste civile par la loi du 8 juillet 1852. A ces accroissements il faut encore ajouter l'excédant des nouvelles concessions de pensions civiles sur les extinctions;

SAVOIR :

Pensions civiles	37,675f	3,876,114f
Secours viagers à des militaires de la République et de l'Empire	54,450	
Indemnités viagères de retraite aux employés et agents de la dernière liste civile	316,989	
Dotations du Sénat	3,467,000	

Les décroissements résultant de l'excédant des extinctions sur les nouvelles concessions, et de diverses causes qui varient selon la classe des pensions, s'élèvent à la somme de 1,825,499 fr.;

SAVOIR :

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	76,000	2,050,615	
——— ecclésiastiques	41,839		
——— militaires	1,904,095		
——— de donataires	6,581		
——— à titre de récompenses nationales	22,100		
DIFFÉRENCE en plus		1,825,499	ci 1,825,499

Les charges du Trésor pour les pensions de toute nature s'élèvent, au 1er janvier 1854, à..... 46,582,196

SAVOIR :

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	26 parties	268,000f
——— civiles	1,939	1,386,650
——— ecclésiastiques	674	151,008
——— militaires	72,831	35,143,794
——— de donataires	2,580	1,128,465
——— à titre de récompenses nationales	2,036	904,050
Secours viagers à d'anciens militaires de la République et de l'Empire	12,593	2,633,240
Indemnités viagères de retraite aux employés et agents de la dernière liste civile	955	316,989
Dotations du Sénat	155	4,650,000
TOTAUX	93,789	46,582,196

Note sur le Compte des Pensions inscrites au Trésor.

Extrait du Décret du 14 décembre 1851.

Art. 1er. Des secours annuels et viagers seront distribués aux anciens militaires de la République et de l'Empire compris dans les listes nominatives dressées par la commission instituée en vertu du décret du 25 février 1850, et arrêtées définitivement par le ministre de la justice.

Art. 2. Ces secours seront calculés d'après les règles fixées par l'état de répartition annexé au présent décret, et distribués par le grand chancelier de la Légion d'honneur.

ÉTAT DE RÉPARTITION DU CRÉDIT DE 2,700,000 FRANCS.

CLASSIFICATIONS.	ALLOCATION par HOMME.	NOMBRE D'HOMMES admis.	MONTANT PARTIEL des allocations.	TOTAUX par CATÉGORIE.
1re CATÉGORIE. — ÂGE.				
Octogénaires	220f	651	143,220f	2,060,620f
Septuagénaires	200	4,022	804,400	
Sexagénaires et au-dessous	175	6,360	1,113,000	
		11,033		
2e CATÉGORIE. — SERVICES.				
20 ans de service et au-dessus	75	595	44,625	499,265
De 16 à 19 ans	60	748	44,880	
De 12 à 15 ans	50	2,216	110,800	
Moins de 12 ans	40	7,474	298,960	
		11,033		
3e CATÉGORIE. — BLESSURES.				
6 blessures et au-dessus	30	159	4,770	136,460
4 et 5 blessures	25	414	10,350	
2 et 3 blessures	20	2,680	53,600	
1 seule blessure	15	4,516	67,740	
		7,283		2,696,345
A ajouter :				
La différence du minimum au maximum de l'allocation pour blessures, aux amputés	15	55	.....	825
Total du crédit	.....	.....	.....	2,697,170

Note sur le Compte des Pensions inscrites au Trésor.

Loi du 10 juin 1853.

Art. 1er. La somme qui, par suite des extinctions, restera libre annuellement sur le crédit de deux millions sept cent mille francs (2,700,000f), ouvert au budget du ministère des finances, section de la dette viagère, pour secours viagers à d'anciens militaires de la République et de l'Empire, sera affectée à la même destination, pendant cinq années, à partir du 1er janvier 1853 jusqu'au 31 décembre 1857.

Art. 2. Dans la limite du crédit de deux millions sept cent mille francs, de nouveaux titulaires pourront être inscrits pour des secours viagers variables de quatre-vingts francs à cent vingt francs, en remplacement des titulaires décédés ou qui viendraient à décéder jusqu'au 31 décembre 1857.

Extrait du Sénatus-Consulte du 23 décembre 1852, sanctionné et promulgué le 25 du même mois.

..... Art. 10. Le nombre de Sénateurs nommés directement par l'Empereur ne peut excéder cent cinquante.

Art. 11. Une dotation annuelle et viagère de trente mille francs est affectée à la dignité de Sénateur.

Art. 17. Les articles ... 19 et 22 ... de la Constitution du 14 janvier 1852 sont abrogés.

Extrait de la Loi du 8 juillet 1852.

Art. 1er. Un fonds annuel de trois cent vingt mille francs (320,000f) est affecté au payement d'indemnités viagères de retraite au profit des employés et agents de la dernière liste civile qui, après dix ans d'exercice, ont été privés, depuis le 24 février 1848, de leurs emplois ou des allocations de retraite dont ils jouissaient sur les fonds de la liste civile.

Ce fonds sera réduit successivement à mesure du décès des ayants droit.

Art. 3. Les indemnités, dont le maximum ne pourra dépasser deux mille francs, seront fixées par la commission chargée, aux termes de la loi du 29 juin 1835, de l'administration de la caisse de vétérance des listes civiles antérieures à 1830.

Un décret déterminera les règles applicables à la fixation de ces indemnités, ainsi que le mode de leur réversibilité sur la tête des veuves et des enfants, sans que, dans aucun cas, les indemnités accordées puissent excéder le fonds alloué par l'article 1er.

COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Situation, au 1er janvier 1854, des Crédits accordés pour l'inscription des pensions.

NATURE DES PENSIONS et DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	LOIS QUI ONT OUVERT les crédits.	SITUATION DES CRÉDITS — Crédits accordés antérieurement au 1er janvier 1853.	pendant l'année 1853. — Augmentation.	Diminution.	Montant des crédits au 1er janvier 1854.	SITUATION DES INSCRIPTIONS. — Pensions inscrites antérieurement au 1er janvier 1853.	Opérations pendant 1853. — Pensions inscrites.	Pensions annulées.	Pensions imputées sur les crédits au 1er janvier 1854.	RESTE DISPONIBLE sur les crédits au 1er janvier 1854.	OBSERVATIONS.
PENSIONS DE LA PAIRIE ET DE L'ANCIEN SÉNAT.											
Crédit indéterminé : les pensions sont liquidées d'après les règles que la loi a fixées	28 mai 1829	344,000f	"	(a) 76,000f	268,000	344,000f	"	76,000f	268,000f	"	(a) Les crédits affectés aux pensions de cette nature n'étant pas déterminés par les lois, les modifications que ces crédits éprouvent résultent des pensions inscrites ou annulées pendant l'année.
PENSIONS CIVILES.											
Crédit permanent de 3,000,000, réduit, en 1818, à 2,450,000f et augmenté, depuis 1819, des 20/20 des 550,000 francs accordés temporairement aux fonds de retenue des ministères et administrations	25 mars 1817 (*art. 30*) 15 mai 1818 (*art. 17*)	3,000,000	"	"	3,000,000	1,348,975	100,582f	62,907	1,386,650	1,613,350f	
PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.											
Crédit indéterminé : les pensions sont liquidées d'après les règles que les lois ont fixées	Diverses lois	192,847	"	(a) 41,839	151,008	192,847	"	41,839	151,008	"	
PENSIONS MILITAIRES.											
Crédits antérieurs à 1852	Diverses lois	107,717,313	"	(b) 219	107,717,094	107,717,084	"	"	107,717,084	10	(b) Cette somme a été annulée par la loi du 28 juin 1853.
Crédits de 1852	Décrets des 11 décembre 1851 et 17 mars 1852	2,000,000	"	"	2,000,000	1,911,084	101,603	12,687	2,000,000	"	
Crédits de 1853	Loi du 19 juillet 1852	"	1,500,000f	"	1,500,000	"	1,544,360	44,665	1,499,695	305	
		109,717,313	1,500,000	219	111,217,094	109,628,168	1,645,963	57,352	111,216,779	315	
PENSIONS DES DONATAIRES.											
Crédit indéterminé : les nouvelles concessions résultent de réversibilités dont les conditions sont réglées par la loi	26 juillet 1821	1,135,046	"	6,581	1,128,465	1,135,046	25,893	32,474	1,128,465	"	
PENSIONS À TITRE DE RÉCOMPENSE NATIONALE.											
Pensions de juillet 1830	13 décembre 1830, 24 novembre 1831, avril 1833	700,650	"	"	700,650	700,650	"	"	700,650	"	
Pensions de juin 1832	21 avril 1833, 20 juin 1836	53,850	"	"	53,850	53,850	"	"	53,850	"	
Pensions des vainqueurs de la Bastille	26 avril 1833	26,750	"	"	26,750	26,750	"	"	26,750	"	
Victimes des événements de Lyon (novembre 1831), Paris (Juin 1834)	15 juin 1836	17,000	"	"	17,000	17,000	"	"	17,000	"	
Victimes des événements de juin 1848	13 juin 1850	712,650	"	"	712,650	664,400	16,350	7,150	673,600	39,050	
		1,510,900	"	"	1,510,900	1,462,650	16,350	7,150	1,471,850	39,050	
SECOURS VIAGERS AUX ANCIENS MILITAIRES DE LA RÉPUBLIQUE ET DE L'EMPIRE.											
Crédit permanent	Décrets des 14 décembre 1851 et 10 juin 1853	2,700,000	"	(c) 33,650	2,666,350	2,694,520	325,935	387,215	2,633,240	33,110	(c) Cette somme est prélevée sur le crédit de 2,700,000 francs, pour frais d'administration de la Légion d'honneur.
INDEMNITÉS VIAGÈRES DE RETRAITE AUX EMPLOYÉS ET AGENTS DE LA DERNIÈRE LISTE CIVILE.											
Crédit déterminé : les indemnités sont liquidées d'après les règles que les lois ont fixées	8 juillet 1852	"	320,000	"	320,000	"	316,989	"	316,989	3,011	

RÉCAPITULATION.

Nature des pensions	Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	344,000	"	76,000	268,000	344,000	"	76,000	268,000	"
	——— civiles	3,000,000	"	"	3,000,000	1,348,975	100,582	62,907	1,386,650	1,613,350
	——— ecclésiastiques	192,847	"	41,839	151,008	192,847	"	41,839	151,008	"
	——— militaires	109,717,313	1,500,000	219	111,217,094	109,628,168	1,645,963	57,352	111,216,779	315
	——— de donataires	1,135,046	"	6,581	1,128,465	1,135,046	25,893	32,474	1,128,465	"
	——— à titre de récompenses nationales	1,510,900	"	"	1,510,900	1,462,650	16,350	7,150	1,471,850	39,050
	Secours viagers à des militaires de la République et de l'Empire	2,700,000	"	33,650	2,666,350	2,694,520	325,935	387,215	2,633,240	33,110
	Indemnités viagères de retraite aux employés et agents de la dernière liste civile	"	320,000	"	320,000	"	316,989	"	316,989	3,011
		118,600,106	1,820,000	158,289	120,261,817	116,806,206	2,431,712	664,937	118,572,981	1,688,836
			Augmentation : 1,661,711f				Augmentation : 1,766,775f			

SUITE DU COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Situation, au 1er janvier 1854, des Pensions inscrites.

NATURE DES PENSIONS.	SITUATION au 1er janvier 1853.	OPÉRATIONS PENDANT L'ANNÉE 1853. ACCROISSEMENTS qui affectent les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS TOTAL.	DÉCROISSEMENTS qui affectent les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1854.	NOMBRE DE PARTIES. SITUATION au 1er janvier 1853.	MOUVEMENTS pendant l'année 1853. Accroissements.	MOUVEMENTS pendant l'année 1853. Décroissements.	SITUATION au 1er janvier 1854.
Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	344,000f	"	"	"	76,000f	"	76,000f	268,000f	32	"	6	26
Pensions civiles	1,348,975	100,582f	"	100,582f	62,907	"	62,907	1,386,650	1,945	88	94	1,939
Pensions ecclésiastiques	192,847	"	"	"	41,839	"	41,839	151,008	869	"	195	674
PENSIONS MILITAIRES.												
Militaires	33,081,914	1,465,813	12,449f	1,478,262	56,353	3,304,259f	3,360,612	31,199,564	62,388	1,997	4,478	59,907
Vétérans	49,549	"	255	255	"	2,785	2,785	47,019	184	1	11	174
Veuves et orphelins	3,916,426	180,150	1,200	181,350	"	200,565	200,565	3,897,211	12,903	605	758	12,750
	37,047,889	1,645,963	13,904	1,659,867	56,353	3,507,609	3,563,962	35,143,794	75,475	2,603	5,247	72,831
Pensions des donataires dépossédés	1,135,046	25,893	"	25,893	36,474	"	32,474	1,128,465	2,596	66	82	2,580
PENSIONS À TITRE DE RÉCOMPENSE NATIONALE.												
Pensionnaires de juillet 1830, juin 1832 et juin 1848.	924,900	16,350	200	16,550	7,150	31,250	38,400	903,050	2,104	26	98	2,032
Vainqueurs de la Bastille	1,250	"	"	"	"	250	250	1,000	5	"	1	4
	926,150	16,350	200	16,550	7,150	31,500	38,650	904,050	2,109	26	99	2,036
Secours viagers à d'anciens militaires de la République et de l'Empire	2,578,790	325,935	"	325,935	271,485	"	271,485	2,633,240	11,055	2,698	1,160	12,593
Indemnités viagères de retraite au profit des employés et agents de la dernière liste civile	"	324,628	"	324,628	7,639	"	7,639	316,989	"	983	28	955
Dotations du Sénat	1,183,000	3,930,000	"	3,930,000	463,000	"	463,000	4,650,000	47	131	23	155

RÉCAPITULATION.

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	344,000f	"	"	"	76,000f	"	76,000f	268,000f	32	"	6	26
——— civiles	1,348,975	100,582f	"	100,582f	62,907	"	62,907	1,386,650	1,945	88	94	1,939
——— ecclésiastiques	192,847	"	"	"	41,839	"	41,839	151,008	869	"	195	674
——— militaires	37,047,889	1,645,963	13,904f	1,659,867	56,353	3,507,609f	3,563,962	33,143,794	75,475	2,603	5,247	72,831
——— des donataires dépossédés	1,135,046	25,893	"	25,893	32,474	"	32,474	1,128,465	2,596	66	82	2,580
——— à titre de récompense nationale	926,150	16,350	200	16,550	7,150	31,500	38,650	904,050	2,109	26	99	2,036
Secours viagers à d'anciens militaires de la République et de l'Empire	2,578,790	325,935	"	325,935	271,485	"	271,485	2,633,240	11,055	2,698	1,160	12,593
Indemnités viagères de retraite au profit des employés et agents de la dernière liste civile	"	324,628	"	324,628	7,639	"	7,639	316,989	"	983	28	955
Dotations du Sénat	1,183,000	3,930,000	"	3,930,000	463,000	"	463,000	4,650,000	47	131	23	155
	44,756,697	6,369,351	14,104	6,383,455	618,847	3,539,109	4,557,956	46,582,196	94,128	6,595	6,934	93,789
		Augmentation : 1,825,499f								Diminution : 339f		

OBSERVATIONS.

MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.

PENSIONS DE LA PAIRIE.

Décès notifiés		30,000f	76,000
Décès présumés		46,000	

PENSIONS CIVILES.

Nouvelles concessions	100,582f	Décès notifiés	51,681
		Décès présumés. (*Art. 9 de l'arrêté du 15 floréal an XI.*)	7,547
		Rejets par suite de concessions plus fortes.	3,679
			62,907

PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.

Décès notifiés		39,981	41,839
Décès présumés		1,858	

PENSIONS MILITAIRES.

Nouvelles concessions	1,635,177	1,659,867	Décès notifiés	2,150,831	3,563,962
Concessions antérieures à 1817	2,486		Décès présumés. (*Arrêté précité du 15 floréal an XI.*)	35,905	
Secours à des orphelins	8,300		Rejets par suite de concessions plus fortes.	53,671	
Rétablissements	12,649		Condamnations à des peines infamantes. (*Article 6 de la loi du 11 avril 1831.*)	1,024	
Réversions. (Loi du 14 juillet 1819.)	255		Officiers généraux admis au cadre de réserve	1,295,399	
Réunions. (Décret du 27 février 1811.)	1,000		Annulées pour cause de cumul	350	
			Secours éteints à la vingt et unième année des titulaires	11,700	
			Réunions	1,000	
			Divers motifs	14,082	

PENSIONS DES DONATAIRES.

Divisions	1,393	25,893	Décès notifiés	28,091	32,474
Réunions	4,750		Décès présumés. (*Arrêté précité.*)	281	
Réversions	1,750		Divisions	1,393	
			Réunions	2,709	

PENSIONS À TITRE DE RÉCOMPENSES NATIONALES.

Conversion de secours de 300f en secours de 700f	16,100	16,550	Décès notifiés	10,000	38,650
Réversions	250		Décès présumés. (*Arrêté précité.*)	13,150	
Divisions	200		Secours éteints	8,400	
			Conversions de secours de 300f en secours de 700f	6,900	
			Divisions	200	

SECOURS VIAGERS À DES MILITAIRES DE LA RÉPUBLIQUE ET DE L'EMPIRE.

Nouvelles concessions	325,350	325,935	Rejets en vertu de décisions du grand chancelier de la Légion d'honneur	271,485
Rétablissements	585			

INDEMNITÉS VIAGÈRES DE RETRAITE AU PROFIT DES EMPLOYÉS ET AGENTS DE LA DERNIÈRE LISTE CIVILE.

Nouvelles concessions	320,000	324,628	Décès notifiés	7,639
Réversions	4,628			

DOTATIONS DU SÉNAT.

Nouvelles concessions	3,930,000	Décès notifiés	60,000f	463,000
		Rejets en vertu du sénatus-consulte du 25 décembre 1852	403,000	

COMPTE D'APUREMENT

DES

DÉPENSE DES EXERCICES CLOS,

AU 1er JANVIER 1854.

NOTE

Sur le Compte d'apurement des dépenses des Exercices clos.

Les comptes des finances rendus depuis l'année 1829 ont expliqué les mesures successivement prises par l'administration et les assemblées législatives, pour assurer l'apurement régulier des dépenses restées à payer sur le budget de chaque exercice, à l'époque de son règlement définitif. Le régime qui est suivi pour cet apurement a été consacré, en dernier lieu, par les articles 9 et 10 de la loi du 29 janvier 1831 et par les articles 8, 9 et 10 de celle du 23 mai 1834; et il a été depuis complété par le paragraphe 6 du chapitre IX de l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement sur la comptabilité publique. On croit inutile de reproduire l'ensemble de ces dispositions, dont le texte se trouve, d'ailleurs, page 387 du compte des finances de l'année 1838. Objet du compte.

On se borne, en conséquence, à résumer, dans la présente note, les opérations relatives aux exercices dont l'apurement a dû faire l'objet du compte à établir pour l'année 1852, c'est-à-dire ceux de 1849, 1850, 1851 et 1852.

Les tableaux de la présente section du compte des finances sont divisés seulement par exercice et par ministère. Pour les détails par chapitres, il est nécessaire de se reporter aux comptes rendus par chaque département ministériel.

On les fait précéder d'un état général qui présente l'ensemble des opérations constatées pendant l'année 1853, et qui sert de base au compte spécial à produire à la Cour des comptes, en exécution de l'article 115 de l'ordonnance du 31 mai 1838.

Ces opérations sont celles qui suivent:

1° Nouvelles créances dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels aux restes à payer des exercices ci-après: Résumé des opérations de l'année 1853.

Exercice 1849	122,105f 10c	453,706f 34c
——— 1850	189,069 58	
——— 1851	142,531 66	

2° Créances de l'exercice 1852 restées à payer à la clôture de cet exercice, ci. 4,410,959 27

3° Payements effectués sur le budget de l'exercice 1853 pour solder les créances des exercices antérieurs, savoir:

Exercice 1848 (payements faits aux colonies)	45f 20c	6,895,771f 31c
——— 1849	904,654 75	
——— 1850	1,723,844 23	
——— 1851	3,745,269 20	
——— 1852	521,957 93	

Note sur le Compte des dépenses des exercices clos.

4° Créances de l'exercice 1849 éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne peuvent plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires 2,348,282f 30c

Situation des exercices au 1er janvier 1854.

Le tableau expositif des opérations constatées pendant l'année 1853 est suivi de ceux qui résument et rapprochent les différents termes de la situation, au 1er janvier 1854, des exercices 1849, 1850, 1851 et 1852, dont l'apurement fait l'objet du présent compte. Ces derniers tableaux présentent les résultats ci-après :

Exercice 1849.

Exercice 1849. — Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1853, le terme de sa prescription quinquennale. Le compte en est publié pour la dernière fois, et les créances qui pourraient être encore à solder jusqu'au 31 décembre 1854, époque à laquelle il se trouvera définitivement forclos, seront ordonnancées en vertu de crédits spéciaux, et classées dans les écritures des ministres comme *dépenses des exercices périmés.*

Les dépenses qui étaient réellement à payer, à l'époque de la clôture dudit exercice, s'élevaient à..... 11,510,355f 19c

De nouvelles créances liquidées depuis, et admises en vertu de crédits additionnels régulièrement ouverts aux ministres, ont augmenté ce reste à payer de..... 821,793 73

et l'ont ainsi porté à..... 12,332,148 92

Les payements effectués en atténuation de ces créances, et qui ont eu lieu sur les fonds des budgets des exercices 1850, 1851, 1852 et 1853, se sont élevés à.. 10,004,534 75

Le surplus représente les créances qui demeurent éteintes pour cause de déchéance, ci..... 2,327,614 17

Exercice 1850.

Exercice 1850. — L'apurement de cet exercice doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1854.

Lors de son règlement définitif, il présentait un reste à payer de..... 10,360,116f 31
qui s'est accru, pour de nouvelles créances constatées à la charge du trésor, de... 782,175 78

Ensemble..... 11,142,292 09

Sur ce reliquat, il a été payé par imputation sur les budgets des exercices 1851, 1852 et 1853..... 9,865,978 91

Et, au 1er janvier 1854, les créances restant à solder ne sont plus que de.... 1,276,313 18

Note sur le Compte des dépenses des exercices clos.

Exercice 1851. — Deux années sont encore nécessaires pour compléter l'apurement de cet exercice, qui ne cessera de figurer dans la comptabilité des ministères qu'au 1er janvier 1856. Exercice 1851.

A l'époque où le compte définitif en a été rendu, le reste à payer était de.....	5,838,964f 32
Mais de nouvelles créances, tardivement réclamées, ont ajouté à la dette du trésor une somme de.....	599,603 37
En sorte que les payements à faire, pour solder les dépenses de l'exercice, montaient réellement à.....	6,438,567 69
Ceux que les ministres ont ordonnancés sur les budgets des exercices 1852 et 1853 ne s'élevant qu'à.....	4,871,879 92
il reste à imputer sur les ressources des budgets des exercices suivants, sauf la portion de ces créances dont le trésor pourra demeurer exonéré pour cause de forclusion définitive.....	1,566,687 77

Exercice 1852. — Cet exercice a atteint le terme de sa clôture législative le 31 août 1853, et le trésor restait alors débiteur, envers les créanciers des services constatés, d'une somme de..... Exercice 1852.

qui a été réduite, par des payements faits, depuis cette époque, sur les voies et moyens du budget de l'exercice 1853, de.....	4,410,959f 27c
	521,957 93
En sorte qu'elle ne s'élève plus, au 31 décembre 1853, qu'à.....	3,889,001 34

La prescription de cinq ans n'expirera, pour cet exercice, qu'à la fin de l'année 1856.

Les créances restant à solder au 31 décembre 1853, sur les exercices qui se trouvaient en cours d'apurement à cette époque, s'élèvent à, savoir :

Exercice 1850.....	1,276,313f 18c	6,732,002f 29c
——— 1851.....	1,566,687 77	
——— 1852.....	3,889,001 34	

Créances restant à solder au 1er janvier 1854.

COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

État général des opérations constatées pendant l'année 1853 pour les exercices clos qui étaient en cours d'apurement.

MINISTÈRES.	NOUVELLES CRÉANCES ADMISES EN VERTU DE CRÉDITS ADDITIONNELS aux restes à payer ouverts par les lois ou décrets rendus pendant l'année 1853 (A).					CRÉANCES DE L'EXERCICE 1852 restées à payer à l'époque de la clôture de cet exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR L'EXERCICE 1853. (Chapitre spécial des exercices clos.)						CRÉANCES de l'exercice 1849 ÉTEINTES pour cause de déchéance, ou qui ne pourront plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires.	OBSERVATIONS.
	Exercice 1849.	Exercice 1850.	Exercice 1851.	Exercice 1852.	TOTAL.		Exercice 1848.	Exercice 1849.	Exercice 1850.	Exercice 1851.	Exercice 1852.	TOTAL.		
SERVICE ORDINAIRE.														
Ministère d'État	"	"	"	"	"	199,077f 07c	"	"	"	"	"	"	"	(A) Ces crédits sont développés par exercice et par ministère dans les pages suivantes.
Justice	506f 66c	"	"	"	506f 66c	15,773 01	"	529f 99c	203f 48c	1,930f 87c	"	2,664f 34c	20,615f 24c	
Affaires étrangères	526 04	15,768f 63c	7,586f 68c	"	23,881 35	43,076 35	"	526 04	13,967 41	18,995 51	"	33,488 96	15,532 26	
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	"	"	300 00	"	300 00	131,076 44	"	1,521 41	6,756 17	183,733 97	"	192,011 55	26,826 29	(B) Déduction faite d'une somme de 35 fr. 57 cent. montant de créances annulées.
Instruction publique et cultes. — des cultes	1,199 05	6,508 52	3,234 71	"	10,942 28	150,518 97	"	8,184 09	22,630 11	74,712 50	"	105,526 70	21,810 91	
Intérieur — Dépenses de l'intérieur	31,599 78	50,850 68	121,654 66 (B)	"	204,105 12	259,921 79	"	28,563 20	67,481 77	304,981 88	"	401,026 85	35,213 03	
Intérieur — Dépenses de l'ancien ministère de la police générale	"	"	"	"	"	5,241 33	"	"	"	"	"	"	"	(B) Payements faits aux colonies en 1852 et notifiés en 1853.
Agriculture, commerce et travaux publics. — Dépenses de l'ancien ministère de l'agriculture et du commerce	2,622 14	917 33	952 85	"	4,492 32	"	"	3,958 17	7,634 44	15,655 42	"	27,248 03	3,643 94	
Agriculture, commerce et travaux publics. — Dépenses des travaux publics	12,520 04	6,918 27	8,802 76	"	28,241 07	121,890 28	"	34,197 41	26,234 63	90,804 20	"	151,236 24	44,665 69	
Guerre	65,634 56	60,332 11	"	"	125,966 67	553,700 92	"	86,172 42	70,014 89	1,074,480 67	"	1,230,667 98	18,902 26	
Marine	5,898 26	36,639 30	"	"	42,537 56	197,727 99	(C) 45f 20c	14,330 48	37,053 01	17,982 89	20,878f 38c	90,289 96	8,089 91	
Finances	1,598 57	5,152 50	"	"	6,751 07	2,531,076 54	"	706,003 41	1,434,821 96	1,715,323 28	501,079 55	4,357,228 20	2,152,982 77	
	122,105 10	183,087 34	142,531 66	"	447,724 10	4,209,080 69	45 20	883,986 62	1,686,797 87	3,498,601 19	521,957 93	6,591,388 81	2,348,282 30	
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.														
Ministère d'État	"	"	"	"	"	24,428 77	"	"	"	"	"	"	"	
Instruction publique et cultes. — Cultes	"	"	"	"	"	"	"	"	8,898 80	9,288 27	"	18,187 07	"	
Travaux publics	"	"	"	"	"	163,207 80	"	20,668 13	22,165 32	123,345 86	"	166,179 31	"	
Guerre	"	5,982 24	"	"	5,982 24	"	"	"	5,982 24	774 25	"	6,756 49	"	
Marine	"	"	"	"	"	14,242 01	"	"	"	113,259 63	"	113,259 63	"	
	122,105 10	189,069 58	142,531 66	"	453,706 34	4,410,959 27	45 20	904,654 75	1,723,844 23	3,745,269 20	521,957 93	6,895,771 31	2,348,282 30	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

EXERCICE 1849. (Loi règlement du 29 juin 1852.)

Situation définitive, au 1er janvier 1854, époque à partir de laquelle cet exercice, ayant atteint sa période quinquennale, cessera de figurer dans la comptabilité des ministères.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par des lois et décrets rendus pendant l'année 1851.	par des lois et décrets rendus pendant l'année 1852.	par des lois et décrets rendus pendant l'année 1853.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1850.	Exercice 1851.	Exercice 1852.	Exercice 1853.	TOTAL.	CRÉANCES éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne pourront plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.												
Justice	23,461f 84c	2,520f 08c	"	(A) 506f 66c	26,488f 58c	"	5,067f 25c	276f 10c	529f 99c	5,873f 34c	20,615f 24c	(A) Décret du 13 août 1853.
Affaires étrangères	123,086 82	"	80,267f 76c	(B) 526 04	203,880 62	"	4,513 13	183,309 19	526 04	188,348 36	15,532 26	(B) Loi du 10 juin 1853.
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	179,605 03	"	"	"	179,605 03	"	146,521 46	4,735 87	1,521 41	152,778 74	26,826 29	(C) Décret du 12 novembre 1853.
Instruction publique et cultes. — des cultes	295,728 32	56,686 98	2,614 81	(C) 1,199 05	356,229 16	"	316,702 25	(D) 9,531 91	8,184 09	334,418 25	21,810 91	(D) Y compris une somme de 125 fr. 63 cent. montant de créances appartenant à l'exercice 1849, dont le payement a été imputé à tort pendant l'année 1852 à l'exercice 1850.
Intérieur	207,106 53	"	10,137 83	(B) 31,599 78	248,844 14	"	58,927 29	126,140 62	28,563 20	213,631 11	35,213 03	(E) Y compris 365 fr. 80 cent. pour rectification semblable.
Agriculture, commerce et travaux publics. — Dépenses de l'ancien ministère de l'agriculture et du commerce	35,761 65	79,819 80	34,251 66	(B) 2,622 14	152,455 25	"	30,846 64	114,006 50	3,958 17	148,811 31	3,643 94	
Agriculture, commerce et travaux publics. — Dépenses des travaux publics	231,392 97	7,821 66	112,235 43	(B) 12,520 04	363,970 10	"	154,354 13	151,421 00	34,197 41	339,972 54	23,997 56	
Guerre	3,074,258 48	"	41,625 37	(B) 65,634 56	3,181,518 41	"	3,010,124 93	66,318 80	86,172 42	3,162,616 15	18,902 26	
Marine	273,016 96	36,321 16	66,791 38	(B) 5,898 26	382,027 76	"	129,552 39	230,054 98	14,330 48	373,937 85	8,089 91	
Finances	6,897,986 17	131,190 61	37,404 10	(B) 1,598 57	7,068,179 45	178,930f 28c	2,814,862 57	1,215,400 42	706,003 41	4,915,196 68	2,152,982 77	
	11,341,404 77	314,360 29	385,328 34	122,105 10	12,163,198 50	178,930 28	6,671,472 04	2,101,195 39	883,986 62	9,835,584 33	2,327,614 17	
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.												
Travaux publics	168,950 42	"	"	"	168,950 42	"	108,086 04	40,196 25	20,668 13	168,950 42	"	
	11,510,355 19	314,360 29	385,328 34	122,105 10	12,332,148 92	178,930 28	6,779,558 08	2,141,391 64	904,654 75	10,004,534 75	2,327,614 17	
		821,793f 73c										

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

EXERCICE 1850. (Loi de règlement du 28 mai 1853.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1854.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient À PAYER à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES ADMISES en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par des lois et décrets rendus pendant l'année 1851.	par des lois et décrets rendus pendant l'année 1852.	par des lois et décrets rendus pendant l'année 1853.	CRÉANCES qui restaient réellement À PAYER à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES COURANTS. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1851.	Exercice 1852.	Exercice 1853.	TOTAL.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1854.
SERVICE ORDINAIRE.										
Justice	11,929f 64c	"	"	"	11,929f 64c	"	2,702f 11c	203f 48c	2,905f 59c	9,024f 05c
Affaires étrangères	36,696 05	"	4,780f 25c	(A) 15,768f 63c	57,244 93	"	37,010 34	13,967 41	50,977 75	6,267 18
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	110,839 49	"	"	"	110,839 49	"	94,400 09	6,756 17	101,156 26	9,683 23
Instruction publique et cultes. — ——— des cultes	178,527 16	"	34,628 54	(B) 6,508 52	219,664 22	"	(C)163,490 77	22,630 11	186,120 88	33,543 34
Intérieur	154,978 90	"	"	(A) 50,850 68	205,829 58	"	97,162 51	67,481 77	164,644 28	41,185 30
Agriculture, commerce et travaux publics. — Dépenses de l'ancien ministère de l'agriculture et du commerce	45,800 26	"	82,564 24	(A) 917 33	129,281 83	"	116,741 15	7,634 44	124,375 59	4,906 24
Agriculture, commerce et travaux publics. — Dépenses des travaux publics	125,312 58	"	27,654 13	(A) 6,918 27	159,884 98	"	121,513 33	26,234 63	147,747 96	12,137 02
Guerre	2,342,197 13	"	"	(A) 60,332 11	2,402,529 24	"	(D) 2,282,649 44	70,014 89	2,352,664 33	49,864 91
Marine	134,997 79	"	64,779 98	(A) 36,639 30	236,417 07	"	197,728 67	37,053 01	234,781 68	1,635 39
Finances	6,723,518 30	366,934f 64c	11,764 42	(A) 5,152 50	7,107,369 86	2,037,452f 24c	2,602,045 84	1,434,821 96	6,074,320 04	1,033,049 82
	9,864,797 30	366,934 64	226,171 56	183,087 34	10,640,990 84	2,037,452 24	5,715,444 25	1,686,797 87	9,439,694 36	1,201,296 48
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.										
Instruction publique et cultes. — Cultes	62,246 52	"	"	"	62,246 52	"	50,044 59	8,898 80	58,943 39	3,303 13
Travaux publics	394,050 12	"	"	"	394,050 12	"	300,173 09	22,165 32	322,338 41	71,711 71
Guerre	2,274 41	"	"	(A) 5,982 24	8,256 65	"	2,272 55	5,982 24	8,254 79	1 86
Marine	36,747 96	"	"	"	36,747 96	"	36,747 96	"	36,747 96	"
	10,360,116 31	366,934 64	226,171 56	189,069 58	11,142,292 09	2,037452 24	6,104,682 44	1,723,844 23	9,865,978 91	1,276,313 18
		782,175f 78c								

(A) Loi du 10 juin 1853.

(B) Décret du 12 novembre 1853.

(C) Déduction faite d'une somme de 155 fr. 01 cent., montant de créances des exercices 1848 et 1849 dont le payement a été imputé à tort pendant l'année 1852 à l'exercice 1850.

(D) Déduction faite de 365 fr. 80 cent., montant de créances appartenant à l'exercice 1849. (Voir page 535.)

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1851. (Loi de règlement à intervenir.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1854.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par des lois et décrets rendus pendant l'année 1852.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par des lois et décrets rendus pendant l'année 1853.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS effectués sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1852.	PAYEMENTS effectués sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1853.	PAYEMENTS effectués sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) TOTAL.	RESTE à payer au 1er janvier 1854.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.									
Justice	12,579f 07c	"	"	12,579f 07c	"	1,930f 87c	1,930f 87c	10,648f 20c	(A) Loi du 10 juin 1853.
Affaires étrangères	12,743 93	"	(A) 7,586f 68c	20,330 61	"	18,995 51	18,995 51	1,335 10	(B) ——— (Déduction faite d'une somme de 35 fr. 57 cent. montant de créances annulées.
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	197,778 06	"	(A) 300 00	198,078 06	"	183,733 97	183,733 97	14,344 09	
Instruction publique et cultes. — ——— des cultes	244,276 87	"	(A) 3,234 71	247,511 58	"	74,712 50	74,712 50	172,799 08	
Intérieur	231,233 30	"	(B) 121,654 66	352,887 96	"	304,981 88	304,981 88	47,906 08	
Agriculture commerce et travaux publics. — Dépenses de l'ancien ministère de l'agriculture et du commerce	22,177 31	"	(A) 952 85	23,130 16	"	15,655 42	15,655 42	7,474 74	
Agriculture commerce et travaux publics. — Dépenses des travaux publics	105,079 72	"	(A) 8,802 76	113,882 48	"	90,804 20	90,804 20	23,078 28	
Guerre	1,118,161 11	"	"	1,118,161 11	"	1,074,480 67	1,074,480 67	43,680 44	
Marine	26,134 60	"	"	26,134 60	4,197f 61c	17,982 89	22,180 50	3,954 10	
Finances	3,573,870 37	457,071f 71c	"	4,030,942 08	1,108,553 08	1,715,323 28	2,823,876 36	1,207,065 72	
	5,544,034 34	457,071 71	142,531 66	6,143,637 71	1,112,750 69	3,498,601 19	4,611,351 88	1,532,285 83	
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.									
Instruction publique et cultes. — Cultes	13,266 66	"	"	13,266 66	"	9,288 27	9,288 27	3,978 39	
Travaux publics	153,638 60	"	"	153,638 60	"	123,345 86	123,345 86	30,292 74	
Guerre	774 25	"	"	774 25	"	774 25	774 25	"	
Marine	127,250 47	"	"	127,250 47	13,860 03	113,259 63	127,119 66	130 81	
	5,838,964 32	457,071 71	142,531 66	6,438,567 69	1,126,610 72	3,745,269 20	4,871,879 92	1,566,687 77	
		599,603f 37c							

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1852. (Loi de règlement à intervenir.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1853.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS effectués sur l'exercice 1853. (Chapitre spécial des dépenses des exercices clos.)	RESTE à payer au 1er janvier 1854.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.				
Ministère d'État	199,077f 07c	"	199,077f 07c	
Justice	15,773 01	"	15,773 01	
Affaires étrangères	43,076 35	"	43,076 35	
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	131,076 44	"	131,076 44	
Instruction publique et cultes. — ——— des cultes	150,518 97	"	150,518 97	
Intérieur, agriculture et commerce	259,921 79	"	259,921 79	
Police générale	5,241 33	"	5,241 33	
Travaux publics	121,890 28	"	121,890 28	
Guerre	553,700 92	"	553,700 92	
Marine	197,727 99	20,878f 38c	176,849 61	
Finances	2,531,076 54	501,079 55	2,029,996 99	
	4,209,080 69	521,957 93	3,687,122 76	
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.				
Ministère d'État	24,428 77	"	24,428 77	
Travaux publics	163,207 80	"	163,207 80	
Marine	14,242 01	"	14,242 01	
	4,410,959 27	521,957 93	3,889,001 34	

État général des créances des exercices clos restant à solder au 1er janvier 1854, et dont le payement peut avoir lieu par imputation sur les budgets des exercices courants, selon le mode réglé par l'article 8 de la loi du 23 mai 1834.

MINISTÈRES.	Montant des créances restant à payer. Exercice 1850.	Exercice 1851.	Exercice 1852.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.					
Ministère d'État	"	"	199,077f 07c	199,077f 07c	
Justice	9,024f 05c	10,648 20	15,773 01	35,445 26	
Affaires étrangères	6,267 18	1,335 10	43,076 35	50,678 63	
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	9,683 23	14,344 09	131,076 44	155,103 76	
Instruction publique et cultes. — ——— des cultes	33,543 34	172,799 08	150,518 97	356,861 39	
Intérieur. — Dépenses de l'intérieur	41,185 30	47,906 08	25,921 79	349,013 17	
Intérieur. — ——— de l'ancien ministère de la police générale	"	"	5,241 33	5,241 33	
Agriculture, commerce et travaux publics. — Dépenses de l'ancien ministère de l'agriculture et du commerce	4,906 24	7,474 74	"	12,380 98	
Agriculture, commerce et travaux publics. — Dépenses des travaux publics	12,137 02	23,078 28	121,890 28	157,105 58	
Guerre	49,864 91	43,680 44	553,700 92	647,246 27	
Marine	1,635 39	3,954 10	176,849 61	182,439 10	
Finances	1,033,049 82	1,207,065 72	2,029,996 99	4,270,112 53	
	1,201,296 48	1,532,285 83	3,687,122 76	6,420,705 07	
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.					
Ministère d'État	"	"	24,428 77	24,428 77	
Instruction publique et cultes. — Cultes	3,303 13	3,978 39	"	7,281 52	
Travaux publics	71,711 71	30,292 74	163,207 80	265,212 25	
Guerre	1 86	"	"	1 86	
Marine	"	130 81	14,242 01	14,372 82	
	1,276,313 18	1,566,687 77	3,889,001 34	6,732,002 29	

COMPTE

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL.

NOTE

Sur le Compte du Service départemental.

Dans l'intention de procurer au Corps législatif les moyens d'apprécier et de suivre les effets de la loi du 10 mai 1838, qui a déterminé les attributions des conseils généraux, et d'exercer ainsi sa haute surveillance sur cette partie importante des affaires générales du pays, le Gouvernement a, depuis la promulgation de cette loi, joint chaque année au budget de l'État, à partir de celui de 1840, un tableau d'ensemble du *Service départemental*, applicable aux opérations des trois ministères qui concourent à son exécution (l'Intérieur, l'Instruction publique et les Finances), et dans lequel les ressources et les besoins de ce service ont été résumés selon les spécialités réglées par la loi précitée. Ainsi que le Gouvernement l'annonçait, en en proposant l'adoption, ce tableau devait ensuite être remplacé, à l'époque du règlement définitif de l'exercice, par un autre tableau de même forme, où les recettes et les dépenses effectivement réalisées seraient substituées aux prévisions de la loi de finances et soumises ainsi au contrôle législatif.

Le budget de l'exercice 1839 n'a pas pu être accompagné d'un semblable tableau de prévision, parce que ce budget a été voté avant la promulgation de la loi du 10 mai 1838. Cependant, le Gouvernement n'en avait pas moins pensé qu'il devait provoquer la sanction législative sur les opérations effectuées pendant la première année de l'application du nouveau régime financier fondé par ladite loi; et, à cet effet, il avait été annexé à la loi des comptes de 1839 un tableau destiné à devenir la base de l'apurement définitif du service départemental de l'exercice 1839.

Le volume du projet de la loi de règlement du budget de l'exercice 1843 a compris, pages 167 à 173, un document spécial contenant extrait des exposés, rapports et discussions dont le règlement législatif du service départemental a été successivement l'objet. On remarque dans ce document que la pensée du Gouvernement a reçu l'entier assentiment du pouvoir législatif; mais qu'il n'a pas cru devoir statuer prématurément sur des opérations qui, d'après l'article 24 de la loi du 10 mai 1838, devaient être arrêtées plus tard par les conseils généraux et réglées par ordonnances; et qu'en définitive elles ont été d'opinion que la sanction législative sur le service départemental ne pouvait avoir lieu que lorsque l'administration aurait fixé la clôture de chaque exercice à une époque qui permît aux conseils généraux d'exercer préalablement l'action que leur attribue la loi du 10 mai 1838.

Cette dernière condition s'est trouvée remplie à partir de l'exercice 1843 par l'ordonnance royale du 4 juin 1843, aux termes de laquelle la clôture de l'exercice départemental a été reportée au 30 juin de chaque année. Depuis cette époque, les conseils généraux des départements ont pu arrêter les comptes de chaque exercice dans l'année même de sa clôture; le ministre de l'intérieur, de son côté, a pu les faire régler définitivement par des ordonnances royales, dont le relevé est publié à l'appui du compte définitif de ses dépenses, et le Gouvernement s'est trouvé ainsi en mesure de sou-

Note sur le Compte du Service départemental.

mettre au contrôle législatif le service départemental d'un exercice, dans la loi de règlement du budget général de l'État du même exercice. De plus, la cour des comptes statue actuellement chaque année sur ce service par ses Déclarations générales.

Ces dispositions, appliquées successivement aux exercices antérieurs, le sont aujourd'hui aux résultats du service départemental de l'exercice 1852, qui ont été arrêtés par les conseils généraux dans leur session de l'exercice 1853.

Les recettes du service départemental de l'exercice 1852, évaluées dans le tableau annexé sous la lettre C au projet de loi du budget des recettes dudit exercice, à la somme de 105,789,430 francs, ont été fixées par la loi de finances du 17 mars 1852, à celle de.....	105,993,440f 00c
Cette prévision s'est augmentée de la portion des ressources spéciales du budget attribuée au fonds commun du cadastre et employée concurremment avec les centimes votés par les conseils généraux, ci.....	50,000 00
Et des fonds restés libres à la clôture des budgets départementaux des exercices 1850 et 1851, dont les conseils généraux ont prononcé le report à l'exercice 1852, ci.....	11,267,246 26
ENSEMBLE.....	117,310,686 26
Mais le tableau page 548 fait connaître que les modifications résultant de la réalisation des ressources de différentes natures assignées au service départemental ont réduit les appréciations ci-dessus d'une somme de.....	3,499,045 41
Les ressources du service départemental se trouvent ainsi portées dans leur ensemble à.....	113,811,640 85

Ces ressources ont été employées de la manière suivante :

Dépenses payées pendant l'exercice.....	103,301,785f 03c	113,811,640 85
Fonds reportés à l'exercice 1853.....	7,725,030 08	
Fonds reportés à l'exercice 1854.....	2,784,825 74	

Ces résultats généraux s'appliquent ainsi qu'il suit aux trois ministères ordonnateurs du service départemental, savoir :

Ministère de l'intérieur.....	106,706,958f 19c	113,811,640f 85c
——— de l'instruction publique.....	6,626,484 96	
——— des finances.....	478,197 70	

Ils sont développés, avec tous les détails qu'ils comportent, dans les comptes rendus pour l'exercice 1852 par chacun de ces trois ministères, ainsi que dans le compte définitif des recettes publié par le ministère des finances.

On joint au compte définitif du service départemental de l'exercice 1852 le compte provisoire de ce même service pour l'exercice 1853, d'après les résultats recueillis par la comptabilité générale des

Note sur le Compte du Service départemental.

finances jusqu'au 31 décembre; mais il importe de remarquer que ce n'est qu'en clôture d'exercice, et après les votes des conseils généraux, que le montant réel des ressources et des besoins dudit exercice sera connu, notamment les fonds restés disponibles, et qu'il y aura eu lieu de reporter aux exercices subséquents. Ce compte provisoire n'est donc, en conséquence, publié qu'à titre de renseignement.

Enfin, le mode spécial de comptabilité appliqué aux produits éventuels des départements, laissant à la fin de chaque exercice un solde disponible dont l'emploi a lieu cumulativement avec les produits de l'année suivante, on a cru devoir joindre au présent compte un tableau qui rapproche les recettes effectivement réalisées pendant l'année de celles qui ont été mises à la disposition des préfets, et détermine ainsi le solde des produits qui figure dans le passif de la situation générale de l'administration des finances au 1er janvier 1854.

Ce tableau se résume ainsi qu'il suit :

Produits éventuels qui restaient à appliquer au budget à l'époque du 1er janvier 1853, ci		5,413,738f 95c
Recettes effectuées par les receveurs généraux des finances pendant l'année 1853 :		
Produits de l'exercice 1852	1,760,549f 30c	16,629,869 53
——— 1853	14,869,320 23	
ENSEMBLE		22,043,608 48
Recettes appliquées aux budgets, d'après les ordonnances délivrées par le ministre de l'intérieur, pour mettre ces recettes à la disposition des préfets :		
Budgets de l'exercice 1852	3,689,484f 45c	16,746,752 52
——— 1853	13,057,268 07	
Recettes restant à appliquer aux budgets, et comprises dans le passif de la situation de l'administration des finances au 1er janvier 1854		5,296,855 96

SERVICE DÉPARTEMENTAL.

COMPTE DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1852.

1° RÉSULTATS GÉNÉRAUX PAR MINISTÈRES.

MINISTÈRES ET SERVICES.	FIXATIONS LÉGISLATIVES SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT DE L'EXERCICE.				RÈGLEMENT LÉGISLATIF DE L'EXERCICE.								
					RECETTE.				DÉPENSE.				
	Fonds reportés des exercices précédents.	Recettes et dépenses prévues par le budget. (*Y compris 50,000 fr. pour le fonds commun du cadastre.*)	Diminution résultant de la moins-value des ressources réalisées.	TOTAL des recettes et des dépenses servant de base au règlement législatif de l'exercice.	Fonds reportés de l'exercice 1850.	Fonds reportés de l'exercice 1851.	RECETTES de l'exercice 1852.	TOTAL de la recette.	DÉPENSES de l'exercice 1852.	FONDS RESTÉS sans emploi, appliqués au budget général de 1852.	Fonds reportés à l'exercice 1853.	Fonds reportés à l'exercice 1854.	TOTAL de la dépense.
Ministère de l'intérieur. — 1re Section. — Dépenses ordinaires	997,562f 13c	35,556,200f 00c	466,098f 15c	37,019,860f 28c	777,825f 71c	219,736f 42c	36,022,298f 15c	37,019,860f 28c	36,547,485f 86c	//	191,021f 62c	281,352f 80c	37,019,860f 28c
Ministère de l'intérieur. — 2e Section — Dépenses facultatives	2,993,543 86	16,736,230 00	A d. 1,133,158 62	18,596,615 24	710,712 17	2,282,831 69	15,603,071 38	18,596,615 24	15,812,106 88	//	2,046,310 71	738,197 65	18,596,615 24
Ministère de l'intérieur. — 3e Section. — Dépenses extraordinaires	4,778,430 84	23,973,550 00	A déd. 474,170 85	28,277,809 99	1,204,598 56	3,573,832 28	23,499,379 15	28,277,809 99	23,186,962 97	//	4,278,297 36	812,549 66	28,277,809 99
Ministère de l'intérieur. — 4e Section. — Dépenses spéciales	1,546,022 09	24,224,600 00	A d. 2,957,949 41	22,812,672 68	234,304 87	1,311,717 22	21,266.650 59	22,812,672 68	21,505,592 66	//	1,119,239 31	187,840 71	22,812,672 68
TOTAL du service départemental du ministère de l'intérieur	10,315,558 92	100,490,580 00	A d. 4,099,180 73	106,706,958 19	2,927,441 31	7,388,117 61	96,391,399 27	106,706,958 19	97,052,148 37	//	7,634,869 00	2,019,940 82	106,706,958 19
Ministère de l'instruction publique. — Instruction primaire	759,205 89	5,352,860 00	514,419 07	6,626,484 96	581,172 19	178,033 70	5,867,279 07	6,626,484 96	5,970,108 15	//	90,161 08	566,215 73	6,626,484 96
Ministère des finances. — Cadastre	192,481 45	200,000 00	85,716 25	478,197 70	192,481 45	//	285,716 25	478,197 70	279,528 51	//	//	198,669 19	478,197 70
TOTAL GÉNÉRAL du service départemental	11,267,246 26	106,043,440 00	A d. 3,499,045 41	113,811,640 85	3,701,094 95	7,566,151 31	102,544,394 59	113,811,640 85	103,301,785 03	//	7,725,030 08	2,784,825 74	113,811,640 85
					11,267,246f 26c						10,509,855f 82c		

2° DÉVELOPPEMENT PAR SERVICES.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

1re SECTION. — Dépenses ordinaires (art. 12, 13, 14 et 15 de la loi du 10 mai 1838).

RECETTE.

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1850 ET 1851.

Exercice 1850	Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	652,028f 97c	777,825f 71c	997,562f 13c
	Produits éventuels ordinaires	125,796 74		
Exercice 1851	Produits des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	190,683 52	219,736 42	
	Produits éventuels ordinaires	29,052 90		

RECETTES DE L'EXERCICE 1852.

Produit des 10 centimes 4/10es additionnels ordinaires imposés par la loi	20,386,298 12	34,107,844 83	36,022,298 15
Produit des 7 centimes additionnels imposés par la loi pour fonds commun à répartir entre les départements	13,721,546 71		
Produits éventuels ordinaires		1,914,453 32	
			37,019,860 28

DÉPENSE.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1852.

Travaux ordinaires des bâtiments civils	1,544,230f 52c	36,547,485f 86c
Contributions dues par les propriétés des départements	3,221 42	
Loyers des hôtels de préfecture et de sous-préfecture	255,441 81	
Mobilier des préfectures et des bureaux des sous-préfectures	369,462 67	
Casernement de la gendarmerie	1,875,260 83	
Prisons départementales	7,514,117 96	
Cours et tribunaux	1,185,260 18	
Corps de garde des établissements départementaux	26,746 85	
Entretien des routes départementales	12,380,950 43	
Enfants trouvés ou abandonnés	5,072,822 04	
Aliénés	4,160,199 37	
Impressions	374,459 52	
Archives départementales	211,932 33	
Frais de translation, de routes et autres dépenses ordinaires	498,794 51	
Dettes départementales ordinaires	1,069,129 85	
Frais d'impressions, payés à Paris à titre de dépenses départementales	5,455 57	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1853 ET 1854.

Exercice 1853	Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	164,654f 48c	191,021 62	472,374 42
	Produits éventuels ordinaires	26,367 14		
Exercice 1854	Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	232,763 96	281,352 80	
	Produits éventuels ordinaires	48,588 84		
				37,019,860 28

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Suite du COMPTE DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1852.

2° DÉVELOPPEMENT PAR SERVICES. (Suite.)

RECETTE.

Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

2e SECTION. — Dépenses facultatives (art. 17 et 18 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1850 ET 1851.

Exercice 1850.	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	529,960f 53c	710,712f 17c	2,993,543f 86c
	Produits éventuels facultatifs	50,144 19		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	130,607 45		
Exercice 1851.	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	1,029,767 26	2,282,831 69	
	Produits éventuels facultatifs	936,472 67		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de route	316,591 76		

RECETTES DE L'EXERCICE 1852.

Produits des centimes additionnels facultatifs votés par les conseils généraux	14,317,726 92	15,603,071 38
Produits éventuels facultatifs	211,946 04	
Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	1,073,398 42	
		18,596,615 24

3e SECTION. — Dépenses extraordinaires (art. 19 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1850 ET 1851.

Exercice 1850.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales.	1,055,751f 06c	1,204,598f 56c	4,778,430f 84c
	Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	148,847 50		
Exercice 1851.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales.	3,417,641 86	3,573,832 28	
	Produits des emprunts autorisés par des lois spéciales	156,190 42		

RECETTES DE L'EXERCICE 1852.

Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	18,699,120 92	23,499,379 15
Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	4,800,258 23	
		28,277,809 99

4e SECTION. — Dépenses spéciales (art. 19 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1850 ET 1851.

Exercice 1850.	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	234,304f 87c	234,304f 87c	1,546,022f 09c
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	"		
Exercice 1851.	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	661,152 84	1,311,717 22	
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	650,564 38		

RECETTES DE L'EXERCICE 1852.

Produit des centimes additionnels spéciaux votés par les conseils généraux pour dépenses des chemins vicinaux	12,142,369 54	21,266,650 59
Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	9,124,281 05	
		22,812,672 68

DÉPENSE.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1852.

Travaux neufs des édifices départementaux	1,728,391f 46c	15,812,106f 88c
Travaux des routes départementales	6,113,479 36	
Subventions aux communes	955,567 78	
Encouragements	3,496,756 45	
Cultes	248,036 43	
Secours contre la mendicité	731,047 94	
Dépenses diverses	2,053,815 42	
Dettes départementales extraordinaires	485,012 04	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1853 ET 1854.

Exercice 1853.	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	944,865f 33c	2,046,310 71	2,784,508 36
	Produits éventuels facultatifs	861,341 50		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	240,103 88		
Exercice 1854.	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	455,158 96	738,197 65	
	Produits éventuels facultatifs	85,476 79		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	197,561 90		
				18,596,615 24

3e SECTION. — Dépenses extraordinaires (art. 19 de la loi du 10 mai 1838).

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1852.

Dépenses de travaux divers imputés sur le produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	18,522,095 53	23,186,962 97
——— sur le produit d'emprunts autorisés par des lois spéciales	4,664,867 44	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1853 ET 1854.

Exercice 1853.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	3,857,943f 33c	4,278,297 36	5,090,847 02
	Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	420,354 03		
Exercice 1854.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	792,474 98	812,549 66	
	Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	20,074 68		
				28,277,809 99

4e SECTION. — Dépenses spéciales (art. 19 de la loi du 10 mai 1838).

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1852.

Dépenses des chemins vicinaux de grande communication et autres chemins vicinaux, imputées sur le produit des centimes additionnels spéciaux votés par les conseils généraux	12,259,516 10	21,505,592 66
Dépenses des chemins vicinaux de grande communication imputées sur le produit des contingents communaux et souscriptions particulières	9,246,076 56	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1853 ET 1854.

Exercice 1853.	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	590,470f 44c	1,119,239 31	1,307,080 02
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	528,768 87		
Exercice 1854.	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	187,840 71	187,840 71	
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	"		
				22,812,672 68

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Suite du COMPTE DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1852.

2° DÉVELOPPEMENT PAR SERVICES. (Suite.)

RECETTE.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1850 ET 1851.

Exercice 1850	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	542,363f 61c	581,172f 19c	759,205f 89c
	Ressources spéciales des écoles normales primaires	38,808 58		
Exercice 1851	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	152,469 09	178,033 70	
	Ressources spéciales des écoles normales primaires	25,564 61		

RECETTES DE L'EXERCICE 1852.

Produit des centimes additionnels votés par les conseils généraux pour dépenses de l'instruction primaire	4,986,192 37	5,867,279 07
Produits éventuels départementaux attribués à l'instruction primaire	46,112 66	
Produit de la subvention allouée par le budget départemental pour le service de l'instruction primaire	419,789 24	
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	415,184 80	
		6,626,484 96

MINISTÈRE DES FINANCES.

FONDS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1850.

Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre	102,091f 12c	192,481f 45c
Produit des centimes additionnels facultatifs pour dépenses du cadastre	90,390 33	

RECETTES DE L'EXERCICE 1852.

Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre	50,000 00	285,716 25
Produit des centimes additionnels facultatifs votés par les conseils généraux pour dépenses du cadastre	235,716 25	
		478,197 70

DÉPENSE.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1852.

Dépenses ordinaires et obligatoires.

Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les fonds départementaux.	Complément du traitement fixe des instituteurs et des loyers de maisons d'école	3,055,726f 19c	4,188,100f 72c	5,970,108 15
	Dépenses ordinaires des écoles normales primaires	1,085,715 55		
	Dépenses des comités d'arrondissement et des commissions d'examen; frais généraux d'impressions	46,658 98		
	Dépenses extraordinaires.			
	Dépenses extraordinaires des écoles normales primaires (achats de livres, mobilier, etc.)	24,198 60	1,342,948 43	
	Subvention aux communes pour acquisition, construction et réparation de maisons d'école	355,784 63		
	Idem pour achat et renouvellement du mobilier des écoles	72,662 19		
	Don aux caisses d'épargne établies en faveur des instituteurs	1,100 00		
	Subventions spéciales des écoles primaires désignées spécialement par les conseils généraux	66,582 35		
	Achats de livres pour les élèves indigents	36,140 29		
	Encouragements pour l'instruction des filles	109,585 25		
	Subventions aux classes d'adultes	21,752 55		
	Idem aux salles d'asile et ouvroirs	140,116 01		
	Encouragements et secours aux instituteurs et institutrices en exercice	37,546 15		
	Secours aux anciens instituteurs et institutrices	62,809 50		
	Indemnités aux inspecteurs des écoles primaires	18,180 28		
	Dépenses non acquittées des années antérieures	165,803 14		
	Cours normaux destinés aux institutrices	186,053 21		
	Dépenses imprévues	33,222 46		
	Frais généraux d'impression	11,411 82		
Dépenses de l'instruct. prim. imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.	Dépenses ordinaires		423,479 57	439,059 00
	Dépenses non acquittées des années précédentes		15,579 43	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1853 ET 1854.

Exercice 1853	Produits des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	82,434 62	90,161 08	656,376 81
	Ressources spéciales des écoles normales primaires	7,726 46		
Exercice 1854	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	533,443 20	566,215 73	
	Ressources spéciales des écoles normales primaires	32,772 53		
				6,626,484 96

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1852.

Dépenses du cadastre.	Frais d'arpentage	154,318 05	279,528 51
	—— d'expertise	54,706 80	
	Dépenses diverses	70,503 66	

FONDS REPORTÉS À L'EXERCICE 1854.

Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre	107,519 73	198,669 19
—— des centimes additionnels facultatifs pour dépenses du cadastre	91,149 46	
		478,197 70

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Compte provisoire des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1853.

RECETTE.

NATURE DES RECETTES.	FONDS REPORTÉS de L'EXERCICE 1851.	FONDS REPORTÉS de L'EXERCICE 1852.	RECETTES de L'EXERCICE 1853.	TOTAL de LA RECETTE.
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.				
Produit des centimes additionnels pour dépenses des départements	2,124,137f 07c	5,557,933f 58c	80,363,822f 32c	88,045,892f 97c
Produits éventuels affectés au service départemental	371,562 52	2,076,935 42	13,057,268 07	15,505,766 01
	2,495,699 59	7,634,869 00	93,421,090 39	103,551,658 98
	10,130,568f 59c			
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.				
Produits des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	554,060 40	82,434 62	5,357,593 16	5,994,088 18
Ressources spéciales des écoles normales primaires	67,274 50	7,726 46	411,471 57	486,472 53
	621,334 90	90,161 08	5,769,064 73	6,480,560 71
	711,495f 98c			
MINISTÈRE DES FINANCES.				
Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre	110,444 42	"	50,000 00	160,444 42
Produit des centimes additionnels facultatifs pour dépenses cadastrales	194,717 23	"	133,003 71	327,720 94
Fonds avancés par divers pour dépenses cadastrales	"	"	31,287 12	31,287 12
	305,161 65	"	214,290 83	519,452 48
	305,161f 65c			
RÉCAPITULATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'EXERCICE 1853.				
Ministère de l'intérieur	2,495,699 59	7,634,869 00	93,421,090 39	103,551,658 98
——— de l'instruction publique	621,334 90	90,161 08	5,769,064 73	6,480,560 71
——— des finances	305,161 65	"	214,290 83	519,452 48
	3,422,196 14	7,725,030 08	99,404,445 95	110,551,672 17
	11,147,226f 22c			

DÉPENSE.

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES de L'EXERCICE 1853.	FONDS A REPORTER à L'EXERCICE 1854.	FONDS A REPORTER à L'EXERCICE 1855.	TOTAL de LA DÉPENSE.
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.					
Dépenses départementales	ordinaires	"	"	"	36,667,163f 69c
	facultatives	"	"	"	18,364,959 96
	extraordinaires	"	"	"	26,986,904 51
	spéciales	"	"	"	21,532,630 82
		"	"	"	103,551,658 98
			"		
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.					
Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les fonds départementaux		"	"	"	5,994,088 18
Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les ressources des écoles normales primaires		"	"	"	486,472 53
		"	"	"	6,480,560 71
			"		
MINISTÈRE DES FINANCES.					
Dépenses du cadastre imputables sur le fonds commun		"	"	"	160,444 42
Dépenses du cadastre imputables sur le produit des centimes additionnels facultatifs		"	"	"	359,008 06
		"	"	"	519,452 48
			"		
RÉCAPITULATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'EXERCICE 1853.					
Ministère de l'intérieur		"	"	"	103,551,658 98
——— de l'instruction publique		"	"	"	6,480,560 71
——— des finances		"	"	"	519,452 48
		"	"	"	110,551,672 17
			"		

Tableau présentant le mouvement des Produits éventuels du service départemental pendant l'année 1853, d'après les Recettes accusées par les Receveurs généraux des Finances et les Ordonnances délivrées par le Ministre de l'Intérieur pour mettre les Recettes de cette nature à la disposition des Préfets.

DÉPARTEMENTS.	RECETTES QUI RESTAIENT à appliquer aux budgets à l'époque du 1er janvier 1853. (A)	RECETTES EFFECTUÉES PAR LES RECEVEURS GÉNÉRAUX DES FINANCES, pendant l'année 1853.			TOTAL DU SOLDE au 1er janvier 1854 et des produits recouvrés pendant les années 1852 et 1853.	RECETTES APPLIQUÉES AUX BUDGETS d'après LES ORDONNANCES DÉLIVRÉES PAR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR pour mettre ces recettes à la disposition des préfets.			RECETTES RESTÉES à appliquer aux budgets à l'époque du 1er janvier 1854. (B)	OBSERVATIONS.
		Produits de l'exercice 1852.	Produits de l'exercice 1853.	TOTAL.		Budget de l'exercice 1852.	Budget de l'exercice 1853.	TOTAL.		
Ain	30,604f 20c	17,144f 96c	81,728f 15c	98,873f 11c	129,477f 31c	24,139f 71c	88,000f 00c	112,139f 71c	17,337f 60c	
Aisne	243,430 02	82,279 73	422,001 51	504,281 24	747,711 26	183,656 97	363,600 00	547,256 97	200,454 29	
Allier	11,763 17	7,283 65	73,976 18	81,259 83	93,023 00	33,496 05	59,300 00	92,796 05	226 95	(A) Voir pages 556 à 559 du compte général des finances de l'année 1852.
Alpes (Basses-)	5,282 16	2,041 03	21,854 52	23,895 55	29,177 71	3,302 15	21,400 00	24,702 15	4,475 56	
Alpes (Hautes-)	48,532 42	8,591 28	55,675 64	64,266 92	112,799 34	9,000 00	37,065 23	46,065 23	66,734 11	(B) Ce solde se trouve compris dans le passif de la situation générale des finances au 31 décembre 1853.
Ardèche	75,640 39	21,754 43	53,285 65	75,040 08	150,680 47	75,465 18	32,474 51	107,939 69	42,740 78	
Ardennes	26,550 39	5,326 75	101,574 89	106,901 64	133,452 03	14,706 00	94,000 00	108,706 00	24,746 03	
Ariége	1,056 09	12,839 14	9,508 58	22,347 72	23,403 81	740 00	21,330 25	22,070 25	1,333 56	
Aube	13,024 01	2,025 87	58,298 19	60,324 06	73,348 07	4,250 00	61,500 00	65,750 00	7,598 07	
Aude	45,865 73	18,043 89	83,606 41	101,650 30	147,516 03	29,619 20	64,000 00	93,619 20	53,896 83	
Aveyron	5,302 88	6,785 52	62,138 00	68,923 52	74,226 40	18,922 74	48,100 00	67,022 74	7,203 66	
Bouches-du-Rhône	42,250 96	52,494 79	111,204 79	163,699 58	205,950 54	83,686 25	92,800 00	176,486 25	29,464 29	
Calvados	57,160 75	43,106 20	278,471 73	321,577 93	378,738 68	18,999 11	268,000 00	286,999 11	91,739 57	
Cantal	25,572 06	13,146 77	50,221 11	63,367 88	88,939 94	2,800 00	55,600 00	58,400 00	30,539 94	
Charente	19,782 56	30,963 90	159,285 99	190,249 89	210,032 45	32,782 70	117,520 00	150,302 70	59,729 75	
Charente-Inférieure	58,923 26	6,832 60	109,257 76	116,090 36	175,013 62	62,556 00	82,000 00	144,556 00	30,457 62	
Cher	34,377 72	16,300 23	90,408 29	106,708 52	141,086 24	36,678 18	79,400 00	116,078 18	25,008 06	
Corrèze	8,672 17	2,362 78	43,258 25	45,621 03	54,293 20	9,262 00	42,800 00	52,062 00	2,231 20	
Corse	21,402 97	4,237 36	12,749 30	16,986 66	38,389 63	"	13,183 15	13,183 15	25,206 48	
Côte-d'Or	77,965 04	8,632 69	300,190 22	308,822 91	386,787 95	47,035 96	302,000 00	349,035 96	37,751 99	
Côtes-du-Nord	28,247 77	60,336 00	397,258 72	457,594 72	485,842 49	20,000 00	443,000 00	463,000 00	22,842 49	
Creuse	9,612 55	68,943 81	2,713 52	71,657 33	81,269 88	8,318 60	69,468 95	77,787 55	3,482 33	
Dordogne	22,090 59	56,648 97	110,108 09	166,757 06	188,847 65	2,294 09	156,556 00	158,850 09	29,997 56	
Doubs	255,352 19	7,813 96	333,491 54	341,305 50	596,657 69	150,993 22	265,200 00	416,193 22	180,464 47	
Drôme	22,479 41	497 73	114,956 22	115,453 95	137,933 36	40,623 02	74,600 00	115,223 02	22,710 34	
Eure	60,097 66	4,274 38	152,390 39	156,664 77	216,762 43	60,012 47	135,700 00	195,712 47	21,049 96	
Eure-et-Loir	40,147 37	A déd. 1,102 00	108,496 74	107,394 74	147,542 11	10,000 00	111,721 90	121,721 90	25,820 21	
Finistère	28,178 17	7,109 72	64,401 23	71,510 95	99,689 12	19,210 00	52,200 00	71,410 00	28,279 12	
Gard	23,132 39	5,277 87	104,966 41	110,244 28	133,376 67	27,800 00	88,000 00	115,800 00	17,576 67	
Garonne (Haute-)	31,789 22	19,406 20	142,691 23	162,097 43	193,886 65	31,600 00	120,000 00	151,600 00	42,286 65	
Gers	12,446 96	5,617 55	172,945 19	178,562 74	191,009 70	36,263 27	138,800 00	175,063 27	15,946 43	
Gironde	25,613 92	11,900 92	126,478 82	138,379 74	163,993 66	25,194 88	93,150 00	118,344 88	45,648 78	
Hérault	A déd. 10,401 90	2,291 29	249,947 68	252,238 97	241,837 07	86,904 90	116,110 00	203,014 90	38,822 17	
Ille-et-Vilaine	18,531 12	7,520 87	198,584 27	206,105 14	224,636 26	6,564 96	187,400 00	193,964 96	30,671 30	
Indre	31,020 12	15,160 06	176,479 49	191,639 55	222,659 67	2,263 00	166,096 15	168,359 15	54,300 52	
Indre-et-Loire	9,773 28	109 75	6,810 18	6,919 93	16,693 21	3,217 00	2,600 00	5,817 00	10,876 21	
Isère	12,667 27	85,110 23	261,815 64	346,925 87	359,593 14	64,394 67	233,500 00	297,894 67	61,698 47	
Jura	34,085 02	21,350 14	110,832 96	132,183 10	166,268 12	34,551 64	103,122 14	137,673 78	28,594 34	
Landes	12,305 64	832 34	59,522 25	60,354 59	72,660 23	4,232 49	47,869 84	52,102 33	20,557 90	
Loir-et-Cher	A déd. 18,670 31	2,214 67	236,950 19	239,164 86	220,494 55	"	228,000 00	228,000 00	A déd. 7,505 45	
Loire	49,671 87	2,516 30	57,123 36	59,639 66	109,311 53	23,310 00	44,700 00	68,010 00	41,301 53	
Loire (Haute-)	18,387 75	19 25	61,001 71	61,020 96	79,408 71	10,492 43	51,800 44	62,292 87	17,115 84	
Loire-Inférieure	82,438 20	45,068 86	217,394 22	262,463 08	344,901 28	66,429 68	205,100 00	271,529 68	73,371 60	
Loiret	A déd. 9,889 00	11,325 65	89,660 81	100,986 46	91,097 46	22,119 00	51,000 00	73,119 00	17,978 46	

Suite du *Tableau présentant le mouvement des Produits éventuels du service départemental pendant l'année 1853, d'après les Recettes accusées par les Receveurs généraux des Finances et les Ordonnances délivrées par le Ministre de l'Intérieur, pour mettre les Recettes de cette nature à la disposition des Préfets.*

DÉPARTEMENTS.	RECETTES QUI RESTAIENT à appliquer aux budgets à l'époque du 1er janvier 1853. (A)	RECETTES EFFECTUÉES PAR LES RECEVEURS GÉNÉRAUX DES FINANCES, pendant l'année 1853.			TOTAL DU SOLDE au 1er janvier 1854 et des produits recouvrés pendant les années 1852 et 1853.	RECETTES APPLIQUÉES AUX BUDGETS d'après LES ORDONNANCES DÉLIVRÉES PAR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR pour mettre ces recettes à la disposition des préfets.			RECETTES RESTÉES à appliquer aux budgets à l'époque du 1er janvier 1854. (B)	OBSERVATIONS.
		Produits de l'exercice 1852.	Produits de l'exercice 1853.	TOTAL.		Budget de l'exercice 1852.	Budget de l'exercice 1853.	TOTAL.		
Lot	1,941f 43c	33,191f 16c	99,024f 77c	132,215f 93c	134,157f 36c	"	129,200f 00c	129,200f 00c	4,957f 36c	(A) (B) Voir les observations à la page précédente.
Lot-et-Garonne	93,746 89	16,751 19	193,497 47	210,248 66	303,995 55	30,000f 00c	176,300 00	206,300 00	97,695 55	
Lozère	22,635 73	2,749 86	31,074 05	33,823 91	56,459 64	2,000 00	40,859 99	42,859 99	13,599 65	
Maine-et-Loire	31,575 92	7,392 35	561,119 16	568,511 51	600,087 43	52,619 51	515,000 00	567,619 51	32,467 92	
Manche	19,857 31	9,176 68	251,741 41	260,918 09	280,775 40	37,972 78	215,600 00	253,572 78	27,202 62	
Marne	128,842 62	47,878 63	161,838 56	209,717 19	338,559 81	68,146 80	134,500 00	202,646 80	135,913 01	
Marne (Haute-)	10,306 37	2,472 99	81,015 73	83,488 72	93,795 09	1,000 00	72,000 00	73,000 00	20,795 09	
Mayenne	47,436 98	10,931 24	292,360 68	303,291 92	350,728 90	"	277,300 00	277,300 00	73,428 90	
Meurthe	16,197 06	11,399 81	92,623 86	104,023 67	120,220 73	25,000 00	84,530 00	109,530 00	10,690 73	
Meuse	142,412 04	10,023 85	233,849 52	243,873 37	386,285 41	12,840 11	224,888 00	237,728 11	148,557 30	
Morbihan	25,397 14	1,804 72	82,731 80	84,536 52	109,933 66	21,764 00	77,000 00	98,764 00	11,169 66	
Moselle	39,701 05	44,462 24	191,458 62	235,920 86	275,621 91	58,673 55	178,000 00	236,673 55	38,948 36	
Nièvre	20,407 72	26,499 43	448,563 66	475,063 09	495,470 81	87,983 50	370,000 00	457,983 50	37,487 31	
Nord	159,011 07	53,851 41	299,889 49	353,740 90	512,751 97	88,628 00	307,293 00	395,921 00	116,830 97	
Oise	31,780 80	13,918 80	86,869 41	100,788 21	132,569 01	28,257 83	68,474 57	96,732 40	35,836 61	
Orne	106,819 81	13,588 20	204,282 18	217,870 38	324,690 19	112,249 03	220,000 00	332,249 03	A déd. 7,558 84	
Pas-de-Calais	35,221 36	18,038 75	196,183 62	214,222 37	249,443 73	19,400 00	167,100 00	186,500 00	62,943 73	
Puy-de-Dôme	100,442 76	6,900 06	129,901 01	136,801 07	237,243 83	1,000 00	130,080 78	131,080 78	106,163 05	
Pyrénées (Basses-)	67,555 04	10,951 63	70,236 12	81,187 75	148,742 79	10,000 00	81,123 06	91,123 06	57,619 73	
Pyrénées (Hautes-)	20,687 88	3,772 65	45,601 41	49,374 06	70,061 94	38,000 00	32,000 00	70,000 00	61 94	
Pyrénées-Orientales	12,839 38	"	36,179 97	36,179 97	49,019 35	19,705 79	14,500 00	34,205 79	14,813 56	
Rhin (Bas-)	59,802 25	15,006 34	147,336 24	162,342 58	222,144 83	55,200 00	102,800 00	158,000 00	64,144 83	
Rhin (Haut-)	20,284 42	4,926 68	82,490 45	87,417 13	107,701 55	6,429 70	83,436 03	89,865 73	17,835 82	
Rhône	74,612 99	293 10	144,905 94	145,199 04	219,812 03	38,650 97	133,569 29	172,220 26	47,591 77	
Saône (Haute-)	29,574 58	9,544 05	216,742 49	226,286 54	255,861 12	21,061 50	187,200 00	208,261 50	47,599 62	
Saône-et-Loire	42,587 72	5,996 76	105,965 06	111,961 82	154,549 54	46,270 18	55,000 00	101,270 18	53,279 36	
Sarthe	52,283 37	6,609 05	122,118 27	128,727 32	181,010 69	3,042 22	109,000 00	112,042 22	68,968 47	
Seine	1,302,619 18	199,622 62	978,234 56	1,177,857 18	2,480,476 36	353,179 25	907,635 60	1,260,814 85	1,219,661 51	
Seine-Inférieure	71,695 06	45,430 75	263,960 08	309,390 83	381,085 89	113,835 50	194,500 00	308,335 50	72,750 39	
Seine-et-Marne	226,739 70	25,735 65	919,879 19	945,614 84	1,172,354 54	221,640 93	774,000 00	995,640 93	176,713 61	
Seine-et-Oise	74,231 66	12,912 81	200,548 52	213,461 33	287,692 99	7,690 94	176,433 00	184,123 94	103,569 05	
Sèvres (Deux-)	49,939 09	951 48	225,719 35	226,670 83	276,609 92	12,256 83	168,205 00	180,461 83	96,148 09	
Somme	155,378 03	A déd. 7,561 46	175,122 18	167,560 72	322,938 75	149,670 46	17,000 00	166,670 46	156,268 29	
Tarn	38,145 28	22,180 74	71,046 67	93,227 41	131,372 69	8,799 04	94,960 90	103,759 94	27,612 75	
Tarn-et-Garonne	57,447 62	13,399 67	60,493 20	73,892 87	131,340 49	36,400 00	24,000 00	60,400 00	70,940 49	
Var	40,793 51	33,496 25	158,279 63	191,775 88	232,569 39	54,690 45	130,000 00	184,690 45	47,878 94	
Vaucluse	47,264 15	14,592 89	132,411 71	147,004 60	194,268 75	57,600 00	109,601 76	167,201 76	27,066 99	
Vendée	44,027 39	102,425 29	339,963 12	442,388 41	486,415 80	110,026 47	360,601 66	470,628 13	15,787 67	
Vienne	62,085 32	49,185 78	168,164 08	217,349 86	279,435 18	86,937 59	135,000 00	221,937 59	57,497 59	
Vienne (Haute-)	186,673 90	53,424 56	427,743 42	481,167 98	667,841 88	98,148 00	308,606 87	406,754 87	261,087 01	
Vosges	12,518 57	1,088 33	109,088 39	110,176 72	122,695 29	1,326 00	83,200 00	84,526 00	38,169 29	
Yonne	A déd. 12,047 41	3,094 22	293,349 16	296,443 38	284,395 97	43,500 00	257,000 00	300,500 00	A déd. 16,104 03	
TOTAL	5,413,738 95	1,760,549 30	14,869,320 23	16,629,869 53	22,043,608 48	3,689,484 45	13,057,268 07	16,746,752 52	5,296,855 96	

COMPTE

DU SERVICE COLONIAL.

(RÉGIME FINANCIER DE LA LOI DU 25 JUIN 1841.)

NOTE

Sur le Compte du Service Colonial.

Mesures arrêtées pour l'exécution de la loi du 25 juin 1841 sur le régime financier des colonies.

La loi du 25 juin 1841 ayant changé, à partir du 1er janvier 1842, le régime financier des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de l'île de la Réunion, les départements de la marine et des finances ont eu à régler, de concert, suivant leurs attributions respectives, les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de ladite loi.

Celles de ces mesures qui se rapportent à l'action du contrôle législatif vont être résumées ci-après :

Le règlement définitif des recettes et des dépenses du service colonial a lieu, pour chaque exercice, dans la loi des comptes de l'exercice suivant, où il est l'objet d'un titre spécial (article 11 de la loi des comptes de 1842).

Cette disposition est appliquée, non-seulement aux quatre colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841, mais encore aux divers établissements coloniaux laissés en dehors de ce régime, pour lesquels il existe des causes de retard et d'empêchement semblables à celles qui ont motivé la disposition ci-dessus.

Les prévisions législatives de recettes et de dépenses, pour l'ensemble du service colonial, sont distraites de celles qui servent de base au projet de loi présenté, chaque année, pour le règlement des services généraux du budget.

L'excédant de dépense que détermine le rapprochement de ces prévisions est prélevé sur les fonds généraux du budget, pour conserver au service colonial, jusqu'à l'époque de son règlement définitif, la somme de ressources qui lui a été attribuée.

A cette époque, si l'excédant de dépense réel du service colonial est inférieur au prélèvement d'abord effectué sur les fonds généraux du budget de l'exercice auquel il se rapporte, la portion devenue disponible de ce prélèvement est transportée au budget de l'exercice alors courant, en accroissement de ses ressources. Dans le cas contraire, ce serait le budget de ce même exercice qui aurait à supporter la différence nécessaire pour combler l'insuffisance de ressources résultant de la liquidation définitive des services.

Les différents termes du service colonial sont, chaque année, consacrés législativement à l'aide de deux tableaux spéciaux où ils se trouvent résumés; le premier de ces tableaux est annexé au budget, et le second est ensuite joint à la loi de règlement de ce même budget.

Les diverses informations que comporte ce service sont portées à la connaissance du Pouvoir législatif dans les comptes publiés par les ministères de la marine et des finances.

Enfin, la Cour des comptes statue, par ses *déclarations générales*, sur les résultats définitifs de ce service en règlement d'exercice.

Quant aux mesures qui ont dû être adoptées pour retracer dans les écritures de la Comptabilité générale des finances les recettes et les dépenses effectuées par les agents coloniaux, ce sont celles qui suivent :

Les distances et les éventualités maritimes ne permettant pas de comprendre dans les écritures centrales de l'administration des finances d'une année, et de rattacher aux parties corrélatives de la Situation générale, les opérations coloniales de la même année (impossibilité qui s'applique également aux divers travaux de contrôle de la Cour des comptes), il a été reconnu nécessaire, en présence de cet empêchement insurmontable, de consacrer une section entièrement séparée de la Balance des comptes du grand livre de l'administration des finances à la description, lorsque cette adminis-

Note sur le Compte du Service Colonial.

tration en a les moyens, des opérations déclarées par les comptables coloniaux eux-mêmes; de ne retracer dans le compte de l'administration des finances, pour prendre place dans sa Situation générale, que les opérations effectuées en France, pendant l'année, pour le service des colonies, c'est-à-dire les envois de fonds faits aux trésoriers des colonies, la portion de ces envois de fonds employée par eux à solder des services généraux de la métropole, les dépenses acquittées par elle pour le service colonial, et enfin les prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets, pour couvrir les insuffisances de ressources de ce service, opérations qui, dans leur ensemble, sauf les différences forcément causées par les distances, dégagent, en réalité, sous une expression indirecte, des résultats semblables à ceux des recettes et des dépenses que l'on retrouve plus tard accusés dans les comptabilités coloniales.

Documents dont se compose le compte du service colonial.

D'après les explications qui précèdent, il y a eu lieu de publier dans le compte du service colonial rendu pour l'année 1853 les cinq documents ci-après :

1° Compte des recettes et des dépenses constatées pendant l'année 1853 pour le service colonial;

2° Compte définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1851 ;

3° Tableau des recettes et des dépenses de l'exercice 1852 à régler définitivement dans la loi des comptes de 1853;

4° Tableau des prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice 1853 ;

5° Enfin, un Tableau semblable pour les prévisions applicables à l'exercice 1854.

Les résultats de ces divers documents se résument ainsi qu'il suit :

Résumé des opérations de l'année 1853.

Le service colonial présentait, au 1er janvier 1853 (voir page 571 du compte général des finances de 1852), un excédant de recette de.....		2,225,167f 83c
Pendant l'année 1853, les opérations ci-après ont été constatées en recette :		
Portion des envois de fonds du Trésor public que les comptables coloniaux ont employés à l'acquit des payements sur les services généraux de la métropole.....	1,588,522f 93c	
Recettes constatées à titre d'envois de fonds faits aux comptables de France par les trésoriers coloniaux.....	787,373 84	
Application aux comptes de divers services métropolitains de payements effectués dans les colonies.....	45,776 62	
Rétablissement au service colonial du montant de recettes indûment appliquées au chapitre des produits divers du budget...	22,099 98	
Application au compte du service colonial du montant d'ordonnances de régularisation délivrées à son profit par divers ministères.....	1,946 10	
Recette des fonds généraux prélevés sur les budgets de 1852, 1853 et 1854 pour subvenir à l'insuffisance présumée des ressources du service colonial de ces exercices.....	16,102,883 99	
Opérations diverses résultant de l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour l'exercice 1851, lesquelles opérations font ressortir une augmentation de recettes montant à.....	290,810 04	
A REPORTER.....	18,839,413 50	2,225,167 83

Note sur le Compte du Service Colonial.

REPORT.....		18,839,413f 50c	2,225,167f 83c
Mais, d'un autre côté, il convient de déduire le montant des annulations de recettes constatées pendant l'année 1853 pour les motifs ci-après :			
Reprise au *service local* du montant de reversements de fonds effectués dans la caisse du trésorier de la Réunion en atténuation des dépenses dudit service.....	1,491f 75c		
Annulation du crédit donné provisoirement en 1851 aux trésoriers coloniaux, à titre de virements de comptes, pour les payements faits par eux sur le service colonial de l'exercice 1851; lesdits payements se trouvant retracés dans leur compte des dépenses dudit exercice.....	34,979 52		
	36,471 27	36,471 27	
TOTAL de la recette de l'année 1853.....		18,802,942 23	18,802,942 23
			21,028,110 06

Les opérations de dépense également constatées pendant l'année 1853 sont celles qui suivent :

Payements effectués par les comptables de France pour le service des colonies.....	5,127,208f 54c	
Envois de fonds faits aux trésoriers coloniaux par les comptables de France, y compris ceux qui ont eu lieu pendant les derniers mois de l'exercice 1853 pour assurer d'avance le service de l'exercice 1854.....	10,583,218 01	
Dépense pour la plus-value réalisée sur la rente de l'Inde de l'année 1852.....	73,310 97	
Application au budget des recettes de 1853 du produit probable de la rente de l'Inde à réaliser pour cette année par le trésorier de la colonie de la Réunion.....	1,000,000 00	
Application aux comptes de divers services métropolitains de recettes effectuées dans les colonies.....	83,779 27	
Transport aux produits divers du budget de recettes faites dans les colonies pour le compte du Trésor.....	245,296 14	
Réduction au profit du budget de 1852, du prélèvement qui a été opéré sur les fonds généraux du budget de 1851, pour couvrir l'insuffisance présumée de ressources du service colonial de cet exercice (voir ci-après).....	649,404 24	
Opérations diverses résultant de l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour le service colonial de l'exercice 1851, lesquelles opérations font ressortir une augmentation de dépense de.....	290,810 04	
A REPORTER.....	18,053,027 21	21,028,110 06

Note sur le Compte du Service Colonial.

REPORT.....		18,053,027 21	21,028,110f 06c
A déduire les annulations de dépenses constatées pendant l'année 1853 pour les motifs suivants :			
Annulation de dépense, au compte du service colonial de l'exercice 1851, par suite de changements d'imputations de chapitre à chapitre et de transport à d'autres exercices de payements imputés à tort à l'exercice 1851.....	195,196f 02c		
Réduction de dépenses par suite de reversements dans les caisses des trésoriers coloniaux de sommes payées en trop au titre du service colonial de 1851.....	800 00		
Annulation de la dépense constatée provisoirement en 1851 et 1852, par virement de compte pour les payements effectués par les trésoriers coloniaux sur le service colonial de 1851 ; lesdits payements se trouvant retracés dans leur compte des dépenses dudit exercice.....	35,091 02		
	231,087 04	231,087 04	
TOTAL de la dépense de l'année 1853..		17,821,940 17	17,821,940 17
Ces diverses opérations constatées en recette et en dépense ont finalement déterminé, au 31 décembre 1853, un excédant de recette dont il est fait emploi, comme on vient de le dire, dans la Situation générale des finances (voir page 387).			3,206,169 89

Compte définitif de l'exercice 1851.

Quant aux opérations de recettes et de dépenses, sur lesquelles il a été proposé au Corps législatif de statuer, pour l'exercice 1851, par le titre IV de la loi de règlement de l'exercice 1852, elles s'établissent ainsi qu'il suit :

Les recettes coloniales ont été prévues, au budget de 1851, pour une somme de..			5,477,300f 00c
Mais, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, l'évaluation de celles de ces recettes qui se rapportent au service local des quatre colonies régies par la loi du 25 juin 1841 a dû être élevée au montant des produits réalisés pendant l'exercice, c'est-à-dire augmentée d'une somme (voir le tableau I, annexé au projet de loi) de.....			754,342 65
et portée ainsi à.....			6,231,642 65
Les droits liquidés, tant pour les recettes du service général que pour celles du service local, se sont élevés à.....		9,333,827f 25c	
Les recouvrements effectués jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice n'ont été que de.....		6,313,642 55	
Et il y a eu un reste à recouvrer, dont profitera l'exercice suivant, de		3,020,184 70	
A REPORTER.....			6,231,642 65

Note sur le Compte du Service Colonial.

REPORT		6,231,642f 65c
Les recouvrements opérés pendant l'exercice, sur les produits attribués au service général des quatre colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841, ont excédé l'appréciation qui en avait été faite de		81,999 90
Et, en définitive, les recettes de l'exercice 1851 demeurent fixées à		6,313,642 55
Les dépenses du service colonial ont été arrêtées, par la loi de règlement définitif du budget de l'exercice 1851, à la somme de		18,686,834f 12c
Laquelle doit s'augmenter du montant des payements effectués à titre d'exercices clos, ci		36,043 24
Les dépenses autorisées pour l'exercice 1851 se sont donc élevées (voir le tableau, page 576) à		18,722,877 36
A cette somme vient encore s'ajouter, comme on l'a vu ci-dessus pour les recettes, l'accroissement de crédits résultant de la plus-value des produits réalisés au profit du service local des quatre colonies susmentionnées		754,342 65
		19,477,220 01
Mais d'un autre côté, il convient d'en déduire le résultat des modifications apportées législativement aux crédits primitifs. (Voir page 576.)		102,258 99
TOTAL		19,374,961 02
Les dépenses liquidées pendant l'exercice montent à	18,905,582f 86c	
Les payements effectués sont de	18,873,772 43	
Et le reste à payer à la clôture de l'exercice, est de	31,810 43	
Le règlement des crédits dégage les termes suivants :		
Crédits annulés définitivement	469,378 16	
Crédits annulés pour payements restant à effectuer	31,810 43	
ENSEMBLE	501,188 59	501,188 59
En définitive, les dépenses du service colonial payées pendant l'exercice 1851 ont été fixées à		18,873,772 43
Considéré dans son ensemble, ce service a présenté le résultat général qui va être établi :		
Les dépenses formant la charge de l'exercice ont été, comme on vient de le dire, de		18,873,772 43
Les produits coloniaux n'ayant procuré qu'une recette de		6,313,642 55
L'insuffisance de ressources du service colonial de l'exercice 1851 a été couverte, en règlement définitif, par un prélèvement sur les fonds généraux du budget de cet exercice, de la somme de		12,560,129 88

Note sur le Compte du Service Colonial.

La somme prélevée, à ce titre, dans la loi des comptes de 1851 (article 6) était de..... 13,209,534f 12c

Mais, en règlement définitif, et comme le font connaître le tableau I, annexé au projet de loi, et le tableau ci-après (page 574),

1° Les recettes du service général des colonies ont présenté, sur les évaluations primitives, une plus-value de..... 81,999 90

2° Des crédits sont restés sans emploi, sur les services militaires, pour 300,234 fr. 75 cent.; sur le service général des colonies administrées sous le régime de la loi du 25 juin 1841, pour 57,315 fr. 13 cent.; sur le service local pour 109,988 fr. 55 cent.; sur les travaux et secours extraordinaires à la Réunion, pour 1,555 fr. 97 cent.; sur les travaux et secours extraordinaires d'assainissement à Sainte-Marie de Madagascar, pour 181 fr. 18 cent.; et enfin sur les dépenses des exercices périmés, pour 102 fr. 58 cent. En outre, un décret en date du 14 août 1851 a prononcé sur les indemnités aux colons une annulation de crédit de 102,258 fr. 99 cent. Ces sommes, formant ensemble celle de 571,637 fr. 15 cent., se sont trouvées atténuées de 36,043 fr. 24 cent. pour dépenses d'exercices clos, en sorte que la différence procédant de cette cause n'a plus été que de..... 535,593 91

617,593 81

3° Enfin, des dépenses sont restées à payer à la charge des exercices subséquents pour..... 31,810 43

Ces trois natures de différences ont réduit d'une somme totale de 649,404 fr. 24 cent. le prélèvement d'abord effectué sur les fonds généraux du budget de 1851, et, par l'article 10 du projet de la loi de règlement des comptes de 1852, il a été proposé de faire profiter de cette somme les ressources du budget de 1852, ci..... 649,404 24 649,404 24

Ce prélèvement s'est trouvé, en conséquence, ramené, comme il est établi ci-dessus, à..... 12,560,129 88

Tableau provisoire de l'exercice 1852.

Les prévisions de recettes et de dépenses du service colonial de l'exercice 1852, qui ont été retranchées du budget général de cet exercice pour être réglées définitivement dans la loi des comptes de 1853, sont celles qui suivent :

Crédits ouverts par la loi des dépenses..... 21,356,789f 00c

Crédits accordés par diverses lois spéciales..... 102,258 99

ENSEMBLE..... 21,459,047 99

Recettes coloniales prévues par la loi de finances..... 5,644,900 00

Fonds généraux prélevés sur le budget pour couvrir l'insuffisance probable des ressources du service colonial (voir le tableau, page 578)..... 15,814,147 99

Note sur le Compte du Service Colonial.

Tableau provisoire de l'exercice 1853.

Le tableau publié pour les recettes et les dépenses présumées du service colonial de l'exercice 1853 se résume ainsi qu'il suit :

Crédits ouverts par la loi de finances		21,362,200f 00c
Crédits accordés par des lois et décrets spéciaux	700,125f 00c	560,125 00
Annulation de crédits prononcée par le décret du 29 mars 1854	140,000 00	
ENSEMBLE		21,922,325 00

Les ressources coloniales évaluées par la loi de finances de cet exercice n'étant que de..... 5,921,700 00

Il résulte de ces dispositions législatives que le prélèvement à effectuer provisoirement, et sauf règlement définitif, sur les fonds généraux de 1853, pour couvrir l'insuffisance de recette du service colonial dudit exercice est de (voir le tableau, page 579)..... 16,000,625 00

Tableau provisoire de l'exercice 1854.

Le service colonial a ce caractère particulier, qu'attendu l'éloignement des lieux où il s'exécute, il doit être pourvu à ses besoins avant l'ouverture de l'exercice auquel il se rapporte; c'est ainsi que, dans les derniers mois de l'année 1853, il a été fait par le trésor métropolitain des envois de fonds destinés aux payements à solder sur les crédits de l'exercice 1854. Ces envois de fonds ayant dû être portés au débit du compte du service colonial, il y a eu lieu, en même temps, de créditer d'avance ce compte du montant du prélèvement à effectuer sur les fonds généraux du budget de cet exercice, pour couvrir l'insuffisance de ressources qui ressort, comme il suit, des allocations de crédits obtenues jusqu'à ce jour sur ledit exercice, savoir :

Crédits ouverts par la loi de finances	21,362,200f 00c
Recettes coloniales prévues par la loi de finances	5,921,700 00
Fonds généraux prélevés sur le budget pour couvrir l'insuffisance probable des ressources coloniales de l'exercice 1854 (voir le tableau, page 580)	15,440,500 00

SERVICE COLONIAL.

Compte des Recettes et des Dépenses constatées pendant l'année 1853.

RECETTES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1853.

Recette, pour application au budget des ministères ci-après, des payements effectués sur les exercices 1852 et 1853 par les trésoriers des colonies, savoir :

	MINISTÈRE de la marine.	MINISTÈRE des finances.	TOTAL.	RECETTES.	ANNULATIONS de recettes.
EXERCICE 1852.					
Martinique	365f 40c	320,228f 63c	320,594f 03c		
Guadeloupe	195 75	171,023 33	171,219 08		
Ile de la Réunion	10 00	994,928 11	994,938 11		
Guyane française	"	99,349 47	99,349 47		
EXERCICE 1853.					
Martinique	2,068 79	"	2,068 79		
Guadeloupe	353 45	"	353 45		
	2,993 39	1,585,529 54	1,588,522 93	1,588,522f 93c	"

Envois de fonds faits par les trésoriers des colonies aux comptables de France :

	CAISSIER payeur central.	RECEVEURS généraux.	TOTAL.		
Martinique	13,462f 29c	20,720f 57c	34,182f 86c		
Guadeloupe	1,353 70	1,408 42	2,762 12		
Ile de la Réunion	744,295 26	85 76	744,381 02		
Guyane française	5,871 01	176 83	6,047 84		
	764,982 26	22,391 58	787,373 84	787,373 84	"

Recette pour transport au débit d'un compte du service de trésorerie (Dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes) de remboursements de mandats d'articles d'argent reçus en France et acquittés par les trésoriers coloniaux :

Martinique	11,447f 93c	37,212 69	"
Guadeloupe	13,494 30		
Ile de la Réunion	4,386 57		
Guyane française	7,883 89		

Annulation de recettes que le trésorier de l'île de la Réunion a constatées au chapitre du *service local* sous le titre de *reversements de fonds effectués dans sa caisse en atténuation des dépenses dudit service*..... " 1,491f 75c

Annulation du crédit donné en 1851, à titre provisoire et par virements de comptes, aux trésoriers des colonies ci-après, pour les payements effectués par eux sur le chapitre des exercices clos du service colonial de l'exercice 1851, lesdits payements se trouvant compris dans leur compte des dépenses dudit exercice :

Martinique	33,776f 77c	"	34,979 32
Guadeloupe	1,202 75		
A REPORTER		2,413,109 46	36,471 37

DÉPENSES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1853.

Payements faits en France, pour le service des colonies, sur les exercices ci-après :

		EXERCICE 1852.	EXERCICE 1853.	EXERCICE 1854.	DÉPENSES.	ANNULATIONS de dépenses.
Dépenses des services militaires aux colonies	Personnel	déd. 140,571f 97c	531,375f 44c	482,420f 12c		
	Matériel	26,539 03	101,056 21	110,000 00		
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841	Service général	170,214 05	562,220 13	1,904 67		
	Service local	83,850 17	84,823 58	42 50		
Formation d'un établissement pénitentiaire à la Guyane		113,912 39	686,394 27	622 10		
Subvention à divers établissements coloniaux		"	597,400 00	1,380,000 00		
Indemnités pour affranchissement des esclaves		14,634 36	"	"		
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie		"	227,400 00	"		
Dépenses des exercices clos		479 20	24,878 15	"		
——— périmés		"	125 00	"		
		269,057 23	2,815,672 78	1,974,989 39	5,059,719f 40c	"

Envois de fonds faits par les comptables de France aux trésoriers des colonies :

	CAISSIER PAYEUR central.	RECEVEURS généraux.	PAYEURS.	TOTAL.		
Martinique	6,556f 79c	2,779,996f 46c	"	2,786,553f 25c		
Guadeloupe	1,843 24	3,517,505 42	"	3,519,348 66		
Ile de la Réunion	32,013 21	330,231 35	20,887f 53c	383,132 09		
Guyane française	1,144 77	3,891,743 74	1,295 50	3,894,184 01		
	41,558 01	10,519,476 97	22,183 03	10,583,218 01	10,583,218 01	"

Dépense et annulation de dépense par suite de changements d'imputation effectués sur les payements du service colonial de l'exercice 1851 :

		DÉPENSES.	ANNULATION de dépenses.		
Dépenses des services militaires aux colonies	(Personnel.)	"	162,326f 16c		
	(Matériel.)	27,180f 64c	382 77		
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841	Service général	15,020 37	7,525 27		
	Service local	15,066 11	9,763 00		
Indemnités pour affranchissement d'esclaves		"	15,198 82		
Rappels de solde payables sur revues antérieures à 1851		10,222 02	"		
		67,489 14	195,196 02	67,489 14	195,196f 02c

Annulation de dépense pour transport aux opérations des trésoriers coloniaux de payements sur l'exercice 1851 constatés provisoirement, par virements de compte, pendant les années 1851 et 1852 :

Dépenses des exercices clos	"	35,091 02
A REPORTER	15,710,426 55	230,287 04

Suite du SERVICE COLONIAL.

Suite du *Compte des Recettes et des Dépenses constatées pendant l'année 1853.*

Suite des RECETTES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1853.

		RECETTES.	ANNULATIONS de recettes.
REPORT		2,413,109f 46c	36,471f 27c
Recette pour application au crédit du trésorier de la Guadeloupe du montant d'un cautionnement dont il a effectué le remboursement au titulaire		3,500 00	"
Recette au *Service local* des colonies ci-après du montant de recouvrements de différentes natures effectués, en 1853, par les trésoriers coloniaux et indûment appliqués au chapitre des produits divers du budget :			
Martinique	11,989f 19c	22,099 98	"
Guadeloupe	9 85		
Ile de la Réunion	10,100 34		
Guyane française	0 60		
Recette, pour transport au débit de la caisse des dépôts et consignations, des payements d'arrérages de pensions effectués dans les colonies ci-après, pour le compte de la caisse des retraites du ministère des finances :			
Martinique	1,769f 08c	5,063 93	"
Guadeloupe	2,430 00		
Ile de la Réunion	864 85		
Application, au crédit des trésoriers des colonies ci-après, du montant d'ordonnances de remboursement délivrées à leur profit par divers ministères :			
Martinique	966f 10c	1,946 10	"
Guadeloupe	125 00		
Ile de la Réunion	225 00		
Guyane française	630 00		
Augmentation du prélèvement provisoire de 15,711f 889 effectué sur les fonds généraux du budget de 1852 (voir page 577 du compte des finances de 1852) : cette augmentation, qui s'élève à 102,258f 99c, résulte d'un nouveau crédit accordé par décret du 14 août 1852		102,258 99	"
Même augmentation du prélèvement provisoire de 15,440,500 francs effectué sur les fonds généraux du budget de 1853 ; cette augmentation, qui s'élève à 700,125 francs, résulte de nouveaux crédits accordés par le décret du 30 novembre 1852, et par la loi du 10 juin 1853		700,125 00	"
Réduction du même prélèvement par suite du décret du 29 mars 1854		"	140,000 00
Prélèvement provisoire sur les fonds généraux du budget de 1854, pour couvrir l'insuffisance présumée du service colonial de cet exercice, dont le règlement n'aura lieu que dans la loi des comptes de 1855 (voir le tableau page 580)		15,440,500 00	"
		18,688,603 46	176,471 27
Opérations de diverses natures auxquelles a donné lieu l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour l'exercice 1851, et dont il sera justifié à la Cour des comptes, dans les comptes individuels produits à son jugement, tant par les trésoriers coloniaux que par les comptables de France, savoir :			

	Martinique.	Guadeloupe.	ILE de la Réunion.	Guyane française.		
Recettes	124,989f 80c	"	188,537f 21c	"	313,527 01	"
Annulation de recettes	12,289 46	9f 85c	10,100 34	317f 32c	"	22,716 97
					19,002,130 47	199,188 24
MONTANT NET des recettes constatées pendant l'année 1853					18,802,942f 23c	

Suite des DÉPENSES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1853.

		DÉPENSES.	ANNULATIONS de dépenses.
REPORT		15,710,426f 55c	230,287f 04c
Annulation de dépense, par suite de reversements dans les caisses des trésoriers coloniaux de sommes indûment payées sur les *dépenses du service général* de l'île de la Réunion		"	800 00
Transport au crédit de la caisse des dépôts et consignations des recettes effectuées *pour divers services spéciaux* dans les colonies, et dont le montant a dû être versé par le trésor à ladite caisse :			
Martinique	12,408f 50c	38,685 64	"
Guadeloupe	6,288 20		
Ile de la Réunion	18,858 69		
Guyane française	1,130 25		
Transport au crédit de la caisse des retraites du ministère des finances, du produit de retenues opérées pour ce service, dans les colonies, pendant les années 1852 et 1853 :			
Martinique	18,349f 79c	45,093 63	"
Guadeloupe	16,302 33		
Ile de la Réunion	8,724 25		
Guyane française	1,717 26		
Constatation de la plus-value réalisée sur la rente de l'Inde de l'année 1852		73,310 97	"
Application provisoire, au budget des recettes de l'exercice 1853, de la rente de l'Inde à réaliser pour cette année par le trésorier de l'île de la Réunion		1,000,000 00	"
Transport aux produits divers du budget du montant des recettes faites aux colonies pour le compte du trésor, pendant les années 1852 et 1853		245,296 14	"
Application aux ressources du budget de 1852 de la somme dont s'est trouvé réduit, en règlement d'exercice, le prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1851, pour couvrir l'insuffisance de recettes du service colonial, lequel prélèvement, constaté provisoirement au crédit de ce service pour 13,209,534 fr. 12 cent., a été fixé définitivement par le règlement définitif du service colonial de 1851 à 12,560,129 fr. 88 cent. Différence en moins		649,404 24	"
		17,762,217 17	231,087 04
Opérations de diverses natures auxquelles a donné lieu l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour l'exercice 1851, et dont il sera justifié à la Cour des comptes, dans les comptes individuels produits à son jugement, tant par les trésoriers coloniaux que par les comptables de France, savoir :			

	Martinique.	Guadeloupe.	ILE de la Réunion.	Guyane française.		
Payements	125,101f 03c	8,844f 39c	188,537f 21c	609 60	323,092 13	"
Annulation de payements	21,554 58	9 85	317 32	10,400 34	"	32,282 09
					18,085,309 30	263,369 13
MONTANT NET des dépenses constatées pendant l'année 1853					17,821,940f 17c	

Situation au 1er janvier 1854.

EXCÉDANT de recette au 1er janvier 1853 (voir le compte général des finances de 1852, page 571)		2,225,167f 83c
Opérations de l'année 1853... Recettes	18,802,942 23c	
Opérations de l'année 1853... Dépenses	17,821,940 17	
EXCÉDANT de dépense pendant l'année 1853	981,002 06	981,002 06
EXCÉDANT de recette au 1er janvier 1854 voir la situation générale des finances (page 387)		3,206,169 89

Suite du SERVICE COLONIAL.

Compte définitif des recettes de l'exercice 1851.

NATURE DES RECETTES.		SITUATION DES RECETTES. — RECETTES QUI ÉTAIENT À RÉGLER. — Recettes portées au tableau D annexé à la loi des comptes de 1851.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service local. — A ajouter.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service local. — A déduire.	Évaluations servant de base au règlement définitif des recettes de l'exercice 1851.	PRODUITS résultant des droits constatés.	RECOUVREMENTS effectués sur les droits constatés.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés transporté à l'exercice suivant.	RÈGLEMENT DES RECETTES. — EXCÉDANT des évaluations sur les produits recouvrés.	EXCÉDANT des produits recouvrés sur les évaluations.	PRODUITS définitifs de l'exercice 1851.
Recettes des colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841.	Recettes du service général..... Martinique.....	380,500f 00c	"	"	380,500f 00c	460,701f 47c	460,701f 47c	"	"	80,201f 47c	460,701f 47c
	Guadeloupe.....	529,500 00	"	"	529,500 00	430,601 21	430,601 21	"	98,898f 79c	"	430,601 21
	Ile de la Réunion..	761,800 00	"	"	761,800 00	852,782 67	852,782 67	"	"	90,982 67	852,782 67
	Guyane française..	83,800 00	"	"	83,800 00	93,514 55	93,514 55	"	"	9,714 55	93,514 55
	Recettes du service local..... Martinique.....	1,352,800 00	282,384f 71c	"	1,635,184 71	2,973,001 99	1,635,184 71	337,817f 28c	"	"	1,635,184 71
	Guadeloupe.....	1,025,900 00	39,037 95	"	1,064,937 95	1,946,241 32	1,064,937 95	881,303 37	"	"	1,064,937 95
	Ile de la Réunion..	1,215,400 00	387,222 40	"	1,602,622 40	2,213,033 17	1,602,622 40	610,410 77	"	"	1,602,622 40
	Guyane française..	127,600 00	45,697 59	"	173,297 59	363,950 87	173,297 59	190,653 28	"	"	173,297 59
TOTAL.....		5,477,300 00	754,342 65	"	6,231,642 65	9,333,827 25	6,313,642 55	1,920,184 70	98,898 79	180,898 69	6,313,642 55
			754,342f 65c						81,999f 90c		
FONDS GÉNÉRAUX du budget applicables à l'insuffisance des ressources du service colonial. (Art. 6 du projet de loi sur le règlement définitif du budget de l'exercice 1851. (A).....											12,560,129 88
											18,873,772 43

OBSERVATIONS.

(A) Par l'article 6 de la loi des comptes de 1851, il a été prélevé sur les fonds généraux du budget de cet exercice, pour l'excédant présumé des dépenses du service colonial, une somme de..... 13,209,534f 12c

En règlement d'exercice, ce prélèvement se trouve réduit d'une somme de 649,404f 24c pour les causes ci-après :

Services militaires.

Crédits non consommés.....	300,234f 75c	324,145f 37c
Dépenses restées à payer.....	23,910 62	

Service général des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.

Recettes réalisées en excédant des prévisions.....	81,999 90	146,905 79
Crédits non consommés.....	57,315 13	
Dépenses restées à payer.....	7,590 76	

Service local des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.

Crédits non consommés.....		109,988 55

Travaux et secours extraordinaires à la Réunion.

Crédits non consommés.....	1,555 97	1,865 02
Dépenses restées à payer.....	309 05	

Secours extraordinaires d'assainissement à Sainte-Marie de Madagascar.

Crédits non consommés.....		181 18

Indemnités aux colons.

Annulation de crédit par suite du décret du 14 août 1852.....		102,258 90

Dépenses des exercices périmés.

Crédits non consommés.....		102 58
		685,447 48

A DÉDUIRE : *Dépenses d'exercices clos.*

Payements faits, à la charge du budget de 1851, de dépenses d'exercices clos restées à solder à la clôture de ces exercices.....	36,043 24	
	649,404 24	649,404 24
Le prélèvement provisoirement effectué sur les fonds du budget de 1851 demeure, en conséquence, fixé à.....		12,560,129 88

La somme ci-dessus de 649,404 fr. 24 cent. est portée en recette au budget de l'exercice 1852, en accroissement de ses ressources.

Suite du SERVICE COLONIAL.

Compte définitif des Dépenses de l'exercice 1851.

Chapitres spéciaux.	Nature des dépenses.		Situation des dépenses. — Dépenses qui étaient à régler. — Dépenses portées au tableau D annexé à la loi des comptes de 1851.	Modifications apportées législativement aux crédits ci-contre. (A). — A ajouter.	Modifications apportées législativement aux crédits ci-contre. (A). — A déduire.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service local. — A ajouter.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service local. — A déduire.	Crédits servant de base au règlement définitif des dépenses de l'exercice 1851.	Dépenses résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers.	Payements effectués.	Reste à payer à la clôture de l'exercice.	Règlement des dépenses. — Crédits annulés. — Crédits non consommés par les dépenses annulés définitivement.	Crédits annulés. — Crédits non consommés par les payements représentant les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs, égaux aux payements effectués sur l'exercice 1851.
1	Dépenses des services militaires..	Personnel.....	5,560,500f 00c	"	2,313f 98c	"	"	5,558,186f 02c	5,259,140f 71c	5,249,668f 85c	9,471f 86c	299,045f 31c	9,471f 86c	5,249,668f 85c
2		Matériel.....	863,000 00	"	"	"	"	862,617 23	861,427 79	846,989 03	14,438 76	1,189 44	14,438 76	846,989 03
3	Dépenses du service général des colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841.	Martinique.....	1,607,000 00	"	382 77	"	"	1,605,200 00	1,605,023 25	1,604,086 17	937 08	(B) 57,315 13	937 08	1,604,086 17
		Guadeloupe.....	1,784,300 00	"	1,800 00	"	"	1,778,676 40	1,765,690 42	1,761,909 75	3,780 67		3,780 67	1,761,909 75
		Ile de la Réunion.....	1,372,700 00	"	5,623 60	"	"	1,372,643 33	1,338,355 40	1,336,855 40	1,500 00		1,500 00	1,336,855 40
		Guyane française.....	652,500 00	"	56 67	"	"	652,455 00	634,124 36	634,093 20	31 16		31 16	634,093 20
		Services communs des 4 colonies.....	91,600 00	"	45 00	"	"	91,600 00	100,066 17	98,724 32	1,341 85		1,341 85	98,724 32
4	Dépenses du service local des colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841...	Martinique.....	1,352,800 00	"	"	282,384f 71c	"	1,635,184 71	1,635,184 71	1,635,184 71	"	"	"	1,635,184 71
		Guadeloupe.....	1,162,400 00	"	"	39,037 95	"	1,201,437 95	1,184,134 57	1,184,134 57	"	17,303 38	"	1,184,134 57
		Ile de la Réunion.....	1,266,500 00	"	"	387,222 40	"	1,653,722 40	1,602,622 40	1,602,622 40	"	51,100 00	"	1,602,622 40
		Guyane française.....	617,200 00	"	"	45,697 59	"	662,897 59	621,312 42	621,312 42	"	41,585 17	"	621,312 42
4 *bis*.	Travaux et secours extraordinaires à la Réunion.		85,000 00	"	"	"	"	85,000 00	83,444 03	83,134 98	309 05	1,555 97	309 05	83,134 98
5	Subvention à divers établissements coloniaux.....	Sénégal et dépendances.	435,000 00	"	"	"	"	435,000 00	435,000 00	435,000 00	"	"	"	435,000 00
		Comptoirs fortifiés sur la côte occidentale d'Afrique.....	178,000 00	"	"	"	"	178,000 00	178,000 00	178,000 00	"	"	"	178,000 00
		Saint-Pierre et Miquelon.	235,500 00	"	"	"	"	235,500 00	235,500 00	235,500 00	"	"	"	235,500 00
		Mayotte et dépendances.	276,600 00	"	"	"	"	276,600 00	276,600 00	276,600 00	"	"	"	276,600 00
5 *bis*.	Travaux extraordinaires d'assainissement à Ste-Marie-de-Madagascar.....		58,322 00	"	"	"	"	58,322 00	58,140 82	58,140 82	"	181 18	"	58,140 82
6	Dépenses générales des établissements français de l'Océanie.....		570,000 00	"	"	"	"	570,000 00	570,000 00	570,000 00	"	"	"	570,000 00
6 *bis*.	Indemnités aux colons.....		489,076 09	"	102,258 99	"	"	386,817 10	386,817 10	386,817 10	"	"	"	386,817 10
8	Dépenses des exercices périmés.....		28,836 03	"	"	"	"	28,836 03	28,733 45	28,733 45	"	102 58	"	28,733 45
			18,686,834 12	"	112,481 01	754,342 65	"	19,328,695 76	18,859,317 60	18,827,507 17	31,810 43	469,378 16	31,810 43	18,827,507 17
7	Dépenses des exercices clos.....		36,043 24	"	"	"	"	36,043 24	36,043 24	36,043 24	"	"	"	36,043 24
9	Dépenses sur revues antérieures à 1851....		"	10,222f 02c	"	"	"	10,222 02	10,222 02	10,222 02	"	"	"	10,222 02
			18,722,877 36	10,222 02	112,481 01	754,342 65	"	19,374,961 02	18,905,582 86	18,873,772 43	31,810 43	469,378 16	31,810 43	18,873,772 43
				102,258f 99c		754,342f 65c						501,188f 59c		

OBSERVATIONS.

(A) Ces modifications sont les suivantes :

1° Dépenses payables sur revues antérieures à l'année 1851, retirées des chapitres qui en avaient reçu primitivement l'imputation, et transportées à un chapitre spécial (10,222f 02c). Mémoire.

2° Indemnités aux colons : Annulation de crédits en vertu du décret du 11 août 1852..... 102,258f 99c

(B) Excédant de crédits :

Martinique.....	176 75
Guadeloupe.....	12,985 98
Réunion.....	34,287 93
Guyane française.....	18,330 64
	65,781 30

Insuffisance de crédits :

Services communs aux quatre colonies....	8,466 17
	57,315 13

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Recettes.....	18,873,772f 43c
Dépenses.....	18,873,772 43

TABLEAU des Recettes et des Dépenses du service colonial de l'Exercice 1852, à régler définitivement dans la loi des comptes de 1853.

RECETTES.

Recettes des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Recettes affectées au service général.	Martinique	380,500f 00c	1,648,900f 00c	5,644,900f 00c
		Guadeloupe	405,100 00		
		Ile de la Réunion	767,400 00		
		Guyane française	95,900 00		
	Recettes affectées au service local.	Martinique	1,390,400 00	3,996,000 00	
		Guadeloupe	1,177,500 00		
		Ile de la Réunion	1,262,000 00		
		Guyane française	166,100 00		
Fonds généraux du budget, applicables à l'insuffisance de ressources du service colonial, savoir :					
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel et matériel.)				6,703,575 00	15,814,147 99
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841 :					
	Service général	Martinique	1,491,500f 00c	4,353,600 00	
		Guadeloupe	1,515,700 00		
		Ile de la Réunion	713,000 00		
		Guyane française	554,700 00		
		Service commun aux quatre colonies	78,700 00		
	Service local	Guadeloupe	100,000 00	546,776 00	
		Guyane française	446,776 00		
Travaux et secours extraordinaires à la Réunion				85,000 00	
Formation d'un établissement à la Guyane française				2,228,000 00	
Subventions à divers établissements coloniaux				1,267,360 00	
Dépenses générales des établissements français dans l'Océanie				527,400 00	
Indemnités aux colons				102,258 99	
Dépenses des exercices périmés				178 00	
TOTAL DES RECETTES					21,459,047 99

DÉPENSES.

Dépenses des services militaires		Personnel		5,950,975f 00c	6,703,575f 00c
		Matériel		752,600 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Dépenses du service général.	Martinique	1,872,000f 00c	6,002,500 00	10,545,276 00
		Guadeloupe	1,920,800 00		
		Ile de la Réunion	1,480,400 00		
		Guyane française	650,600 00		
		Service commun aux quatre colonies	78,700 00		
	Dépenses du service local.	Martinique	1,390,400 00	4,542,776 00	
		Guadeloupe	1,277,500 00		
		Ile de la Réunion	1,262,000 00		
		Guyane française	612,876 00		
Travaux et secours extraordinaires à la Réunion					85,000 00
Formation d'un établissement à la Guyane française					2,228,000 00
Subvention à divers établissements coloniaux		Sénégal		485,900 00	1,267,360 00
		Comptoirs fortifiés sur la côte occidentale d'Afrique		178,000 00	
		Saint-Pierre et Miquelon		245,500 00	
		Sainte-Marie de Madagascar		97,960 00	
		Mayotte et dépendances		260,000 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie					527,400 00
Indemnités aux colons					102,258 99
Dépenses des exercices périmés					178 00
TOTAL DES DÉPENSES					21,459,047 99

Suite du SERVICE COLONIAL.

Tableau des Recettes et des Dépenses présumées de l'exercice 1853.

RECETTES.

Recettes des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Recettes affectées au service général.	Martinique	400,700f 00c	1,720,000f 00c	5,921 700f 00c
		Guadeloupe	405,100 00		
		Ile de la Réunion	823,400 00		
		Guyane française	90,800 00		
	Recettes affectées au service local.	Martinique	1,472,100 00	4,201,700 00	
		Guadeloupe	1,277,500 00		
		Ile de la Réunion	1,289,500 00		
		Guyane française	162,600 00		
Fonds généraux du budget applicables à l'insuffisance de ressources du service colonial, savoir :					
Dépenses des services militaires aux colonies.		(Personnel.)	5,637,900 00	6,779,200 00	16,000,625 00
		(Matériel.)	1,141,300 00		
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841 :					
Service général		Martinique	1,386,500f 00c	4,121,500 00	
		Guadeloupe	1,461,000 00		
		Ile de la Réunion	638,600 00		
		Guyane française	555,400 00		
		Service commun aux quatre colonies	80,000 00		
Service local		Guadeloupe	200,000 00	647,000 00	
		Guyane française	447,000 00		
Formation d'un établissement pénitentiaire à la Guyane française				2,228,000 00	
Subvention à divers établissements coloniaux				1,697,400 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie				527,400 00	
Dépenses des exercices périmés				125 00	
Total des Recettes					21,922,325 00

DÉPENSES.

Dépenses des services militaires		Personnel		5,637,900f 00c	6,779,200f 00c
		Matériel		1,141,300 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Dépenses du service général.	Martinique	1,787,200f 00c	5,841,500 00	10,690,200 00
		Guadeloupe	1,866,100 00		
		Ile de la Réunion	1,462,000 00		
		Guyane française	646,200 00		
		Service commun aux quatre colonies	80,000 00		
	Dépenses du service local.	Martinique	1,472,100 00	4,848,700 00	
		Guadeloupe	1,477,500 00		
		Ile de la Réunion	1,289,500 00		
		Guyane française	609,600 00		
Formation d'un établissement pénitentiaire à la Guyane française					2,228,000 00
Subvention à divers établissements coloniaux		Sénégal et dépendances		739,000 00	1,697,400 00
		Comptoirs fortifiés sur la côte d'Afrique		354,900 00	
		Saint-Pierre et Miquelon		245,500 00	
		Sainte-Marie de Madagascar		98,000 00	
		Mayotte et dépendances		260,000 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie					527,400 00
Dépenses des exercices périmés					125 00
Total des Dépenses					21,922,325 00

Suite du SERVICE COLONIAL.

Tableau des Recettes et des Dépenses présumées de l'exercice 1854.

RECETTES.

Recettes des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Recettes affectées au service général.	Martinique	400,700f 00c	1,720,000f 00c	5,921,700f 00c
		Guadeloupe	405,100 00		
		Ile de la Réunion	823,400 00		
		Guyane française	90,800 00		
	Recettes affectées au service local.	Martinique	1,472,100 00	4,201,700 00	
		Guadeloupe	1,277,500 00		
		Ile de la Réunion	1,289,500 00		
		Guyane française	162,600 00		
Fonds généraux du budget, applicables à l'insuffisance de ressources du service colonial, savoir :					
Dépenses des services militaires aux colonies.		(Personnel.)	5,534,900 00	6,719,200 00	15,440,500 00
		(Matériel.)	1,184,300 00		
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841 :					
Service général		Martinique	1,386,500 00	4,121,500 00	
		Guadeloupe	1,461,000 00		
		Ile de la Réunion	638,600 00		
		Guyane française	555,400 00		
		Service commun aux quatre colonies	80,000 00		
Service local		Guyane française		447,000 00	
Établissement pénitentiaire à la Guyane française				2,228,000 00	
Subvention à divers établissements coloniaux				1,924,800 00	
Total des Recettes					21,362,200 00

DÉPENSES.

Dépenses des services militaires		Personnel		5,534,900f 00c	6,719,200f 00c
		Matériel		1,184,300 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Dépenses du service général.	Martinique	1,787,200f 00c	5,841,500 00	10,490,200 00
		Guadeloupe	1,866,100 00		
		Ile de la Réunion	1,462,000 00		
		Guyane française	646,200 00		
		Service commun aux quatre colonies	80,000 00		
	Dépenses du service local.	Martinique	1,472,100 00	4,648,700 00	
		Guadeloupe	1,277,500 00		
		Ile de la Réunion	1,289,500 00		
		Guyane française	609,600 00		
Établissement pénitentiaire à la Guyane française					2,228,000 00
Subvention à divers établissements coloniaux		Sénégal et dépendances		439,000 00	1,924,800 00
		Gorée et dépendances		354,900 00	
		Saint-Pierre et Miquelon		245,500 00	
		Sainte-Marie de Madagascar		98,000 00	
		Mayotte et dépendances		260,000 00	
		Océanie		527,400 00	
Total des dépenses					21,362,200 00

COMPTE

DES

SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE,

POUR L'ANNÉE 1853.

NOTE

Sur le compte des services financiers en Algérie, pour l'année 1853.

Le compte des services financiers en Algérie a pour destination d'exposer, par nature de recettes et de dépenses, et par classe de comptables, les opérations effectuées en Algérie pendant l'année, tant pour le compte de l'État que pour le service municipal, et d'en résumer les résultats de manière à déterminer les besoins de trésorerie auxquels l'administration des finances a eu à pourvoir.

Il se compose d'un tableau général qui présente l'ensemble des recettes et des payements effectués, pendant l'année 1853, par les comptables du Trésor en Algérie, c'est-à-dire par les receveurs de l'enregistrement et des domaines, les receveurs des douanes et les receveurs des contributions diverses, et enfin par les trésoriers payeurs en Algérie.

Les mêmes opérations sont ensuite développées, par classe de comptables et par nature de services, dans une série d'états placés à la suite de ce tableau général.

D'autres états font connaître, avec la distinction des exercices, les branches de revenus et les natures de perception auxquelles s'appliquent les recouvrements opérés sur les contributions et revenus de l'Algérie, ainsi que les ministères et les natures de dépenses qui ont donné lieu aux payements faits par les agents du Trésor sur les crédits du budget.

Un tableau, divisé par province et par catégories de comptables, permet d'apprécier l'importance des opérations pour chacune des localités de l'Algérie.

Enfin, ce compte se termine par un tableau comparatif des recettes et des payements effectués pendant les années 1853 et 1852 pour le service des budgets et pour le service municipal.

L'ordonnance, en date du 21 août 1839, portant organisation du régime financier en Algérie ayant créé un service municipal dont les mouvements, en recette et en dépense, se réalisent en dehors du budget général de l'État, on joint au présent compte une situation détaillée de ce service spécial, arrêtée au 1er janvier 1853. Une ordonnance du 17 janvier 1845, rendue en exécution de l'article 5 de la loi sur le budget des dépenses de l'exercice 1845, a réglé ce service sur de nouvelles bases; cette nouvelle ordonnance a reçu son exécution à partir du 1er janvier 1845.

Considérées dans leur ensemble, les opérations constatées pendant l'année 1853, par les comptables du Trésor en Algérie, se résument ainsi qu'il suit :

	RECETTE.	DÉPENSE.	EXCÉDANTS de recette.	EXCÉDANTS de dépense.
Service des budgets	16,158,534f 92c	74,866,485f 26c	"	58,707,950f 34c
Service municipal	6,267,649 65	6,339,966 91	"	72,317 26
Services spéciaux	83,458 00	399,779 27	"	316,321 27
Service de trésorerie	24,636,850 60	25,387,481 63	"	750,631 03
Mouvements de fonds	60,490,968 37	1,177,239 45	59,313,728f 92c	"
Diminution des encaisse	533,490 98	"	533,490 98	"
	108,170,952 52	108,170,952 52	59,847,219 90	59,847,219 90

Note sur le compte des services financiers en Algérie.

On présente ci-après, pour chaque branche principale de service, le résultat du rapprochement des recettes et des dépenses que l'on vient de résumer :

		EXCÉDANTS DE RECETTES.	EXCÉDANTS DE PAYEMENTS.
Service des budgets :			
Recettes sur les produits et revenus de l'Algérie	12,065,809f 14c		
Recettes sur produits universitaires	756 00		
Recettes provenant des services ministériels	4,091,969 78		
ENSEMBLE	16,158,534 92		
Payements faits sur les ordonnances des ministres de la justice, de l'instruction publique et des cultes, des travaux publics, de la guerre, de la marine et des finances	74,866,485 26		
	58,707,950 34	"	58,707,950f 34c
Service municipal de l'Algérie :			
Recettes	6,267,649 65		
Dépenses	6,339,966 91		
	72,317 26	"	72,317 26
Services spéciaux :			
Recettes	83,458 00		
Dépenses	399,779 27		
	316,321 27	"	316,321 27
Opérations de trésorerie :			
Recettes	24,436,850 60		
Dépenses	25,387,481 63		
	750,631 03	"	750,631 03
Mouvements de fonds :			
Envois de traites du caissier du Trésor sur lui-même	25,738,000 00		
Idem ——— sur le receveur général des Bouches-du-Rhône	17,097,800 00		
Envois de pièces de dépenses par le caissier central du Trésor	3,163,611 81		
Envois en numéraire par le payeur de Toulon	"		
Envois de divers receveurs généraux en pièces de dépenses	14,391,975 50		
Envois de fonds faits par les comptables de l'Algérie en 1852 et parvenus en 1853	99,581 06		
	60,490,968 37		
A DÉDUIRE :			
Envois en pièces de dépenses faites au caissier central du Trésor à Paris 1,154,314f 25c; Envois de fonds aux payeurs de France 22,925 20	1,177,239 45		
	59,313,728 92	59,313,728f 92c	"
		59,313,728 92	59,847,219 90
EXCÉDANT des payements sur les recettes		533,490f 98c	

Cet excédant de payements représente la diminution que les encaisse des comptables en Algérie ont éprouvée pendant l'année 1853.

Ces en-caisse s'élevaient, au commencement de l'année 1853, à	19,968,947f 58c
Tandis qu'au 1er janvier 1854 ils ne montaient qu'à	19,435,456 60
DIFFÉRENCE pareille	533,490 98

COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

État général des Recettes et des Payements effectués pendant l'année 1853 par les Comptables du Trésor en Algérie.

Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1853 :				
Receveurs de l'enregistrement et des domaines		8,584f 17c	115,507f 42c	19,968,947f 58c
——— des douanes		21,971 26		
——— des contributions diverses		84,951 99		
Trésoriers payeurs en Algérie			19,853,440 16	

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.	EXERCICE 1852.	EXERCICE 1853.		
Enregistrement et timbre, domaines et perceptions diverses	59,304f 15c	2,213,534f 23c		
Produit des forêts	1,829 85	25,548 07		
Droit de douanes, de navigation et recettes accessoires	69,562 82	2,271,290 64		
Contributions diverses	239,529 70	5,979,296 95		
Produits des postes	"	604,724 23		
Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	324,795 91	276,392 59		
	695,022 43	11,370,786 71		
PRODUITS UNIVERSITAIRES.				
Droits divers	"	756 00		
PRODUITS DIVERS.				
Recettes provenant des services ministériels	11,886 39	4,080,083 39		
	706,908 82	15,451,626 10	16,158,534 92	

SERVICE MUNICIPAL.

Recettes	de l'exercice 1852	55,787f 25c	6,267,649 65
	de l'exercice 1853	6,211,862 40	

SERVICES SPÉCIAUX.

Recettes de capitaux de cautionnements inscrits au Trésor	71,420 00	83,458 00
Produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie, à répartir	12,038 00	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Traites et mandats	des préposés sur les trésoriers	3,426,509f 48c	7,857,614 77
	des trésoriers sur les préposés	3,040,222 97	
	——— sur leurs collègues	619,767 19	
	——— sur les receveurs généraux	769,630 03	
	——— sur le payeur principal de l'armée d'Italie	1,485 10	
Divers services publics		2,972,876 25	24,636,850 60
Divers L/C de fonds à leur rembourser		137,266 20	
——— avec les receveurs des revenus indirects		11,032,731 07	
Fonds particuliers des comptables des finances		5,873 11	
Correspondants des payeurs et autres comptables des finances		1,602,282 84	
Avances pour divers services		1,028,206 36	

MOUVEMENTS DE FONDS.

Envois faits aux trésoriers payeurs par le caissier central du Trésor :			
En traites du caissier du Trésor sur lui-même		25,738,000f 00c	45,999,411 81
——— sur le receveur général des Bouches-du-Rhône		17,097,800 00	
En pièces de dépenses		3,163,611 81	
Envois en numéraire expédiés au trésorier par le payeur de Toulon		"	14,391,975 50
Fonds reçus par les trésoriers payeurs pour le compte de divers receveurs généraux			
——— de leurs collègues		5,410,000 09	21,972,610 24
——— des receveurs de l'enregistrement		2,842,770 13	
——— des receveurs des douanes		4,119,224 28	
——— des receveurs des contributions diverses		9,599,715 74	
Fonds reçus des trésoriers payeurs par les receveurs de l'enregistrement		45,900 00	55,859 56
——— des contributions diverses		9,959 56	
Fonds que les receveurs de l'enregistrement ont reçus de leurs collègues		59,752 30	401,705 35
——— des douanes ont reçus de leurs collègues		120,774 54	
——— des contributions diverses ont reçus de leurs collègues		221,178 51	
Total des recettes de l'année			129,968,055 63
Total général			149,937,003 21

DÉPENSE.

SERVICE DES BUDGETS.

	1852.	1853.	1854.	
Dette publique	104,113f 37c	250,582f 81c	"	
Dotations	"	7,500 00	"	
Services généraux des ministères	8,745,481 68	62,832,951 89	688,153f 68c	
Frais de régie	25,420 35	2,209,077 96	"	
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	83 32	3,120 20	"	
	8,875,098 72	65,303,232 86	688,153 68	74,866,485f 26c

SERVICE MUNICIPAL.

Dépenses	de l'exercice 1852	1,509,138 98	6,339,966 91
	de l'exercice 1853	4,830,827 93	

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de capitaux de cautionnements inscrits au Trésor	108,093 24	399,779 27
——— de fractions de rentes non inscriptibles au grand-livre de la dette publique	554 41	
Répartition du produit de prises faites sur l'ennemi en Algérie	91,131 62	
Prêt subventionnel à la banque de l'Algérie	200,000 00	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Traites et mandats	des préposés sur les trésoriers	3,325,496f 21c	7,236,366 70	
	des trésoriers sur les préposés	3,086,093 15		
	——— entre eux	824,231 33		
	du payeur principal de l'armée d'Italie	546 01		
Divers services publics			4,547,509 76	
Divers L/C de fonds à rembourser			2,000 00	
Correspondants du Trésor. Versements pour le compte du Trésor à la caisse des dépôts et consignations			"	25,387,481 63
Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects			10,985,748 82	
Fonds particuliers des comptables des finances			150 42	
Correspondants des payeurs et autres comptables			1,625,161 02	
Avances pour divers services			990,430 73	
Débets de comptables			114 18	

MOUVEMENTS DE FONDS.

Envois de pièces de dépenses par les trésoriers payeurs au caissier central du Trésor à Paris			1,154,314 25	
Fonds envoyés par les trésoriers payeurs aux payeurs de France			22,925 20	
——— à leurs collègues			5,219,877 79	
——— aux receveurs de l'enregistrement et des domaines		45,900 00		
——— aux receveurs des contributions diverses		9,959 56	104,014 64	
——— aux receveurs généraux		48,155 08		23,507,833 54
Fonds envoyés aux trésoriers payeurs par les receveurs de l'enregistrement		"		
——— par les receveurs des douanes		4,130,824 28	13,730,540 02	
——— par les receveurs des contributions diverses		9,599,715 74		
Fonds envoyés aux receveurs de l'enregistrement par leurs collègues		2,902,522 43		
——— des douanes par leurs collègues		152,460 70	3,276,161 64	
——— des contributions diverses par leurs collègues		221,178 51		
Total des dépenses de l'année				130,501,546 61	130,501,546f 61c
Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1854 :					
Receveurs de l'enregistrement et des domaines			8,907 25		
——— des douanes			20,851 17	70,379 50	
——— des contributions diverses			40,621 08		
Trésoriers payeurs en Algérie				19,365,077 10	19,435,456 60
Total général					149,937,003 21

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs de l'Enregistrement et des Domaines pendant l'année 1853.

Solde en caisse au 1er janvier 1853 ..... 8,584f 17c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 594.)

Exercice 1852..	Enregistrement, greffe, hypothèques	200f 00c		
	Timbre	130 00		
	Amendes de toute nature	2,281 77		
	Produits des domaines et prix de vente d'imm. et d'effets mobiliers.	45,426 32	61,134f 00c	
	Prix de vente d'objets mobiliers provenant des ministères	145 62		
	Produits des forêts	1,829 85		
	——— divers	11,120 44		2,300,216f 30c
Exercice 1853..	Enregistrement, greffe, hypothèques	626,219 63		
	Timbre	537,239 63		
	Amendes de toute nature	22,091 28		
	Produits des domaines et prix de vente d'imm. et d'effets mobil.	690,489 44	2,239,082 30	
	Prix de vente d'objets mobiliers provenant des ministères	276,365 45		
	Produits des forêts	25,548 07		
	——— divers	61,128 80		

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 602.)

Recettes de l'exercice 1852	48,644 87	478,867 87
Recettes de l'exercice 1853	430,223 00	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du trésor.	Caisse des dépôts et consignations. (Retenues pour la caisse des retraites des finances sur les salaires des conservateurs des hypothèques.)	2,322 17	176,300 58	
	Fonds reçus pour le compte de divers	173,978 41		
Fonds particuliers.	— Fonds que les receveurs ont versés dans leur caisse		100 00	
Recouvrements ou régularisations d'avances.	Traitements des préposés de l'enregistrement et des domaines	268 65	125,781 85	
	——— des géomètres	"		
	Frais de justice criminelle	23,121 00		
	—— de justice militaire	20,151 00		
	—— de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	28,060 20		
	—— d'adjudications diverses	256 04		
	—— de vente de mobiliers appartenant à l'État	6,151 63		
	—— de bureaux, chauffage, éclairage et entretien du mobilier	"		
	—— de transport de papiers timbrés et impressions	539 60		
	Dépenses diverses du service des forêts	181 40		
	3 p. 0/0 alloués aux distributeurs de papiers timbrés	6,105 75		
	Frais urgents pour successions vacantes	"		
	Frais urgents pour déclarations de faillites	185 45		
	Honor. aux traduct. et experts employés en exécution de l'ordonn. du 21 juillet 1846	15 50		
	Acquisition et réparations d'immeubles	6,935 91		
	Frais de fourrière	20 35		
	Gratifications aux gendarmes pour délits de chasse	639 00		
	Avances diverses et imprévues prescrites par l'autorité supérieure	31,156 47		
	Avances de diverses natures	2,033 90		
Mouvements de fonds.	Fonds reçus des trésoriers payeurs ou de leurs préposés	45,900 00	105,652 30	
	——— reçus de leurs collègues	"		
	Recettes par virement entre les receveurs de l'enregistrement et des domaines	59,752 30		
	Total des recettes de l'année		3,186,918 90	3,186,918 90
	Total général			3,195,503 07

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs de l'enregistrement n'effectuent aucune dépense ni pour le service des budgets, ni pour le service municipal.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du Trésor. — Fonds remboursés à divers			161,026f 47c
Fonds particuliers. — Remboursements aux receveurs de fonds qu'ils avaient versés dans leur caisse			100 01
Avances à charge de recouvrements ou de régularisations.	Traitements des préposés de l'enregistrement et des domaines	"	122,832 73
	Indemnités allouées aux géomètres pour travaux topographiques	"	
	Frais de justice criminelle	28,927f 50c	
	—— de justice militaire	23,490 25	
	—— de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	26,844 21	
	—— d'adjudications diverses	194 50	
	—— de vente d'effets mobiliers appartenant à l'État	5,901 83	
	—— de bureaux, chauffage, éclairage et entretien du mobilier	"	
	—— de transport de papiers timbrés et d'impressions	544 65	
	Dépenses diverses du service des forêts	74 40	
	3 p. 0/0 alloués aux distributeurs de papiers timbrés	6,373 64	
	Frais urgents pour successions vacantes	"	
	—— urgents pour déclarations de faillites	281 50	
	Honoraires aux traducteurs et experts employés en exécution de l'ordonnance du 21 juillet 1846	176 10	
	Frais de fourrière	8 00	
	Gratifications aux gendarmes pour délits de chasse	724 00	
	Avances diverses et imprévues prescrites par l'autorité supérieure	28,514 45	
	Avances de diverses natures	777 70	
Débets de comptables			114 18
Mouvements de fonds.	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés	"	2,902,522 43
	——— à leurs collègues	59,752 30	
	Dépenses par virements entre les receveurs de l'enregistrement et des domaines	2,842,770 13	
	Total des dépenses de l'année		3,186,595 82
Solde en caisse au 1er janvier 1854			8,907 25
	Total général		3,195,503 07

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs des Douanes pendant l'année 1853.

Solde en caisse au 1er janvier 1853					21,971f 26c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement pages 594 et 596.)

Exercice 1852	Droits de navigation	2,200f 00c	69,562f 82c	2,340,853f 46c
	Recettes accessoires	67,192 82		
	Amendes et confiscations	170 00		
Exercice 1853	Droits de douanes à l'importation et à l'exportation	1,676,895 99	2,271,290 64	
	—— de navigation	327,643 93		
	Recettes accessoires	186,000 78		
	Amendes et confiscations	78,787 40		
	Taxes de plombage et d'estampillage	1,962 54		

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement page 602.)

Recettes de l'exercice 1852	"	2,566,675 36
Recettes de l'exercice 1853	2,566,675 36	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Fonds particuliers.	Fonds que les receveurs ont versés dans leurs caisses		5,429 01	
Divers L/C de fonds à rembourser.	Caisse des dépôts et consignations. — Prélèvements pour le service des retraites	Exercice 1852.. 163 33	44,425 13	
		Exercice 1853.. 44,261 80		
Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Fonds de retenue pour l'habillement et l'équipement de préposés de brigades	50,142 26	1,755,407 43	
	Primes de capture. (Arrestations de fraudeurs et de déserteurs.)	120 00		
	Sommes afférentes aux préposés des douanes dans les saisies faites à la requête des autres administrations	15 00		
	Consignations en garantie de droits et pour tenir lieu de cautionnements	1,242,308 79		
	Recouvrements pour des tiers	2,378 66		
	Fonds particuliers de divers et recettes à classer	460,442 72		
Avances pour divers services des ministères.	Avances aux contrôleurs de brigades pour appointements des préposés, etc	534,587 42	744,519 30	
	Pensions de retraites acquittées pour le compte des trésoriers payeurs	5,193 00		
	Avances sur les fonds de retenue pour l'habillement et l'équipement des préposés des brigades	365 65		
	——— pour frais de saisies et de préemptions	48,363 80		
	——— pour parts de saisies	1,009 00		
	——— de plombage et marques pour les bestiaux	34,153 28		
	Fonds remis aux receveurs subordonnés pour subvenir aux remboursements de consignations	112,787 12		
	Frais de bureau, de chauffage et d'éclairage	225 00		
	Loyer d'immeubles affectés au service	250 00		
	Avances diverses	7,585 03		
Mouvements de fonds.	Fonds de subvention reçus des receveurs des douanes	16,400 00	120,774 54	
	Virements de fonds entre les receveurs des douanes	92,172 49		
	——— avec les receveurs des douanes de l'intérieur de la France	12,202 05		
	TOTAL des recettes de l'année		7,578,084 23	7,578,084 23
	TOTAL GÉNÉRAL			7,600,055 49

DÉPENSE.

NOTA. Les receveurs des douanes n'effectuent aucune dépense pour le service municipal.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 597.)

Exercice 1852	Ministère des finances	25,420f 35c	749,076f 26c
Exercice 1853	Ministère des finances	723,655 91	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Fonds particuliers.	Remboursements aux receveurs de fonds qu'ils avaient versés dans leur caisse		"
Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Fonds de retenue pour l'habillement et l'équipement des préposés de brigade	48,053 86	1,809,539 89
	Primes de captures. (Arrestations de fraudeurs et de déserteurs.)	120 00	
	Sous-répartition de sommes afférentes aux préposés des douanes dans les saisies faites à la requête des autres administrations	13 14	
	Consignations en garantie de droits et pour tenir lieu de cautionnements	1,276,261 11	
	Versements sur recouvrements faits par des tiers	2,312 96	
	Fonds particuliers de diverses recettes à classer	482,778 82	
Avances pour divers services des ministères.	Avances aux contrôleurs de brigades pour appointements des préposés, etc	539,611 08	737,303 19
	Pensions de retraites acquittées pour le compte des receveurs des finances	5,064 25	
	Avances sur fonds de retenues pour l'habillement et l'équipement des préposés de brigades	306 00	
	——— pour frais de saisies et de préemptions	30,351 97	
	——— pour parts de saisies	3,270 00	
	——— de plombage et marques pour les bestiaux	34,607 87	
	Fonds remis aux receveurs subordonnés pour subvenir aux remboursements de consignations	114,921 09	
	Frais de bureaux, chauffage et éclairage	225 00	
	Loyers d'immeubles affectés au service	250 00	
	Avances diverses	8,695 93	
Débets de comptables			"
Mouvements de fonds.	Fonds envoyés aux trésoriers-payeurs ou à leurs préposés	4,130,824 28	4,283,284 98
	——— à leurs collègues	16,400 00	
	Dépenses par virements entre les receveurs des douanes de l'Algérie	92,172 49	
	——— de l'intérieur de la France	43,638 22	
	——— des contributions indirectes	249 99	
	TOTAL des dépenses de l'année		7,579,204 32
Solde en caisse au 1er janvier 1854			20,851 17
	TOTAL GÉNÉRAL		7,600,055 49

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs des Contributions diverses pendant l'année 1853.

Solde en caisse au 1er janvier 1853				84,951f 99c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 596.)

Exercice 1852	Contributions directes (patentes)	39,374f 24c	230,529f 70c	6,218,826f 65c
	Contributions indirectes	39,388 75		
	Contributions arabes	119,927 04		
	Produits divers	40,839 67		
Exercice 1853	Contributions directes (patentes)	385,109 03	5,979,296 95	
	Contributions indirectes	704,880 50		
	Contributions arabes	4,719,837 75		
	Produits divers	154,766 61		
	Amendes et confiscations	14,703 06		

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 602.)

Recettes de l'exercice 1852		7,142 38	3,222,106 42
Recettes de l'exercice 1853		3,214,964 04	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Cautionnements des fabricants et débitants de boissons et de tabacs	188,430 00	9,096,846 68	
	Prix des estampilles délivrées aux débitants	1,082 00		
	Consignations pour contravention aux droits du Trésor	5,046 48		
	Consignations pour contravention aux arrêtés locaux	368 50		
	Produit brut des contributions arabes à répartir	7,717,575 68		
	Produit brut des amendes arabes à répartir	642,168 60		
	Fonds particuliers reçus de divers	542,175 42		
Correspondants des payeurs. — Contribution spéciale pour les chambres de commerce			24,349 24	
Recouvrements et régularisations d'avances			146,434 61	
Fonds particuliers des comptables			49 58	
Mouvements de fonds..	Fonds reçus du trésorier-payeur	9,959 56	231,138 07	
	Fonds reçus pour compte de leurs collègues	210,377 94		
	Recettes en acquit de dépenses payées pour le compte des comptables par leurs collègues	10,800 57		
Total des Recettes de l'année			18,939,751 25	18,939,751 25
Total général				19,024,703 24

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs des contributions diverses n'effectuent aucune dépense ni pour le service des budgets, ni pour le service municipal.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Cautionnements des fabricants et débitants de boissons et de tabacs.	Application aux droits	2,389f 65c	205,206f 00c	9,008,757f 93
		Application aux frais	9 90		
		Restitutions aux consignataires	202,337 95		
		Versement à la caisse des dépôts et consignations	468 50		
	Estampilles délivrées aux débitants.	Application à la recette	57 00	1,196 00	
		Restitutions aux consignataires	1,134 00		
		Application aux droits de licence	3 50		
		Versements à la caisse des dépôts	1 50		
	Amendes et confiscations. — Service du Trésor	Application aux droits fraudés	1,081 74	17,477 70	
		——— aux frais	2,234 07		
		——— aux amendes	14,161 89		
		Restitutions aux consignataires	"		
	Amendes et confiscations. — Service local	Application aux droits fraudés	5 60	338 50	
		——— aux frais	56 90		
		——— aux amendes	276 00		
		Restitutions aux consignataires	"		
	Répartition du produit brut des contributions arabes.	Parts payées aux chefs arabes	875,661 04	7,738,653 99	
		Dixième attribué à la caisse locale et municipale	2,023,228 16		
		Portion du Trésor	4,839,764 79		
	Répartition du produit brut des amendes arabes.	Parts payées aux chefs arabes	200,560 18	640,696 30	
		Portion du budget local et municipal	440,136 12		
	Payements sur fonds reçus de divers			405,189 44	
Correspondants des payeurs. — Versements au trésorier-payeur pour le compte des chambres de commerce					24,264 51
Fonds particuliers des comptables					50 41
Avances à recouvrer et à régulariser					130,115 06
Débets de comptables					"
Mouvements de fonds..	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés		9,599,715f 74c		9,820,894 25
	Fonds envoyés par les comptables pour c/ de leurs collègues		10,800 57		
	Application aux droits des recouvrements faits par d'autres comptables		210,377 94		
Total des Dépenses de l'année					18,984,082 16
Solde en caisse au 1er janvier 1854					40,621 08
Total général					19,024,703 24

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les trésoriers payeurs en Algérie pendant l'année 1853.

Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1853	Numéraire	chez les trésoriers payeurs	5,788,359f 35c	8,672,440f 16c	19,853,440f 16c
		chez leurs préposés	2,884,080 81		
	Traites du caissier du Trésor et autres effets	chez les trésoriers payeurs	9,747,900 00	11,181,000 00	
		chez leurs préposés	1,433,100 00		

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 596.)

Exercice 1852.	Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	324,795 91	336,682 30
	Produits divers	11,886 39	
Exercice 1853.	Produits des postes	604,724 23	4,961,956 21
	Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	276,392 59	
	Produits universitaires	756 00	
	Produits divers	4,080,083 39	

SERVICE MUNICIPAL.

(Les trésoriers payeurs n'effectuent aucune recette pour le service municipal.)

SERVICES SPÉCIAUX.

Recette de capitaux de cautionnements inscrits au Trésor	71,420 00	83,458 00
Produit de prises faites sur l'ennemi en Algérie, à répartir	12,038 00	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Traites et mandats	des préposés sur les trésoriers	3,426,509f 48c	7,857,614 77	
	des trésoriers sur les préposés	3,040,222 97		
	des trésoriers sur leurs collègues	619,767 19		
	des trésoriers sur les receveurs généraux	769,630 03		
	des trésoriers sur le payeur principal de l'armée d'Italie	1,485 10		
Divers services publics.	Recettes pour le compte de la caisse des invalides de la marine	48,645 49	2,972,876 25	
	Articles d'argent déposés par divers pour être payés à destination	1,246,548 77		
	Recettes pour le C/ de l'agent comptable des établissemts coloniaux	87 08		
	Légion d'honneur S/C courant	106,499 10		
	Caisse des dépôts et consignations S/C courant	1,571,095 81		
Divers L/C de fonds à leur rembourser.	Retenues au profit de la caisse des dépôts et consignations, pour le service des retraites.. — Ministère de la justice	19,054 31	90,518 90	
	— des travaux publics	11,025 56		
	— des finances	60,439 03		
Divers L/C avec les recevrs des rev. indirts.	Recettes pour le C/ de la caisse des dépôts et consignations	"	6,498 55	94,881,204 74
	Indemnités aux pourvoyeurs des paquebots de la Méditerranée	6,430 44		
	Remplacement d'articles d'argent indûment payés	68 11		
	Recettes de dépôts divers. (Service des postes.)	"		
Fonds particuliers des trésoriers-payeurs			294 52	
Correspondts des payeurs et autres comptables des finances.	Recettes pour dép. effectuées par la caisse des dépôts et régularisées	23,497 18	1,577,933 60	
	Placemts de communes constituées par l'ordce du 31 janv. 1848	922,702 22		
	Chambres de commerce L/C courant	24,264 51		
	Ministères L/C de dépôts de soumissionnaires	559,163 75		
	Dépôts de fonds des colons de Sétif	48,000 00		
Avances pour divers services.	Retenues à divers titres	305 94	11,470 60	
	Timbre des mandats d'articles d'argent	11,360 40		
	Recouvrement d'avances. (Postes.)	110 20		
Mouvements de fonds.	Envois faits aux trésoriers payeurs par le caissier central du Trésor à Paris : en traites du caissier du Trésor sur lui-même. 25,738,000f 00c — sur le recevr général des B.-du-Rhône 17,097,800 00 — en pièces de dépenses 3,163,611 81		45,999,411 81	
	Envois en numéraire expédiés aux trésoriers par le payr de Toulon	"	82,363,997 55	
	Fonds reçus pour le compte de divers receveurs généraux	14,391,975 50		
	— des trésoriers payeurs en Algérie	5,410,900 09		
	— des receveurs de l'enregistrement et des domaines	2,842,770 13		
	— des receveurs des douanes	4,119,224 28		
	— des receveurs des contributions diverses	9,599,715 74		
Total des Recettes de l'année				100,263,301 25
Total général				120,116,741 41

DÉPENSE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, pages 595 et 597.)

		EXERCICE 1852.	EXERCICE 1853.	EXERCICE 1854.	TOTAL.	
Dette consolidée		9,555f 50c	71,535f 00c	"	81,090f 50c	
Intérêts de capitaux de cautionnements		35,623 04	1,367 13	"	36,990 17	
Rentes viagères		450 00	530 00	"	980 00	
Pensions		58,484 83	177,150 68	"	235,635 51	
Dotations		"	7,500 00	"	7,500 00	
Ministère de la justice		66,940 59	534,622 56	"	601,563 15	
— de l'instruction publique et des cultes	Dépenses de l'instruction publique	38,290 36	130,404 84	"	168,695 20	
	Dépenses des cultes	76,929 13	403,370 26	"	480,299 39	
— des travaux publics		"	39 88	"	39 88	
— de la guerre		8,468,485 46	60,378,659 58	688,153f 68c	69,535,298 72	
— de la marine		58,755 47	769,513 36	"	828,268 83	
— des finances		36,080 67	610,746 46	"	646,827 13	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus		"	1,491,017 00	"	1,491,017 00	
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		83 32	3,120 20	"	3,203 52	
		8,849,678 37	64,579,576 95	688,153 68	74,117,409 00	74,117,409f00

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 603.)

Dépenses de l'exercice 1852	1,509,138f 98c	6,339,966f 91c	6,339,966 91
Dépenses de l'exercice 1853	4,830,827 93		

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de capitaux de cautionnements inscrits au Trésor	108,093 24	399,779 27	399,779 27
— de fractions de rentes non inscriptibles au grand-livre de la dette publique	554 41		
Répartition de produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	91,131 62		
Prêt subventionnel à la banque de l'Algérie. (Loi du 4 août 1851, décret du 15 août 1853.)	200,000 00		

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Traites et mandats	des préposés sur les trésoriers	3,325,496 21	7,236,366 70	
	des trésoriers sur les préposés	3,086,093 15		
	des trésoriers entre eux	824,231 33		
	du payeur principal de l'armée d'Italie	546 01		
Divers services publics	Payements pour le C/ de la caisse des invalides de la marine	48,657 50	4,547,509 76	
	Payements d'articles d'argent. (Postes.)	2,824,283 15		
	Payements pour le C/ de l'agent comptable des établissements coloniaux	87 08		
	Caisse des dépôts et consignations. Son compte courant	1,574,875 59		
	Légion d'honneur. Son compte courant	99,606 44		
Divers L/C de fonds à L/ rembter.	Restitution d'une inscription de rente déposée à titre de cautionnement non inscriptible		2,000 00	
Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Indemnités aux pourvoyeurs des paquebots de la Méditerranée	6,424 53	6,424 53	
	Remboursements de dépôts divers. (Service des postes.)	"		19,894 509 13
Correspondants des payeurs et autres comptables.	Placements des communes constituées par l'ordonnance du 31 janvier 1848	960,200 00	1,600,896 51	
	Payemts pour le compte de la caisse des dépôts à régulariser ultérieurement	19,717 40		
	Chambres de commerce. Leur compte courant	23,014 92		
	Ministères. Leur compte de dépôts de soumissionnaires	577,658 25		
	Colonies de Sétif	20,000 00		
	Retenues à divers titres	305 94		
Avances pour divers services	Remises de mandats d'articles d'argent restés sans emploi	"	179 75	
	Avances à charge de recouvrements. (Service des postes.)	179 75		
Mouvements de fonds	Fonds envoyés au caissier central du Trésor. (Pièces de dépenses.)	1,154,314 25	6,501,131 88	
	— aux payeurs de France	22,925 20		
	— aux receveurs généraux	48,155 08		
	— aux trésoriers payeurs de l'Algérie	5,219,877 79		
	— aux receveurs de l'enregistrement en Algérie	45,900 00		
	— aux receveurs des contributions diverses en Algérie	9,959 56		
Total des Dépenses de l'année				100,751,664 31
Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1854 — Numéraire	chez les trésoriers payeurs	3,705,898 80	6,339,477 10	19,365,077 10
	chez leurs préposés	2,633,578 30		
Traites du caissier du Trésor et autres effets	chez les trésoriers payeurs	11,091,200 00	13,025,600 00	
	chez leurs préposés	1,934,400 00		
Total général				120,116,741 41

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1853.

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1852.	Exercice 1853.
PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.				
Enregistrement, timbre et domaines.	Enregistrement, greffes, hypothèques.	Enregistrement	200f 00c	564,452f 53c
		Greffe	"	50,301 54
		Hypothèques	"	8,591 33
		Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	"	2,874 23
	Timbre.	Débité	"	401,497 50
		Extraordinaire et visa	130 00	85,452 13
		Passe-ports	"	30,040 00
		Permis de ports d'armes	"	20,250 00
	Amendes de toute nature autres que celles forestières		2,281 77	22,091 28
	Produits des domaines et prix de ventes d'immeubles.	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	4,752 54	27,998 76
		Revenus des domaines de l'État. (Loyers et fermages.)	14,667 43	357,049 94
		Rentes foncières	5,784 46	46,184 61
		Prix de vente de domaines de l'État	20,201 89	165,068 44
		Créances exigibles	"	"
		Prix des récoltes sur les terres du domaine de l'État	"	18,879 06
		Produits de pépinières et plantations faites par le Gouvernement	"	67,215 26
		Prix de vente d'objets mobiliers	20 00	4,912 41
		Épaves, déshérences et biens vacants	"	3,180 96
	Prix de vente d'objets mobiliers provenant du	Ministère de la justice	100 00	223 13
		——— de la guerre	45 62	271,959 27
		——— de la marine	"	381 75
		——— des finances	"	3,801 30
	Produits des forêts.	Prix des coupes de bois	882 34	8,850 95
		Recouvrement de frais d'adjudication	"	103 70
		Menus produits forestiers	891 26	13,844 72
		Amendes de condamnations pour délits forestiers	7 85	2,339 71
		Dommages-intérêts pour délits dans les bois de l'État	"	37 60
		Recouvrement de frais de poursuites et d'instances en matière forestière	48 40	371 39
	Produits divers.	Redevances et produits extraordinaires des mines	"	538 12
		Abonnement et insertions au Moniteur algérien et au Bulletin officiel	"	397 40
		Recouvrement de frais de justice	10,599 10	52,877 64
		Recouvrement de frais de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement	184 60	1,411 20
		Dommages-intérêts adjugés à l'État	"	56 94
		Créances de l'État autres que rentes	"	"
		Frais d'adjudication payés par les adjudicataires	221 67	2,073 38
		Résultat de vérification de régie	23 93	214 43
		Remplacement de dépenses rejetées ou d'avances relevées par la Cour des comptes	"	"
		Sommes mises, pour cause de responsabilité, à la charge des receveurs	35 60	103 11
		Prix d'extraits de plans levés par le service topographique	"	1,452 00
		Sommes pay. par l'adeo civile pour le compte des colons pour moins-value de bestiaux	"	746 12
		Recettes diverses	55 54	1,258 46
			61,134 00	2,239,082 30
Douanes	Droits de douanes.	à l'importation	"	1,676,533 96
		à l'exportation	"	362 03
	Droit de navigation.	Entrée des navires. — Droits de tonnage	"	147,794 34
		Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	"	582 50
		Droit de permis relatifs aux cargaisons des navires	"	1,761 50
		Droit de congé des bateaux français. (Pêcheurs, alléges, etc.)	"	344 00
		Droit de passe-ports des bateaux étrangers. (*Idem.*)	"	4,745 00
		Droit de patente des bateaux corailleurs étrangers	2,200 00	138,000 00
		Droits sanitaires et de port	"	34,416 59
	Recettes accessoires.	Timbre des expéditions et des commissions d'emploi	"	8,592 80
		Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires	"	8 84
		Droit de magasinage et de dépôt	"	131 89
		——— des marchandises en entrepôt réel	"	2,571 61
		Dixième du produit net de l'octroi de mer	67,192 82	173,151 60
		Recettes accidentelles	"	1,544 04
		A REPORTER	69,392 82	2,190,540 70

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. 1852.	1853.	1854.
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.			
Service de la justice en Algérie	66,940f 59c	533 342f 23c	"
Dépenses diverses. — Secours à d'anciens magistrats et employés de l'administration	"	150 00	"
——— des exercices clos	"	1,130 33	"
	66,940 59	534,622 56	"
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.			
DÉPENSES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.			
Services généraux	180 00	"	"
Facultés des sciences	"	27 00	"
Facultés des lettres	"	27 00	"
Instruction secondaire. (Frais généraux.)	41 16	"	"
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État.)	"	800 00	"
Dépenses de l'instruction publique en Algérie	38,069 20	126,710 84	"
——— des exercices clos	"	2,840 00	"
	38,290 36	130,404 84	"
DÉPENSES DES CULTES.			
Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	"	"	"
Dépenses des cultes en Algérie	76,929 13	401,880 48	"
——— des exercices clos	"	1,489 78	"
	76,929 13	403,370 26	"
TOTAL	115,219 49	533,775 10	"
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.			
Dépenses des exercices clos	"	39 88	"
MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
Administration centrale. (Matériel)	"	105 00	"
États-majors	184,838 27	1,855,317 71	"
Gendarmerie	52,287 39	607,799 83	"
Recrutement et réserve	224 00	1,255 00	"
Justice militaire	30,919 33	249,172 78	"
Solde et entretien des troupes	2,110,277 25	30,989,003 73	262,882f 40c
Habillement et campement	157,179 62	565,802 17	"
Lits militaires	26,099 28	336,215 24	"
Transports généraux	23,014 35	392,569 90	"
Remonte générale	31,566 37	949,167 35	"
Harnachement	25,373 13	33,265 95	"
Fourrages	288,654 83	3,731,881 00	425,271 28
Solde de non-activité et solde de réforme	3,090 60	16,687 59	"
Secours	830 00	3,430 00	"
Dépenses temporaires	175 00	525 00	"
Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	542 97	6,574 42	"
Matériel de l'artillerie. (Intérieur.)	1 32	"	"
——— (Algérie.)	81,913 53	154,381 67	"
Matériel du génie. (Divisions territoriales de l'intérieur.)	18 00	"	"
——— (Algérie.)	838,664 15	2,408,277 39	"
Écoles militaires	577 20	"	"
Gouvernement et administration générale de l'Algérie	81,414 80	615,836 53	"
Services militaires indigènes en Algérie	914,667 95	7,490,849 24	"
——— maritimes en Algérie	36,470 33	213,668 51	"
A REPORTER	4,888,799 68	50,621,786 01	788,153 68

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Suite du *Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1853.*

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1852.	Exercice 1853.
Suite des PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.				
		REPORT	69,392f 82c	2,190,540f 70c
Douanes. (Suite.)	Amendes et confiscations.	Ventes des marchandises et des moyens de transport saisis, etc.	"	74,171 23
		Sommes recouvrées en vertu de condamnations pécuniaires	170 00	4,616 17
	Taxes de plombage et d'estampillage.	Produit des taxes	"	96 30
		Produit de la vente des vieux plombs	"	1,866 24
			69,562 82	2,271,290 64
Contributions diverses.	Contributions directes. — Contributions des patentes. (Produit brut.)		39,374 24	385,109 03
	Contributions indirectes.	Droit de licence sur la fabrication et la vente des boissons	36,468 75	442,661 00
		——— des tabacs	2,920 00	37,041 00
		Produit de la vente des poudres à feu	"	225,178 50
	Contributions arabes.	Hokor (loyer des terres)	6,711 76	505,289 11
		Achour (impôt sur les grains)	42,065 26	2,426,227 37
		Zekkat (impôt sur les bestiaux)	"	1,010,104 25
		Eussa (impôt payé par les tribus du désert)	"	37,880 50
		Lezma (autre impôt payé par les tribus du désert)	71,150 02	740,336 52
	Produits divers.	Droit de vérification des poids et mesures	423 01	25,363 15
		Timbres des expéditions et quittances	"	10,877 90
		Recouvrements de frais de poursuites et d'instances	549 30	2,799 75
		Prix des estampilles perdues	"	79 00
		Remboursement du prix des colis vides provenant du service des poudres	"	956 20
		Produit de la vente des chevaux de soumission et d'investiture	500 00	"
		Produit des droits de succession payés par les Arabes	"	9,473 41
		Confiscations au préjudice des tribus rebelles et insoumises	"	"
		Produit des prises sur l'ennemi	39,367 36	78,575 85
		Contributions extraordinaires de guerre	"	24,422 50
		Remboursement des frais de perception de la contribution pour les chamb. de commerce.	"	701 79
		Recettes accidentelles	"	1,517 06
	Amendes et confiscations.	Produits à répartir	"	14,703 06
			239,539 70	5,979,296 95
Trésoriers payeurs.	Postes et paquebots à vapeur.	Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	"	450,675 46
		Droit de 2 p. 0/0 sur les articles d'argent	"	24,930 17
		Prix des places dans les paquebots	"	128,607 00
		Recettes accidentelles	"	511 60
			"	604,724 23
	Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes faites pour le service local et municipal		324,795 91	276,392 59
	Produits universitaires. — Droit à percevoir sur les facultés		"	756 00
	PRODUITS DIVERS DU BUDGET.			
	Recettes provenant des services ministériels.	Reten. de 2 p. 0/0 exercée sur les dép^ses du personnel de la guerre pour l'hôtel des Invalides.	11,886 39	131,385 49
		Reversements de fonds sur les dépenses du ministère de la guerre	"	3,894,489 05
		Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	"	44,825 70
		Recettes sur divers débets poursuivis par l'agent judiciaire du trésor	"	7,458 15
		——— applicables aux comptes du service de trésorerie	"	1,500 00
		Produits de la taxe des brevets d'invention	"	425 00
			11,886 39	4,080,083 39
RÉCAPITULATION.				
Produits et revenus de l'Algérie			695,022 43	11,370,786 71
Produits universitaires			"	756 00
Produits divers du budget			11,886 39	4,080,083 39
			706,908 82	15,451,626 10
		TOTAL GÉNÉRAL des recettes	16,158,534f 92c	

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. 1852.	1853.	1854.
REPORT	4,888,799f 68c	50,621,786f 01c	688,153f 68c
Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
Administration provinciale en Algérie	82,642 13	628,769 97	"
Services financiers en Algérie	152,829 30	1,008,955 99	"
Indemnités pour expropriations	177,500 60	816,671 15	"
Colonisation en Algérie	649,361 25	943,559 02	"
Colonies agricoles en Algérie	124,122 73	"	"
Établissements disciplinaires en Algérie	86,607 07	420,509 13	"
Colonies pénitentiaires en Algérie	1,071,771 75	1,185,422 05	"
Travaux civils en Algérie	1,234,066 68	4,473,535 95	"
Dépenses secrètes	"	80,000 00	"
——— des exercices périmés	784 27	9,728 09	"
——— des exercices clos	"	189,722 22	"
	8,468,485 46	60,378,659 58	688,153 68
MINISTÈRE DE LA MARINE.			
SERVICE MARINE.			
Officiers militaires et civils	14,116 57	"	"
Maistrance, gardiennage et surveillance	"	"	"
Solde et habillement des équipages et des troupes	17,864 90	507,237 34	"
Hôpitaux	16 65	81 30	"
Vivres	19,221 21	135,845 50	"
Justice maritime	"	"	"
Salaires d'ouvriers	2,458 86	24,764 59	"
Approvisionnements généraux de la flotte	1,229 48	63,272 76	"
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	338 60	1,732 88	"
Affrétement et transport par mer	55 83	51 90	"
Frais généraux d'impressions	66 81	385 08	"
Frais de voyages, vacations et dépenses diverses	3,286 56	35,042 01	"
Dépenses temporaires	100 00	1,100 00	"
Dépenses des exercices clos	"	"	"
	58,755 47	769,513 36	"
SERVICE COLONIAL.			
Dépenses des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de la Réunion. (Service général.)	"	"	"
TOTAL	58,755 47	769,513 36	"
MINISTÈRE DES FINANCES.			
Dette publique	104,113 37	250,582 81	"
Dotations du Sénat	"	7,500 00	"
Divers services du ministère. — Administration centrale des finances. (Dépenses diverses.)	"	61 60	"
Frais de trésorerie	36,080 67	603,159 59	"
Dépenses des exercices clos	"	12,122 28	"
Dépenses des exercices périmés	"	997 94	"
Frais de régie et de perception. — Service administratif des douanes en Algérie	25,420 35	718,060 96	"
Achats et transports de tabacs	"	1,491,000 00	"
Service administratif et de perception des postes. (Personnel.)	"	"	"
——— (Dépenses diverses.)	"	17 00	"
Remboursements et restitutions. — Remboursement sur produits indirects et divers. (Postes.)	"	50 00	"
——— (Produits divers.)	83 32	3,070 20	"
Répartition de produits d'amendes, saisies et confiscations. (Postes.)	"	"	"
	165,697 71	3,086,622 38	"
	8,875,098 72	65,303,232 86	688,153 68
TOTAL GÉNÉRAL des payements	74,866,485f 26c		

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Récapitulation, par classe de Comptables, des opérations de l'année 1853.

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1852.	RECETTES FAITES pendant l'année 1853.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1853.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1853.
RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger	823f 74c	1,072,790f 77c	1,073,614f 51c	1,073,350f 98c	263f 53c
Aumale	15 53	14,989 58	15,005 11	14,992 13	12 98
Blidah	1,727 70	173,255 68	174,983 38	174,267 34	716 04
Cherchell	11 85	26,032 61	26,044 46	26,022 68	21 78
Coléah	12 37	12,490 97	12,503 34	12,361 85	141 49
Dellys	"	8,396 28	8,396 28	8,385 39	10 89
Douéra	37 47	17,294 57	17,332 04	17,292 05	39 99
Médéah	13 13	60,079 84	60,092 97	60,002 39	90 58
Milianah	41 81	58,396 46	58,438 27	58,402 86	35 41
Orléansville	1 23	35,669 94	35,671 17	35,666 92	4 25
Tenez	22 55	27,165 76	27,188 31	27,147 31	41 00
	2,707 38	1,506,562 46	1,509,269 84	1,507,891 90	1,377 94
PROVINCE D'ORAN.					
Oran	44 98	358,920 25	358,965 23	357,534 53	1,430 70
Saint-Cloud	11 94	5,382 67	5,394 61	4,991 07	403 54
Mascara	3 53	54,660 36	54,663 89	54,663 89	"
Mostaganem	52 10	101,687 43	101,739 53	101,675 80	63 73
Mers-el-Kébir	"	229 55	229 55	223 00	6 55
Tlemcen	181 37	71,950 89	72,132 26	71,969 60	162 66
Nemours	10 58	7,551 44	7,562 02	7,560 55	1 47
Thiaret	602 68	4,276 62	4,879 30	4,820 29	59 01
Sidi-bel-Abbès	3 85	30,937 88	30,941 73	30,939 60	2 13
	911 03	635,597 09	636,508 12	634,378 33	2,129 79
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Bathna	"	20,357 83	20,357 83	20,357 79	0 04
Biscara	2,391 20	29,057 77	31,448 97	26,812 33	4,636 64
Bône	162 07	138,088 17	138,250 24	138,056 96	193 28
Bougie	136 95	29,714 27	29,851 22	29,845 55	5 67
Constantine	702 04	638,613 92	639,315 96	638,978 68	337 28
Djigelly	104 75	5,048 10	5,152 85	5,109 25	43 60
Guelma	685 76	24,586 35	25,272 11	25,270 60	1 51
La Calle	616 00	11,129 68	11,745 68	11,745 64	0 04
Philippeville	104 82	100,346 22	100,451 04	100,270 33	180 71
Setif	62 17	47,817 04	47,879 21	47,878 46	0 75
	4,965 76	1,044,759 35	1,049,725 11	1,044,325 59	5,399 52
TOTAL GÉNÉRAL	8,584 17	3,186,918 90	3,195,503 07	3,186,595 82	8,907 25
RECEVEURS PRINCIPAUX DES DOUANES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger	13,595 72	3,506,937 81	3,520,533 53	3,516,603 22	3,930 31
PROVINCE D'ORAN.					
Oran	7 77	2,011,216 98	2,011,224 75	1,999,708 13	11,516 62
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Bône	2,570 43	766,223 28	768,793 71	763,389 47	5,404 24
Philippeville	5,797 34	1,293,706 16	1,299,503 50	1,299,503 50	"
	8,367 77	2,059,929 44	2,068,297 21	2,062,892 97	5,404 24
TOTAL GÉNÉRAL	21,971 26	7,578,084 23	7,600,055 49	7,579,204 32	20,851 17

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1852.	RECETTES FAITES pendant l'année 1853.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1853.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1853.
RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger. Receveurs des contributions (intra-muros)	"	385,121f 90c	385,121f 90c	385,121f 90c	"
Alger. ——— des contributions (banlieue)	"	402,678 31	402,678 31	402,087 40	590f 91c
Alger. Entreposeur des poudres à feu	"	127,544 37	127,544 37	127,544 37	"
Blidah	"	559,551 96	559,551 96	559,551 96	"
Aumale	"	839,212 34	839,212 34	839,212 34	"
Cherchell	"	193,959 30	193,959 30	193,959 30	"
Dellys	"	128,064 02	128,064 02	127,082 06	981 96
Bouffarick	"	24,712 33	24,712 33	24,712 33	"
Médéah	"	1,195,751 21	1,195,751 21	1,195,001 54	749 67
Milianah	"	1,271,516 47	1,271,516 47	1,271,516 47	"
Orléansville	"	691,867 21	691,867 21	691,867 21	"
Tenez	"	296,353 62	296,353 62	296,353 62	"
	"	6,116,333 04	6,116,333 04	6,114,010 50	2,322 54
PROVINCE D'ORAN.					
Oran (ville)	"	469,207 33	469,207 33	469,207 33	"
Oran (banlieue)	36f 15c	24,801 44	24,837 59	24,837 59	"
Arzew	0 11	7,464 19	7,464 30	7,464 30	"
Mascara	150 00	1,196,411 27	1,196,561 27	1,196,561 27	"
Nemours	1 95	140,786 32	140,788 27	140,788 27	"
Mostaganem	"	1,421,692 86	1,421,692 86	1,421,692 86	"
Tlemcen	71 08	816,950 55	817,021 63	816,989 22	32 41
Thiaret	76 74	495,112 51	495,189 25	492,467 28	2,721 97
Oran. — Entrepôt des poudres à feu	5 00	62,523 65	62,528 65	62,528 65	"
Sidi-bel-Abbès	340 10	248,715 62	249,055 72	248,990 41	65 31
	681 13	4,883,665 74	4,884,346 87	4,881,527 18	2,819 69
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Constantine	"	2,887,745 85	2,887,745 85	2,887,724 95	20 90
Bône	"	338,108 66	338,108 66	338,108 66	"
Djigelly	4 23	144,715 72	144,719 95	144,647 38	72 57
Guelma	1,712 96	619,232 67	620,945 63	620,867 25	78 38
La Calle	1,786 95	95,864 67	97,651 62	97,651 62	"
Philippeville	"	296,329 51	296,329 51	296,210 63	118 88
Setif	1,343 95	1,321,034 71	1,322,378 66	1,322,305 33	73 33
Biscara	79,348 32	943,660 04	1,023,008 36	988,101 43	34,906 93
Philippeville. — Entrepôt des poudres à feu	"	37,646 90	37,646 90	37,646 90	"
Bathna	66 48	992,202 02	992,268 50	992,068 50	200 00
Bougie	"	253,649 95	253,649 95	253,649 95	"
El-Arrouch	7 97	9,561 77	9,569 74	9,561 88	7 86
	84,270 86	7,939,752 47	8,024,023 33	7,988,544 48	35,478 85
TOTAL GÉNÉRAL	84,951 99	18,939,751 25	19,024,703 24	18,984,082 16	40,621 08

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE

Suite de la *Récapitulation, par classe de Comptables, des Opérations de l'année 1853.*

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1852.	RECETTES FAITES pendant l'année 1853.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1853.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1853.
TRÉSORIERS PAYEURS ET LEURS PRÉPOSÉS.					
PROVINCE D'ALGER.					
Trésorier payeur à Alger	7,288,359f 22c	26,717,844f 99c	34,006,204f 21c	27,636,263f 17c	6,369,941f 04c
Préposés payeurs — à Aumale	254,982 95	1,539,822 49	1,794,805 44	1,663,713 48	131,091 96
à Blidah	223,111 69	4,980,589 42	5,203,701 11	5,010,705 24	192,995 87
à Cherchell	170,011 59	806,211 17	976,222 76	886,995 27	89,227 49
à Dellys	101,102 41	414,247 00	515,349 41	457,226 74	58,122 67
à Médéah	228,675 77	3,594,601 36	3,823,277 13	3,705,598 42	117,678 71
à Milianah	242,646 14	2,746,949 60	2,989,595 74	2,796,547 31	193,048 43
à Orléansville	119,608 95	1,832,537 84	1,952,146 79	1,761,368 85	190,777 94
à Tenez	188,489 38	827,222 22	1,015,711 60	894,004 07	121,707 53
Préposé à Douéra	4,736 69	67,324 49	72,061 18	69,577 52	2,483 66
	8,821,724 79	43,527,350 58	52,349,075 37	44,882,000 07	7,467,075 30
PROVINCE D'ORAN.					
Trésorier payeur à Oran	3,840,706 20	11,513,636 89	15,354,343 09	11,139,132 04	4,215,211 05
Préposés payeurs — à Djema-el-Gazaouel (Nemours)	115,055 36	585,171 67	700,227 03	553,511 39	146,715 64
à Mascara	365,738 40	3,651,584 54	4,017,322 94	3,596,756 19	420,566 75
à Mostaganem	329,306 27	4,584,880 61	4,914,186 88	4,352,740 32	561,446 56
à Tlemcen	271,852 86	3,094,938 33	3,366,791 19	3,103,765 59	263,025 60
à Sidi-bel-Abbès	204,589 31	2,129,637 52	2,334,226 83	2,073,207 93	261,018 90
Préposé chargé du service des postes à Oran	1,601 37	358,908 64	360,510 01	358,383 93	2,126 08
	5,128,849 77	25,918,758 20	31,047,607 97	25,177,497 39	5,870,110 58
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Trésorier payeur à Constantine	4,407,193 93	11,973,317 51	16,380,511 44	12,168,564 73	4,211,946 71
Préposés payeurs — à Bathna	278,078 05	2,842,237 28	3,120,315 33	2,823,735 57	296,579 76
à Bône	253,835 85	5,271,399 74	5,525,235 59	5,205,573 41	319,662 18
à Bougie	267,356 96	1,211,017 39	1,478,374 35	1,326,982 71	151,391 64
à Djigelly	59,369 53	698,311 61	757,681 14	621,638 71	136,042 43
à Philippeville	363,083 40	3,814,762 10	4,177,845 50	3,751,065 74	426,779 76
à Setif	273,947 88	4,180,235 69	4,454,183 57	4,115,834 20	338,349 37
à Guelma	"	825,911 15	825,911 15	678,771 78	147,139 37
	5,902,865 60	30,817,192 47	36,720,058 07	30,692,166 85	6,027,891 22
TOTAL GÉNÉRAL	19,853,440 16	100,263,301 25	120,116,741 41	100,751,664 31	19,365,077 10
RÉCAPITULATION.					
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	8,584 17	3,186,918 90	3,195,503 07	3,186,595 82	8,907 25
Receveurs des douanes	21,971 26	7,578,084 23	7,600,055 49	7,579,204 32	20,851 17
Receveurs des contributions diverses	84,951 99	18,939,751 25	19,024,703 24	18,984,082 16	40,621 08
Trésoriers payeurs et leurs préposés	19,853,440 16	100,263,301 25	120,116,741 41	100,751,664 31	19,365,077 10
TOTAUX GÉNÉRAUX	19,968,947 58	129,968,055 63	149,937,003 21	130,501,546 61	19,435,456 60

Tableau comparatif des Recettes et des Payements effectués pendant les années 1853 et 1852 pour le service des Budgets.

		OPÉRATIONS de L'ANNÉE 1853.	OPÉRATIONS de L'ANNÉE 1852.	DIFFÉRENCES À L'ANNÉE 1853, en plus.	DIFFÉRENCES À L'ANNÉE 1853, en moins.
Recettes	Enregistrement et domaines	2,272,838f 38c	2,372,859f 78c	"	100,021f 40c
	Produits des forêts	27,377 92	23,444 60	3,933f 32c	"
	Douanes	2,340,853 46	2,045,265 94	295,587 52	"
	Contributions diverses	6,218,826 65	10,081,545 53	"	3,862,718 88
	Produits des postes et des paquebots à vapeur	604,724 23	564,698 18	40,026 05	"
	Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	601,188 50	348,880 51	252,307 99	"
	TOTAL des produits et revenus de l'Algérie	12,065,809 14	15,436,694 54	591,854 88	3,962,740 28
	Produits universitaires	756 00	564 00	192 00	"
	Produits divers du budget, étrangers aux produits et revenus de l'Algérie	4,091,969 78	4,555,490 41	"	463,520 63
		16,158,534 92	19,992,748 95	592,046 88	4,426,260 91
	DIFFÉRENCE en moins à 1853			3,834,214f 03c	
Dépenses	Ministère de la justice	601,563 15	645,028 16	"	43,465 01
	Ministère de l'instruction publique et des cultes — Dépenses de l'instruction publique	168,695 20	157,392 49	11,302 71	"
	Ministère de l'instruction publique et des cultes — Dépenses des cultes	480,299 39	383,440 91	96,858 48	"
	Ministère des travaux publics	39 88	91 10	"	51 22
	Ministère de la guerre	69,535,298 72	68,807,357 76	727,940 96	"
	Ministère de la marine	828,268 83	839,384 39	"	11,115 56
	Ministère des finances — Dette publique	354,696 18	341,712 30	12,983 88	"
	Ministère des finances — Dotations	7,500 00	"	7,500 00	"
	Ministère des finances — Divers services du ministère	652,422 08	609,941 50	42,480 58	"
	Ministère des finances — Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	2,234,498 31	1,418,614 86	815,883 45	"
	Ministère des finances — Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escompte	3,203 52	81,131 46	"	77,927 94
		74,866,485 26	73,284,094 93	1,714,950 06	132,559 73
	DIFFÉRENCE en plus à 1853			1,582,390f 33c	

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

SERVICE MUNICIPAL.

Développement des Opérations de l'année 1853, et Situation au 1er janvier 1854.

Excédant de recettes au 1er janvier 1853. (Voir page 601 du compte des finances de l'année 1852.) 3,017,244f 52

RECETTES EFFECTUÉES PENDANT L'ANNÉE 1853.

	MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1852.	Exercice 1853.	
Recettes effectuées par les Receveurs de l'enregistrement et des domaines.			
Produit des immeubles appartenant aux communes — Loyers et fermages	24,253f 52c	147,613f 61c	
Produit des immeubles appartenant aux communes — Rentes foncières	1,474 38	4,536 73	
Produit des immeubles appartenant aux communes — Vente de récoltes	10 00	»	
Portion revenant au budget municipal sur le prix des permis de chasse	»	5,570 00	
Produit des autorisations de voiries pour constructions et réparations	»	72 50	
Produit du mézouard	»	5,756 00	
Fourrières publiques. — Produits divers	446 90	2,033 02	
Produits des livrets d'hôteliers, d'ouvriers et domestiques	»	789 25	
Frais de gîte et de geôlage des prisonniers militaires	»	254 70	
Produit de plaques délivrées aux chevriers	»	5 25	
Prix du traitement des malades aisés et militaires admis dans les hôpitaux civils	»	24,516 89	
Prix des médicaments et objets de pansements livrés aux particuliers par les hôpitaux civils	19 50	7,379 28	
Produits des cimetières. — Produits divers	»	111 00	
Produits des concessions d'eau, de l'enlèvement des boues et immondices, etc	48 00	652 26	
Produits des expéditions des actes administratifs et de l'état civil	»	126 90	
Produits des expéditions des divisions du conseil de préfecture	»	131 25	
Amendes de simple police correctionnelle	6,971 73	36,689 48	
Saisies de police	»	120 85	
Rétributions des élèves des écoles entretenues par les communes	»	104 00	
Prix de vente des biens des communes et agglomérations d'habitants, etc	14,855 74	114,170 69	
Remboursements de capitaux exigibles et de rentes rachetées	425 00	11.869 07	
Prix de vente de mobilier pour le compte du service local et municipal	»	835 70	
Produit de vente de différents objets achetés aux colons	»	25,418 98	
Parts revenant à la caisse locale et municipale pour répartition d'amendes diverses	»	109 90	
Recouvrement d'avances et remplacement de dépenses et d'erreurs relevées	140 00	19,614 35	
Résultat de vérification de régies	» 10		
Sommes versées par les commissaires civils comme provenant des colonies agricoles	»	4,060 40	
Produit d'immeubles appartenant aux colonies agricoles	»	290 80	
Frais divers pour la surveillance des transportés politiques	»	654 09	
Remboursement par les miliciens et les communes du prix des réparations des armes qui leur auraient été confiées	»	3,419 65	
Retenue exercée sur le produit du travail des détenus de la prison civile	»	610 50	
Haras et dépôts d'étalons	»	4,318 50	
Prix de nourriture et d'entretien des détenus de la prison civile	»	106 80	
Prix des soies vendues par l'administration civile pour le compte du service local et municipal	»	7,423 95	
Créances sur le Mont-de-Piété provenant d'avances faites sur les fonds du budget local et municipal	»	916 65	
	48,644 87	430,223 00	
Recettes effectuées par les receveurs des douanes.			
Octroi municipal	»	2,566,675 36	
Recettes effectuées par les Receveurs des contributions diverses.			
Contributions spéciales pour les bourses et chambres de commerce	98 58	»	
Dixième du produit net des contributions arabes	3,982 04	2,019,246 12	
Attributions sur le produit des impôts et patentes	»	»	
Droits de places dans les halles, foires et marchés	»	100,442 30	
Produits des marchés arabes	»	8,807 40	
Droits d'abattage dans les abattoirs publics	»	328,548 52	
Droits de stationnement	»	22,272 95	
Droits de pesage dans les bureaux de poids public	540 00	1,398 60	
Droits de mesurage des céréales et légumes secs	»	202,081 17	
Droits de mesurage des huiles	»	27,858 24	
Parts des communes dans les amendes payées au trésor	»	791 64	
Amendes et confiscations pour contraventions aux arrêtés établissant les droits locaux et municipaux — Produit net	»	276 00	
Amendes payées par les Arabes (Produit brut)	1,866 51	453,269 61	
Taxes de ville et de police	31 95	3,462 85	
Droits de voirie	377 30	5,323 15	
Taxes, rétributions, amendes, etc., sur les populations indigènes	246 00	40,588 75	
Recettes accidentelles	»	596 74	
	7,142 38	3,214,964 04	
Recettes effectuées par les Trésoriers payeurs.			
Recettes accidentelles	(A) 5,709 00	»	
	61,496 25	6,211,862 40	
Total des recettes effectuées pendant l'année 1853	6,273,358f 65c		6,273,358 65
(A) Recette par virement de compte. Total			9,290,603 17

PAYEMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1853.

	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. Exercice 1852.	Exercice 1853.	
Titre 1er. *Dépenses sur fonds provincial.*			
Finances et commerce	415,248f 13c	498,206f 63c	
Intérieur et colonisation	632,663 14	2,268,594 89	
Travaux et bâtiments civils	208,810 96	685,255 07	
Subventions aux communes	192,626 24	932,958 26	
Titre 2. *Dépenses sur fonds général.*			
Finances et commerce	14,393 72	103,602 11	
Intérieur et colonisation	22,639 85	(A) 76,403 95	
Travaux et bâtiments civils	22,756 94	81,487 86	
Dépenses des exercices clos	»	92,470 31	
Restes à payer du budget colonial	»	5,954 40	
Titre 3. *Dépenses sur fonds de réserve et de prévoyance.*			
Finances et commerce	»	200 00	
Intérieur et colonisation	»	12,663 66	
Travaux et bâtiments civils	»	50,958 55	
Dépenses des exercices clos	»	2,368 24	
	1,509,138 98	4,811,123 93	6,320,262 91
Total des payements effectués pendant l'année 1853			6,320,262 91
Excédant de recette au 1er janvier 1854, compris dans le passif de la situation générale des finances (page 387)			2,970,340 26
Total			9,290,603 17

(A) Déduction faite de 19,704 francs. Annulée par virement de compte.

COMPARAISON DES RECETTES ET DES PAYEMENTS POUR LES ANNÉES 1853 ET 1852.

	Année 1853.	Année 1852.	Différences à l'année 1853, en plus.	en moins.
Recettes	6,273,358f 65c	5,809,137f 63c	464,221f 02c	»
Payements	6,320,262 91	5,265,440 88	1,054,822 03	»

COMPTE

DU SERVICE DES MONNAIES

POUR L'ANNÉE 1853.

NOTE

Sur le Compte du service des Monnaies pour l'année 1853.

Le service des monnaies est, depuis le 1er janvier 1838, concentré dans sept ateliers monétaires, en exécution de l'ordonnance du 16 novembre 1837. Ces ateliers monétaires constatent les mouvements en matières et en espèces auxquels donne lieu la fabrication des monnaies pendant l'année, ainsi que la fabrication et la vente des médailles, qui, à dater de 1832, font partie des attributions de la commission des monnaies.

Ier PARTIE. Fabrication des monnaies et des médailles.

Les opérations relatives à la fabrication des monnaies ont pour objet le mouvement des matières depuis leur entrée dans les ateliers jusqu'au moment où elles sont livrées à la circulation en espèces monnayées.

Ces opérations se divisent, pour l'année 1853, en trois séries principales, divisées comme il suit :

1° Compte de la fabrication des matières d'or et d'argent versées aux changes ;

2° Compte de la refonte des monnaies de cuivre ;

3° Compte en espèces résultant des mouvements de ces fabrications.

Compte de la fabrication des matières versées aux changes.

Le compte de la fabrication des monnaies d'or et d'argent comprend en recette les matières versées aux changes, que les directeurs de la fabrication prennent en charge pour leur valeur réelle, et pour lesquelles ils délivrent aux parties versantes des bons à terme remboursables avec les nouvelles espèces monnayées, déduction faite d'une retenue effectuée pour payer les frais de fabrication (1). La dépense de ce compte résulte des délivrances d'espèces et d'échantillons fabriquées au titre de 900 millièmes, avec les matières reçues, et des versements en numéraires portés au compte en espèces pour la portion de ces matières qui n'a pu être fabriquée.

Matières d'or et d'argent

Le compte de la refonte des monnaies de cuivre, ordonné par la loi du 6 mai 1852, présente à titre de recette l'entrée dans les ateliers monétaires des anciennes pièces de cuivre à démonétiser

Matières de cuivre.

---

(1) Cette retenue a été opérée jusqu'au 30 juin 1835, savoir :

Sur l'or, à raison de 9f par kil. à 900/1000 ou 29 centimes par 100 francs, et elle a servi à couvrir les frais de fabrication et les déchets dans les proportions suivantes, savoir :

9 centimes pour frais de fabrication,

et 20 centimes pour les déchets ;

Sur l'argent, à raison de 3f par kil. à 900/1000 ou 1f 50c par 100 francs, applicables, savoir :

1 franc aux frais de fabrication,

et 50 centimes aux déchets.

Une ordonnance du 25 février 1835 a réduit le montant de la retenue, à partir du 1er juillet de la même année, et en a affecté le produit au remboursement des frais de fabrication, tous déchets compris.

Cette nouvelle retenue a été fixée, savoir :

Pour l'or, à 6f par kil. à 900/1000 ou 19 centimes 355/1000 par 100 francs ;

Pour l'argent, à 2f par kil. à 900/1000 ou 1 franc par 100 francs.

Mais un décret du 22 mai 1849 a encore réduit, à dater du 1er octobre de la même année, la retenue pour l'argent à 1 fr. 50 cent. par kilogramme à 900/1000 ou à 75 cent. par 100 francs.

Cette retenue étant effectuée en dehors de la valeur des monnaies, les espèces fabriquées mises en circulation représentent la valeur exacte de leur expression nominale, à la différence près du résultat des tolérances en faible ou en fort.

Note sur le Compte du service des monnaies.

retirées de la circulation, que les directeurs prennent en charge pour le poids reconnu après vérification, et comme dépense, les pièces de cuivre rouge employées à la fabrication des nouvelles monnaies de bronze, ainsi que les sous en métal de cloche, et les pièces impropres à la fabrication, livrées à l'Administration des domaines pour en opérer la vente publique aux enchères, au profit de l'État.

Compte des espèces résultant du mouvement de la fabrication.

Le compte en espèces est principalement destiné à constater la valeur des matières reçues aux changes, les versements successifs des espèces fabriquées, et le payement des bons à échéance délivrés aux propriétaires des matières.

Les produits bruts compris dans ce compte consistent en droit d'essais, en retenues pour frais de fabrication, en recettes extraordinaires et en tolérances en faible. Les trois premiers articles n'exigent pas d'explications; quant au dernier produit, intitulé *tolérances en faible*, il provient d'une latitude accordée aux directeurs, au moyen de laquelle une légère différence est tolérée entre le titre et le poids des espèces fabriquées, et le degré de fin et de pesanteur qu'elles devraient avoir d'après le taux légal. Toutes les fois, en effet, que les espèces n'atteignent pas, soit pour le titre, soit pour le poids, le point fixé, il y a tolérance en faible et bénéfice pour le Trésor en ce que les pièces fabriquées sont livrées à la circulation pour leur valeur nominale, tandis qu'il n'est tenu compte aux directeurs que de la valeur réelle du fin contenu dans lesdites espèces. La recette comprend aussi, à titre d'opérations de trésorerie, les mouvements d'espèces relatifs à la fabrication et les mouvements de fonds entre les comptables.

La dépense se compose des frais de fabrication et des tolérances en fort imputables sur les produits bruts, ainsi que des mouvements d'espèces relatifs à la fabrication et des mouvements de fonds entre les comptables; les tolérances en fort ont lieu lorsque les espèces fabriquées dépassent le titre ou le poids déterminé, c'est-à-dire dans le cas inverse de celui qui est expliqué ci-dessus pour les tolérances en faible.

Les résultats de ces comptes se trouvent principalement résumés dans les tableaux désignés ci-après.

Le tableau n° 1 explique les mouvements et les transformations des matières d'or et d'argent entrées aux changes et fabriquées pendant l'année 1853, en distinguant la nature de ces matières et en faisant connaître le poids du fin qu'elles contiennent, leur valeur réelle et leur valeur nominale.

Le tableau n° 2 renferme, outre les soldes en matières et en espèces dont les directeurs de la fabrication étaient dépositaires au commencement et à la fin de 1853, les diverses opérations auxquelles a donné lieu la fabrication de l'année. Les résultats de ces opérations se trouvent rattachés, selon leur nature, aux autres sections du compte des finances auxquelles ils appartiennent, savoir : au *Compte des contributions et revenus publics*, pour le bénéfice net revenant au Trésor sur le produit des monnaies et des médailles (voir pages 82 et 83); au *Compte de trésorerie*, pour les mouvements d'espèces relatifs à la fabrication (voir pages 164 et 166), et à la *Situation générale des finances*, pour le solde de ces opérations au 1er janvier 1853 (voir page 390).

Le tableau n° 3 présente le détail des recettes et des prélèvements qui déterminent le bénéfice net résultant de la fabrication des monnaies et des médailles pour les exercices 1852 et 1853.

L'état n° 4 développe par atelier monétaire, pour les exercices 1852 et 1853, les recettes brutes attribuées au Trésor, les prélèvements qu'elles ont dû supporter, et le résultat en bénéfice ou en perte que la fabrication des monnaies a offert sur chacun de ces deux exercices.

Note sur le Compte du service des monnaies.

Le tableau n° 5 indique, par hôtel des monnaies, par nature d'espèces en valeur nominale et par division de types, les pièces d'or et d'argent qui ont été fabriquées pendant l'année 1853, ainsi que le total de celles dont la fabrication a eu lieu antérieurement à cette année, depuis l'adoption du système décimal (1795). On a retranché de ce tableau les pièces de 25 centimes, retirées de la circulation et n'ayant plus cours à dater du 1er janvier 1853.

Tableau des monnaies d'or et d'argent en circulation.

Le tableau n° 7 fait connaître, en exécution de la loi du 6 mai 1852, la situation générale, au 31 décembre 1853, des opérations relatives au retrait des anciennes pièces de cuivre à démonétiser et à la fabrication des nouvelles monnaies de bronze. On y a compris les opérations faites à titre d'essais à la monnaie de Paris dans le mois de décembre 1852, et qui n'avaient pas été établies sur le compte général des finances de 1852. De sorte que ce tableau offre l'ensemble des travaux effectués depuis le commencement de la refonte.

Tableaux des monnaies de cuivre et de bronze en circulation.

Enfin, le tableau n° 8 présente la situation particulière des anciennes pièces de cuivre fabriquées depuis 1719, ainsi que les retraits qui ont été faits d'une partie de ces pièces jusqu'au 31 décembre 1853.

Opérations des années 1852 et 1853.

Ces différents états se résument dans leur ensemble comme il suit :

Les matières à divers titres versées aux changes, pendant l'année 1853, pour être converties en espèces nouvelles, se sont élevées, savoir :

Or	330,463,463f 47c
Argent	19,887,371 41
TOTAL	350,350,834 88

Les fabrications faites en 1853, tant avec une partie de ces matières qu'avec celles qui restaient dans les travaux au 31 décembre 1852, ont été, *en valeur nominale* (voir page 613) :

Or	Pièces de 20 francs	312,964,020f 00c	312,964,020f 00c	333,063,508f 20c
	Pièces de 10 francs	"		
Argent	Pièces de 5 francs	19,458,160f 00c	20,099,488 20	
	—— de 2 francs	232,136 00		
	—— de 1 franc	182,508 00		
	—— de 50 centimes	76,915 00		
	—— de 20 centimes	149,769 20		

La conversion, en espèces, des valeurs reçues aux changes s'élève, en *valeur réelle* (voir page 613), à

or	312,831,127f 57c	332,928,408 33
argent	20,097,280 76	

Différence en plus à la valeur nominale, représentant le résultat des tolérances en faible (voir page 613) 135,099 87

Note sur le Compte du service des monnaies.

Les recettes et les frais qui résultent pour le Trésor des fabrications faites en 1852 et 1853 se résument ainsi qu'il suit, au 31 décembre 1853, savoir :

	EXERCICE 1852.	EXERCICE 1853.
Retenues sur les matières apportées aux changes, droit d'essais, bénéfice pour tolérances en faible, etc.	632,309f 68c	922,483f 90c
A déduire : Frais de fabrication alloués aux directeurs, et perte pour tolérances en fort de poids et de titre	618,976 82	789,059 87
Résultat pour le Trésor public. Bénéfice	13,332 86	133,424 03
Résultat pour le Trésor public. Perte	"	"

Le bénéfice pour le Trésor, résultant des opérations de l'exercice 1852, s'élève à la somme de 13,323 fr. 86 cent., et se compose, d'une part, d'une perte de 38 fr. 57 cent. sur la fabrication des monnaies d'or et d'argent et, d'autre part, des bénéfices ci-après : 1° de 5 cent. pour recette extraordinaire ; 2° de 992 fr. 58 cent. sur la fabrication des pièces de 1 centime; 3° de 143 fr. 60 cent. de droit d'essai; 4° de 12,235 fr. 20 cent. formant l'excédant des tolérances en faible sur les tolérances en fort. A l'égard du produit des tolérances, il est à remarquer qu'au moyen de la compensation entre la recette et la dépense, cet article ne présente qu'un bénéfice de 12,235 fr. 20 cent., tandis que ce bénéfice est réellement de 21,798 fr. 26 cent. La différence de 9,563 fr. 06 cent., montant des tolérances en fort constatées dans la monnaie de Paris, ayant été remboursée au directeur en vertu d'un crédit spécial ouvert au ministre des finances, cette somme a dû, dès lors, être retranchée de la dépense de la fabrication des monnaies, pour être classée parmi les dépenses du budget de 1852. Il est résulté de cette opération qu'au lieu d'un bénéfice de 13,332 fr. 86 cent., la fabrication des monnaies offre un bénéfice de 22,895 fr. 92 cent., lequel, ajouté à celui des médailles, qui est de 51,487 fr. 56 cent., représente la somme de 74,383 fr. 48 cent., portée en recette aux produits divers du budget. (Voir page 82.)

En ce qui concerne l'exercice 1853, le bénéfice pour le Trésor, qui est de 133,424 fr. 03 cent., se compose, 1° de 132,504 fr. 23 cent., excédant des tolérances en faible sur les tolérances en fort ; et 2° d'une somme de 919 fr. 80 cent. pour droit d'essai. Toutefois, ce résultat sera susceptible d'être modifié en fin d'exercice à cause des tolérances en fort et en faible qui pourront résulter des fabrications faites en 1854 avec les matières restant des travaux au 31 décembre 1853.

IIe PARTIE. — Fabrication et vente des médailles.

La fabrication et la vente des médailles, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, sont rentrées, depuis le 1er janvier 1832, dans le domaine de l'État, et ont été attribuées, à compter du 5 avril suivant, à la commission des monnaies.

Le directeur de la monnaie de Paris est chargé de toutes les opérations de la fabrication et de la vente des médailles, jetons ou pièces de plaisir, d'or, d'argent, de platine, de cuivre ou de bronze, et il est tenu de se conformer aux conditions établies par l'ordonnance du 24 mars 1832 et par l'arrêté ministériel du 30 du même mois. Il doit se procurer, à ses frais, les matières de toute nature qui sont nécessaires à cette fabrication. Le prix brut de la matière, au titre de 916 millièmes pour l'or et 950 millièmes pour l'argent, ainsi que les frais de fabrication pour chaque nature de pièces, a été

Note sur le Compte du service des monnaies.

fixé conformément à un tarif arrêté par la commission des monnaies, consenti par le directeur, et approuvé par le ministre des finances ; ce tarif établit, en outre, le prix des médailles et jetons de bronze d'après leur module.

Le prix de cette fabrication se trouvant ainsi réglé à forfait, le directeur a été dispensé de compter du *fin* contenu dans les matières d'or et d'argent qu'il emploie à cet effet. Il est seulement tenu de rendre compte des *flans* d'or et d'argent préparés pour la fabrication des médailles et dont la commission des monnaies a reconnu le titre.

Les médailles et autres pièces de toute nature sont vendues aux prix fixés par un second tarif. La différence qui résulte de ces prix, comparés à ceux qui sont payés pour la valeur de la matière et le montant des frais de fabrication, constitue le bénéfice qui est porté dans le budget de l'État, et dont le directeur rend compte avec le produit de ses autres recettes. Ce bénéfice s'est élevé, pour 1853, à 59,341 fr. 71 cent.

Les recettes brutes qui résultent de la vente des médailles, ainsi que les dépenses auxquelles cette exploitation a donné lieu pour l'année 1853, sont comprises distinctement dans l'état général des opérations réalisées pendant cette année par les ateliers monétaires.

Enfin, un état de développement (n° 6) présente le mouvement des médailles fabriquées et des médailles vendues durant le cours de ladite année, et fait connaître, en outre, le produit réalisé sur les ventes faites en exécution de l'ordonnance qui a placé ce service dans les attributions de la commission des monnaies.

ÉTAT N° 1.

COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Mouvement des Matières d'or et d'argent entrées aux Changes et des Ateliers monétaires pendant l'année 1853.

ENTRÉES AUX CHANGES.

	POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.
MATIÈRES D'OR.	k. g. m.	fr. c.
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1853	649,137,175	2,235,916 93
Matières à divers titres versées aux changes pendant l'année	95,941,005,648	330,463 463 47
	96,590,142,823	332,699,380 40
MATIÈRES D'ARGENT.		
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1853	1,234,479,360	274,328 75
Matières à divers titres versées aux changes pendant l'année	89,493,172,273	19,887,371 41
	90,727,651,633	20,161,700 16

Décompte de la valeur réelle des matières versées aux changes, en retenues et en valeur à payer aux propriétaires des matières.

Les matières versées aux changes s'élèvent, pour l'or, à	330,463,463f 47c
Et pour l'argent, à	19,887,371 41
ENSEMBLE	350,350,834 88
Les retenues faites sur ces matières pour couvrir le Trésor public des frais de fabrication (voir le tableau suivant) ont été de	789,059 87
RESTE pour valeur à rembourser aux propriétaires des matières (voir page 614)	349,561,775 01

FABRICATION.

	POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.
MATIÈRES D'OR.	k. g. m.	fr. c.
Délivrances d'espèces (*valeur nominale* 312,964,020 fr.) (voir page 615)	90,821,940,379	312,831,127 57
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	"	"
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1853	5,768,202,444	19,868,252 83
	96,590,142,823	332,699,380 40
MATIÈRES D'ARGENT.		
Délivrances d'espèces (*valeur nominale* 20,099,488 fr. 20 cent) (voir page 615)	90,437,764,331	20,097,280 76
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	32,540,906	7,231 32
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1853	257,346,396	57,188 08
	90,727,651,633	20,161,700 16

Décompte et application aux exercices 1852 et 1853 des tolérances en faible et en fort résultant des fabrications de l'année 1853.

La valeur nominale des fabrications de pièces d'or a été de	312,964,020f 00c		
La valeur réelle, de	312,831,127 57		
Résultat, ou bénéfice du Trésor public, des tolérances en faible et en fort	132,892 43	ci.	132,892f 43c
La valeur nominale des fabrications de pièces d'argent a été de	20,099,488 20		
La valeur réelle, de	20,097,280 76		
Résultat, ou bénéfice pour le Trésor public, des tolérances en faible et en fort	2,207 44	ci.	2,207 44
TOTAL DU BÉNÉFICE résultant des tolérances en faible et en fort			135,099 87

Le tableau qui suit présente :

En recette, des tolérances en faible, à l'exercice 1852, pour 2,863 fr. 07 cent., et à l'exercice 1853, pour 132,504 fr. 23 cent.; ensemble	135,367 30
En dépense, des tolérances en fort, à l'exercice 1852, pour 267 fr. 43 cent., et à l'exercice 1853, pour 0 fr. 00 cent.; ensemble	267 43
RESTE SOMME PAREILLE	135,099 87

Les fabrications d'espèces d'or et d'argent sont développées, par hôtel de monnaies et par nature de pièces, dans l'état n° 5.

ÉTAT N° 2.

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

État général des Opérations des Ateliers monétaires pendant l'année 1853.

Solde au 1er janvier 1853	Numéraire		69,863f 59c	2,580,109f 27c
	Matières — Or	2,235,916f 93c	2,510,245 68	
	Matières — Argent	274,328 75		

RECETTE.

REVENUS PUBLICS.

		Exercice 1852.	Exercice 1853.	
RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	Retenues sur les matières reçues aux changes pour couvrir les frais de fabrication	"	789,059f 87c	
	Bénéfice pour tolérances en faible	2,863f 07c	132,504 23	
	Droit d'essais	"	919 80	
	Recettes extraordinaires	"	"	
		2,863 07	922,483 90	925,346 97
RECETTES brutes sur les produits des médailles.	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	"	632,028 39	
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	514 90	
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	"	1,601 54	
		"	634,144 83	634,144 83
				1,559,491 80

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

MOUVEMENTS de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Valeur des matières reçues aux changes pour être converties en espèces (A)		349,561,775 01
	Recette en espèces nouvellement fabriquées	Espèces d'or 312,831,127f 57c; Espèces d'argent 20,097,280 76	332,928,408 33
	Recette en espèces pour remplacement de matières qui n'ont pu être fabriquées		7,231 32
	Retenue de 5 cent. par kil. de matières fabriquées, pour frais de coins		10,648 76
	Retenue de 40 fr. par 200,000 pièces fabriquées, pour frais de viroles brisées		4,148 95
	Recette pour droit d'affinage		2,095 11
	Bonification de 1 fr. 19 cent. allouée par kilogramme aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent		"
	Retenues pour frais de vérification des espèces d'or, d'argent et de bronze		17,877 97
	Compte de la refonte des monnaies de cuivre : espèces de bronze nouvellement fabriquées		4,880,272 12
	Dépôt — Caisse à 3 clefs. — Échantillons adressés par les directeurs à la commission des monnaies pour être déposés dans la caisse à trois clefs	156,478f 40c	265,941 20
	Dépôt — Caisse à 3 clefs. — Valeur des échantillons reçus de la commission des monnaies pour être renvoyés aux directeurs de la fabrication	109,462 80	
	Espèces reçues par les directeurs de la fabrication des monnaies en remplacement d'échantillons envoyés par eux à la commission des monnaies		109,968 50
	Anciennes pièces de cuivre reçues des comptables du Trésor	Caissier central 716,165f 15c; Receveurs des finances 7,262,199 85	7,978,365 00
Fonds reçus du Trésor en remboursement des tolérances en fort dans la fabrication de l'exercice 1852			9,563 06
Recette provenant des fonds particuliers des directeurs de la fabrication			5,758,077 97
Recouvrement des dépenses faites d'urgence et par avance pour la refonte			23,838 71
			703,117,703 81
TOTAL			705,697,813 08

(A) Déduction faite de 789,059 fr. 87 cent., montant des retenues faites au profit du Trésor. (Voir ci-dessus la recette de cette somme à l'exercice 1853, et la note du tableau qui précède, page 612, d'après laquelle la valeur des matières versées aux changes s'élève à 350,350,834 fr. 88 cent.)

DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES.

		Exercice 1852.	Exercice 1853.	
PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	Frais de fabrication des espèces d'or et d'argent	6,333f 45c	750,033f 33c	
	Perte pour tolérances en fort	267 43	"	
		6,600 88	750,033 33	756,534f 21c
PRÉLÈVEMENTS sur les produits des médailles.	Frais de fabrication des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	"	574,779 82	574,803 12
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	23 30	
				1,331,437 33

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

MOUVEMENTS de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Conversion en espèces des valeurs reçues aux changes	Espèces d'or 312,831,127f 57c; Espèces d'argent 20,097,280 76	332,928,408 33
	Retrait de matières qui n'ont pu être fabriquées		7,231 32
	Remboursement en espèces nouvelles de la valeur des matières versées aux changes		318,561,023 69
	Payements faits sur la retenue de 5 cent. pour frais de coins		10,702 99
	Payements faits sur la retenue de 40 fr. pour frais de viroles brisées		4,157 62
	Frais d'affinage		2,095 11
	Payements faits pour bonification de 1 fr. 19 cent. par kilogramme d'espèces duodécimales d'argent		"
	Frais de vérification des pièces d'or, d'argent et de bronze		17,877 97
	Compte de la refonte des monnaies de cuivre : anciennes pièces à démonétiser		7,978,365 00
	Envois d'espèces à la Commission des monnaies à titre d'échantillons		212,233 60
	Dépôt — Caisse à 3 clefs. — Fonds remis par la Commission des monnaies à valoir sur les échantillons déposés dans la caisse à 3 clefs	109,462f 80c	
	Dépôt — Caisse à 3 clefs. — Renvois aux directeurs de la fabrication de la valeur des échantillons par eux adressés à la Commission	109,462 80	218,925 60
	Nouvelles monnaies de bronze versées aux comptables du Trésor	Caissier central 617,800 00; Recev. des finances 4,019,997 50	4,637,797 50
Remboursement des fonds particuliers des directeurs de la fabrication			5,891,950 71
Versements dans les caisses du Trésor public. (Produits.)		Caissier central 81,861 55; Receveurs des finances 55 63	81,917 18
Payements d'urgence et par avance pour la refonte			34,760 12
			671,918,884 07
SOLDE au 31 décembre 1853	Numéraire		13,853,488 10
	Matières — Or	19,868,252 83	19,925,440 91
	Matières — Argent	57,188 08	
TOTAL			705,697,813 08

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

État présentant les recettes et les prélèvements auxquels a donné lieu la fabrication des Monnaies et des Médailles, ainsi que le bénéfice réalisé sur ce service pendant les Exercices 1852 et 1853.

EXERCICE 1852.

MONNAIES.

	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT.	MATIÈRES DE CUIVRE.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.				
Retenues sur les matières apportées aux changes	51,218f 26c	536,327f 28c	"	587,545f 54c
Droit d'essais	54 00	89 60	"	143 60
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	21,798 26	"	"	21,798 26
Recettes extraordinaires	"	0 05	"	0 05
Produit de la fabrication des pièces de 1 centime, délivrances et échantillons	"	"	22,822f 23c	22,822 23
Total des Recettes brutes	73,070 52	536,416 93	22,822 23	632,309 68
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.				
Frais de fabrication payés aux directeurs	51,272 32	536,311 79	"	587,584 11
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	"	9,563 06	"	9,563 06
Frais de fabrication des pièces de 1 centime, y compris la valeur de la matière	"	"	21,829 65	21,829 65
Total des Prélèvements	51,272 32	545,874 85	21,829 65	618,976 82
RÉSULTAT.				
Recettes brutes	73,070 52	536,416 93	22,822 23	632,309 68
Prélèvements sur les recettes brutes	51,272 32	545,874 85	21,829 65	618,976 82
Bénéfice sur la fabrication des monnaies	21,798 20	"	992 58	13,332 86
Perte sur la fabrication des monnaies	"	9,457 92	"	"

MÉDAILLES.

Recettes brutes	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	588,107f 69c	589,290 53
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc	1,182 84	
Prélèvements sur les recettes brutes.	Frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	537,802 97	537,802 97
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
Bénéfice sur la fabrication des médailles			51,487 56

RÉCAPITULATION.

Bénéfice sur la fabrication des monnaies	13,332f 86c (A)
Bénéfice sur la fabrication des médailles	51,487 56
Total du bénéfice	64,820 42

(A) On voit par le tableau ci-dessus que les recettes brutes de l'exercice 1852, applicables à la fabrication des monnaies, se sont élevées à 632,309f 68c
et que les prélèvements sur ces recettes ont été de 618,976f 82c
Mais si l'on déduit de ces prélèvements le montant des tolérances en fort, qui ont été remboursées au directeur de Paris en vertu d'un crédit spécial, et portées en dépense au budget de l'exercice 1852 pour une somme de 9,563 06
le montant des prélèvements sur les recettes brutes se trouve réduit à ..... 609,413 76 ci 609,413 76
et on obtient dès lors un bénéfice sur la fabrication des monnaies de 22,895 92
Le bénéfice sur la fabrication des médailles étant de 51,487 56
on retrouve la somme qui a été portée aux produits divers (voir page 82) 74,383 48

EXERCICE 1853.

MONNAIES.

	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	639,699f 17c	149,360f 70c	789,059f 87c
Droit d'essais	903 00	16 80	919 80
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	130,029 36	2,474 87	132,504 23
Recettes extraordinaires	"	"	"
Total des Recettes brutes	770,631 53	151,852 37	922,483 90
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Frais de fabrication payés aux directeurs (par approximation)	639,699 17	149,360 70	789,059 87
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	"	"	"
Frais de fabrication des pièces de 1 centime, y compris la valeur de la matière	"	"	"
Total des Prélèvements	639,699 17	149,360 70	789,059 87
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	770,631 53	151,852 37	922,483 90
Prélèvements sur les recettes brutes	639,699 17	149,360 70	789,059 87
Bénéfice sur la fabrication des monnaies	130,932 36	2,491 67	133,424 03
Perte sur la fabrication des monnaies	"	"	"

MÉDAILLES.

Recettes brutes	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	632,028f 39c	634,144f 83c
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	514 90	
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc	1,601 54	
Prélèvements sur les recettes brutes.	Frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	574,779 82	574,803 12
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	23 30	
Bénéfice sur la fabrication des médailles			59,341 71

RÉCAPITULATION.

Bénéfice sur la fabrication des monnaies	133,424f 03c
Bénéfice sur la fabrication des médailles	59,341 71
Total (voir page 83)	192,765 74

ÉTAT N° 4.

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Développement, par atelier monétaire, du bénéfice réalisé au profit du Trésor public sur la fabrication des Monnaies, pour les Exercices 1852 et 1853.

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS DES MONNAIES.	EXERCICE 1852. RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	RÉSULTAT pour le Trésor public. (Voir l'état, p. 614.) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	"	"	"	"
Gironde	Bordeaux	"	"	"	"
Nord	Lille	"	"	"	"
Rhin (Bas-)	Strasbourg	1,607f 48c	1,756f 68c	"	149f 20c
Rhône	Lyon	"	"	"	"
Seine	Paris	630,702 20	617,220 14	13,482f 06c	"
Seine-Inférieure	Rouen	"	"	"	"
	TOTAUX	632,309 68	618,976 82	13,482 06	149 20
		BÉNÉFICE		13,332f 86c	

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS DES MONNAIES.	EXERCICE 1853. RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	RÉSULTAT pour le Trésor public. (Voir l'état, p. 615.) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	"	"	"	"
Gironde	Bordeaux	"	"	"	"
Nord	Lille	"	"	"	"
Rhin (Bas-)	Strasbourg	"	"	"	"
Rhône	Lyon	"	"	"	"
Seine	Paris	922,483f 90c	750,033f 33c	172,450f 57c	"
Seine-Inférieure	Rouen	"	"	"	"
	TOTAUX	922,483 90	750,033 33	172,450 57	"
Frais de fabrication portés en dépense par anticipation, et qui ne seront alloués aux comptables qu'en 1854		"	39,026 54	"	39,026f 54c
	TOTAUX	922,483 90	789,059 87	172,450 57	39,026 54
		BÉNÉFICE		133,424f 03c	

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Tableau des Espèces d'or et d'argent fabriquées selon le Système décimal (1795) jusqu'au 31 Décembre 1853.

DÉSIGNATION des HÔTELS DES MONNAIES.	OR. [Valeur nominale.] PIÈCES de 40 francs.	PIÈCES de 20 francs.	PIÈCES de 10 francs.	TOTAL de l'or.	ARGENT. [Valeur nominale.] PIÈCES de 5 francs.	PIÈCES de 2 francs.	PIÈCES de 1 franc.	PIÈCES de 50 centimes.	PIÈCES de 20 centimes.	TOTAL de l'argent.	TOTAL DES FABRICATIONS en espèces d'or et d'argent faites pendant l'année 1853.	MONTANT DES FABRICATIONS faites jusqu'au 31 décembre 1852. (Voir au compte de l'année 1852, page 619.)	TOTAL GÉNÉRAL DES FABRICATIONS faites au 31 décembre 1853.
MONNAIES CONSERVÉES.													
Paris	"	312,964,020f	"	312,964,020f	19,458,160f	232,136f	182,508f	76,915f 00c	149,769f 20c	20,099,488f 20c	333,063,508f 20c	3,500,109,921f 75c	3,833,173,429f 95c
Bordeaux	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	156,269,377 20	156,269,377 20
Lille	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	966,720,374 00	966,720,374 00
Lyon	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	153,559,071 50	153,559,071 50
Marseille	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	99,906,493 50	99,906,493 50
Rouen	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	458,152,319 25	458,152,319 25
Strasbourg	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	192,308,808 30	192,308,808 30
MONNAIES SUPPRIMÉES.													
Bayonne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	106,796,642 50	106,796,642 50
La Rochelle	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	79,467,089 00	79,467,089 00
Limoges	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	107,631,601 50	107,631,601 50
Nantes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	65,254,255 50	65,254,255 50
Perpignan	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	106,300,215 50	106,300,215 50
Toulouse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	134,535,922 00	134,535,922 00
Gênes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	315,238 50	315,238 50
Genève	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	225,153 00	225,153 00
Rome	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	725,625 00	725,625 00
Turin	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,229,819 00	6,229,819 00
Utrecht	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,077,109 00	4,077,109 00
TOTAL des espèces fabriquées en 1853	"	312,964,020	"	312,964,020	19,458,160	232,136	182,508	76,915 00	149,769 20	20,099,488 20	(A)333,063,508 20	(A) 6,138,585,036 00	6,471,648,544 20
Montant des espèces fabriquées jusqu'au 31 décembre 1852. (Voir au compte de l'année 1852, pages 618 et 619.)	204,432,360f	1,384,585,700	37,072,770	1,626,090,830	4,343,956,470	69,016,998	64,837,103	32,724,570 00	1,959,065 00	4,512,494,206 00	6,138,585,036 00		
TOTAL des espèces fabriquées au 31 décembre 1853	204,432,360	1,697,549,720	37,072,770	1,939,054,850	4,363,414,630	69,249,134	65,019,611	32,801,485 00	2,108,834 20	4,532,593,694 20	6,471,648,544 20		

DIVISION DES FABRICATIONS PAR TYPES.

TYPES.											
Première République (Hercule)	"	"	"	"	106,237,255	"	"	"	"	106,237,255 00	106,237,255 00
Napoléon Bonaparte	132,689,880	395,334,560	"	528,024,440	817,952,380	24,554,454	31,362,123	13,713,364 50	"	887,582,321 50	1,415,606,761 50
Louis XVIII	21,579,440	367,753,620	"	389,333,060	601,048,050	7,374,764	4,393,242	1,852,464 00	"	614,668,520 00	1,004,001,580 00
Charles X	19,152,960	33,765,960	"	52,918,920	616,468,675	8,089,604	5,282,890	2,073,468 50	"	631,914,637 50	684,833,557 50
Louis-Philippe	31,010,080	184,902,720	"	215,912,800	1,692,802,395	24,901,472	19,533,706	13,035,665 50	"	1,750,273,238 50	1,966,186,038 50
République (l'ange des pièces de 15 sous pour l'or, l'Hercule pour l'argent)	"	56,921,220	"	56,921,220	259,628,845	"	"	"	"	259,628,845 00	316,550,065 00
République (tête de la déesse de la liberté)	"	334,407,060	35,954,580	370,361,640	188,621,505	4,230,904	3,249,740	1,544,474 00	1,972,213 60	199,691,436 60	569,981,076 60
Louis-Napoléon et Napoléon III	"	324,464,580	1,118,190	325,582,770	80,655,525	97,936	1,197,910	582,048 50	136,020 60	82,669,436 60	408,252,210 10
TOTAUX pareils	204,432,360	1,697,549,720	37,072,770	1,939,054,850	4,363,414,630	69,249,134	65,019,611	32,801,485 00	2,108,834 20	4,532,593,694 10	6,471,648,544 20

(A) NOTA. Les pièces de 25 centimes n'ayant plus cours à dater du 1er janvier 1853, et ayant été retirées de la circulation en 1852 pour être démonétisées, on a dû les retrancher du présent tableau.

On donne ci-après le détail de la valeur de ces pièces fabriquées dans chaque hôtel de monnaies :

Paris	4,536,501f 50c
Bayonne	57,898 25
Bordeaux	130,218 50
La Rochelle	41,672 50
Lille	740,186 25
Limoges	94,824 75
Lyon	96,367 75
Marseille	5,694 50
Nantes	25,720 00
Perpignan	33,358 75
Rouen	1,779,792 50
Strasbourg	56,685 00
Toulouse	65,003 00
Turin	7,178 00
TOTAL	7,671,101 25

ÉTAT N° 6.

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Mouvement des Médailles fabriquées pendant l'année 1853.

Médailles fabriquées et entrées au bureau de vente.	DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. — Or. Nomb.	Or. Poids. (k g c)	Platine. Nomb.	Platine. Poids. (k g c)	Argent. Nombre.	Argent. Poids. (k g c)	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
Médailles et jetons restant au 1er janvier 1853.....	"	" " "	"	" " "	1,770	49 848 "	4,129	"	2,501	"
Médailles et jetons fabriqués pendant l'année 1853. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.....	240	8 441 10	"	" " "	24,577	492 775 "	5,783	"	"	"
Médailles et jetons fabriqués pendant l'année 1853. — Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.....	3,026	34 613 10	1	" 34 20	342,545	1,208 363 "	28,997	"	"	"
	3,266	43 054 50	1	" 34 20	368,892	1,750 986 "	38,909	"	2,501	"

Médailles sorties du bureau de vente.	DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. — Or. Nomb.	Or. Poids. (k g c)	Platine. Nomb.	Platine. Poids. (k g c)	Argent. Nombre.	Argent. Poids. (k g c)	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1853. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.....	240	8 441 40	"	" " "	23,463	470 629 "	4,789	"	"	"
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1853. — Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.....	3,026	34 613 10	1	" 34 20	342,545	1,208 363 "	28,787	"	"	"
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1853. — Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.....	"	" " "	"	" " "	"	" " "	"	"	256	"
Médailles et jetons restant au bureau de vente au 31 décembre 1853.....	"	" " "	"	" " "	2,884	71 994 "	5,333	"	2,245	"
	3,266	43 054 50	1	" 34 20	368,892	1,750 986 "	38,909	"	2,501	"

Résultat, en espèces, des Médailles et Jetons vendus du 1er janvier au 31 décembre 1853.

		MÉDAILLES ET JETONS. — Nombre.	Poids. (k g c)	Valeur au tarif. (f c)	Frais de fabrication des médailles et jetons frappés et vendus en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. (f c)	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles. (f c)	Produit net de la vente des médailles et jetons. (f c)	MÉDAILLONS DE SAINTETÉ ET BOUTONS. Nombre.	Montant des frais de fabrication. (f c)	Droit de 10 p. 0/0 à prélever sur le prix de la fabrication. (f c)	TOTAL DU BÉNÉFICE pour le trésor public. (f c)
Médailles et jetons frappés en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.	Or.....	240	8 441 10	29,882 54	27,966 33	"	1,916 19	"	"	"	1,916 19
	Platine.....	"	" " "	"	"	"	"	"	"	"	"
	Argent.....	23,463	470 629 "	124,814 25	115,055 40	"	9,758 85	"	"	"	9,758 85
	Cuivre et bronze.....	4,789	" " "	10,564 05	3,020 30	"	7,543 75	"	"	"	7,543 75
Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.	Or.....	3,026	34 613 10	121,215 04	114,673 19	"	6,541 85	"	"	"	6,541 85
	Platine.....	1	" 34 20	46 44	40 42	"	6 02	"	"	"	6 02
	Argent.....	342,545	1,208 363 "	310,093 17	292,909 51	"	17,183 66	"	"	"	17,183 66
	Cuivre et bronze.....	28,787	" " "	35,412 90	21,114 65	"	14,298 25	"	"	"	14,298 25
Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.....	Cuivre et bronze.....	256	" " "	514 90	"	23 30	491 60	"	"	"	491 60
Médaillons de sainteté et boutons.	Or.....	"	" " "	"	"	"	"				
	Argent.....	"	" " "	"	"	"	"	2,665,213	16,015 39	1,601 54	1,601 54
	Cuivre.....	"	" " "	"	"	"	"				
	TOTAUX.....			632,543 29	574,779 82	23 30	57,740 17	2,665,213	16,015 39	1,601 54	59,341 71
					574,803f 12c						

(Voir l'État n° 3 page 617.)

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Situation générale, au 31 décembre 1853, des opérations faites en 1852 et en 1853, relativement au retrait des anciennes pièces de cuivre, et à la fabrication des nouvelles monnaies de bronze, conformément à la loi du 6 mai 1852.

1re PARTIE. — MATIÈRES.

DÉSIGNATION DES ATELIERS MONÉTAIRES.	PIÈCES DE CUIVRE ROUGE PROPRES A LA FABRICATION. RECETTE. Poids des pièces admises dans les ateliers monétaires.	DÉPENSES. Poids des pièces de bronze nouvellement fabriquées.	Déduction pour déchet allouée aux directeurs 5 p. 0/0 des fabrications.	TOTAL.	RESTE dans les travaux au 31 décembre 1853.	SOUS EN MÉTAL DE CLOCHE ET AUTRES IMPROPRES A LA FABRICATION. RECETTE. Poids des pièces admises dans les ateliers monétaires.	DÉPENSE. Poids des pièces livrées à l'administration des domaines.	Déchets résultant de la difformation.	TOTAL.	RESTE dans la caisse à deux clefs au 31 décembre 1853.
	k. g.	k. g.	k. g.	k. g.	k. g.	k. g.	k. g.	k. g.	k. g.	k. g.
Marseille	55,010 488	17,678 003	883 900	18,561 903	36,448 585	36,669 291	35,463 000	95 129	35,558 129	1,111 162
Bordeaux	58,260 603	21,001 901	1,050 095	22,051 996	36,208 607	44,509 400	21,000 000	21 680	21,021 680	23,487 720
Lille	120,845 071	59,869 213	2,993 460	62,862 673	57,982 398	94,252 626	94,000 000	49 568	94,049 568	203 058
Strasbourg	162,709 837	69,577 870	3,478 893	73,056 763	89,653 074	132,117 480	132,038 000	80 480	132,118 480	"
Lyon	80,397 079	63,130 314	3,156 516	66,286 830	14,110 249	47,884 441	47,880 131	4 310	47,884 441	"
Paris	325,062 862	203,426 844	10,171 343	213,598 187	111,464 675	254,212 665	240,000 000	31 400	240,031 400	14,181 265
Rouen	136,110 747	59,630 815	2,981 541	62,612 356	73,498 391	107,847 860	102,391 420	9 600	102,401 020	5,446 840
Totaux	938,396 687	494,314 960	24,715 748	519,030 708	419,365 979	717,494 763	672,772 551	292 167	673,064 718	44,430 045

2e PARTIE. — ESPÈCES.

DÉSIGNATION DES ATELIERS MONÉTAIRES.	ANCIENNES PIÈCES DE CUIVRE ADMISES DANS LES ATELIERS MONÉTAIRES. Valeur nominale des pièces de cuivre rouge.	Valeur nominale des sous en métal de cloche et autres.	TOTAL.	NOUVELLES MONNAIES DE BRONZE. RECETTE. — VALEUR NOMINALE DES PIÈCES NOUVELLEMENT FABRIQUÉES. Pièces de 10 centimes.	Pièces de 5 centimes.	Pièces de 2 centimes.	Pièces de 1 centime.	TOTAL.	DÉPENSE. Versements aux comptables du trésor.	RESTE dans les caisses des directeurs au 31 décembre 1853.	POUR MÉMOIRE. PRODUIT des ventes des sous de cloche par l'administration des domaines.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LE CRÉDIT DE 7,560,000 FRANCS, accordé par la loi du 6 mais 1852 pour frais de démonétisation des anciennes pièces de cuivre et de fabrication des nouvelles monnaies de bronze. Exercice 1852.	Exercice 1853.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Marseille	276,829 20	169,672 50	446,501 65	88,914 50	82,708 75	3,256 46	2,249 66	177,129 37	168,500 00	8,629 37	76,775 00	12,158 78	32,482 97	44,641 75
Bordeaux	294,923 25	204,743 40	499,666 65	120,340 00	82,622 60	2,333 50	4,049 22	209,345 32	168,500 75	10,844 57	45,900 00	2,183 63	13,347 46	15,531 09
Lille	614,240 31	428,544 15	1,042,784 46	310,674 30	269,893 00	1,405 38	16,344 10	598,316 78	580,000 00	18,316 78	190,840 00	4,353 06	69,137 94	73,491 00
Strasbourg	834,123 05	605,229 20	1,439,352 25	458,201 80	207,411 00	3,368 80	25,582 13	694,563 73	648,000 00	46,563 73	273,395 00	1,301 22	111,546 15	112,847 37
Lyon	407,083 79	220,227 75	627,311 54	370,875 90	250,664 05	"	9,641 00	631,180 95	580,500 00	50,680 95	105,206 01	6,941 53	55,153 72	62,095 25
Paris	1,656,622 85	1,161,770 30	2,818,397 15	1,283,301 60	696,413 85	12,193 18	40,755 87	2,032,664 50	1,989,650 00	43,014 50	504,005 00	31,911 59	688,419 42	720,331 01
Rouen	687,231 60	494,569 65	1,181,801 25	354,592 20	221,189 50	10,775 00	8,240 17	594,796 87	525,946 75	68,850 12	200,234 29	25,456 28	62,992 84	88,449 12
Totaux	4,771,058 05	3,284,756 95	8,055,815 00	2,986,900 30	1,810,902 75	33,332 32	106,862 15	4,937,997 52	4,691,097 50	246,900 02	1,396,355 30	84,306 09	1,033,080 50	1,117,386 59

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Situation, au 31 décembre 1853, des monnaies de cuivre fabriquées de puis 1719.

MONNAIE DE CUIVRE.

Sous royaux.	Édits de mai 1719 et d'août 1768...	Sous		8,053,064f 00c	10,244,394f 00c
		2 liards		2,191,330 00	
		1 liard			
Sous en métal de cloche.	Loi du 6 août 1791	Sous doubles			19,232,543 00
		Sous simples			
Sous à la tête de la Liberté. (De 1795 à 1800.)	Loi du 15 août 1795	2 décimes	3,275,428f 80c	4,385,352 60	24,076,619 29
		1 décime	455,490 30		
		5 centimes	654,433 50		
	Loi du 24 octobre 1796. Refrappage des sous fabriqués en vertu de la loi du 15 août 1795, comme trop faibles de poids	1 décime	1,576,771 60	1,677,105 25	
		5 centimes	100,333 65		
	Loi du 24 octobre 1796	1 décime	4,485,033 70	8,250,695 09	
		5 centimes	2,764,828 80		
		1 centime	1,000,832 59		
	Loi du 17 février 1799	1 décime	5,265,269 80	9,763,466 35	
		5 centimes	4,498,196 55		
Fabrications faites à Strasbourg pendant les deux blocus (1814 et 1815).		A la lettre N		54381 90	175,133 10
		A la lettre L		120,751 20	
Arrêtés du ministre des finances des 9 et 15 avril 1848.	1 centime (à la tête de la Liberté)				250,000 00
Total des fabrications faites en monnaie de cuivre					53,978,689 39
Sur quoi il convient de déduire :					
1° La fabrication du 15 août 1795, dont la loi du 24 octobre 1796 avait ordonné la refonte des 5 centimes et le refrappage des décimes comme étant trop faibles de poids				4,385,352f 60c	22,441,167 60
2° Les dix millions refondus pour faire des canons, savoir :		Sous royaux	5,000,000f 00c	10,000,000 00	
		Sous en métal de cloche	5,000,000 00		
3° Les anciennes pièces de cuivre retirées de la circulation pour être refondues conformément à la loi du 6 mai 1852 :		Pièces de cuivre rouge	4,771,058 05	8,055,815 00	
		Sous en métal de cloche	3,284,756 95		
Total de la monnaie de cuivre présumée rester en circulation au 1er décembre 1853					31,537,521 79

COMPTE

DE

L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE

POUR L'ANNÉE 1853.

NOTE

Sur le compte de l'ancien Domaine extraordinaire pour l'année 1853.

Le domaine extraordinaire a été réuni, par la loi du 15 mai 1818, au domaine de l'État, et l'administration de l'enregistrement a été chargée de poursuivre le recouvrement des créances qui en dépendaient, de percevoir les revenus, et de mettre en vente les biens-fonds et maisons non affectés à des dotations. Le produit de ces recouvrements et de ces ventes a dû être versé à la caisse des dépôts et consignations, et employé à des achats de rentes sur l'État.

La loi du 26 juillet 1821, après avoir accordé des pensions sur le grand-livre aux donataires dépossédés, en tout ou en partie, de leurs dotations, a statué que les rentes acquises avec les produits du domaine extraordinaire seraient et demeureraient immédiatement éteintes.

Cette même loi a affecté le solde en caisse au 31 décembre 1820, et les revenus à percevoir dans le courant de l'année 1821, au payement de ce qui restait dû sur les indemnités qui avaient été autorisées, tant par la loi du 15 mai 1818, ci-dessus rappelée, que par l'ordonnance royale du 1er avril 1820, et à l'acquittement, pour l'année 1821, au profit des donataires et pensionnaires y désignés, d'une somme équivalente auxdites indemnités.

Le ministre des finances a périodiquement rendu compte des opérations qui ont été effectuées, en exécution de ces dispositions, depuis l'origine jusqu'au 1er janvier 1831. (Voir pages 350 à 364 du compte général des finances pour l'année 1830.)

Les comptes publiés jusqu'à cette dernière année ont présenté le tableau complet et détaillé de toutes les créances actives du domaine extraordinaire à l'époque où, par la loi du 15 mai 1818, il a été réuni au domaine de l'État. La plus grande partie de ces créances se trouvant éteintes au 1er janvier 1831, soit qu'elles aient été recouvrées ou portées en non-valeurs, il devenait inutile d'en reproduire le détail dans le compte des années suivantes, où l'on s'est borné à rappeler celles dont la rentrée devait se continuer par les soins de l'administration.

C'est conformément à cette règle que les comptes ont été établis depuis 1831 jusques et y compris l'année 1836. (Voir pages 488 à 494 du compte général des finances pour l'année 1836.)

Mais les dispositions de la loi du 26 juillet 1821, en ce qui concerne l'affectation des fonds provenant du domaine extraordinaire, ont été modifiées par l'article 12 de la loi du 8 juillet 1837, d'après lequel les sommes recouvrées sur les créances, revenus et prix de vente de biens immeubles appartenant à l'ancien domaine extraordinaire ont dû, à partir du 1er janvier 1837, être appliquées au budget général de l'État, la disposition contraire de l'article 7 de la loi du 26 juillet 1821 étant rapportée.

Enfin, l'article 12 de la loi de règlement du budget de l'exercice 1840, en date du 6 juin 1843, porte ce qui suit : « Le solde existant à la caisse des dépôts et consignations, à l'époque de la promul-« gation de la présente loi, des fonds affectés par l'article 8 de la loi du 26 juillet 1821 aux indemnités « autorisées par l'article 98 de la loi du 15 mai 1818, en faveur des donataires de l'ancien domaine « extraordinaire, sera versé au Trésor public et appliqué aux produits divers du budget de l'exercice « courant. Les payements qui pourront encore être effectués pour les indemnités de cette nature

« auront lieu dans les formes précédemment réglées, et seront portés en dépense au budget de l'exer-« cice courant, avec imputation au chapitre des remboursements et restitutions. »

Le compte de l'ancien domaine extraordinaire, pour la présente année, est rendu conformément à ces nouvelles prescriptions; il fait connaître :

1° Les créances qui restaient à recouvrer au 31 décembre 1852, les recettes obtenues pendant l'année 1853, et la nouvelle situation de ces créances à la fin de la même année;

2° L'état des diverses recettes provenant de l'actif de l'ancien domaine extraordinaire, et l'emploi qui a été fait de ces recettes, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 8 juillet 1837;

3° Enfin la situation, au 1er janvier 1854, des fonds affectés au payement des indemnités arriérées des donataires dépossédés, dont la caisse des dépôts et consignations, en conformité de l'article 12 de la loi du 6 juin 1843, a versé le solde au 1er janvier 1844 dans la caisse centrale du Trésor public.

Les résultats présentés dans ces différents tableaux peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

1° Les créances à réaliser au 1er janvier 1853 montaient à 288,973 fr. 01 cent.; elles se sont accrues en 1853 de 200,000 francs; aucun recouvrement n'ayant été effectué, pendant ladite année, sur ces mêmes créances, elles présentent, au 1er janvier 1854, un actif de 488,973 fr. 01 cent.

2° Il n'y a eu lieu, en 1853, à aucune imputation de recette au budget de l'État, soit à titre de créances réalisées, soit à titre d'intérêts applicables à ces créances.

3° Enfin le solde disponible des fonds affectés au payement des indemnités arriérées, lequel a été versé au Trésor public et appliqué en recette aux produits divers du budget de 1843, était, au 1er janvier 1853, de..... 173,312f 18c

Aucune indemnité n'a été payée sur ces fonds pendant l'année 1853, ci..... Mémoire.

Le solde reste, en conséquence, fixé, au 1er janvier 1854, à..... 173,312 18

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 6 juillet 1821 et 8 juillet 1837.)

Situation, au 1er janvier 1854, des créances actives restant à recouvrer.

DÉSIGNATION DES CRÉANCES.	CRÉANCES qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1853. (*Voir* le compte des finances de l'année 1852, *page* 627.)	CRÉANCES constatées pendant l'année 1853.	TOTAL des créances.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1853.	RÉDUCTIONS PRONONCÉES sur les créances.	CRÉANCES restant à recouvrer au 1er janvier 1854.	OBSERVATIONS.
Prêt au duc de Monteleone	100,000f 00c	"	100,000f 00c	"	"	100,000f 00c	Cette créance fait l'objet d'une instance dont l'issue est fort douteuse.
Créance sur la succession de M. le général Belliard	67,393 01	"	67,393 01	"	"	67,393 01	Solde de la portion en numéraire du majorat du général Belliard, reversible au domaine extraordinaire. Il reste aujourd'hui peu d'espoir de recouvrer cette créance, attendu que les valeurs de la succession du général ont été régulièrement distribuées.
——— sur la succession du maréchal Marmont, duc de Raguse	121,580 00	"	121,580 00	"	"	121,580 00	Solde du majorat du maréchal Marmont, reversible au domaine extraordinaire, et dont le recouvrement est très-douteux.
——— sur la succession de Bernadotte, roi de Suède et de Norwége	"	200,000 00	200,000 00	"	"	200,000 00	La réclamation se suit diplomatiquement.
	288,973 01	200,000 00	488,973 01	"	"	488,973 01	
				488,973f 01c			

Suite du COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 26 juillet 1821 et 8 juillet 1837.)

État des Recettes effectuées, pendant l'année 1853, sur les Fonds spéciaux provenant de l'ancien Domaine extraordinaire, et de l'emploi qui a été fait du produit de ces recettes.

Recettes effectuées	Mémoire.
Emploi des recettes effectuées	*Idem.*

Situation, au 1er janvier 1854, des fonds affectés au payement des indemnités arriérées.

(Art. 8 de la loi du 26 juillet 1821.)

Solde disponible, au 1er janvier 1853, des fonds affectés, par l'article 8 de la loi du 26 juillet 1821, au payement des indemnités arriérées dues aux donataires et pensionnaires de l'ancien domaine extraordinaire	173,312f 18c
Aucun payement n'a été fait sur ces fonds pendant l'année 1853	"
SOLDE disponible au 1er janvier 1854	173,312 18

NOTA. Les fonds de cette nature, qui ne sont pas susceptibles de recevoir d'accroissement, et dont, jusqu'en 1843, la caisse des dépôts et consignations était demeurée dépositaire, ont été versés au Trésor public, en vertu de l'article 12 de la loi du 6 juin 1843, et portés en recette au budget de l'exercice 1843; les indemnités qui précédemment étaient payées par la caisse des dépôts le sont maintenant par le Trésor, au moyen d'imputation sur le crédit des remboursements et restitutions de l'exercice courant.

COMPTE

DES DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES,

DES PRÊTS AU COMMERCE,

DES

AVANCES AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER

ET AUX ASSOCIATIONS OUVRIÈRES.

NOTE

Sur le Compte des Débets et Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et aux Associations ouvrières.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Le compte des débets et créances litigieuses dont le recouvrement est poursuivi par l'agent judiciaire du Trésor public se résume, pour l'année 1853, en deux états.

L'état n° 1 présente :

1° La situation au 1er janvier 1853, telle qu'elle résultait du compte des finances de 1852;

2° Le mouvement, en accroissements et en atténuations, pendant l'année 1853, de tous les articles du compte des débets et créances;

3° Et enfin la situation au 1er janvier 1854.

Cet état est divisé en deux parties :

Dans la première, on a compris les débets et créances litigieuses susceptibles de figurer dans l'actif du Trésor, sous le titre d'avances, débets et créances à recouvrer.

La seconde comprend les débets et créances de toute nature qui ne font pas partie de l'actif du Trésor, et dont la recette est appliquée aux produits divers du budget.

On voit que, dans le cours de l'année 1853, il est survenu 423 affaires nouvelles, s'élevant ensemble à 773,633 fr. 71 cent.

Il a été terminé, pendant la même année, 885 affaires, et les atténuations opérées se sont élevées, savoir :

En versements effectués dans les caisses du Trésor, à.....	756,700f 03c
En réductions ou régularisations, à.....	341,674 78
En déclaration de caducité, à.....	4,781,420 96
TOTAL des atténuations.....	5,879,795 77

En sorte que, d'une part, les débets et créances, qui, au commencement de l'année 1853, présentaient un total de 20,641,919 francs 31 centimes, s'élèvent, à la fin, à 15,535,757 francs 25 centimes; et que, de l'autre, le nombre des affaires en instance, qui était, au 1er janvier 1853, de 2,111, se trouve de 1,649 au 1er janvier 1854.

Les *accroissements* des débets et créances sont justifiés par des arrêts de la Cour des comptes, des états de liquidations d'intérêts, des états de situation formés sur les écritures appuyées de pièces justificatives, ou par des bordereaux de débets notifiés par les ministères.

Les *réductions* et *régularisations* sont justifiées par des arrêts de la Cour des comptes et des décisions ministérielles.

Les *créances déclarées caduques* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le Trésor public, soit parce que l'insolvabilité des redevables a été régulièrement établie, soit parce que leur résidence et leur actif sont demeurés inconnus, soit enfin parce que la discussion de leur actif est terminée.

La déclaration de caducité ne préjudicie point aux droits du Trésor public: si les débiteurs reviennent à un meilleur état de fortune, ou si la résidence de ceux qui étaient inconnus est découverte, le Trésor

Note sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et aux Associations ouvrières.

public reprend alors contre eux les poursuites primitivement entamées. La déclaration de caducité n'est qu'une mesure d'ordre essentielle à l'apurement de la comptabilité, en ce qu'elle fait disparaître des écritures du Trésor public une masse de créances sans valeur.

L'état n° 2 développe, sous divers aspects, le montant des débets et créances au 1er janvier 1854; il en fait connaître :

1° La classification par époque, suivant les années pendant lesquelles ils ont pris naissance : cette classification, dont l'établissement satisfait aux observations émises à la tribune de la Chambre des députés, dans la session de 1838, sur le compte des débets de 1837, a été introduite, en 1838, dans le compte de l'administration des finances; elle se divise actuellement en six périodes ou époques, SAVOIR :

1re époque.—1789 et années antérieures	//
2e époque.—De 1789 au consulat	3,369,447f 91c
3e époque.—Consulat et empire	3,167,839 53
4e époque.—Gouvernement de la restauration	2,648,314 65
5e époque.—Gouvernement de juillet	3,911,702 44
6e époque.—1848 et années suivantes	2,438,452 72
	15,535,757 25

2° La situation dans les écritures de la comptabilité générale des finances : sur le total ci-dessus de 15,535,757 francs 25 centimes, l'actif de l'administration des finances comprend seulement une somme de 2,563,997 francs 93 centimes, qui a fait originairement déficit dans les caisses publiques, et dont il restait à couvrir le Trésor au 1er janvier 1854 ;

3° L'appréciation sommaire par l'agence judiciaire du Trésor public : les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur des états détaillés, dressés par nature de créance et classés par section. La masse des débets et créances au 1er janvier 1854, résultant de 1,649 affaires et montant à la somme de 15,535,757 francs 25 centimes, a été appréciée et classée comme il suit :

1° Créances bonnes	3,041,612f 02c
2° Créances d'un recouvrement douteux	1,426,786 31
3° Créances mauvaises ou irrécouvrables	11,067,358 92
SOMME ÉGALE	15,535,757 25

Le travail de l'appréciation présente, aussi exactement qu'il est possible, la valeur actuelle des débets et créances.

On a compris dans la classe des *créances bonnes* celles qui reposent sur des gages certains et celles qui concernent des débiteurs solvables.

Les *créances d'un recouvrement douteux* sont celles sur lesquelles il n'existe pas de garanties suffisantes, ou qui donnent lieu à des contestations avec les débiteurs. Ces créances produiront, sans doute, des recouvrements importants; mais, en pareille matière, il n'est pas possible d'arbitrer le montant des rentrées qui seront obtenues.

Les créances classées comme *mauvaises ou irrécouvrables* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le Trésor public, parce que l'actif des débiteurs est épuisé, et qu'il ne reste plus qu'à constater régulièrement leur insolvabilité.

Note sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et aux Associations ouvrières.

On renouvelle ici l'observation consignée, chaque année, dans les comptes, que la masse des créances mauvaises ne doit pas être considérée comme une perte réelle pour le Trésor public. Le chiffre n'est aussi élevé que parce qu'il résulte, en grande partie, de liquidations faites en l'absence des pièces comptables, que les héritiers des débiteurs décédés insolvables ou les débiteurs eux-mêmes, en fuite ou en faillite, n'avaient aucun intérêt à produire.

PRÊTS AU COMMERCE ET À L'INDUSTRIE.

La loi du 17 octobre 1830 a ouvert un crédit de 30 millions destinés à être employés en prêts ou avances au commerce et à l'industrie.

Les comptes des finances des années précédentes (voir celui de 1843, page 608) ont fait connaître le mode de répartition de ces avances entre les divers négociants et manufacturiers qui ont été appelés à en profiter, ainsi que les différentes natures de garanties qu'ils ont dû fournir au Trésor.

Les prêts effectués en vertu de la loi précitée se sont élevés, en définitive, à 29,811,329 francs, dont la dépense a été comprise au budget de l'exercice 1830.

L'avance de ladite somme principale de		29,811,329f 00c
s'est augmentée :		
1° Pour intérêts, de	4,079,872f 74c	4,165,377f 95c
2° Pour frais de protêts et autres, de	85,505 21	
TOTAL		33,976,706 95

Elle s'est atténuée du montant des recouvrements opérés par le Trésor, savoir :

Antérieurement au 1er janvier 1853	27,237,883 13	27,323,360 90
Pendant l'année 1853	85,477 77	
RESTE à recouvrer au 1er janvier 1854		6,653,346 05

Les prêts au commerce sont l'objet d'un tableau particulier (état n° 3), qui fait connaître le nombre des maisons de commerce ou fabricants qui ont participé aux prêts, la classification des divers emprunteurs d'après la nature de la garantie donnée au Trésor, le montant des payements effectués en vertu des ordonnances délivrées par le ministre des finances sur le crédit de 30 millions, les accroissements provenant des intérêts et frais, le nombre des affaires finies, le montant des recouvrements effectués, et enfin le solde restant dû au Trésor public au 1er janvier 1854, développé, d'après l'appréciation des créances, en bonnes, douteuses et irrecouvrables.

Les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur un état général et détaillé, qui comprend les 197 comptes des emprunteurs.

Les créances résultant des 197 affaires principales sur lesquelles il reste encore à suivre au 1er janvier 1854, et montant à la somme de 6,653,346 fr. 05 cent., ont été appréciées et classées comme il suit, d'après la valeur actuellement présumée des créances restant à recouvrer.

1° Créances bonnes	635,999f 10c
2° Créances d'un recouvrement douteux	271,433 75
3° Créances mauvaises ou irrecouvrables	5,745,913 20
SOMME ÉGALE	6,653,346 05

Note sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et aux Associations ouvrières.

AVANCES AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

Diverses lois ont autorisé, en faveur des compagnies concessionnaires de chemins de fer, des avances pour lesquelles des crédits ont été ouverts au ministre des travaux publics, et dont le montant a été successivement porté en dépense au budget de l'État, au fur et à mesure des payements que ces avances ont donné lieu d'effectuer.

Les compagnies qui, jusqu'à présent, ont ainsi obtenu des avances de fonds de la part du Trésor sont celles qui suivent :

Loi du 17 juillet 1837. — Chemins de fer du Gard			6,000,000f
Loi du 1er août 1839. — Chemins de fer de Paris à Versailles			5,000,000
Loi du 15 juillet 1840	Chemin de Strasbourg à Bâle	12,600,000f	30,600,000
	Chemin d'Andrezieux à Roanne	4,000,000	
	Chemin de Paris à Rouen	14,000,000	
Loi du 11 juin 1842	Chemin de Paris à Rouen	4,000,000	14,000,000
	Chemin de Rouen au Havre	10,000,000	
Loi du 9 août 1847. — Chemin de fer de Montereau à Troyes			3,000,000
			58,600,000

Les avances faites par le Trésor, en vertu des lois précitées, et qui sont appuyées des obligations notariées ou de quittances souscrites par les diverses compagnies, s'élevaient, au 1er janvier 1853, à la somme principale de 58,600,000f 00c

Et à la même époque il avait été liquidé des intérêts et frais à la charge des compagnies, pour celle de 12,219,663 27

ENSEMBLE 70,819,663 27

Les intérêts, pendant l'année 1853, montent à 1,043,930 42

71,863,593 69

Les recouvrements opérés antérieurement à l'année 1853 se sont élevés à 12,472,397f 59c

Les recouvrements faits pendant l'année 1853, à 2,788,218 33

Crédit donné pour balancer les comptes des diverses compagnies de chemins de fer libérées par suite d'obligations qui ont été versées à la caisse centrale du Trésor, en vertu de conventions autorisées par des lois ou des décrets. Ces obligations, entrées comme valeurs de portefeuille dans la caisse centrale, feront ressource au budget à l'époque de leur encaissement ou de leur négociation; mais les créances qu'elles représentent ayant changé de nature, les comptes desdites compagnies de chemins de fer ne doivent plus figurer dans les débets dont l'agence judiciaire poursuit le recouvrement; ci, pour réduction 39,134,657 93

54,395,273 85

En sorte qu'au 1er janvier 1854, la créance du Trésor classée comme *bonne*, dans les appréciations de l'agence judiciaire du Trésor, ne montait en définitive qu'à 17,468,319 84

Un tableau particulier (état n° 4) présente le développement des avances aux compagnies de chemins de fer, dont le recouvrement était suivi, jusqu'à ce jour, par l'agence judiciaire.

Note sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et aux Associations ouvrières.

ASSOCIATIONS OUVRIÈRES.

L'Assemblée nationale, par son décret du 5 juillet 1848, a ouvert au ministre de l'agriculture et du commerce un crédit de 3,000,000 francs destiné à être réparti entre les associations librement contractées, soit entre ouvriers, soit entre patrons et ouvriers.

Le montant de ce crédit devait être avancé à titre de prêt sur l'avis d'un conseil d'encouragement formé par le ministre de l'agriculture et du commerce, aux conditions réglées par le même conseil.

Le compte des finances de 1849 (pages 631 et 632) a fait connaître le mode de répartition de ces avances et les principales conditions de ces sortes de prêts.

Le montant total des payements effectués avant la clôture de l'exercice 1848 s'élevait à la somme de 1,797,456 fr. 94 cent., y compris 8,456 fr. 94 cent. pour frais d'impressions et indemnités extraordinaires pour le service du conseil d'encouragement. A cette même époque, une somme de 1,202,543 fr. 06 cent. étant restée sans emploi, le ministre de l'agriculture et du commerce en demanda l'annulation sur l'exercice 1848 et le report sur l'exercice 1849. La loi du 9 février 1850 annula le crédit de 1,202,543 fr. 06 cent. resté libre sur l'exercice 1848, et ouvrit ensuite un crédit de pareille somme au ministre de l'agriculture et du commerce sur l'exercice 1849.

Les sommes payées sur ce crédit, en 1850, se sont élevées à 793,067 fr. 55 cent., y compris 1,267 fr. 55 cent. pour frais divers et d'impressions pour le service du conseil d'encouragement.

Le crédit ouvert en vertu du décret du 5 juillet 1848 était de.....		3,000,000f 00c
L'annulation sur le crédit ci-dessus, est de.....		399,475 51
		2,600,524 49

Les sommes ordonnancées et payées pour frais divers et d'impressions se sont élevées :

En 1849 et 1850.....	9,724f 49c	
En 1851.....	300 00	
		10,024 49

Reste pour sommes payées aux associations ouvrières, savoir :

En 1849.....	1,789,000f 00c	2,590,500 00
En 1850.....	791,500 00	
En 1851.....	10,000 00	

Cette somme a été augmentée :

1° Pour intérêts jusqu'au 31 décembre 1853, de.....	491,295f 39c	
2° Pour frais de surveillance, de.....	68,718 52	
3° Pour frais judiciaires, de.....	683 35	
		560,697 26
A REPORTER.....		3,151,197 26

Note sur le Compte des Débets et Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et aux Associations ouvrières.

Report			3,151,197f 26c
Elle *s'est atténuée* du montant des recouvrements opérés par le Trésor, savoir :			
1° Sur le capital et les intérêts :			
Pendant les années 1849, 1850, 1851 et 1852		405,507f 87c	
Pendant l'année 1853		202,834 04	
		608,341 91	
2° Sur les frais de surveillance :			
Pendant les années 1849, 1850, 1851 et 1852	46,791f 36c		
Pendant l'année 1853	7,802 50		
		54,593 86	
			662,935 77
Reste à recouvrer au 31 décembre 1853			2,488,261 49

Le ministre de l'agriculture et du commerce a fait connaître que sur les 56 associations ouvrières auxquelles il a été fait des avances, 34 prêts étaient révoqués, et qu'il y avait lieu de poursuivre la rentrée des somme savancées.

En conséquence, des contraintes ont été décernées contre lesdites associations, et des poursuites sont dirigées par l'agent judiciaire du Trésor public.

Les créances résultant de ces affaires ont été classées comme suit :

Créances bonnes	60,024f 38c
Créances douteuses	79,962 71
Créances mauvaises	754,555 42
	894,542 51
Et les 19 autres affaires ont été considérées comme *bonnes*, ci	1,593,718 98
Somme égale	2,488,261 49

ÉTAT N° 1.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

État présentant la Situation au 1er janvier 1853, les Accroissements et les Atténuations pendant l'année 1853, et la Situation au 1er janvier 1854.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1853.	ACCROISSEMENTS pendant l'année 1853.	TOTAL.	ATTÉNUATIONS PENDANT L'ANNÉE 1853. VERSEMENTS effectués dans les caisses du Trésor.	RÉDUCTIONS prononcées par décrets, arrêts de la Cour des comptes, jugements, etc.	DÉCLARATIONS de caducité.	TOTAL des atténuations.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1854.	MOUVEMENTS DANS LE NOMBRE DES COMPTES DES DÉBETS. Comptes au 1er janv. 1853.	Accroissements de l'année.	TOTAL.	Atténuations de l'année.	Comptes au 1er janv. 1854.	OBSERVATIONS.
6	Receveurs généraux	1,495,512f 14c	"	1,495,512f 14c	4,908f 76c	"	420,303f 64c	425,212f 40c	1,070,299f 74c	10	"	10	5	5	
7	Receveurs particuliers et percepteurs	21,766 48	16,774f 47c	38,540 95	"	"	5,015 13	5,015 13	33,525 82	4	7	11	2	9	
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	362,385 63	30,967 28	393,352 91	24,679 84	5,063f 36c	"	29,743 20	363,609 71	64	26	90	29	61	
31	Receveurs des douanes	187,655 00	"	187,655 00	4,022 50	"	"	4,022 50	183,632 50	7	"	7	"	7	
33	Receveurs des contributions indirectes	204,177 66	1,629 32	205,806 98	10,564 02	"	"	10,564 02	195,242 96	32	3	35	5	30	
32	Directeurs des postes	78,593 05	4,642 32	83,235 37	3,728 88	"	"	3,728 88	79,506 49	41	7	48	4	44	
30	Receveurs des loteries	76,589 75	"	76,589 75	"	"	"	"	76,589 75	2	"	2	"	2	
5	Payeurs des départements et divisions militaires	506,943 39	"	506,943 39	32 22	"	395,189 86	395,222 08	111,721 31	8	"	8	4	4	
36	Caissier central	36,368 72	"	36,368 72	200 00	"	"	200 00	36,168 72	1	"	1	"	1	
		2,969,991 82	54,013 39	3,024,005 21	48,136 22	5,063 36	820,508 63	873,708 21	2,150,297 00	169	43	212	49	163	
19	Prêts à divers négociants (antérieurement à 1818)	1,384,496 91	"	1,384,496 91	118 52	"	"	118 52	1,384,378 39	4	"	4	"	4	
37	Prêts à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	195,778 04	"	195,778 04	"	"	"	"	195,778 04	4	"	4	"	4	
43	Débets mis à la charge d'ordonnateurs et agents de la guerre.	26,052 79	"	26,052 79	13,612 25	"	"	13,612 25	12,440 54	4	"	4	2	2	
44	Avances faites à diverses villes	2,144,000 00	"	2,144,000 00	"	"	"	"	2,144,000 00	3	"	3	"	3	
	TOTAL	6,720,319 56	(A) 54,013 39	6,774,332 95	61,866 99	5,063 36	820,508 63	887,438 98	5,886,893 97	184	43	227	51	176	
1	Directeurs et trésoriers des monnaies	7,048 75	"	7,048 75	"	"	7,048 75	7,048 75	"	1	"	1	1	"	
2	Receveurs et préposés des économats	2,794 81	"	2,794 81	"	"	2,794 81	2,794 81	"	1	"	1	1	"	
3	Receveurs des finances, domaines et bois	124,211 39	"	124,211 39	"	"	124,211 39	124,211 39	"	2	"	2	2	"	
8	Comptables à divers titres	340,995 41	3,933 02	344,928 43	5,549 02	1,428 28	130,864 75	137,842 05	207,086 38	20	3	23	7	16	
9	Comptables des colonies	7,368 59	"	7,368 59	"	"	"	"	7,368 59	2	"	2	"	2	
10	Créances de l'ancienne liste civile (antérieurement à 1814).	81,204 47	"	81,204 47	"	"	"	"	81,204 47	1	"	1	"	1	
11	Fournisseurs	6,882,863 42	148,752 37	7,031,615 79	137,617 90	29,049 32	641,845 28	808,512 50	6,223,103 29	111	14	125	38	87	
13	Officiers et sous-officiers	622,808 96	2,097 78	624,906 74	3,017 78	9,548 68	231,109 87	243,676 33	381,230 41	142	57	199	107	92	
14	Gardes-magasins	69,106 71	0 03	69,106 74	470 00	"	66,500 83	66,970 83	2,135 91	7	"	7	5	2	
17	Économes des hôpitaux militaires	23,347 58	"	23,347 58	"	"	23,347 58	23,347 58	"	3	"	3	3	"	
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux et subsistances.	1,893,228 64	162,154 42	2,055,383 06	55,484 43	254,800 91	719,946 99	1,030,232 33	1,025,150 73	118	26	144	77	67	
22	Entrepreneurs de travaux	607,888 27	299,694 66	907,582 93	271,704 88	15,902 94	300,447 33	588,055 15	319,527 78	106	70	176	123	53	
23	Pensionnaires de l'État (remboursement d'arrérages), cumul illégal	42,935 95	13,277 77	56,213 72	487 43	"	"	487 43	55,726 29	22	1	23	1	22	
24	Directeurs des postes (anciennes affaires)	3,326 28	"	3,326 28	"	"	3,326 28	3,326 28	"	5	"	5	5	"	
27	Effets divers (douanes, adjudicataires de coupes de bois)	228,667 30	"	228,667 30	7,348 79	14,749 52	142,558 43	164,656 74	64,010 56	28	"	28	14	14	
28	Débiteurs divers, notamment pour arriéré de pensions dans les écoles du Gouvernement	1,494,815 87	89,710 27	1,584,526 14	168,152 81	11,131 77	199,088 24	378,372 82	1,206,153 32	1,228	209	1,437	441	996	
34	Effets provenant de la caisse du sceau des titres	76,165 55	"	76,165 55	"	"	"	"	76,165 55	121	"	121	"	121	
38	Créances provenant de l'actif de l'ancienne liste civile. (Loi du 8 avril 1834.)	1,367,821 80	"	1,367,821 80	"	"	1,367,821 80	1,367,821 80	"	8	"	8	8	"	
41	Exploitation du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	45,000 00	"	45,000 00	45,000 00	"	"	45,000 00	"	1	"	1	1	"	
	TOTAL des divers débiteurs	13,921,599 75	719,620 32	14,641,220 07	694,833 04	336,611 42	3,960,912 33	4,992,356 79	9,648,863 28	1,927	380	2,307	834	1,473	
	REPORT des débets des comptables des finances et des divers prêts et créances litigieuses	6,720,319 56	54,013 39	6,774,332 95	61,866 99	5,063 36	820,508 63	887,438 98	5,886,893 97	184	43	227	51	176	
	TOTAL	20,641,919 31	773,633 71	21,415,553 02	756,700 03	341,674 78	4,781,420 96	5,879,795 77	15,535,757 25	2,111	423	2,534	885	1,649	
35	Prêts au commerce et à l'industrie. — Loi du 17 octobre 1830. (Voir l'état n° 3.)	6,572,391 39	166,432 43	6,738,823 82	85,477 77	"	"	85,477 77	6,653,346 05	199	"	199	2	197	
39	Prêts à diverses compagnies de chemins de fer. (Voir l'état n° 4.)	58,347,265 68	1,043,930 42	59,391,196 10	2,788,218 33	39,134,657 93	"	41,922,876 26	17,468,319 84	8	"	8	6	2	
42	Associations ouvrières	2,581,425 45	117,472 58	2,698,898 03	202,834 04	7,802 50	"	210,636 54	2,488,261 49	55	"	55	2	53	
	TOTAL GÉNÉRAL	88,143,001 83	2,101,469 14	90,244,470 97	(B) 3,833,230 17	39,484,135 21	4,781,420 96	48,098,786 34	42,145,684 63	2,373	423	2,796	895	1,901	

OBSERVATIONS.

(A) La somme de 54,013f 39c représente des débets et accroissements de débets à la charge de divers comptables, résultant de déficit de caisse, de vérification de régie par les agents de surveillance, d'intérêts liquidés par l'agence judiciaire, et de frais de poursuites.

Sur cette somme de 54,013f 39c, celle de 15,198f 52c figure dans l'actif de l'administration des finances, ci 15,198f 52c
(Voir le compte du service de trésorerie, page 175.)

Le surplus, de 38,814f 87c, représentant des intérêts ou des débets provenant de vérifications de régie qui n'ont point fait déficit dans les caisses du Trésor, n'a pas été constaté dans l'actif, ci 38,814 87

SOMME PAREILLE 54,013 39

(B) Cette somme a été constatée en recette ainsi qu'il suit :

1° Aux comptes de débets et créances compris dans l'actif de l'administration des finances (voir le compte du service de trésorerie, page 175), pour 36,258f 52c

2° Au compte des produits divers de l'exercice 1853 (voir le compte des contributions et revenus publics, pages 85 et 86), pour f c, savoir :

Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'administration des finances 25,608f 47c
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire et non compris dans l'actif 649,833 04
Recouvrements sur prêts au commerce 85,477 77
Prix du bail du chemin de fer de Montpellier à Nîmes 45,000 00
Versements des compagnies de chemins de fer, sur les avances à elles faites par le Trésor 2,788,218 33
Versements des associations ouvrières en capital et intérêts 202,834 04
} 3,796,971 65

TOTAL 3,833,230 17

(C) Les remises de débet accordées à titre gracieux, dans le cours de l'année 1853, se sont élevées à 183,145f.

ÉTAT N° 2.

Suite des DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Classification, Situation et Appréciation des Débets et Créances, au 1er janvier 1854.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	CLASSIFICATION PAR ÉPOQUE D'ORIGINE. 1789 et années antérieures.	De 1789 au Consulat.	Consulat et Empire.	Gouvernement de la Restauration.	Gouvernement de juillet 1830.	1848 et années suivantes.	SITUATION DANS LES ÉCRITURES de la comptabilité générale des finances. Débets compris dans l'actif de l'administration des finances.	Débets non compris dans l'actif de l'administration des finances.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. Créances bonnes.	Créances douteuses.	Créances mauvaises.	MONTANT DES DÉBETS et créances au 1er janvier 1854.	NOMBRE de comptes.	OBSERVATIONS.
6	Receveurs généraux	"	"	1,048,935f 55c	"	"	21,364f 19c	"	1,070,299f 74c	32,164f 19c	"	1,038,135f 55c	1,070,299f 74c	5	La différence qui existe entre les *débets compris dans l'actif de l'administration des finances* et les *créances* estimées *bonnes* par l'agence judiciaire du Trésor résulte du mouvement qu'opèrent, sur la masse des créances, les appréciations de l'agence judiciaire, dont les bases essentiellement variables font rentrer, chaque année, dans les créances bonnes, des créances précédemment jugées mauvaises ou douteuses, ou rejettent dans les créances douteuses et mauvaises des créances qui avaient d'abord été présumées bonnes; tandis que les débets compris dans l'actif de l'administration des finances n'en peuvent sortir que par suite de versements matériels effectués dans les caisses du Trésor, ou d'imputation sur les crédits des budgets, en vertu d'ordonnances et décisions qui doivent être ultérieurement soumises à la sanction législative. Voir, pour la portion de débets comprise dans l'actif, et montant à 2,563,997f 93c, la *Situation générale de l'administration des finances*, page 398.
7	Receveurs particuliers et percepteurs	"	"	12,722 32	4,029f 03c	9,450f 35c	7,324 12	"	33,525 82	2,184 85	"	31,340 97	33,525 82	9	
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	"	"	4,475 98	93,227 22	202,299 67	63,606 84	50,270f 72c	313,338 99	15,588 66	63,573f 63c	284,447 42	363,609 71	61	
31	Receveurs des douanes	"	"	142,643 56	22,688 94	"	18,300 00	21,810 12	161,822 38	12,800 00	9,160 39	161,672 11	183,632 50	7	
33	Receveurs des contributions indirectes	"	"	6,364 74	11,848 06	44,539 53	132,490 63	177,177 18	18,065 78	588 85	17,733 55	176,920 56	195,242 96	30	
32	Directeurs des postes	"	"	60,165 04	5,192 54	7,819 17	6,329 74	13,165 58	66,340 91	2,766 96	3,065 38	73,674 15	79,506 49	44	
30	Receveurs des loteries	"	"	76,589 75	"	"	"	437 96	76,151 79	7,728 86	"	68,860 89	76,589 75	2	
5	Payeurs des départements et divisions militaires	"	"	"	"	"	111,721 31	93,588 46	18,132 85	28,132 85	"	83,588 46	111,721 31	4	
36	Caissier central du Trésor	"	"	"	"	36,168 72	"	11,670 17	24,498 55	4,600 00	"	31,568 72	36,168 72	1	
		"	"	1,351,896 94	136,985 79	300,277 44	361,136 83	368,120 19	1,782,176 81	106,555 22	93,532 95	1,950,208 83	2,150,297 00	163	
19	Prêts faits à divers négociants antérieurement à 1818	"	"	1,273,689 08	110,689 31	"	"	16,178 36	1,368,200 03	2,488 52	"	1,381,889 87	1,384,378 39	4	
37	Prêts faits à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	"	"	"	"	195,778 04	"	35,699 38	160,078 66	175,841 85	"	19,936 19	195,778 04	4	
43	Débets mis à la charge d'ordonnateurs et agents de la guerre	"	"	"	"	"	12,440 54	"	12,440 54	"	6,073 64	6,366 90	12,440 54	2	
44	Avances faites à diverses villes	"	"	"	"	1,370,000 00	774,000 00	2,144,000 00	"	2,144,000 00	"	"	2,144,000 00	3	
	TOTAL	"	"	2,625,586 02	247,675 10	1,866,055 48	1,147,577 37	2,563,997 93	3,322,896 04	2,428,885 59	99,606 59	3,358,401 79	5,886,893 97	176	
		"						"							
1	Directeurs et trésoriers des monnaies	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
2	Receveurs et préposés des économats	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
3	Receveurs des finances, domaines et bois	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
8	Comptables à divers titres	"	"	"	18,675 66	92,816 03	95,594 69	"	267,086 38	11,592 20	36,496 33	158,997 85	207,086 38	16	
9	Comptables des colonies	"	"	"	"	7,368 59	"	"	7,368 59	4,000 00	793 20	2,575 39	7,368 59	2	
10	Créances de l'ancienne liste civile (antérieurement à 1814)	"	"	81,204 47	"	"	"	"	81,204 47	"	6,000 00	75,204 47	81,204 47	1	
11	Fournisseurs	"	3,208,412f 76c	"	2,155,601 13	558,823 74	300,265 66	"	6,223,103 29	148,898 12	237,704 78	5,836,500 39	6,223,103 29	87	
13	Officiers et sous-officiers	"	"	227,156 83	"	59,714 59	94,358 99	"	381,230 41	5,044 95	24,078 54	352,106 92	381,230 41	92	
14	Gardes-magasins	"	"	"	1,998 76	137 15	"	0	2,135 91	677 15	1,458 76	"	2,135 91	2	
17	Économes des hôpitaux militaires	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux et subsistances	"	"	94,718 16	16,247 23	703,731 46	210,453 88	"	1,025,150 73	40,177 34	368,335 54	616,637 85	1,025,150 73	67	
22	Entrepreneurs de travaux	"	"	"	"	194,176 56	125,351 22	"	319,527 78	35,905 17	115,481 79	168,140 82	319,527 78	53	
23	Pensionnaires de l'État. (Remboursement d'arrérages.)	"	"	"	"	37,045 04	18,681 25	"	55,726 29	3,364 72	1,240 00	51,121 57	55,726 29	22	
24	Directeurs des postes. (Affaires anciennes.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
27	Effets divers. (Douanes, adjudicataires de coupes de bois.)	"	"	26,747 28	9,704 38	4,439 75	23,119 15	"	64,010 56	2,611 65	6,449 83	54,949 08	64,010 56	14	
28	Débiteurs divers, notamment pour arriéré de pensions dans les écoles du Gouvernement	"	161,035 15	112,186 77	175,935 89	334,352 90	422,642 61	"	1,206,153 32	351,175 50	499,330 00	355,647 82	1,206,153 32	996	
34	Effets provenant de la caisse du sceau des titres	"	"	240 00	22,476 50	53,041 15	407 90	"	76,165 55	9,279 63	29,810 95	37,074 97	76,165 55	121	
38	Créances provenant de l'ancienne liste civile. (Loi du 8 avril 1834.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
41	Exploitation du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
	TOTAL des divers débiteurs	"	3,369,447 91	542,253 51	2,400,639 55	2,045,646 96	1,290,875 35	"	9,648,863 28	612,726 43	1,327,179 72	7,708,957 13	9,648,863 28	1,473	
	REPORT des débets des comptables des finances et des divers prêts et créances litigieuses	"	"	2,625,586 02	247,675 10	1,866,055 48	1,147,577 37	2,563,997 93	3,322,896 04	2,428,885 59	99,606 59	3,358,401 79	5,886,893 97	176	
	TOTAL	"	3,369,447 91	3,167,839 53	2,648,314 65	3,911,702 44	2,438,452 72	2,563,997 93	12,971,759 32	3,041,612 02	1,426,786 31	11,067,358 92	15,535,757 25	1,649	
35	Prêts faits au commerce et à l'industrie. (Loi du 17 octobre 1830.)	"	"	"	"	6,653,346 05	"	"	6,653,346 05	635,999 10	271,433 75	5,745,913 20	6,653,346 05	197	
39	Prêts faits à diverses compagnies de chemins de fer. (Voir l'état n° 4.)	"	"	"	"	16,566,000 00	902,319 84	"	17,468,319 84	17,468,319 84	"	"	17,468,319 84	2	
42	Associations ouvrières	"	"	"	"	"	2,488,261 49	"	2,488,261 49	1,653,743 36	79,962 71	754,555 42	2,488,261 49	53	
	TOTAL GÉNÉRAL	"	3,369,447 91	3,167,839 53	2,648,314 65	27,131,048 49	5,829,034 05	2,563,997 93	39,581,686 70	22,799,674 32	1,778,182 77	17,567,827 54	42,145,684 63	1,901	

ÉTAT N° 3.

PRÊTS AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE.

(Loi du 17 octobre 1830.)

Développement des prêts effectués et Appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1854.

NOMBRE d'établissements.	CLASSIFICATION des DIVERS EMPRUNTEURS.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur le crédit ouvert par la loi du 17 octobre 1830.	ACCROISSEMENTS divers, intérêts et frais.	TOTAL DU DÉBET.	NOMBRE d'affaires finies.	RECOUVREMENTS effectués.	SOLDE DÛ AU 1er JANVIER 1854. NOMBRE d'affaires.	SOLDE DÛ AU 1er JANVIER 1854. SOMMES.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. CRÉANCES bonnes.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. CRÉANCES douteuses.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. CRÉANCES irrécouvrables.	OBSERVATIONS.
186	Emprunteurs qui ont fourni une garantie hypothécaire	10,899,686f 10c	2,051,421f 64c	12,951,107f 74c	99	8,595,705f 84c	87	4,355,401f 90c	459,523f 34c	92,078f 25c	3,803,800f 31c	(A) Antérieurement au 1er janvier 1853, Intérêts 3,914,379f 22c, Frais 84,566 30 — 3,998,945f 52c. Pendant l'année 1853, Intérêts 165,493 52, Frais 938 91 — 166,432 43. Total 4,165,377 95
100	Emprunteurs qui ont déposé des marchandises en garantie (y compris 328 fabricants d'ébénisterie du faubourg Saint-Antoine, en compte collectif)	3,290,931 00	584,481 35	3,875,412 35	49	3,029,498 86	51	845,913 49	113,269 43	103,203 28	629,440 78	
36	Emprunteurs qui ont été cautionnés	4,300,500 00	162,553 84	4,463,053 84	29	4,340,968 66	7	122,085 18	11,997 11	3,546 39	106,541 68	(B) Antérieurement au 1er janvier 1853 27,237,883 13; Pendant l'année 1853 85,477 77. Total 27,323,360 90
37	Emprunteurs qui ont engagé le matériel de leur établissement	761,798 00	121,413 60	883,211 60	11	486,660 51	26	396,551 09	23,991 27	53,728 96	318,830 86	
14	Emprunteurs qui ont versé à la caisse du Trésor des effets de portefeuille en garantie	1,545,513 90	152,380 03	1,697,893 93	9	1,553,241 57	5	144,652 36	10,560 97	5,804 23	128,287 16	
55	Emprunteurs qui ont fourni des garanties de différentes natures	4,653,400 00	1,010,275 27	5,663,675 27	35	5,043,492 93	20	620,182 34	16,656 98	10,155 88	593,369 48	
8	Comptoirs d'escompte dans les départements	2,659,500 00	80,036 83	2,739,536 83	8	2,739,536 83	"	"	"	"	"	
1	Comité d'escompte de Paris, créé par ordonnance du 26 octobre 1830	1,700,000 00	2,815 39	1,702,815 39	"	1,534,255 70	1	168,559 69	"	2,916 76	165,642 93	
437		29,811,329 00	4,165,377 95 (A)	33,976,706 95	240	27,323,360 90 (B)	197	6,653,346 05	635,999 10	271,433 75	5,745,913 20	
									6,653,346f 05c			

ÉTAT N° 4.

AVANCES AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

Développement des avances effectuées et appréciation de celles qui restent à recouvrer au 1er janvier 1854.

NOMBRE des AVANCES.	DÉSIGNATION DES COMPAGNIES AUXQUELLES IL A ÉTÉ FAIT DES AVANCES.	DATES DES LOIS qui ont autorisé les avances.	MONTANT DES AVANCES autorisées par les lois.	AVANCES FAITES. MONTANT des avances faites et des intérêts liquidés au 1er janvier 1853.	AVANCES FAITES. ACCROISSEMENTS pendant l'année 1853. Avances effectuées.	AVANCES FAITES. ACCROISSEMENTS pendant l'année 1853. Intérêts et frais liquidés.	AVANCES FAITES. TOTAL.	ATTÉNUATION. RECOUVREMENTS et réductions effectués antérieurement à l'année 1853.	ATTÉNUATION. CRÉDIT par réduction pendant l'année 1853.	ATTÉNUATION. RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1853.	ATTÉNUATION. TOTAL de l'atténuation.	SOLDE À RECOUVRER au 1er janvier 1854.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE. — Créances bonnes.	OBSERVATIONS.
1	Chemin de fer du Gard	17 juillet 1837.	6,000,000f	8,346,021f39c	"	"	8,346,021f39c	8,346,021f39c	"	"	8,346,021f39c	"	"	(A) Voir le compte des finances de l'année 1852, pour l'imputation aux budgets de ces avances.
1	——— de Paris à Versailles (rive gauche)	1er août 1839.	5,000,000	7,468,319 84	"	"	7,468,319 84	"	"	"	"	7,468,319f 84c (B)	7,468,319f 84c	(B) Cette créance doit être remboursée par la compagnie du chemin de fer de l'Ouest, en 60 annuités dont l'exigibilité ne peut encore être déterminée. (Loi du 13 mai 1851.)
1	——— de Strasbourg à Bâle	15 juillet 1840.	12,600,000	12,600,000 00	"	"	12,600,000 00	"	12,581,365f00c (C)	18,635f 00c	12,600,000 00	"	"	(C) 41 annuités montant à 25,800,763 fr. 31 cent. versées à la caisse centrale le 30 décembre 1853, en remboursement du prêt. (Décret du 17 août 1853.)
1	——— d'Andrézieux à Roanne	15 juillet 1840.	4,000,000	5,441,144 28	"	"	5,441,144 28	"	5,441,144 28 (D)	"	5,441,144 28	"	"	(D) 30 annuités montant à 6,122,310 francs versées à la caisse centrale le 26 décembre 1853, en remboursement du prêt. (Loi du 10 juin 1853.)
2	——— de Paris à Rouen	15 juillet 1840. 11 juin 1842.	14,000,000 4,000,000	22,614,177 76	"	578,347f09c	23,192,524 85	4,080,376 20	19,112,148 65 (E)	"	23,192,524 85	"	"	(E) 29 annuités montant à 29,759,453 fr. 33 cent. versées à la caisse centrale en remboursement du prêt. (Convention du 12 juillet 1850.)
1	——— de Rouen au Havre	11 juin 1842.	10,000,000	10,000,000 00	"	300,000 00	10,900,000 00	46,000 00	"	854,000 00	900,000 00	10,000,000 00 (F)	10,000,000 00	(F) Le remboursement de ce prêt doit s'effectuer par 40e, à partir du 11 juin 1857.
1	——— de Montereau à Troyes	9 août 1847.	3,000,000	3,750,000 00	"	165,583 33	3,915,583 33	"	2,000,000 00 (G)	1,915,583 33	3,915,583 33	"	"	(G) 2 annuités montant à 2,120,784 fr. 32 cent. versées à la caisse centrale le 30 décembre 1853, pour solde du prêt. (Décret du 17 août 1853.)
8			58,600,000 (A)	70,819,663 27	"	1,043,930 42	71,863,593 69	4,472,397 39	39,134,657 93	2,788,218 33	54,395,273 85	17,468,319 84	17,468,319 84	
					1,043,930f 42c									

CERTIFIÉ le Compte rendu, pour l'année 1853,

Conforme, dans toutes ses parties, aux résultats inscrits périodiquement sur les livres de la Comptabilité générale des finances, d'après les comptabilités des divers ordonnateurs des services publics, et d'après les écritures journalières de tous les préposés, à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État;

Et CONTRÔLÉ avec les comptes individuels établis sur pièces justificatives, par les comptables, pour être soumis au jugement de la Cour des Comptes.

Le Directeur de la comptabilité générale,

A. DELÉPINE.

ARRÊTÉ par le Ministre Secrétaire d'État des finances,

BINEAU.

TABLE DÉTAILLÉE DES MATIÈRES.

TABLE SOMMAIRE ..... Pag. 3
NOTE PRÉLIMINAIRE ..... 5 à 11

COMPTES GÉNÉRAUX.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1853.

NOTE EXPLICATIVE ..... 16 à 25
TABLEAU général des opérations de l'administration des finances pendant l'année 1853 ..... 26 à 33
DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes et des payements de l'année 1853, pour servir de base aux déclarations générales de la cour des comptes ..... 34 à 43

COMPTE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

NOTE EXPLICATIVE ..... 47 à 49
ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des recouvrements effectués et des restes à recouvrer sur les exercices 1852, 1853 et 1854, au 1er janvier 1854 ..... 50 à 55
CONTRIBUTIONS directes ..... Exercices 1852 et 1853 .... 56 à 59
ENREGISTREMENT, Timbre et Domaines ..... ——— 1852 et 1853 .... 60 à 63
PRODUITS des forêts et de la pêche ..... ——— 1852 et 1853 .... 64 et 65
DOUANES et Sels ..... ——— 1852 et 1853 .... 66 et 67
CONTRIBUTIONS indirectes ..... ——— 1852 et 1853 .... 68 et 69
PRODUITS des Postes ..... ——— 1852 et 1853 .... 70 et 71
TAXE annuelle sur les biens de main-morte ..... ——— 1852 et 1853 .... 72 et 73
PRODUITS UNIVERSITAIRES ..... ——— 1852 et 1853 .... *Ibid.*
PRODUITS éventuels affectés au service départemental. ——— 1852 et 1853 .... 74 et 75
PRODUIT de la rente de l'Inde ..... ——— 1852 et 1853 .... *Ibid.*
PRODUITS et revenus de l'Algérie ..... ——— 1852 et 1853 .... 76 à 81
PRODUITS divers du budget ..... ——— 1852 et 1853 .... 82 à 87
RÉSUMÉ spécial pour les impôts et revenus indirects des exercices 1852 et 1853 .... 88 et 89
ÉTAT des recettes faites, en 1853, sur les droits et produits constatés de l'exercice 1854. 90
DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1853 ..... 91 et 92

COMPTE DES DÉPENSES PUBLIQUES.

NOTE EXPLICATIVE..... *Pag.* 95 à 97

ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des payements effectués et des restes à payer sur les exercices 1852, 1853 et 1854, au 1er janvier 1854..... 98 à 103

DETTE PUBLIQUE et Dotations..... Exercices 1852 et 1853.... 104 et 105

DÉPENSES du Ministère d'État..... ——— 1852 et 1853.... 107

——— de la Justice..... ——— 1852 et 1853.... 108 et 109

——— des Affaires étrangères..... ——— 1852 et 1853.... 110 et 111

——— de l'Instonpublie et des Cultes ——— 1852 et 1853.... 112 à 115

——— de l'Intérieur..... ——— 1852 et 1853.... 116 et 123

——— de la police générale..... ——— 1852..... 124

——— de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics ——— 1852 et 1853.... 126 à 129

——— de la Guerre..... ——— 1852 et 1853.... 130 à 133

——— de la Marine..... ——— 1852 et 1853.... 134 à 137

——— des Finances..... ——— 1852 et 1853.... 138 et 139

FRAIS de régie, de perception et d'exploitation des Impôts et Revenus..... ——— 1852 et 1853.... 140 à 143

REMBOURSEMENTS et Restitons, Non-valrs, Primes et Escles ——— 1852 et 1853.... 144 et 145

DÉVELOPPEMENT des annulations de payements constatées, pendant l'année 1853, sur les dépenses des ministères..... Exercices 1852 et 1853.... 146 et 147

DÉVELOPPEMENT sur les remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes..... ——— 1852 et 1853.... 148 à 153

ÉTAT des dépenses constatées et des payements effectués sur l'exercice 1854..... 154

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1853..... 155 et 156

COMPTE DU SERVICE DE TRÉSORERIE.

NOTE EXPLICATIVE..... 159 à 163

ÉTAT GÉNÉRAL des Recettes et des Payements de l'année 1853..... 164 et 165

ÉTAT présentant le mouvement, pendant l'année 1853, des bons du Trésor remis à divers. 166 et 167

TABLEAU indiquant les causes des mouvements, pendant l'année 1853, des bons du trésor remis à divers..... 168 et 169

ÉTAT présentant le mouvement des traites et mandats, pendant l'année 1853..... 170

——— des fonds particuliers des comptables des finances, pendant l'année 1853..... *Ibid.*

——— des fonds des correspondants du Trésor, pendant l'année 1853..... 171 et 172

——— des fonds des correspondants des comptables des finances, pendant l'année 1853..... 173

——— des avances pour divers services, pendant l'année 1853. 174

État des Créances administratives constatées et des recettes effectuées sur ces Créances, pendant l'année 1853 ..... *Pag.* 175
État présentant le mouvement des Débets de comptables et des Créances litigieuses, pendant l'année 1853 ..... *Ibid.*
État présentant le mouvement des fonds entre les comptables des finances, *idem*... 176 à 179
État présentant le mouvement, pendant l'année 1852, des fonds des Budgets et des services spéciaux 180
État des Valeurs de caisse et de portefeuille, au commencement et à la fin de l'année 1853 181
État des opérations que les receveurs généraux des finances ont faites pour le compte du Trésor public pendant l'année 1853 ..... 182 et 183
État de l'excédant de recette ou de dépense réalisé dans chaque département pendant l'année 1853, sur les budgets et les services spéciaux ..... 184 et 185

COMPTES DES BUDGETS.

Note générale sur les comptes des budgets ..... 189 à 191
Tableau des services spéciaux qui, depuis 1814, ont été successivement rattachés aux budgets 192

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Note explicative ..... 195 à 202
Tableaux modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au règlement du budget de l'exercice 1852 :
Tableaux modificatifs des évaluations de recettes ..... 204 à 207
Tableaux modificatifs des crédits ..... 208 à 220
Compte définitif des recettes et des dépenses du budget de l'exercice 1852, à l'époque de sa clôture :
Compte définitif des recettes ..... 222 à 231
Compte définitif des dépenses ..... 232 à 275
Résultat général du compte définitif de l'exercice 1852 276
État comparatif, par branche de revenus des Recettes des exercices 1852 et 1851.. 278
Comparaison des Impôts et Revenus indirects recouvrés pendant les exercices 1852 et 1851 279
État comparatif, par ministère, des Dépenses des exercices 1852 et 1851..... 280
Comparaison des Dépenses restées à payer à la clôture de chacun des exercices 1852 et 1851 281

COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

Note explicative ..... 285 à 292
Tableaux modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au compte provisoire du budget de l'exercice 1853 ..... 294 à 297
Compte provisoire des recettes et des dépenses du budget de l'exercice 1853, au 1er janvier 1854 :
Compte provisoire des recettes ..... 300 à 309
Compte provisoire des dépenses ..... 310 à 351
Résultat général du compte provisoire du budget de l'exercice 1853..... 352 et 353

BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

État des Recettes et des Payements faits à l'époque du 1er janvier 1854.....*Pag.* 356 et 357
Résultat général des opérations constatées sur le budget de l'exercice 1854, au 31 décembre 1853..... 358

SITUATION FINANCIÈRE DU SERVICE DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

Note explicative sur la situation des ressources et des besoins au 1er janvier 1854.... 360 à 365
Tableau comparatif des allocations générales et des crédits spéciaux pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842..... 366 et 367

RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 À 1852.

Note explicative..... 370 et 371
Tableau général, par exercice, de la situation financière et du règlement législatif des Budgets de 1830 à 1852..... 372 et 373
Développement sur les recettes..... 374 et 375
——— sur les dépenses..... 376 et 377

BILAN ET SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1854.

Note explicative..... 381 à 385
Bilan de l'Administration des finances, au 1er janvier 1854..... 386 à 389
Tableau de l'actif et du passif du Trésor public tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances..... 390 à 393
Développement des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables..... 394
——— des Valeurs en route..... 395
——— des Avances pour divers services..... 396
——— des Créances administratives..... 397
——— des Débets et Créances litigieuses poursuivis par l'agence judiciaire.. 398
——— relatif à la Créance sur l'Espagne..... 399
——— sur les découverts et avances du Trésor pour le service des budgets antérieurs à 1848..... 400 et 401
——— sur les Correspondants du Trésor..... 402 et 403
——— sur les fonds déposés au Trésor par la caisse des dépôts et consignations. 404
——— sur les Correspondants des Comptables des finances..... 405
——— des fonds particuliers des comptables des finances..... 406
——— sur le fonds spécial des dotations constituées par les décrets des 22 janvier et 27 mars 1852..... 407
——— sur le produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne... 408
——— sur le solde des payements d'urgence pour dépenses extraordinaires restant à régulariser..... 409

DÉVELOPPEMENT relatif à l'avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France..... *Pag.* 409

TABLEAU servant à déterminer l'actif et le passif réels du Trésor public, au 1er janvier 1854..... 410 et 411

TABLEAU présentant le résumé de l'actif et du passif réels du Trésor public..... 412 et 413

DÉVELOPPEMENT, par nature de créances, des mouvements de la Dette flottante pendant l'année 1853, et de la situation de cette dette au 1er janvier 1854..... 414 et 415

DÉVELOPPEMENT sur les avances des Receveurs généraux, au 1er janvier 1854..... 416

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES
DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1854.

NOTE explicative..... 415 et 416

TABLEAU récapitulatif de l'actif et du passif réels du Trésor public..... 417

DÉVELOPPEMENTS.
- ACTIF du Trésor..... 418
- DÉCOUVERTS et avances du Trésor..... 419
- DETTE flottante..... 420 et 421
- PASSIF du Trésor sur les budgets et les services spéciaux..... 422

TABLEAU résumé des *causes* et de la *composition* de la dette flottante du Trésor..... 423

DÉVELOPPEMENT justificatif de la différence entre l'actif du Trésor et l'excédant de recette des budgets et services spéciaux..... 424

COMPTES SPECIAUX.

COMPTES DE LA DETTE PUBLIQUE.

COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

NOTE EXPLICATIVE..... 434 à 439

SITUATION des rentes 4 1/2 p. o/o, anciennes, au 1er janvier 1854..... 440

——— des rentes 4 1/2 p. o/o, nouvelles, *idem*..... 441

——— des rentes 4 p. o/o, *idem*..... 442

——— des rentes 3 p. o/o, *idem*..... 443 et 444

ÉTAT présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o, pendant les deux périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, et du 1er août 1830 au 1er janvier 1854..... 446 à 449

État indiquant le classement, par catégorie, des propriétaires de rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. o/o, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de fonds, au 1er janvier 1854 ..... *Pag.* 450 à 453.

Situation, au 1er janvier 1854, des rentes 5 p. o/o inscrites pour l'indemnité coloniale, en exécution de la loi du 30 avril 1849 ..... 454 et 455

COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Note explicative ..... 459 à 464

Résumé sur la formation successive de la puissance de l'amortissement au 1er janvier 1854, indiquant l'origine et l'affectation des ressources que le Trésor public a dû mettre à la disposition de la Caisse d'amortissement pendant l'année 1853 ..... 465 à 467

Résumé sur la formation, la consolidation et l'emploi de la réserve de l'amortissement au 1er janvier 1854 ..... 468 et 469

État des fonds remis par le Trésor à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, pendant l'année 1853 ..... 470 et 471

Développement, par mois, des fonds employés aux rachats des rentes ou mis en réserve par la Caisse d'amortissement pendant l'année 1853 472

État de développement de la consolidation en rentes opérée en 1853 des bons du Trésor remis à la Caisse d'amortissement 473

Tableau présentant la situation des fonds affectés à l'amortissement des rentes, au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin de la même année. 474 et 475

Tableau, par année et par origine, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1854 ..... 476 à 479

Tableau présentant les mêmes résultats par affectation de rentes ..... 480 et 481

État indicatif de l'origine, de la nature et de l'affectation des rentes que possédait la caisse d'amortissement au 1er janvier 1854, et situation du fonds d'amortissement à la même époque ..... *Ibid.*

Développement sur la formation et emploi de la réserve de l'amortissement du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1854 482

Tableau général des rachats de la caisse d'amortissement, au 1er janvier 1854 483

Développement, par année, des rachats de la Caisse d'amortissement au 1er janvier 1854 ..... 484 à 487

Tableau du cours moyen des rentes à divers taux, d'après les bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1853 ..... 488 à 490

Tableau présentant les rentes de la Caisse de retraites pour la vieillesse, transférées, pendant l'année 1853, à la Caisse d'amortissement, en exécution de l'article 12 de la loi du 18 juin 1850 491

COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

NOTE EXPLICATIVE..... *Pag.* 494 à 497
TABLEAU présentant la classification des Emprunts, d'après la nature des conditions stipulées pour l'amortissement de chacun d'eux..... 498
SITUATION, au 1er janvier 1854, des emprunts à rembourser matériellement par le Trésor..... 499
TABLEAU des charges supportées par les Budgets, jusqu'au 1er janvier 1854, pour les emprunts applicables aux ponts, canaux et travaux divers..... 500 et 501

COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

NOTE EXPLICATIVE..... 504 et 505
SITUATION, au 1er janvier 1854, des capitaux de cautionnements en numéraire..... 506 à 509

COMPTE DES RENTES VIAGÈRES.

NOTE EXPLICATIVE..... 512 et 513
DÉVELOPPEMENTS sur les Rentes viagères, au 1er janvier 1854..... 514 et 515

COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

NOTE EXPLICATIVE..... 518 et 521
SITUATION, au 1er janvier 1854, des crédits accordés pour l'inscription des pensions..... 522 et 523
SITUATION des Pensions de toute nature inscrites au 1er janvier 1854..... 524 et 525

COMPTES DE DIVERS SERVICES.

COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

NOTE EXPLICATIVE..... 529 à 531
ÉTAT général des opérations constatées, pendant l'année 1853, pour les exercices clos qui étaient en cours d'apurement..... 532 et 533
SITUATION définitive de l'exercice 1848, au 1er janvier 1854..... 534 et 535
SITUATION des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1854, sur l'exercice 1850..... 536 et 537
——————————— sur l'exercice 1851..... 538 et 539
——————————— sur l'exercice 1852..... 540
ÉTAT général des Créances des exercices clos restant à solder au 1er janvier 1854... 541

COMPTE DU SERVICE DÉPARTEMENTAL.

NOTE EXPLICATIVE..... 545 à 547
COMPTE définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1852..... 548 à 553
COMPTE provisoire des recettes et des dépenses de l'exercice 1853..... 554 et 555
TABLEAU présentant le mouvement des produits éventuels du service départemental pendant l'année 1853, d'après les recettes accusées par les receveurs généraux, et les ordonnances délivrées par le ministère de l'intérieur pour mettre ces recettes à la disposition des préfets..... 556 à 559

COMPTE DU SERVICE COLONIAL.

NOTE EXPLICATIVE..... *Pag.* 563 à 569
COMPTE des recettes et des dépenses constatées pendant l'année 1853..... 570 à 573
COMPTE définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1851..... 574 à 577
TABLEAU provisoire des recettes et des dépenses de l'exercice 1852..... 578
TABLEAU des recettes et des dépenses présumées pour l'exercice 1853..... 579
——————————— pour l'exercice 1854..... 580

COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

NOTE EXPLICATIVE..... 582 et 583
ÉTAT général des Recettes et des Payements effectués pendant l'année 1853..... 584 et 585
RÉSUMÉS des Recettes et des Dépenses faites par les comptables des finances en Algérie, pendant l'année 1853 :

Receveurs de l'enregistrement..... 586 et 587
Receveurs des douanes..... 588 et 589
Receveurs des contributions diverses..... 590 et 591
Trésoriers payeurs en Algérie..... 592 et 593

DÉVELOPPEMENT des Recettes et des Payements effectués sur le service des budgets pendant l'année 1853..... 594 à 597
RÉCAPITULATION, par classe de comptables, des opérations de l'année 1853..... 598 à 600
TABLEAU comparatif des Recettes et des Payements effectués pendant les années 1853 et 1852, pour le service des budgets..... 601
DÉVELOPPEMENT, pour le service municipal de l'Algérie, des opérations de l'année 1853, et Situation au 1er janvier 1854..... 602 et 603

COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

NOTE EXPLICATIVE..... 607 à 611
TABLEAU du mouvement des matières d'or et d'argent entrées aux changes des ateliers monétaires pendant l'année 1853..... 612 et 613
ÉTAT GÉNÉRAL des Opérations des ateliers monétaires pendant l'année 1853..... 614 et 615
ÉTAT présentant les Recettes et les Prélèvements auxquels a donné lieu la fabrication des monnaies et des médailles, ainsi que le bénéfice réalisé sur ce service pendant les exercices 1852 et 1853..... 616 et 617
DÉVELOPPEMENT, par atelier monétaire, du bénéfice réalisé au profit du trésor public sur la fabrication des monnaies, pour les exercices 1852 et 1853..... 618 et 619
TABLEAU des espèces d'or et d'argent fabriquées selon le système décimal jusqu'au 31 décembre 1853..... 620 et 621
MOUVEMENT des médailles fabriquées pendant l'année 1853..... 622 et 623
RÉSULTAT, en espèces, des médailles et jetons vendus du 1er janvier au 31 décembre 1853..... *Ibid.*

SITUATION générale, au 31 décembre 1853, des opérations faites en 1852 et en 1853 relativement au retrait des anciennes pièces de cuivre, et à la fabrication des nouvelles monnaies de bronze . . . . . *Pag.* 624 et 625
TABLEAU des fabrications faites en monnaies de cuivre, de 1719 à 1853. 626

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

NOTE EXPLICATIVE. . . . . 628 et 629
SITUATION, au 1er janvier 1854, des créances actives restant à recouvrer. . . . . 630 et 631
ÉTAT des Recettes faites, pendant l'année 1853, sur les fonds spéciaux provenant de l'ancien domaine extraordinaire, et de l'emploi qui a été fait du produit de ces recettes 632
ÉTAT des fonds affectés au payement des indemnités arriérées. . . . . *Ibid.*

COMPTE DES DÉBETS, CRÉANCES LITIGIEUSES ET PRÊTS AU COMMERCE.

NOTE EXPLICATIVE. . . . . 634 à 639
ÉTAT présentant la situation des débets au 1er janvier 1853, les accroissements et les atténuations qui ont eu lieu pendant l'année 1852, et la situation au 1er janvier 1854. . . . . 640 et 641
CLASSIFICATION, par période de Gouvernement, situation et appréciation des créances au 1er janvier 1854. . . . . 642 et 643
DÉVELOPPEMENT des Prêts au commerce et à l'industrie qui ont été effectués en 1830, et appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1854. . . . . 644 et 645
DÉVELOPPEMENT des avances faites aux compagnies de chemins de fer, et appréciation de celles qui restent à recouvrer au 1er janvier 1854. . . . . 646 et 647